

# LA RESURRECTION ET L'AU-DELA

**Imām Muhammad al-Ghāzālī**

Préparé par  
**Hüseyñ Hilmi Işık**

**Première édition**



**Hakikat Verlagshaus GmbH**  
Am Kühlturm 4, 44536 Lünen  
Tel: 0231-98627148 Fax: 0231-98627168  
E-Mail: info@serhendkitabevi.com

– 2022 –

# SOMMAIRE

<b>LIVRE I: La résurrection et l'au-delà</b> .....	3
<b>PREMIER CHAPITRE:</b> Allah le tout-puissant a pris une promesse de Ses serviteurs .....	8
<b>DEUXIÈME CHAPITRE:</b> Un être humain passe toute sa vie dans ce monde. Ensuite, il meurt. Les états de la mort; l'âme du croyant passe par les cieus. Les âmes de ceux dont la foi, la prière rituelle, la zakat, le jeûne du ramadan et le pèlerinage sont en règle, et de ceux qui demandent pardon pendant les temps de la prière de Sahar, s'élèvent .....	9
<b>TROISIÈME CHAPITRE:</b> La séparation de l'âme du mécréant de son corps. Les questions posées dans la tombe. Les croyants répondent sans difficulté à ces questions .....	16
<b>QUATRIÈME CHAPITRE:</b> Le mécréant ne peut pas répondre aux questions dans la tombe. [Informations communiquées par les savants au sujet de la foi des parents du Messenger d'Allah.] .....	24
<b>CINQUIÈME CHAPITRE:</b> Les quatre états des morts dans la tombe .....	29
<b>SIXIÈME CHAPITRE:</b> Le début du jour du jugement et la résurrection des êtres vivants .....	34
<b>SEPTIÈME CHAPITRE:</b> L'attente entre les deux souffles de la corne (sūr).....	37
<b>HUITIÈME CHAPITRE:</b> Chacun monte sur sa tombe, le rassemblement commence. Les gens demandent les uns après les autres aux prophètes Ulul-azm d'intercéder pour que le jugement commence rapidement .....	38
<b>NEUVIÈME CHAPITRE:</b> L'intercession de notre prophète Muhammad, paix sur lui. Le début du jugement. Chaque prophète est interrogé sur sa mission de prophétie. Et leurs communautés seront interrogées sur ce qu'elles ont reçu .....	49
<b>DIXIÈME CHAPITRE:</b> Le rassemblement de ceux qui étaient privés de la vue dans le monde, de ceux qui n'ont pas été trompés par les ennemis de l'islam et qui se sont fermement accrochés à la foi d'ahlus-sunna, de ceux qui s'aimaient les uns les autres pour l'amour d'Allah, de ceux qui, par crainte d'Allah, se sont abstenus de faire des choses interdites et ont pleuré; de ceux qui s'efforçaient de gagner légitimement leur vie; de ceux qui supportaient patiemment les épreuves; de ceux qui accomplissaient des actes d'adoration à un jeune âge; de ceux qui causaient du tort aux musulmans par leurs biens et leurs fonctions; de ceux qui étaient frappés par le malheur; des jeunes gens, des esclaves et des jāriyas, ainsi que des pauvres paresseux .....	61
Conclusion du livre la Résurrection et l'au-delà .....	73
Confrontation avec l'âme instigatrice.....	76
<b>LIVRE II: CONSEILS AUX MUSULMANS</b> .....	89
Partie I: Les croyances des wahhabites et leur réfutation par les savants d'ahlus-sunna .....	97
Partie II: Les débuts du wahhabisme et sa propagation .....	392
Lettre 182 du 1er volume du livre de Muhammad Ma'sūm.....	454

## LIVRE I

# LA RESURRECTION ET L'AU-DELA

### Préface

Allah le tout-puissant a pitié des êtres humains dans ce monde, Il crée des choses utiles et profitables et les met à la disposition de l'humanité. Il a communiqué à l'humanité entière la façon dont elle doit se comporter pour atteindre la paix et la félicité dans ce monde comme dans l'au-delà. Dans l'au-delà (ākhirā), parmi les croyants qui devront aller en Enfer, Il accordera Sa grâce à ceux auxquels Il voudra pardonner et les enverra au Paradis. Il est celui qui crée les êtres vivants, qui les préserve et qui les met à l'abri de la crainte et de l'horreur. C'est en nous réfugiant sous le nom noble d'Allah que nous commençons à écrire ce livre.

Louange et gloire à Allah le tout-puissant! Loué soit-Il pour la grâce et les faveurs qu'Il nous a accordées! Si quelqu'un loue et remercie quelqu'un à n'importe quel moment, à n'importe quel endroit, à n'importe quelle occasion, de n'importe quelle manière, toutes ces louanges et ces remerciements sont dus à Allah le tout-puissant. Parce qu'Allah le tout-puissant est celui qui crée, cultive, instruit et permet la réalisation d'une bonne action. Il est le seul à posséder véritablement la force et la puissance. Il n'y a pas d'être humain qui puisse manifester un désir, une volonté de faire du bien ou du mal s'Il n'est pas là pour le lui rappeler. Quand le fidèle a la volonté d'entreprendre une action, qu'importe qu'elle soit bonne ou mauvaise, si Allah le tout-puissant ne lui donne ni force ni permission, alors celui-ci ne peut accomplir cette action.

Que le salut et la bénédiction soient sur tous les prophètes, paix sur eux, ainsi que sur le plus éminent d'entre eux, le prophète Muhammad Mustafā, paix sur lui. Que le salut et la prière soient sur sa noble famille (ahl al-bayt), ainsi que sur chacun de ses nobles Compagnons. Ils sont les plus estimables de tous les êtres humains, parce qu'ils ont eu l'honneur de connaître sa sublime présence qui fait disparaître les maux, et d'entendre ses paroles bienfaisantes.

Pour être musulman, il faut prononcer «**le mot de Tawhīd**» et connaître sa signification en bref et y croire. Le mot de Tawhīd (l'attestation de foi en l'unicité d'Allah et en la prophétie de Muhammad), c'est: «**Lā ilāha illallāh Muhammadun Rasūlullāh.**» Connaître sa signification signifie connaître les six choses. Ces six

choses sont appelés les «**pilliers de la foi**», dont le 5e est de croire en l'au-delà. Le grand savant de l'islam Imām Muhammad al-Ghazālī qui est né en 450 et décédé en 505 (1111 apr. J.-C.), miséricorde sur lui, a écrit un ouvrage intitulé **ad-Durra al-fākhira fī kashf ulūm al-ākhirā** pour expliquer les connaissances du jour du jugement dernier. Ce livre est même cité dans le **Kashf az-zunūn**. Cet ouvrage a été traduit en turc sous le titre **Kur'ân-ı kerîmde kıyâmet ve âhuret hâlleri** (La résurrection et l'au-delà selon le noble Coran) par Ömer beğ, professeur de langue arabe au Collège Militaire de Kastamonu, et il a été publié le 5 Dhul-Qa'da 1329 à Kastamonu. Aujourd'hui, notre maison d'édition a l'honneur de réimprimer ce précieux ouvrage [en traduction française]. Les explications et les ajouts provenant d'autres livres précieux seront cités entre crochets []. Éternelles louanges à Allah le tout-puissant, qui nous a permis d'offrir ce service à nos frères et sœurs. Qu'Allah le tout-puissant nous permette à tous d'apprendre les enseignements transmis par les savants d'ahlus-sunna, d'y croire et d'être des personnes bienveillantes, qui observent les commandements et les interdictions communiqués par le prophète Muhammad, paix sur lui. Une personne bienveillante fait du bien à tout le monde. Elle n'attente ni aux biens ni à la vie, ni à l'honneur ni à la chasteté d'autrui. Elle n'enfreint pas les lois ni s'oppose à l'État. Notre Prophète, paix sur lui, avait dit: «**L'islam est à l'ombre des épées.**» Cela signifie que «les êtres humains vivent mieux sous l'administration d'un État et la protection que leur offrent les lois. Ils peuvent pratiquer tranquillement leur culte». Plus l'État est puissant, plus la paix, la tranquillité et le confort seront présents. Pour cela, les musulmans doivent toujours soutenir l'État, payer leurs impôts à temps, conseiller la bonne conduite à tous, d'une manière aimable et agréable. Qu'Allah le tout-puissant nous préserve d'être trompés par les mensonges, les ruses et les calomnies des ennemis de la religion et de trahir la religion et l'État! Āmīn.

Aujourd'hui, les musulmans sont divisés en trois groupes dans le monde. Le premier groupe: ce sont les vrais musulmans qui sont dans la voie des Compagnons du Prophète, paix sur eux. On les appelle «**ahlus-sunna**» (adeptes de la sunna), «**sunnites**», et «**fırqa nājiyya**» (le groupe sauvé de l'Enfer). Le deuxième groupe est celui des opposants aux Compagnons du Prophète, paix sur eux. On les appelle «**chiïtes**» et «**fırqa dālla**» (le groupe égaré). Le troisième est celui des hostiles aux sunnites et aux chiïtes. Ils sont appelés «**wahhabites**» et «**najdī**», car ils sont apparus premièrement dans la ville Najd, en Arabie. Ce groupe est aussi appelé «**fırqa**

**mal'ūna**» (le groupe maudit). Nous expliquons dans nos livres **La résurrection et l'au-delà** et **Se'âdet-i Ebediyye**, que ces derniers considèrent les musulmans comme des idolâtres. Or, notre Prophète, paix sur lui, a maudit ceux qui tiennent de tels propos envers les musulmans. Ce sont les juifs et les anglais qui ont divisé les musulmans en trois groupes.

Ceux qui n'obéissent qu'à leur âme instigatrice (nafs) et dont les cœurs sont impurs iront en Enfer, peu importe le groupe dont ils font partie. Chaque croyant doit continuellement dire «**Lā ilāha illallāh**» (Il n'y a pas d'autre Dieu qu'Allah) pour la purification de son âme instigatrice, c'est-à-dire pour se purifier de l'ignorance de sa nature et ses péchés. Pour la purification du cœur, c'est-à-dire pour se défaire de la mécréance et des péchés générés par l'âme instigatrice et le diable, les mauvais amis, les livres nuisibles et corrompus, il doit dire «**Astaghfirullāh**». Seront acceptées les invocations de celui qui se conforme à l'islam et se repent de ses péchés. Il est constaté comme non conforme à l'islam une personne qui ne pratique pas la prière rituelle, qui regarde les femmes non voilées et les personnes aux parties intimes non cachées, qui mange et boit des choses illicites (haram). Les invocations de celles-ci ne seront pas acceptées.

**Grégorien**

**2022**

**Hégire Solaire**

**1400**

**Hégire**

**1443**

**Remarque:** Les missionnaires cherchent à répandre le christianisme, les juifs à répandre le Talmud, à Istanbul, Hakikat Kitâbevi s'efforce de propager l'islam tandis que les francs-maçons tentent d'anéantir les religions. Les gens dotés de raison, d'intelligence et de sagesse réfléchissent, comprennent et discernent la vraie religion des autres. En aidant à la propagation de celle-ci, ils permettent à tous d'atteindre le bonheur sur Terre et dans l'au-delà. Et ceci est certainement le plus précieux et le plus utile des services rendus à l'humanité. Il est aujourd'hui admis, y compris par les siens, que les livres religieux Torah et Bible qu'ils détiennent dans les mains ont été rédigés par l'être humain. Le noble Coran, quant à lui, est demeuré intact depuis sa révélation par Allah le tout-puissant. Tous les curés et rabbins devraient tenter de lire avec attention et impartialité les ouvrages publiés par la maison d'édition Hakikat Kitâbevi.

## LA RÉSURRECTION ET L'AU-DELÀ

Que la louange soit à Allah, qui à travers Sa parole s'est révélé être l'éternel. Il a voulu que tous les êtres cessent d'exister à part Lui. Il a réservé le châtiment de la tombe pour les mécréants et les pécheurs. Il a révélé Ses commandements et Ses interdictions à Ses serviteurs par l'intermédiaire de Ses prophètes, afin de leur permettre d'atteindre la félicité dans ce monde et dans l'au-delà. Ce sont les actions de Ses serviteurs accomplies en quelques jours sur terre qui détermineront s'ils seront récompensés ou châtiés dans l'au-delà. Il a facilité la tâche aux fidèles qui Lui sont chers, en leur accordant Sa bénédiction et en leur permettant de se préparer pour l'au-delà.

Qu'Allah le tout-puissant accorde Son salut et Sa bénédiction au prophète Muhammad, paix sur lui, et à ses Compagnons, dont Il a exalté les noms parmi les musulmans.

Vous devez savoir qu'Allah le tout-puissant, qui donne la vie à toute chose et fait mourir, a déclaré au verset 185 de la sourate Āl Imrān, au verset 35 de la sourate al-Anbiyā et au verset 57 de la sourate al-Ankabūt, par le sens interprétatif: **«Toute âme goûtera à la mort.»** Il a ainsi communiqué les trois types de morts qui surviennent dans les différents mondes existants: ceux qui viennent dans le monde terrestre vont certainement mourir. Ceux qui viennent dans le monde Jabarūt et dans le monde Malakūt mourront aussi certainement. Ceux qui sont dans le monde terrestre sont les enfants d'Ādam (les êtres humains) et les animaux qui mènent leur existence sur la terre, dans l'eau et dans l'air.

Le monde Malakūt [c'est-à-dire le monde qui ne peut être vu à l'œil nu], qui est le deuxième monde, est celui des différents anges et de djinns.

Le monde Jabarūt, qui vient en troisième position, est le monde des anges élus. Ainsi, le verset 75 de la sourate al-Hajj du noble Coran déclare, par le sens interprétatif: **«Allah le tout-puissant a choisi des prophètes parmi les anges et les êtres humains.»**

Dans ce troisième monde se trouvent les anges Karūbiyyūn, les anges Rūhāniyyūn, les anges Hamalat al-Arch et les habitants des Surādiqāt al-Jalāl. Le 19e et 20e verset de la sourate al-Anbiyā, où il est fait référence à eux, révèlent, par le sens interprétatif: **«Il existe de tels anges auprès d'Allah le tout-puissant qui ne se considèrent point trop grands pour L'adorer et à l'égard de Son service ne se relâchent jamais. Ils glorifient Allah le tout-puissant nuit et**

**jour et ne s'en lassent pas.»** Allah le tout-puissant les a loués par ce noble verset. Ils font partie des créatures les plus honorables et demeurent dans les jardins du Paradis. Leur existence et leurs attributs ont été révélés dans le noble Coran. Eux aussi goûteront à la mort, bien que leur demeure soit le Paradis, et qu'ils soient proches d'Allah le tout-puissant. Leur proximité avec Allah le tout-puissant ne les épargnera pas de la mort.

Je vais d'abord t'expliquer la mort terrestre. Écoute attentivement ce que je vais te dire, à condition que tu croies en Allah le tout-puissant, en Son Messager, au jour du jugement et à l'au-delà, car je vais te parler des états et des particularités des êtres humains lorsqu'ils passent d'un état à un autre. En effet, cette information est basée sur des preuves et des témoins de ce que je vais rapporter, Allah le tout-puissant et le noble Coran en sont les témoins. Le noble Coran ainsi que les nobles hadiths du Messager d'Allah, paix sur lui, confirment mes propos. [Dès qu'une personne meurt, cette «**vie mondaine**» (dunyā) prend fin et «**la vie de l'au-delà**» (ākhirā) commence. La vie après la mort se compose de trois étapes: «**la vie dans la tombe**» (qabr) jusqu'à la résurrection, «**la vie après la résurrection**» (qiyāma) et «**la vie au Paradis et en Enfer**». Ce dernier est infini.]

---

Sur Terre, les choses bonnes et utiles sont mêlées de choses mauvaises et nuisibles. Pour atteindre la félicité, la sérénité et la paix, il faut accomplir assidument de bonnes actions, utiles et bénéfiques. Allah le tout-puissant étant très miséricordieux, a créé une force qui permet de dissocier les bonnes choses des mauvaises. Cette force est appelée «**la raison**» (aql). Une raison saine et solide peut très bien faire cette tâche et ne se trompe jamais. Commettre le péché, suivre l'âme instigatrice a pour conséquence d'atrophier la raison (aql) et le cœur (qalb). Cela les met dans l'incapacité de dissocier le bien du mal. Allah le tout-puissant, par miséricorde, a fait cette distinction Lui-même, a révélé ce qui nous est bénéfique à travers la parole des prophètes et nous a ordonné de nous y soumettre. Il a également révélé ce qu'il y a de nuisible, et nous les a interdits. On appelle ces commandements et ces interdictions «**la religion**». La religion communiquée par Muhammad, paix sur lui, est «**l'islam**». Il n'existe aujourd'hui qu'une seule religion qui soit restée intacte et inchangée. Cette religion est l'islam. Pour trouver la paix, il faut suivre l'islam, donc être musulman. Pour cela, aucune formalité ne s'impose, ni même la présence d'un Imām ou

d'un mufti. Il faut d'abord croire du fond du cœur, puis apprendre et mettre en pratique les commandements et les interdictions de l'islam.

***Les anges interrogateurs viendront dans la tombe:  
As-tu bien accompli ta prière, te demanderont-ils?  
As-tu cru que tu serais aussitôt sauvé, une fois mort?  
Ils diront: voici le châtimeur qui t'attend alors.***

## PREMIER CHAPITRE

Lorsqu'Allah le tout-puissant créa Ādam, paix sur lui, Il effleura son dos par Sa Puissance et prit de lui deux poignées. L'une de son côté droit, l'autre de son côté gauche. Il distingua ensuite les cellules de chaque être humain les unes des autres. Lorsqu'Ādam, paix sur lui, les regarda, il vit qu'ils étaient comme des cellules. La sourate al-Wāqī'a indique par le sens interprétatif: **«Voici ceux de la droite, ils sont du Paradis, car ils accompliront les actes des gens du Paradis. Il n'y a pour Moi, dans leurs actes, ni préjudice ni bénéfice. Ceux de la gauche sont de l'Enfer, car ils accompliront les actes des gens de l'Enfer. Il n'y a pour Moi, dans leurs actes, ni préjudice ni bénéfice.»**

Ādam, paix sur lui, demanda «**Ô Seigneur! Quels sont les actes des gens de l'Enfer?**» Allah le tout-puissant répondit: **«M'associer des partenaires (chirk), renier les prophètes que J'ai envoyés, et être rebelle envers Moi en ne respectant pas les commandements et les interdictions des livres divins "révélés aux prophètes".»**

Suite à cela, Ādam, paix sur lui, invoqua Allah le tout-puissant «**Ô Seigneur! Fais qu'ils soient témoins pour eux-mêmes. Peut-être qu'ils ne commettront pas les actes des gens de l'Enfer.»** Allah le tout-puissant les fit alors témoigner sur eux-mêmes: **«Ne suis-Je pas votre Seigneur?»** Ils répondirent: «Tu es notre Seigneur. Nous en témoignons.» Allah le tout-puissant tint témoin les anges et Ādam, paix sur lui, sur le fait qu'ils ont confirmé qu'Allah le tout-puissant était leur créateur. Suite à ce serment d'allégeance, Il les renvoya à leur place d'origine, car ils n'avaient qu'une vie spirituelle et non corporelle. Allah le tout-puissant implanta ceci dans le dos d'Ādam, paix sur lui. Il prit leurs âmes et les conserva dans l'un des trésors de son Archul-a'lā.

Lorsque la semence du père atteint la matrice de la mère et une fois la formation corporelle d'un enfant perfectionnée, celle-ci est encore inanimée. Puisqu'il possède une précieuse substance du



monde Malakūt, le fœtus est préservé contre toute altération. Lorsqu'Allah le tout-puissant désire donner une âme à cet enfant qui est dans l'utérus, Il rend au corps inanimé l'âme qu'Il avait conservée et abritée un certain temps dans les trésors de son Archul-a'lā. L'enfant peut alors commencer à bouger. La plupart des enfants s'agitent dans le ventre de leur mère. La mère le ressent parfois, d'autres fois non. La mort après le serment d'allégeance au cours duquel Allah le tout-puissant avait demandé aux âmes: «**Ne suis-Je pas votre Seigneur?**», c'est-à-dire au moment d'envoyer les âmes dans les trésors de son Archul-a'lā, constitue la première mort. La vie actuelle dans le ventre de la mère constitue la seconde vie.

## DEUXIÈME CHAPITRE

Dans ce contexte, Allah le tout-puissant permet à l'être humain de rester dans le monde tout au long de sa vie. Il reste dans le monde jusqu'à la fin de sa période de vie déterminée, jusqu'à l'épuisement des provisions qui lui sont allouées et jusqu'à l'accomplissement des actes qui lui sont prédestinés dans l'éternité. Lorsque l'heure de sa mort sur terre approche, quatre anges viennent. Parmi ceux-ci, un ange tire l'âme du pied droit, un ange du pied gauche, un ange de la main droite et un ange de la main gauche. Souvent, il commence à voir le «**monde Malakūt**» avant que son âme n'atteigne la gorge. Il voit les anges, la réalité derrière les tâches qu'ils accomplissent et l'état dans lequel ils se trouvent dans leur monde. S'il peut encore parler, il signale leur présence. Souvent, cependant, il pense que ce qu'il voit est l'œuvre du diable. Jusqu'à ce que son discours échoue, il est immobile. Dans cet état, les anges tirent à nouveau son âme à travers ses doigts et ses orteils. Son souffle, quant à lui, bouillonne en gargouillant, comme l'eau qui jaillit du tuyau d'un récipient d'eau en cuir. L'âme du fājir, c'est-à-dire du mécréant, est arrachée comme des épines prises dans un coton humide et cette information nous a été donnée par le meilleur des hommes, notre Prophète, paix sur lui. Dans cet état, le mourant pense que son ventre est rempli d'épines. Il pense que son âme passe par le chas d'une aiguille et a l'impression que le ciel ne fait qu'un avec la terre et qu'il se trouve entre les deux.

Il a été demandé à Ka'b, qu'Allah l'agrée, comment se déroulait la mort. Celui-ci a déclaré: «C'est comme si une branche épi-

neuse reposait en nous, et qu'un être puissant la tirait. Cette branche déchire ce qu'elle doit déchirer, et délaisse le reste.»

Le Messager d'Allah, paix sur lui, a dit: **«En vérité, la puissance d'une des souffrances de la mort est plus violente que trois-cents coups d'épée.»**

À ce moment-là, le corps humain transpire, ses yeux louchent rapidement dans différentes directions, son nez se contracte des deux côtés, sa poitrine se soulève, sa respiration devient lourde et son visage pâlit. Dès que notre mère Aïcha as-Siddīqa, qu'Allah l'agrée, a remarqué ce trouble lorsque le Messager d'Allah était dans ses bras, elle a récité le poème dont le sens est le suivant alors que des larmes coulaient sur ses joues:

«Ô Messager d'Allah, je sacrifierai mon âme pour toi, toi qu'aucune mauvaise action n'a affligé ni blessé. Toi qu'aucun djinn n'a tourmenté jusqu'à cet instant. Toi qui n'as jamais eu peur de rien. Que se passe-t-il à présent, pour que ton beau visage soit ainsi recouvert de perles de sueurs? Alors que le teint de chaque mort devient blême, l'éclat de ton visage béni illumine véritablement partout.»

Lorsque l'âme de l'être humain atteint son cœur, sa langue se fige. Personne ne peut parler lorsque son âme atteint la poitrine. Il existe deux raisons à cela: la première, la poitrine suffoque et se resserre sous le poids de ce phénomène imposant.

Ne voyez-vous pas que, si l'on frappe un être humain en plein dans la poitrine, celui-ci s'évanouit? Il retrouve la parole peu après, mais souvent, il ne peut même plus parler. Quel que soit l'endroit où vous frappez la personne, elle émet un son. Mais si vous la frappez en pleine poitrine, elle tombera à terre aussitôt, sans dire un mot, comme un mort.

La deuxième raison est que la voix est produite par le flux d'air qui passe dans les poumons. Or, cet air n'y est plus. Comme il ne respire plus, le corps perd sa chaleur et refroidit. À ce moment-là, les états des défunts sont variés.

Il y en a certains que l'ange frappe avec un fer rouge trempé dans du poison. Immédiatement, l'âme s'enfuit et sort. L'ange le saisit et il se met à trembler comme du mercure. Il a la forme d'un être humain de la taille d'une sauterelle. L'ange le remet ensuite à l'ange du châtement (Zabānī).

Il y a des mourants dont l'âme est progressivement extraite jusqu'à ce qu'elle reste coincée dans la gorge. Elle n'y reste pas non plus. Seulement, elle reste en contact avec le cœur. Puis l'ange

frappe avec le fer empoisonné et incandescent. Car si elle n'est pas frappée de ce fer, l'âme ne se détache pas du cœur. La raison pour laquelle on le frappe avec ce fer est que ce fer a été immergé dans la mer de la mort. Lorsqu'il est placé sur le cœur, il agit comme un poison qui se propage au reste du corps. Car le secret de la vie ne se trouve que dans le cœur. Son secret ne fonctionne que dans la vie terrestre. C'est pourquoi certains savants du kalām pensaient que «la vie était autre chose que l'âme» et que «seule la fusion de l'âme avec le corps constituait le sens de la vie».

Lorsque l'âme est sur le point de se défaire du corps et que seul un dernier lien la retient, elle est exposée à de nombreuses tentations (fitna). C'est une tentation telle que le diable envoie spécialement ses suppléants pour la harceler. Dans cet état, ils se montrent alors à cette personne sous l'apparence de ses parents, de son frère, de sa sœur et de personnes décédées qu'il aime et lui disent:

«Ô untel! Tu es en train de mourir. Nous sommes plus avancés que toi sur ce point. Choisis la religion juive avant de mourir. C'est la religion qui compte auprès d'Allah.» Si la personne ne se laisse pas duper par leurs paroles, et qu'elle ne s'y fie pas, ils s'en iront. D'autres viendront, et lui diront: «Choisis la religion chrétienne avant de mourir! Cette religion, celle du Messie (c'est-à-dire d'Īsā, paix sur lui), a aboli la religion de Mūsā, paix sur lui.» Ainsi, ils lui proposent la religion de chaque peuple. Allah le tout-puissant fera alors dévier ceux qu'Il souhaite voir dévier. C'est de cette situation dont il est question dans le 8e verset de la sourate Āl Imrān, par le sens interprétatif: **«Ô notre Seigneur! Ne dévie pas nos cœurs lorsque nous mourrons, après nous avoir accordé la foi sur terre.»**

Si Allah le tout-puissant veut la guidance et la persévérance dans la foi pour un de Ses serviteurs, cette personne connaîtra la miséricorde d'Allah (rahma ilāhiyya). Certains disent que cette miséricorde désigne l'ange Jibrīl, paix sur lui.

Cette miséricorde divine chasse le diable et fait disparaître la lassitude sur le visage de celui qui souffre. Alors la personne est soulagée et elle sourit. De nombreuses personnes ont été observées souriantes dans un tel état. Lorsqu'une telle miséricorde divine s'abat sur une personne, la bonne nouvelle lui est annoncée: «Me connais-tu? Je suis Jibrīl. Eux, ce sont tes ennemis, les auxiliaires du diable. Il faut que tu décèdes en faisant allégeance à la foi unique (Milla hanifiyya) et en faisant allégeance à la religion de Muhammad!» En effet, il n'y a rien de plus sincère et de plus bénéfique pour l'être humain que cet ange. Le 8e verset de la sourate Āl Imrān, qui dit, par le sens interprétatif: **«Ô notre Seigneur! Ac-**

**corde-nous Ta miséricorde. En vérité, Tu es le dispensateur absolu**», raconte cet évènement.

Il existe des gens qui meurent debout lors de la prière rituelle. D'autres meurent dans leur sommeil, ou occupés à effectuer une tâche, certains meurent en dansant et chantant, ou bien dans un état d'ivresse et de manière soudaine. Il est accordé à certains de voir ses connaissances qui sont mortes avant lui. Il se met à observer les gens autour de lui et à émettre un bourdonnement que tout le monde peut entendre mis à part les êtres humains. S'ils pouvaient l'entendre, ils en périraient et mourraient de peur.

De tous ses sens, c'est l'ouïe que le défunt perdra en dernier. En effet, lorsque l'âme quitte le cœur, seule la vue se dégrade. Cependant, l'ouïe est conservée jusqu'à rendre l'âme. Pour cette raison, notre Prophète, paix sur lui, a dit: **«Dites aux mourants de professer la foi, de répéter les deux chahāda; Lā ilāha illallāh Muhammadun rasūlullāh.»** Il a également interdit de trop parler auprès des mourants, parce qu'ils sont dans une situation des plus difficiles.

Si tu vois de la salive couler de la bouche du cadavre, ses lèvres s'affaisser, son visage s'assombrir et ses yeux se tordre, sache qu'il est un misérable (chaqī) qui a vu son malheur dans l'au-delà.

Si tu vois que sa bouche est entrouverte comme s'il riait, que son visage est souriant, et qu'il a l'air de cligner des yeux, alors sache que la félicité dans l'au-delà lui a été annoncée.

Les anges enveloppent cette âme dans un morceau de soie du Paradis. L'âme de ce bienheureux (sa'īd) a la forme d'un être humain de la taille d'une abeille. De plus, sa raison et ses connaissances n'ont pas diminué. Il sait encore tout ce qu'il a fait dans le monde. Avec cette âme, les anges s'envolent vers le ciel. Cette ascension est perçue par certains qui sont morts, mais pas par d'autres. Ils voient ainsi les communautés des prophètes précédents, paix sur eux, et de nouveaux défunts, comme des sauterelles rassemblées en un même lieu, et les traversent vers le ciel terrestre, qui est le premier niveau du ciel.

Le chef de ces anges, Jibrīl, paix sur lui, apparaîtra dans le premier ciel et on lui demandera qui il est. Il dira: «Je suis Jibrīl, et à mes côtés c'est untel», présentant la personne avec ses beaux et chers noms. Les anges qui gardent le premier ciel diront alors du défunt: «Quelle bonne personne dont la croyance et la foi étaient solides. Il n'a pas douté.»

Ensuite, ils monteront au second ciel où on lui demandera qui

il est. Jibrīl, paix sur lui, répètera les mêmes paroles dites aux anges du premier ciel. Les anges du second ciel salueront alors l'âme pieuse par ces mots: «Qu'elle soit la bienvenue. Sur terre, cette âme pieuse effectuait ses prières rituelles en observant tous ses fards.»

Ils continueront ensuite vers le troisième ciel où on lui demandera qui il est. Jibrīl, paix sur lui, répètera là aussi les mêmes paroles. On lui répondra: «Que cette personne qui a protégé le droit de ses biens, qui a donné volontiers l'aumône obligatoire (zakat), et dime (uchr) de sa récolte aux plus nécessiteux comme ordonné, soit la bienvenue.» C'est ainsi qu'ils quitteront cet étage.

Ils arriveront au quatrième ciel. On lui demandera qui il est. Les mêmes paroles seront répétées. Ce à quoi il sera répondu: «Toi, qui a jeuné pendant le ramadan, qui a évité les choses qui rompent le jeûne, qui a su te préserver des femmes qui sont harams pour toi et de la nourriture haram, sois le bienvenu.»

Ils continueront ainsi vers le cinquième ciel où on lui demandera qui il est. Il dira la même chose qu'auparavant. Il lui sera répondu: «qu'il soit le bienvenu, lui qui a effectué son hadj pour Allah le tout-puissant.»

Ils iront ensuite vers le sixième ciel, où on lui demandera qui il est. Il répondra de la même façon. «Qu'il soit le bienvenu, lui qui a demandé le pardon (istighfār) tant de fois à l'aube, qui a discrètement fait la charité et aidé les orphelins.»

Ils marcheront également le long de cet endroit et atteindront une station où se trouvent des voiles de sublimité appelés «**Surādiqāt al-Jalāl**». Ici aussi, la même réponse sera donnée à la question de savoir qui est là. Il sera à nouveau indiqué: «Bienvenue au serviteur vertueux à l'âme magnifique, qui demande beaucoup le pardon, qui enjoint le bien [à ses enfants et à ceux qui sont sous ses ordres] (amr bil-ma'rūf), et qui enseigne la religion d'Allah le tout-puissant à Ses serviteurs, tout en aidant les nécessiteux [et ceux qui sont dans la détresse].» Après cela, ils tomberont sur une communauté d'anges, qui tous annonceront à la personne son séjour au Paradis et lui serreront la main (musāfaha).

Ils se rendront ensuite à «**Sidrat al-muntahā**». Lorsqu'on leur demandera à nouveau qui est là, ils répondront de la même manière. «Bienvenue! Salut à celui qui a fait toutes ses bonnes actions pour l'amour d'Allah», diront-ils.

Après cela, ils passeront par une couche de feu. Puis par des couches de lumières, de ténèbres, d'eau et de neige. Ils passeront

ensuite par une mer froide. La distance entre chacune de ces couches équivalait à mille ans.

En outre, les voiles couvrant l'Archul-a'lā du Rahmān sont levés, leur nombre étant de quatre-vingt-mille. Chaque voile comporte 80.000 galeries et dans chaque galerie se trouvent mille lunes qui témoignent de l'unicité d'Allah (tahlīl) et le louent (tasbīh). Si l'une de ces lunes était visible sur terre, sa lumière brulerait le monde entier et tout le monde l'adorerait en se détournant d'Allah le tout-puissant. À ce moment-là, un héraut derrière le voile s'écriera: «Qui est l'âme que vous avez amenée?» Jibrīl, paix sur lui, répondra: «C'est lui, l'enfant d'un tel et d'un tel.»

Allah le tout-puissant dira: «Approchez-le. Quel beau serviteur tu es!» Allah le tout-puissant le fera rougir en le réprimandant, pendant qu'il se tiendra en présence spirituelle d'Allah le tout-puissant. Si bien que le serviteur croira, qu'il a réellement péri. Mais Allah le tout-puissant finira par lui pardonner.

C'est ainsi qu'il a été communiqué de Yahyā ibn Aktham: après sa mort, il fut vu en rêve et on lui demanda comment Allah le tout-puissant l'avait traité. Yahyā ibn Aktham rapporta: «Allah le tout-puissant m'a fait avancer en Sa présence immatérielle et a dit: "Ô vieux méchant (pécheur)! N'as-tu pas commis ceci et cela?" Lorsque j'ai compris qu'Allah le tout-puissant savait tout ce que j'avais commis, la peur m'a envahi et j'ai dit: "Ô, mon Seigneur, il ne m'a pas été dit dans le monde que Tu poserais de telles questions." "Qu'est-ce qu'on t'a dit alors?" a-t-Il demandé.» J'ai répondu: «Il m'a été rapporté par Mu'ammār, d'Imām az-Zuhrī, d'Urwa, d'Aïcha as-Siddīqa, du Prophète, paix sur lui, de Jibrīl, qui a rapporté ce qui suit d'Allah le tout-puissant: **"J'ai honte de punir celui dont les cheveux et la barbe ont grisonné dans le chemin de l'islam."** Allah le tout-puissant répondit: "Toi, Mu'ammār, Imām az-Zuhrī, Urwa, Aïcha et Muhammad, paix sur lui, ainsi que Jibrīl, vous êtes dans le vrai. Je t'ai pardonné.»

[Qādī Yahyā ibn Aktham, miséricorde sur lui, était le juge de la ville de Bagdad lorsqu'il est décédé à Médine en 242 (856 apr. J.-C.). C'était un savant de la jurisprudence chāfi'ite. Son livre intitulé **Tanbīh** est célèbre.

Mu'ammār ibn Muthannā est célèbre sous le nom d'Abū Ubayd an-Nahwī. Homme de lettres, il est né à Bassora en 110 et est mort en 210 (825 apr. J.-C.). C'était un kharidjite. Il a écrit de nombreux livres et était un érudit en hadith et en histoire.

Muhammad ibn Muslim az-Zuhrī est l'un des suiveurs des

Compagnons (Tābī'ūn). Il était connu pour passer la plupart de son temps à lire et se murait littéralement dans des piles de livres. Sa femme s'est un jour lamentée: «Ces livres me font plus de concurrence que trois épouses supplémentaires.» Il est décédé en 124 (741 apr. J.-C.), miséricorde sur lui.

Urwa ibn az-Zubayr est le deuxième fils de Zubayr ibn Awwām. Sa mère est Asmā bint Abī Bakr. Il est l'un des sept grands juristes (al-Fuqahā as-sab'a). Il a transmis une multitude de hadiths d'Aïcha, qu'Allah l'agrée. Il est né en 22 et est décédé en 93 à Médine, miséricorde sur lui].

On raconte également d'Abdul'azīz ibn Nubāta est apparu dans un rêve après sa mort. On lui a alors demandé la façon dont l'a traité Allah le tout-puissant. Il raconta: «Allah le tout-puissant m'a dit: "N'es-tu pas celui qui raccourcit son discours et parle pour que les gens te disent: 'Comme il parle avec éloquence?'" J'ai répondu: "Ô mon Seigneur! J'absous et sanctifie Ton être tout-puissant de tous les attributs déficients. Moi, Ton serviteur méprisable, je louais et exaltais l'essence de Ta gloire dans la vie terrestre." Il répondit: "S'il en est ainsi, montre-Moi comment tu le faisais." J'ai dit ensuite: "Celui qui les a créés auparavant à partir de rien les fait mourir à nouveau en prenant leurs âmes. Celui qui leur a donné la faculté de parler (éloquence) détruit à nouveau. De même qu'il les détruit, il les crée à nouveau à partir de néant. De même qu'Il sépare les parties du corps d'une personne après la mort, Il les rassemble à nouveau le jour de la résurrection." Allah le tout-puissant, qui pardonne les péchés, a confirmé: "Tu as dit la vérité. Va-t'en. Je t'ai pardonné.» [Ibn Nubāta était un poète, auteur d'un divan. Il est décédé en 405 (1014 apr. J.-C.) à Bagdad.]

Mansūr ibn Ammār, miséricorde sur lui, fut également vu en rêve et raconta comment Allah le tout-puissant l'avait traité. Il dit: «Allah le tout-puissant m'a fait venir devant Sa présence et m'a demandé: "Avec quoi es-tu venu à Moi, ô Mansūr?" J'ai répondu: "Ô mon Seigneur, je suis venu avec 36 pèlerinages (hadj)." "Je n'en ai accepté aucun. Que M'as-tu apporté d'autre?" J'ai alors expliqué: "Ô mon Seigneur, je t'ai apporté 360 lectures totales du Coran (khatm) que j'ai effectuées pour Ton agrément." "Je n'en ai accepté aucune. Que M'as-tu apporté, ô Mansūr?" J'ai dit: "Ô mon Seigneur, je suis venu avec Ta miséricorde." Alors Allah le tout-puissant a dit: "En vérité, maintenant tu es venu à Moi. Va-t'en, car Je t'ai pardonné.»»

La plupart de ces histoires racontent les conditions effrayantes de la mort. Cependant, je t'ai parlé des choses que les personnes

obéissantes peuvent observer avec l'aide d'Allah le tout-puissant. Il y a des personnes qui, lorsqu'elles atteignent le Kursī (l'un des plus grands êtres créés par Allah le tout-puissant qui se trouve en dessous d'Archul-a'lā), entendent un appel. Ils y sont rejetés. Certains sont encore rejetés devant les voiles. Ceux qui parviennent à la présence d'Allah le tout-puissant sont les sages (ārif), c'est-à-dire les bienaimés d'Allah (awliyā). À l'exception de ceux qui se trouvent au quatrième niveau de la wilāya ou plus, personne ne peut entrer en présence d'Allah le tout-puissant.

*Je vais de mal en pis, jour après jour, ô Messager d'Allah!  
J'aimerais que tout s'arrange, fais-moi grâce, ô Messager d'Allah!*

*Cette éphémère âme instigatrice me pousse vers le diable,  
Après tant de désobéissance, comment t'appeler à l'aide, ô Messager d'Allah!*

*Est-il possible d'échapper à cette tentation qu'est le diable?  
Si ce n'est par ta voie, celle de la vérité, ô Messager d'Allah!*

*Lorsque ta bénédiction et ton bienfait atteignent une fois le pécheur,  
Dans les deux mondes, sa voie sera celle du salut, ô Messager d'Allah!*

*J'ai fait honneur aux commandements, je n'ai pas dit halal au haram.  
Après chaque péché je me suis repenti, ô Messager d'Allah!*

*Ô Messager des hommes et des djinns, ô meilleur des hommes,  
Pardonne mes agissements, intercède en ma faveur, ô Messager d'Allah!*

### TROISIÈME CHAPITRE

L'âme du fājir, c'est-à-dire du mécréant (kāfir), lui est violemment arrachée et son visage devient comme une coloquinte. Les anges lui crient: «Ô âme honteuse! Sors de ce cadavre honteux!» Et il crie comme un âne. Dès que l'âme sort, Azrā'īl, paix sur lui, la remet aux anges du châtement (Zabānī), dont les visages sont tout à fait effroyables, vêtus de robes noires comme la poix et avec une puanteur insupportable. Ils tiendront dans leurs mains un morceau de tissu qui ressemble à une vieille étoffe de laine, avec lequel ils envelopperont l'âme qui leur aura été remise. Pendant ce temps, il est transformé en forme humaine de la taille d'une saute-elle. Car le corps du mécréant sera plus grand dans l'au-delà que celui du croyant (mu'min). Ainsi, un hadith dit: «**En Enfer, la molaire du mécréant sera aussi grande que le mont Uhud.**»

Jibrīl, miséricorde sur lui, élèvera cette âme vers le premier



ciel. On lui demandera de se présenter, il répondra «Je suis Jibrīl». On lui demandera alors l'identité de la personne qu'il amène, il répondra «c'est untel, fils d'untel» en parlant de lui en termes négatifs et abjects, et en employant des noms qui déplaisaient au défunt dans la vie terrestre. Les portes des cieux lui seront fermées et il est dit que les gens comme eux n'entreront pas au Paradis tant qu'un chameau ne passera pas par le chas d'une aiguille.

À ces mots, Jibrīl, paix sur lui, laissera tomber cette âme de ses mains. Le vent l'emportera au loin. Ceci est révélé dans le 31<sup>e</sup> verset de la sourate al-Hajj, par le sens interprétatif: **«Et quiconque associe à Allah, c'est comme s'il tombait du haut du ciel et que les oiseaux s'en emparent ou bien que le vent le pousse dans un lieu écarté, il y périt.»** Lorsque cet individu tombera à terre, un Zabānī (ange du châtement) se saisira de lui et l'emmènera vers le Siddjīn. Le «Siddjīn» est un grand rocher qui se trouve dans les profondeurs de la terre ou dans le fond de l'Enfer où sont emmenées les âmes des mécréants et des pécheurs.

Les âmes des juifs et des chrétiens sont renvoyées dans leurs tombes depuis le Kursī. S'ils ont été fidèles à leurs religions (dans sa version non altérée), ils assistent au lavage et à l'enterrement de leur corps.

Les idolâtres (muchrik), c'est-à-dire ceux qui ne croyaient pas en une religion monothéiste, ne pourront observer quoi que ce soit. Ils seront en effet lâchés du premier ciel, maudits.

L'hypocrite (munāfiq), comme l'idolâtre, est affligé par la colère d'Allah le tout-puissant et renvoyé dans sa tombe en étant rejeté.

Ceux qui, parmi les fidèles, sont déficients dans leur servitude sont de différentes sortes. Pour l'un, c'est la prière rituelle qui le repousse. Car si quelqu'un accomplit ses prières à la hâte comme un coq qui mange, il commet un vol de sa prière. Sa prière sera enroulée comme un vieux morceau de tissu effiloché et battue en plein visage. Puis la prière se lève et se lamente: «Tu m'as gâchée qu'Allah le tout-puissant te fasse subir une perte!»

Pour l'autre, ce sont ses zakats qui le repoussent, parce qu'il a donné la zakat uniquement dans le but que sa charité soit remarquée, ou bien afin de gagner l'affection d'une femme. Ce sont des choses que nous avons remarquées et observées. Qu'Allah le tout-puissant nous accorde une bonne santé avec des choses halal.

D'autres encore seront refusés à cause de leurs jeûnes. Ces gens-là s'abstenaient de manger, mais ne s'abstenaient pas de par-

ler inutilement, de médire et de commettre un péché. Or, ce jeûne n'est que déception et abjection. Lorsque le mois du ramadan touchera à sa fin, cette personne aura jeuné en apparence, mais pas en réalité.

Certains seront refusés à cause de leur pèlerinage. Ces gens-là auront effectué leur pèlerinage dans le seul but d'être sujets à des éloges, ou bien l'auront financé avec de l'argent haram.

D'autres encore sont rejetés à cause de leur péché de rébellion contre leurs parents. Ces situations sont bien connues de ceux qui ont la connaissance du monde des secrets (Ālam al-asrār) et des savants qui acquièrent des connaissances pour l'amour d'Allah le tout-puissant.

Des hadiths ont été transmis de notre Prophète, paix sur lui, et des rapports ont été transmis par les nobles Compagnons ainsi que par les successeurs des Compagnons sur les sujets relatés jusqu'à présent. Tout comme il est raconté dans la tradition de Muādh ibn Jabal, miséricorde sur lui, de nombreux autres rapports nous sont parvenus au sujet du rejet des actes et d'autres sujets. Je voulais aborder brièvement ce sujet. Si je ne l'avais pas abrégé, j'aurais pu en remplir plusieurs volumes. Ceux qui ont la croyance d'ahlus-sunna et qui ont une foi sincère reconnaissent nos propos, tout comme ils connaissent leurs enfants.

Lorsque l'âme est renvoyée auprès du corps inanimé, elle observe son lavage funéraire jusqu'au bout et attend près de son corps jusqu'à ce que les ablutions soient terminées. S'il le souhaite, Allah le tout-puissant dévoile le rideau des yeux de celui à qu'Il veut donner un bienfait. Cette personne voit l'âme du défunt sous son apparence sur terre. Un homme a ainsi pu voir son fils au chevet de son corps inanimé lors du lavage funéraire. Pris de peur, il s'est déplacé de manière à ne plus le voir. Cette situation a duré jusqu'à ce que le corps soit enveloppé de son linceul. À la suite de l'enveloppement, cette âme est retournée à son linceul sous la forme de la personne décédée. Certains ont aperçu l'âme lors de la mise dans le cercueil. Il a été rapporté par de nombreuses personnes justes, qu'au moment où le corps était déjà dans le cercueil, des voix ont été entendues, demandant: «Où est untel? Où est l'âme?» De plus, le linceul sur la poitrine a bougé deux ou trois fois.

Rabī ibn al-Khaytham, qu'Allah l'agrée, a rapporté qu'un corps bougeait dans les mains de son laveur. Il a également été observé à l'époque d'Abū Bakr as-Siddīq, qu'Allah l'agrée, qu'un défunt parlait dans son cercueil, évoquant les vertus d'Abū Bakr et

d'Umar, qu'Allah les agréa.

Ceux qui observent de tels états de la part des défunts sont des bienaimés d'Allah qui peuvent percevoir le monde des anges. Allah le tout-puissant lève le voile des yeux et des oreilles de qui Il veut, et cette personne peut alors voir et reconnaître ces choses.

Lorsque le défunt est enveloppé de son linceul, l'âme se rapproche de sa poitrine, par l'extérieur. Elle se met alors à gémir et à hurler, réclamant qu'on la transporte plus rapidement vers la miséricorde de son Seigneur en disant: «Si vous saviez les grâces qu'Il me réserve, vous feriez plus vite de m'y emmener.»

En revanche, si le châtement lui a précédemment été annoncé (chaqāwa), elle dira: «Oh! Accordez-moi un peu de répit jusqu'au châtement divin! Emmenez-moi doucement. Si vous saviez [ce qui m'attend], vous ne me porteriez pas sur vos épaules.» C'est pourquoi, lorsque le Messager d'Allah, paix sur lui, rencontrait un cortège funéraire, il avait l'habitude de se lever immédiatement et d'y prendre part jusqu'à 40 pas.

Dans un hadith authentique, il a été rapporté qu'un défunt est passé devant le Prophète, paix sur lui, et qu'il s'est levé par respect. Les nobles Compagnons, miséricorde sur eux, remarquèrent: «Ô Messager d'Allah, ce cadavre est celui d'un juif.» Notre honorable Prophète, paix sur lui, objecta: «**N'est-il pas un être humain?**» La raison d'un tel comportement de la part du Messager d'Allah est que le monde des anges a été révélé et montré à sa personne bénie. Pour cette raison, il était joyeux lorsqu'il voyait des funérailles.

[Dans **Halabī**, il est dit: «Quiconque voit un convoi funéraire ne doit pas se lever pour rester planter là où il est. Il doit se lever pour suivre le convoi et porter le cercueil. Bien qu'il ait été transmis que notre cher Prophète, paix sur lui, se levait au passage d'un cercueil, ne se rassyait qu'après son passage, et qu'il ait ordonné de faire de même, cet ordre a été abrogé. C'est-à-dire qu'un certain temps après, il a changé cet ordre.» Il est également indiqué dans les livres **Marāqil-falāh** et **Durr al-mukhtār** qu'il n'est pas permis de se lever par respect pour un cercueil.]

Dès que le corps est placé dans la tombe et recouvert de terre, la tombe lui parle: «Sur la surface de la terre au-dessus de moi, tu étais heureux. Maintenant, tu ne connaîtras que la désolation sous la terre. Tu t'es nourri à la surface de la Terre au-dessus de moi. Maintenant, tu es mangé par les asticots sous moi.» Tant que la tombe n'est pas complètement remplie de terre et que le cadavre n'est pas entièrement recouvert, la tombe continue de prononcer ces mots durs.

Ibn Mas'ūd, qu'Allah l'agrée, a communiqué qu'il demanda un jour au Messager d'Allah, paix sur lui, quelle est la première chose que rencontre le défunt lorsqu'il est déposé dans sa tombe. Il eut la réponse suivante: **«Ô Ibn Mas'ūd! Personne à part toi ne m'a posé cette question. Tu es le seul. Lorsque le corps est déposé dans sa tombe, ce sera tout d'abord un ange qui s'adressera à lui. Cet ange s'appelle Rūmān. Il s'introduira dans sa tombe et dira: "Ô serviteur d'Allah, écris tes actions!" Le défunt répondra "je n'ai ni papier ni plume. Comment puis-je écrire?" Cet ange lui dira alors "ces paroles ne sont pas acceptables. Ton linceul est ton papier, ta salive est ton encre, tes doigts sont ta plume." L'ange découpera un morceau du linceul et lui donnera. Ce serviteur, même analphabète, se mettra à écrire ses bonnes et ses mauvaises actions comme s'il les avait commises en un seul jour. Ensuite, l'ange enroulera ce bout de linceul et l'accrochera autour du cou du défunt.»** Suite à cela, le Messager d'Allah, paix sur lui, récita le 13e verset de la sourate al-Isrā, qui révèle par le sens interprétatif: **«Au cou de chaque être humain, Nous avons attaché son œuvre.»**

Deux anges particulièrement effrayants arriveront ensuite sous une apparence humaine. Leur visage sera sombre et ils fendront le sol avec leurs dents tranchantes. Les cheveux sur leur tête sembleront pendre jusqu'à la surface de la Terre. Leurs paroles seront comme le tonnerre et leurs yeux foudroyants. Quant à leur souffle, il s'apparentera à un vent violent. Ces anges disposeront d'un fouet, que les êtres humains et les djinns réunis ne sauraient soulever. Ces fouets seront plus grands et plus lourds que les montagnes. S'ils frappaient une personne d'un seul coup de ce fouet, qu'Allah nous en préserve, ils pourraient la mettre en pièces. À la vue de tout cela, l'âme s'enfuira immédiatement. Ils entreront dans son corps par ses narines et atteindront sa poitrine. Puis la zone au-dessus de la poitrine s'animera. Un état similaire au moment de la mort se produira. Il ne pourra bouger, mais pourra voir et entendre ce qu'on lui dit. Il sera interrogé avec violence et vivra un calvaire. La terre deviendra pour lui comme de l'eau. À chacun de ses mouvements, un vide se formera.

Ces deux anges demanderont: «Qui est ton Dieu (Rabb)? Quelle est ta religion? Qui est ton prophète? Quelle est ta qibla (direction de prière)?» Celui à qui Allah le tout-puissant permet de réussir en inscrivant dans son cœur les bonnes réponses dit: «Mon Dieu est celui qui t'a envoyé à moi comme représentant. Mon Dieu est Allah, mon prophète est Muhammad, paix sur lui, ma religion est l'islam.» Seuls les érudits vertueux qui mettent en

pratique leurs connaissances répondront de cette manière.

Enfin, les anges répondront: «Il a dit la vérité. Il a exposé sa preuve. Il est donc sauvé de nous.» Suite à cela, ils construiront le tombeau sur lui comme un dôme spacieux. En outre, ils lui ouvriront deux portes sur son côté droit. Puis ils recouvreront sa tombe de basilic odorant. Des parfums paradisiaques se répandront sur le défunt. Les bonnes actions qu'il a accomplies durant sa vie prendront la forme de son ami le plus cher, le divertiront et lui apporteront de bonnes nouvelles. Sa tombe sera remplie de lumière. Jusqu'au jour du jugement (yawm al-qiyāma), il passera un temps joyeux et bienheureux dans sa tombe. Pour cette personne, il n'y aura rien de plus cher que le jour de résurrection.

Le rang du croyant qui a peu de connaissances et d'actes et n'a aucune part dans la connaissance et les secrets du monde Malakūt est inférieur. Après le départ de l'ange Rūmān, ses actes lui parviennent sous une belle apparence, des vêtements élégants et parfumés. Cet être lui demandera: «Ne me reconnais-tu pas?» Le défunt dira: «Qui donc peux-tu être pour qu'Allah le tout-puissant m'accorde ta présence au moment où j'en ai le plus besoin?» Il lui sera répondu la chose suivante: «Je suis tes œuvres pieuses. N'aie crainte, ne sois pas chagriné! Munkar et Nakīr vont bientôt arriver pour t'interroger. N'aie pas peur d'eux.»

Alors que cet être l'aviserait des réponses qu'il devra donner lors de son interrogatoire, les anges Munkar et Nakīr arriveront et commenceront à l'interroger comme nous allons l'expliquer. Ils le feront assoir et lui demanderont: «Qui est ton Dieu (man rabbuka)?» Le défunt répondra, comme indiqué précédemment: «Mon Dieu est Allah, mon prophète est Muhammad, paix sur lui, mon guide (Imām) est le noble Coran, ma qibla (direction de prière) est la Ka'ba et mon père est Ibrāhīm, miséricorde sur lui, puisque je suis de son peuple.» Il ne perdra pas la parole. Les anges lui répondront: «Tu as dit la vérité.» Ils le traiteront de la même manière que celle déjà décrite, seulement, une porte vers l'Enfer sera également ouverte sur sa gauche. Il pourra ainsi voir tout ce que renferme l'Enfer, soit serpents, scorpions, chaînes, eaux bouillantes, poisons et tant d'autres choses. Cette personne se lamentera longuement à cause de cela.

Les anges le rassureront: «N'aie crainte. Les tortures que tu vois là ne te seront pas infligées. C'est la place qui t'était réservée en Enfer, mais Allah le tout-puissant l'a remplacée par une place au Paradis. Repose en paix! Tu es un bienheureux (sa'īd).» Puis la porte de l'Enfer se refermera sur lui. Sans remarquer comment les

mois et les années suivants passeront, la personne restera dans cet état.

Beaucoup de gens restent sans voix quand ils meurent. Si leur croyance n'est pas correcte [c'est-à-dire s'ils n'ont pas cru selon ce que les savants d'ahlus-sunna ont enseigné, mais ont suivi les hérétiques (ahl al-bid'a)], ils ne peuvent pas dire: «Mon Dieu est Allah.» Ils commencent à parler d'autres choses. Les anges frapperont une fois et leurs tombes s'embraseront. Ce feu s'éteindra pour quelques jours. Puis le feu reprendra sur eux, dans la tombe. Il en sera ainsi jusqu'au jour de la résurrection.

Beaucoup ne seront pas en mesure de dire: «ma religion est l'islam.» Ce sont ceux qui sont morts dans le doute ou ceux qui ont été atteints de tentations pendant qu'ils mouraient. [Il s'est laissé duper par les paroles ou les écrits d'individus n'étant pas d'ahlus-sunna.] Les anges le frapperont donc une fois et les flammes gâneront sa tombe comme décrit plus haut.

D'autres n'arriveront pas à dire «mon guide est le noble Coran». Car ceux-là, bien qu'ils ont lu le noble Coran, n'ont pas prêté attention à ses mises en garde et n'ont pas respecté ni ses commandements ni ses interdictions. Ils seront traités de la même manière que les précédents.

Pour certains, leurs actes prendront une forme effroyable. Cette forme se saisira du défunt, qui se verra infliger des châtiements qui équivalent à ses péchés, dans la tombe. Il existe une tradition qui dit que les actes de certaines personnes sont transformés en forme de porcelets.

D'autres encore ne trouveront pas la force de dire «mon prophète est Muhammad, paix sur lui.» Il s'agit de ceux qui ont abandonné la sunna du prophète, c'est-à-dire les commandements et interdits de l'islam, au profit de la mode contemporaine. Ils n'ont pas initié pas leurs enfants à la lecture du noble Coran, et ne leur ont pas enseigné les commandements et les interdits d'Allah le tout-puissant.

Un autre encore ne pourra pas dire «ma qibla est la Ka'ba», parce qu'il s'est rarement tourné vers cette direction pour prier, ou que ses ablutions n'ont pas correctement été faites, ou que son attention s'est focalisée sur d'autres choses dans la prière, ou qu'il a été préoccupé par des choses mondaines, ou que ses inclinaisons et prosternations dans la prière ont été déficientes, de sorte qu'il n'a pas observé le ta'dil al-arkān (bonne exécution de toutes les postures de la prière).

Le hadith suivant de notre Prophète, paix sur lui, devrait te suffire: **«Allah le tout-puissant n'acceptera pas la prière rituelle de celui qui a des prières rituelles manquées à rattraper et de celui qui porte une tenue qui est haram (acquis de manière illicite).»** [Ce qui ressort de ce hadith, c'est que les prières surérogatoires (sunna et nāfila) de ceux qui retardent (manquent et remettent à plus tard), leurs prières rituelles obligatoires, ne seront pas acceptées.] Certaines personnes sont incapables de dire «Ibrāhīm, paix sur lui, est mon père», car elles avaient autrefois entendu dire qu'Ibrāhīm, paix sur lui, était juif ou chrétien, après quoi elles sont tombées dans le doute. [Ou bien elles avaient dit que le mécréant Āzar était le père d'Ibrāhīm, paix sur lui.] Ces personnes seront également traitées de la même manière que celles mentionnées précédemment. Toutes ces informations peuvent être lues plus en détail dans notre ouvrage **Ihyā ulūm ad-dīn**.

[Le hadith mentionné plus haut révèle que si quelqu'un a manqué sans raison une prière obligatoire, et qu'il ne l'a pas immédiatement rattrapée, aucune des prières rituelles qu'il aura effectuées ensuite ne sera acceptée. Si toutefois les prières rituelles qu'il a accomplies par la suite, sont faites correctement, avec sincérité (ikhhlās) et de manière conforme à leurs règles, elles seront valides (sahīh), c'est-à-dire qu'il aura accompli son devoir religieux et sera affranchi de ses péchés. Aucune de ces prières rituelles ne sera acceptable (maqbul) veut dire qu'il n'aura pas la rétribution promise et aucun bénéfice. Les prières rituelles sunna qui accompagnent les cinq prières rituelles, sont accomplies pour récolter des récompenses. Cet individu doit d'abord rattraper les prières obligatoires (fard) manquées, sinon les prières rituelles sunnas qu'il réalisera seront vaines. Il n'en verra aucun bénéfice. Par conséquent, les prières rituelles fards manquées sans excuses devront donc être rattrapées immédiatement. S'il a beaucoup de prières à rattraper, il devra avoir l'intention de rattraper la prière manquée de ce temps-là en accomplissant les prières sunna. Il est donc possible de compenser ainsi et d'être épargné du châtement relatif à ce péché. Ainsi, il peut rapidement rattraper les prières rituelles qu'il doit accomplir et peut également bénéficier des récompenses des prières sunna par la suite. C'est différent avec les prières fard qui ont été manquées avec une excuse. Le hadith susmentionné se réfère exclusivement aux prières rituelles manquées sans excuse en raison de la paresse. Des informations détaillées à ce sujet se trouvent dans le livre **Se'âdet-i Ebediyye** au chapitre prières de rattrapage.]

## QUATRIÈME CHAPITRE

Au moment où le fājir, c'est-à-dire le mécréant (kāfir) se voit demander par Munkar et Nakīr qui est son Dieu, il répond: «Je ne sais pas (lā adri).» Ils diront: «Tu ne sais pas et tu ne te souviens pas.»

Ensuite, ils le frapperont avec une cravache en fer jusqu'à l'enfoncer sept étages sous terre. Puis, la terre tremblera et elle le fera remonter dans sa tombe. De cette manière, ils le frapperont sept fois. Puis les sorts évolueront différemment. Les actes de certains prendront la forme d'un chien qui les mordra jusqu'au jour de la résurrection. Il s'agit de ceux qui ont douté de la résurrection et des faits révélés par l'islam. En somme, les situations que rencontreront les défunts dans leurs tombes seront variées. Nous les avons expliquées de manière succincte. En réalité, une personne est punie dans la tombe avec ce qu'il l'effraie le plus sur la vie terrestre.

Par exemple, certaines personnes ont très peur des petits prédateurs. Cela dépend de la nature de la personne. Nous demandons tout d'abord à Allah le tout-puissant le pardon, avant le salut et le regret.

On a souvent rapporté que des personnes décédées étaient apparues en rêve, qu'elles avaient été interrogées sur leur état et qu'elles avaient donné les réponses aux questions à propos de leurs situations. Lorsqu'on demanda la situation à l'un d'entre eux, il donna la réponse suivante: «Un jour, j'avais effectué ma prière rituelle sans ablution. Allah le tout-puissant me tourmenta avec une larve. À cause de cela, ma situation est vraiment terrible.» [Nous pouvons donc comprendre par-là de ce qu'il adviendra à ceux qui n'effectuent pas leurs prières quotidiennes, ou qui ne ratrapent pas leurs prières obligatoires manquées.]

Un autre, vu en rêve et interrogé sur la façon dont Allah le tout-puissant l'avait traité, raconta : «Un jour, je n'avais pas réussi à me purifier de l'état d'impureté (janāba). Allah le tout-puissant m'a fait porter un vêtement de feu. Dans ce vêtement, je suis puni jusqu'au jour de la résurrection en étant tourné d'un côté et de l'autre.» [Tous les parents musulmans doivent apprendre à leur enfant l'ablution majeure (ghusl).]

Toujours par le biais d'une apparition dans un rêve, un autre dit, lorsqu'on l'interrogea sur la façon dont Allah le tout-puissant l'avait traité: «La personne qui effectuait mon lavage funéraire me



retournait d'un côté à l'autre d'une manière assez brusque. Mon corps a été griffé par un clou de fer sur la table. J'en ai beaucoup souffert.» Au matin, on questionna le laveur. Il avoua en disant : «Oui, en fait, cela m'est arrivé involontairement.»

Et un autre encore, toujours en rêve, lorsqu'on lui demanda : «Quelle est ta situation? N'étais-tu pas mort?» Il avait répondu : «Je suis de ceux qui ont été bénis. Cependant, lors de mon enterrement, une pierre est venue me briser deux os. Cela m'a causé beaucoup de maux.» Suite à cela, sa tombe a été ouverte et ses dires ont pu être confirmés.

Un autre défunt est apparu dans le rêve de son fils, lui disant : «Ô mauvais garçon! Répare la tombe de ton père! Car la pluie l'a grandement délabrée.» Sa tombe a été ouverte également, et on a découvert qu'elle était complètement inondée. Un bédouin a raconté avoir vu son défunt fils dans son rêve et lui avoir demandé comment il a été traité par Allah le tout-puissant. Le fils a répondu : «On ne m'a pas causé de préjudice. Cependant, je suis inhumé à côté d'un pécheur (fāsiq) et les tourments qu'il subit m'emplissent de peur.» De nombreuses traditions de ce type témoignent des tourments réservés aux défunts dans leurs tombes. C'est pour cela que notre Prophète, paix sur lui, a interdit de briser les os des défunts. Il a également été rapporté qu'il disait, lorsqu'il voyait quelqu'un assis près d'une tombe : **«Cessez de torturer les défunts qui reposent dans leur tombe»** et **«ils ressentent la peine et les tourments dans leur tombe de la même manière que les personnes vivantes dans leur maison.»**

Lors d'une visite à la tombe de sa mère Āmina, notre Prophète, paix sur lui, s'est mis à pleurer et à faire pleurer ceux qui l'entouraient. Ses paroles ont été rapportées : **«J'ai demandé à Allah la permission de demander le pardon pour elle. Il ne l'a pas permis. J'ai demandé pour qu'Il m'autorise à visiter sa tombe, Il a accepté. Vous aussi, visitez également les tombes! Cela vous rappellera la mort.»** [Le Messager d'Allah a été autorisé plus tard à demander le pardon pour sa mère et son père bénis. Ils étaient d'ailleurs croyants (mu'min). Ils ont été ressuscités et sont donc également devenus membres de cette communauté (umma).

Ce hadith indique que les honorables parents du Messager d'Allah, paix sur lui, étaient des croyants puisqu'il est interdit de visiter la tombe des mécréants. Le fait que la visite ait été autorisée prouve qu'ils n'étaient pas mécréants. Il y avait également une raison spécifique pour laquelle la demande de pardon n'était pas autorisée. Allah le tout-puissant, pour honorer Son Prophète le plus

aimé et pour son estime, souhaitait accorder à ses parents une grâce plus glorieuse. Il allait les ressusciter à un temps précieux qu'Il jugerait opportun et leur montrer que leur fils est le plus grand des prophètes. Ils allaient ainsi devenir des fidèles, intégrant sa communauté et atteignant le degré le plus élevé qui est d'être un Compagnon.

Nişancızâde Muhammad ibn Ahmad Efendi [décédé en 1031 (1622 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, rapporte ce qui suit dans le premier chapitre de son ouvrage **Mir'ât-i kâinât** écrit en turc à la page 227:

En ce qui concerne la question de savoir si les parents bénis du Messager d'Allah, paix sur lui, ont accepté la foi ou non, les savants ont adopté des points de vue différents. Abdurrahmân ibn Abî Bakr as-Suyûti, décédé en 911 (1505 apr. J.-C.), a présenté cinq récits différents à ce sujet dans son ouvrage **Masâlik al-hunafâ** et dans de nombreux autres ouvrages de valeur:

1. Les deux parents du Messager d'Allah, paix sur lui, sont morts à l'époque d'ignorance (jâhiliyya), avant l'appel à la religion du Messager d'Allah, c'est-à-dire avant la nomination comme Prophète (bi'tha). Selon la totalité des savants de l'école châfi'ite, et une majorité de ceux de l'école hanafite, la foi n'est pas une obligation pour quiconque n'a pas été informé de la religion. En effet, ce n'est pas une obligation de pouvoir trouver la foi en s'aidant de sa raison, sans avoir à entendre la religion d'un prophète. Ce n'est qu'après en avoir entendu parler que l'on doit méditer et comprendre l'existence d'Allah le tout-puissant, et enfin y croire. Or, les prophètes passés avaient été oubliés pendant l'époque de l'ignorance. Pendant des siècles, les infidèles et les tyrans avaient pris possession des administrations et avaient éradiqué les religions. Les guides religieux étaient opprimés, les croyants voyaient leur nombre décroître, d'autres se cachaient, et à terme, on était arrivé à un point où personne ne savait ce qu'étaient la foi et la religion. [À chaque époque, des tyrans et des personnes cruels ont ainsi œuvré avec animosité et sans aucune pitié contre les fidèles, pour éradiquer les hommes de foi et les sciences religieuses. C'est aussi le cas des communistes et des Anglais. Cependant, aucun de ces tyrans n'a pu anéantir la foi. Cette situation des plus affligeantes a mené à la fin de leurs règnes dans de déplorables et misérables conditions. Ils ont goûté à la mort sans s'être rassasiés des plaisirs terrestres, et leurs noms ont été oubliés ou maudits. Allah le tout-puissant a de nouveau éclairé la terre avec la lumière de la foi en créant un prophète ou un savant. Les gens sensés doivent en

tirer des leçons et ne pas se fier aux paroles des ennemis de la religion afin de ne pas se faire humilier sur terre comme dans l'au-delà.]

2. Certains savants soutiennent que ceux qui ont vécu à l'époque de l'ignorance seront testés le jour du jugement et que ceux d'entre eux qui accepteront la foi entreront au Paradis. [Mais la 259<sup>e</sup> lettre du livre **Maktūbāt** parle de cette opinion comme étant faible.]

3. Allah le tout-puissant a ressuscité les parents de Son Prophète le plus aimé, paix sur lui. Ils ont prêté allégeance à leur fils et ils ont été honorés d'appartenir à sa communauté, puis sont décédés une nouvelle fois après cela. L'Imām as-Suyūṭī, miséricorde sur lui, note le hadith affirmant qu'ils ont tous deux été ressuscités et dit: «Même si le hadith lui-même est faible (da'īf), le fait qu'il ait été transmis par un très grand nombre augmente son authenticité. La plupart des spécialistes l'ont même classé comme authentique. Dans tous les cas, un hadith qui reflète la valeur des actes d'adoration ou les mérites d'un musulman, même s'il est faible, sera suivi.»

4. Fakhruddīn ar-Rāzī [décédé en 606 (1209 apr. J.-C.) à Hérat] et de nombreux autres savants disent: le verset 28 de la sourate at-Tawba déclare par le sens interprétatif: «**Les polythéistes sont impurs**», c'est-à-dire que tous les mécréants sont impurs. Tandis que le Messager d'Allah, paix sur lui, a dit: «**Je suis né en passant à chaque génération de pères purs aux mères pures.**» Un autre hadith dit: «**À chaque époque, je suis passé par les personnes les plus estimables de leur temps.**» Cependant, il n'est pas permis d'appeler les mécréants estimables. De plus, le verset 219 de la sourate ach-Chu'arā indique, par le sens interprétatif: «**Il te fait passer par ceux qui se prosternent.**» Nous comprenons par-là que tous les parents du Prophète étaient des croyants. Même si le noble Coran mentionne que Āzar, désigné comme le père d'Ibrāhīm, paix sur lui, était un mécréant, Abdullah ibn Abbās et l'Imām Mujāhid ont communiqué ce qui suit: «Āzar était l'oncle d'Ibrāhīm, paix sur lui.» Dans la péninsule arabe, il est d'usage de désigner l'oncle comme le père. Il est également dit dans un hadith: «**En Enfer, le châtement le plus léger sera infligé à Abū Tālib.**» Or, si les parents du Messager d'Allah étaient en Enfer, ce serait bien eux et non Abū Tālib qui se seraient vus infliger le châtement le plus léger. De ce point de vue, il ressort donc clairement de ce hadith que les deux sont des croyants.

5. Beaucoup de savants estiment qu'en abordant ce sujet, il ne faut pas manquer de décence et de respect, qu'il vaut mieux ne pas

en parler puisque seul Allah le tout-puissant sait la vérité. Le cheik al-islam et grand savant Ahmad ibn Kamāl Pacha prévient dans son **Risāla al-abawayn**: «Selon le hadith “**Ne blessez pas les vivants en injuriant les défunts!**” et le 57<sup>e</sup> verset de la sourate al-Ahzāb, qui dit par le sens interprétatif, “**Qu’Allah maudisse ceux qui injurient le Messager d’Allah**”, celui qui prétend que le père du Messager d’Allah est en Enfer est maudit.» L’extrait du livre de **Mir’āt-i kāināt** se termine.]

Lorsque notre Prophète, paix sur lui, se trouvait à proximité d’une tombe, il avait l’habitude de prier comme suit: «**Que la paix de ce monde et de l’au-delà soit sur les musulmans et les croyants qui reposent dans cette tombe. Si Allah le veut, nous vous rejoindrons. Vous nous avez précédés. Nous suivrons votre exemple et viendrons après vous. Ô mon Seigneur! Pardonne-nous et pardonne-leur, et par Ta miséricorde, expie nos péchés.**» Notre Prophète, paix sur lui, a également ordonné à ses épouses bénies, qu’Allah les agrée, de réciter cette prière lors de leurs visites des tombes.

Sālih al-Muzanī, miséricorde sur lui, rapporte qu’il a demandé à certains savants pourquoi il était interdit d’accomplir une prière rituelle dans un cimetière. Ils l’informèrent qu’un hadith avait été transmis à ce sujet: «**Ne faites pas la prière entre les tombes! Car cela provoque une amertume infinie (une douleur infinie).**» C’est-à-dire que vous le regretteriez. [Ismā’īl al-Muzanī était un disciple de l’Imām ach-Chāfi’ī. Il est décédé en Égypte en 264 (878 apr. J.-C.).]

C’est pour cela qu’il est makrūh d’accomplir la prière rituelle dans des lieux impurs tels que des bains publics ou le cimetière.

Une personne nous a transmis ce qui suit: «Un jour, j’ai commencé à faire une prière rituelle entre les tombes. La chaleur du soleil était très intense. Soudain, j’ai vu quelqu’un qui ressemblait à mon père, assis sur sa tombe. Effrayé, je me suis rapidement prosterné en prière. Puis je l’ai entendu dire: “La vaste surface de la Terre était-elle trop étroite pour que tu viennes ici et trouves cet endroit? Tu nous nuis pour un moment à cause de ta prière.”»

Un jour, le Messager d’Allah, paix sur lui, croisa un orphelin qui pleurait de manière audible près de la tombe de son père. Il eut tant de pitié à son égard qu’il se mit lui aussi à pleurer. Puis il dit: «**Certes, le défunt sera châtié à cause des lamentations de ses proches. En d’autres termes, les larmes et les lamentations affligent et attristent les morts.**»

C'est un fait qu'il y a eu d'innombrables morts qui ont dit à celui qui les interrogeait en rêve qu'ils allaient très mal, qu'ils étaient tourmentés par untel et untel, que les nombreux cris et gémisséments les angoissaient. Cependant, les zindīqs le nient [parce qu'ils suivent leur esprit déficient].

Le Messenger d'Allah, paix sur lui, a dit: **«Si vous visitez la tombe d'une personne que vous avez connue, et que vous le saluez, ce fidèle vous reconnaîtra et répondra à votre salut.»**

Le Messenger d'Allah, paix sur lui, a également indiqué en revenant d'un enterrement: **«Le défunt entend le bruit de nos pas et témoigne de sa peine en disant “je vous entends, je vous entends.”»**

Les savants de jurisprudence, miséricorde sur eux, rapportèrent qu'un homme était décédé sans avoir rédigé de testament. La nuit, il fit le tour de tous ses enfants en leur disant: «Donnez à untel et untel tant de parts de la récolte. Rendez à untel le livre que je lui avais emprunté.» Au matin, les enfants se racontèrent leur rêve et donnèrent la récolte. Cependant, ils ne retrouvèrent pas le livre en question, cela les étonna. Le livre réapparut dans un coin de la maison après un certain temps.

Un autre homme raconta la chose suivante: «Mon père engagea un professeur, qui venait à la maison pour nous apprendre à écrire. Cet homme décéda. Nous partîmes visiter sa tombe après six jours. Nous réfléchissions au sujet des commandements d'Allah le tout-puissant, lorsqu'un vendeur de figues passa. Nous en achetâmes, les mangeâmes et jetâmes les tiges là-bas. Le soir même notre maître apparut dans le rêve de notre père et lui demanda comment il allait. Il répondit: “Je suis de ceux qui ont été bénis. Cependant, tes enfants ont fait de ma tombe une poubelle et ont mal parlé.” Notre père nous demanda ce qu'il en était, nous répondîmes: “Louange à Allah! Il nous éduquait de son vivant, et continue à faire de même depuis l'au-delà”.» Il y a beaucoup de traditions à ces sujets. Je considère que ces conseils sont suffisants, et qu'il est possible de tirer un maximum de leçons à partir d'un minimum de paroles.

## CINQUIÈME CHAPITRE

Les défunts peuvent se retrouver dans quatre situations différentes dans leur tombe. Certains s'assoient sur leurs talons. Ils restent dans cette position jusqu'à ce que leurs yeux se dissolvent, que leur corps gonfle et que sa forme se décompose en terre. Puis leur

âme circule au-delà du ciel terrestre dans le monde Malakūt.

D'autres seront plongés dans un sommeil par Allah le tout-puissant, de sorte qu'ils ne sachent rien jusqu'à ce que la première corne (sūr) soit soufflée. Ils se réveillent au premier son de la corne pour ensuite mourir à nouveau.

Certains reposent deux ou trois mois dans leur tombe. Puis, l'âme montera sur un oiseau céleste qui l'emmènera au Paradis. Les hadiths qui informent de ces événements sont authentiques (sahīh). Le maître de l'islam, paix sur lui, a dit: **«L'âme du fidèle est avec un oiseau. Elle reste perchée sur l'un des arbres du Paradis.»**

En ce qui concerne l'âme des martyrs, le hadith suivant a été rapporté: **«L'âme des martyrs reposera dans le jabot d'un oiseau vert, perché sur l'un des arbres du Paradis.»**

Certaines personnes peuvent quitter leur place quand elles le souhaitent et s'élever. Les autres restent à leur place jusqu'à ce que la corne (sūr) soit soufflée.

**Le quatrième type** est spécifique aux prophètes (anbiyā) et aux bienaimés (awliyā). La plupart d'entre eux voleront jusqu'à la résurrection et pourront même être aperçus durant la nuit. Je crois qu'Abū Bakr as-Siddīq et Umar al-Fārūq, miséricorde sur eux, sont parmi ces gens.

Le Messager d'Allah, paix sur lui, est libre d'errer dans les trois mondes (Ālam an-Nāsūt, Ālam al-Malakūt, Ālam al-Jabarūt). Pour le souligner, un jour, notre Prophète, paix sur lui, a dit ceci: **«Je souhaite, par la bonté d'Allah le tout-puissant, qu'Il ne me laisse pas rester sur terre plus de trois [décennies].»** En effet, trois décennies, c'est-à-dire trente ans plus tard, notre honorable Prophète fut offensé par les terriens en raison du décès en tant que martyr d'Imām Alī [en 41]. Puis son âme bénie est montée complètement au ciel.

Certains pieux ont rêvé de cela.<sup>[1]</sup> Une personne a raconté: «Ô Messager d'Allah! Mon père et ma mère te sont dévoués! Ne vois-tu pas les discordes (fitna) de ta communauté?» Notre Prophète, paix sur lui, a dit: **«Allah le tout-puissant augmentera leur discord. Ils ont également tué le l'honorable Husayn qui est décédé**

---

[1] Le diable peut prendre n'importe quelle forme sauf celle des prophètes. Par conséquent, lorsque notre prophète, paix sur lui, apparaît dans un rêve, c'est vrai avec certitude. Par conséquent, ces rêves nous servent de preuve à cet égard.

### **en tant que martyr et n'ont pas maintenu le respect envers moi.»**

Bien qu'il y ait eu plus de récits sur ce sujet, en raison de l'incertitude du narrateur quant aux détails supplémentaires, nous nous contenterons de ceci.

Certains d'entre eux (comme Ibrāhīm, paix sur lui) ont choisi le septième ciel et y restent. Notre Prophète, paix sur lui, avait visité Ibrāhīm, paix sur lui, la nuit de son ascension (Mi'rāj). Il vit que ce dernier était appuyé dos contre le Bayt al-ma'mūr et observait de là les enfants des musulmans d'un regard acéré.

Īsā, paix sur lui, se trouve dans le cinquième ciel. Dans chaque ciel, il y a des messagers (rusul) et des prophètes (anbiyā) qui y restent constamment et ne quittent pas leur place. Ceux-ci y restent jusqu'à la résurrection. Ceux qui ont la liberté d'aller où ils veulent sont Ibrāhīm, Mūsā, Īsā et Muhammad Mustafā, paix sur eux. Ils peuvent aller n'importe où dans les trois mondes.

Certains bienaimés d'Allah sont également liés à leur place jusqu'à la résurrection. On rapporte que Bāyazīd al-Bistāmī, miséricorde sur lui, se sert dans le repas qui se trouve sous l'Archul-a'lā.

Par conséquent, les états de ceux qui sont dans la tombe sont sous ces quatre formes, c'est-à-dire qu'ils sont punis, graciés, humiliés ou récompensés.

Il y a beaucoup de bienaimés d'Allah qui regardent très attentivement la personne en train de mourir. Pour cette personne, les grands espaces deviennent étroits. Souvent, ils sont également ouverts. Ils voient cette situation et ils nous en informent. J'ai personnellement vu quelqu'un donner des nouvelles de ce genre.

J'étais notamment présent lors de la mort d'un ami qui, lorsque le voile spirituel s'est levé de ses yeux, a vu son fils déjà mort entrer dans la maison. Ces faveurs et ces grâces secrètes ne sont octroyées qu'à des personnes dignes, nobles et pures.

Certains des habitants de la tombe savent quand c'est un vendredi ou un jour de fête. Quand quelqu'un vient de quitter la vie terrestre, ils se rassemblent autour de lui et le reconnaissent. Certains lui demandent des nouvelles de son conjoint, d'autres de son père. Chacun pose les questions qui le concernent.

Il existe de nombreuses personnes décédées qui ne rencontrent aucune de leurs connaissances qui sont mortes avant elles, car ce qu'elles possédaient dans la vie terrestre les a quittées à leur mort. C'est pourquoi certains meurent en tant que juifs et d'autres en tant que chrétiens et vont rejoindre les membres de leur religion. Lorsque quelqu'un quitte la terre et se rend chez les morts, ces

derniers l'interrogent sur ses voisins du monde terrestre et lui demandent: «Où est untel?» Il répond: «Il est mort depuis longtemps», ce à quoi ils répondent: «Nous ne l'avons pas vu. Il a peut-être rejoint l'Enfer Hāwiya.»

L'un d'eux fut vu en rêve et on lui demanda: «Comment Allah t'a-t-il traité?» Il répondit: «Moi et celui-ci et celui-là (il énuméra un total de cinq de ses amis) avons reçu beaucoup de bien, beaucoup de bénédictions.» Or, lui et ses amis avaient été tués par des kharidjites, c'est-à-dire les égarés appelés les yézidis. Lorsqu'on lui demanda des nouvelles de son voisin, il répondit: «On ne l'a pas vu.» Or, cette personne s'était jetée dans la mer et était morte noyée. Il continua en jurant: «Par Allah, je pense qu'il a rejoint ceux qui se sont suicidés, qui ont intenté à leur propre vie.»

Le Messager d'Allah, paix sur lui, a dit: **«Si une personne se suicide avec un bout de fer, elle viendra le jour de la résurrection avec ce bout de fer qui frappera son ventre dans sa main. Elle restera en Enfer à perpétuité. Et si quelqu'un se jette par-dessus une montagne, ce sera comme s'il se jetait dans les flammes de l'Enfer.»**

Quand une femme fait une telle chose, se suicide, elle ressent la douleur jusqu'à ce que la corne soit soufflée. [Ce hadith désigne ceux qui se suicident pour échapper aux souffrances qu'ils endurent dans la vie et trouver la paix, car cette pensée prouve que la personne renie le châtement dans l'au-delà, conduisant à l'incrédulité (kufr). Quelqu'un, par contre, qui perd la raison et se suicide, ou quelqu'un qui ne meurt pas immédiatement, mais se repent de son acte avant de mourir (tawba), ne devient pas mécréant.] La nouvelle nous est parvenue via une source authentique déclarant qu'Ādam a rencontré Mūsā, paix sur eux. Mūsā, paix sur lui, lui dit: «Tu es celui qu'Allah le tout-puissant a créé par Sa puissance et celui à qui Il a donné une âme. Il t'a accordé une place dans Son Paradis. Alors pourquoi t'es-tu rebellé contre Lui?» Ādam, paix sur lui, répondit: «Ô Mūsā! Allah le tout-puissant t'a parlé et t'a fait descendre la Torah. Tu n'as pas vu dans la Torah qu'il est dit: "Ādam a commis une petite faute (zalla) contre son Seigneur."» Mūsā, paix sur lui, confirma: «Oui, je l'ai vu.» Ādam, paix sur lui, demanda alors: «Combien d'années avant ma faute était-elle déjà prédestinée?» Mūsā, paix sur lui, répondit: «50.000 ans avant que tu ne la commettes.» Ādam dit alors: «S'il en est ainsi, ô Mūsā, me réprimandes-tu et me fais-tu injure pour une transgression qui m'était destinée 50.000 ans avant que je ne la commette?»

[Il est possible de retrouver davantage de dialogues de ce genre dans le livre **Se'âdet-i Ebediyye**, partie 2, chapitre 50. Il y est lon-



guement expliqué que cette réponse d'Ādam, paix sur lui, signifie: «Tu as lu dans la Torah qu'Allah le tout-puissant savait que j'allais utiliser mon libre arbitre et choisir de commettre cet acte. Tu sais aussi les bienfaits qui ont pu en découler. Il n'est pas convenable que tu me dénigres ainsi.»]

Il a été rapporté par un hadith authentique que le Messager d'Allah, paix sur lui, a effectué une prière rituelle à deux unités (rak'a) avec les prophètes la nuit de son ascension. Il a salué Hārūn, paix sur lui, qui a répondu à ce salut par des invocations envers lui et sa communauté.

Ensuite, il a salué Idrīs, paix sur lui, qui pria alors, également avec miséricorde, pour notre Prophète et sa communauté. Or, Hārūn, paix sur lui, était décédé avant que notre Prophète ne soit informé de sa prophétie. C'était son âme bénie qui était apparue. Cette vie est donc la vie spirituelle.

Après cette vie terrestre, il y a une troisième vie. La première vie, c'est-à-dire la première résurrection, fut le moment où Allah le tout-puissant prit les âmes des humains dans le dos d'Ādam, paix sur lui, et leur demanda de témoigner: «**Ne suis-Je pas votre Seigneur?**», ce à quoi ils répondirent: «Oui, nous l'avons accepté. Tu es notre Seigneur!» La vie terrestre ne mérite pas beaucoup d'attention parce qu'elle a pour but de donner à l'être humain certains bienfaits, et elle est transitoire et non permanente.

Notre Prophète, paix sur lui, a déclaré ce qui suit: «**Les êtres humains sont en train de dormir. Quand ils meurent, ils se réveillent.**»

Ce hadith fait référence à une troisième vie, à savoir la vie dans la tombe.

Les états dans la tombe sont les états ou la réalité et la nature des défunts se manifestent. Certains défunts restent au même endroit. Certains se promènent. Certains sont battus. D'autres sont soumis à de grands tourments. La preuve de la véracité de cette déclaration est le 46<sup>e</sup> verset de la sourate al-Mu'min, qui dit par le sens interprétatif: «**C'est un feu auquel ils sont exposés matin soir. Et au jour du jugement, il sera dit aux anges assignés en Enfer: faites entrer ceux qui suivent Pharaon dans la partie la plus sévère des châtements!**»

## SIXIÈME CHAPITRE

Dès qu'Allah le tout-puissant, après que la corne (sūr) est soufflée, désirera que le dernier jour (yawm al-qiyāma) se lève, les montagnes s'envoleront et s'éloigneront comme des nuages. Les mers se déverseront les unes dans les autres. La lumière du soleil s'estompera, jusqu'à son obscurcissement. Les montagnes deviendront poussière. Les univers s'entrechoqueront. Les étoiles seront éparpillées comme les perles d'un collier qui a cassé. Les cieux fonderont comme de l'huile et se mettront à circuler d'un mouvement violent, tantôt en se contractant, tantôt en s'aplatissant. Allah le tout-puissant ordonnera aux cieux de se déchirer en morceaux. Aucune vie ne sera épargnée dans les sept couches de la terre et les sept couches des cieux et dans le Kursī. Tout être mourra et toute âme disparaîtra. Toute forme d'existence s'éteindra. Tout sera sens dessus dessous. Il n'y aura plus aucun être vivant dans les cieux.

Allah le tout-puissant se manifestera sur son aspect divin et tiendra les sept niveaux des cieux à Sa droite et les sept niveaux de la terre à Sa gauche et dira: **«Ô méprisable monde! Où sont ceux qui se disaient être le seigneur et les ignorants qui les reconnaissaient comme tels? Où sont ceux que tu as si bien enjôlés par ta beauté et ton élégance qu'ils en sont venus à oublier l'au-delà?»** Ensuite, Allah le tout-puissant se glorifiera de Sa puissance destructrice et de Sa sagesse éminente. Puis, Il demandera, comme il est communiqué dans la sourate al-Mu'min par le sens interprétatif: **«À qui appartient la royauté (al-mulk)?»** Mais personne ne répondra. Allah le tout-puissant qui est al-Qahhār, se donnera Lui-même la réponse en disant: **«Cela appartient à Allah, l'unique et le dominateur suprême.»**

Ensuite, une volonté encore plus grande et une puissance divine plus grande apparaîtront. Enfin, Il s'exprimera ainsi par le sens interprétatif: **«Je suis le maître du jour de la résurrection. Où sont ceux qui M'ont associé des divinités tout en tirant profit de Mes bienfaits? Où sont ceux qui vénéraient des idoles plutôt que Moi? Où sont les cruels qui ont abusé de la puissance que Je leur ai accordée, qui se sont rebellés et qui ont opprimé? À qui appartient la royauté maintenant?»** Il n'y aura personne pour répondre. Allah le tout-puissant attendra le temps qu'il voudra, faisant régner le silence dans un espace dénué de vie allant d'Archul-a'lā jusqu'à la Maqām al-ahadiyya. Or, Allah le tout-puissant aura éga-

lement retiré l'âme des Hūrī et Ghilmān du Paradis.

Allah le tout-puissant ouvrira alors une porte de Saqar, l'une des fosses de l'Enfer. Des flammes s'en échapperont. De même que ce feu brulera tout, il assèchera les 14 mers, rendra le sol noir et les cieus semblables à de l'huile d'olive jaune ou à du cuivre fondu. Puis, lorsque la force des flammes sera proche des cieus, Allah le tout-puissant les entravera par une puissante résistance, de sorte qu'elles s'éteindront complètement. Ensuite, il ne restera plus aucune trace de la flamme.

Suite à cela, Allah le tout-puissant ouvrira l'un des coffres de trésors de l'Archul-a'lā dans lequel se trouve la mer de vie. Cette mer fera pleuvoir une pluie violente sur la terre sur l'ordre d'Allah le tout-puissant. La pluie continuera jusqu'à ce que la surface de la Terre soit complètement inondée d'eau et que cette eau atteigne une hauteur d'environ quarante coudées. À ce moment-là, les êtres humains et les bêtes, qui étaient devenus de la terre, germeront comme de l'herbe. Il a été rapporté par un hadith: **«L'être humain a été créé à partir d'un petit os, appelé le coccyx. Il sera de nouveau ressuscité de cela au jour de résurrection.»** Il a été également rapporté par un autre hadith: **«Tout périra de l'être humain, sauf le coccyx, duquel il fut créé et duquel il sera recomposé.»** Le coccyx est le dernier os de la vertèbre inférieure. Il s'agit d'un os de la taille d'un pois chiche, qui ne contient pas de moelle.

Les êtres vivants jailliront de leurs tombes comme de l'herbe verte, avec leurs différentes parties. Chaque individu sera formé à partir de cet os. Les uns seront entrelacés aux autres comme la toile d'un filet, la tête de l'un à l'épaule d'un autre, la main de l'un au dos du suivant et ces imbrications seront naturelles du fait de l'abondance des êtres humains. Allah le tout-puissant nous informe dans le verset 4 de la sourate Qāf: **«Nous savons, certes, que la terre ne perd rien d'eux. Certes, Nous avons un livre où tout est conservé, autrement dit Nous savons tout ce que Nous avons créé.»**

Lorsque la résurrection sera accomplie, l'enfant demeurera enfant, le vieux demeurera vieux, l'adulte demeurera adulte. Les braves personnes resteront braves. En effet, chacun ressuscitera avec la forme qu'il avait avant le passage du monde éphémère au monde éternel, autrement dit chacun sera ressuscité, tel qu'il était avant sa mort. Allah le tout-puissant fera souffler un vent doux sous Son Archul-a'lā. Ce vent envahira la terre de bout en bout. La terre deviendra poudreuse comme du sable fin.

Ensuite, Allah le tout-puissant ressuscitera Isrāfīl, paix sur lui.

Le son de la corne émanera du rocher béni de Jérusalem. Cette corne (sūr) est une créature ayant une forme de corne lumineuse, composée de 14 segments. L'un de ses segments comporte autant de trous qu'il y a d'animaux sur terre. L'âme des animaux terrestres sortira par ces trous. Des bruits similaires à des bourdonnements d'abeilles retentiront de la terre jusqu'aux cieux. Puis chaque âme retrouvera son corps par la grâce d'Allah le tout-puissant. Y compris ceux qui ont perdu la vie dans les montagnes et dont les corps ont été dévorés par les rapaces ou la faune sauvage. Allah le tout-puissant a révélé à cet égard dans le 68e verset de la sourate az-Zumar, par le sens interprétatif: **«Après le son du sūr qui mettra fin à la fin des temps, un deuxième son retentira une seconde fois. Toutes les créatures suivront ce son et elles seront toutes là, debout, dans l'attente.»**

Lorsque les êtres humains se lèveront de leurs tombes, des endroits où ils ont péri et ont été calcinés par le feu, ils verront que les montagnes ressemblent à de la laine de coton éparpillée, que les mers se sont tariées et que la terre ne comporte ni relief ni altitude. Tout sera aplati telle une feuille de papier. Les êtres humains, nus et assis sur leurs tombes, regarderont partout avec inquiétude et ébahissement. Il a en effet été rapporté par un hadith authentique les paroles suivantes du prophète Muhammad, paix sur lui: **«Le jour du jugement, les gens seront rassemblés sans vêtements, complètement nus et non circoncis.»** Si le défunt est mort dévêtu en terre étrangère, des vêtements lui seront apportés depuis le Paradis et il se revêtira. Ceux qui sont décédés dans le respect des commandements de l'islam et ceux qui sont décédés en tant que martyrs seront entièrement couverts. Notre Prophète, paix sur lui, a dit à cet égard: **«Ô ma communauté et mes Compagnons! Soyez généreux avec les linceuls de vos défunts! En effet, les membres de ma communauté seront rassemblés pour le jugement avec leurs linceuls. Alors que les membres d'autres communautés seront dénudés.»** Il s'agit d'un hadith rapporté par Abū Sufyān, qu'Allah l'agrée. Le Prophète a également révélé: **«Les défunts seront rassemblés pour le jugement vêtu de leur linceul.»**

On raconte qu'un malade en pleine agonie réclamait qu'on lui apportât tel vêtement. Son entourage refusa de s'exécuter et la personne décéda avec un chemisier assez court. Ils ne trouvèrent pas de linceul. Quelques jours plus tard, le défunt apparut dans un rêve et dit d'un air chagriné: «Vous m'avez refusé le vêtement que j'ai réclamé. Vous m'avez condamné à être rassemblé avec ce court vêtement.»

## SEPTIÈME CHAPITRE

### CETTE PARTIE DÉVELOPPE L'ATTENTE ENTRE LES DEUX SOUFFLES

La mort qui se fait au premier souffle de la corne, c'est la seconde mort. Cette seconde mort se caractérise par la disparition des sentiments intérieurs. La première mort ne cause que la suppression des sens manifestes [tels que la parole, l'ouïe ou le goût]. Certains corps peuvent continuer de bouger suite à cette première mort. [Le hadith qui rapporte que les prophètes effectuent leurs prières rituelles dans leurs tombes constitue une preuve à cette affirmation. Ceux dont la foi est souillée refuseront d'y croire.] Suite à la seconde mort, ils ne peuvent ni accomplir la prière rituelle ni le jeûne. Ils ne peuvent plus pratiquer leur culte. Lorsqu'Allah le tout-puissant met un ange quelque part, celui-ci y reste certainement. Or, l'ange tend à conserver sa place dans son monde. L'âme est d'une nature assez simple. Lorsqu'elle est présente dans le corps, elle procure les sens et provoque le mouvement. L'avis des savants diverge au sujet de la durée de la mort qui s'écoule entre deux souffles de corne. Beaucoup considèrent que cela dure 40 ans.

Un individu doté d'une immense science et connaissance m'a indiqué que seul Allah le tout-puissant pouvait connaître cette vérité, qu'il s'agissait d'un secret divin. Il m'a également communiqué que l'exception dont il est question dans le verset «**Illā man chā'allāh**» désigne exclusivement Allah le tout-puissant. J'ai répondu: «Que signifie le hadith du Prophète, paix sur lui, où il est dit: **“Le jour de la résurrection, la première tombe qui sera ouverte sera ma tombe. À ce moment-là, je trouverai mon frère Mūsā, paix sur lui, accroché au pied d'Archul-a'lā. Je ne sais pas s'il a été ressuscité avant moi ou s'il fait partie des gens pour lesquels Allah le tout-puissant a fait une exception.”**»

Il a dit: «Selon notre compréhension, c'est comme suit: si l'âme de Mūsā, paix sur lui, qui est incorporelle, a été vue sous la forme d'un corps, elle ne reste pas en dehors de ce qui est communiqué dans ce hadith. Si, selon l'exception du Prophète, paix sur lui, elle se rapporte au moment de la panique et de l'horreur, il en va de même, car à ce moment-là, tout être vivant est dans la peur et la terreur. C'est-à-dire qu'après le premier coup de corne, l'être humain est plongé dans la peur et la panique, puis il meurt. Il reste

dans cet état jusqu'au deuxième coup de corne. Pendant ce temps-là, les vivants n'auront ni corps ni une quelconque autre matière physique. C'est là que la terre se fendra en deux pour le prophète Muhammad, paix sur lui.»

Ainsi, Ka'b al-Ahbār, qu'Allah l'agrée, lorsqu'il rapporta la terreur et la gravité de la situation en présence d'Umar ibn al-Khattāb, qu'Allah l'agrée, dit: «Ô fils de Khattāb! Je crains que, dans cette situation, tu ne puisses pas te sauver, même si tu as accompli les actes de 70 prophètes. Seuls ceux pour lesquels Allah le tout-puissant fait une exception seront épargnés de ces épreuves et de ces horreurs. Ceux-ci sont ceux qui se trouvent dans le quatrième niveau du ciel.» Sans aucun doute, Mūsā, paix sur lui, est l'un d'entre eux. Qu'Allah le tout-puissant fasse une exception pour certains est un fait qui se produit avant la déclaration divine de la question: «**À qui appartient la royauté aujourd'hui (Li-man-il-mulk-ul-yawm)?**» Si quelqu'un existait à cette époque, il répondrait sans aucun doute à la question ci-dessus par «Ô Toi, l'unique, le dominateur suprême, elle est certes à Toi!»

## HUITIÈME CHAPITRE

Chacun s'assiera sur sa tombe, certains seront nus, d'autres couverts de vêtements blancs ou noirs, tandis que d'autres encore seront flamboyants de lumière. Ils resteront ainsi durant mille ans, tête baissée et ne sachant que faire. Après cela, un immense feu deviendra visible à l'ouest, dont le bruit fera fuir les gens vers le lieu de rassemblement (Mahchar). Dans cette situation, toutes les créatures seront dans l'effroi. Qu'il s'agisse d'un humain, d'un djinn ou d'un animal sauvage, chacun sera incité par ses actes à se lever et à se rendre au lieu de rassemblement.

Les actions des bienfaiteurs se montreront sous la forme d'un âne ou d'un mulet, que le propriétaire pourra monter pour aller vers le lieu du rassemblement. Pour d'autres, elles se changeront en un bélier qui tantôt les portera et tantôt les laissera. À la droite et devant chaque fidèle, il y aura une lumière qui éclairera partout dans les ténèbres de ce moment.

Du côté gauche, il n'y aura pas de lumière, de sorte que dans l'obscurité, personne ne verra probablement rien. Dans cette obscurité, les mécréants seront étonnés. Ceux dont la foi manifeste le doute et la méfiance [ainsi que les hérétiques (ahl al-bid'a) et ceux qui rejettent les écoles juridiques (madhhab)] seront confus. Les croyants [sunnites] qui possèdent la foi correcte conformément à

ce que les savants d'ahlus-sunna, miséricorde sur eux, ont communiqué, regarderont leur obscurité et leur doute et ils loueront Allah le tout-puissant pour avoir accordé sur eux la lumière de la guidance. En effet, Allah le tout-puissant rend manifeste les châtiements réservés à ces miséreux, car il y a en cela plusieurs utilités. Donc, toutes les œuvres de ceux qui sont destinés au Paradis et en Enfer se manifestent. Allah le tout-puissant a révélé à cet effet, par le sens interprétatif: **«Il regarda son ami et le vit dans le feu de l'Enfer.»** Le 47<sup>e</sup> verset de la sourate al-A'rāf révèle également, par le sens interprétatif: **«Quand leurs regards seront tournés vers les gens de l'Enfer, les gens de Paradis diront: “Ô notre Seigneur! Ne nous joins pas au peuple injuste.”»** Il est dit qu'il existe quatre choses que seules quatre catégories de personnes sauront estimer à leur juste valeur:

Seuls les morts peuvent apprécier la valeur de la vie. La valeur des bénédictions est appréciée par celui qui est puni. La valeur de la richesse est connue des pauvres. (Le quatrième aspect n'a pas été mentionné ici. Mais il est sous-entendu: la valeur d'être au Paradis est connue par ceux de l'Enfer.)

La lumière émanera du bout des doigts et des orteils de certains, tandis que chez d'autres, elle sera tantôt visible, tantôt éteinte. L'intensité de cette lumière dépendra de la puissance de leur foi. Lorsqu'ils se lèveront de leurs tombes, l'amplitude de leurs mouvements sera déterminée par la quantité de leurs bonnes actions. Lorsqu'on a demandé «Ô Messager d'Allah! De quelle façon allons-nous être rassemblés le jour du jugement?», le Prophète, paix sur lui, a répondu comme suit: **«Deux personnes seront réunies sur un chameau, cinq personnes sur un chameau et dix personnes sur un chameau.»**

Allah le tout-puissant le sait, ce hadith signifie la chose suivante: «Lorsqu'un peuple pratique l'entraide islamique, que ses membres s'enseignent mutuellement la religion, la foi, le halal et le haram, alors Allah le tout-puissant leur fera miséricorde. Il transformera leurs bonnes actions en chameau afin qu'ils puissent le monter. C'est ainsi qu'ils seront rassemblés pour le jugement.» Comme les bonnes actions de certains seront faibles et ne vaudront pas à elles seules un chameau, les œuvres des quelques-uns qui pourront valoir ce chameau leur permettront de monter à plusieurs dessus.

Ceux-là s'apparentent à des voyageurs qui partent en voyage, mais qui n'ont pas eu le temps d'acheter une monture au préalable et donc, ne peuvent se rendre là où ils veulent aller. Puis, deux ou

trois membres de ce groupe ayant pu se procurer un chameau, ils le partagent ensemble au cours du voyage. Lors de ce voyage, certains monteront à dix sur un chameau. Ceci est causé par l'insuffisance de leur bonne action. Cela signifie être avare, parcimonieux. Cependant, ils seront conduits vers le salut. Par conséquent, accomplis une œuvre telle, qu'en retour, Allah le tout-puissant puisse te gratifier d'une monture.

Il faut savoir que, ce sont ceux-là qui tireront avantage et profit du commerce de l'au-delà. Dans ce cas, ceux qui craignent Allah le tout-puissant et qui propagent Sa religion, sont ces cavaliers. C'est pourquoi Allah le tout-puissant a déclaré, au 85<sup>e</sup> verset de la sourate Maryam, par le sens interprétatif: **«Ce jour-là, ceux qui craignent Allah le tout-puissant, iront rejoindre ensemble, les bienfaits de leur Seigneur.»**

Notre Prophète, paix sur lui, parlait un jour avec ses Compagnons. Il leur dit: **«Il y avait un enfant d'Israël qui accomplissait beaucoup d'œuvres de charité. Si bien que cet homme sera rassemblé parmi vous.»** Ils répondirent: «Ô Messager d'Allah! Quelles étaient les actions de cet homme?» Le Messager d'Allah, paix sur lui, continua: **«Son père lui avait légué un grand héritage. Avec cet argent, il avait acheté une grande plantation et l'a dédié aux pauvres. Il disait: "Lorsque je rencontrerai mon Seigneur, cette plantation redeviendra mienne." Il a également réservé une partie de ses pièces d'or pour en donner aux pauvres et nécessiteux. Il disait: "Avec ça, le Seigneur m'offrira des servants et des jāriyas." Il a aussi affranchi beaucoup d'esclaves, en disant: "Ceux-là me serviront lorsque nous serons en présence d'Allah le tout-puissant." Un autre jour, il avait croisé le chemin d'un homme aveugle qui ne cessait de tomber en se déplaçant. Il lui avait alors acheté une monture et avait dit: "Et ceci sera la monture qui me mènera auprès d'Allah le tout-puissant."»**

Après avoir raconté ce récit, notre Prophète, paix sur lui, continua: **«Je jure par Allah le tout-puissant, qui détient mon âme par Sa force et Son Pouvoir, que je vois cet animal préparé, harnaché et sellé pour cet homme. Cet homme montera sur cet animal et viendra ainsi sur la place du rassemblement.»**

Dans le verset 22 de la sourate al-Mulk, qui déclare, par le sens interprétatif: **«Celui qui marche sur le bon chemin est-il donc semblable à un aveugle qui ne connaît pas le chemin sur lequel il marche?»**, il est dit qu'Allah le tout-puissant cite ce verset comme une parabole pour la manière de rassembler les croyants et de rassembler les mécréants.



Par ailleurs, il est dit au 86e verset de la sourate Maryam, par le sens interprétatif: **«Nous conduirons les mécréants en Enfer alors qu'ils rampent, le visage contre le sol.»** Cela signifie qu'ils avanceront tantôt en marchant, tantôt en rampant, car un autre verset indique par le sens interprétatif: **«Qu'ils marcheront.»** Le 24e verset de la sourate an-Nūr indique également, par le sens interprétatif: **«Leurs langues, leurs mains et leurs pieds témoignent contre eux de ce qu'ils faisaient.»** De même que, le verset qui mentionne **«en étant aveugles»** signifie que les infidèles seront privés de la lumière qui éclaire devant et le côté droit des croyants. Cela signifie qu'il ne s'agira pas d'une cécité au sens propre, mais bien de l'obscurité à laquelle ils seront condamnés, et ils ne verront pas. Car nous savons que lorsque les infidèles tourneront la tête vers le ciel, ils le verront scindé avec un nuage en deux, et pourront observer la descente des anges, les montagnes qui se déplacent et la chute des étoiles.

L'effroi que provoquera le jour de la résurrection est illustré par le 15e verset de la sourate at-Tūr, qui déclare par le sens interprétatif: **«Est-ce que le noble Coran est de la magie? Ou bien vous ne le voyez pas.»** La cécité au jour du jugement signifie donc l'immersion dans les ténèbres. Et la vision du visage divin d'Allah le tout-puissant leur sera interdite, puisque Sa lumière éclairera le lieu du rassemblement au jour de jugement dernier. Par conséquent, un voile viendra occulter leur vision afin qu'ils soient privés de cette lumière.

Allah le tout-puissant occultera également leur ouïe. Ils n'entendront pas la parole divine. Pourtant, les anges réciteront le 49e verset de la sourate al-A'rāf et le 70e verset de la sourate az-Zukhruf qui révèlent, par le sens interprétatif: **«Aujourd'hui, vous serez à l'abri de toute crainte et vous ne serez point affligés. Entrez au Paradis joyeusement, vous et vos épouses.»** Les croyants l'entendront, mais pas les infidèles.

Les infidèles ne pourront pas parler non plus. Ils seront comme muets. C'est ce que révèle Allah le tout-puissant dans les 35e et 36e versets de la sourate al-Mursalāt, par le sens interprétatif: **«Ce sera le jour où ils ne peuvent pas parler, et point ne leur sera donné permission de s'exprimer.»**

Les êtres humains seront rassemblés en fonction des actes qu'ils auront accomplis dans la vie terrestre. Certains étaient occupés à jouer des instruments de musique et à écouter de la musique. [Et ceci concerne toute sorte de musique. Y compris ceux qui récitent le noble Coran et font l'évocation (dhikr) avec des instru-

ments musicaux. Allah le tout-puissant ne consent à aucune pratique d'instrument musicale.] Ceux qui écoutaient de la musique et jouaient d'un instrument dans leur vie prennent leur instrument de la main droite et le jettent lorsqu'ils se relèvent de leur tombe. Ils insultent l'instrument en disant: «Maudite chose! Tu m'as éloigné de l'évocation d'Allah le tout-puissant.» L'instrument revient vers eux et dit: «Jusqu'à ce qu'Allah le tout-puissant prononce le jugement entre nous, je suis ton partenaire. En attendant, je ne peux pas partir.» De même, ceux qui avaient l'habitude de boire de l'alcool dans la vie terrestre seront réunis dans un état d'ivresse. Les femmes et les jeunes filles qui avaient l'habitude de sortir sans se couvrir les cheveux, les bras et les jambes seront rassemblées dans un tel état que du sang et du pus couleront de ces parties du corps à couvrir. Le joueur de flute sera ressuscité en jouant de son instrument. Quiconque s'écarte du sentier d'Allah le tout-puissant de cette façon sera donc rassemblé conformément à cela.

Le fait suivant a également été rapporté dans un hadith authentique: **«Le buveur de vin se présentera au rassemblement pour le jugement avec une cruche en feu pendue à son cou et sa coupe en main. Son odeur sera plus nauséabonde que tous les cadavres de la terre réunis et tout ce qui se trouve sur la terre le maudira.»**

Les personnes injustement tuées seront rassemblées dans l'état du dommage qui leur a été causé. Un hadith authentique déclare: **«Ceux qui sont morts en tant que martyrs dans le sentier d'Allah le tout-puissant sortiront au jour de la résurrection, tandis que le sang de leurs blessures coulera toujours. Sa couleur est celle du sang, mais son parfum est celui du musc. Jusqu'à ce qu'ils soient rassemblés dans la présence du Seigneur, ils resteront dans cet état.»**

Pendant ce temps, ils seront emmenés par les anges groupe par groupe et communauté par communauté. Chacun sera au-dessus de celui qui le persécutait lors de cette marche vers le rassemblement. Les humains, les djinns, les diables, les animaux sauvages, les oiseaux, tous se rassembleront dans un certain endroit. La surface de la Terre sera désormais plate et blanche, comme l'argent.

Les anges encercleront tous les êtres vivants terrestres. Ils seront 10 fois plus nombreux que ceux qui sont sur terre.

Allah le tout-puissant ordonnera ensuite aux anges du second ciel de venir encercler ces anges du premier ciel et d'autres créatures. Ils seront 20 fois plus nombreux.

Ceux-là se verront à leur tour être encerclés par les anges du

troisième ciel, qui seront 30 fois plus nombreux qu'eux.

Puis, les anges du quatrième ciel viendront former autour d'eux un nouveau cercle. Ils seront 40 fois plus nombreux qu'eux.

Ces derniers seront eux-mêmes encerclés par les anges du cinquième ciel, 50 fois plus nombreux.

Les anges du sixième ciel, 60 fois plus nombreux, formeront un nouveau cercle.

Puis, en dernier lieu, les anges du septième ciel, 70 fois plus nombreux que les précédents, viendront former le dernier cercle.

À ce moment-là, l'humanité sera dans un grand désordre. En raison de la grande foule, les gens se marcheront sur les pieds. Chacun sera baigné de sueur en fonction de son péché. Certains seront baignés de sueur jusqu'aux oreilles, d'autres jusqu'au cou, d'autres jusqu'à la poitrine, d'autres jusqu'aux épaules et d'autres jusqu'aux genoux comme dans un bain de vapeur (hammam). Mais il y aura aussi ceux qui transpireront aussi peu que quelqu'un qui boit de l'eau après avoir eu soif.

«**Ashāb ar-Ra'y**» sont pourvus d'un minbar. «**Ashāb ar-Richh**» sont ceux qui transpirent. «**Ashāb al-Ka'bayn**» [c'est-à-dire ceux qui transpirent jusqu'aux chevilles] sont ceux qui ont péri par noyade dans l'eau. Les anges leur diront: «Vous n'avez rien à craindre aujourd'hui, et vous n'avez pas à vous affliger.»

Certains sages (ārif) m'ont dit que ce sont les «**repentants**» (awwāb). Fudayl ibn Iyād [décédé en 187 (803 apr. J.-C.) à La Mecque], miséricorde sur lui, et d'autres sont parmi eux. Car notre Prophète, paix sur lui, dit: «**Celui qui se repent d'un péché, c'est comme s'il n'avait jamais péché.**» Ce hadith est absolument valable sans être lié par une quelconque condition. Les trois groupes susmentionnés (Ashāb ar-Ra'y, Ashāb ar-Richh et Ashāb al-Ka'bayn) sont les personnes dont les visages seront blancs, comme décrit par le sens interprétatif dans le verset 106 de la sourate Āl Imrān avec les mots «**Ce jour-là, certains visages seront blancs et d'autres seront noirs**». Tous, sauf ceux-là, auront le visage noir. Comment pourraient-ils ne pas souffrir et transpirer alors que le soleil sera si proche de leur tête, que certains croiront pouvoir le toucher en tendant la main. La chaleur du soleil ne sera pas comparable à celle que nous ressentons aujourd'hui, elle sera multipliée par 70. Certains savants parmi les anciens [Salaf] ont dit: «Si le soleil se levait aujourd'hui comme il le fera au jour dernier, il brulerait la surface de la Terre, ferait fondre les rochers et assècherait les eaux.»

À ce moment-là, la création entière sera soumise à un grand tourment dans le lieu blanc du lieu de rassemblement (Arasāt). Allah le tout-puissant a fait référence à ce lieu blanc dans le 48e verset de la sourate Ibrāhīm comme suit, par le sens interprétatif: «**Ce jour-là, la terre et les cieux prendront d'autres formes. Et ils comparaitront devant Allah, l'unique, le dominateur suprême.**»

À ce moment-là, les personnes sur terre se trouveront sous différentes formes. Ceux qui semblaient puissants dans la vie, qui étaient hautains, seront aussi petits qu'un grain de poussière au lieu de rassemblement. Dans un hadith, il a été rapporté que les hautains seront comme un grain de poussière. Il est dit: «En réalité, ils ne sont pas petits comme des grains de poussière. À cause de leur humiliation et de leur dégradation, ils sont aux pieds et on les piétine, on a dit qu'ils sont comme des grains de poussière.»

Parmi ces gens, certains pourront s'abreuver d'une eau douce, fraîche et pure. En effet, les enfants musulmans décédés en bas âge tournoieront autour de leurs pères, et leur serviront dans des écuelles de l'eau puisée dans les ruisseaux du Paradis.

Il a été raconté par certains des pieux prédécesseurs (Salaf Sālihūn) qu'une personne avait rêvé que le jour dernier était déjà arrivé. Cette personne attendait assez assoiffée au lieu de rassemblement et a vu de petits enfants servir de l'eau. Elle a ensuite demandé: «Donnez-moi aussi une gorgée d'eau!» L'un des enfants a répondu: «Y a-t-il un de tes enfants parmi nous?» Elle a répondu par la négative. «Dans ce cas, la boisson du Paradis ne t'est pas destinée.»

Cette anecdote indique l'importance de se marier et d'avoir des enfants. Les détails concernant ces enfants qui distribuent de l'eau sont disponibles dans l'ouvrage **Ihyā ulūm ad-dīn**.

Certains seront protégés de cette chaleur intense lors du jugement par une ombre qui se placera au-dessus d'eux. Cette ombre est la zakat et l'aumône qu'ils auront données dans ce monde.

Les êtres humains attendront dans cet état pendant environ mille ans. Et ils demeureront ainsi après avoir entendu le verset «**Et quand on souffle dans la corne**» de la sourate al-Muddaththir, dont il est question dans notre ouvrage **Ihyā ulūm ad-dīn**. Ce verset est l'un des secrets du noble Coran.

À cause de l'intensité du rugissement de la corne, les cœurs seront secoués, les yeux dilatés et les croyants et les infidèles seront emportés. C'est un châtement qui s'ajoutera aux fléaux du dernier jour.

À ce moment, huit anges chargeront l'Archul-a'lā et l'emporteront. À chaque pas, chaque ange couvrira une distance de 20.000 ans de voyage selon les normes terrestres.

Les anges et les nuages réciteront des tasbīh que la conscience humaine ne pourra concevoir, et ce, jusqu'à ce que l'Archul-a'lā se stabilise et se pose sur cette étendue de blancheur qu'Allah le tout-puissant a créée exclusivement pour Lui. À cet instant, toutes les têtes seront courbées devant le châtiment d'Allah le tout-puissant, que nul ne peut supporter. Les gens seront dans une grande détresse, confus et à l'affut d'une marque de compassion. Les prophètes et les savants seront terrifiés. Les bienaimés et les martyrs, miséricorde sur eux, seront impuissants face aux supplices d'Allah le tout-puissant et se mettront à mugir. Pendant qu'ils seront dans cet état, une lumière encore plus intense que celle du soleil viendra alors les envelopper. Ceux qui continueront de subir l'irrésistible chaleur du soleil seront troublés à la vue de cette scène. Ils demeureront ainsi mille ans durant. Aucune information ne leur sera communiquée par Allah le tout-puissant.

À ce moment-là, les hommes se rendront auprès du tout premier prophète Ādam, paix sur lui, et lui diront: «Ô père de l'humanité! Nous sommes péniblement affligés.» Les mécréants diront: «Ô Seigneur! Aie pitié de nous, délivre-nous de cette détresse!»

Les gens diront: «Ô Ādam! Tu es un Prophète vénéré, car Allah le tout-puissant t'a créé, a fait prosterner les anges devant toi, et a insufflé en toi de Son âme. Intercède en notre faveur pour qu'Il commence enfin à faire les comptes, afin que nous soyons condamnés à ce qu'Allah le tout-puissant décide. Où qu'Il ordonne que chacun y aille. Qu'Allah, le dominateur et le propriétaire de tout, traite Ses créatures comme Il l'entend.»

Ādam, paix sur lui, répondra: «J'ai mangé du fruit de l'arbre qu'Allah le tout-puissant m'avait interdit. J'ai maintenant honte devant Allah le tout-puissant. Allez plutôt vers le tout premier messenger Nūh, paix sur lui.» Après cela, mille ans passeront en concertation à ce sujet.

Ils iront ensuite supplier Nūh, paix sur lui, de la manière suivante: «Tu es le premier Messenger d'Allah. Nous sommes dans une situation insoutenable. Ne veux-tu pas intercéder pour nous auprès d'Allah le tout-puissant, afin que nous soyons jugés rapidement et que l'on soit enfin sauvé de cette punition du lieu de rassemblement?» Nūh, paix sur lui, leur répondra: «J'ai prié Allah le tout-puissant, et la terre entière a été noyée à cause de cette prière.

C'est pourquoi j'ai honte de lui demander une faveur. Allez trouver Ibrāhīm, paix sur lui, il est l'ami d'Allah (Khalīlullah). Allah le tout-puissant a révélé dans le dernier verset de la sourate al-hadj, par le sens interprétatif: **“Ibrāhīm vous a nommés musulmans avant même que vous ne veniez au monde.”** Il se peut qu'il intercède en votre faveur.»

Comme la fois précédente, ils en discuteront entre eux pendant mille ans et iront ensuite à la rencontre d'Ibrāhīm, paix sur lui. Ils lui diront: «Ô père des musulmans! Tu es l'ami intime d'Allah le tout-puissant, tu es Khalīlullah. Intercède en notre faveur auprès d'Allah le tout-puissant, qu'Il rende son verdict.» Ibrāhīm, paix sur lui, leur expliquera: «J'ai fait trois déclarations allusives dans ma vie. Elles étaient pour servir la religion. Maintenant, j'ai honte ici devant Allah le tout-puissant pour demander le droit d'intercession auprès de Lui. Recherchez Mūsā, paix sur lui. Car Allah le tout-puissant lui a parlé et lui a accordé une proximité spirituelle. Il est susceptible d'intercéder en votre faveur.» Suite à cet entretien, ils passeront mille ans à en discuter entre eux. La situation deviendra cependant beaucoup plus difficile. La place du rassemblement se rétrécira énormément. Puis ils se présenteront devant Mūsā, paix sur lui, et lui diront: «Ô fils d'Imrān! Tu es la personne à qui Allah le tout-puissant a parlé. Il a fait révéler la Torah à toi. Intercède en notre faveur pour que le jugement puisse commencer! Parce que l'attente ici est devenue trop longue. L'affluence ici a trop augmenté, à tel point que les gens se marchent sur les pieds les uns des autres.» Mūsā, paix sur lui, répondra: «J'ai demandé à Allah le tout-puissant de punir le peuple de Pharaon par de nombreux fléaux qu'ils n'aiment pas, pendant des années, afin que ceux qui viennent plus tard en tirent une leçon. Maintenant, j'ai honte d'intercéder auprès d'Allah. Mais Allah le tout-puissant est miséricordieux et pardonne. Allez à Īsā, paix sur lui. En effet, en ce qui concerne la certitude dans la foi, il est le plus pur, en ce qui concerne la connaissance divine et l'abstinence, il est le plus excellent, et en ce qui concerne la sagesse, il est le plus élevé parmi les prophètes. Il intercèdera pour vous.» Ils continueront à se concerter entre eux pendant mille ans, tandis que leur misère s'aggravera.

Alors ils trouveront Īsā, paix sur lui, et lui demanderont: «Tu es l'âme et la parole d'Allah le tout-puissant. Allah le tout-puissant a dit de toi au verset 45 de la sourate Āl Imrān, par le sens interprétatif: **“Il est très respecté dans ce monde et dans l'au-delà.”** Intercède pour nous auprès de ton Seigneur!» Īsā, paix sur lui, répondra: «Mon peuple m'a adoré, ainsi que ma mère, comme des dieux

en dehors d'Allah le tout-puissant. Comment pourrais-je intercèder? Ils m'ont aussi adoré et m'ont appelé le fils et Allah le père. Cependant, avez-vous déjà vu quelqu'un retirer l'argent de sa bourse, qui est scellée, sans briser le sceau? Allez donc voir le plus haut et le dernier de tous les prophètes, Muhammad, paix sur lui. Il a préparé sa proclamation et son intercession pour sa communauté, même si son peuple lui a fait beaucoup de mal, lui a entaillé son front béni, lui a cassé sa dent bénie et l'a traité de fou. Tout cela en dépit du fait que ce Prophète exalté, paix sur lui, était le plus exemplaire d'entre eux en termes d'honorabilité et le plus élevé en termes de réputation. Il répondit aux insultes et attaques insupportables par les paroles de Yūsuf, paix sur lui, à ses frères, qui sont mentionnées dans le noble Coran par le sens interprétatif comme suit: **«Pas de récrimination contre vous aujourd'hui. Allah le plus miséricordieux des miséricordieux vous pardonnera.»**» Īsā, paix sur lui, poursuivra en énumérant les mérites de notre Prophète, paix sur lui, et tous auront hâte de rencontrer Muhammad, paix sur lui.

Immédiatement, ils se rendront à la minbar de Muhammad, paix sur lui, et ils diront: «Tu es le plus aimé d'Allah le tout-puissant! Et l'être le plus aimé est l'intermédiaire le plus efficace. Intercède pour nous auprès de ton Seigneur, car nous avons déjà été au tout premier prophète Ādam, paix sur lui. Il nous a envoyés à Nūh, paix sur lui. Nous nous sommes ensuite rendus chez Nūh, paix sur lui. Il nous a envoyés à son tour vers Ibrāhīm, paix sur lui. Nous nous sommes ensuite rendus chez Ibrāhīm, paix sur lui. Il nous a envoyés à Mūsā, paix sur lui. Nous nous sommes ensuite rendus auprès de Mūsā, paix sur lui. Il nous a envoyés à Īsā, paix sur lui. En retour, il nous a envoyés vers toi. Ô Messager d'Allah! Après toi, il n'y a personne vers qui nous tourner.»

Le Messager d'Allah, paix sur lui, répondra: **«Si Allah le tout-puissant me donne Sa permission et Son accord, j'intercèderai en votre faveur.»**

Il arrivera au **«Surādiqāt al-Jalāl»**, c'est-à-dire le voile du Jalāl. Il demandera à Allah le tout-puissant le droit d'intercession. Il lui sera accordé. Les voiles se lèveront. Il accèdera à l'Archul-a'lā. Il se prosternera et restera ainsi pendant mille ans. Puis, il louera Allah le tout-puissant avec de telles louanges, qu'aucune créature n'aura su Le glorifier ainsi depuis la création de monde.

Certains sages ont dit qu'Allah le tout-puissant s'est loué Lui-même au moyen de telles louanges lorsqu'il a créé les mondes. L'Archul-a'lā se mettra en mouvement pour la révérence d'Allah

le tout-puissant. La situation se compliquera alors davantage pour les hommes, tant la fatigue et l'épuisement seront pesants. Les biens qu'ils dissimulaient pendant leur vie terrestre s'attacheront autour de leur cou. Un chameau viendra s'accrocher au cou de celui qui ne donnait pas la zakat pour le chameau. Il se mettra à crier et deviendra si lourd qu'il aura une apparence qui ressemblera à celle d'une montagne. Il en sera de même pour ceux qui ne donnaient pas la zakat pour le bétail et le mouton. Leurs cris s'apparenteront aux rugissements du tonnerre.

Ceux qui n'ont pas payé la dime (uchr), c'est-à-dire le paiement obligatoire pour leurs récoltes, auront la quantité correspondante chargée sur leur cou. Quel que soit le type de semence dont il n'a pas payé le droit sur terre, ce type de semence sera chargé sur lui. Si c'était du blé, le blé sera chargé sur lui, si c'était de l'orge, l'orge sera chargée sur lui, de sorte qu'il gémissa sous l'énorme charge avec les mots «wā-waylā» et «wā-thaburā»<sup>[1]</sup>. Quant à ceux qui ne donnaient pas de zakat sur l'or, l'argent et la monnaie [papier] et sur d'autres biens de commerce, ils seront endossés d'un terrifiant serpent avec deux ficelages au niveau de la tête et dont la queue entrera dans leur nez, enserrera leur cou et qui aura le poids d'une meule de moulin. Cette personne hurlera et demandera ce que c'est. Les anges lui répondront: «Ce sont les biens dont tu n'as pas donné la zakat durant ta vie terrestre.» Cette situation épouvantable est décrite dans le verset 180 de la sourate Āl Imrān de la manière suivante par le sens interprétatif: **«Et ce dont ils étaient avares dans la vie terrestre sera enroulé autour de leur cou le jour de la résurrection.»**

Certains auront les parties intimes qui grossiront considérablement, laissant couler du pus. L'odeur nauséabonde qui se dégagera d'eux sera très gênante pour les autres. Ces gens-là, seront ceux qui ont commis l'adultère, et les femmes qui sont sorties dans la rue la tête, les bras et les jambes découvertes.

Un autre groupe sera suspendu à des branches d'arbres. Ce sera ceux qui ont commis la sodomie dans la vie terrestre.

D'autres encore auront la langue qui pendra jusqu'à la poitrine, les mettant dans un si grand état de disgrâce que nul ne voudra les regarder. Il s'agira des menteurs et calomnieux.

---

[1] «**Wayl**» est une expression de la souffrance. Lorsqu'un individu ne peut pas supporter la souffrance infligée, il crie de cette façon. L'expression «**thabūr**» est utilisée également lorsqu'on périt.



Dans un autre groupe, les ventres seront gonflés comme de hautes montagnes. Il s'agira de ceux qui, dans la vie terrestre, avaient l'habitude d'effectuer du commerce d'argent et de biens avec intérêt, et ce sans nécessité et sans transaction (mu'āmala). Les péchés des personnes qui ont commis de tels interdits seront exposés de manière terrible. [Ce qui est considéré comme un cas de force majeure (daroura) et le fait d'accepter l'intérêt en faisant une transaction (mu'āmala) sera expliqué dans l'ouvrage **Se'âdet-i Ebediyye.**]

## NEUVIÈME CHAPITRE

Allah le tout-puissant ordonnera, par le sens interprétatif: «**Ô Muhammad! Relève ta tête du sol. Parle, et tu seras entendu. Intercède et tu seras exaucé.**» Suite à ces paroles, le Prophète, paix sur lui, dira: «**Ô Seigneur! L'attente se fait longue, sépare tes bons serviteurs des mauvais. Chacun d'entre eux s'est déshonoré au lieu de rassemblement à cause de ses péchés.**»

Une voix retentira alors: «**Oui, ô Muhammad!**» Allah le tout-puissant émettra alors un ordre vers le Paradis, et il sera paré de toute sorte d'ornements. Il arrivera sur la place du rassemblement, diffusant la plus agréable des odeurs qu'il sera possible de sentir même à 500 ans de distance terrestre. Ceci soulagera les cœurs, revivifiera les âmes. [Les infidèles, les renégats, ceux qui se moquaient des musulmans, qui insultaient le noble Coran, qui détournaient les jeunes de la foi et] ceux dont les actions ne sont que mal-faisance et méchanceté, ceux-là ne pourront pas sentir ce parfum du Paradis.

Le Paradis sera placé à la droite de l'Archul-a'lā. Puis, Allah le tout-puissant ordonnera qu'on apporte l'Enfer. Aussitôt, celui-ci commencera à trembler et à se lamenter et dira aux anges qu'Allah a envoyés vers lui: «Est-ce qu'Allah le tout-puissant a créé une créature pour me tourmenter et va-t-Il me châtier avec?» Les anges lui répondront: «Par l'honneur, la puissance et le pouvoir d'Allah le tout-puissant! Ton Seigneur nous a envoyés vers toi pour que, par ton intermédiaire, Il se venge des rebelles et des ennemis de l'islam, et leur donne le châtement qu'ils méritent. Tu as été créé pour cette raison.» Ils tireront l'Enfer sur ses quatre côtés et l'emporteront. Ils attacheront 70.000 cordes, chacune avec 70.000 anneaux qui y sont attachés, sur lesquelles ils tireront. Si tout le fer du monde était réuni, il n'égalerait pas un de ces an-

neaux. Sur chaque anneau se trouvent 70.000 anges de châtimeut appelés «Zabānī». Si on avait ordonné à l'un d'entre eux de labourer toutes les montagnes de la terre, il les aurait rasées. À ce moment-là, l'Enfer grondera et rugira, crachera du feu, et la fumée qu'il soulèvera sera si épaisse que le ciel tout entier se colorera de noir. À une distance du lieu de rassemblement qui prendrait mille ans à parcourir, l'Enfer s'échappera des anges. Le bruit et le vacarme, ainsi que la température, seront à un niveau insupportable. Toutes les personnes présentes sur le lieu de rassemblement en auront très peur. Ils demanderont ce que c'est. On annoncera que c'est le bruit de l'Enfer qui s'est échappé des mains des anges de châtimeut et s'approche d'eux. À ce moment-là, tous perdront pied et tomberont à genoux, même les prophètes et les messagers. Ibrāhīm, Mūsā et Īsā, paix sur eux, s'accrocheront à l'Archul-a'lā. Ibrāhīm, paix sur lui, oubliera même son fils sacrifié d'Ismā'īl, paix sur lui, Mūsā, paix sur lui, oubliera son frère Hārūn, paix sur lui, et Īsā, paix sur lui, oubliera sa mère Maryam, miséricorde sur elle. Chacun d'eux s'exclamera: «Ô mon Seigneur! Aujourd'hui, je ne veux rien de plus qu'être moi-même épargné.»

Muhammad, paix sur lui, dira alors: «**Ô, Seigneur, offre à ma communauté le salut et la délivrance.**»

Cette situation ne sera supportable pour personne. Allah le tout-puissant a révélé ceci dans le 28e verset de la sourate al-Jāthiya, par le sens interprétatif: «**Tu verras chaque communauté agenouillée par peur d'Allah le tout-puissant. Chaque communauté sera invitée à son propre livre des œuvres qu'elle a accomplies sur terre.**» Après que l'Enfer s'est échappé des mains des anges, approchant bruyamment des êtres humains, ces derniers se retrouveront comme submergés, recroquevillés sur eux-mêmes tant leur peine sera grande. C'est ce que révèle Allah le tout-puissant dans le 12e verset de la sourate al-Furqān, par le sens interprétatif: «**Lorsque l'Enfer voit les ressuscités de loin, ceux-ci ont entendus ses bruits sourds et ses horribles pétilllements.**»

Allah le tout-puissant révèle dans le 8e verset de la sourate al-Mulk, par le sens interprétatif: «**Comme si l'Enfer était divisé en deux à cause de l'intensité de sa fureur et de sa férocité.**» C'est là que notre Prophète, paix sur lui, apparaîtra et arrêtera l'Enfer, en lui disant: «**Rebrousse ton chemin en étant rejeté et réprouvé! Jusqu'à ce que tes résidents viennent à toi, par horde.**» L'Enfer lui répondra: «Ô, Muhammad, laisse-moi passer! Car tu m'es interdit.» Puis, une voix retentira depuis l'Archul-a'lā: «Ô Enfer, écoute la parole de Muhammad, paix sur lui! Et obéis-lui». Puis, le Mes-

sager d'Allah, paix sur lui, se saisira de l'Enfer et le placera sur un lieu à gauche de l'Archul-a'lā. Sur la place du rassemblement, la foule se racontera cette clémence manifestée par notre Prophète, paix sur lui. Leur peur faiblira légèrement. C'est alors que le 107e verset de la sourate al-Anbiyā, qui révèle par le sens interprétatif: **«Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers»** se vérifiera.

À ce moment, la balance (mīzān), dont la nature est inconnue, sera mise en place. Elle comportera deux plateaux. L'un sera lumineux, l'autre maléfique, c'est-à-dire ténébreux.

Après cela, bien qu'Allah le tout-puissant soit dépourvu et exempt des attributs du temps, de l'espace et de la matière, les êtres humains se prosterneront et Le vénèreront, devant la manifestation de Sa toute-puissance. Seuls les infidèles et les renégats ne pourront se prosterner, car leur dos sera raidi comme le fer, les empêchant de se prosterner. C'est en effet ce qui a été révélé dans le 42e verset de la sourate al-Qalam, par le sens interprétatif: **«Lorsqu'on lèvera la voile des yeux, et que les tourments seront exposés, on les appellera à se prosterner. Mais ils ne pourront pas se prosterner.»**

L'Imām al-Bukhārī [décédé en 256 (870 apr. J.-C.) à Samarcande], miséricorde sur lui, transmet le hadith suivant qui est l'explication de ce verset et il mentionne tous les rapporteurs jusqu'à notre Prophète, paix sur lui: **«Le jour du jugement, Allah le tout-puissant révélera de Sa jambe.** [Les revers du pantalon sont retroussés. C'est-à-dire qu'il y aura un état oppressif et pesant. Il est commandé de se prosterner.] **Tous les croyants se prosterneront.»** Je m'abstiens de réinterpréter ce hadith. Je n'apprécie pas non plus ceux qui disent que c'est une parabole. De plus, la balance (al-mīzān) est quelque chose de spécifique au monde Malakūt, c'est donc quelque chose d'inconnu. Ce n'est pas comme les balances de la terre, car les bonnes et les mauvaises actions ne sont pas matérielles et n'ont pas de forme. Ce sont des attributs, c'est-à-dire des qualités. Par conséquent, il ne serait pas juste de peser les attributs, les qualités, avec des balances qui nous sont familières, comme nous le faisons pour les objets. Il serait juste de les peser avec une balance qui nous est inconnue.

Dès que les croyants sont en état de prosternation, l'appel d'Allah le tout-puissant se fait entendre. On l'entend de près et de loin. Selon une tradition de l'Imām al-Bukhārī, Allah le tout-puissant dit [dans un hadith qudsī]: **«Moi, le glorieux, Je suis le juge qui inflige un châtement à tout le monde. L'attaque d'aucune personne**

**injuste ne peut Me dépasser. Si elle Me dépasse, c'est Moi qui deviendrai l'injuste.»**

Viendra le tour du jugement des animaux. Justice sera faite entre le mouton sans cornes face à celui qui en a. Justice sera également faite entre la faune de la montagne et les oiseaux. Puis, il leur sera dit: **«Devenez poussière»**, et ils deviendront poussière. À la vue de cette scène, les infidèles diront, comme révélé dans le 40e verset de la sourate an-Naba', par le sens interprétatif: **«Oh, si seulement j'étais devenu terre.»**

Viendra ensuite l'appel d'Allah le tout-puissant: **«Où est la tablette préservée (Lawh al-mahfūz)?»** Cet appel sera entendu d'une manière qui étonne la raison. Allah le tout-puissant dira: **«Ô Tablette! Où est ce que J'ai écrit sur toi, de la Torah, de la Bible, et du noble Coran?»** Lawh al-mahfūz répondra: **«Ô Seigneur des mondes! Demande ceci à Jibrīl, paix sur lui.»**

Par conséquent, Jibrīl, paix sur lui, sera amené. Ébahît, il se mettra à trembler et tombera à genoux. Allah le tout-puissant lui parlera: **«Ô Jibrīl! La tablette me dit que tu as transmis Ma parole et Ma révélation à Mes serviteurs, est-ce vrai?»** Jibrīl, paix sur lui, répondra: **«Ô Seigneur, c'est bien vrai.»** Allah le tout-puissant lui demandera alors: **«Et comment l'as-tu fait?»** Jibrīl, paix sur lui, l'expliquera de la façon suivante: **«Ô Seigneur, j'ai fait descendre la Torah à Mūsā, l'Évangile à Īsā, et le Coran à Muhammad, paix sur eux, ainsi que j'ai révélé la prophétie à chaque Messenger et les pages contenant Tes paroles à chacun des prophètes pour qui elles étaient destinées.»**

Une voix retentira alors: **«Ô Nūh!»** Nūh, paix sur lui, sera amené, tremblotant, auprès d'Allah le tout-puissant. Il lui sera alors demandé: **«Ô Nūh! Jibrīl, paix sur lui, dit que tu es un Messenger.»** Il répondra: **«Ô Seigneur, il dit vrai.»** Il sera alors interrogé: **«Qu'as-tu accompli avec ton peuple?»** Nūh, paix sur lui, dira: **«Ô Seigneur! Nuit et jour, je les ai appelés à la foi. Mon appel était vain, ils me fuyaient.»** De nouveau, une voix retentira: **«Ô peuple de Nūh!»** Ils seront amenés auprès d'Allah le tout-puissant, qui leur dira: **«Votre frère Nūh, paix sur lui, dit vous avoir révélé Mon message.»** Ils répondront: **«Ô notre Seigneur, il ment. Il ne nous a rien révélé.»** Ainsi, ils nieront le message.

Allah le tout-puissant s'adressera alors à Nūh, paix sur lui: **«Ô Nūh! As-tu un témoin?»** Il répondra: **«Ô Seigneur! Muhammad, paix sur lui, ainsi que sa communauté sont mes témoins.»**

Allah dira: **«Ô Muhammad! Tu as été choisi pour témoigner**

**concernant sa révélation de Mon message à son peuple.»** Notre Prophète, paix sur lui, témoignera que Nūh, paix sur lui, a proclamé le message, et récitera les versets 25 et 26 de la sourate Hūd, qui dit, par le sens interprétatif: **«Nous avons envoyé Nūh aux gens comme prophète. Il les a avertis des châtiments d'Allah le tout-puissant. Il leur a dit de n'adorer qu'Allah le tout-puissant.»** Par la suite, Allah dira au peuple de Nūh, paix sur lui: **«Vous méritez donc d'être châtiés, puisque le châtiment est juste pour les infidèles.»**

Ainsi, ils seront tous précipités en Enfer. Leurs actes ne seront pas pesés et ils ne rendront pas de comptes.

Après cela, il sera demandé: **«Où est le peuple d'Ād?»** Tout comme c'était le cas pour le peuple de Nūh, paix sur lui, le compte sera également fait entre Hūd, paix sur lui, et son peuple. Notre Prophète, paix sur lui, et les vertueux de sa communauté en témoignerons. Notre Prophète récitera le verset 123 de la sourate ach-Chu'arā. Ce peuple sera également jeté dans le feu de l'Enfer.

Puis, un nouvel appel sera fait: **«Ô Sālih et ô Thamūd!»** Le prophète Sālih et son peuple, le Thamūd, arriveront. Ils nieront avoir reçu le message, et le témoignage du noble Prophète, paix sur lui, sera sollicité. Notre Prophète, paix sur lui, récitera le 141<sup>e</sup> verset de la sourate ach-Chu'arā, et ce peuple sera comme les précédents, jeté en Enfer.

Comme le rapporte le noble Coran, les communautés sont amenées une par une en présence d'Allah le tout-puissant. Le 38<sup>e</sup> verset de la sourate al-Furqān et le 9<sup>e</sup> verset de la sourate Ibrāhīm le rapportent. Il s'agit d'une leçon, car ces peuples étaient rebelles et indisciplinés. Ils étaient mécréants tout comme les peuples de Bārikh, Mārikh, Dūhā et Asrā. Après eux sont appelés les Compagnons de Rass et de Tubba' ainsi que le peuple d'Ibrāhīm, paix sur lui. La balance ne sera érigée pour aucun de ces peuples, et ils ne seront pas non plus jugés. Ils seront, ce jour, marqués de honte face à leur Seigneur. Les paroles d'Allah le tout-puissant leur seront traduites par un interprète, parce que le châtiment ne peut être infligé à une personne qui est l'interlocuteur du regard et de la parole divins.

Ensuite, ce sera le tour de Mūsā, paix sur lui. Il arrivera tremblant comme une feuille exposée à un vent violent. Allah le tout-puissant lui dira: **«Ô Mūsā! Jibrīl atteste qu'il t'a révélé la prophétie et la Torah.»** Mūsā, paix sur lui, acquiescera: **«Oui, ô Seigneur»**. Allah le tout-puissant continuera: **«Puisqu'il en est ainsi, rejoins**

**ton minbar! Récite ce qui t'a été révélé!**» Mūsā, paix sur lui, rejoindra son minbar et commencera à réciter. Chacun se tiendra silencieux. Il récitera la Torah comme si elle venait tout juste de lui être révélée. Les érudits juifs auront l'impression de découvrir la Torah pour la première fois, comme s'il ne l'avait jamais connue auparavant.

Puis, ce sera le prophète Dāwud, paix sur lui, qui sera appelé. Lui aussi arrivera en tremblant de crainte comme s'il était une feuille exposée à un vent violent.

Allah le tout-puissant dira: «**Ô Dāwud! Jibrīl témoigne que tu as proclamé le Psautier (Zabūr) à ta communauté**», lequel répondra: «Oui, mon Seigneur!» Allah le tout-puissant ordonnera: «**Monte sur ton minbar et récite ce qui t'a été révélé!**» Dāwud, paix sur lui, rejoindra alors son minbar et commencera à réciter le Psautier d'une belle voix. Il est rapporté dans un hadith que Dāwud, paix sur lui, sera l'annonciateur des gens du Paradis. [Il avait une très belle et puissante voix.] Pendant qu'il récite, [Urie] l'imam de l'arche de l'alliance l'entendra, se mêlera au peuple, traversera la foule, ira vers Dāwud et le serra dans ses bras. Il dira: «Les Psaumes ne t'ont-ils pas conseillé? Pourquoi as-tu eu une mauvaise intention à mon égard?» Dāwud, paix sur lui, se sentira gêné, baissera la tête et ne pourra répondre. Sur la place du rassemblement, la foule sera prise de chagrin et sera peinée de voir Dāwud, paix sur lui, dans cet état. Puis il sera de nouveau serré dans ses bras, et ils partiront à la rencontre d'Allah le tout-puissant. Un voile viendra les recouvrir. L'imam de l'arche parlera: «Ô Seigneur! Pour l'amour de Dāwud, paix sur lui, fais-moi miséricorde. Il m'a envoyé au front et j'y ai été tué. Puis il a voulu épouser la femme avec laquelle je souhaitais me marier, alors qu'il avait déjà 99 femmes.» Allah le tout-puissant l'interrogera alors: «**Ô Dāwud! Dit-il la vérité?**» Dāwud, paix sur lui, pris de honte et de peur d'être châtié, implorera la miséricorde d'Allah le tout-puissant en baissant la tête. En effet, celui qui a honte et peur de quelque chose baisse la tête, alors que celui qui espère et invoque quelque chose, lève la tête. Alors Allah le tout-puissant dira à l'imam de l'arche: «**Je t'ai donné tant de palais et de serviteurs en compensation. Es-tu d'accord?**» Il répondra: «Je suis d'accord, ô mon Seigneur!» Puis, Il s'adressera à Dāwud, paix sur lui: «**Quant à toi, Dāwud, va. Je t'ai pardonné.**»<sup>[1]</sup>

---

[1] Cette histoire est expliquée plus en détail dans le commentaire coranique **Mawāhib** au verset 23 de la sourate Sād. Les prophètes ne com-

Puis Il dit à Dāwud, paix sur lui: «**Retourne à ton minbar! Continue à réciter le Psautier!**» Et il obéira à l'ordre d'Allah le tout-puissant. Puis les enfants d'Israël recevront l'ordre de se diviser en deux groupes. Un groupe sera avec les croyants et l'autre avec les non-croyants.

On entendra alors un appel: «**Où est Īsā?**» Īsā, paix sur lui, sera amené. Allah le tout-puissant lui demandera, comme il est dit dans le verset 116 de la sourate al-Mā'ida, par le sens interprétatif: «**Ô Īsā! As-tu dit aux gens de te prendre, toi et ta mère, comme dieux en dehors d'Allah?**»

Īsā, paix sur lui, louera et exaltera Allah le tout-puissant à de nombreuses reprises. Enfin, il répondra sur la base du verset 116 de la sourate al-Mā'ida qui dit, par le sens interprétatif: «**Ô mon Seigneur! J'absous et sanctifie Ton être de tous les attributs déficients. Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Ô mon Seigneur! Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Ô mon Seigneur! Tu es, en vérité, le connaisseur de tout ce qui est inconnu.**»

À ces mots, Allah le tout-puissant manifestera Son attribut de beauté (Jamāl), et en se référant au 119<sup>e</sup> verset de la sourate al-Mā'ida, par le sens interprétatif: «**Ceci est le jour où les véridiques profiteront de leur véracité.**» Puis, S'adressant à Īsā, paix sur lui, Il dira: «**Ô Īsā! Tu dis vrai. Rejoins ton minbar! Récite la Bible que t'a révélée Jibrīl.**» Īsā, paix sur lui, répondra: «Oui, ô Seigneur», et commencera à réciter. Sa récitation aura un tel effet que toutes les têtes se relèveront, car, en termes de transmission, Īsā, paix sur lui, est le plus compétent. Il fait preuve d'une telle vivacité et d'une telle sensibilité dans sa lecture que les chrétiens et le clergé auront l'impression de ne pas connaître un seul verset de la Bible.

Après cela, les chrétiens se diviseront également en deux groupes. Les chrétiens corrompus se mettront avec les incroyants et les croyants non corrompus [les chrétiens originels] se mettront avec les croyants.

La voix sera de nouveau entendue: «**Où est Muhammad, paix sur lui?**» Notre Prophète, paix sur lui, s'approchera. Allah le tout-puissant lui dira: «**Ô Muhammad! Jibrīl dit t'avoir révélé le noble Coran.**» Il répondra: «Oui, ô Seigneur.» Allah le tout-puissant or-

---

mettent jamais de péchés, même petits, et cela ne leur vient même pas à l'esprit. Ce fait est bien compris à la lecture du passage susmentionné.

donnera alors: **«Monte sur ton minbar, et récite le noble Coran.»** Notre Prophète, paix sur lui, récitera le noble Coran d'une belle et douce voix. Il annoncera la bonne nouvelle aux fidèles. Ces derniers s'en réjouiront, et leurs visages brilleront de joie. Ceux qui n'ont pas cru au noble Coran, qui l'ont qualifié de législation du désert, **«qu'Allah nous en préserve»**, verront leur visage se laidir.

L'interrogation à laquelle seront confrontés les prophètes a été révélée dans le 6e verset de la sourate al-A'rāf, par le sens interprétatif: **«Nous interrogerons ceux vers qui furent envoyés des prophètes et Nous interrogerons aussi les prophètes.»**

D'autres disent que cela a été révélé plutôt dans le 112e verset de la sourate al-Mā'ida, par le sens interprétatif: **«Le jour où Allah le tout-puissant rassemblera tous les prophètes, Il leur demandera: «comment avez-vous été accueillis, et avez-vous été acceptés par votre peuple?»**» Les prophètes répondront: **«Ô Seigneur! Nous Te glorifions, nous n'avons aucun savoir. C'est Toi, vraiment, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu.»** L'avis du groupe de savants qui prennent position en faveur du premier verset cité plus haut est plus convenable. C'est ce que nous avons indiqué dans notre ouvrage **Ihyā ulūm ad-dīn**. Il existe en effet différents degrés dans la prophétie. Īsā, paix sur lui, fait partie des plus élevés parmi ceux-là, car il est ce qu'on appelle **«Rūhullah»** (l'esprit d'Allah) et la **«Kalimatullah»** (la parole d'Allah). Lorsque notre Prophète, paix sur lui, se mettra à réciter le noble Coran, son peuple croira ne l'avoir jamais entendu auparavant. Dans ce contexte, on demanda à Asma'ī: **«Tu es celle qui excelle le plus dans la mémorisation du noble Coran. Vas-tu aussi ressentir cela?»** Sa réponse fut: **«Oui, quand je l'entendrai du Prophète, je serai comme si je ne l'avais jamais entendu auparavant.»** [Abū Sa'īd al-Asma'ī, miséricorde sur lui, est né à Bassora en 122 et est décédé à Merv en 216 (831 apr. J.-C.). Son vrai nom est Abdulmalik.]

Lorsque la récitation des livres sera terminée, une voix retentira de nouveau: **«Ô injustes! séparez-vous maintenant!»** À ces mots, la place du rassemblement se mettra à s'agiter. Les gens s'enchevêtrèrent, pris de peur. Les anges se mêleront aux djinns et les djinns aux humains. La voix s'élèvera de nouveau: **«Ô Adam! Envoie ceux qui méritent l'Enfer parmi ta descendance!»** Ādam, paix sur lui, répondra: **«Ô Seigneur! Combien dois-je en choisir?»** Allah le tout-puissant ordonnera alors: **«999 pour l'Enfer, et un pour le Paradis!»** Après avoir éliminé les mécréants ainsi que les mulhids et les ignorants qui se sont séparés de l'ahlus-sunna, il ne restera finalement qu'une poignée de croyants, comme l'a ordonné Allah le



tout-puissant. C'est le sens de la déclaration suivante d'Abū Bakr as-Siddīq, qu'Allah l'agrée: **«Ne resteront que l'équivalent de l'une poignée de notre Seigneur.»**

Ensuite, Iblīs sera amené avec ses diables. Leurs péchés pèseront plus lourd que leurs bonnes actions sur la balance. Les péchés et les bonnes actions de tous ceux à qui la religion est arrivée seront pesés. Lorsque les péchés des diables pèseront plus lourd et qu'ils seront conscients du châtement qui approche, ils diront: «Adam nous a fait du tort! Les anges du châtement nous tirent par les cheveux et nous traînent en Enfer.»

Allah le tout-puissant répondra à ces mots tels que révélés dans le 17e verset de la sourate al-Mu'min, par le sens interprétatif: **«Ce jour-là, pas d'injustice, Allah le tout-puissant est rapide dans Son jugement.»** Pour chacun sera amené un grand livre, qui recouvrira tout l'espace d'est en ouest. Y seront inscrites toutes les actions des créatures, grandes comme petites. Allah le tout-puissant ne fait injustice à personne. Les œuvres quotidiennes de chacun seront communiquées via ce livre à Allah le tout-puissant. Comme révélé dans le 16e verset de la sourate Abasa, Allah le tout-puissant ordonnera aux anges nobles et obéissants (Kirāmun barara) d'écrire les actions de chacun. Il s'agira là de ce livre. Le 29e verset de la sourate al-Jāthiya, par le sens interprétatif, avertit de cet évènement: **«Nous enregistrions tout ce que vous faisiez.»**

Un audienier appellera tout le monde tour à tour, et chacun sera jugé l'un après l'autre. Le 24e verset de la sourate an-Nūr indique à ce sujet, par le sens interprétatif: **«Leur langue, leurs mains et leurs pieds témoigneront contre eux de ce qu'ils faisaient.»**

Une source authentique nous a rapporté ce qui suit: une personne sera amenée en présence d'Allah le tout-puissant. Il lui dira: **«Mauvais serviteur! Tu as été pécheur et rebelle.»** Ce serviteur répondra: «Ô mon Seigneur! Je n'ai rien fait!» Allah le tout-puissant continuera: **«Il y a contre toi des preuves et des témoins.»** Ses anges gardiens seront amenés, mais il insistera: «Ils mentent à mon sujet». C'est ce que révèle le 111e verset de la sourate an-Nahl, par le sens interprétatif: **«Ce jour-là, chaque âme viendra. Chaque âme luttera avec elle-même.»** La bouche de cette personne sera scellée. Ceci est révélé dans le 65e verset de la sourate Yasīn, par le sens interprétatif: **«Ce jour-là, Nous scellerons la bouche des malfaiteurs, tandis que leurs mains Nous parleront et que leurs jambes témoigneront de ce qu'ils ont accompli.»** Les membres des désobéissants témoigneront donc contre eux, et ils seront envoyés en Enfer. Les pécheurs [les ennemis de la religion, ceux qui ont com-

mis le péché, ceux qui n'accordaient pas d'importance aux prières rituelles] blâmeront leurs membres en criant. Leurs membres s'adresseront à eux de la façon suivante: **«Ce n'est pas nous qui avons choisi de témoigner. C'est Allah le tout-puissant qui nous a fait parler, Lui qui fait parler toute chose.»** Ceci est révélé dans le 21e verset de la sourate al-Fussilat.

Après leur jugement, tous les êtres humains seront envoyés au pont Sirāt.

Les pécheurs qui n'arriveront pas à traverser le pont tomberont par-dessus et seront livrés aux gardiens de l'Enfer, c'est-à-dire aux anges du châtiment. Ils commenceront à pleurer et à gémir. Les croyants pécheurs et les monothéistes pécheurs pleureront d'autant plus qu'ils seront emmenés en Enfer. Les anges leur parleront au moment où ils les attraperont et les jetteront au feu: **«Voici le jour de la résurrection qui vous a été promis.»** Cet évènement est décrit dans le verset 103 de la sourate al-Anbiyā.

**La grande lamentation** - Les quatre moments où les gens de l'Enfer pleureront et se lamenteront le plus seront les suivants: dans un premier temps, ce sera lorsqu'ils entendront retentir la corne. Dans un second temps, lorsqu'ils verront que l'Enfer a échappé aux mains des anges pour se diriger vers la place du rassemblement. La troisième fois sera lorsqu'ils demanderont à Ādam, paix sur lui, d'intercéder en leur faveur. Puis dans un dernier temps, ce sera quand ils seront livrés aux anges du châtiment de l'Enfer.

Une fois que ceux qui méritent l'Enfer auront rejoint leur place, seuls les croyants, les musulmans, les charitables, les savants, les fidèles, les bienaimés, les martyrs, les justes et les messagers resteront dans le lieu de rassemblement. Ceux dont la foi est douteuse, les hypocrites, les zindīqs, les hérétiques [c'est-à-dire les croyants qui ne suivent pas la foi d'ahlus-sunna] auront déjà été envoyés en Enfer de toute façon. Allah le tout-puissant demandera: **«Ô humains! Qui est votre Seigneur?»** Les êtres humains diront: «Allah est notre Seigneur». Il continuera alors: **«Le connaissez-vous?»** Ils répondront: «Oui, nous le connaissons, ô Seigneur». C'est là qu'ils verront un ange apparaître par la gauche de l'Archul-a'lā. Cet ange sera si grandiose que si les sept mers étaient placées dans le bout de son pouce, il les absorberait et aucune goutte ne serait visible. Cet ange, sur ordre d'Allah le tout-puissant dira: «Je suis votre Seigneur» (Ana rabbukum) pour les mettre à l'épreuve. Les gens du lieu de rassemblement répondront: «Nous cherchons refuge auprès d'Allah le tout-puissant contre toi.»

Un autre ange apparaîtra alors du côté droit de l'Archul-a'lā, si grand qu'il pourrait recouvrir quatorze mers du bout de son pied. Il mettra les êtres humains à l'épreuve à l'heure du jugement en leur disant: «Je suis votre Seigneur!» Ils répondront: «Nous nous réfugions auprès d'Allah le tout-puissant contre toi.»

Suite à cela, Allah le tout-puissant les traitera d'une manière aimable et douce. Tous ceux qui se trouvent sur la place du rassemblement se prosterneront. Allah le tout-puissant s'adressera à eux: **«Vous êtes arrivés à un tel endroit où vous n'aurez ni d'étrangeté ni de crainte.»**

Allah le tout-puissant fera traverser le pont Sirāt à tous les fidèles. Les croyants passeront par groupe, chacun à leur tour selon le degré de leur foi et seront emmenés au Paradis. D'abord les messagers, puis les prophètes, s'en suivront les véridiques, puis les bienaimés, ensuite les sages, les bienfaiteurs, les martyrs, et enfin les autres croyants. Les musulmans dont les péchés n'auront pas été pardonnés tomberont face contre terre. D'autres seront condamnés au purgatoire, à l'endroit appelé A'rāf. Parmi ceux dont la foi est faible, certains traverseront le Sirāt en 100 ans, d'autres en 1000 ans. Ils ne brûleront pas en Enfer pour autant.

Celui à qui il sera accordé de voir son Seigneur ne sera pas envoyé en Enfer. Nous avons décrit les demeures des musulmans et bienfaiteurs dans notre livre intitulé **Istidrāj**. Ce sont ceux dont les visages sourient. Beaucoup d'entre eux traversent le pont en un éclair. Beaucoup d'autres, en revanche, le foulent dans un état de faim et de soif, leurs poumons semblant presque se désintégrer en morceaux et leur souffle s'échappant comme de la fumée. Ceux-ci peuvent boire dans le bassin de Kawthar, dont les jarres correspondent au nombre d'étoiles dans le ciel, dont l'eau provient du bassin de Kawthar, et dont la taille s'étend de Jérusalem au Yémen et d'Aden à Médine. Ceci est corroboré par la déclaration suivante de notre Prophète, paix sur lui: **«Mon minbar est au-dessus de mon bassin»**, c'est-à-dire au-dessus de l'un des deux bords du bassin de Kawthar. Ceux qui sont éloignés du bassin de Kawthar seront emprisonnés sur le Sirāt selon le degré de leurs culpabilités.

De nombreux d'individus n'effectuent pas leurs ablutions correctement et ne les terminent pas. Et combien sont ceux qui parlent de leurs prières rituelles bien qu'ils n'aient pas été questionnés à ce sujet! Ceux-là n'effectuent pas la prière rituelle, avec humilité et recueillement. Si bien que, si une fourmi venait à les mordre, ils en oublieraient leur prière et tourneraient leur attention vers la fourmi. En revanche, ceux qui comprennent la puissance et la ma-

jesté d'Allah le tout-puissant ne bougeraient pas même si on leur coupait les mains et les pieds, car leurs actes d'adoration sont destinés à Allah le tout-puissant. Ceux qui se tiennent en présence d'Allah le tout-puissant font preuve d'humilité et de révérence dans la mesure où ils ont compris et intériorisé Sa majesté et Sa toute-puissance. De la même manière, si un homme se faisait piquer par un scorpion alors qu'il se trouve en présence de son roi, il se maîtriserait, ne laisserait rien paraître par respect envers son souverain. Tel est le cas des humains lorsqu'ils cohabitent avec les autres créatures. Ces créatures ne peuvent, en effet, discerner les bons actes des mauvais.

Celui qui a conscience de la grandeur, de la majestuosité, de la magnificence, de l'éminence et de la dominante supériorité divine d'Allah le tout-puissant adoptera forcément une attitude sereine et intègre lors de sa conversation avec le glorieux tout-puissant.

Il y a également ceux qui effectuent toutes leurs prières, mais qui ont commis des injustices envers autrui, et que, bien que s'en étant repentis, n'ont pas pu réparer l'injustice en question avant leur mort. Ceux-ci se présenteront devant Allah le tout-puissant et seront confrontés à leurs victimes afin que justice soit faite. La victime sautera alors à la gorge de son oppresseur. Allah le tout-puissant lui dira: **«Ô opprimé! Lève les yeux.»** Il lèvera les yeux et verra une très grande demeure aux dimensions et à l'architecture étonnantes. L'opprimé demandera: «Ô Seigneur! Qu'est-ce que c'est?» Allah le tout-puissant continuera: **«C'est à vendre. Souhaiterais-tu m'acheter ce bien?»** L'opprimé répondra: «Ô Seigneur! Je n'ai rien qui puisse valoir une telle somme.» Allah le tout-puissant lui dira alors: **«Si tu pardonnes et affranchis ton frère de l'injustice qu'il a commise envers toi, alors, cette demeure sera à toi.»** Le serviteur acceptera et il dira: «Ô, Seigneur! Puisque Ta volonté divine est ainsi, je renonce à mon droit!»

C'est ainsi qu'Allah le tout-puissant traitera les oppresseurs qui se sont repentis (tawba). Le 25<sup>e</sup> verset de la sourate al-Isrā révèle à cet égard, par le sens interprétatif: **«Moi, le tout glorieux, Je pardonne certes à ceux qui se repentent.»** Le repentis est celui qui se repent de ses fautes et de ses péchés et ne les commet plus jamais. Dāwud, paix sur lui, est désigné comme **«awwāb»** (le repentis). [Ceci en dépit du fait que Dāwud, paix sur lui, n'a jamais commis de péché. Dans son cas, on en est arrivé à un **«khillāf al-awlā»**, c'est-à-dire qu'il a accompli la moins gratifiante des deux actions.] Il en va de même pour les autres messagers.

*Ô cœur, me voilà consumé par ton feu latent,  
Tes lamentations jaillissent jusqu'au firmament!*

*Quelle étrange folie que la tienne, pourquoi ne t'apaises-tu donc jamais?  
Te voilà humilié, n'as-tu donc aucune dignité?*

*Depuis le jour où tu es tombé dans le piège de l'amour éternel,  
Ton printemps a défléuri, crois-tu qu'il donnera des fruits?*

## DIXIÈME CHAPITRE

Le lieu de rassemblement (Arasāt) est également appelé «**Mawqif**» et «**Mahchar**». Nos savants ont différents avis sur la façon dont seront convoqués ceux qui s'y trouvent. Ceci est expliqué aussi bien dans les tafsir coraniques que dans des hadiths authentiques. Les premiers sur lesquels Allah le tout-puissant portera un jugement sont les meurtriers. Et ceux à qui Il donnera d'abord leur récompense sont les aveugles qui avaient une foi sincère. Un appel sera lancé: «Où sont ceux à qui il a été privé de voir sur terre?» Il leur sera annoncé: «C'est vous qui méritez le plus de voir la beauté d'Allah le tout-puissant.» Puis, Allah le tout-puissant avec respect leur ordonnera: «**Allez à droite!**»

Un étendard sera hissé pour eux et sera remis à Chu'ayb, paix sur lui, et il deviendra leur imam. Avec eux, d'innombrables anges de lumière seront également présents. Seul Allah le tout-puissant connaît leur nombre exact. Ils iront auprès d'eux et traverseront le pont Sirāt à la vitesse de l'éclair. Dans la patience et la douceur, chacun d'eux ressemblera à Abdullāh ibn Abbās [décédé en 68 (687 apr. J.-C.) à Taïf], qu'Allah l'agrée, et à ceux de cette communauté qui lui ressemblent.

Ensuite, un autre appel retentira: «Où sont ceux qui ont fait preuve de patience face aux malheurs?» Seront alors apportés les lépreux et les victimes de maladies contagieuses. Allah le tout-puissant les saluera. Eux aussi seront invités à aller par la droite. Un drapeau vert sera levé pour eux et sera remis à Ayyūb, paix sur lui. Il deviendra l'imam des gens du côté droit (Ashāb al-yamīn). Le caractère de ceux qui ont été éprouvés, c'est la patience, la douceur comme Uqayl ibn Abī Tālib, qu'Allah l'agrée, et les autres de cette communauté qui lui ressemblent.

Un nouvel appel retentira: «Où sont ces vertueux jeunes croyants qui ne se sont pas laissé duper par les mensonges et les calomnies des ennemis de l'islam et qui se sont fermement attachés

à la croyance d'ahlus-sunna, et qui ont su parfaitement préserver leur foi correcte ainsi que leur vertu?» Ils seront amenés auprès d'Allah le tout-puissant qui les saluera, leur souhaitera la bienvenue et les complimentera avec des paroles qu'Il jugera convenables. On leur dira, à eux aussi: «**Allez par la droite.**» Un drapeau dont le porte-étendard sera Yūsuf, paix sur lui, se lèvera en leur honneur. Yūsuf, paix sur lui, sera leur imam. Le mérite de ces jeunes, c'est de s'être préservé de l'illicite ainsi que des femmes et filles qui leur sont haram. Il en est de même pour Rāchid ibn Sulaymān, miséricorde sur lui, et ceux de cette communauté qui par ces mêmes qualités s'apparentent à ces derniers.

Ensuite, un nouvel appel sera fait: «Où sont ceux qui, pour Allah le tout-puissant, ont fait preuve d'amitié et d'affection et qui ont aimé les musulmans, et qui ont eu du mépris envers les renégats et les mécréants?» Ils seront amenés auprès d'Allah le tout-puissant qui les saluera, leur souhaitera la bienvenue et les complimentera avec des paroles qu'Il jugera convenables. Il leur sera dit, à eux aussi, de continuer par la droite. La patience et la douceur sont les points communs de ceux qui ont eu de l'aversion pour les ennemis d'Allah le tout-puissant. Ceux-là ne sauraient blesser un croyant ou se fâcher avec lui pour des affaires mondaines. C'est le cas d'Alī, qu'Allah l'agrée, et de ceux de la communauté qui par ces mêmes qualités s'apparentent à ces derniers.

Après cela, un nouvel appel retentira encore disant: «Où sont ceux qui ont pleuré et qui n'ont pas commis d'actes haram par crainte d'Allah le tout-puissant?» Ils seront amenés. Leurs larmes seront pesées avec le sang des martyrs et l'encre des savants. Les larmes pèseront plus. Il leur sera dit, à ceux-là aussi, d'aller par la droite. Un drapeau multicolore sera levé en leur honneur, puisqu'ils auront refusé de commettre le haram bien qu'étant entourés de personnes qui avaient l'habitude de le faire, et ne se seront pas laissés duper par les paroles de cet entourage qui leur disait qu'Allah, en sa qualité de pardonneur, pardonnera ces péchés. Ceux-là se seront préservés du péché et auront versé leurs larmes par crainte d'Allah le tout-puissant. L'un aura pleuré par crainte de s'éprendre d'amour pour la vie terrestre, tandis que l'autre aura pleuré de regret. Leur étendard sera remis à Nūh, paix sur lui. Les savants souhaiteront passer avant eux, en disant: «C'est nous qui leur avons appris qu'il fallait verser des larmes pour Allah le tout-puissant.» Une voix s'élèvera alors: «Ô Nūh, reste là où tu es!» Nūh, paix sur lui, ainsi que cette communauté s'arrêteront.

L'encre des savants d'ahlus-sunna et le sang des martyrs seront

pesés. L'encre pesant plus lourd, les savants seront invités à partir par la droite. Un drapeau rouge et jaune sera ordonné pour les martyrs. Yahyā, paix sur lui, sera leur porte-étendard et les guidera. Les savants souhaiteront passer avant eux, leur disant: «C'est grâce à notre science que les martyrs ont appris à combattre. Nous méritons de passer avant eux.» C'est alors qu'Allah le tout-puissant, par grâce, leur dira la chose suivante: «**Les savants comptent pour Moi comme Mes prophètes.**» Puis s'adressant aux savants: «**Intercédez en faveur de qui vous voudrez.**» Les savants intercèderont donc en faveur de leur famille, de leurs voisins, de leurs frères de religion, de leurs élèves et de leurs disciples qui ont suivi leurs enseignements.

Un ange sera appelé pour chacun des savants. Cet ange annoncera auprès des êtres humains ce qui suit: «Allah le tout-puissant a ordonné à untel savant d'intercéder pour qui il voudra. Il intercèdera donc pour quiconque lui a réglé une affaire, lui a offert un repas, un verre d'eau, ou a diffusé ses livres.» Ceux qui auront été bienveillants envers ce savant et qui auront diffusé ses livres se lèveront. Ainsi le savant intercèdera en leur faveur.

Il a été rapporté par un hadith que les messagers seront les premiers à intercéder. Viendront ensuite les prophètes, paix sur eux, et les savants. Un drapeau blanc sera levé en l'honneur des savants, et sera remis à Ibrāhīm, paix sur lui. En ce qui concerne la révélation de connaissances secrètes, Ibrāhīm, paix sur lui, est le plus avancé des messagers. Voilà pourquoi il sera choisi pour porter ce drapeau.

Un appel retentira de nouveau: «Où sont les pauvres qui ont travaillé et sué tous les jours pour gagner leur vie, et qui se sont contentés de ce qu'ils avaient?» Les pauvres seront amenés auprès d'Allah le tout-puissant, qui les récompensera par ces paroles: «**Bienvenue, ô vous pour qui le monde était un cachot!**» Il sera ordonné à ceux-là de rejoindre les gens du Paradis. Un drapeau jaune se lèvera en leur honneur et se verra être remis à Īsā, paix sur lui. Il deviendra leur imam.

Un nouvel appel sera fait ensuite: «Où sont les riches qui ont toujours remercié Allah le tout-puissant, qui ont utilisé leur fortune et leurs biens pour renforcer la religion, et pour protéger les musulmans des oppresseurs?» Ces gens seront emmenés et Allah le tout-puissant leur fera citer pendant 500 ans les biens qu'Il leur a octroyés. Il leur demandera la façon dont ils ont dépensé leur fortune. Un drapeau coloré sera levé en leur honneur. Sulaymān, paix sur lui, en sera le porte-étendard et deviendra leur imam. Il

leur sera également ordonné de rejoindre les gens de droite.

Il a été rapporté dans un hadith que quatre groupes de personnes doivent témoigner sur quatre sujets: ceux qui ont opprimé les musulmans grâce à leur richesse et leur statut seront convoqués: «Qu'est-ce qui vous a empêchés d'adorer Allah le tout-puissant?» Ils répondront: «Allah le tout-puissant nous a donné statut et richesse. Ce sont ces choses qui nous ont empêchés de suivre les commandements d'Allah le tout-puissant.» Il leur sera alors demandé: «Qui d'entre vous et Sulaymān, paix sur lui, est le plus riche?» Ils diront: «Sulaymān, paix sur lui, est le plus riche.» Il leur sera alors répondu la chose suivante: «Or, sa richesse ne l'a pas empêché de M'adorer. Mais c'est le cas pour vous.»

Ensuite, l'appel suivant sera entendu: «Où sont les personnes frappées par le malheur?» Elles se présenteront. Il leur sera demandé la chose suivante: «Qu'est-ce qui vous a empêchées d'adorer Allah le tout-puissant?» Ils répondront: «Allah le tout-puissant nous a infligé malheurs et peines sur terre. C'est pour cela que nous n'avons pas pu l'adorer comme il se doit.» Il sera alors demandé: «Qui d'entre vous et Ayyūb, paix sur lui, a vécu le plus de malheurs?» Ils diront: «Ayyūb, paix sur lui, en a vécu davantage.» Il leur sera alors répondu la chose suivante: «Les malheurs qu'il a vécus ne l'ont pas empêché d'invoquer Allah le tout-puissant comme il se doit et de répandre Ses commandements. Mais c'est le cas pour vous.»

Un nouvel appel sera fait: «Où sont les jeunes, les esclaves et les jāriyas?» Ils seront amenés auprès d'Allah le tout-puissant. Il leur sera demandé la chose suivante: «Qu'est-ce qui vous a empêchés d'adorer Allah le tout-puissant?» Ils répondront: «Allah le tout-puissant nous a donné la beauté et l'attrait. Cela nous a aveuglés et nous nous sommes perdus dans les plaisirs de la jeunesse. Nous pensons que nous resterions toujours jeunes. Nous n'avons pas appris la religion d'Allah. Ô, Seigneur, nous ne T'avons pas honoré comme il se doit.» Les esclaves diront: «Nous avons servi nos maîtres en tant qu'esclaves. Nous vénérions les représentants du pouvoir mondain. Nous sommes restés ignorants de la religion. Nous nous sommes trompés nous-mêmes. Ô, Seigneur, nous ne T'avons pas honoré comme il se doit.» Il leur sera alors demandé: «Qui d'entre vous et Yūsuf, paix sur lui, est le plus beau?» Ils diront: «Yūsuf, paix sur lui, est le plus beau.» Il leur sera alors répondu la chose suivante: «Ainsi, rien n'a empêché Yūsuf d'observer les droits d'Allah le tout-puissant lorsqu'il était esclave, mais c'est le cas pour vous.»



La voix retentira de nouveau: «Où sont les miséreux, les paresseux et ceux qui ne travaillaient pas?» Ils se présenteront, et il leur sera demandé la même chose: «Qu'est-ce qui vous a empêchés d'adorer Allah le tout-puissant?» Ils répondront: «Nous n'avons ni travaillé ni fait de l'artisanat. [Nous avons passé notre temps dans les cafés, les cinémas et matchs de sport.] Allah le tout-puissant nous a donc condamnés à la pauvreté sur terre. La paresse et la pauvreté nous ont empêchés d'accomplir notre devoir de serviteurs.» La question suivante leur sera posée: «Qui d'entre vous et Īsā, paix sur lui, était le plus pauvre?» Ils diront: «Īsā, paix sur lui, était le plus pauvre.» Il leur sera alors répondu: «Ainsi, sa grande pauvreté ne l'a pas empêché de remplir ses devoirs de serviteur et de diffuser les connaissances religieuses, mais elle vous a empêchés, vous?»

Si l'un des quatre cas mentionnés arrive à quelqu'un, il doit penser aux personnes mentionnées. Notre Prophète, paix sur lui, avait l'habitude de dire dans ses prières: «**Ô mon Seigneur! Je me réfugie auprès de Toi contre la tentation de la richesse et de la pauvreté.**»

Tirez une leçon d'Īsā, paix sur lui, qui ne possédait presque rien sur terre. Il a porté une robe de laine pendant vingt ans. Pendant son voyage, il ne possédait qu'une tasse à boire, une natte noire et un peigne. Une fois, il a vu quelqu'un boire de l'eau avec sa main. Il a alors renoncé à sa tasse à boire. Une autre fois, il a vu un homme qui se peignait la barbe avec sa main. Alors il s'est aussi débarrassé de son peigne. Il avait l'habitude de dire: «Ma monture, ce sont mes pieds, ma demeure, ce sont les grottes, ma nourriture, ce sont les plantes et ma boisson, ce sont les eaux des rivières.» [Cependant l'islam ne préconise pas cela. C'est un acte d'adoration de travailler et de gagner sa vie par des moyens légaux. Il faut travailler beaucoup et gagner beaucoup d'argent, puis le dépenser pour les causes charitables prescrites par l'islam.

Dans un hadith de l'ouvrage **Rāmūz al-ahādīth**, il est dit: «**La pauvreté est une bénédiction pour mes Compagnons. Vers la fin des temps, la richesse sera une bénédiction pour les membres de ma communauté.**» Nous sommes maintenant à la fin des temps. Nous sommes à une époque où le nombre de pécheurs, de dissidents et de personnes qui ajoutent des innovations à leur culte a augmenté. À cette époque, c'est un grand acte d'adoration que d'apprendre les choses permises et interdites, les innovations (bid'a) et les choses qui mènent à la mécréance, de se conformer à ces règles et d'acquérir des richesses de manière légitime. C'est

une bénédiction que d'aider les pauvres et les personnalités qui œuvrent pour la diffusion de la connaissance d'ahlus-sunna. Heureux sont ceux qui ont connu un tel bonheur!]

Dans certaines pages (suhuf) qu'Allah le tout-puissant a révélées, ce qui suit a également été communiqué: **«Ô fils d'Adam! La maladie et le péché font partie de la vie. L'expiation d'un meurtre intentionnel d'un être humain [dû à la haine] est pire qu'un meurtre non intentionnel. Même si cette dernière n'est pas punie selon la loi du talion, elle est également très mauvaise. Méfiez-vous de ça aussi!»**

S'il y a la foi dans le cœur d'une personne qui a commis de grands péchés, elle bénéficiera de l'intercession après le châtement. Allah le tout-puissant lui accordera Sa faveur. Après des milliers d'années, ces personnes sortiront finalement de l'Enfer. Or, les peaux des occupants de l'Enfer sont recrées après avoir été brûlées. Hasan al-Basrī [décédé en 110 (728 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, a dit un jour: «Si seulement je pouvais faire partie de ces gens.» Sans aucun doute, Hasan al-Basrī, miséricorde sur lui, est une personne qui connaissait très bien les conditions de l'au-delà. Le jour de la résurrection, un musulman sera amené. Il n'aura aucune bonne action à mettre dans la balance. Allah le tout-puissant, en raison de sa foi, lui parlera avec miséricorde: **«Pars vers les gens et cherche quelqu'un qui puisse te donner des bienfaits et des récompenses, afin que par sa faveur tu puisses entrer au Paradis.»** La personne s'en ira et cherchera parmi les gens quelqu'un qui pourrait lui accorder son souhait. Il ne trouvera personne qui veuille bien l'écouter. À quiconque il s'adressera, il obtiendra une réponse du genre: «Moi aussi, j'ai peur que ma balance (de bonnes actions) soit trop légère. Je suis plus nécessiteux que toi à cet égard.» Sa situation le chagrinerait beaucoup. Puis, une personne l'approchera et lui demandera ce qu'il veut. Il répondra: «J'ai besoin d'une seule bonne action. Je l'ai demandée à près de mille personnes. Chacun a trouvé un prétexte pour me la refuser.» La personne ajoutera: «Je me suis présenté auprès d'Allah le tout-puissant. Je n'ai trouvé qu'une seule bonne action sur ma page. Cela ne sera pas suffisant pour me sauver. Je t'en fais don. Prends-la!» Il s'en ira alors soulagé et apaisé. Allah le tout-puissant, qui connaît sa situation, lui demandera: «Comment as-tu fait pour revenir?» Il expliquera alors son aventure avec cette personne. Allah le tout-puissant la convoquera aussi, et lui dira: **«Ma bonté envers les croyants est bien plus grande que ta bonté et ta faveur. Prends ton frère par la main et entrez au Paradis.»**

Si les deux plateaux de la balance pèsent le même poids et que le plateau des bonnes actions ne prédomine donc pas, Allah le tout-puissant dira: «**Celui-là ne fait partie ni des gens du Paradis ni de ceux de l'Enfer.**» Suite à cela, un ange ramènera un feuillet qu'il posera sur le plateau qui indique les péchés. Sur ce feuillet, il ne sera écrit que «pfou». Alors, les mauvaises actions l'emporteront sur les bonnes. En effet, l'exclamation «pfou» est un signe de désobéissance envers les parents. Pour cela, cette personne sera envoyée en Enfer. Elle se mettra à regarder dans les deux sens, et demandera à Allah le tout-puissant de le convoquer. Allah le tout-puissant l'appellera et lui demandera: «**Ô serviteur désobéissant? Pourquoi souhaitais-tu être convoqué?**» Le serviteur répondra: «Ô Seigneur! J'ai compris que j'irai en Enfer pour avoir désobéi à mes parents. Ajoute leur châtement sur mon compte, pour qu'ils soient ainsi libérés de l'Enfer!» C'est là qu'Allah le tout-puissant dira: «**Tu as été désobéissant envers tes parents sur terre, mais tu les as honorés dans l'au-delà. Alors, prends-les par la main et conduis-les au Paradis.**»

Les anges attraperont ceux qui ne seront pas envoyés au Paradis. Les anges connaissent très bien les lois qui régissent l'Au-delà. Par exemple, une voix retentira disant d'un peuple indigne de l'au-delà que ce sont les buches lors de l'au-delà. Ils ont donc été créés pour garnir l'Enfer. Allah le tout-puissant a révélé à leur sujet le 24<sup>e</sup> verset de la sourate as-Saffat, par le sens interprétatif: «**Arrêtez-les, car ils doivent être interrogés.**»

Ils seront emprisonnés jusqu'à ce qu'il leur soit dit, selon le verset 25 de la même sourate, par le sens interprétatif: «**Pourquoi ne vous portez-vous pas secours mutuellement?**» ils resteront dans cet état. C'est ainsi qu'ils se rendront. Ils avoueront leurs péchés et seront tous envoyés en Enfer. Ainsi seront amenés les membres de la communauté de Muhammad qui ont commis de grands péchés. Qu'ils soient vieux ou jeunes, hommes ou femmes, où qu'ils soient, ils seront rassemblés en un seul lieu. Lorsque le gardien de l'Enfer «**Mālik**» les verra, il dira: «Vous faites partie du groupe des malfaiteurs. Mais je vois que vos mains ne sont pas liées et que vos visages ne sont pas noircis. Personne de plus beau que vous n'est jamais allé en Enfer.» Ils lui répondront: «Ô Mālik! Nous faisons partie de la communauté de Muhammad, paix sur lui. Les péchés que nous avons commis nous ont entraînés en Enfer. Laisse-nous pleurer pour nos péchés.» Malik leur dira: «Pleurez! Mais sachez que cela ne vous sera plus d'aucune utilité.»

Bon nombre de personnes qui ont la quarantaine pleureront en

disant: «Mes problèmes et mes soucis se sont accrus!»

Un autre homme âgé, posant sa main sur sa barbe blanche, dira: «Ah! La jeunesse est passée. La souffrance et la peine se sont accrues. Je suis avili et déshonoré!»

De nombreux jeunes hommes pleureront en disant: «Ah, j'ai gâché ma jeunesse! Je n'ai pas su estimer ma jeunesse à sa juste valeur!»

De jeunes femmes se tireront les cheveux et pleureront en disant: «Ô Malheur! Je suis couverte d'opprobre, je suis déshonorée!»

Un appel viendra d'Allah le tout-puissant: «**Ô Mâlik! Place-les au premier niveau de l'Enfer!**» Au moment où l'Enfer commencera à les accueillir, ils s'écrieront: «**Lā ilāha illallāh** (Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah).» Quand l'Enfer entendra cette parole, il s'enfuira loin d'eux à une distance de 500 ans. [Dans le chapitre «al-Hadhar wal-Ibāha» d'Ibn Ābidīn [décédé en 1252 (1836 apr. J.-C.) à Damas], il est mentionné que l'utilisation de grands nombres pour illustrer une grande quantité est une coutume dans la péninsule arabe. C'est-à-dire que les grands nombres ne communiquent pas un nombre exact, mais une grande quantité.] La voix retentira de nouveau: «Ô Enfer! Engloutis-les! Ô Mâlik! Place-les dans le premier Enfer!» C'est là qu'éclatera un bruit semblable au tonnerre. Lorsque l'Enfer s'apprêtera à brûler le cœur de ces gens, Mâlik le lui interdira: «Ô Enfer, ne brûle pas le cœur contenant le noble Coran et la foi! Ne brûle pas les fronts qui se sont prosternés pour Allah le tout miséricordieux!» Ils seront envoyés en Enfer dans cet état. Puis, on entendra une personne crier plus que le reste du peuple de l'Enfer. Ils le sortiront. Il n'aura pourtant que sa peau de brûlée. Allah le tout-puissant s'adressera à lui: «**Que t'arrive-t-il, pourquoi cries-tu plus que les autres?**» Il répondra: «Ô Seigneur! Tu m'as jugé. J'ai encore foi en Ta miséricorde. Je savais que tu m'entendrais. Voilà pourquoi j'ai crié si fort.» Allah le tout-puissant déclarera, par le sens interprétatif du 56e verset de la sourate al-Hijr: «**Quiconque désespère de la miséricorde de son Seigneur fera partie des gens égarés.**» Il lui dira ensuite: «**Va, je t'ai pardonné.**»

Un autre sortira encore de l'Enfer. Allah le tout-puissant lui demandera: «**Ô Mon serviteur. Te voilà sorti de l'Enfer. Avec laquelle de tes bonnes actions comptes-tu entrer au Paradis?**» Le serviteur répondra: «Ô Seigneur! Je suis impuissant. Je me contenterai que d'une petite chose.» On lui montrera un arbre du Paradis

et Allah le tout-puissant dira: **«Si Je te donnais cet arbre que tu vois là, en demanderais-tu un autre?»** Il dira: «Ô Seigneur! Pour l'amour de Ta grandeur et de Ta souveraineté, je n'en demanderais pas d'autres.» Allah le tout-puissant lui dira: **«Je t'en fais don!»** Après que le serviteur a mangé des fruits de cet arbre et profité de son ombre, on lui en montrera un autre, encore plus beau. Il l'observera longuement. Allah le tout-puissant lui demandera: **«Que t'arrive-t-il? Tu affectionnes aussi cet arbre?»** Le serviteur répondra: «Oui, ô Seigneur.» Allah le tout-puissant continuera: **«Si Je te donnais aussi celui-ci, en voudrais-tu un autre?»** Le serviteur dira alors: «Non, ô Seigneur. Je n'en voudrais pas un autre.» Puis il mangera des fruits de cet arbre, se reposera à son ombre. On lui montrera un plus bel arbre. Il restera encore une fois bouche bée. Allah le tout-puissant s'adressera à lui: **«Si Je te le donne aussi celui-ci, en voudras-tu un autre?»** Le serviteur répondra: «Ô Seigneur! Pour l'amour de Ta grandeur, je n'en voudrai pas.» Alors, Allah le tout-puissant, sera satisfait et pardonnera ce croyant. Il l'enverra au Paradis.

Un des phénomènes les plus étonnants de l'au-delà, c'est que l'on amènera une personne auprès d'Allah le tout-puissant, et qu'elle sera jugée. Ses péchés et ses bonnes actions seront pesés. Cette personne pensera qu'Allah le tout-puissant ne s'est occupé de rien d'autre que son compte à ce moment-là. Pourtant, il n'en est pas ainsi. Ce seront peut-être des millions de jugements qui seront exécutés simultanément, et nul autre qu'Allah le tout-puissant en connaît le nombre exact. Chacun pensera à ce moment qu'il est le seul à être jugé.

Là-bas, certains ne se verront pas les uns et les autres. D'autres n'entendront pas les autres parler. Il se peut que chacun soit sous les voiles d'Allah le tout-puissant. Louange à Allah (Subhānallah), quelle grande puissance et quel pouvoir Il possède! Le verset 28 de la sourate Luqmān fait référence à ce moment, et dit par le sens interprétatif: **«Votre création sur terre et dans l'au-delà est aussi courte que le temps d'une respiration.»** Cette parole d'Allah le tout-puissant recèle des secrets et le secret veut dire ici être sans espace ni temps. En effet, le règne et les actes d'Allah le tout-puissant ne connaissent ni limite ni fin. Louange à Allah, car aucune de Ses actions ne l'empêche d'accomplir d'autres choses.

En ce temps-là, un homme ira voir son fils et lui dira: «Ô fils! Je t'ai habillé quand tu n'étais pas capable de le faire toi-même. Je t'ai nourri et t'ai fait boire quand tu ne pouvais pas le faire toi-même. Je t'ai protégé quand tu étais enfant, puisque tu ne savais

pas ce qui était dangereux ou ce qui t'était bénéfique. Tu me demandais des fruits, je te les achetais. Je t'ai enseigné la foi et la religion. Je t'ai envoyé à un maître coranique pour qu'il t'enseigne le noble Coran. Cependant, tu vois maintenant la violence du jugement dernier. Tu sais que mes péchés sont abondants. Prends-en un peu pour que diminuent mes péchés. Fais-moi don d'une bonne action, d'une récompense pour qu'elle puisse peser dans ma balance.» Le fils fuira son père, en disant: «Cette bonne action, j'en ai encore plus besoin que toi.»

La même conversation aura lieu entre une mère et son enfant, une femme et son mari, ainsi qu'entre les frères. C'est ce qu'Allah le tout-puissant révèle dans les versets 34 et 35 de la sourate Abasa, par le sens interprétatif: **«Ce jour-là, l'homme fuira son frère, et la mère fuira son enfant.»**

Il a été rapporté dans un hadith: **«Le jour de la résurrection, les gens seront rassemblés dans un état de nudité.»** Aïcha, qu'Allah l'agrée, lorsqu'elle entendit cette nouvelle, demanda: «Ne se regarderont-ils pas les uns les autres?» Notre Prophète, paix sur lui, répondit en récitant le 37<sup>e</sup> verset de la sourate Abasa qui dit, par le sens interprétatif: **«Le jour de la résurrection, l'état de chacun l'éloignera de l'état des autres.»** Notre Prophète, paix sur lui, a donc indiqué que la violence et la difficulté du jour de la résurrection empêcheront les gens de s'observer les uns les autres.

Les êtres humains seront rassemblés dans un lieu. Un nuage noir se formera au-dessus d'eux. Ce nuage fera pleuvoir sur eux **«as-Suhuf al-munachchara»**, c'est-à-dire les pages où sont inscrites toutes leurs actions. Les pages où seront inscrites les actions des croyants s'apparenteront à des pétales de roses. Celles des mécréants seront écrites comme sur des pétales de cèdres.

Les pages descendront en volant par la gauche ou par la droite de chacune des personnes. Ceci sera involontaire de leur part. En effet, Allah le tout-puissant révèle dans le 13<sup>e</sup> verset de la sourate al-Isrâ, par le sens interprétatif: **«À Nous la gloire et la toute-puissance, Nous enverrons sur chaque être humain le livre qui lui appartient et dont les pages seront apparentes.»**

Certains savants ont dit que le bassin de Kawthar vient après le passage du pont de Sirât. Mais ce n'est pas correct. Car celui qui a traversé le pont ne retourne pas dans le bassin.

70.000 personnes [c'est-à-dire un très grand nombre] entreront au Paradis sans avoir à subir l'épreuve pénible du jugement. La balance ne sera pas dressée pour ceux-là. Les pages contenant leurs

actions ne leur seront pas remises. Ils recevront seulement les pages où sera écrit: «**Lā ilāha illallāh, Muhammadun rasūlullāh (Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah, Muhammad est le messager d'Allah). Ceci est le certificat d'entrée au Paradis et de salut de l'Enfer pour Untel, fils d'Untel.**» Au moment où les péchés d'un serviteur seront pardonnés, un ange l'emmènera sur la place du rassemblement et fera l'annonce suivante: «Voici untel, fils d'untel. Allah le tout-puissant a pardonné ses péchés. Désormais, il n'est plus un pécheur, il a été béni.» Il n'y a rien de plus aimable que cette situation pour cette personne.

Le jour de la résurrection, les messagers, paix sur eux, seront sur leur minbar. Ces minbars seront à la hauteur de leur degré. Les savants qui suivaient les enseignements d'ahlus-sunna et qui œuvraient selon ces enseignements, miséricorde sur eux, siègeront sur un trône de lumière. Ceux qui sont décédés en tant que martyrs pour préserver et diffuser la religion d'Allah le tout-puissant, ainsi que les pieux, c'est-à-dire ceux qui ont respecté les commandements de l'islam, seront dans un lieu dont la terre sera faite de musc. Seront également avec eux les hafiz qui auront récité le noble Coran avec honneur et sans le chanter, ainsi que les muezzines qui auront fait l'appel à la prière d'une manière conforme à la sunna. Une chaire sera attribuée à chacun d'entre eux en échange de leurs bonnes actions conformes aux commandements de l'islam. Après les prophètes depuis Ādam jusqu'à notre Prophète qui est le maître des mondes, paix sur eux, c'est à ceux-là que sera attribué le droit d'intercéder.

Dans un hadith, il est déclaré: «**Le noble Coran apparaîtra le jour de la résurrection sous la forme d'une personne ayant un beau visage et un beau caractère. On lui demandera d'intercéder et il intercédera. Il se plaindra de ceux qui le récitent musicalement [comme s'il s'agissait de chanter une chanson ou de le réciter dans des occasions de divertissement avec de la musique pour s'amuser et en tirer de l'argent]. Il exigera un dédommagement de ces personnes. Ceux dont il est satisfait, il les emmènera au Paradis.**»

Le monde (dunyā) [c'est-à-dire tout ce qui est un obstacle à l'adoration et qui provoque l'accomplissement de choses interdites], quant à lui, apparaîtra sous la forme d'une vieille femme laide aux cheveux blancs. On demandera aux gens: «Connaissez-vous cette personne?» Ils répondront: «Nous nous réfugions d'elle auprès d'Allah le tout-puissant.» Il leur sera dit: «Vous vous êtes disputés dans la vie terrestre pour vous emparer d'elle, et vous vous êtes haïs les uns les autres à cause d'elle.»

De la même manière, le jour du vendredi apparaîtra sous la forme d'une personne sympathique. Les fidèles l'observeront attentivement. Ceux qui ont accordé au jour du vendredi l'importance qu'il mérite se verront enveloppés de sables de musc et de camphre. Une lumière se positionnera au-dessus des croyants qui accomplissaient leurs prières rituelles du vendredi, causant un ébahissement général. Grâce à la considération faite à l'égard du jour du vendredi, ils seront menés au Paradis.

Ô frère musulman! Observe la miséricorde d'Allah le tout-puissant, ainsi que la générosité du noble Coran, de l'islam et du jour du vendredi, et réalise à quel point ceux qui suivent le noble Coran sont estimables. Rends-toi compte à quel point l'islam, qui est constitué de prières rituelles, de jeûnes, de zakat, de patience, et de bonnes moralité, est précieux.

On n'accorde pas d'importance à celui qui interprète la fébrilité et la détresse d'un mourant au moment de l'agonie. Lors de la bataille de la Tranchée, notre Prophète, paix sur lui, a récité cette invocation: «Ô Seigneur des corps qui tomberont en putréfaction, et créateur des âmes qui disparaîtront!». Elle révèle que chaque corps voulu par Allah le tout-puissant sera putréfié. À l'heure de la résurrection, les âmes connaîtront également une fin. Le créateur et le seigneur de tout cela, c'est Allah le tout-puissant. Chaque sujet abordé ici est une science à part entière. Nous les avons expliqués dans nos autres livres.

L'Imām al-Ghazālī, miséricorde sur lui, nous informe ici qu'il a fait un récit extrêmement abrégé des événements de l'au-delà. Il précise qu'il a voulu le résumer dans ce livre pour que les musulmans puissent d'autant plus rapidement s'engager sur la voie d'ahlus-sunna. N'accorde aucun intérêt aux innovations illicites (bid'a) [aux hérétiques et aux réformistes] qui œuvrent contre l'islam! Embrasse les enseignements et les interprétations du noble Coran et des hadiths faites par les savants d'ahlus-sunna. Ne crois pas aux bid'as inventées par les autres, par le diable sous l'apparence humaine! Protège-toi de ceux-là. Pour cette raison, annonce les bonnes nouvelles aux fidèles qui suivent la voie d'ahlus-sunna!

Nous faisons appel au pardon et à la bonté d'Allah le tout-puissant, qu'Il nous accorde protection et réussite. Āmīn wa-hasbunallāh wa-ni'mal-wakīl wa-sallāllāhu alā Muḥammadin wa-ālihī wa-sahbihī aḥma'n (Allah nous suffit, quel bon auxiliaire Il est. Et qu'Allah bénisse Muhammad, sa famille et tous ses Compagnons).



*Ô fils d'Adam, ouvre tes yeux, observe la terre,  
Vois la puissance qui fait pousser ces fleurs puis les altère.*

*Chacune loue Allah et L'implore avec charme,  
Les bêtes, pour Lui, sans cesse brament.*

*Ils louent Sa grandeur, Sa maîtrise de tout phénomène,  
Et perdent leurs couleurs face à Sa domination suprême.*

*Les couleurs qu'ils perdent de jour en jour deviennent terre,  
C'est un avertissement que voici, une vérité que seul le sage flaire.*

*Si tu avais ouï ce secret, que tu en avais été tourmenté,  
Ne serais-tu pas humain, tu te serais liquéfié.*

*Quiconque arrive repartira, quiconque s'installe trépassera,  
Goutera à la mort quiconque passera par là.*

## CONCLUSION DU LIVRE LA RÉSURRECTION ET L'AU-DELÀ

Pour atteindre la félicité dans ce monde et dans l'au-delà, il faut suivre les enseignements de l'ahlus-sunna, corriger sa foi selon ces enseignements, puis apprendre la connaissance de jurisprudence et effectuer de bonnes actions selon ces règles, aimer les bienaimés d'Allah le tout-puissant et ses chers serviteurs, connaître les ennemis de l'islam et ne pas se laisser tromper par eux. C'est un devoir individuel (fard ayn) pour chaque musulman d'apprendre la croyance d'ahlus-sunna et ce qui est nécessaire des obligations et des interdictions. Ne pas les apprendre est une infraction et un grand péché. Cette connaissance, dont l'acquisition est absolument nécessaire, est exposée sous une forme correcte et compréhensible dans les ouvrages **Se'adet-i Ebediyye** et **L'éthique en islam**. Il est impératif que chaque musulman acquière un livre d'ilmihāl (jurisprudence) compilé à partir des livres des savants d'ahlus-sunna et s'assure que sa famille, ses amis et ses connaissances le lisent. Il ne faut pas lire les journaux, les magazines et les livres qui ne sont d'aucune utilité dans cette vie et dans l'au-delà, mais au contraire sont même nuisibles et corrompent la foi ainsi que le caractère de chacun et divisent les gens. Au contraire, il faut lire et étudier les livres nécessaires et utiles. Parmi les livres les plus précieux figurent les œuvres de l'Imām al-Ghazālī et le livre **Maktūbāt** de l'Imām ar-Rabbānī [décédé en 1034 (1624 apr. J.-C.) à Sirhind],

miséricorde sur eux. Dans l'ouvrage **Se'âdet-i Ebediyye** et dans d'autres de nos livres, les biographies de ces deux savants sont disponibles. Dans un hadith, il est dit: «**La miséricorde descend sur le lieu où sont mentionnés les bienaimés d'Allah.**» Ce hadith rapporte que celui qui se souvient avec amour des bienaimés d'Allah (awliyā) reçoit des bénédictions (fayd) et des bienfaits (baraka) et ses supplications sont exaucées. Chacun bénéficie des lumières et des bénédictions de ces grands personnages dans la mesure de son propre amour pour eux. Leur regard est guérisseur, leurs compagnies sont un remède pour les cœurs malades et morts. Quiconque les contemple se souvient d'Allah le tout-puissant. Bien qu'il soit impossible aujourd'hui de les rencontrer et de les voir, celui qui lit leurs livres et qui les considère comme des personnes choisies, et qui les aime pour cette raison, recevra des bénédictions et profitera des bienfaits de leur âme. Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet dans la section «**Conseils aux musulmans**» de ce livre. Les prophètes, paix sur eux, sont des médiateurs et des liens solides qui nous rapprochent d'Allah le tout-puissant. Il a été rapporté dans un hadith que les bienaimés d'Allah, soit «**les savants qui connaissent les préceptes de l'islam (al-ahkām al-islāmiyya) et qui œuvrent selon ces connaissances sont les héritiers des prophètes**». Par conséquent, les bienaimés d'Allah, miséricorde sur eux, sont également des médiateurs et des liens qui mènent l'être humain vers l'agrément et la miséricorde d'Allah le tout-puissant. Le noble Coran déclare: «**Cherchez un intermédiaire pour vous rapprocher d'Allah le tout-puissant!**» Parmi les plus grands moyens à cet égard figurent les prophètes, paix sur eux, et leurs héritiers, les savants, miséricorde sur eux. Hujjat al-islam Imām Muhammad al-Ghazālī et Imām Ahmad ar-Rabbānī al-Fārūqī as-Sirhindī, mujaddid et l'illuminateur du deuxième millénaire, miséricorde sur eux, sont tous deux de tels héritiers. Il est relativement facile d'atteindre la félicité par l'intermédiaire de ces deux éminentes personnalités qui sont les héritiers de notre Prophète, paix sur lui, en transmettant sa connaissance divine et sa lumière aux cœurs purs. En effet, il est plutôt facile de les connaître et d'être pris d'affection pour eux en lisant leurs œuvres et leurs biographies. Le pardon a été promis à ceux qui aiment les bienaimés d'Allah.

**Rossignol des roses qui éclosent dans le clos de l'amour,  
Héros que l'islam attend, impatient,  
Tes amants brûlent jusqu'aux cendres par ton amour,  
Il ne t'a pas vu, mais il pleure pour toi, le temps!**

**Par la sagesse et la science, Toi qui as le lien (Sila)  
Qui a réuni deux savoirs fondamentaux,  
Tu t'es immergé dans cet océan immense,  
Et de cet océan d'évocations, tu as tiré le gros lot!**

**Certains approchent uniquement ses côtes,  
D'autres s'enivrent et s'étourdissent de loin en le voyant,  
Il y en a qui l'observent seulement, ou en prennent une goutte,  
Seul toi a pu boire à ta soif de cet océan!**

**Après le Coran et les hadiths, c'est ton œuvre qui vient,  
Tes paroles bénies guérissent les âmes,  
Des awliyās et des sages tu es le doyen,  
Tu es le mujaddid du deuxième millénaire!**

**Ton ami nous a transmis tes enseignements,  
Sur terre il est ton seul suiveur,  
Sayyid Abdulhakīm par ton amour est flambant,  
Par son amour, intercède en notre faveur!**

**Par ton œuvre la terre a été illuminée,  
Et nous a attirés d'une force prodigieuse,  
Les ténèbres du quatorzième siècle ont été dissipées,  
C'était la lumière d'Arvas, le reste n'est qu'illusion et mirage!**

**Nous sommes ses disciples, et lui le vôtre,  
Cela résonne certainement dans vos cœurs illuminés,  
Il est évident que vous vous aimez l'un l'autre,  
Ceux qui comprendront le livre «Maktūbāt» à leur tour  
vont vous aimer!**

## CONFRONTATION AVEC L'ÂME INSTIGATRICE

Le grand savant islamique Imām Muhammad al-Ghazālī, miséricorde sur lui, est né en l'an 450 dans la ville de Tus et est décédé au même endroit en l'an 505 (1111 apr. J.-C.). Dans la 6e section du 4e chapitre de son œuvre **Kimyā-i Sa'adat**, qui est sa dernière parmi des centaines d'œuvres, il est dit en persan:

Allah le tout-puissant a dit dans le verset 47 de la sourate al-Anbiyā: **«Le jour du jugement, J'établirai une balance. Ce jour-là, personne ne sera lésé. J'exposerai toutes les bonnes et mauvaises actions faites par tous les gens dans leur vie terrestre, même si elles ont le poids d'une graine, et je les placerai sur la balance. Je suis suffisant pour faire le compte de tout le monde.»** Il nous a transmis cette information, afin que chacun fasse le compte de ses actions tant qu'il est encore sur terre. Notre Prophète, paix sur lui, a dit: **«Une personne sensée est celle qui divise sa journée en quatre et détermine dans la première ce qu'elle a fait et ce qu'elle va faire. Dans la seconde, elle implore et supplie Allah le tout-puissant. Dans la troisième, elle travaille ou fait du commerce pour gagner de l'argent halal. Dans la quatrième, elle se repose et s'occupe en faisant des choses permises (mubāh), tout en évitant et se détournant des choses haram.»** Le deuxième calife Umar al-Khattāb, qu'Allah l'agrée [décédé en l'an 23 à Médine et enterré dans la chambre de félicité (Hujrat as-sa'āda)], a dit: **«Demandez-vous des comptes avant qu'on vous demande des comptes!»** Allah le tout-puissant a révélé, par le sens interprétatif: **«Tâchez de ne pas assouvir vos désirs [c'est-à-dire les désirs de l'âme instigatrice] pour les choses haram, résistez et soyez persévérants dans cette lutte!»** À partir de là, les grands savants religieux ont compris que ce monde est comme un marché et qu'ils y font des achats avec l'âme instigatrice (nafs). Le bénéfice que nous en tirerons est le Paradis. En cas d'échec, ce sera l'Enfer. En somme, ce sera le bonheur éternel si nous sommes bénéficiaires, ou le malheur éternel si nous sommes déficitaires. Ces derniers auront fait de leur âme instigatrice leur associée dans leur commerce. En premier lieu, on signe un contrat entre associés. Puis, on s'assure de l'honnêteté de son associé. Enfin, on fait les comptes, et si notre associé a commis une trahison, on saisit le tribunal. Eux aussi feront donc de leur âme instigatrice leur associée et suivront les étapes suivantes: La fondation d'une société, son administration et sa supervision (murāqaba), la comptabilité (muhāsaba), la punition (mu'āqaba),

le combat (mujāhada) et la réprimande (mu‘ātaba).

1. La première tâche consiste à fonder une entreprise. Le partenaire, en tant qu’associé aux bénéfiques, peut aussi devenir un ennemi lorsqu’il trahit votre confiance. Pourtant, ce que nous gagnons sur terre est éphémère. Une personne sensée n’y attachera aucune importance. Certains disent même: «Un bienfait provisoire vaut moins qu’un mal durable.» Chaque souffle de l’être humain est comme un précieux bijou, avec lequel il est possible de constituer un trésor. C’est là, la principale chose qu’il conviendrait de prendre en compte. Une personne sensée, après sa prière rituelle de l’aube, doit avant tout dire la chose suivante à son âme instigatrice: «Mon seul capital est ma vie. Je ne possède rien d’autre. Ce capital est si précieux qu’aucun souffle expiré ne saurait être récupéré, les souffles sont comptés et leur nombre diminue. Lorsque s’arrêtera la vie, le commerce s’arrêtera aussi. Accrochons-nous à ce commerce, car la vie est courte, et bien que l’au-delà soit long, il n’y aura là-bas ni de commerce ni de gain. Les jours de ce monde sont si précieux que lorsque le terme de la vie expire, on demande un autre jour, mais on ne l’obtient pas. Aujourd’hui, ce cadeau est en notre possession. Ô mon âme instigatrice, sois très prudente! Ne laisse pas ce grand capital te glisser entre les mains! Après, les pleurs et les plaintes ne serviront à rien. Imagine que ta vie soit finie, que tu aies demandé, supplié qu’on t’accorde un dernier jour de plus, tu aurais été exaucé et aujourd’hui serait ce jour! Y aurait-il une plus grande perte, alors, que de manquer ce jour et de ne pas atteindre la félicité grâce à lui? Épargne ta langue, tes yeux et le reste de tes sept membres de l’interdit, comme si tu devais mourir demain!»

Il est dit que l’Enfer a sept portes. Ces portes représentent tes sept membres. Si tu ne protèges pas ces membres du haram et si tu n’accomplis pas les adorations, tu seras puni! Même si l’âme instigatrice est récalcitrante et peu disposée à obéir aux ordres, elle écoute les conseils et le fait de se priver et de ne pas lui donner ce qu’elle désire a pour effet de la maîtriser. C’est donc ainsi que fonctionne le règlement de compte avec l’âme instigatrice. Le Messager d’Allah, paix sur lui, a dit: «**Une personne sensée est celle qui effectue son propre jugement avant de mourir et qui n’accomplit que des œuvres qui lui seront profitables après sa mort.**» Il a également dit: «**Réfléchis bien avant d’accomplir une action. S’il s’agit d’une action qu’Allah le tout-puissant autorise, et dont Il est satisfait, alors fais-la! Si ce n’est pas le cas, fuis-la!**» C’est ainsi qu’il faut se conditionner chaque jour avec son âme instigatrice.

2. La deuxième tâche est la supervision, c'est-à-dire contrôler l'âme instigatrice, ne pas être négligent à son égard. Si tu es négligent à son égard, elle retournera à ses désirs et à sa paresse. Nous ne devons pas oublier qu'Allah le tout-puissant sait tout ce que nous faisons et tout ce que nous pensons. Les gens ne voient que l'apparence de l'autre. Allah le tout-puissant voit cependant à la fois l'extérieur et l'intérieur. Les actions et les pensées de celui qui en est conscient seront décentes en conséquence. Celui qui n'y croit pas est un mécréant (kāfir). Il faut beaucoup de courage pour y croire, tout en agissant contre elle. Allah le tout-puissant a révélé, par le sens interprétatif: **«Ô être humain! Ne sais-tu pas que Je te vois à chaque instant?»** Un éthiopien se présenta devant le Messager d'Allah, paix sur lui, et lui dit: «J'ai commis beaucoup de péchés. Mon repentir sera-t-il accepté?» Il lui fut répondu: **«Oui, il le sera.»** Il demanda alors: «Me voyait-Il en train de commettre ces péchés?» Lorsqu'il lui fut répondu **«oui»**, l'éthiopien poussa un soupir d'accablement, s'effondra et perdit la vie. Voilà à quoi doit ressembler la foi et la pudeur. Notre Prophète, paix sur lui, nous a commandé la chose suivante: **«Priez comme si vous voyiez Allah le tout-puissant. Certes, vous ne Le voyez pas, mais Lui vous voit.»** Celui qui croit qu'Allah le voit peut-il faire quelque chose qui Lui déplaira? Un notable religieux affectionnait l'un de ses élèves en particulier. Cela attristait ses autres élèves. Il leur donna à chacun un oiseau et leur dit: «Découpez cet oiseau dans un lieu où personne ne vous verra et ramenez-le-moi.» Chacun d'eux ramena l'oiseau après l'avoir découpé dans un endroit isolé. L'élève en question ramena l'oiseau en vie. On lui demanda alors: «Pourquoi ne m'as-tu pas écouté? Pourquoi as-tu gardé cet oiseau en vie?» L'élève répondit: «Je n'ai pas réussi à trouver de lieu où personne ne pourra me voir. Lui peut tout voir.» Les autres comprirent alors qu'il avait atteint le degré de muchāhada. Zulaiykhā, l'épouse du ministre des Finances d'Égypte, lorsqu'elle invita Yūsuf, paix sur lui, dans sa maison, couvrit d'abord le visage de la statue qu'elle croyait sacrée. Lorsqu'il lui demanda: «Pourquoi l'as-tu couverte?», elle a répondu: «Parce que j'en ai honte.» Il lui demanda alors: «Puisque tu as honte d'une statue de pierre, ne devrais-je pas avoir honte de celui qui a créé la terre et les sept niveaux du ciel?» Quelqu'un est venu voir Junayd al-Baghdādī [207 - 298 (910 apr. J.-C.) à Bagdad], miséricorde sur lui, et lui a demandé: «Je ne peux pas m'empêcher de regarder les femmes et les filles dans la rue. Que puis-je faire pour me débarrasser de ce péché?» Il lui répondit: «Dis-toi qu'Allah le tout-puissant te voit en-

core plus que tu ne vois cette femme!» Notre Prophète, paix sur lui, a dit: «**Allah le tout-puissant a réservé un Paradis, appelé Adn, pour ceux qui se sont retenus au moment de pécher en pensant à Sa grandeur, par pudeur envers Lui.**»

[Il est interdit aux femmes de sortir dans la rue sans se couvrir les cheveux, les bras et les jambes. Les femmes croyantes doivent se rappeler qu'Allah le tout-puissant les voit, et ne doivent donc pas se découvrir devant des hommes qui leur sont haram.] Abdul-lah ibn Dinār, qu'Allah l'agrée, a dit: «Nous étions en route pour La Mecque avec Umar, qu'Allah l'agrée. Un berger était sur le point de faire descendre son troupeau de la montagne. Umar, qu'Allah l'agrée, lui dit: “Vends-moi un de ces moutons!” Il répondit: “Je ne suis qu'un esclave. Ce ne sont pas mes moutons.” “Comment donc ton maitre pourrait le savoir? Tu peux dire qu'un loup l'a déchiqteté.” Lorsque l'esclave dit: “Même s'il ne sait pas, Allah le tout-puissant sait”, Umar, qu'Allah l'agrée, pleura et libéra l'esclave après avoir recherché son maitre et l'avoir acheté. Il dit également: “De même que ton affirmation t'a libéré dans ce monde, elle te libèrera aussi dans l'au-delà.”»

3. La troisième tâche consiste à faire les comptes après chaque action accomplie. Tous les jours, avant de dormir, il convient d'interroger son âme instigatrice au sujet de ce qu'elle a accompli ce jour, et de distinguer le capital du bénéfice et du préjudice. Le capital correspond aux fards. Le bénéfice correspond aux sunnas et aux surérogatoires (nāfila). Le déficit représente les péchés. De la même manière que l'on fait un audit des comptes afin de ne pas se faire duper par son associé, l'être humain doit faire preuve de davantage de vigilance envers son âme instigatrice. L'âme instigatrice est en effet très rusée et trompeuse. Elle présentera ses désirs comme des choses bénéfiques pour toi. Il faut l'interroger même au sujet d'agissements qui sont permis, se questionner sur ses raisons. Si elle a commis une mauvaise action, il faut lui faire payer et compenser son erreur. Ibn as-Samad était l'un des grands. Il a dressé le bilan de sa vie, qui a duré 60 ans selon le calendrier lunaire. Il est arrivé à 21.500 jours. Quand il s'est dit: «Oh non! Si j'ai commis au moins un péché par jour, comment puis-je me débarasser de mes 21.500 péchés? Pourtant, il y a eu de tels jours où j'ai commis des centaines de péchés!», il a poussé un cri et est tombé à terre. Quand on a regardé, on a remarqué qu'il avait quitté ce monde.

Mais les êtres humains ne se jugent pas eux-mêmes. Si l'on déposait un grain de sable dans sa chambre à chaque fois que l'on

commet un péché, au bout de quelques années, la chambre serait pleine de sable. Si les anges chargés d'écrire les actes sur nos épaules exigeaient un cent pour l'inscription de chaque péché, nous devrions donner tous nos biens. Pourtant, une fois que nous récitons quelques louanges négligemment avec un chapelet dans la main, nous comptons en disant «Je l'ai récité cent fois», alors que nous ne comptons pas les choses inutiles que nous disons chaque jour. Si nous en tenions le compte, elles dépasseraient le millier chaque jour. Malgré cela, nous nous attendons à ce que nos bonnes actions pèsent plus lourd sur la balance. Quel genre de logique est-ce là? C'est pourquoi Umar, qu'Allah l'agrée, recommandait: «Pesez vous-même vos actes avant qu'ils ne soient pesés!» Umar, qu'Allah l'agrée, avait l'habitude de se fouetter les pieds tous les soirs et de les gronder en disant: «Pourquoi avez-vous agi ainsi aujourd'hui?» Ibn as-Salām, qu'Allah l'agrée, avait un jour chargé du bois de chauffage sur lui et le portait. On lui demanda: «Es-tu un portefaix?» Il répondit: «Je discipline mon âme instigatrice, nous verrons si cela va marcher.» Anas, miséricorde sur lui, [décédé en 91] raconta: «J'ai croisé Umar, qu'Allah l'agrée, il parlait tout seul et se disait “honte à toi, ô mon âme instigatrice, on t'appelle chef des croyants (Amīr al-mu'minīn). Crains Allah le tout-puissant ou prépare-toi pour ses châtements!”»

4. La quatrième tâche consiste à punir son âme instigatrice. Si on ne règle pas ses comptes avec elle, qu'on ne voit pas ses défauts et qu'on ne la punit pas, elle s'enhardira, deviendra indomptable. Il deviendra difficile de la gérer. Si elle a consommé une nourriture suspicieuse, il faut l'affamer, si elle a regardé une femme qui lui est haram, il faut lui interdire de contempler les choses permises. C'est de cette façon qu'il convient de punir chaque membre. Junayd al-Baghdādī, miséricorde sur lui, a raconté: «Une nuit, Ibn al-Kazīfī, miséricorde sur lui, se trouva dans l'état d'impureté majeure (janāba). Alors qu'il était sur le point de se lever pour accomplir l'ablution majeure (ghusl), son âme instigatrice fut vaincue par la mollesse et il pensa: “Il fait si froid, tu vas tomber malade. Il vaut mieux être patient et aller aux bains publics (hammam) demain.” Il a alors fait le vœu d'effectuer l'ablution majeure de tout le corps avec ses vêtements. C'est ce qu'il fit, en disant: “C'est la punition de l'âme instigatrice qui néglige d'exécuter les ordres d'Allah le tout-puissant.”»

Un homme a contemplé une jeune femme, mais il l'a regretté et il a décidé de ne plus jamais boire d'eau froide en guise de punition, ce à quoi il s'est soumis. Abū Talha, qu'Allah l'agrée, ac-



complissait un jour la prière dans son jardin. Un bel oiseau s'est posé à côté de lui. Distrait par lui, il a confondu le nombre d'unités de prière qu'il avait déjà réalisées. Pour punir son âme instigatrice, il a donné ce jardin aux pauvres en guise d'aumône. [Abū Talha Zayd ibn Sahl al-Ansārī a participé à toutes les batailles. Il est décédé en 34 à l'âge de 74 ans.] Mālik ibn Abdullah al-Has'amī, miséricorde sur lui, a rapporté: «Rabāh al-Qaysī, miséricorde sur lui, passa prendre des nouvelles de mon père. Je lui dis qu'il dormait. Il dit: "Comment peut-on s'endormir après la prière de l'après-midi?" et il partit. Je l'ai poursuivi. Il s'est dit: "Quelle indiscretion! En quoi cela te regarde, pourquoi te mêles-tu du sommeil d'autrui? Je jure que tu ne poseras plus ta tête sur un coussin pendant un an."» Tamīm ad-Dārī, qu'Allah l'agrée, dormait un jour pendant la prière du coucher de soleil. Pour punir son âme instigatrice, il a juré de ne pas dormir pendant un an. [Tamīm ad-Dārī était l'un des nobles Compagnons du Prophète.] Majma', miséricorde sur lui, était l'un des grands. Un jour, il a vu une jeune femme en regardant par la fenêtre. Il s'est alors juré de ne plus jamais lever le regard.

5. La cinquième tâche consiste à lutter. Certains grands, lorsque leur âme instigatrice commettait une faute, priaient encore plus en guise de punition. Abdullah ibn Umar, miséricorde sur lui, ne dormait pas de la nuit lorsqu'il n'arrivait pas à temps pour effectuer la prière rituelle avec les fidèles. Umar, qu'Allah l'agrée, a une fois donné un bien d'une valeur de 200.000 dirhams d'argent pour avoir manqué la prière en groupe (jamā'a). Une fois encore, Abdullah ibn Umar, qu'Allah l'agrée, avait un jour retardé un peu sa prière du coucher de soleil. Il faisait si sombre que deux étoiles étaient devenues visibles. Parce qu'il avait tant retardé sa prière, il a affranchi deux esclaves. Nombreux sont ceux qui ont procédé de cette manière. Le meilleur remède pour une âme instigatrice pour laquelle les pratiques cultuelles ne sont pas un plaisir, c'est d'avoir dans son entourage une personne pieuse. En voyant le plaisir que cette personne prend à pratiquer sa religion, il pourra lui aussi s'y habituer. Quelqu'un dit: «Si jamais je ressens la mollesse de mon âme instigatrice dans l'accomplissement des adorations, je converse avec Muhammad ibn Wāsī [décédé en 112 (721 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui.» Il dit qu'à force d'être avec lui, en l'espace d'une semaine, il s'était mis lui aussi à pratiquer avec plaisir. Ceux qui ne peuvent trouver un bienaimé d'Allah doivent lire les biographies des personnes pieuses ayant vécu avant lui. Ahmad ibn Zarīn, miséricorde sur lui, avait l'habitude de ne jamais regarder

der autour de lui. On lui a demandé la raison de cela. Il a expliqué: «Allah le tout-puissant a créé nos yeux pour que nous tirions des leçons de l'agencement de la terre, de la finesse des choses, de Sa grandeur et de Sa puissance. C'est une erreur de regarder, sans tirer d'enseignements, de profits.» Abud-Dardā, qu'Allah l'agrée, a dit: «Pour trois choses, je voudrais vivre dans le monde: pour accomplir la prière rituelle durant les longues nuits, jeuner durant les longs jours, et m'asseoir auprès de personnes vertueuses (sālih).» [Abud-Dardā, qu'Allah l'agrée, est l'un des nobles Compagnons. Il appartenait à la tribu de Khazraj et fut le premier gouverneur de Damas. Il est décédé en l'an 33.] Alqama ibn Qays, miséricorde sur lui, a beaucoup lutté contre son âme instigatrice. Lorsqu'on lui a demandé pourquoi il torturait autant son âme, il a répondu: «Parce que je l'aime beaucoup, parce que je veux l'épargner du feu de l'Enfer.» Quand on lui dit: «Mais on ne t'a pas ordonné de souffrir autant», il répondit: «C'est pour éviter que demain, je batte ma coulpe, et que je me dise "pourquoi ne l'ai-je pas fait?"» [Alqama était l'un des plus grands parmi les successeurs des Compagnons (Tābi'ūn). Il était un disciple d'Ibn Mas'ūd, qu'Allah l'agrée, et est décédé en 61.]

6. La sixième tâche consiste à sermonner et réprimander son âme instigatrice.

Il est dans la nature de l'âme instigatrice de fuir les bonnes choses et de courir vers la malice. Elle est toujours encline à la paresse et elle souhaite assouvir ses désirs. Allah le tout-puissant nous a commandé de détourner nos âmes instigatrices de ses mauvaises habitudes, du mauvais chemin pour la ramener sur le droit chemin. Pour ce faire, il faut tantôt la caresser, tantôt la forcer et tâcher de la gérer avec des paroles ou par l'effort. Par nature, l'âme instigatrice tend à courir vers les choses qui lui font du bien et pour arriver à ses fins, elle fait preuve de patience face aux difficultés qu'elle rencontre entre temps. Le principal obstacle qui empêche l'âme instigatrice d'atteindre la félicité, c'est son insouciance et son ignorance. Si on la réveillait de cette insouciance, qu'on lui montrait où se trouve la félicité, elle l'accepterait. C'est pour cela qu'Allah le tout-puissant nous a commandé, tel qu'il est relevé dans la sourate adh-Dhāriyāt, par le sens interprétatif: **«Exhorte-les! Certes le conseil profite aux croyants.»** Ton âme instigatrice est comme toutes les autres. Les conseils lui seront bénéfiques. Puisqu'il en est ainsi, conseille à ta propre âme instigatrice en premier lieu, et réprime-la! Ne te retiens pas de la réprimander! Dis-lui: Ô mon âme instigatrice! Tu prétends être intelli-

gente et tu t'énerves contre ceux qui te qualifient d'idiote. Et pourtant, il n'y a pas plus idiote que toi. Tu passes ta vie à t'occuper de choses vaines, à rire et à t'amuser. Tu ressembles à ces assassins qui passent leur temps à faire la fête, alors qu'ils savent que la police les recherche, et qu'ils seront exécutés s'ils sont arrêtés. Existe-t-il plus idiot qu'eux? Ô mon âme instigatrice! La mort se rapproche de toi, l'Enfer ou le Paradis t'attendent. Et si la mort venait aujourd'hui? Si ce n'est pas aujourd'hui, elle viendra certainement un autre jour. Puisqu'elle doit arriver, estime-la déjà là! En effet, la mort n'a donné de date à personne. Elle n'a pas indiqué qu'elle viendrait le jour ou la nuit, tôt ou tard, l'été ou l'hiver. Elle arrivera à l'improviste et au moment le plus inattendu. Et si tu ne t'es pas préparé pour l'accueillir, qu'y a-t-il de plus stupide que cela? S'il en est ainsi, honte à toi, ô mon âme instigatrice!

Tu nages dans le péché. Tu es un mécréant si tu crois qu'Allah le tout-puissant ne voit pas ton état! Si, par contre, tu sais qu'Il te voit, alors tu es assez insolent et impudent, car tu ne sembles pas te soucier du fait qu'Il te voit. Si c'est le cas, honte à toi, ô mon âme instigatrice!

Pense à la façon dont tu te mettrais en colère si ta servante ne t'obéissait pas! Comment peux-tu être convaincue qu'Allah le tout-puissant n'est pas en colère contre toi? Si tu penses que Ses châtiments sont légers, mets ton doigt dans le feu! Ou encore, attends une heure sous un soleil ardent. Ou bien prolonge ton passage au hammam, réalises à quel point tu es misérable et que tu ne tiens pas le coup! Si toutefois tu crois que tu ne seras pas punie pour tes actes sur terre, c'est que tu n'as pas foi au noble Coran et en plus de 124.000 prophètes, paix sur eux, faisant de ces derniers des menteurs. Puisqu'en effet, Allah le tout-puissant révèle dans le 123<sup>e</sup> verset de la sourate an-Nisā par le sens interprétatif: **«Les pécheurs seront punis.»** Les malfaiteurs seront maltraités. Aie donc honte de toi, ô mon âme instigatrice!

Si tu te dis, lorsque tu commets un péché «qu'Il est généreux, Il est le très miséricordieux, Il me pardonnera», pourquoi, dans ce cas, inflige-t-Il difficultés, famine et maladies à des centaines de milliers de personnes sur terre, et pourquoi ne donne-t-Il pas de récolte à ceux qui ne sèment pas leurs champs? Tu as recours à tous genres de ruses pour assouvir tes désirs, et là, tu ne te dis pas «Allah le tout-puissant est généreux, il est le très miséricordieux, Il m'accordera sans difficulté tout ce dont j'ai besoin.» Aie donc honte de toi, ô mon âme instigatrice!

Peut-être diras-tu que tu es croyant, mais que tu n'aimes pas les

contraintes. Tu ne sais probablement pas que ceux qui ne peuvent supporter beaucoup d'épreuves devraient éviter ceux-là avec un petit effort, et qu'il est obligatoire (fard) d'endurer des épreuves dans ce monde afin de se débarrasser des tourments de l'Enfer. Si tu ne supportes pas les quelques efforts aujourd'hui sur terre, comment supporteras-tu demain les châtiments de l'Enfer, les humiliations, les avilissements et le rejet dans l'au-delà? Si c'est le cas, honte à toi, ô mon âme instigatrice!

Tu endures beaucoup de souffrances et de mesquineries pour gagner de l'argent, pour échapper à la maladie tu te fies à la parole d'un médecin juif et tu renonces à tous tes désirs, mais tu ignores que les châtiments de l'Enfer sont plus durs que les maladies ou la pauvreté, et que l'au-delà sera plus long que la vie sur terre. Aie donc honte de toi, ô mon âme instigatrice!

Si tu te dis que tu te repentiras et feras de bonnes choses plus tard, la mort pourrait arriver plus tôt, et tu n'auras que des regrets. Si tu crois que le repentir sera plus facile demain qu'il ne l'est aujourd'hui, tu te trompes, car le repentir est plus difficile lorsqu'on le repousse. Puis, lorsque la mort se rapproche, cela ne sera d'aucune utilité, ce sera comme mettre de la nourriture devant un animal sur une pente. Ton état est semblable à celui d'un étudiant qui ne révise pas ses leçons, pensant qu'il pourra tout apprendre le jour de l'examen et ignorant qu'il faut beaucoup de temps pour apprendre une science. De la même manière, il faut lutter pendant longtemps pour purifier une âme instigatrice impure. Comment pourras-tu le faire une fois que ta vie sera passée en vain? Pourquoi ne te rends-tu pas compte de l'importance de la jeunesse avant de vieillir, de la santé avant de tomber malade, de l'aisance avant de tomber dans la détresse, et de la vie avant de mourir? Aie donc honte de toi, ô mon âme instigatrice!

Pourquoi prépares-tu sans tarder dès l'été tout ce dont tu auras besoin en hiver et que tu ne t'en remets pas à la miséricorde et à la grâce d'Allah le tout-puissant pour obtenir ces choses? Pourtant, le froid de l'Enfer n'est pas plus faible que celui de l'hiver, et la chaleur de ses flammes n'est pas moins brûlante que le soleil de juillet. Tu ne manques pas de faire des préparations pour ces choses, mais lorsqu'il s'agit de l'au-delà, tu fais preuve de laxisme. Quelle en est la raison? Ou bien ne crois-tu pas en la résurrection et en l'au-delà? Et que tu te caches cette mécréance qui siège dans ton cœur? Si c'est le cas, ce sera la cause de ton éternelle catastrophe. Alors, honte à toi, ô mon âme instigatrice!

Celui qui pense être sauvé après sa mort du feu de ses désirs et

pense pouvoir éviter de brûler, par la grâce et la miséricorde d'Allah le tout-puissant, sans se réfugier dans la lumière de la connaissance d'Allah le tout-puissant, ressemble à celui qui pense qu'il sera préservé du froid de l'hiver par la grâce d'Allah le tout-puissant, sans porter un vêtement chaud. Ce dernier ignore qu'Allah le tout-puissant, en plus d'avoir créé l'hiver pour procurer de nombreuses utilités, a également créé, par Sa grâce et Sa miséricorde, les matériaux nécessaires à la confection de vêtements, tout en faisant don de la raison et la réflexion aux êtres humains, afin qu'ils puissent confectionner des habits. Sa faveur ne consiste donc pas à nous tenir chaud sans vêtements, mais plutôt à nous faciliter l'accès aux vêtements. Aie donc honte de toi, ô mon âme instigatrice!

Ne crois pas que tu seras châtiée parce que tes péchés mettent Allah le tout-puissant en colère, ou ne te dis pas «pourquoi se fâcherait-Il contre moi puisque mes péchés ne lui causent aucun préjudice». Ce n'est pas ce que tu crois. Le tourment de l'Enfer, qui te brûlera, est en toi et il vient de tes désirs. En effet, la maladie qui touche l'être humain est le résultat des poisons qu'il ingère ou des substances néfastes qu'il mange, et non le résultat de l'attitude du médecin qui le réprimande pour ne pas avoir suivi ses conseils. Aie donc honte de toi, ô mon âme instigatrice!

Ô mon âme instigatrice! J'ai vu que tu t'es habituée aux plaisirs et aux saveurs terrestres, et que tu t'es abandonnée à eux! Si tu ne crois pas au Paradis et à l'Enfer, évite au moins de nier la mort! Tous ces plaisirs et ces saveurs te seront retirés, et tu brûleras par le feu de cette séparation! Plus tu les aimeras, plus tu t'y accrocheras, et plus le feu de cette séparation égalera cet amour que tu leur portes! Aie donc honte de toi, ô mon âme instigatrice!

Pourquoi t'accroches-tu à la vie terrestre? Même si le monde t'appartenait, et que tous les êtres humains se prosternaient devant toi, vous deviendriez tous de la terre quelque temps après! Vos noms seront oubliés et disparaîtront des mémoires. Qui donc se rappelle les monarques du passé? Pourtant, un aperçu de la terre t'a été offert, et celle-ci est en train de se détériorer, de changer. Tu sacrifies pour cela le Paradis éternel. Aie donc honte de toi, ô mon âme instigatrice!

Tu te moquerais de la personne qui achète un pot de fleurs cassé avec une pierre précieuse éternellement solide alors que le monde dans lequel on vit est comme ce pot de fleurs. Considère donc ce pot comme brisé et ce bijou comme gaspillé. Il ne reste plus que regret et châtement!

Chacun doit se faire justice en réprimandant son âme instigatrice avec ces paroles, ou d'autres de ce genre, et prodiguer le conseil d'abord soi-même! Qu'Allah le tout-puissant accorde le salut à ceux qui avancent dans le droit chemin! Āmīn.

***Rien n'est possible sans la science, elle est le début de toute affaire,  
Sur les sombres chemins, elle est l'amie la plus chère.***

***Il n'est pas d'amie plus loyale, d'amante plus fidèle,  
Tout peut être nuisible, si ce n'est elle.***

***La science est comme un océan qui à perte de vue s'étend,  
Tout sauf la science, pour l'homme est lassant.***

***Comment ne serait-elle pas précieuse, Allah l'éloge,  
Vois ce que le Prophète dans un hadith avait dit:***

***Cherche la science où qu'elle soit, même en Chine!  
Acquérir la science est obligatoire pour tout mu'min.***

***Regarde et écoute ce que dit Alī al-Murtadā,  
«Je serai l'esclave de celui qui, ne fut-ce qu'une lettre, m'enseignera.»***

***Les savants empêchent que l'islam ne s'altère,  
Les savants sont l'ombre de l'attribut d'Allah sur terre!***

***L'encre des savants est plus précieuse, par surcroit,  
Que le sang des martyrs, qui tombe sur le chemin d'Allah.***

***C'est la science qui permet le djihad suprême,  
Dans les deux mondes, elle sauvera quiconque la possède.***

***Le savant est supérieur aux dévots, la dévotion est sous la science,  
Les savants, dans l'au-delà, sont auprès des prophètes.***

***Quand même il y a des savants sur terre,  
Ouvre tes yeux, et ôte le voile de l'obscurantisme de ton cœur.***

***Les savants de cette religion ont été loués dans les hadiths,  
Ils sont comme les prophètes israélites.***

*Une seule parole de savant peut perdurer au fil des ans,  
Allant chercher l'homme des basfonds pour l'élever vers le haut.*

*Et que faire si trouver un savant était devenue une tâche ardue?  
Alors sans relâche, leurs œuvres doivent être lues!*

*Le livre est une cage d'or, la science est l'oiseau qui y vit,  
Quiconque acquiert la cage possèdera l'oiseau aussi.*

*Accroche-toi aux livres, ton cœur se remplira de lumière,  
La lecture du noble Coran doit cependant être prioritaire!*

*Les œuvres de Bukhārī et de Muslim viennent après lui,  
Ainsi que le livre Maktūbāt de l'Imām ar-Rabbānī.*

*Le tasawwuf et le fiqh ont été unis par ce dernier,  
C'est un tel savant, que des hadiths l'ont élogié.*

*C'est une source des merveilles, des paroles jamais entendues,  
Des sujets complexes, qui malgré les siècles ne peuvent être perçus.*

*Le livre Maktūbāt et sa traduction comprennent tout ceci,  
Sans lui le salut serait difficile et la science incomplète.*

*Reconnais également les mérites des nobles Compagnons et de leur  
Risāla,*

*Lis-la! Comprends-la pour estimer comme il se doit les Sahāba.*

*La traduction du Maktūbāt, c'est l'éternelle félicité,  
Louange à Allah qu'il y a partout, le tout tient en trois volumes.*

*Admire l'œuvre d'Ibn Ābidīn, cet océan sans limites,  
C'est là le livre majeur de la jurisprudence hanafite.*

*Étudie Ihyā al-ulūm et Kimyā-i Sa'āda,  
Et tu garderas Imām al-Ghazālī à tes côtés pour toujours.*

*Tu comprendras quand tu liras Riyād an-nāsīhīn,  
Tu te diras, «quel savant que ce Rabhāmī»!*

*Étudie le Cheik al-Akbar, al-Gīlānī, et Bahāuddīn,  
Ils ont défendu la religion afin qu'elle ne tombe en ruine.*

*Mawāhib est l'œuvre citée dans tout ouvrage,  
L'éminent Prophète y est décrit durant de longues pages.*

*Il est une source d'histoire, le livre Quatre califes bien guidés,  
Nos cœurs obscurcis ont grandement besoin de lui.*

*Marāqil-falāh et Mawqūfāt sont précieux,  
Lire Majmū'a-i Zuhdiyya te sera avantageux.*

*Connais Ma'rifatnāma et Ibrāhīm Hakki,  
Lis Birgiwī, ne pense pas que cela ne te sera d'aucun profit.*

*Les biographies d'illustres awliyā sont racontées,  
Dans le Rachahāt et le Nafahāt sont cités.*

*Le Barakāt-i Ahmadī et le Mu'jizāt al-Anbiyā,  
Quelle qualité d'écriture que l'Hadīqat al-Awliyā!*

*Connais le Durr-i yaktā et l'Umdat al-islam,  
aussi Miftāh-ul-Janna et l'Ilmihāl Ô mon fils.*

*Le tasawwuf est enseigné dans Rābita Risālesi,  
Et c'est Sayyid Abdulkakīm qui le rédigea.*

*Il y a tant d'autres livres, ce sont les perles de la mer,  
Qu'Allah fasse miséricorde à leurs auteurs.*

*Transmets-leur notre salut, Ô Seigneur,  
Facilite la tâche à leurs suiveurs!*



## LIVRE II

# CONSEILS AUX MUSULMANS

### PRÉFACE

Louange soit à Allah le tout-puissant! Paix et bénédictions soient sur Son Prophète le plus aimé, Muhammad, paix sur lui! Prières soient sur la noble famille de ce grand Prophète, paix sur lui, ainsi que sur chacun de ses loyaux et fidèles Compagnons, qu'Allah les agrée!

Allah le tout-puissant est le Seigneur des mondes. Il a créé chaque être vivant, même chaque créature, qu'elle soit animée ou inanimée, d'une manière calculée, bien ordonnée et utile. Grâce à Ses attributs «al-Khāliq» (le Créateur), «al-Bāri'» (le Formateur), «al-Musawwir» (le Façonneur), «al-Badī'» (le Novateur) et «al-Hakīm» (le Sage), Il a créé chaque être extrêmement beau et de manière harmonieuse. Pour que chaque être puisse être net et beau, Il a établi des liens entre eux et en a fait causes, moyens et médiateurs les uns pour les autres afin qu'ils puissent exister et rester en ordre. Nous appelons de telles relations entre les êtres, l'effet mutuel de l'ordre, comme phénomènes naturels, lois physiques et chimiques, formules astronomiques et activités physiologiques. La science naturelle signifie l'étude et l'analyse de l'harmonie présente dans les créations d'Allah le tout-puissant, des effets qu'elles ont les unes sur les autres, et des liens et des rapports qu'elles entretiennent les unes envers les autres, afin d'en tirer profit.

Allah le tout-puissant a voulu que chaque être, qu'il soit vivant ou non vivant, soit ordonné et bien calculé, et les a créés comme Il le voulait. Il a utilisé comme cause les matières, les forces et les énergies pour sa création. La volonté d'Allah le tout-puissant, c'est que la vie des êtres humains soit aussi ordonnée et utile. Il a usé, pour cela, du libre arbitre (irāda) de l'être humain. Si l'être humain décide de faire une chose, il en exprime la volonté. Si cette chose va dans le sens de la volonté d'Allah le tout-puissant, Il la crée. Afin que la vie personnelle, familiale et sociale des êtres humains soit ordonnée, il faut que ces derniers veuillent des choses bénéfiques, justes et utiles. Allah le tout-puissant leur a fait don d'une «raison» (aql) afin que, par leur libre arbitre, ils ne souhaitent accomplir que de bonnes choses. La raison est une force qui permet de distinguer le bon du mauvais. L'être humain étant dépendant

d'un bon nombre de choses qui lui sont nécessaires et étant dans l'obligation de se les procurer, l'âme instigatrice (nafs) qui désire obtenir ces choses trompe la raison. Même si ces choses qui paraissent nécessaires sont néfastes, l'âme instigatrice les présentera à la raison comme bénéfiques.

Par pitié envers ses créatures, Allah le tout-puissant a transmis des connaissances que nous appelons, «**religion**», aux élus nommés «**prophètes**», par l'intermédiaire de l'ange. Les prophètes, paix sur eux, les ont à leur tour enseignées aux êtres humains. «**La religion islamique**» qui a été communiquée par Muhammad, paix sur lui, fait la séparation entre les choses bonnes, mauvaises, utiles et néfastes, que chacun est susceptible de rencontrer où qu'il soit, et nous commande d'accomplir uniquement les choses utiles.

L'âme instigatrice continue à tromper les êtres humains. Elle ne souhaite pas suivre les enseignements de la religion. Elle tente même de modifier et de falsifier ces connaissances et les principes auxquels il faut croire. Muhammad, paix sur lui, le Prophète d'Allah le tout-puissant, a annoncé que les êtres humains allaient tenter d'altérer l'islam en suivant leur âme instigatrice. Il a déclaré: «**Ma communauté se scindera en 73 groupes. Seulement un groupe entrera au Paradis.**» Les 72 groupes qui iront en Enfer à cause de leur foi corrompue sont bien apparus. Ces 72 groupes qui ont mal compris certains sens du noble Coran et des précieux hadiths qui ne sont pas explicites et qui sont douteux ne deviennent pas infidèles. Mais, ils iront en Enfer pour avoir changé l'islam. Ils sont également qualifiés de gens de «**bid'a**» (hérétiques) et de «**dalāla**» (déliés), autrement dit de sans madhhab. Ils finiront par sortir de l'Enfer pour entrer au Paradis, parce qu'ils sont musulmans. À part eux, il y a également ceux qui altèrent l'islam sous le nom de «**musulman**» selon leurs mauvaises connaissances et leurs visions restreintes, et qui sortent de l'islam à cause de cela. Ceux-là resteront en Enfer pour l'éternité. Il s'agit là des zindīqs et des réformistes.

De nos jours, les gens qui réfutent les madhhabs dépensent d'énormes sommes d'argent afin de diffuser leur croyance dans le monde entier. Il est regrettable d'observer que beaucoup de personnes ignorantes de la religion, pour gagner beaucoup d'argent, tandis que beaucoup d'autres, en se laissant bernier, s'écartent du droit chemin communiqué par les savants de l'ahlus-sunna. Ils tentent même de diffamer les livres d'ahlus-sunna. Par conséquent, il est devenu obligatoire d'écrire sous forme de livre les opinions des wahhabites, un groupe parmi les sans madhhabs, qui ne se confor-

ment pas à l'ahlus-sunna, en citant les preuves appropriées, et d'extraire des sources probantes et de mettre sur papier le préjudice qu'ils causent aux musulmans. Ainsi, il est devenu nécessaire de protéger les musulmans, d'être trompés par les paroles et les écrits mensongers.

Un homme nommé Muhammad, fils d'Abdulwahhāb, a écrit un petit ouvrage intitulé **Kitāb at-Tawhīd**. Bien que son petit-fils, Sulaymān ibn Abdallah, ait entrepris d'en rédiger le commentaire composé, il est mort vers la fin de l'an 1233 (1817 apr. J.-C.) lorsqu'Ibrahim Pacha est entré dans la ville de Dar'iyya pour les réprimer. Son deuxième petit-fils Abdurrahmān ibn Hasan [mort en 1258 (1842 apr. J.-C.)] commenta ce livre et lui donna le titre de **Fath al-majīd**. Plus tard, il abrèga son commentaire et publia un second ouvrage intitulé **Qurrat al-uyūn**. Des ajouts ont été faits à la septième édition du commentaire, qui a été publiée en Égypte en 1377 (1957 apr. J.-C.) par un wahhabite nommé Muhammad Hamīd. Ce dernier cherche à éblouir les musulmans en citant de nobles versets et des hadiths révélés pour les mécréants. En les interprétant d'une façon perverse et erronée, il attaque les bons musulmans «d'ahlus-sunna», et il les traite de mécréants. Dans certains passages de ce livre, il fulmine contre les chiïtes en les appelant les maudits associateurs. Il a repris de nombreux passages du commentaire d'Ibn Taymiyya [mort en 728 (1328 apr. J.-C.) à Damas], de son disciple Ibn Qayyim al-Jawziyya [mort en 751 (1350 apr. J.-C.)] et de son petit-fils Ahmad ibn Abdulhalīm, citant Ibn Taymiyya sous le titre de «Allāma» (grand savant) et Ibn Qayyim comme Cheik al-islam et Abul-Abbās. En désignant Ibn Taymiyya, il a coutume d'ajouter la prière «radiyallahu anh» (qu'Allah l'agrée).

Lors de la préparation du présent travail, nous sommes tombés sur un livre wahhabite écrit en turc. Ce livre, appelé **Jawab-i Nu'mān** (La réponse de Nu'mān), a été imprimé pour la deuxième fois à Damas en 1385 (1965 apr. J.-C.). Il est distribué gratuitement avec l'intention de tromper les pèlerins turcs et de les détourner du chemin d'ahlus-sunna. Par la faveur et la bonté d'Allah le tout-puissant, nous avons également réussi à écrire des réponses solides et raisonnées à ses écrits erronés et inventés.

Ce présent ouvrage, **Conseils aux musulmans**, a été rédigé en deux parties. Nous avons cité des passages du livre **Fath al-majīd** dans la première partie, et de **Jawab-i Nu'mān** dans la seconde, et y avons répondu en nous appuyant sur les œuvres des savants de l'islam, miséricorde sur eux. Nous avons ainsi rédigé 35 articles.

Dans la seconde partie du livre, nous avons écrit comment est né le wahhabisme, comment il s'est propagé, la façon dont certains incultes et sauvages wahhabites ont attenté à la vie et aux biens des musulmans dans le but de gagner statut et richesse, les attaques barbares qu'ils ont menées contre des pays musulmans, la façon dont ils ont été réprimés par l'Empire ottoman, ainsi que la façon dont ils ont pu à nouveau fonder leur état suite à la Première Guerre mondiale, grâce à l'aide des Anglais qui leur ont fourni les armements et le financement nécessaires.

Qu'Allah le tout-puissant préserve les musulmans du désastre de renier les madhhabs! Et qu'Il sauve de cette catastrophe les malheureux qui ont dévié vers ces chemins! Āmīn.

***Il existe deux genres d'hypocrites sur terre,  
Qui dupent aussi bien les pauvres, que les riches.***

***Le premier se promène en habit usé,  
Pour qu'on pense qu'il est un adorateur dévoué.***

***Il souhaite piéger les plus naïfs,  
Et aime se faire appeler derviche, comme qualificatif.***

***Ils se vêt de vieilles tuniques, de nippes,  
Et souhaite être vu ainsi aux yeux du peuple.***

***Durant des semaines, il ne brosse pas sa barbe,  
Pour qu'on dise de lui, le malheureux, il mène une vie d'ascète.***

***Quant au second des gens ostentatoires,  
Sois attentif à ses signes, c'est l'occasion.***

***Il est en perpétuelle recherche de notoriété,  
Et souhaite être le plus notable de la société.***

***Il se fait confectionner de belles et fines étoffes,  
Chaque jour, il s'habille selon la mode du jour.***

***Il donne des conseils, écrit des livres en permanence,  
Il passe pour un savant, mais n'effectue même pas ses prières.***

***Surtout ne sympathise pas et ne fraternise pas avec eux,  
Ne te laisse pas dérober ta religion et ta vie.***

***Il faut abandonner les mauvaises habitudes sur terre,  
À Allah, Il faut vouer un culte sincère.***

# CONSEILS AUX MUSULMANS

## TABLE DES MATIÈRES

Cet ouvrage comprend 42 articles. Dans les 35 articles de la première partie, un passage du livre wahhabite intitulé **Fath al-majīd** a été mentionné et auquel nous répondons, en nous appuyant sur des livres de savants d'ahlus-sunna et dans les 7 articles de la deuxième partie, les débuts du wahhabisme et sa propagation sont décrits. Nous avons indiqué ci-dessous le numéro des articles, leur titre dans le livre et les pages de notre livre où ils se trouvent. Nos insertions sont indiquées par des crochets [].

Article	Sujet	Page
1.	Les livres des gens du tasawwuf seraient remplis d'idolâtries (chirk). L'Imām ar-Rabbānī y répond.....	98
2.	Les actes et les adorations feraient partie de la foi. À cela, il est répondu à partir de la Qasida <b>al-Amālī</b> et du livre <b>al-Hadīqa</b> .....	102
3.	Ce serait de l'idolâtrie de demander de l'aide aux défunts et à ceux qui ne sont pas là .....	109
4.	Les gens du tasawwuf seraient des mécréants. Le disciple (murīd) adorerait son maître (cheik). Il est répondu à cela, à l'aide de la traduction d'un passage du livre al-Usūl al-arba'a .....	109
5.	La construction de turbés, la réception de bienfaits (tabarruk) au moyen de tombes seraient de l'idolâtrie. Il est répondu à ces calomnies par une traduction de l'ouvrage <b>as-Sawā'iq al-ilāhiyya</b> .....	112
6.	Les Compagnons du Prophète et les grands savants n'auraient reçu de bénédiction de personne d'autre que de notre Prophète .....	116
7.	Le tasawwuf viendrait des juifs indiens. Nous prenons à ce sujet la réponse de Muhammad Ma'sūm, miséricorde sur lui. ....	116
8.	Attendre quelque chose des défunts et dire que les âmes des bienaimés d'Allah (awliyā) sont présentes seraient de l'idolâtrie .....	130
9.	Louer le Messager d'Allah, lui demander de l'aide, seraient de l'idolâtrie. Il est répondu à cela à partir de l'œuvre <b>Mir'āt-i Madīna</b> .....	132

10.	Il est prétendu qu'on ne peut pas obtenir d'intercession (chafā'a) en implorant un défunt.....	147
11.	Il est affirmé que les guides spirituels et la tombe d'Ahmad al-Badawī seraient adorés .....	148
12.	Il est dit: «Si le Prophète avait pu aider, il aurait empêché la discorde (fitna) entre ses Compagnons.» .....	150
13.	Les œuvres telles que la Qasida al-Burda, qui font l'éloge du Messenger d'Allah, seraient pleines de chirk. Nous prenons à ce sujet la réponse de Muhammad Ma'sūm, miséricorde sur lui .....	150
14.	Il faudrait démolir les turbés. Il est répondu à cela dans l'ouvrage <b>az-Zawājir</b> d'Ibn Hajar, miséricorde sur lui .....	153
15.	Qu'il ne serait pas permis à ceux qui entrent dans la Mosquée du Prophète de visiter la Chambre de félicité du Prophète. Il est répondu à cela à partir de l'œuvre <b>Mir'āt-i Madīna</b> .....	156
16.	Il écrit aussi lui-même que les salutations (salawāt) sont communiquées au Messenger d'Allah, paix sur lui .....	172
17.	Demander de l'aide aux bienaimés d'Allah, ce serait du chirk. Le grand savant Ahmad ibn Kamāl Efendi répond à cette affirmation .....	173
18.	Ils considèrent que les prodiges (karāma) des bienaimés d'Allah sont du blasphème et de l'idolâtrie. Sur ce point, Imām ar-Rabbānī et le livre <b>al-Mawāhib</b> donnent une réponse .....	178
19.	Les bienaimés d'Allah auraient l'habitude de simuler des prodiges. Il confond les bienaimés avec les zindīqs. Le verset coranique «Cherchez un moyen de vous rapprocher de Moi».....	193
20.	Le verset coranique «Allah et les croyants te suffisent» est faussement interprété. À cela, il est répondu à partir de l'ouvrage <b>al-Barīqa</b> .....	200
21.	Que ce serait une hérésie de suivre les imams des écoles de jurisprudence .....	203
22.	Ce serait du chirk d'attendre l'intercession de personnes décédées. Il est répondu à cela par le livre <b>al-Hadiqa</b> .....	222
23.	L'ahlus-sunna placerait la Qasida al-Burda au-dessus du noble Coran.....	231
24.	Il dit que le défunt n'entendrait pas, il ne peut donc être utile à personne. Ce serait du chirk de lui demander quelque chose. À cela, l'ouvrage <b>al-Minha al-wahbiyya</b> répond .....	232
25.	Les wahhabites eux-mêmes reconnaissent que leurs ijthihad ne sont pas légitimes.....	292
26.	Il affirme: «La visite des tombes a certes été autorisée, mais	

	des innovations (bid'a) ont été ajoutées ultérieurement.» À cela, nous répondons à partir du livret <b>Rābita-i charīfa</b> .....294
27.	Il admet que le Messenger d'Allah, paix sur lui, perçoit ceux qui prononcent des bénédictions.....301
28.	Il est fait mention des mérites des nobles Compagnons et de leurs successeurs (Tābi'ūn).....301
29.	Il serait possible de demander de l'aide à des personnes vivantes, mais pas à des personnes décédées. Il est répondu à cela à partir des livres <b>Marāqil-falāh</b> et az-Zawājir .....302
30.	Ce serait du chirk de faire un vœu (nadh'r) pour les défunts ou de sacrifier un animal. Il est répondu à cela par la section <b>Achadd al-jihād</b> de l'ouvrage <b>al-Minha al-wahbiyya</b> .....306
31.	Au livre wahhabite <b>Jawab-i Nu'mān</b> , il est répondu à partir du <b>Maktūbāt</b> . Il a été prouvé que la lecture des récits du Mawlid et du Dalā'il al-khayrāt est autorisée.....318
32.	Au livre wahhabite <b>Jawab-i Nu'mān</b> , il est répondu à partir du <b>Maktūbāt</b> . Il a été prouvé que la lecture des récits du Mawlid et du Dalā'il al-khayrāt est autorisée.....324
33.	Le tasawwuf et les tariqas sont apparus plus tard. L'islam ne prescrirait pas ces choses. Il est répondu à cela par l'ouvrage de Sanā'ullah ad-Dahlawī <b>Irchād at-tālibīn</b> . .....349
34.	À ceux qui ne croient pas au tasawwuf et aux prodiges, il est répondu à partir de l'ouvrage <b>al-Hadiqa</b> .....371
35.	Au jour de la résurrection, chacun sera présent auprès de celui qu'il aime .....382
36.	Les débuts du wahhabisme et son expansion.....392
37.	L'origine du wahhabisme et ses croyances sont extraites de l'ouvrage <b>Mir'āt al-Haramayn</b> . .....404
38.	Le pillage et le massacre des musulmans à Taif par les wahhabites .....407
39.	Les tortures pratiquées par les wahhabites à La Mecque sont tirées de l'ouvrage <b>Mir'āt al-Haramayn</b> .....412
40.	L'entrée des wahhabites à Médine et les pillages qu'ils y ont commis sont extraits de l'ouvrage <b>Mir'āt al-Haramayn</b> .....420
41.	La reprise des villes sacrées des mains des wahhabites .....425
42.	Les œuvres précieuses construites par les Ottomans après avoir sauvé les villes de La Mecque et de Médine des wahhabites .....448

[Afin de pouvoir accomplir la prière dans les villages et en voyage, il faut trouver la direction de la prière (qibla). Pour ce faire, plantez un bâton dans le sol dans un endroit ensoleillé ou attachez une clé, une pierre ou autre à un fil et laissez-le pendre. À l'heure indiquée dans le calendrier comme «heure de la qibla», l'ombre du bâton ou du fil indiquent la direction de la prière, de telle sorte que le côté de l'ombre d'où brille le soleil est la direction de la prière.]

---

Le poème suivant est une traduction partielle du *divan persan* du grand savant islamique Mawlānā Khālid al-Baghdādī [décédé en 1242 (1826 apr. J.-C.) à Damas], miséricorde sur lui.

### **QUEL DOMMAGE!**

*Mon existence n'a été que vanité, quel dommage!  
Jamais je n'ai pensé au jour d'après, quel dommage!*

*Confus, je n'ai œuvré que dans le sens de mes désirs,  
Les fondements de la religion ont été rongés, quel dommage!*

*Je me suis dévergondé, pensant que Son pardon était incommensurable,  
J'en ai oublié qu'Il avait aussi le nom Al-Qahhār, quel dommage!*

*J'ai plongé dans le péché, aucun bien je n'ai fait,  
Pourquoi me suis-je égaré? Quel dommage!*

*Je me suis évertué pour acquérir richesses et bonne situation,  
J'ai été privé des biens sans fin, quel dommage!*

*Le chemin est sombre et délabré, le diable est devant  
Mes péchés sont pesants, je ne cesse de pleurer, quel dommage!*

*Je n'ai pas une seule bonne action sur mon livre de compte,  
Alors comment Khālid sera-t-il sauvé? Quel dommage!*



# CONSEILS AUX MUSULMANS

## Partie I

### LES CROYANCES DES WAHHABITES ET LEUR RÉFUTATION PAR LES SAVANTS D' AHLUS-SUNNA

Alhamdulillah (louanges à Allah)! Si quelqu'un loue et remercie une personne à n'importe quel moment, à n'importe quel endroit, à n'importe quelle occasion, de n'importe quelle manière, toutes ces louanges et ces remerciements sont dus à Allah le tout-puissant. Car c'est toujours Lui qui crée, éduque, instruit, envoie et permet la réalisation d'une bonne action. Il est le seul à posséder véritablement la force et la puissance. Il n'y a pas d'être humain qui puisse manifester un désir, une volonté de faire du bien ou du mal s'Il ne le lui rappelle pas. Quand le fidèle a la volonté d'entreprendre une action, qu'importe qu'elle soit bonne ou mauvaise, si Allah le tout-puissant ne lui donne ni force ni permission, alors celui-ci ne peut accomplir cette action. La volonté du serviteur ne peut se réaliser que si seulement Allah le tout-puissant le veut aussi. Seule Sa volonté se réalise. En diverses occasions, Il rappelle d'accomplir une bonne ou une mauvaise action. Lorsque Ses serviteurs, auxquels Il fait miséricorde, décident de faire une mauvaise action, Il ne veut pas et Il ne la crée pas. Lorsque ces derniers veulent faire quelque chose de bien, alors Il le veut aussi et le crée. De ces serviteurs ne se manifesterait que le bien. La création des mauvaises actions voulues de ses ennemis, contre lesquels il est en colère, il les veut et les crée également. Parce que ces mauvais serviteurs ne désirent jamais faire le bien, seules de mauvaises choses émanent d'eux. Cela signifie donc que l'être humain n'est qu'un instrument, un moyen. Il est comme la plume dans la main du scribe. Celui à qui on a octroyé «**le libre arbitre**» (irāda al-juz'iyya) et qui utilise ce choix pour faire le bien récoltera une récompense. Celui qui veut du mal récolte le péché. C'est pourquoi nous devons toujours penser à faire le bien, et ne vouloir que le bien! **Nous de-**

**vons apprendre les bonnes choses. Nous devons lire les livres des savants d'ahlus-sunna, miséricorde sur eux, qui sont une source de biens, et ainsi comprendre ce qui est bon et mauvais.** Les savants d'ahlus-sunna ont prouvé, preuves à l'appui, que le wahhabisme a été fondé par les Britanniques et que c'est une voie erronée. Nous allons présenter, une par une, 35 de ces preuves dans la première partie de notre livre.

1. Dans le livre **Fath al-majīd** des wahhabites, il est dit à la page 75: «*Les livres d'Abdulwahhāb ach-Cha'rānī [décédé en 973 (1565 apr. J.-C.)], l'ouvrage intitulé Ibriz d'Abdul'azīz ad-Dabbagh ainsi que les livres d'Ahmad at-Tijānī, sont remplis d'idolâtrie que même Abū Jahl et ses semblables n'auraient pu imaginer.*»

Ahmad at-Tijānī, miséricorde sur lui, est né en 1150 (1737 apr. J.-C.) en Algérie, et est décédé en 1230 (1815 apr. J.-C.) au Maroc. Il était le leader de la confrérie tijāniyya, une branche de la khalwatiyya. Son livre **Jawāhir al-ma'ānī fi faydi cheik at-Tijānī**, écrit à propos de cette branche est célèbre.

Comme il est également écrit dans ce livre wahhabite, les meilleurs des êtres humains, c'est-à-dire les prophètes, paix sur eux, sont supérieurs aux meilleurs des anges. Les wahhabites croient également à l'intervention des anges et à leur influence (ta'thīr), mais ne croient pas à l'influence et à l'intervention qu'Allah le tout-puissant octroie comme prodige à Ses bienaimés, miséricorde sur eux, et traitent de polythéistes ceux qui y croient. Les savants d'ahlus-sunna, miséricorde sur eux, connaissaient à l'avance par le don de leur prodige, l'apparition du wahhabisme, et ils leur avaient déjà répondu des années auparavant. Il s'agit principalement de Muhyiddīn ibn al-Arabī, Sadruddīn al-Qūnawī [décédé en 671 (1272 apr. J.-C.)], Jalāluddīn ar-Rūmī [décédé en 672 (1273 apr. J.-C.)] et Sayyid Ahmad al-Badawī [ainsi que l'Imām ar-Rabbānī], miséricorde sur eux. C'est pour cela que les wahhabites n'apprécient pas ces bienaimés d'Allah.

Imām ar-Rabbānī Ahmad al-Fārūqī as-Sirhindī, miséricorde sur lui, écrit le passage suivant dans la 50e lettre du 2e volume de son livre **Maktūbāt**:

La religion islamique a une apparence, mais aussi une vérité, une essence. Son apparence, c'est d'abord de croire, d'avoir la foi, puis d'obéir aux prescriptions, aux ordres et aux interdictions d'Allah le tout-puissant. L'âme instigatrice (nafs al-ammāra) de ceux qui n'ont atteint que l'apparence de l'islam est dans le déni et la désobéissance. Leur foi est l'apparence de la foi. Leur prière ri-

tuelle est l'apparence de la prière rituelle. Il en est de même pour le jeûne et les autres adorations, car l'âme instigatrice est la base de l'existence humaine. Lorsque des êtres humains disent «**moi**», ils désignent leur âme instigatrice. Ceci montre que leur âme instigatrice n'a pas la foi, qu'elle ne croit pas. La foi et les pratiques culturelles de telles personnes peuvent-elles être vraies et justes? Par Son immense miséricorde, Allah le tout-puissant, a accepté la foi en apparence. Il a annoncé la bonne nouvelle, qu'Il permettra à ces personnes d'entrer au Paradis, qui est le lieu de Son agrément. C'est une des Ses immenses faveurs, le fait qu'Il accepte la foi attestée par le cœur, et ne rend pas obligatoire, comme condition, la foi attestée par l'âme instigatrice. Certes les bienfaits du Paradis ont également des apparences et des vérités. Ceux qui ont atteint l'apparence de l'islam auront leur part de l'apparence du Paradis. Ceux qui auront accédé à l'essence de l'islam, dans ce monde, accéderont à l'essence du Paradis. Ceux qui auront accédé à l'apparence et ceux qui auront accédé à l'essence du Paradis mangeront les mêmes fruits du Paradis. Cependant, ces fruits n'auront pas le même goût pour tous. Au Paradis, les épouses bénies du Messager d'Allah, qu'Allah les agrée, seront auprès de lui, mais les plaisirs ressentis seront différents. Si ce n'était pas le cas, il aurait fallu que ces épouses, qu'Allah les agrée, soient supérieures au reste des humains, et qu'il en soit de même pour toutes les épouses des personnalités supérieures. Car les épouses seront auprès de leur époux au Paradis. Ceux qui ont atteint l'apparence de l'islam, et qui s'y conforment, pourront être sauvés dans l'au-delà. Ceux qui s'y conforment seront considérés, d'une manière générale, comme des bienaimés d'Allah (awliyā), ayant atteint l'amour et la satisfaction d'Allah le tout-puissant (wilāya āmma). Ceux qui connaissent cet honneur pourront entrer dans la voie du tasawwuf et atteindre le statut spécial des bienaimés d'Allah, dit «**wilāya khāssa**». Ceux-là peuvent mener leur âme instigatrice à l'apaisement, à la vertu (itmi'nān). Il faut bien savoir que pour bien cheminer dans cette wilāya, autrement dit dans l'essence de l'islam, il est nécessaire de ne pas délaisser l'apparence de l'islam.

Avancer dans la voie du tasawwuf n'est possible qu'en évoquant fréquemment le nom d'Allah le tout-puissant. L'évocation, le rappel (dhikr) est une pratique que commande l'islam. L'évocation a été ordonnée et louée dans les versets coraniques et les nobles hadiths. Il est obligatoire de se préserver des interdits que nous impose l'islam, afin de pouvoir avancer dans la voie du tasawwuf. L'accomplissement des actes obligatoires (farā'id) permet

d'avancer dans cette voie. La religion islamique ordonne même de chercher «**un guide**» (murchid) qui connaît la voie du tasawwuf et qui est capable d'être un exemple pour les autres disciples. Dans le 35<sup>e</sup> verset de la sourate al-Mā'ida, il est dit par le sens interprétatif: «**Trouvez un intermédiaire pour vous rapprocher de Lui.**» (Nous avons longuement expliqué dans le 18<sup>e</sup> article que cet intermédiaire est un homme parfait.) Pour obtenir l'agrément d'Allah le tout-puissant, il est nécessaire d'atteindre aussi bien l'apparence, mais également l'essence de l'islam. En effet, les supériorités de la proximité divine sont toutes atteintes en se conformant à l'apparence de l'islam. Les qualités supérieures de la prophétie sont à leur tour les fruits de l'essence de l'islam.

Le tasawwuf est le chemin qui mène à la proximité avec Allah le tout-puissant (wilāya). Pour avancer dans la voie du tasawwuf, il est nécessaire d'évacuer de son cœur tout autre amour que celui envers Allah. Si par la grâce d'Allah le tout-puissant, le cœur d'une personne n'est tourné que vers Lui, cette personne aura atteint le degré «**fanā**». Ainsi, le voyage appelé «cheminement vers Allah» (sayr ilallāh) sera terminé. Après cela, le voyage «cheminement en Allah» (sayr fillāh) commence. Ainsi, le degré appelé «**baqā**» est atteint, qui est le but ultime recherché. L'essence de la religion islamique apparaît ici. L'individu qui atteint cet état est appelé «**walī**» (bienaimé, awliyā), ce qui signifie «celui qu'Allah affectionne, celui dont Allah est satisfait». À ce stade, l'âme instigatrice (nafs al-ammāra) sera convaincue (mutma'inna). Étant débarrassée du blasphème, elle sera satisfaite du destin et de la destinée (qadā et qadar) que lui réserve Allah le tout-puissant. Et Allah le tout-puissant sera alors satisfait d'elle. L'âme instigatrice se comprendra et elle sera guérie de toute vanité et se libèrera de la maladie de l'arrogance. La majorité des éminents du tasawwuf ont dit que même lorsque l'âme instigatrice s'apaise, cela ne l'empêche pas de désobéir à Allah le tout-puissant. Le Messager d'Allah, paix sur lui, avait dit au retour d'une bataille (dijhad): «**Nous revenons du djihad mineur et nous commençons maintenant le djihad majeur.**» Ce djihad majeur est compris par beaucoup comme une lutte contre l'âme instigatrice qui enjoint le mal. Cet humble serviteur [c'est-à-dire l'Imām ar-Rabbānī] ne le comprend pas ainsi. Je dis que lorsque l'âme instigatrice atteint la pacification (itmi'nān), rien de la désobéissance et de la malfeasance ne subsiste en elle. Dès lors, tout comme le cœur, l'âme instigatrice ne voit également rien d'autre qu'Allah le tout-puissant. Elle sera défaite de toute recherche de reconnaissance, d'une position élevée, de possessions

et même libérée de toute joie et souffrance causées par celles-ci. L'âme instigatrice sera broyée, anéantie, sacrifiée pour Allah le tout-puissant. Le «**djihad majeur**» en question dans le hadith représente le djihad contre les besoins et les inclinations physiques, chimiques et biologiques des substances, des matériaux qui composent le corps humain. Les envies, c'est-à-dire les désirs instigateurs, la colère, la peur et la crainte ne sont que des pulsions matérielles. Les animaux n'ont pas d'âme instigatrice, mais ils manifestent ces mêmes fâcheuses pulsions. Les désirs, la colère et les entêtements que l'on retrouve chez les animaux émanent des caractéristiques (khāssa) des matières. [Ces désirs sont également appelés «**instinct**».] Les êtres humains doivent lutter, c'est-à-dire mener le djihad contre cela. L'apaisement de l'âme instigatrice ne protège pas l'être humain de ces maux. Le djihad contre eux a d'immenses avantages. Cela permet également à purifier le corps.

Lorsque l'âme instigatrice est convaincue, «**l'essence de l'islam**» lui sera alors accordée. Une foi authentique en résultera. Chaque adoration faite sera véridique. Les prières rituelles, le jeûne et le pèlerinage seront exécutés avec authenticité.

Nous pouvons remarquer que ces choses qu'on appelle le *tasawwuf* et réalité (*haqīqa*) se trouvent entre l'apparence et l'essence de l'islam. Celui qui n'aura pas atteint le statut de «**wilāya khāssa**» ne pourra échapper au fait de rester un musulman au sens figuré. Il ne pourra atteindre l'islam véritable.

Celui qui aura atteint l'essence de la religion de l'islam, et qui sera honoré par l'islam authentique, commencera à avoir une part de la supériorité prophétique. Il obtiendra ce qui a été annoncé dans le hadith suivant: «**Les savants sont les héritiers des prophètes.**» Tout comme la supériorité des bienaimés d'Allah est le fruit de l'apparence de l'islam, la supériorité de la prophétie (*nubuwwa*) est le fruit de l'essence de l'islam. La supériorité de la *wilāya* est l'apparence de la supériorité de la prophétie.

La différence entre l'apparence et l'essence de l'islam provient de l'âme instigatrice. La différence entre la supériorité de la *wilāya* et celle de la prophétie provient des matières qui composent le corps. Aux vertus de la *wilāya*, les matières obéissent à leurs caractéristiques physiques, chimiques et biologiques. Un surplus d'énergie provoquera un excès. Les corps ont besoin de nourriture et peuvent avoir des comportements inconvenants pour acquérir ce dont ils ont besoin. Mais aux vertus de la prophétie, même de telles circonstances inappropriées ne subsistent pas. Il est possible que le hadith suivant ait annoncé cette situation: «**Mon diable est devenu**

**musulman.**» Car tout comme il y a des diables à l'extérieur de l'être humain, il y en a aussi à l'intérieur. Le surplus d'énergie rend les gens excessifs et arrogants. Or, celui-ci est le plus mauvais trait de caractère. Le fait que son diable devienne musulman signifie qu'il s'est débarrassé de ces mauvais traits de caractère. Aux vertus de la prophétie, il y a la foi du cœur, la foi de l'âme instigatrice, mais aussi un équilibre et une harmonie dans les éléments qui composent le corps. La maîtrise totale de l'âme instigatrice n'est possible qu'après l'équilibre des énergies et des éléments qui composent le corps. Une fois parfaitement maîtrisée, assujettie, elle ne saurait retourner vers le mal. Toutes ces supériorités ne se bâtissent que sur le fondement de l'islam. Quand bien même, un arbre aurait beau se ramifier et donner des fruits, il a besoin de racines. Dans chaque vertu, il est nécessaire de se plier aux commandements et aux interdictions d'Allah le tout-puissant. La traduction de la 50e lettre s'achève ici.

Comme on peut le voir, l'auteur du livre wahhabite médite les bienaimés d'Allah en raison de son ignorance concernant le tasawwuf. Il estime qu'ils seraient en dehors du cadre de la religion islamique.

2. Il est écrit dans les pages 48 et 348 du livre wahhabite **Fath al-majīd**: «*Les actes et les adorations (ibādāt) font partie de la foi. Ceux qui ne les pratiquent pas perdront la foi. La foi peut diminuer et augmenter. Chāfi'ī, Ahmad et d'autres disent également, unanimement la même chose.*»

Croire au fait que les adorations sont un devoir fait partie de la foi. Croire est une chose, pratiquer en est une autre. Il ne faut pas confondre les deux. Quelqu'un qui, malgré sa foi, n'accomplit pas ses obligations culturelles par paresse ne devient pas un mécréant (kāfir). L'auteur de ce livre appose le sceau de l'infidélité sur des millions de musulmans. Bien que celui qui qualifie un musulman d'infidèle devienne lui-même infidèle, celui qui le dit par interprétation (ta'wīl) ne le devient pas.

Il est écrit dans le 43e couplet du célèbre poème **Qasida al-Amālī**<sup>[1]</sup>: «*Les pratiques culturelles obligatoires (fard) ne font pas partie de la foi.*» Le commentaire en arabe de cette qasida, intitulé **Nukhbat al-la'ālī**, est très précieux. Il a été publié en 1975 par la maison d'édition «**Hakikat Kitābevi**» à Istanbul. L'Imām Abū Hanīfa, miséricorde sur lui, a dit: «*Les pratiques ne sont pas une*

---

[1] L'auteur de ce poème est Alī Ūshi, décédé en 575 (1180 apr. J.-C.).

partie de la foi.» La foi, c'est le fait de croire. Il n'y a pas d'augmentation ou de diminution dans le fait de croire. Si les actes de culte faisaient partie de la foi, la foi augmenterait ou diminuerait. Une foi qui se manifeste après que les voiles sont levés des yeux et que le châtement est visible ne sera pas acceptée. La foi de ceux qui quittent ce monde en tant que croyants dans cette situation n'est qu'une foi du cœur. Les actes de culte ne peuvent être accomplis dans cette situation. C'est ainsi que la foi a été définie dans le noble verset du Coran. Les pratiques cultuelles sont ordonnées dans les nobles versets du Coran pour quiconque possède la foi. Ce qui indique que la foi se distingue de la pratique cultuelle. Il est, par ailleurs, dit dans le noble Coran: **«Ceux qui croient et accomplissent des actes justes.»** Ceci indique aussi que la foi se distingue de la pratique cultuelle. Le verset suivant démontre tout aussi clairement que ce sont deux choses distinctes: **«Ceux qui accomplissent des œuvres pieuses, en tant que croyants.»** Car la condition doit être différente de ce qui est conditionné. Il a été unanimement déclaré que celui qui professe la foi et meurt aussitôt après sera croyant, même s'il n'a effectué aucune adoration. Il a également été rapporté dans le hadith de Jibrīl que la foi consiste uniquement à croire.

Selon l'Imām Ahmad, l'Imām ach-Chāfīī et de nombreux savants du hadith, qu'Allah les agrée, ainsi que les ach'arītes et les mu'tazilites: «Les actes d'adoration font partie de la foi. La foi peut donc augmenter et diminuer. Si la foi était dissociée de l'acte, la foi des prophètes, paix sur eux, et de celle des pécheurs serait égale.» Ils disent que le verset coranique et le hadith suivants prouvent que la foi augmente et diminue: **«Lorsque Mes versets leur seront récités, leur foi augmentera»**, et **«En augmentant, la foi emmènera son propriétaire au Paradis. En diminuant, elle l'entraînera en Enfer.»** L'Imām Abū Hanīfa, miséricorde sur lui, a déjà transmis à l'avance les informations qui apportent une réponse à ces déclarations, en disant: «L'augmentation de la foi signifie qu'elle persiste, qu'elle endure pendant une longue période.» L'Imām Mālik, miséricorde sur lui, a dit la même chose. Selon ce principe, l'augmentation de la foi signifie que les choses auxquelles on croit augmentent en nombre. Par exemple, au début, les nobles Compagnons ne croyaient qu'à peu de choses. Leur foi a augmenté avec l'arrivée de nouveaux commandements. L'augmentation de la foi signifie l'augmentation de la lumière dans le cœur. L'intensité de cette lumière augmente avec la pratique du culte, et diminue avec le fait de commettre le péché. De plus amples informations à ce sujet

sont disponibles dans les livres **Javharat at-tawhīd** et **Charh al-Mawâqif**. [L'auteur d'al-Mawâqif est Qādī Adud, décédé en 756 (1354 apr. J.-C.).]

Dans la 91e page de ce livre wahhabite, il est écrit: «*Un des nobles Compagnons ne renonça pas à la consommation du vin. La peine appelée "hadd" lui fut infligée, et il fut battu pour cela.* Lorsque d'autres membres des nobles Compagnons le maudirent, le Messenger d'Allah intervint en disant: "**Ne le maudissez pas! Car il aime Allah le tout-puissant et Son Messager.**"» L'auteur lui-même écrit que celui qui commet un péché ne devient pas un mécréant. Le hadith ci-dessus rejette ceux qui pensent que ceux qui commettent de grands péchés ou ne remplissent pas leurs obligations religieuses deviennent des mécréants. Cela prouve également le principe selon lequel le hadith: «Celui qui a la foi ne commet pas de fornication ni de vol» signifie la perfection de la foi et non la foi en soi.

Abdulghanī an-Nablusī [décédé en 1143 (1731 apr. J.-C.)] écrit à la page 281 et aux pages suivantes de son livre **al-Hadīqa**, en expliquant l'œuvre du grand savant Birgiwī, qu'Allah les agrée: «La foi consiste à croire avec son cœur aux connaissances apportées par Muhammad, paix sur lui, de la part d'Allah le tout-puissant, et d'attester cette croyance verbalement. Il n'est pas nécessaire de faire des recherches et de comprendre chacune de ces connaissances. La secte mu'tazila dit qu'il est nécessaire de connaître et d'avoir foi en chacune d'entre elles. Mahmūd al-Aynī, miséricorde sur lui [décédé en 855 (1451 apr. J.-C.)], écrit dans son commentaire sur le Sahīh al-Bukhārī: "Les érudits, c'est-à-dire les profonds savants (Muhaqqiq) comme Abul-Hasan Alī al-Ach'arī [décédé en 330 (941 apr. J.-C.)], Qādī Abduljabbār al-Hamadānī al-Mu'tazilī, Ustādhi Abul-Ishāq Ibrāhīm al-Isfarāinī et Husayn ibn Fadl et bien d'autres encore disent la chose suivante: 'La foi, c'est croire seulement avec le cœur en tout ce qui a été explicitement révélé. S'exprimer par la parole et l'accomplissement des pratiques culturelles ne font pas partie de la foi.'" Sa'duddīn at-Taftāzānī, miséricorde sur lui, tient également les mêmes propos dans son livre **Charh al-Aqā'id** et il ajoute que les savants tels que Chams al-A'imma et Fakhr al-Islam Alī al-Pazdawī, qu'Allah les agrée, ont dit qu'il était aussi nécessaire de le dire avec la parole (ikrār). Prononcer la foi qui est dans son cœur, avec sa langue, est nécessaire pour que les musulmans puissent se reconnaître mutuellement. Celui qui ne le dit pas est aussi un croyant. Les actes et les pratiques culturelles ne font pas partie de la foi. C'est ce que disent la



majorité des savants, dont l'éminent Imām Abū Hanīfa, miséricorde sur lui. Oui, l'Imām Alī, qu'Allah l'agrée, ainsi que l'Imām ach-Chāfi'ī, miséricorde sur lui, ont dit que la foi consistait à croire, à témoigner par la parole, et à effectuer les pratiques cultuelles. Il est question ici d'une foi parfaite, d'une foi mature. Il a été unanimement déclaré que, quiconque dit porter la foi dans son cœur est un croyant.» Ruknuddīn Abū Bakr Muhammad al-Kirmānī, miséricorde sur lui, dit dans son commentaire sur Sahīh al-Bukhārī: «Si les actes de culte faisaient partie de la foi, celle-ci devrait augmenter ou diminuer. Cependant, la foi dans le cœur ne peut ni augmenter ni diminuer. Une croyance qui diminue ou augmente ne peut être la foi. Ce ne peut être que doute et incertitude.» L'Imām Muhyiddīn Yahyā an-Nawawī, miséricorde sur lui, dit que la foi augmente en analysant les choses auxquelles il faut croire, tout en comprenant les causes. Il ajoute que la foi d'Abū Bakr as-Siddīq, qu'Allah l'agrée, n'est comparable à la foi d'aucune personne ordinaire. Cette déclaration de l'Imām an-Nawawī veut dire que la foi peut être puissante et faible, et non qu'elle augmente ou diminue. De la même manière que la force d'une personne malade n'est pas la même que celle d'une personne valide. Pourtant tous les deux sont des humains, et l'humanité n'est pas une chose que l'on peut quantifier. L'Imām Abū Hanīfa, miséricorde sur lui, explique de la manière suivante les nobles versets coraniques et les hadiths, qui indiquent l'augmentation ou la baisse de la foi: «Quand les nobles Compagnons, qu'Allah les agrée, ont eu la foi, ils ont cru à tout, de manière complète. Ensuite, au fur et à mesure du temps, beaucoup de choses sont devenues obligatoires. Ils y ont cru, séparément. Leur foi a ainsi augmenté avec le temps. Cela n'est valable que pour les nobles Compagnons. Et qu'une telle augmentation de la foi pour les générations de musulmans suivantes n'était pas concevable.» Sa'duddīn Mas'ūd at-Taftāzānī [décédé en 792 (1389 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, a dit dans son livre intitulé **Charh al-Aqā'id**: «Ceux qui ont une connaissance succincte doivent croire succinctement, et ceux qui ont une connaissance plus exhaustive et approfondie doivent croire de manière plus exhaustive.» La foi de ces derniers est certainement supérieure à la foi des premiers. Mais la foi des premiers est aussi complète. Leur foi n'est pas manquante. Abdulghanī an-Nablusī, miséricorde sur lui, dit: «En résumé, la foi en elle-même ne peut diminuer ou augmenter. Seule la force de la foi augmente. Elle peut également gagner en vertu et en valeur, selon la quantité des pratiques cultuelles.» Les versets coraniques et les hadiths traitent de

l'augmentation et de la diminution de la foi ont été interprétés de cette manière. Comme il s'agit d'une connaissance ouverte à l'ijtihād, diverses explications ont été données à ce sujet. Cependant, personne n'a dénigré l'autre pour avoir donné un avis différent. Ce livre wahhābite **Fath al-majīd**, quant à lui, traite d'infidèle et de polythéiste tous ceux qui acceptent les actes adorations, mais qui ne les accomplissent pas, par fainéantise. Muhammad al-Khādīmī, miséricorde sur lui, [décédé à Konya, en 1176 (1762 apr. J.-C.)] dit dans son livre **al-Barīqa**: «Les pratiques cultuelles ne font pas partie de la foi. Jalāluddīn ad-Dawānī, miséricorde sur lui, dit à ce propos: “Les mutazilites considèrent les actes de culte comme faisant partie de la foi. Ils prétendent que celui qui n'accomplit pas les actes de culte n'a pas la foi. Les actes de culte perfectionnent, embellissent la foi. Ils sont comme les branches d'un arbre. La foi n'augmente pas avec les actes adorations, ou ne diminue pas lorsque l'on commet un péché.” L'Imām Abū Hanīfa, l'Imām Mālik, l'Imām Abū Bakr Ahmad ar-Rāzī et de nombreux autres savants profonds, qu'Allah les agrée, se sont également exprimés de cette manière. Car la foi, c'est de croire pleinement. Il ne peut être question ici d'augmentation ou de diminution. En effet, l'augmentation de la foi dans le cœur signifie que son opposé, la mécréance, diminue. Or, ceci est impossible. L'Imām ach-Chāfi'ī et Abul-Hasan al-Ach'arī, qu'Allah les agrée, ont dit que la foi augmente et diminue. Il est expliqué dans le livre intitulé **al-Mawāqif** que cette déclaration ne signifie pas l'augmentation et la diminution de la foi elle-même, mais l'augmentation et la diminution de la puissance de la foi. Car la foi des prophètes n'est pas comparable à celle de leurs communautés. En effet, la foi d'une personne qui examine ce qu'elle a entendu avec compréhension et connaissance n'est pas comparable à la foi d'une personne qui accepte simplement et croit en ce qu'elle a entendu. [La foi d'un bienaimé d'Allah qui a expérimenté la vision spirituelle (muchāhada) et le dévoilement (mukāchafa) n'est pas comme la foi des gens qui n'ont aucune connaissance du tasawwuf.] Le prophète Ibrāhīm, paix sur lui, a demandé que son cœur atteigne la pacification (itmi'nān) et la certitude (yaqīn). C'est ce que révèle le noble Coran. L'Imām Abū Hanīfa, miséricorde sur lui, écrit dans son ouvrage **Fiqh al-Akbar**: “La foi de ceux qui se trouvent sur terre et dans les airs, ne connaît pas d'augmentation ou de diminution du point de vue des choses auxquelles il convient de croire. En ce qui concerne la pacification et la certitude, elle augmente et diminue. C'est-à-dire que c'est la force de la foi qui augmente ou diminue,

mais s'il n'y a ni certitude ni force, alors il n'y a pas de foi.» [Le commentaire en arabe du livre **Fiqh al-Akbar**, intitulé **al-Qawl al-fasl** est très précieux. Il a été imprimé à Istanbul, en 1975 apr. J.-C.] Ici se termine la traduction de **al-Barīqa** de Khādīmī.

L'Imām ar-Rabbānī Ahmad al-Fārūqī as-Sirhindī, miséricorde sur lui, écrit ce qui suit dans la 266e lettre du premier volume de son livre **Maktūbāt**: «Puisque la foi est la confirmation et la certitude du cœur, elle ne peut augmenter ou diminuer. Une croyance qui diminue ou augmente ne saurait être la foi. On appelle cela, la présomption. La foi reçoit son éclat et sa lumière et brille par des actes de culte qui satisfont à Allah le tout-puissant. Elle se ternit, se trouble et se souille, en commettant un péché. Par conséquent, l'augmentation et la diminution ne concerne que la variation du polissage et de l'éclat de la foi, en raison des actions et des pratiques. La foi elle-même, cependant, n'augmente ni ne diminue. Ils ont qualifié de foi abondante, la foi qui était la plus polie et la plus brillante. Ils ont considéré une foi moins polie comme si elle n'en était pas une. D'autres encore, ont considéré comme insuffisant le polissage d'une foi, et l'ont qualifiée de faible. La foi est comme deux miroirs qui se font face et dont la brillance est différente. C'est comme si l'on disait: un miroir bien poli qui montre les objets clairement et brillamment est plus qu'un miroir qui montre les objets moins clairement et moins brillamment. L'autre position est celle qui dit que les deux miroirs sont identiques. Ce qu'elles ont de différent c'est leur qualité, autrement dit leurs polissages et la façon dont elles reflètent les objets. La première des deux interprétations est celle d'un individu qui ne se fie qu'à l'apparence, qui n'est pas allé dans l'essence, le fond. Le noble hadith suivant: **«La foi d'Abū Bakr est plus lourde que la totalité de la foi de ma communauté réunie»**, est du point de vue du polissage et de la clarté de la foi.» Le livre wahhabite cite le noble hadith suivant:

**«Tant qu'une personne ne m'aime pas plus qu'elle n'aime ses enfants, ses parents et tout le reste, sa foi ne sera pas parfaite»** et dit que: *«La place de l'amour est le cœur. C'est une tâche qui incombe au cœur. Ce hadith montre donc que les actions et les pratiques culturelles font partie de la foi, que c'est l'une des conditions de la foi.»*

L'amour n'est pas l'action du cœur, mais un attribut du cœur. Même si nous devons supposer qu'il s'agit d'un acte du cœur, les actes du corps et des organes ne sont pas les mêmes que les actes du cœur. Quiconque commet de grands péchés sera châtié. Quiconque a l'intention de les faire, mais les garde en lui, dans son

cœur, ne sera pas châtié. L'action bénéfique du cœur est de croire. La mauvaise action du cœur, c'est de ne pas croire, c'est l'impiété. La mauvaise action du corps n'est pas l'impiété. Par exemple, le mensonge est haram (interdit). Quiconque ment aura commis une mauvaise action, mais il ne deviendra pas mécréant. Celui qui ne croit pas au fait que le mensonge est haram ou qui l'approuve deviendra mécréant.

En outre, le **Fath al-majīd** précise: «*Le fait que la foi soit correcte passe par la croyance et les actions du cœur, le témoignage par la parole et l'exécution des pratiques cultuelles. Mêmes ahlus-sunna wal-jamā'a a dit ainsi.*»

À la page 339, il est dit: «*Lorsqu'il y a l'amour d'Allah, il faut également aimer ceux qui Lui obéissent, Ses prophètes, Ses pieux serviteurs, et tous ceux qu'Allah aime.*»

Dans ce cas, aimer les bienaimés d'Allah, miséricorde sur eux, est le signe de l'amour envers Allah. On ne peut critiquer ceux qui manifestent cet amour. Comme l'indique le livre wahhabite, il est interdit d'aimer ceux qu'Allah n'aime pas, c'est un blasphème.

Il est nécessaire d'aimer ceux qu'Allah le tout-puissant aime, ceci est une indication de la foi. Le principe de «**hubb fillāh**» (aimer pour l'amour d'Allah) et «**bughd fillāh**» (abhorrer pour l'amour d'Allah), qui est considéré comme l'acte d'adoration le plus élevé, signifie exactement ceci. Les infidèles, les associateurs n'aiment pas Allah le tout-puissant. Ils aiment autre chose. Les musulmans, parce qu'ils aiment Allah le tout-puissant, aiment aussi Son Prophète, paix sur lui, ainsi que les bienaimés d'Allah (awliyā), qu'Allah les agrée. Le livre wahhabite **Fath al-majīd** confond ces deux amours. Il tente d'appliquer pour ce second amour les nobles versets qui indiquent que le premier est mauvais.

Certains des «**kharidjites**», qui sont l'un des 72 groupes «**hérétiques**» (bid'a), et les «**wahhabites**» ne s'opposent pas au noble Coran ainsi qu'aux précieux hadiths. Mais ils interprètent mal le nass (verset coranique et hadith), dont le sens n'est pas explicite et précis, mais qui est implicite et ambigu, et disent que faire les fards et s'abstenir du haram font partie de la foi. Ils disent encore: «*Pour être un croyant, il faut à la fois croire aux six piliers de la foi et se conformer à l'islam. Quiconque ne fait pas un devoir, ou commet quelque chose de haram deviendrait mécréant.*» Ils qualifient ainsi les musulmans de mécréants. Pourtant, la foi consiste à reconnaître, à croire ce qui est fard comme étant obligatoire et ce qui est haram comme étant interdit. Ne pas y croire est une chose. Y

croire et ne pas le faire en est une autre. C'est parce qu'ils confondent ces deux choses qu'ils divergent d'ahlus-sunna. Toutefois, cela ne fait pas d'eux des mécréants, mais cela fait d'eux des gens de bid'as, des hérétiques. Cependant, quiconque accuse de mécréance un musulman qui n'adore pas et commet des péchés, sans que cette accusation soit fondée sur l'interprétation (ta'wīl) de nass (du Coran et de la sunna), devient lui-même mécréant. Le hadith suivant rapporte: **«Allah le tout-puissant remplira de foi le cœur de celui qui n'aime pas les gens de bid'a. Allah le tout-puissant ôtera l'effroi du jour de la résurrection, du cœur de celui qui dénigre le détenteur de bid'a (hérétique).»**

3. Après avoir mentionné, dans les pages 98 et 104 du **Fath al-majī**, les nobles versets qui indiquent que ceux qui adorent un autre qu'Allah le tout-puissant et qui font de ce dernier un intermédiaire, sont des associateurs, ils disent: *«Selon ces versets, quiconque implore par une quelconque parole, l'aide des prophètes et des pieux serviteurs décédés, ou des personnes qui se trouvent loin, devient mécréant.»*

Cependant nous, musulmans, ne croyons pas que les bienaimés d'Allah, miséricorde sur eux, puissent accomplir quoi que ce soit par eux-mêmes. Au contraire, nous croyons qu'Allah le tout-puissant crée les choses en raison de son amour pour eux, suite à leurs supplications et pour leur estime. Adorer les gens signifie aller à l'encontre de l'islam en suivant ses paroles et en considérant ses paroles plus élevées que le Coran et la sunna. Mais suivre les instructions de ceux qui recommandent d'agir selon les règles islamiques n'est pas comme cela. Suivre ceux-là, c'est suivre l'islam. Lors de la bataille de Khaybar, Alī, qu'Allah l'agrée, avait mal à un œil. Le Messenger d'Allah, paix sur lui, a appliqué sa salive bénie sur ses yeux et a fait une invocation. Ses yeux ont guéri. Pour l'amour de Son Prophète, Allah le tout-puissant lui a accordé la guérison. Ce livre wahhabite **Fath al-majīd** parle de cela à la page 91, en se référant à Bukhārī et Muslim. Voir aussi l'article 18 à ce sujet.

4. À la page 108, il est dit: *«Les soufis sont des associateurs et des blasphémateurs. Le disciple (murīd) adore son cheik, c'est-à-dire son maître (murchid). Les livres de Cha'rānī sont remplis d'une telle incrédulité. Ils idolâtrèrent et adorent les tombes du père et des descendants de Husayn, ainsi que ceux de Chāfī'ī, Abū Hanīfa et Abdulqādir al-Gīlānī [décédé à Bagdad, en 561 (1166 apr. J.-C.).]»*

On retrouve le passage suivant, en persan, dans la troisième

partie de l'ouvrage **al-USūl al-arba'a fi tardīd al-wahhābiyya**:

Ceux qui croient ainsi disent que c'est du grand polythéisme de s'adresser à une personne qui n'est pas présente à nos côtés, en prononçant son nom. Ainsi, ils disent que quiconque s'adresse au Messager d'Allah, paix sur lui, en pensant que son âme (rūh) sera présente est un associateur (muchrik). Chawkānī du Yémen a dit dans son livre **ad-Durr an-nadīd**: «Ce serait un blasphème de révéler les tombes, en s'adressant aux tombes pour demander nos besoins.» Il dit aussi, dans son livre intitulé **Tathīr al-i'tiqād**: «Celui qui invoque un mort ou un vivant absent (ghā'ib), qu'il s'agisse d'un ange, d'un prophète ou d'un bienaimé d'Allah, devient de cette manière un polythéiste (muchrik).» Une partie des gens sans madhhabs soulèvent ici deux idées. Selon eux, quiconque s'exclame par amour, en disant «ô Messager d'Allah!» et en pensant qu'il ne l'entendra pas, ne sera pas polythéiste. S'il le dit en pensant qu'il l'entend, il sera mécréant. Alors à cette personne qui qualifie de «polythéisme» les pieux prédécesseurs (Salaf Sālihūn), qu'Allah les agrée, et qui colle sur le dos des musulmans l'étiquette d'associateur, nous demandons: «Qu'entends-tu par personne qui n'est pas présente (ghā'ib)?» Si pour toi, tout ce qu'on ne voit pas n'existe pas, alors le fait de dire «ô Allah», est aussi du polythéisme. Cette personne croit également que l'on ne verra pas non plus Allah le tout-puissant au Paradis. Si tu veux dire que: «L'absence signifie l'inexistence», comment peux-tu dire de l'âme des prophètes, paix sur eux, et de celle des bienaimés d'Allah, qu'Allah les agrée, qu'elle n'existe pas.» Nous avons prouvé dans la seconde partie de notre livre que les âmes existent. Si toutefois tu veux dire: «Nous croyons en l'existence des âmes, au fait qu'elles aient une capacité de compréhension et une conscience, autrement dit qu'elles comprennent et entendent, mais nous ne croyons pas au fait qu'elles puissent intervenir, agir» alors il faut noter qu'Allah le tout-puissant réfute cela. Le 5e verset de la sourate an-Nāzi'āt révèle, par le sens interprétatif: «**(Je jure) par ceux qui règlent les affaires difficiles.**» De nombreux exégètes coraniques ont interprété ce verset comme signifiant que les anges et les âmes des bienaimés d'Allah (awliyā) ont le pouvoir de disposition, notamment Abdullah al-Baydāwī [décédé à Tabriz, en 685 (1286 apr. J.-C.)] dans son **Anwār at-tanzīl** (également connu sous le nom de Tafsīr al-Baydāwī) [et son commentaire par Chaykhzāda [décédé en 951 (1544 apr. J.-C.)], dans le Tafsīr-i Azizī, dans le Rūh al-bayān et dans le Tafsīr al-Husaynī]. L'âme (rūh) n'est pas une matière. C'est pourquoi, tout comme les anges, elles accomplissent

elles aussi, des choses sur terre avec l'ordre et la permission d'Allah le tout-puissant. Le noble Coran révèle à de nombreuses reprises que les anges accomplissent des choses sur terre avec la permission d'Allah le tout-puissant, qu'ils sont les intermédiaires pour notamment éliminer, ressusciter et ôter la vie. Les djinns et les diables accomplissent aussi des tâches ardues facilement. Les services que les djinns ont rendus pour le prophète Sulaymān, paix sur lui, sont révélés dans le noble Coran. Par exemple, le 13<sup>e</sup> verset de la sourate Saba' révèle, par le sens interprétatif: **«Les djinns exécutaient pour lui tout ce qu'il voulait; des forteresses, des dessins, d'immenses chaudrons, et d'énormes écuelles bien solides.»** Les djinns, bien qu'ils ne soient pas aussi parfaits et puissants que les anges et les âmes, accomplissent également de grandes tâches. Il y a des entités en ce monde qu'on ne voit pas, et qui sont chargées d'accomplir les tâches pour lesquelles la force de l'être humain ne suffit pas. Par exemple, il arrive que le vent, léger et invisible, déracine les arbres et fasse effondrer des bâtiments en se transformant tantôt en tempête, tantôt en ouragan. [Les rayons laser et électriques, les ondes électromagnétiques, les atomes effectuent bien des tâches étonnantes, bien qu'ils soient invisibles à l'œil, même avec un ultramicroscope.] Nous ne voyons pas les manifestations telles que le mauvais œil ou la magie. Pourtant, tout le monde a entendu parler de leurs terribles effets. L'auteur de toutes ces choses est indubitablement Allah le tout-puissant. Mais puisque ces choses sont des moyens et des occasions pour l'œuvre et la création d'Allah le tout-puissant, nous pensons et disons que ces choses sont l'auteur de ces actes. Puisque ce n'est pas de l'incrédulité, du polythéisme que de dire cela, pourquoi serait-ce le cas lorsque nous disons que les âmes des bienaimés réalisent des tâches? De la même manière que ces entités sont capables de faire et de réaliser certaines tâches avec la permission et la création d'Allah le tout-puissant, l'âme des bienaimés en est également capable, toujours avec la permission et la création d'Allah le tout-puissant. Si l'on dit que c'est du polythéisme de considérer que ces choses en sont l'auteur, alors on s'oppose au noble Coran.

Si cette personne nous dit: «Il est permis de dire que les djinns, les diables et le vent sont les auteurs de leurs actions et qu'ils sont influents, parce que le noble Coran le dit. Cependant, c'est du polythéisme de demander quelque chose aux âmes des awliyās, car le noble Coran ne mentionne rien sur l'influence des âmes des awliyās, alors nous lui dirons: as-tu oublié le 5<sup>e</sup> verset de la sourate **“an-Nāzi'āt”**, que nous avons cité plus haut?» Nous avons déjà

mentionné, dans les parties précédentes, le hadith au sujet de la prière enseignée à l'aveugle qui souhaitait retrouver la vue, la prière que doit réciter quiconque se trouve seul dans le désert et le commandement qui dit: **«Saluez les défunts lors de vos visites des tombes!»**, ainsi que le hadith rapporté par Uthmān ibn Hunayf, qu'Allah l'agrée. Ces derniers, et bien d'autres écrits encore, montrent qu'il est permis d'implorer l'aide de personnes absentes et des défunts. Mais cette personne déclare faibles et inventés ces célèbres et authentiques nobles hadiths. Elle n'accorde, non plus, aucune considération pour les paroles des savants d'ahlus-sunna et pour les éminents du tasawwuf. Parce que selon lui, suivre l'une des quatre écoles juridiques (madhhabs) serait du polythéisme, du blasphème. Par exemple, Ghulām Alī Qusūrī dit dans son livre **Tahqīq al-kalām**: «Les membres des confréries telles que qadariyya, chishtiyya, suhrawardiyya, qui suivent l'un des quatre madhhabs sont des mécréants, des associateurs et des gens de bid'a.» La traduction d'**al-Usūl al-arba'a** se termine ici. Ce livre écrit en langue persane, en 1346 (1928 apr. J.-C.) en Inde, a été imprimé au Pakistan, puis une seconde fois à Istanbul en 1395 (1975 apr. J.-C.). Son auteur est Hakīm al-Umma Khājah Muhammad Hasan Jān Sāhib al-Mujaddidī, miséricorde sur lui [décédé en 1349 (1930 apr. J.-C.)] descendant de l'Imām ar-Rabbānī, miséricorde sur lui. Son livre en langue arabe **Tarīq an-najāt**, répond aux différents groupes de **«bid'a»**. Il a été traduit de l'arabe en ourdou pour être imprimé au Pakistan en 1350 (1976 apr. J.-C.). La maison d'édition **«Hakikat Kitābevi»** l'a ensuite imprimé par la technique offset en 1396 (1976 apr. J.-C.) à Istanbul.

5. À la page 111, le livre wahhabite Fath al-majīd après avoir cité le noble hadith suivant: **«La vie et les biens de tous ceux qui disent “Lā ilāha illallāh”, et qui n'adorent nul autre qu'Allah, sont haram»**, dit: *«Témoigner seulement de l'unicité divine (le mot de Tawhīd) ne suffit pas à sauver le sang et les biens d'une personne. C'est le cas de ceux qui, de nos jours, idolâtrent les tombeaux et les défunts. Ceux-là sont pires que les associateurs de l'ère de l'ignorance (jāhiliyya) mentionnés dans le noble Coran.»*

D'autres encore en mettant en avant le noble verset suivant qui déclare, par le sens interprétatif: **«Tuez les associateurs, où que vous les trouviez!»**, veulent tuer des musulmans et piller leurs biens. Ils attaquent le tasawwuf et les éminents du tasawwuf, en citant les paroles de blasphème et de polythéisme des hurufites et des ignorants. Ils citent les nobles hadiths qui concernent ceux qui idolâtrent les arbres, les pierres, les tombeaux, et disent que c'est



du polythéisme et du blasphème de faire construire un mausolée (turbé) au-dessus de la tombe et de visiter les tombes.

C'est évidemment du polythéisme de rechercher la bénédiction, à partir d'une pierre, d'un arbre ou d'une tombe inconnue. Mais c'est de l'ignorance et de la stupidité de comparer le fait d'espérer la grâce et la bénédiction d'Allah le tout-puissant avec leur bénédiction, en visitant les tombes des prophètes, paix sur eux, et celles des bienaimés d'Allah, qu'Allah les agrée, à une telle idolâtrie. C'est un acte séparatiste que d'accuser des millions de musulmans de blasphème et d'idolâtrie pour cette raison.

L'auteur du livre **as-Sawā'iq al-ilāhiyya fir-radd alal-Wahhābiyya**, le grand savant Sulaymān ibn Abdulwahhāb an-Najdī, miséricorde sur lui, était le frère de Muhammad ibn Abdulwahhāb [mort à Diriyya, en 1206 (1791 apr. J.-C.)]. Il prouve, nombreuses preuves à l'appui, que la voie du «**wahhabisme**», que son frère a fondée en collaboration avec les Anglais, est une voie erronée. Il écrit à la page 44:

L'un des documents qui prouvent que votre voie est erronée est un hadith que l'on retrouve dans les deux livres de «**hadith authentique**» (Sahīhayn), c'est-à-dire le **Bukhārī** et **Muslim**. Uqba Ibn Amir, qu'Allah l'agrée, a rapporté ce hadith: «Le Messager d'Allah, paix sur lui, est monté sur le minbar. C'était la dernière fois que je l'ai vu là. Il a dit: **“Je ne crains pas que vous deveniez des associateurs après ma mort. J'ai peur que vous vous entreteniez et que vous périssiez à l'image des peuples précédents, à cause de l'amour pour ce bas monde.”**» Le Messager d'Allah, paix sur lui, nous a informés sur tous les événements que sa communauté allait subir jusqu'au jour de la résurrection. Le noble hadith authentique cité plus haut indique que sa communauté ne tombera pas dans l'idolâtrie, qu'il en est sûr. Ce hadith détruit à la racine la voie de la croyance hérétique (bid'a). En effet, ce livre wahhabite affirme que toute la communauté de Muhammad vénère des idoles, que toutes les terres de l'islam sont remplies d'idoles et que les turbés sont des temples aux idoles. Il accuse également d'infidélité quiconque ne croit pas au fait que ceux qui demandent l'aide et l'intercession des mausolées sont des mécréants. Pourtant, les musulmans ont visité des tombeaux pendant des siècles et ont fait des bienaimés d'Allah le moyen d'accomplir leurs supplications (ta-wassul) et leur ont demandé de l'aide (istighātha). Aucun savant de l'islam n'a dit que les gens qui ont eu recours à cette pratique sont des associateurs. Ils les ont considérés comme musulmans.

**Question:** Que pensez-vous de ce noble hadith qui dit: «**Ce qui**

**m’effraie le plus parmi les choses qui risquent de vous arriver, c’est le polythéisme.»**

**Réponse:** Nous comprenons de par les autres hadiths que ce noble hadith indique le «**polythéisme mineur**» (chirk asghar). Tous ces hadiths rapportés par Chaddād ibn Aws, Abū Hurayra et Mahmūd ibn Labīd, qu’Allah les agrée, nous informent que le Messenger d’Allah, paix sur lui, craignait que sa communauté ne tombe dans le polythéisme mineur. Ce qui a été rapporté dans les hadiths a eu lieu, et la plupart des musulmans sont tombés dans le chirk mineur. Cependant, vous qualifiez faussement ce polythéisme mineur (chirk asghar) de polythéisme majeur (chirk akbar) et vous traitez ainsi les musulmans de mécréants. Vous collez également l’étiquette de mécréants aux croyants qui refusent de traiter de mécréants d’autres musulmans. La traduction de **Sawā’iq al-ilāhiyya**, se termine ici. Ce livre a été imprimé pour la première fois par l’imprimerie «**Nukhbat al-akhbār**» en 1306 à Bagdad. En 1395 (1975 apr. J.-C.), une deuxième édition a été imprimée avec la technique offset, par la maison d’édition «**Hakikat Kitābevi**» à Istanbul.

Concernant le hadith «**Ô humains, protégez-vous du polythéisme (chirk) caché!**», le livre al-Hadīqa indique à la page 451: «Ce polythéisme dont il est question ici consiste à ne voir que les causes et les moyens, sans penser au fait que c’est Allah le tout-puissant qui crée. Ainsi, si l’on croit que les moyens et les causes produisent indépendamment les évènements et les effets, on associe des partenaires à Allah le tout-puissant. Lui associer des choses que l’on voit et auxquelles on pense est appelé “**chirk djali**” [le polythéisme évident]. Croire que des moyens qui agissent comme des causes dans le cadre des évènements religieux, logiques et ordinaires sont à l’origine de créations s’appelle “**chirk khafi**” [le polythéisme caché].» Abdulhaqq ad-Dahlawī [décédé en 1052 (1642 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, écrit à la page 50 du premier volume de son livre de hadiths **Achi’at al-lama’at**: «Vénérer des idoles est le “**polythéisme majeur**” (chirk akbar). C’est ce polythéisme qui relève du blasphème. Le fait d’accomplir des actes d’adoration et de bonnes actions dans le but de les montrer aux autres, c’est-à-dire pour s’en vanter (riyā), est appelé “**polythéisme mineur**”. Ce polythéisme mineur ne constitue pas un blasphème.» Ces deux types de polythéismes sont des polythéismes évidents.

Le hadith cité plus haut, que nous avons tiré d’**al-Hadīqa**, ne qualifie pas de polythéisme le fait de demander quelque chose aux âmes et aux défunts. Ce qui est qualifié de polythéisme, c’est le fait

de croire que ces moyens vont accomplir l'acte, c'est-à-dire le réaliser, pendant qu'on invoque pour demander quelque chose à des entités visibles ou invisibles ou à des êtres humains, c'est-à-dire pendant qu'on s'attache aux moyens. En bref, avoir recours à un intermédiaire (aux causes) fait partie de la sunna. C'est du polythéisme, de croire que ce sont eux qui réalisent les choses. Les intermédiaires ne peuvent rien faire, ils sont les causes pour la création d'Allah le tout-puissant. Les actes ne sont pas réalisés par les causes, mais par Allah le tout-puissant. Le fait de croire qu'un quelconque intermédiaire, vivant ou non, puisse exaucer, créer tout ce qu'il veut, c'est l'associer à Allah le tout-puissant. Le fait de lui demander quelque chose avec cette croyance serait un acte d'adoration envers lui. Lorsqu'on s'attache à la cause, cela ne signifie pas que l'on est en adoration devant la cause, dès lors que l'on sait que la cause ne peut rien créer, mais que l'unique créateur est Allah le tout-puissant. Cela est l'attachement à une cause. Lorsque les musulmans font un vœu auprès de vivants, de défunts, d'entités visibles ou invisibles, ils ne croient pas au fait que ce soit eux-mêmes qui réalisent tous leurs vœux. Ils ont recours à un intermédiaire, et attendent d'Allah le tout-puissant qu'Il réalise leurs demandes. Ils savent que c'est Allah le tout-puissant qui crée. Ainsi, le fait que les musulmans demandent aux âmes et aux défunts ne veut pas dire qu'ils les idolâtrèrent et qu'ils en font des divinités. Allah le tout-puissant crée chaque chose avec une cause, et nous ordonne de nous attacher à ces causes. C'est pour cela que, pour arriver à nos souhaits, nous nous attachons à leurs causes. Le fait de s'attacher aux causes n'est ni du polythéisme ni un péché. Mais attendre des causes, c'est du polythéisme. Attendre d'eux, en croyant qu'ils peuvent accomplir tout ce qu'elles veulent, devient un polythéisme majeur. Croire qu'ils le feront, grâce à la force qu'Allah le tout-puissant leur accorde, est un polythéisme caché. Attendre son vœu uniquement d'Allah le tout-puissant, sans attendre des causes, sans croire que les causes accomplissent elles-mêmes les choses, en sachant que c'est seulement Allah le tout-puissant qui crée, c'est être musulman. C'est obéir à l'islam. C'est ainsi que les musulmans demandent leurs souhaits aux défunts et aux âmes. Les souhaits légitimes ainsi accomplis sont appelés «**tawassul**» et «**istighātha**».

Pour déterminer si une personne accomplit une adoration ou demande de manière légitime (tawassul) lorsqu'elle sollicite un vivant ou un défunt pour un vœu, autrement dit pour déterminer son intention, il faut voir si elle a une attitude conforme à l'islam lors

de sa demande. Si elle n'est pas conforme à l'islam, autrement dit si elle transgresse l'interdit pour plaire à la personne à qui elle demande, ou bien si elle n'accomplit pas les obligations, cela signifie qu'elle l'idolâtre. Nous pouvons observer que les wahhabites qui expriment un vœu auprès d'un vivant et dévient de l'islam afin de lui plaire, deviennent des associateurs. Quant aux musulmans qui font le tawassul sans dévier de l'islam, ils ne font qu'obéir à l'ordre d'Allah le tout-puissant, autrement dit ils utilisent un intermédiaire. Celui qui traite de tels musulmans d'associateurs, sans que cette accusation soit fondée sur une interprétation (ta'wīl), devient un mécréant. Une personne qui dévie de l'islam pour satisfaire ses désirs, autrement dit pour assouvir les envies de son âme instigatrice, aura idolâtré son âme instigatrice. Cependant, selon notre religion, idolâtrer son âme instigatrice n'est pas du polythéisme. Par conséquent, ils ne sont pas mécréants, mais des pécheurs (fāsiq).

6. À la page 142 du livre **Fath al-majīd**, il est écrit: *«Les Compagnons et les générations suivantes n'ont connu comme moyen de bénédiction personne d'autre que le Prophète et personne ne peut s'associer à lui pour des choses qui ne sont réservées qu'au Prophète.»*

C'est aussi un des autres mensonges de l'auteur. Lorsqu'Umar ibn al-Khattāb, miséricorde sur lui, est sorti pour l'invocation de la pluie, il a fait d'Abbās, miséricorde sur lui, un moyen de bénédictions. Nous avons détaillé cela dans l'article 24, veuillez vous y référer. Les savants de l'islam ont longuement écrit sur les sujets qui se rapportent au Messenger d'Allah. Par exemple, dans la traduction d'**al-Mawāhib al-ladunniyya**, ce sujet est abordé. Aucun de ces livres n'a dit que la bénédiction n'était possible qu'avec le Messenger d'Allah, paix sur lui. Ils n'ont jamais dit que la bénédiction avec d'autres n'était pas permise. Ces livres nous informent que la bénédiction par un autre que lui est également possible. Comparer le fait de rechercher la bénédiction avec les bienaimés d'Allah le tout-puissant, en visitant leur tombe, et l'adoration des statues Lāt et Uzzā, c'est calomnier le noble Coran et les précieux hadiths. Il a été rapporté dans un noble hadith: **«Quiconque donne un sens erroné au noble Coran deviendra mécréant.»** En donnant un faux sens aux nobles versets qui ont un sens ambigu, l'auteur de ce livre qualifie le peuple de l'islam de polythéistes.

7. À la page 126, il est écrit: *«Nous voyons que l'apparition du tasawwuf a été manigancée par les juifs indiens. Ils se sont inspirés de la civilisation grecque antique. Ils ont ainsi divisé l'islam en plusieurs groupes.»*

Un hérétique pakistanais nommé Mawdūdī [mort en 1399 (1979 apr. J.-C.)] a diffusé des écrits similaires dans son livre **Tajdīdu ihyā-i dīn**. Certaines personnes déviantes, afin d'atteindre leurs buts et servir leurs intérêts, prennent l'apparence de personnalités qui ont l'estime des gens. Quiconque possède de la raison et de la connaissance saura immédiatement repérer ce genre de personnes dévoyées. Il pourra les différencier des bonnes personnes. Cependant, les ignorants les prendront pour des gens droits. Ils croiront que ces corrompus déguisés en d'éminentes personnes de tasawwuf représentent le tasawwuf et penseront que les éminents du tasawwuf sont comme eux. Ils se mettront alors à médire au sujet des notables du tasawwuf. Les musulmans doivent discerner le droit du tortu et ne pas médire sur les notables du tasawwuf.

Imām Muhammad Ma'sūm al-Fārūqī as-Sirhindī [décédé en 1079 (1668 apr. J.- C.)], miséricorde sur lui, spécialiste des connaissances du tasawwuf, et grand savant de son époque, le doyen des awliyās, a écrit le passage suivant dans la 59e lettre du deuxième volume de son livre **Maktūbāt-i Ma'sūmiyya**:

Toutes les perfections matérielles et spirituelles proviennent de Muhammad, paix sur lui. Les commandements et interdits formels nous ont été transmis par les livres des imams des écoles juridiques. Quant à la connaissance et les secrets du cœur et de l'âme, ils nous sont parvenus par [les cœurs] des notables du tasawwuf. Comme raconté dans **Sahīh al-Bukhārī**, Abū Hurayra, qu'Allah l'agrée, a dit: «J'ai acquis du Messenger d'Allah, paix sur lui, deux types de connaissances. Je vous ai communiqué l'une d'entre elles. Si je vous communiquais l'autre aussi, vous me tueriez.» Il a également été rapporté par Bukhārī: lorsqu'Umar, qu'Allah l'agrée, décéda, son fils Abdullah, qu'Allah l'agrée dit: «Nous avons perdu un neuvième de la science.» Lorsque la compagnie fut surprise par ses paroles, il ajouta: «Je faisais allusion à la science qui consiste à connaître Allah, pas à la connaissance des menstrues et lochies.» Tous les chemins du tasawwuf proviennent du Messenger d'Allah, paix sur lui. Grâce aux guides présents à chaque siècle, les notables du tasawwuf ont pu atteindre les connaissances divines (ma'rifa) que disperse le cœur du Messenger d'Allah, paix sur lui. [Le tasawwuf n'est ni l'invention des juifs ni celle des soufis.] Il est vrai que ce sont les doyens du tasawwuf qui ont nommé les phénomènes qui ont lieu lors du cheminement dans la voie du tasawwuf, tels que le «**fanā, baqā, jadhba, sulūk et sayr ilallāh**». Il est dit dans le livre **Nafahāt** que les mots «**fanā**» et «**baqā**» ont été employés pour

la première fois par Abū Saʿīd Ahmad al-Kharrāz [décédé à Bagdad en 277 (890 apr. J.-C.)] miséricorde sur lui. La connaissance du tasawwuf vient du Messenger d'Allah, paix sur lui, et leurs noms ont été donnés plus tard. Il est écrit dans de nombreux livres que le Messenger d'Allah, paix sur lui, faisait des évocations dans son cœur (dhikr) avant même que sa prophétie ne lui soit révélée. Tawajjuh (se tourner vers Allah), nafy et ithbāt (Lā ilāha illallāh) et murāqaba (surveiller son âme instigatrice) existaient aussi à l'époque du Messenger d'Allah, paix sur lui, ainsi que celle des nobles Compagnons, qu'Allah les agrée. Bien qu'on n'ait jamais entendu le Messenger d'Allah, paix sur lui, prononcer ces mots, ses longs silences démontrent qu'il avait ces états. Il a dit: «**Un court moment de contemplation (tafakkur) vaut mieux que mille ans d'adoration.**» La contemplation signifie abandonner les fausses pensées et méditer sur la vérité. L'évocation (dhikr) avec «le mot de Tawhīd» qui existe chez les gens du tasawwuf fut enseignée à Abdulkhālīq al-Ghujduwānī [décédé à Boukhara en 575 (1180 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, par Khidr, paix sur lui.

**Question:** Puisque toutes les connaissances relatives au tasawwuf proviennent du Messenger d'Allah, il ne devrait pas y avoir de division entre eux. Pourtant, les voies du tasawwuf sont nombreuses. Leurs états et leurs réalisations sont tous différents?

**Réponse:** La cause de cette division est due à la différence des compétences et des conditions dans lesquelles les êtres humains se trouvent. Par exemple, on connaît le remède contre une maladie, mais l'évolution et le traitement de cette maladie varient selon les malades. C'est comme la nuance sur les photos d'une personne, qui a été prise par différents photographes. Chaque perfection a été prise chez le Messenger d'Allah, paix sur lui. Il y a eu quelques différences mineures, selon la force et la façon dont elle a été prise. Le Messenger d'Allah lui-même, paix sur lui, présentait différemment les connaissances divines (maʿrifa) et les connaissances cachées à ses Compagnons. Ainsi il est rapporté dans un hadith: «**Parlez à chacun selon sa capacité de compréhension!**» Le Messenger d'Allah, paix sur lui, discutait avec Abū Bakr sur des sujets subtils. Lorsqu'Umar les rejoignit, il changea de sujet. Plus tard, il changea encore de sujet lorsqu'Uthmān les rejoignit. Lorsqu'Alī arriva, il parla encore différemment. Il aborda différents sujets, selon les compétences et la nature de chacun d'entre eux, qu'Allah les agrée.

Tous les chemins du tasawwuf convergent chez l'Imām Jafar as-Sādiq [décédé à Médine en 148 (765 apr. J.-C.)] miséricorde sur

lui. L'Imām Jafar as-Sādiq, quant à lui, est lié au Messenger d'Allah par deux chemins. Par le premier, il est relié au Messenger d'Allah par le biais d'Alī, qu'Allah l'agrée, qui est la voie de ses pères. Par le second, il est relié au Messenger d'Allah, paix sur lui, par le biais d'Abū Bakr as-Siddīq, qu'Allah l'agrée, qui est la voie des pères de sa mère. L'Imām Jafar as-Sādiq, étant à la fois de la descendance d'Abū Bakr as-Siddīq, par sa mère et du fait qu'il ait également acquis la connaissance spirituelle (fayd) du Messenger d'Allah, par son entremise, a dit: «Abū Bakr as-Siddīq m'a fait accéder à deux vies.» Ces deux voies qui se trouvent chez l'Imām Jafar as-Sādiq, celle de la connaissance spirituelle et de la connaissance d'Allah (ma'rifa) sont différentes l'une de l'autre, et non mélangées. La voie d'Abū Bakr a été transmise par l'Imām Jafar as-Sādiq aux éminents de l'ahrāriyya. Quant aux autres chaînes d'éminents savants transmetteurs (silsila), ils ont reçu les connaissances spirituelles par la voie de l'Imām Alī.

[À la page 122 du livre wahhabite, il est dit: «*Au retour de la bataille de Tabūk, le Messenger d'Allah a indiqué les noms des hypocrites (munāfiq) à Abu Hudhayfa ibn al-Yamān. Afin d'éviter la sédition, Hudhayfa ne révéla ces noms à personne. Hudhayfa ne détenait pas d'informations religieuses secrètes comme l'affirment les gens du tasawwuf déviés, car l'islam est une religion claire, elle ne contient pas de connaissances secrètes.*» Il veut dire par là que les connaissances du tasawwuf sont des inventions juives. À la page 30, il est encore dit: «*La majorité des Compagnons du Messenger d'Allah ne connaissait que les connaissances religieuses que le Messenger d'Allah avait transmises à Muādh ibn Jabal, car le Messenger d'Allah lui avait dit de ne les divulguer à personne. Nous comprenons par là qu'il est permis de dissimuler certains savoirs, par intérêt et si cela est utile.*»

Nous remarquons que les écrits de ce livre se contredisent. Ce livre de 500 pages est rempli de propos contradictoires de ce genre. Ils essaient de faire dévier du droit chemin les lecteurs, en mentionnant des centaines de nobles versets et des milliers de précieux hadiths, qu'ils interprètent de manière subjective.]

Muhammad Ma'sūm, miséricorde sur lui, dit dans sa 61e lettre du second volume: la chose la plus précieuse et la plus bénéfique dans ce monde est d'atteindre la connaissance d'Allah le tout-puissant. C'est-à-dire Le connaitre. Connaitre Allah le tout-puissant se fait de deux manières. La première, c'est Le connaitre de la manière dont les savants d'ahlus-sunna, qu'Allah les agrée, l'ont enseignée dans leurs livres. La seconde est la connaissance d'Allah

par les grands du tasawwuf. La première connaissance se fait par l'analyse et la réflexion. La seconde par le dévoilement et la vision [dans le cœur]. La première contient de la science. La science relève de l'esprit et de la raison. Dans la seconde, il y a un état (hāl). Quant à l'état, il naît de l'origine et de l'essence. Dans la première, il y a la présence d'un savant en tant qu'intermédiaire. Dans la seconde, l'existence du sage se retire, car pour être le sage d'une chose, il faut se fondre, disparaître dans cette chose [fanā fil-ma'rūf, c'est-à-dire l'oubli de tout sauf Allah, car connaître une chose, c'est devenir inconnaissable en elle]. Distique:

***Être proche, ce n'est pas monter et descendre,  
Se rapprocher d'Allah, c'est disparaître!***

Le premier type de connaissance d'Allah se fait par «**ilm husūlī**». Le second type se fait par «**ilm hudūrī**». Dans le premier type, l'âme instigatrice n'a pas abandonné ses instincts primitifs. Dans le second type, l'âme instigatrice a disparu, elle est avec Allah le tout-puissant. Dans le premier type, la foi n'est que l'apparence de la foi. Et les adorations ne sont que l'apparence de l'adoration, car l'âme instigatrice n'a pas encore accepté la foi. Il est rapporté dans le hadith qudsī: «**Sois hostile envers ton âme instigatrice! Car elle est hostile envers Moi.**» La foi du cœur dont il est question ici est appelée la «foi métaphorique». Cette foi peut nous quitter. Dans le second type, l'être humain s'étant détaché de son existence et l'âme instigatrice ayant accepté la foi, cette foi sera à l'abri de la disparition. Cette foi est appelée «**foi véritable**» (īmān haqīqī). Les adorations effectuées, ici, sont aussi véridiques. Ce qui est symbolique peut disparaître, mais pas la réalité. C'est cette foi réelle à laquelle fait allusion le hadith suivant: «**Ô Seigneur! Je Te demande une foi, dont la fin ne sera pas une impiété**», mais aussi le 136<sup>e</sup> verset de la sourate an-Nisā, qui révèle par le sens interprétatif: «**Ô croyants! Ayez foi en Allah et en Son Messager.**» L'Imām Ahmad ibn Hanbal, miséricorde sur lui, n'a pas hésité à servir Bichr al-Hāfī, miséricorde sur lui, afin d'atteindre cette connaissance d'Allah. Et ce, bien qu'il ait déjà atteint un degré considérablement élevé en science et en ijtihad. Il s'empressa de se mettre au service de Bichr al-Hāfī. Lorsqu'on lui demanda pourquoi il ne mettait pas un terme à servir Bichr al-Hāfī, il répondit: «Il connaît Allah mieux que moi.»

[Dans la 119<sup>e</sup> page du livre wahhabite, il dit que la lignée de l'Imām Ahmad ibn Muhammad ibn Hanbal rejoint celle du Messager d'Allah, paix sur lui, avec Nizār ibn Ma'ad. En matière de ju-



risprudence (fiqh) et de sciences du hadith, il était le plus grand érudit de son temps. Il était très en avance dans l'observation de la piété (wara') et de la sunna. Il naquit en 164 à Bagdad et décéda là-bas, en 241 (855 apr. J.-C.). Bichr al-Hāfi est né en 150 et est décédé en 227. Dans son ouvrage en persan **Tadhkirat al-Awliyā**, Farīduddīn al-Attār, miséricorde sur lui, écrit: «Ahmad ibn Hanbal a tenu la compagnie de nombreux cheiks. Dhunnūn al-Misrī et Bichr al-Hāfi sont parmi eux. Une fois, une femme était paralysée. Elle envoya son fils à l'Imām Ahmad pour lui demander une prière. L'Imām a effectué l'ablution et une prière rituelle, puis il a invoqué. Lorsque le fils est rentré chez lui, sa mère l'a reçu à la porte. Grâce à la bénédiction de la supplication de l'Imām Ahmad, elle avait guéri.»]

L'Imām Abū Hanīfa Nu'mān al-Kūfi, miséricorde sur lui, a abandonné l'ijtihād pendant les deux dernières années de sa vie. Il a été en compagnie de Jafar as-Sādiq pendant deux ans, miséricorde sur lui. Lorsqu'on lui a demandé la raison de cette décision, il a répondu: «S'il n'y avait pas eu ces deux dernières années, Nu'mān aurait péri.» Les deux imams, alors qu'ils étaient d'un très haut niveau en connaissances et en actes, se sont consacrés à la compagnie des grands érudits de tasawwuf. De cette façon, ils ont acquis la connaissance divine et «**la foi véridique**» qui est le fruit de cette connaissance. Aucun acte n'atteint le rang d'ijtihād et aucune adoration n'atteint le rang d'enseignement et de diffusion de l'islam. En se détournant de tout cela, ils se sont attachés au service des éminents de tasawwuf, ainsi ils ont atteint la connaissance d'Allah le tout-puissant.

La perfection des actes dépend de la perfection de la foi. La splendeur du culte dépend de l'intensité de la sincérité (ikhlās). Plus la foi est parfaite, plus la sincérité est parfaite et plus les actes sont lumineux et acceptés. La perfection de la foi et de la sincérité dépend de la connaissance d'Allah. Cette connaissance divine et cette foi véritable étant dépendants de fanā et de la mort de l'âme instigatrice avant la mort physique, la foi de celui dont le fanā est plus intense sera donc plus parfaite. Pour cette raison, la foi d'Abū Bakr as-Siddīq, qu'Allah l'agrée, est supérieure à la foi de toute la communauté. Ainsi, il est dit dans un hadith: «**Si la foi d'Abū Bakr était mise en balance avec la foi de ma communauté, la foi d'Abū Bakr pèserait plus lourd.**» Car en matière de fanā, il est en avance sur toute la communauté. Le hadith suivant le souligne: «**Celui qui souhaite voir un cadavre ambulante sur terre doit regarder le fils d'Abū Quhāfa.**» Tous les nobles Compagnons, qu'Allah les agrée,

avaient atteint le degré de fanā. Le fait que le degré de fanā d'Abū Bakr, qu'Allah l'agrée, soit spécifiquement mentionné montre que son degré est très perfectionné. La traduction de la 61e lettre se termine ici.

L'Imām Muhammad Ma'sūm, miséricorde sur lui, écrit dans la 106e lettre de son second volume: Récitez beaucoup cette belle parole «**Lā ilāha illallāh**»! Faites-la avec votre cœur. Cette parole bénie est considérablement bénéfique pour la purification du cœur. Lorsque la moitié de cette parole sera prononcée, tout se dissipera à l'exception d'Allah le tout-puissant. Lorsque sa seconde moitié sera prononcée, l'existence d'Allah sera attestée. Avancer dans la voie du tasawwuf, permet de réaliser ces deux étapes. Le hadith suivant a été rapporté: «**La plus précieuse des paroles, c'est de dire Lā ilāha illallāh.**» Ne fréquentez pas beaucoup de personnes. Effectuez de nombreux actes d'adoration. Raccrochez-vous rigoureusement à la sunna du Messager d'Allah, paix sur lui! Préservez-vous des bid'as et des hérétiques, ainsi que du péché! Les bonnes actions peuvent être réalisées aussi bien par de bonnes personnes que de mauvaises. Mais seuls les véridiques (siddīq) se préservent du mal.

Vous dites que porter des vêtements précieux mais halals peut porter préjudice aux voyageurs du tasawwuf? Si une personne a atteint le degré de fanā, et que son cœur n'a plus aucune attache si ce n'est celle qui est avec Allah le tout-puissant, alors rien de ce qu'elle possède ou porte ne saurait empêcher son cœur d'invoquer Allah. Son cœur n'aura plus aucun lien avec ses organes externes. Même le sommeil ne saurait empêcher son cœur d'invoquer. Il en est autrement pour celui qui n'aura pas atteint le degré de fanā. Les organes apparents de ce dernier auront un lien avec son cœur. Cependant, nous ne pouvons pas dire que ses vêtements précieux empêchent son cœur de s'efforcer. Les grands savants islamiques, les imams d'Ahl al-bayt, le grand Imām Abū Hanīfa et Abdulqādir al-Gīlānī, qu'Allah les agrée, portaient des vêtements précieux. Les livres **Khazānat ar-riwāya**, **Matālib al-mu'minīn** et **adh-Dhakhīra** nous informent que le Messager d'Allah, paix sur lui, portait une toge d'une valeur de 1000 dirhams d'argent. Il a déjà été vu en train d'effectuer sa prière rituelle vêtue d'une toge valant 4000 dirhams d'argent. Le grand Imām Abū Hanīfa, miséricorde sur lui, conseillait à ses disciples de porter des vêtements neufs et précieux. On demanda à Abū Sa'īd al-Khudrī [décédé à Istanbul, en 64 (683 apr. J.-C.)] qu'Allah l'agrée, ce qu'il pensait des changements et nouveautés concernant la nourriture, les boissons et les

vêtements. Il répondit que si c'est fait avec de l'argent halal, et non pas par vanité et ostentation, alors cela manifeste les bienfaits que nous accorde Allah le tout-puissant.

Il existe deux manières d'aimer autre chose qu'Allah le tout-puissant: la première consiste à aimer une autre créature avec son cœur et son corps, et souhaiter être avec elle. C'est ainsi qu'est l'amour des ignorants. Le fait de travailler dans la voie du tasawwuf sert à délivrer son cœur d'un tel amour. Ainsi, seul l'amour d'Allah restera dans le cœur et l'être humain sera délivré de l'idolâtrie cachée. Nous pouvons donc voir que le tasawwuf sert à délivrer l'être humain de l'idolâtrie cachée (chirk khafī). Il sert à atteindre la foi dont il est question dans le verset suivant, par le sens interprétatif: «**Ô vous qui croyez! Ayez la foi!**» Le commandement du 120<sup>e</sup> verset de la sourate al-An'ām, qui dit: «**Abandonnez les péchés que vous commettez ouvertement avec vos organes et votre cœur!**» montre qu'il est nécessaire de libérer le cœur de tout attachement, autre que celui d'Allah le tout-puissant. Quel bienfait peut-on attendre d'un cœur qui s'est épris d'un autre qu'Allah. Une âme qui désire autre chose qu'Allah le tout-puissant n'a aucune valeur ni importance auprès de Lui.

Le second consiste à l'amour et le désire seul des organes. Le cœur et l'âme étant liés à Allah le tout-puissant, ils ne connaissent rien d'autre à part Lui. Un tel amour est appelé «**penchant naturel**» (mayl tabī'ī), ou instinct naturel. Cet amour est un amour purement physique, sans influence sur le cœur et l'âme. Cet amour découle des spécificités et des besoins des matières et de l'énergie du corps. Il est possible de retrouver cet amour envers les créatures, chez certains de ceux qui ont atteint les degrés de fanā et de baqā, ainsi que chez certains awliyās, miséricorde sur eux, ayant atteint des degrés élevés. En réalité, il existe chez tous ces derniers. Le Messenger d'Allah, paix sur lui, appréciait les boissons fraîches et sucrées. Tout le monde a entendu ce hadith qui dit: «**On m'a fait aimer trois choses de votre monde.**» Il est écrit dans les ouvrages Chamā'il (livres décrivant la nature de notre Prophète) que le Messenger d'Allah, paix sur lui, appréciait les vêtements faits de coton et de lin, appelé «**burd yamānī**».

Lorsque l'âme instigatrice est honorée avec le fanā et qu'elle est apaisée, elle sera comme les cinq latīfas que sont: qalb, rūh, sirr, khafī et akhfā. Lorsque l'âme instigatrice atteint ce degré, elle peut seulement combattre les mauvaises envies des matières et la chaleur et l'énergie produites par les mouvements qui sont dans le corps. Il a été rapporté: «**Les sentiments ressentis par les organes**

**sensoriels influent sur les cœurs purs et les âmes instigatrices purifiées.»** On doit comprendre par ce hadith que cela influe sur les autres.

Vous demandez s'il est permis d'aller chez un détenteur de bid'a, celui qui accepte les pots-de-vin, celui qui spolie le droit d'autrui, et celui qui commet des péchés et de manger ce qu'il nous offre. Il est préférable de ne pas y aller et de ne pas manger ce qu'il nous offre. Pour les gens du tasawwuf, il est même nécessaire de s'en préserver. Si l'on y est obligé (daroura), alors c'est permis. Il est haram de manger une chose que l'on sait être haram. Il est halal de manger ce que l'on sait être halal. Si on ne le sait pas, et qu'il y a un doute, alors il est préférable de ne pas en manger.

**Question:** Est-ce que le tasawwuf est une bid'a? Est-ce l'invention des juifs?

**Réponse:** Le fait de vouloir connaître Allah le tout-puissant, et chercher pour cela un guide qui connaisse la voie du tasawwuf et se conformer à ce guide, fait partie des commandements de l'islam. Allah le tout-puissant déclare: **«Cherchez un intermédiaire pour vous rapprocher de Lui.»** Le fait qu'un disciple reçoive la connaissance d'Allah (ma'rifa) et bénédiction (fayd) chez son guide est quelque chose qui a été pratiqué de manière continue depuis l'époque du Messenger d'Allah, paix sur lui, et qui est connue de tous les musulmans. Il ne s'agit pas d'une pratique que les notables du tasawwuf ont inventée par la suite. Chaque guide s'est attaché à une personne parfaite (insān kāmil) qui l'a éduqué. Ces liens s'étendent jusqu'au Messenger d'Allah, paix sur lui. La généalogie des liens (silsila) des notables de l'ahrāriyya remonte jusqu'au Messenger d'Allah, paix sur lui, par Abū Bakr, qu'Allah l'agrée. [Ubaydullah al-Ahrār est décédé à Samarkand, en 895 (1490 apr. J.-C.).] Quant aux voies des autres ordres, elles remontent par le biais d'Alī, qu'Allah l'agrée. Peut-on appeler cela bid'a? Oui, les termes maître (murchid) et disciple (murīd) sont apparus par la suite. Mais les mots et les appellations n'ont pas d'importance. Même si ces mots n'existaient pas, leurs significations et la liaison des cœurs existent. [Il est également dit dans ce livre wahhabite qu'il ne faut pas prêter attention aux mots, mais à leurs sens.] La principale mission que les différentes voies du tasawwuf ont en commun, c'est d'enseigner l'évocation, le rappel d'Allah (dhikr). Cela nous est commandé par notre religion. L'évocation silencieuse est plus précieuse que l'évocation audible. Il a été rapporté dans un noble hadith: **«L'évocation (dhikr) que les anges protecteurs n'entendent pas est 70 fois plus estimable que celle qu'ils en-**

**tendent.**» L'évocation qui est élogiée dans ce hadith est l'évocation qui est faite avec le cœur et les autres facultés subtiles. De précieux ouvrages écrivent que le Messager d'Allah, paix sur lui, effectuait des évocations avec son cœur avant même que sa prophétie ne lui soit révélée. Le fait de qualifier la science du tasawwuf de bid'a et d'invention juive, s'apparente à dire que c'est une bid'a de lire le livre de hadiths de **Bukhārī** et celui de jurisprudence **al-Hidāya**. La traduction de la 106e lettre s'achève ici.

Muhammad Ma'sūm al-Fārūqī, miséricorde sur lui, dit dans la 36e lettre du second volume de son livre **Maktūbāt**: Le chef de la voie de tasawwuf appelé «**khājagān**» est Abdulkhāliq al-Ghujduwānī, miséricorde sur lui. C'est Abū Bakr as-Siddīq, miséricorde sur lui, qui lui a transmis l'élévation appelée jadhba qayyūmiyya qui caractérise cette voie. Abdulkhāliq al-Ghujduwānī, miséricorde sur lui, a ensuite enseigné la façon avec laquelle on obtient ce jadhba. Cette voie est appelée «**al-Wuqūf al-adadī**», et elle consiste en «**l'évocation cachée**» (dhikr khafī). Ceci trouve son origine chez Abū Bakr. La seconde voie que nous appelons «**jadhba al-ma'īyya**» est née avec Bahāuddīn al-Bukhārī, miséricorde sur lui. En tant que le plus éminent (qutb) de son époque, Alā'uddīn al-Attār [décédé à Boukhara en 802 (1400 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, a posé les conditions pour l'établissement de ce jadhba. Ces conditions ont été appelées «**tariqa-i alā'īyya**». Il a été déclaré que la voie la plus accessible [la voie plus rapide qui mène à Allah] est celle d'Alā'īyya.

[Comme Ubaydullah al-Ahrār, le disciple d'Alā'uddīn al-Attār, miséricorde sur eux, a répandu la voie de son maître, il a également été appelé «**Ahrāriyya**».]

Muhammad Ma'sūm, miséricorde sur lui, dit dans la 158e lettre de son second volume: «La source de la félicité est d'atteindre deux choses: La première, c'est le fait que l'intérieur (autrement dit le cœur) se débarrasse de l'affection face aux créatures. La deuxième chose est que l'apparence (c'est-à-dire le corps) se soumette aux «**préceptes de l'islam**» (ahkām islāmiyya). L'obtention de ces deux choses est facilitée par la compagnie de guides spirituels. Il est extrêmement difficile de les atteindre par d'autres moyens. Pour s'attacher pleinement à l'islam, accomplir les actes d'adoration avec aisance et éviter les interdictions, l'âme instigatrice doit être soumise (fānī). L'âme instigatrice a été créée rebelle, incivile et narcissique. L'essence de l'islam ne peut se manifester tant qu'on ne se débarrasse pas de ces vices. Il y a la surface, l'apparence de l'islam, avant la résignation, la soumission. L'essence

de l'islam se dévoilera lorsque l'âme instigatrice sera apaisée, soumise. La différence entre l'essence et l'apparence est comme la différence entre le ciel et la terre. Les gens de l'apparence atteindront l'apparence de l'islam et les véridiques atteindront à leur tour la réalité intérieure, l'essence de l'islam. La foi du commun des gens (awām) est appelée **“la foi métaphorique”** (īmān madjāzī). Cette foi peut dépérir et disparaître. La foi des véridiques (khawās) est à l'abri de la disparition et du détriment. C'est cette foi réelle (īmān haqīqī) à laquelle fait allusion le 136<sup>e</sup> verset de la sourate an-Nisā qui révèle, par le sens interprétatif: **“Ô vous les croyants! Croyez en Allah et en Son Messager.”**»

Muhammad Ma'sūm, miséricorde sur lui, dit dans la 16<sup>e</sup> lettre de son 3<sup>e</sup> volume que les paroles suivantes soutenues par des ignorants ne désignent pas la foi en un créateur unique, mais qu'elles révèlent plusieurs choses, et que cela va à l'encontre de ce qu'enseignent les éminents du tasawwuf: «Tout est Lui. Le mot «Allah» est le substantif de tout ce qui existe. C'est comme le prénom Zayd qui désigne un homme. Pourtant, chaque organe porte un nom différent. Où est Zayd, dans ce cas? Il n'est nulle part. De même, Allah le tout-puissant se manifeste dans chaque être. C'est pourquoi il est permis de dire Allah à toute chose. Ces êtres ne sont qu'une apparence. Leur disparition aussi n'est qu'apparence. Il n'y a rien qui ne disparaît, en vérité.» Par ces mots, Allah le tout-puissant est considéré comme faisant partie du monde matériel. Il n'est pas considéré comme étant une entité à part. Il est considéré, par Son existence et celle de Ses attributs, comme étant dépendant de l'existence des créatures. C'est comme la dépendance d'une molécule par rapport aux éléments individuels qui la composent. Ceci ne signifie pas avoir foi en l'existence d'Allah le tout-puissant, c'est un blasphème. Il est nécessaire de croire au fait que l'existence d'Allah le tout-puissant se distingue du monde matériel et immatériel. C'est-à-dire que l'existant nécessaire (wājib al-wujūd) et l'existant possible (mumkin al-wujūd) sont des êtres différents. Lorsqu'il y a dualité, il y a division. Si l'on nous disait: «Si le monde [autrement dit tout, à l'exception d'Allah] existait véritablement, alors il aurait été question d'une dualité. Donc l'existence du monde n'est qu'en apparence», nous répondrions: «L'existence réelle ne peut se confondre avec une apparence irréalité, qui est une illusion.» Donc on ne peut dire que tout est «Lui». Si l'on insinue par-là que «rien n'existe hormis Lui», alors ces paroles seront justes. Cependant, elles seront dites au sens figuré, et non au sens propre. C'est comme si l'on disait avoir vu Zayd, alors qu'on

a vu son apparence dans le miroir [ou à la télévision]. Si ce n'est pas dit par comparaison, mais que cela est dit au sens propre, cela reviendrait à appeler un lion un âne. [Il est aussi inexact de dire d'une voix qui passe à la radio, ou qui provient d'un hautparleur que c'est la voix de la personne.] Le lion est un lion, l'âne est un âne. On ne peut pas dire qu'ils ne font qu'un, juste par la parole. Les éminents du tasawwuf qui ont parlé du «**wahdat al-wujūd**» (l'unicité de l'être), n'ont pas dit: «L'existence vraie se trouve dans les créatures, et elle n'existe pas à part.» Ils ont dit: «Ce sont des créatures, des manifestations et des apparences de Lui.» Muhyiddīn ibn al-Arabī [décédé en 638 (1240 apr. J.-C.) à Damas] et ceux qui l'ont suivi, miséricorde sur eux, ont dit dans ce sens «**hama ūst**», c'est-à-dire «tout est Lui».

La phrase «Le monde a toujours été ainsi, et il continuera ainsi» montre que le monde est qadīm [dont l'existence n'a pas de début et qui est éternel]. Croire ainsi est un blasphème. C'est nier que le monde aura une fin. Le noble Coran dit clairement que tout disparaîtra. Parmi ceux qui croient que l'humanité disparaîtra et qu'elle réapparaîtra ensuite, certains disent: «L'homme a été créé à partir de la terre. Lorsqu'il mourra, il retournera sous la forme de terre [eau et gaz]. De ces matières poussent des plantes, et des plantes surviennent les animaux. En se nourrissant d'eux, les êtres humains se transforment en chair, en os et en semence, ce qui permet ainsi la naissance d'autres êtres humains. La fin du monde et la résurrection de l'être humain auront lieu de cette manière.» [La transformation des matières dont il est question ici est certes vraie et conforme à l'usage divin. Cependant], dire que les êtres humains seront recréés de cette manière, c'est nier le rassemblement, la résurrection et la fin du monde. Il a été rapporté dans le noble Coran et les précieux hadiths que la fin du monde aura lieu, que les morts se lèveront de leurs tombes, que tous les êtres vivants se rassembleront au lieu de rassemblement, que les livres (des actes) tenus par les anges seront révélés, que nous rendrons des comptes, que la balance (mīzān) sera dressée, que les croyants traverseront le pont du Sirāt, que les infidèles tomberont en Enfer et resteront éternellement dans le supplice.

Des propos tels que: «La prière rituelle classique a été commandée aux peuples ignorants. Les adorations [prières rituelles] des gens purs, habiles et élevés, consistent à faire l'évocation (dhikr) et la contemplation (tafakkur). Toutes les particules de l'être humain, tous les objets sont en constante évocation, et en constante adoration. Il en est ainsi, bien que l'être humain ne

puisse le concevoir. L'islam a été envoyé pour les gens aux capacités intellectuelles limitées. Ainsi, on a anticipé le fait qu'ils sèment la zizanie» sont des paroles d'ignorants et de gens sans madhhabs à l'intelligence limitée. Notre Prophète, paix sur lui, a fait savoir que la prière rituelle (salāt) est le pilier de la religion. Il a déclaré: **«Celui qui effectue la prière rituelle aura édifié le bâtiment de la religion. Celui qui ne fait pas la prière aura détruit la religion. La prière rituelle est l'ascension (Mi'rāj) du croyant.»** Il a trouvé sa sérénité et sa paix dans la prière rituelle. La proximité dans la prière rituelle ne se retrouve nulle part ailleurs. Il est rapporté dans un noble hadith: **«Les voiles entre Allah et Son serviteur ne sont levés qu'au moment de la prière rituelle.»** Toute vertu n'est accessible qu'en se conformant à «l'islam», autrement dit, aux prescriptions de l'islam. Celui qui s'écarte de ce commandement, autrement dit des obligations et des interdictions de l'islam, finira par dévier du droit chemin. Il ne pourra atteindre la félicité. Le noble Coran et les précieux hadiths nous ordonnent d'obéir à ce commandement, cette loi. Le droit chemin est celui qui est indiqué par le noble Coran et les précieux hadiths. Les autres chemins sont les voies de diable. Abdullah ibn Mas'ūd raconte que le Messenger d'Allah, paix sur lui, traça une ligne droite et dit: **«Ceci est le seul chemin qui mène à la satisfaction d'Allah.»** Puis il traça des traits de chaque côté de cette droite [comme des arêtes de poisson] et ajouta: **«Et ceux-là sont les chemins des diables. Le diable qui se trouve dans chacun d'entre eux appelle vers lui.»** Il récita ensuite le noble verset suivant, par le sens interprétatif: **«Ceci est Mon chemin qui est celui de la rectitude. Venez à lui!»**

Les révélations que les prophètes, paix sur eux, ont unanimement transmises, et les enseignements que nous ont fait parvenir les savants de l'islam ne peuvent être anéantis par les idées et les illusions de telle ou telle personne.

Sayyid Abdulhakīm, miséricorde sur lui [décédé à Ankara, en 1362 (1943 apr. J.-C.)], le mujaddid (révificateur) du 14e siècle, le trésor des sciences cachées et apparentes, écrit dans son livre **ar-Riyād at-tasawwufiyya** la description du tasawwuf, de son histoire, de ce en quoi il consiste, et en donne une définition très laconique. Ce livre, écrit en turc, a été imprimé en 1341 (1923 apr. J.-C.) à l'imprimerie de l'École Militaire à Istanbul. Dans sa préface, il est écrit:

Comme il n'existe pas de distinction plus honorable, plus précieuse que d'être présent aux discours de notre cher Prophète, paix sur lui, ceux qui ont eu cet honneur ont été appelés **«Sahāba»**



(Compagnons). Ceux de la génération suivante furent appelés «**Tābī'ūn**» (suiveurs), car ils ont suivi leur voie et ceux de la génération d'après furent appelés «**Atbā' at-tābī'in**». Par la suite, ceux qui se sont élevés dans les affaires religieuses ont été appelés «**zāhid**» et «**ābid**». Après ces derniers, les bid'as se sont multipliées, et chaque groupe s'est mis à qualifier son chef de zāhid et ābid. On a donné le nom de «**soufi**» à ceux que l'on appelle ahlus-sunna, qui font partie du groupe correct et qui sont sur la voie des nobles Compagnons et le nom de «**tasawwuf**» à leurs situations, qui est de préserver le cœur de la négligence et qui ont soumis leur âme instigatrice à Allah. Ces appellations sont apparues au second siècle de l'Hégire. Abū Hāchim as-Sūfī [décédé en 115], miséricorde sur lui, est le premier à avoir été qualifié de soufi. Originaire de la ville de Koufa, il a prêché à Damas. C'était le maître de Sufyān ath-Thawrī [décédé en 161 (778 apr. J.-C.) à Basra], miséricorde sur lui. [Sufyān a dit: «Sans Abū Hāchim as-Sūfī, je n'aurais jamais connu les vérités divines. Je ne savais pas ce qu'était le tasawwuf avant de le rencontrer.» Le tout premier tekké a été construit pour Abū Hāchim à Ramla. La citation suivante lui appartient: «Il est plus facile de réduire en poudre les montagnes avec une aiguille, que d'ôter l'orgueil des cœurs.» Il répétait souvent la phrase: «Je cherche refuge auprès d'Allah, contre une science inutile.»]

Les gens du tasawwuf ont été honorés par une science que l'on ne retrouve pas chez d'autres religieux. Hārith ibn Asad al-Muhāsibī, miséricorde sur lui, est décédé en 241 (855 apr. J.-C.) à Basra. Il a donné d'amples informations sur les attributs du scrupule (wara') et de la piété (taqwā) dans **Kitāb ar-ri'āya**. L'Imām Abdulkarīm al-Quchayrī est décédé en 376 (987 apr. J.-C.) à Nichapour. Dans sa célèbre épître, L'Imām Abdulkarīm al-Quchayrī et Chihābuddīn Umar as-Suhrawardi [décédé en 632 (1234 apr. J.-C.)], miséricorde sur eux, dans son **Awārif al-ma'ārif**, ont exposé la bienséance, l'extase et les états relatifs à la tarīqa. L'Imām Muhammad al-Ghazālī, miséricorde sur lui, a longuement expliqué ces deux sujets dans son livre **Ihyā**.

Il devient clair que le début du tasawwuf est le début de la prophétie (nubuwwa et risāla). Les connaissances du tasawwuf sont apparues pour permettre de comprendre l'essence des religions célestes. Il ne faut pas confondre les connaissances de «**wahdat al-wujūd**» (l'unicité de l'être) avec le «**wahdat**» (unicité) des boudhistes et des juifs qui ont conçu cette notion avec leur raison et l'abstinence. Le premier consiste à percevoir les connaissances par l'extase, le second consiste en des illusions produites par la raison.

Les ignorants qui n'ont pas goûté à cet état confondent les deux.

[Allah le tout-puissant a révélé dans la sourate adh-Dhāriyāt, par le sens interprétatif: «**J'ai créé les djinns et les humains, afin qu'ils M'adorent.**» L'adoration engendre proximité et connaissance divine en tasawwuf. Cela veut dire qu'il est commandé aux êtres humains de devenir awliyā, miséricorde sur eux. Cela n'est possible qu'en accomplissant ensemble les actes obligatoires et surrogatoires (nāfila), et en s'éloignant des gens détenteurs de bid'a. Les tâches accomplies sur le chemin du tasawwuf sont des actes d'adoration surrogatoires. La sincérité (ikhlās), dont la présence est indispensable pour l'acceptation des actes d'adoration obligatoires, s'obtient par ce genre de devoirs. Le fait que les wahabites disent: «Le tasawwuf a été inspiré des grecs de l'antiquité et des juifs» montre à quel point cette parole est à la fois très abjecte, mensongère et calomnieuse, comme l'indiquent très clairement les connaissances citées ci-dessus.

Pour atteindre la satisfaction d'Allah le tout-puissant, pour gagner Son amour, il est nécessaire d'accomplir les actes obligatoires, sunnas, et surrogatoires (nāfila). Il convient de les réaliser dans les règles, avec sincérité et en connaissant tout ce qui corrompt l'adoration (mufsid). La première des obligations est de croire conformément à la croyance d'ahlus-sunna. La seconde est de se préserver des péchés, de l'interdit et de la subsistance haram. La «**sincérité**» (ikhlās) consiste à purifier son cœur de toute chose futile (māsiwā) et faire tout rien que pour Allah le tout-puissant. On y parvient en restant en compagnie d'un guide parfait (murchid kāmīl) dans le temps le plus court possible. Si l'on ne trouve pas de guide vertueux, on peut atteindre cette sincérité en s'attachant au maître par la voie de la connexion spirituelle (rābita) ou bien en faisant beaucoup d'évocations. Le guide vertueux est comme un miroir, une paire de lunettes. Quand une personne regarde, spirituellement, avec l'œil du cœur, le cœur d'un guide vertueux, il y verra le cœur béni du Messager d'Allah. Le maître vertueux est l'héritier du Messager d'Allah. Lorsqu'on établit une connexion spirituelle avec lui, c'est comme si on le faisait avec le Messager d'Allah. Les lumières (nūr) qui ont coulé dans le cœur béni du guide depuis le cœur du Messager d'Allah via les cœurs de ses propres guides, se déverseront également dans son cœur. Ainsi, son cœur sera purifié et il atteindra l'ikhlās.]

8. Il est écrit à la page 168 et 353 de l'ouvrage **Fath al-majīd**: «*Faire d'une personne un intermédiaire entre Allah le tout-puissant et Ses serviteurs, lui demander quelque chose est unanime-*

ment considéré comme un blasphème (kufr). Ibn Qayyim a dit que c'était du grand chirk que d'implorer l'aide des défunts, leur demander l'intercession (chafā'a) en leur faveur auprès d'Allah le tout-puissant. **Fatāwā al-Bazzāziyya**<sup>[1]</sup>, qui est un ouvrage hanafite, affirme que quiconque dit que l'âme des cheiks est présente devient mécréant. On sait que d'après les versets et les hadiths que le mort n'a pas de mouvement et de perception.»

À la page 70, il est écrit: «Ukācha a demandé au Messenger d'Allah qu'il prie pour lui, afin qu'il entre au Paradis, sans être questionné. Ceci prouve qu'il est permis de demander à un être vivant de prier pour nous. Cependant, demander à un défunt et à une personne absente, c'est de l'idolâtrie.»

L'invocation du Messenger d'Allah ayant été acceptée, celles des personnes qui suivent sa voie, son chemin, le seront aussi. Dans le livre wahhabite, l'auteur lui-même cite un hadith qu'Imām Ahmad et Muslim, miséricorde sur eux, ont rapporté par Abū Hurayra, qu'Allah l'agrée: «**Il existe des personnes aux cheveux ébouriffés, chassées des portes, pour qui Allah le tout-puissant réaliserait le serment qu'elles ont prêté afin de leur donner raison.**» Puisqu'Allah le tout-puissant crée même des choses pour lesquelles Ses bienaimés serviteurs jurent afin qu'ils ne passent pour des menteurs, alors il est évident que leurs invocations seront acceptées. Allah le tout-puissant a révélé dans le 60e verset de la sourate al-Mu'min, par le sens interprétatif: «**Adressez-moi vos invocations! Je les accepterai.**» Il existe des conditions pour que les invocations soient acceptées. Une invocation qui remplit ces conditions sera certainement acceptée. Les invocations de beaucoup de personnes ne sont pas acceptées, parce qu'elles n'arrivent pas à remplir ces conditions. Pourquoi serait-ce de l'idolâtrie que de demander des invocations à ces savants et awliyās, en qui nous avons confiance pour remplir ces conditions? Nous, nous disons qu'Allah le tout-puissant fait entendre aux âmes de Ses bienaimés, et que, par faveur pour eux, Il crée ce qu'ils désirent. Pour Allah le tout-puissant, nous sacrifions des animaux et nous lisons le noble Coran. Nous adressons à l'âme du défunt les récompenses qui en découlent, et nous leur demandons l'intercession, nous implorons leur aide. Celui qui idolâtre un défunt devient certes un associauteur. Celui qui n'adore qu'Allah le tout-puissant, et qui adresse la récompense de ses bonnes actions à un défunt, n'est pas un asso-

---

[1] L'auteur de **Fatāwā al-Bazzāziyya**, Ibn al-Bazzāz Muhammad al-Kardārī, est décédé en 827 (1424 apr. J.-C.).

ciateur et n'est pas à blâmer. Le livre **al-Minha al-wahbiyya**, écrit en arabe, explique très bien cela. Nous en avons traduit un passage que nous citons dans l'article 24. L'ouvrage wahhabite lui-même cite les prodiges (karāma) de Maryam, d'Asyad ibn Hudayr et d'Abū Muslim Abdullah al-Hawlānī [décédé en 62 à Damas], qu'Allah les agrée. Nous demandons l'aide de l'âme des awliyās, car l'âme des gens qu'Allah le tout-puissant aime, qu'il soit vivants ou morts, aide les vivants grâce à la force et la permission qu'Allah le tout-puissant leur accorde. Croire de cette manière, attendre de l'aide des bienaimés d'Allah, ce n'est pas adorer autre chose qu'Allah. Il s'agit plutôt d'une demande adressée à Allah lui-même.

Ibn Qayyim al-Jawziyya, que le livre wahhabite qualifie «**d'Allāma**» et qu'ils utilisent comme source est mort en 751 (1350 apr. J.-C.). Il a écrit ce qui suit dans son **Kitāb ar-rūh**: «Lorsqu'une personne visite une tombe, le défunt qui se trouve dans la tombe reconnaît cette personne. Il entend sa voix et il est soulagé. Il répond au salut de son visiteur. Cette situation n'est pas propre aux martyrs. Elle est aussi valable pour d'autres. Ce n'est pas non plus propre à un temps déterminé. Il en est ainsi tout le temps.» Cette citation se trouve à la 22e page du livre **al-Basā'ir li-munkirī at-tawassul bi-ahl al-maqābir**. Les propos wahhabites cités plus hauts sont en contradiction avec les paroles de leur Allāma. Le livre **al-Basā'ir li-munkirī at-tawassul bi-ahl al-maqābir** a été imprimé au Pakistan, puis à Istanbul en 1980.

9. Aux pages 179 et 191 du livre wahhabite, le hadith «Ô Fātīma! Demande-moi ce que tu veux! Mais je ne peux te sauver du châtement d'Allah le tout-puissant!» est commenté comme suit: *«Il est permis de demander à d'autres personnes de faire des choses qui sont en leur pouvoir sur terre. Le pardon des péchés, l'entrée au Paradis, le salut de l'Enfer et du châtement, et d'autres choses de ce genre, que seul Allah peut faire, ne peuvent être demandés qu'à Allah. Pour être sauvé d'une situation de détresse, on ne doit implorer qu'Allah le tout-puissant. On ne peut pas faire istighātha avec des personnes qui se trouvent loin ou encore avec des défunts. Ces derniers ne les entendent pas, ne peuvent pas répondre. Ils ne peuvent rien faire. L'honorable Husayn et son père sont couverts de grâce dans leurs tombes, tandis que l'associateur Ahmad at-Tijānī et Ibn al-Fārid, qui sont connus et idolâtrés, sont dans le tourment. Ils n'entendent rien. On ne peut non plus demander l'aide au Prophète. Busayrī et Barī furent entraînés dans le chirk et le blasphème pour avoir excessivement*

fait l'éloge du Messager d'Allah dans leurs qasidas.»

À de nombreux endroits dans le livre, comme à la page 323, il est dit: «*C'est de l'idolâtrie, de croire que l'invocation d'un défunt, ou de celui qui est loin, puisse nous être bénéfique et qu'elle puisse régler nos problèmes, ou encore croire qu'il intercèdera en faveur de ceux qui prient pour eux. Allah le tout-puissant a envoyé Son Prophète pour détruire cette idolâtrie et combattre ces associa-teurs.*»

Le livre **Fath al-majid** se démentit lui-même. Il est écrit à la page 201: «*Allah le tout-puissant crée les sens et la connaissance dans les cieux. Ils ont peur d'Allah. Chacun des atomes invoque Allah et ils Le craignent.*» En contrepartie, il écrit que les prophètes et les awliyās qui sont dans leur tombe n'ont pas de sens et n'entendent rien.

L'auteur du livre **Mir'āt-i Madīna**, Ayyūb Sabri Pacha, miséricorde sur lui, est décédé en 1308 (1890 apr. J.-C.), il dit:

Les savants de l'islam ont, de tout temps, fait du Messager d'Allah, paix sur lui, un intermédiaire afin de demander grâce et miséricorde à Allah le tout-puissant. Lorsqu'Ādam, paix sur lui, le père des êtres humains fut envoyé sur terre, il dit: «*Ô mon Seigneur! Pardonne-moi pour l'amour de Muhammad, paix sur lui!*» Allah le tout-puissant accepta cette prière et demanda: «*Comment connais-tu Mon prophète le plus aimé Muhammad? Je ne l'ai pas encore créé!*» Il lui répondit la chose suivante: «*Lorsque Tu m'as créé, la première chose que j'ai vu écrite, lorsque j'ai levé la tête, était "Lā ilāha illallāh, Muhammadun rasūlullāh"* sur les côtés de l'Archul-a'lā. J'ai alors compris que Muhammad, paix sur lui, était le plus éminent de tout ce qui a été créé. Si Tu ne l'avais pas aimé plus que tout le monde, Tu n'aurais pas inscrit son nom à côté du Tien.» Allah le tout-puissant continua alors: «*Ô Ādam! Tu dis vrai. J'aime beaucoup Muhammad. Je n'ai créé personne de plus aimable que lui. Si Je n'avais pas voulu le créer, Je ne t'aurais pas créé. Lorsque tu as demandé pardon par sa considération, J'ai accepté ta prière et Je t'ai pardonné.*»

Un aveugle demanda au Messager d'Allah de prier pour qu'il retrouve la vue. Le Messager d'Allah, paix sur lui, lui dit: «**Je prie-rai, si tu le veux. Cependant, il serait préférable pour toi de patienter et d'endurer.**» L'homme lui répondit: «*Je n'ai plus de patience. Je vous supplie de prier.*» Le Messager d'Allah a répondu: «**Dans ce cas, fais tes ablutions et récite cette supplication.**» Cette supplication est répertoriée dans les ouvrages **ad-Durar as-saniyya, al-**

**Fajr as-Sādiq** et dans **Marāqil-falāh** et son commentaire par Tahtāwī et de même dans le livre **Ni'mat-i Islām**, qui est la traduction de ces deux derniers ouvrages, à la fin du chapitre sur la «prière rituelle sur le besoin» (salāt al-hāja). Comme le relate le savant de hadith l'Imām an-Nasā'ī [décédé en 303 (915 apr. J.-C.) à Ramla], miséricorde sur lui, Allah le tout-puissant a accepté la supplication de cet aveugle, à la suite de quoi il a pu voir. L'Imām al-Hasan a aussi confirmé cela. Il n'existe aucune raison pour que les wahhabites n'y croient pas. Uthmān ibn Hanīf, qui rapporta cet évènement, a dit également: «Lorsqu'Uthmān ibn Affān, qu'Allah l'agrée, était calife, un homme qui avait un énorme souci est venu se confier à moi, car il avait honte d'aller voir le calife. Je lui dis: fais de suite tes ablutions de prière! Rends-toi à la Mosquée du Prophète! Récite cette supplication», en lui indiquant de réciter la supplication précédemment mentionnée, celle de l'aveugle qui a recouvré la vue après l'avoir récitée. Après avoir récitée la supplication, le pauvre homme se rendit auprès du calife. On le présenta. Le calife le fit s'asseoir sur un tapis de prière, écouta ses doléances et accepta sa requête. L'homme réjouit de voir que l'on avait rapidement remédié à ses problèmes alla trouver Uthmān ibn Hanīf, et lui dit: «Qu'Allah le tout-puissant soit satisfait de toi! Si tu n'avais pas parlé au calife, je n'aurais jamais pu me sortir de cette détresse.» Uthmān ibn Hanīf, qu'Allah l'agrée, lui répondit: «Je ne suis pas allé voir le calife. Si ton souci a été si vite réglé, c'est grâce à la supplication que je t'ai enseignée. J'avais entendu le Messager d'Allah, paix sur lui, réciter cette supplication à un homme aveugle. Je jure par Allah que l'homme avait retrouvé la vue avant même de s'éloigner du Messager d'Allah.»

Il y a eu une famine pendant le califat d'Umar, qu'Allah l'agrée. Bilāl ibn Hars, l'un des nobles Compagnons, qu'Allah l'agrée, alla visiter le tombeau du Messager d'Allah, paix sur lui, et pria ainsi: «Ô Messager d'Allah! Ta communauté est sur le point de mourir. Je te supplie d'intercéder comme intermédiaire pour qu'il pleuve.» Le Messager d'Allah, paix sur lui, apparut le soir même dans son rêve, et lui dit: «**Va voir le calife. Dis-lui que je le salue! Qu'il sorte pour la prière de la pluie!**» Umar, qu'Allah l'agrée, sortit et fit l'invocation de la pluie, et la pluie tomba.

Quiconque prie Allah le tout-puissant, en disant que c'est en hommage, par respect envers une personne qu'Il aime, verra cette invocation acceptée. Allah le tout-puissant a fait savoir qu'Il aimait énormément Muhammad, paix sur lui. Pour cela, quiconque prie en récitant «**Allāhumma innī as'aluka bi-jāhi nabiyyikal-Mus-**

**tafā»** ne verra pas sa prière être refusée. Toutefois, il n'est pas non plus décent de faire du Messenger d'Allah, paix sur lui, un intermédiaire pour de petites affaires mondaines.

Le savant malikite Burhānuddīn Ibrāhīm est décédé en 799 (1397 apr. J.-C.), miséricorde sur lui. Il raconta qu'un homme pauvre et affamé se rendit à la Chambre de félicité du Prophète (Hujra as-sa'āda) et dit: «Ô Messenger d'Allah! J'ai faim.» Peu après, un homme arriva, invita le nécessiteux chez lui et le nourrit. Lorsque le besogneux lui dit que sa prière avait été acceptée, il lui dit: «Mon frère! Tu as quitté ta femme et tes enfants, parcouru un long chemin et enduré tant de soucis pour visiter le Messenger d'Allah. Est-il convenable de se présenter devant le Messenger d'Allah pour un morceau de pain? Tu aurais dû profiter de cette éminente position pour demander le Paradis et les bienfaits éternels! Allah le tout-puissant ne refuse pas ce qui est demandé ici.» Ceux qui ont l'honneur de visiter le Messenger d'Allah, paix sur lui, doivent prier pour qu'il intercède en leur faveur le jour de la résurrection.

L'Imām Abū Bakr al-Maqqarī était assis un jour dans la Mosquée du Prophète en compagnie de l'Imām at-Tabarānī et d'Abuch-cheik<sup>[1]</sup>, miséricorde sur eux. Cela faisait plusieurs jours qu'ils n'avaient rien mangé. Après la prière rituelle de la nuit (ichā), Imām Abū Bakr ne pouvant plus tenir dit: «J'ai faim, ô Messenger d'Allah», et se retira dans un coin. Les deux amis étaient en train de lire. Un des descendants du Prophète arriva avec deux de ses servants et dit: «Mes frères! Vous avez demandé de l'aide à mon grand-père le Messenger d'Allah, paix sur lui, parce que vous aviez faim. Je m'étais endormi pendant un court moment. Il m'a ordonné de vous nourrir.» Ils ont mangé ensemble la nourriture qu'il avait apportée, puis il leur a laissé la portion restante et est parti. [Abu al-Qasim Sulaymān at-Tabarānī, miséricorde sur lui, est un imam de hadith. Il est né en 260 à Tabariya, et est décédé en 360 (971 apr. J.-C.) à Ispahan.]

Abul-Abbās ibn Nafīs, miséricorde sur lui, était aveugle. Il était affamé depuis trois jours. Il se rendit à la Chambre de félicité, et dit «Ô Messenger d'Allah! J'ai faim», et se retira dans un coin. Peu de temps après, quelqu'un arriva et l'emmena chez lui. Il lui offrit à manger et lui dit: «Ô Abul-Abbās! J'ai rêvé de notre maître le Messenger d'Allah. Il m'a ordonné de te nourrir. Viens nous voir

---

[1] Abuch-cheik ibn Hayyān Abdullah al-Isfahānī est décédé en 369 (979 apr. J.-C.).

quand tu auras faim!»

Le savant malikite Imām Muhammad Mūsā ibn Nu'mān al-Marākīchī [décédé en 683 (1284 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, rapporte dans son livre intitulé **Misbāh az-zulām fil-mustaghīthīn bi-khayr al-anām** les cas de ceux dont la prière a été exaucée, par l'intermédiaire du Messenger d'Allah, paix sur lui. L'un d'entre eux est Muhammad ibn Munkadir, miséricorde sur lui. Muhammad raconte: «Un homme laissa 80 pièces d'or à mon père avant d'aller faire le djihad. Il lui dit: "Garde-les! Mais tu peux aussi aider celui qui est très nécessiteux." Une famine s'était produite à Médine. Mon père distribua la totalité de l'or aux gens affligés par la faim. Le propriétaire de ces pièces vint les réclamer. Mon père lui dit de revenir la nuit d'après. Il se rendit à la Chambre de félicité du Messenger d'Allah et le supplia jusqu'au matin. Au milieu de la nuit, un homme vint et s'adressa à lui: "Tends-moi ta main!" Il lui donna un sac d'or et ne fut plus jamais aperçu. Une fois à la maison, mon père se réjouit lorsqu'il vit qu'il y avait 80 pièces d'or, et s'empressa de les rendre au propriétaire.»

Ibn Jalāh, miséricorde sur lui, était tombé dans la pauvreté à Médine. Il se rendit à la Chambre de félicité du Prophète et pria ainsi: «Ô Messenger d'Allah! Aujourd'hui, je suis venu à toi en tant que ton invité. J'ai très faim.» Il se retira dans un coin et s'endormit. Il rêva du Messenger d'Allah, paix sur lui, qui lui donnait un gros pain. Il raconta qu'il commença de suite à le manger, tant sa faim était grande. Il se réveilla quand il en eut fini la moitié, et trouva l'autre moitié dans sa main.

Abul-Khayr al-Aqta, miséricorde sur lui, est resté affamé à Médine pendant cinq jours. Il se rendit à la Chambre de félicité et salua le Messenger d'Allah. Il l'informa au sujet de sa faim. Il se retira dans un coin et s'endormit. Dans un rêve, il vit le Messenger d'Allah arriver. À sa droite se trouvait Abū Bakr as-Siddīq, à sa gauche Umar al-Fārūq, et devant lui Alī al-Murtadā, qu'Allah les agrée. L'honorable Alī s'approcha de lui et dit: «Ô Abul-Khayr! Lève-toi, pourquoi es-tu couché? Le Messenger d'Allah arrive.» Il se leva sur-le-champ. Le Messenger d'Allah arriva et lui donna un gros pain. Abul-Khayr raconta: «Comme j'avais très faim, j'ai commencé à manger immédiatement. Quand la moitié a été terminée, je me suis réveillé. J'ai trouvé la moitié restante du pain dans ma main.»

Abū Abdullah Muhammad ibn Bar'a, miséricorde sur lui, raconte: «Lorsque mon père et moi étions à la Mecque, nous étions à court d'argent. Abū Abdullah Muhammad ibn Khafīf [décédé en



371 (981 apr. J.-C.)), miséricorde sur lui, était également avec nous. Nous arrivâmes à Médine. J'étais enfant. Je pleurais en me plaignant d'avoir faim. Mon père n'en pouvait plus. Il alla à la Chambre de félicité du Prophète et pria: «Ô Messenger d'Allah! Nous sommes tes invités ce soir.» Il s'assit dans un coin et ferma les yeux. Peu après, il releva la tête et sourit. Puis il se mit à pleurer énormément. Il ouvrit les yeux et dit: «Le Messenger d'Allah m'a donné de l'argent.» Il ouvrit la main. Je vis l'argent. Nous utilisâmes cet argent et fîmes également l'aumône. Nous rentrâmes paisiblement chez nous, à Chiraz.»

Ahmad ibn Muhammad as-Sūfī, miséricorde sur lui, dit: «J'étais dans le désert du Haddah, sans un sou. Je suis arrivé à Médine. J'ai salué le Messenger d'Allah dans la Chambre de félicité. Puis je me suis assis dans un coin et j'ai dormi. Le Messenger d'Allah, paix sur lui, m'est apparu et m'a dit: «Ahmad, tu es donc venu? Ouvre ta main!» Il remplit mes mains de pièces d'or. Je me suis réveillé. Mes mains étaient pleines de pièces d'or.» [Abul-Abbās Ahmad ibn Muhammad Wā'iz al-Andalusī as-Sūfī est décédé en 671 (1284 apr. J.-C.) en Égypte.]

Si les paroles qui sortent des cœurs purs des amoureux du Messenger d'Allah, paix sur lui, nous paraissent inconvenantes, indécentes, il convient de se taire et de ne rien dire. L'une des règles de décence et de respect en la matière est le silence. Quelqu'un qui aimait profondément le Messenger d'Allah, paix sur lui, avait l'habitude de réciter l'appel à la prière (adhan) chaque matin à côté de la tombe du Messenger d'Allah, en disant: «La prière rituelle est meilleure que le sommeil.» Un employé au service dans la Mosquée du Prophète se mit à le frapper, lui reprochant d'être irrespectueux en présence du Messenger d'Allah, paix sur lui. Et l'autre dit: «Ô Messenger d'Allah! N'est-ce pas de l'indécence que de frapper, insulter un homme en votre éminente présence?» Peu après, l'agresseur fut pris d'une paralysie, et on remarqua qu'il ne pouvait bouger ses bras et ses jambes. Il mourut trois jours après. Cet événement a été rapporté dans le livre de Hāfiz Abul-Qāsim. Il note également que Thābit ibn Ahmad al-Baghdādī, miséricorde sur lui, a vu cela. [Hāfiz Abul-Qāsim Alī ibn Asākir est décédé en 571 (1176 apr. J.-C.) à Damas.]

L'érudite chāfi'ite Abū Nu'aym Ahmad ibn an-Nu'mān al-Isfahānī [décédé en 430 (1039 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, écrit dans son livre: «Ibn as-Sa'īd, miséricorde sur lui, et ses amis se retrouvèrent démunis à Médine. Après avoir visité la Mosquée du Prophète, il dit: «Ô Messenger d'Allah! Nous n'avons plus d'argent.

Nous n'avons plus de quoi manger!”, puis il se retira. En sortant de la porte de la mosquée, un individu l'invita chez lui, lui offrit une bonne quantité de dattes et de l'argent.»

Charīf Abū Muhammad Abdussalām al-Fāsī, miséricorde sur lui, dit: «J'étais à Médine durant trois jours. J'effectuai deux unités de prière rituelle et j'ai prié ainsi: “Ô mon éminent ancêtre! Je n'en peux plus d'avoir faim!” Peu après, un homme arriva avec un plateau de nourriture. Il y avait de la viande cuite, du beurre et du pain. Même si j'ai dit qu'un seul d'entre eux était suffisant, il a dit: mangez tout! Le Messager d'Allah m'a ordonné de vous amener cela. Je les avais préparés pour mes enfants. J'ai rêvé du Messager d'Allah, paix sur lui, il m'a dit: “**Apporte aussi un morceau à la mosquée, à ton frère en religion pour qu'il mange!**”»

Charīf Muhassir al-Qāsimī, miséricorde sur lui, s'endormit dans la Chambre de félicité, devant le mihrab de tahajjud, en direction de Damas. Soudain, il se leva et se rendit devant la Chambre de félicité. Il repartit en riant. Chamsuddīn as-Sawāb, qui était le surveillant en chef de la Mosquée du Prophète, se tenait à côté du mihrab et demanda à Qāsimī pourquoi il avait ri. Il dit: «Cela fait plusieurs jours que je n'ai plus de vivres chez moi. Je me suis adressé au Messager d'Allah, paix sur lui, près de la demeure de Fātima. Je lui ai dit que j'avais faim, et je suis venu ici faire un somme. Dans mon rêve, mon noble ancêtre m'a offert un bol de lait. Je l'ai bu. Lorsque je me suis réveillé, je tenais ce bol dans la main. Je suis venu près de la Chambre de félicité. J'ai ri à cause du plaisir et de la saveur que cela m'a procuré. Voilà le bol!» Ceci est rapporté en détail dans le livre **Misbāh az-zulām**.

Alī ibn Ibrāhīm al-Busrī, miséricorde sur lui, rapporte que le Compagnon du Prophète, Abdussalām ibn Abī Qāsim, qu'Allah l'agrée, se tint devant la Chambre de félicité et dit: «Ô Messager d'Allah! Je viens d'Égypte. Je suis ton invité depuis cinq mois maintenant. Cela fait plusieurs jours que je n'ai rien mangé. Je demande de la nourriture à Allah le tout-puissant.» Il alla ensuite s'asseoir dans un coin. Un individu arriva, et après avoir salué la Chambre de félicité, il prit Abdussalām par la main et l'emmena dans sa tente. Il lui offrit à manger. Il mangea un peu. Tant qu'il était à Médine, cet homme l'invita dans sa tente et le nourrit.

L'Imām as-Samhūdī, miséricorde sur lui, rapporte dans son livre **Tārikh al-Madīna** qu'un jour il fit tomber la clé de sa porte. Il ne réussit pas à la retrouver. Il se rendit au tombeau béni et dit: «Ô Messager d'Allah, paix sur lui! J'ai perdu ma clé. Je ne peux plus entrer chez moi.» Un enfant ramena la clé et lui dit: «J'ai trouvé

cette clé, est-ce qu'elle est à vous?» [L'Imām Nūruddīn Alī ibn Ahmad as-Samhūdī est décédé en 911 (1505 apr. J.-C.). Il a écrit sur la ville de Médine dans ses ouvrages **al-Wafā** et **Khulāsāt al-wafā.**]

Le cheik Sālih Abdulqādir, miséricorde sur lui, raconte: «J'étais à Médine et cela faisait trois jours que je n'avais rien mangé. Après avoir visité la Chambre de félicité, j'ai eu l'audace de demander du pain, de la viande et des dattes au Messenger d'Allah, paix sur lui. J'ai ensuite effectué deux unités de prière dans l'enceinte de la **“Rawda al-mutahhara”** et me suis assis dans un coin. Peu après, un homme plutôt courtois m'a invité chez lui. Il m'a offert de la viande rôtie, du pain et des dattes. Il m'a dit: “Je faisais ma sieste vers midi pour accomplir la sunna du **‘qaylūla’**. Dans mon rêve, j'ai vu le Messenger d'Allah, paix sur lui. Il m'a dit de vous offrir ces aliments”.»

Sayyid Ahmad al-Madanī est un descendant de Sulaymān al-Jazūlī<sup>[1]</sup>, miséricorde sur lui, l'auteur du livre **Dalā'il al-khayrāt**. Lorsque l'œuvre **Mir'āt-i Madīna** a été écrite en 1301 (1883 apr. J.-C.), il était encore en vie. Son père était un homme pauvre et ne pouvait lui acheter des pommes, des poires ou des dattes lorsqu'il en réclamait. Il lui disait, afin de le distraire, d'aller les demander au Messenger d'Allah, paix sur lui. Il se rendait alors à la Chambre de félicité et demandait ce qu'il voulait. Ces fruits lui étaient tendus à travers les barreaux de la tombe du Prophète et il les mangeait.

Mustafā Ichqī Efendi, originaire de Kilis, miséricorde sur lui, écrit dans son ouvrage historique intitulé **Mawārid-i Majdiyya**: «Je vécus vingt ans à La Mecque. En 1247 (1831 apr. J.-C.), nous déménageâmes à Médine avec 60 pièces d'or d'épargne. Nous dépensâmes tout cet argent lors du voyage. Une connaissance nous hébergea. Je me rendis dans l'enceinte de la Chambre de félicité et demandai de l'aide au Messenger d'Allah, paix sur lui. Trois jours plus tard, un homme vint pour me dire qu'il avait loué une maison pour moi. Il fit transporter toutes mes affaires. Il paya un an de loyer. Quelques mois plus tard, je tombai malade pendant un mois. Il ne nous restait plus rien à manger ni à vendre à la maison. Avec l'aide de mon épouse, je montai sur le toit et me tournai face au tombeau béni du Messenger d'Allah, paix sur lui, pour lui faire part de notre détresse et lui demander de l'aide. Dès que j'eus levé les

---

[1] Sulaymān al-Jazūlī Muhammad ach-Chādhilī al-Mālikī est décédé en tant que martyr en 870 (1465 apr. J.-C.).

mains, je fus pris de honte d'exprimer un souhait mondain. Je ne pus rien dire. Je redescendis dans ma chambre. Le lendemain, un homme vint pour me dire "monsieur untel t'offre ces pièces d'or". Je pris le sac. Nous retrouvâmes une situation financière stable, mais je n'étais toujours pas sur pied. Je me rendis à la Mosquée du Prophète, avec de l'aide, et demandai la guérison au Messenger d'Allah, paix sur lui. Je sortis de la mosquée et me rendis chez moi sans l'aide de personne. En rentrant chez moi, je n'étais plus malade. Durant quelques jours, je marchai à l'aide d'une canne lorsque j'étais dehors, afin d'éviter d'attirer le mauvais œil sur moi. Seulement, nous n'avions plus d'argent. Je laissai ma famille seule dans le noir et me rendis à la Mosquée du Prophète, paix sur lui. Après la prière rituelle du coucher du soleil, je racontai ma détresse au Messenger d'Allah, paix sur lui. En chemin, un inconnu me donna un sac. À l'intérieur, il y avait 49 pièces d'or, dont chacune valait 9 sous. J'achetai des bougies et autres produits de première nécessité.»

Mustafā Ichqī Efendi raconte: «Lorsque mon fils Muhammad Sālih était encore au berceau, sa mère tomba malade. Elle n'avait plus de montée de lait. Cela nous ennuyait beaucoup. J'emmenai l'enfant à la Chambre de félicité, le déposai au pied du rideau en priant ainsi: "Allāhumma innī as'aluka wa-atawajjahu ilayka bi-nabiyyinā wa-sayyidinā Muhammadin sallallāhu alayhi wa-sallam nabiyyirrahma, yā sayyidinā, yā Muhammad sallallāhu alayhi wa-sallam! Innī atawajjahu ilā Rabbika arsil murdi'ata li-hādhama'sūm." Le matin suivant, un officier au nom de Charīf vint me dire: "Monsieur! Ma fille de trois mois est décédée. Nous n'arrivons pas à stopper la montée de lait de sa mère. Connaissez-vous quelqu'un qui chercherait une mère de lait?"

Je lui montrai l'enfant. Il me dit: "Si vous nous confiez l'enfant, nous lui donnerons du lait, pour l'amour d'Allah. Nous l'élèverons convenablement. Mon épouse s'en réjouira." Il emmena l'enfant.»

Mustafā Ichqī Efendi rapporte également: En 1257 de l'Hégire, j'ai traversé de nombreuses difficultés. Je songeai à partir pour Istanbul. La nuit de «**Raghā'ib**», je me suis assis dans un coin du Rawda al-mutahhara. J'ai lié mon cœur à la Chambre de félicité afin de demander permission au Messenger d'Allah, paix sur lui. Je me suis endormi. Dans mon rêve, une voix m'a dit: «Pars à Istanbul. Sois l'invité de Mustafā pacha!» Je suis rentré chez moi. J'ai fait mes adieux à ma famille et me suis mis en route. J'ai marché jusqu'à Alexandrie. Je n'avais pas d'argent pour la traversée en ferry. Cela m'ennuyait beaucoup. Je me suis remémoré le noble

hadith suivant: «**Lorsque vous ne savez plus quoi faire et que vous êtes désespéré, demandez de l'aide à ceux qui sont dans leurs tombes!**» Je suis allé au turbé de l'auteur du célèbre «Qasida al-Burda», l'Imām Muhammad al-Busayrī [décédé en 695 (1295 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, pour lui rendre visite. J'ai demandé l'aide d'Allah le tout-puissant, par l'intermédiaire de l'âme de ce bienaimé serviteur d'Allah le tout-puissant.

En sortant, je fis la rencontre avec un certain Serezli Ahmed Beğ. Il me cherchait. Il me dit: «Monsieur, un homme d'État de l'Empire ottoman, à savoir Sa'īd Muhīb Efendi, a entendu dire que vous étiez en route et qu'il serait heureux de votre visite. Si vous preniez la peine de venir, cela le réjouirait grandement.» Nous arrivâmes au manoir. Muhīb Efendi m'accueillit avec beaucoup de respect et de courtoisie. Il me dit: «Si vous acceptez, partons ensemble en ferry pour Istanbul.» Le lendemain, trois sacs de pièces d'or furent envoyés par le gouverneur d'Égypte, Muhammad Alī Pacha, miséricorde sur lui. Nous arrivâmes à Istanbul en ferry. Nous fûmes placés en quarantaine durant 21 jours à bord du ferry. Lorsque nous quittâmes le ferry, le vendredi, je me rendis directement à la mosquée Eyüp Sultan. Je visitai la tombe du honorable Khālid ibn Zayd al-Ansārī [décédé en 50 (670 apr. J.-C.) à Istanbul], qu'Allah l'agrée, et je lui fis part à travers mon cœur que j'étais un visiteur démuné, et j'implorai son aide. Après avoir effectué la prière du vendredi à la mosquée d'Eyüp Sultan, je suivis la communauté et nous nous rendîmes au mausolée. Je m'assis dans un coin. Un homme que je ne connaissais pas dit: «Où devons-nous aller? J'attends vos ordres, cher monsieur!» Un individu, derrière moi, tapa son poing contre mon dos et répondit: «Là où il nous a été ordonné d'aller.» En chemin, je demandai:

— Qui était cet homme qui a tapé son poing contre mon dos?

— Son nom est Mahmūd. Les habitants d'Eyüp l'appellent, majdhūb.

— Où m'emmenez-vous?

— Je travaille pour l'ancien vice-secrétaire général, actuel commandant en chef (ministre de la guerre) Mustafā Nūri Pacha, miséricorde sur lui. Il m'a ordonné de vous retrouver.

— Mustafa Pacha et moi ne nous connaissons pas. Pourquoi aurait-il pu vous donner un tel ordre?

— Ça, je ne peux pas le savoir. Il a cité votre nom avec respect et a dit qu'il vous attendait.

— Tu ne me connaissais pas. Personne ne me connaît à Eyüp.

Pourrait-il y avoir une erreur?

— Non, monsieur! Quand le vénéré Pacha m'a envoyé, il a dit: «Aujourd'hui, dans la mosquée Eyüp, après la prière rituelle du vendredi, tu trouveras un homme pieux. Conduis-le jusqu'ici avec respect et courtoisie.» Il vous a décrit.

À ces mots, je me dis que Mustafâ pacha avait dû recevoir un signe spirituel. Une fois arrivé, il m'accueillit avec beaucoup de courtoisie et de respect. Il me dit: «Mon cher, tu es mon invité. Tu peux rester autant que tu veux. Tu pourras visiter les lieux que tu veux et revenir ici.» Il me fit emménager dans une chambre, mit quelques domestiques à mon service. Le lendemain était le jour de visite du tekke Mevlevî de cheik Abdulqâdir. J'y allai et m'assis dans un coin. Un individu vint me voir et me dit d'une manière très polie: «Votre excellence! Quel est votre noble prénom? Quand êtes-vous arrivé? Chez qui êtes-vous invité?» Il écouta mes réponses et s'en alla. À mon retour, le soir, je fis part à son éminence Mustafâ Pacha de ces questions. Il me dit: «Notre sublime sultan, miséricorde sur lui, a honoré ce lieu aujourd'hui. Il a beaucoup d'affection et de considération pour les musulmans de La Mecque et de Médine. Je pense que la personne qui vous a adressé ces questions a été envoyée par notre sultan le souverain.» Je lui demandai si je pouvais avoir l'honneur de voir le noble visage de notre sultan. Il me répondit: «Oui, vous aurez l'honneur de le voir, si vous vous rendez au Selamlık où il fait sa prière rituelle du vendredi.» Le vendredi, il m'envoya dans le Selamlık. La cérémonie du Selamlık se tenait dans la mosquée de Beylerbeyi. Je me mis dans un coin et attendis de voir le noble visage du sultan. Lorsque les nobles yeux de notre sultan, qui voient la vérité, se posèrent sur ce pauvre épris, il arrêta son cheval qui avançait en se cabrant. Il envoya le pacha commandant en chef. Celui-ci s'approcha et me dit: «Ichqî Efendi! Notre sultan vous salue! Il vous alloue un salaire de 300 sous. Il vous dit de ne pas vous en faire pour votre famille et de visiter et de voir chaque lieu à Istanbul.» Je compris alors que cet éminent décret de notre souverain le sultan Abdülmeçid han, miséricorde sur lui, était l'un de ses nombreux prodiges et dévoilements dont j'avais ouï parler. Ainsi, je me débarrassai de ce sentiment de tracas concernant ma famille. Quelques mois plus tard, je retournai à Médine. Je retrouvai ma famille dans une situation confortable et joyeuse. Il se trouva que son éminence le sultan Abdülmeçid han, miséricorde sur lui, avait envoyé 3000 sous à mes enfants en mon nom. Il envoya 7000 sous de plus après mon arrivée, nous réjouissant davantage. Quant à nous, comme tous les

musulmans, nous avons adressé nos prières à ce noble sultan durant chacune de nos prières rituelles. Afin d'avoir l'honneur de faire part des prodiges et des faveurs de son éminence Abdülmecid han, miséricorde sur lui [décédé en 1277 (1861 apr. J.-C.)], je me mis à réciter cette strophe en tout lieu:

*Je me dis, comment pourrais-je présenter mon état,  
À son admirable éminence Abdülmecid han. C'est pour cela que je  
pleurai.  
Le chah qui orne le monde, par ses nombreux prodiges et ses  
immenses faveurs,  
A comprit mon cœur, il sut qu'un pauvre, un misérable était venu à lui,  
C'est son prodige qui me fit me relever de ces basfonds.  
Il fit de ce misérable quelqu'un de respectable, bien malgré les  
envieux.*

Ichqī efendi avait visité le tekke de Mevlevīhane de Beşiktaş. Ce tekke a par la suite été déplacé à Eyüp, sur l'avenue Bahariye. À cette époque, le cheik du tekke était Abdülkadir Dede.

Ichqī efendi est certainement un grand homme. Toutes les prières qu'il a faites à la Chambre de félicité ont été acceptées. Hadji Tevfik Beg, miséricorde sur lui, secrétaire du conseil maritime, eut une grande douleur aux yeux pendant son séjour à Médine. Il visita le tombeau béni du Messenger d'Allah, paix sur lui, et pria pour se libérer de cette douleur ou pour aller à Istanbul. Et rentra chez lui. Après lui, Ichqī efendi vint chez lui, récita des prières, souffla sur ses yeux et sa douleur s'en alla aussitôt.

Un stambouliote habita la ville de Médine pendant sept ans, et se rendit tous les jours dans l'enceinte nommée «**Rawda al-mutahhara**» pour lire le livre **Dalā'il al-khayrāt**. Mais chaque fois qu'il se mettait à lire le **Dalā'il al-khayrāt**, il voyait à côté de lui un vieil homme bien habillé, à l'odeur agréable, et dont la barbe et la moustache étaient taillées conformément à la sunna. Avant de rentrer à Istanbul, il se rendit à la Chambre de félicité et dit: «Ô Messenger d'Allah! Comme tu le sais, j'ai lu et terminé le **Dalā'il al-khayrāt** chaque jour dans ce lieu béni. Je ne sais pas si cela a été accepté. Se pourrait-il que je n'aie pas fait preuve du respect nécessaire en le lisant?» Il s'assit dans un coin et s'endormit. Il rêva que le Messenger d'Allah, paix sur lui, lui offrait un bol de lait par la fenêtre appelée «**Muwādjaha as-sa'āda**». Il prit le bol et but le lait aussitôt. Lorsqu'il se réveilla il vit à ses côtés le vieil homme à l'odeur agréable, qui lui dit avant de partir: «Bon appétit, mon

frère!» et partit.

Nombreux sont les livres qui expliquent avec des exemples que les supplications qui sont faites par l'intermédiaire du Messager d'Allah, paix sur lui, sont acceptées. Dans le livre Bayān al-intisār d'Abū Sulaymān Dāwud ach-Chādhilī, miséricorde sur lui, on trouve de nombreuses remarques étonnantes à cet égard. Le savant malikite Abū Sulaymān Dāwud ach-Chādhilī al-Iskandarī est décédé en 732 (1332 apr. J.-C.).

Ibn Muhammad al-Achbilī, miséricorde sur lui, raconte: «J'étais l'invité d'un vieil ami en Espagne, dans la ville de Grenade. Mon ami tomba malade. Il n'y avait plus d'espoir pour qu'il vive. Le vizir de l'époque, Ibn al-Hisāl, miséricorde sur lui, vint rendre visite au malade. Il écrivit une lettre dans le but de la déposer dans l'enceinte de la Chambre de félicité. Il y implora l'aide du Messager d'Allah, paix sur lui, pour que le malade guérisse et retrouve sa santé. Le malade guérit quelques jours plus tard.»

Dans le deuxième volume de la traduction de l'**ach-Chaqā'iq an-Nu'māniyya**<sup>[1]</sup>, il est dit: Mawlānā Chamsuddīn Muhammad ibn Hamza al-Fanārī, miséricorde sur lui, était le premier cheik al-islam de l'Empire ottoman, le mujaddid de son époque et un éminent savant de l'islam. Il a souffert de cécité, il ne pouvait plus voir. Une nuit, il vit en rêve le Messager d'Allah, paix sur lui, qui lui dit: «**Interprète la sourate Tāhā!**» Il répondit: «Je n'ai non seulement pas la force d'interpréter le noble Coran en votre éminente présence, mais aussi mes yeux ne voient pas.» Notre cher Prophète ôta alors un morceau de coton de son cardigan, l'humidifia avec sa salive bénie, et le posa sur ses yeux. À son réveil, Mollah al-Fanārī trouva le morceau de coton sur ses yeux, il l'ôta et retrouva la vue. Il loua et glorifia Allah le tout-puissant. Il garda le morceau de coton et exprima comme dernière volonté qu'il soit posé sur ses yeux à sa mort. Lorsqu'il perdit la vie à Bursa en 834 (1431 apr. J.-C.), sa dernière volonté fut réalisée.

Les supplications faites à Allah le tout-puissant par l'intermédiaire du Messager d'Allah, paix sur lui, étant acceptées, Umar ibn al-Khattāb, qu'Allah l'agrée, calife des musulmans, fit d'Abbās ibn Abdulmuttalib, qu'Allah l'agrée, un intermédiaire lorsqu'il pria pour la pluie, quand la famine frappa Médine. Il dit: «Ô mon Seigneur! Nous Te prions par l'intermédiaire de Ton Prophète le plus

---

[1] L'auteur de Chaqā'iq Nu'māniyya, est Tachkopruzade Ahmed ibn Mustafa. Il décéda à Istanbul, en 968 (1561 apr. J.-C.).



aimé, paix sur lui! Nous Te demandons de la pluie, par faveur envers le respectable oncle du Messager! Accepte notre prière.»

Lorsque Umar, qu'Allah l'agrée, était calife, il y eut une autre période de famine. Ka'b al-Ahbār, qu'Allah l'agrée, lui dit: «Ô commandant des croyants! Les enfants d'Israël avaient l'habitude de prier pendant les périodes de famine, par l'intermédiaire des prophètes.» Suite à cela, Umar, qu'Allah l'agrée, monta sur le minbar du Messager d'Allah, paix sur lui, et dit: «Ô mon Seigneur! Nous Te prions par l'intermédiaire de l'oncle de Ton Prophète, et Te demandons pardon et grâce par faveur envers lui.» Puis se tournant vers la communauté, il dit: «Priez votre Seigneur! Il est celui qui accepte les prières.» Suite aux ordres du calife, Abbās, qu'Allah l'agrée, récita une longue supplication. Les rues de Médine débordèrent d'eau avant même qu'il eût fini son invocation. Depuis ce jour, Abbās, qu'Allah l'agrée, fut appelé «Sāqī al-Haramayn». Hassān ibn Thābit, qu'Allah l'agrée, qui était le poète du Messager d'Allah, récita ce jour un poème vantant les mérites d'Abbās, qu'Allah l'agrée.

Le second calife de la dynastie abbasside, Abū Jafar al-Mansūr [décédé à la Mecque, en 158 (773 apr. J.-C.)], discutait avec l'Imām Mālik, miséricorde sur lui, dans l'enceinte de la Mosquée du Prophète. L'Imām Mālik dit: «Ô Mansūr! Nous sommes ici dans la Mosquée du Prophète! Parle à voix basse! Allah le tout-puissant a réprimandé une communauté entière dans la sourate al-Hujurāt, par le sens interprétatif: **“N'élève pas votre voix plus haute que celle du Messager d'Allah!”** Et Il a élogié ceux qui parlent à voix basse dans le noble verset: **“Ceux qui parlent à voix basse quand ils sont près du Messager d'Allah”**. Faire preuve de respect envers le Messager d'Allah après sa mort, c'est comme le faire de son vivant.» Mansūr répondit, en baissant la tête: «Ô Abū Abdullah! Doit-on se positionner face à la qibla, ou bien face au tombeau béni?» L'honorable Imām Mālik répondit: «Ne détourne pas ton visage du Messager d'Allah! Ce noble Prophète, paix sur lui, est l'intercesseur du jour du jugement, et c'est par son entremise que toi et ton père Ādam, paix sur lui, connaissez le salut. Tu dois te tourner vers le tombeau béni, embrasser la noble âme du Messager d'Allah et lui demander son intercession! Le 64<sup>e</sup> verset de la sourate an-Nisā dit, par le sens interprétatif: **“Si ceux qui se sont fait du tort venaient à toi en implorant le pardon d'Allah et si le Messager demandait le pardon pour eux, ils trouveraient, certes, Allah très accueillant et miséricordieux au repentir.”** Ce noble verset promet que le repentir de ceux qui passent par le Messager d'Al-

lah sera accepté.» À ces mots, Mansūr se leva de sa place, s'arrêta devant la Chambre de félicité et commença à implorer, en disant: «Ô mon Seigneur! Par ce verset, Tu as promis que, pour quiconque se repentirait par l'intermédiaire du Messager, Tu accepterais son repentir. Je me tiens ici maintenant en présence de Ton honorable Prophète, paix sur lui, et je demande Ton pardon. Pardonne-moi au même titre que ceux que Tu as pardonnés de son vivant! Ô mon Seigneur! Je T'implore par l'intermédiaire de Ton éminent Prophète, le Prophète de la miséricorde! Ô Muhammad, paix sur toi, le plus éminent de tous les prophètes! J'ai imploré mon Seigneur par ton entremise. Ô mon Seigneur! Fais de ce noble Prophète mon intercesseur!» Il pria ainsi, debout, le dos tourné à la qibla, et le visage face à la fenêtre de «**Muwādjaha as-sa'āda**». Le minbar du Prophète se trouvait à sa gauche.

**Remarque:** Le conseil donné par l'Imām Mālik [décédé à Médine, en 179 (795 apr. J.-C.)] au calife Mansūr, qu'Allah les agrée, montre que ceux qui prient devant la «**Chambre de félicité**» (Hujrat as-sa'āda) doivent être très vigilants. Quiconque n'est pas apte à faire preuve d'un tel respect et d'une telle politesse ne doit pas rester trop longtemps à Médine. L'éminent Imām Abū Hanīfa, miséricorde sur lui, a dit: «Il est préférable pour nous que nous soyons physiquement à Bagdad, et que notre cœur soit ici, plutôt que d'être ici et que notre cœur soit à Bagdad.»

Un villageois anatolien vécut de nombreuses années à Médine, s'y maria, et servit un certain nombre d'années dans la Chambre de félicité. Il tomba malade, très fiévreux. Il eut envie d'une boisson appelée «ayran» (du yaourt liquéfié). Il se dit intérieurement: «Si j'étais dans mon village maintenant, je pourrais avoir de l'ayran et le boire.» Cette nuit-là, le Messager d'Allah, paix sur lui, se montra en rêve au Cheik al-Haram (le surveillant en chef de la Mecque et de Médine) et lui demanda de confier la tâche de l'homme d'Anatolie à quelqu'un d'autre. Lorsque le chef des surveillants dit: «Ô Messager d'Allah, cette fonction est occupée par untel de ta communauté», le Messager d'Allah répondit: «Dis à cet homme, d'aller dans son village, et de boire du ayran!» Lorsque cet ordre lui fut transmis le lendemain, l'homme répondit «À vos ordres» et retourna chez lui.

Si une simple pensée qui traverse l'esprit est capable de causer autant de tort, alors que dire de l'ampleur du tort que peut causer un mot déplacé ou bien un comportement indécent, et ce même s'il s'agit d'une plaisanterie, qu'Allah nous en préserve.

Les visiteurs qui viennent rendre visite à la Chambre de félicité

doivent être très concentrés et très vigilants. Ils ne doivent pas avoir de pensées mondaines dans leurs cœurs. Ils doivent penser à la lumière et au degré élevé de Muhammad, paix sur lui. Les prières de ceux qui pensent à des affaires mondaines, à leurs commerces, à rencontrer d'éminentes personnalités dans le but d'en tirer profit, ne seront pas acceptées. Leurs souhaits ne seront pas réalisés.

La visite de la Chambre de félicité est une pratique cultuelle très honorable. Ceux qui en doutent courent le risque de quitter l'islam. En effet, ceux-là vont à l'encontre d'Allah le tout-puissant, de Son Messager et de tous les musulmans. Bien que quelques savants malikites considèrent que la visite du Messager d'Allah, paix sur lui, soit nécessaire (wājib), il est unanimement accepté que c'est recommandé (mustahabb).

10. À la page 208 du livre wahhabite, il est dit: «*Qayyim al-Jawziyya a dit que le chirk est de différentes sortes telles que demander aux défunts les choses dont nous avons besoin ou lui demander de l'aide est un chirk. Le défunt ne peut rien faire. Comment pourrait-il être utile pour autrui, alors qu'il ne peut même pas répondre à ses propres besoins et dissiper ses propres maux? C'est également du chirk de demander à un défunt qu'il intercède en sa faveur auprès d'Allah le tout-puissant. Si Allah le lui permet, le défunt pourra intercéder. Le fait d'implorer le défunt n'est pas une raison pour qu'Allah le tout-puissant autorise son intercession. Cet idolâtre demande l'intercession par un acte qui empêche la permission.*»

Alors qu'Allah le tout-puissant n'a interdit la demande d'intercession (chafā'a) qu'auprès des choses qui sont incapables de le faire telles que les statues, les idoles et les choses qui Lui sont associées. Il a été déclaré que les prophètes, paix sur eux, les bienaimés et les savants, qu'Allah les agrée, peuvent intercéder. Implorer ces personnes afin qu'elles intercèdent en notre faveur montre que l'on croit au noble Coran et aux précieux hadiths. Bien sûr que l'intercession n'est possible qu'avec la permission d'Allah le tout-puissant. Cependant, le noble Coran et les hadiths indiquent les personnes auxquelles l'intercession est accordée. Celles-là pourront intercéder pour qui elles veulent, et en faveur de celui dont elles sont satisfaites. C'est ce qu'indique la sourate ad-Duhā, par le sens interprétatif: «**Ton Seigneur te gratifiera surement de Ses fa-veurs, jusqu'à ce que tu dises que tu es satisfait.**»

L'Imām Abū Hanīfa<sup>[1]</sup>, miséricorde sur lui, écrit dans le chapitre 14 de son livre **Fiqh al-akbar** le passage suivant: «Les prophètes, les savants et les gens pieux intercèderont en faveur des grands pécheurs et les sauveront de l'Enfer.» On retrouve de plus amples informations à ce sujet dans **al-Qawl al-fasl**, qui est le commentaire de **Fiqh al-akbar**.

Le but de la supplication des bienaimés n'est pas qu'Allah le tout-puissant leur permette d'intercéder, mais que lorsqu'ils auront reçu la permission de le faire, ils intercèderont également pour le suppliant. Ceux qui ne saisissent pas cette subtilité s'égarerent et collent l'étiquette de mécréant sur des millions de musulmans qui sollicitent l'intercession. Eux-mêmes écrivent dans leurs livres que le Messager d'Allah, paix sur lui, intercèdera en faveur des fidèles, mais pas en faveur des associateurs. Ils inventent en disant que la demande d'intercession auprès des défunts est du chirk. Ils tentent de se donner raison, en disant que le noble Coran annonce l'interdiction de l'intercession pour les associateurs. Ainsi, ils cherchent à faire du Livre d'Allah le tout-puissant leur faux témoin.

11. Il est écrit aux pages 216, 220 et 224 du livre que seul Allah le tout-puissant peut détourner les cœurs du blasphème et de l'impieété vers l'obéissance et la foi, en citant le 56e verset de la sourate al-Qasas, révélée à propos d'Abū Tālib, par le sens interprétatif: **«Tu ne peux pas guider celui que tu aimes. Mais Allah peut guider qui Il veut.»** Puis, il ajoute: *«Les éminents du tasawwuf qui disent qu'ils peuvent s'introduire dans le cœur de leurs disciples, qu'ils savent ce qui s'y trouve, et qu'ils peuvent le détourner comme ils veulent, sont des menteurs. Ceux qui croient en eux ne croient pas en Allah et aux prophètes. Toutes les choses vénérées, hormis Allah, sont des idoles. Les turbés et les tombeaux sont aussi des idoles. Par exemple, la plus grande idole des Égyptiens est Ahmad al-Badawī. On ne connaît non seulement rien de son nom, mais encore moins d'une éventuelle vertu, d'une science ou de la piété dont il aurait fait preuve. Qu'il s'est rendu un jour à la mosquée, y a uriné et est reparti sans prier est raconté par Sakhāwī d'Ibn Hayyān. Ils disent de lui qu'il intervient dans les deux mondes, qu'il éteint les incendies, qu'il sauve les navires lors des tempêtes. Ils le prennent pour Dieu, pour le Seigneur, et disent qu'il voit et connaît les choses invisibles. Ils se prosternent sur la terre de son*

---

[1] Abū Hanīfa Nu'mān ibn Thābit est décédé en tant que martyr à Bagdad en 150 (767 apr. J.-C.).

*mausolée, croyant qu'il entend tout, même de loin, et qu'il réalise les vœux. Les peuples d'Amman et d'Irak idolâtrèrent Abdulqādir al-Gīlānī de la même manière. Muhyiddīn ibn al-Arabī est le plus grand mécréant que la terre ait connu.»*

Les éminents du tasawwuf connaissent les personnes pour lesquelles Allah le tout-puissant souhaite la guidée et la félicité et pour lesquelles Il a décidé de toute éternité le salut du châtement. Ils sont les causes de leur guidée. Rencontrer l'awliyā, connaître ces notables élus et les implorer relèvent de la grâce et de la bonté d'Allah le tout-puissant. Les personnes pour lesquelles Allah le tout-puissant a voulu de toute éternité qu'elles atteignent la guidée, se verront accordées la félicité et l'intercession grâce à la lecture des livres des savants d'ahlus-sunna et des éminents du tasawwuf. Quant à ceux pour qui Il souhaite égarement et malheur, Il les fera tomber dans les pièges des zindīqs. Ils liront leurs ouvrages pervertis, leurs ignobles mensonges, et se verront être entraînés vers l'Enfer. Ce livre wahhabite, qui cite les noms de grands awliyās, de serviteurs qu'Allah le tout-puissant affectionne, et qui les calomnie, est une attaque envers les musulmans. Il est vrai qu'il existe des ignorants et des pervers qui utilisent la religion à leurs fins propres et dont les actions et les paroles enfreignent l'islam. Cependant, utiliser ceci comme un prétexte pour diffamer l'ahlus-sunna s'apparente à médire sur Īsā, paix sur lui, parce que les chrétiens l'idolâtrèrent.

Ahmad al-Badawī, miséricorde sur lui, est parmi les plus grands des bienaimés d'Allah. Il était le disciple de Cheik Barī, qui à son tour était le disciple d'Alī ibn Nu'aym al-Baghdādī. Alī ibn Nu'aym lui-même était un grand amoureux d'Allah que Charīf Ahmad ar-Rifā'ī, miséricorde sur lui, qui présentait de nombreuses merveilles et prodiges extraordinaires, avait élevé et enseigné. Ahmad al-Badawī appartient aux charīfs (c'est-à-dire qu'il est un descendant de l'Imām Hasan) et est décédé en Égypte en 675 (1276 apr. J.-C.). Il est décrit longuement dans le livre **Mir'āt-i Madīna** à partir de la page 1049, que des centaines de milliers de musulmans visitent chaque année son tombeau dans la ville de Tanta, se faisant éclairer par lui, et qu'aucun acte contraire à l'islam n'y est commis. Quant à l'importance d'Abdulqādir al-Gīlānī et de Muhyiddīn ibn al-Arabī, qu'Allah les agrée, seuls les savants de l'islam aussi grands qu'eux ont pu les comprendre, et ont essayé d'expliquer leurs écrits dans des centaines de livres. Le livre **Maktūbāt** de l'Imām ar-Rabbānī est rempli d'éloges et de compliments envers ces éminents bienaimés d'Allah. Abdulghanī an-Na-

blusī, miséricorde sur lui, l'explique également dans son livre **al-Hadiqa**.

12. À la page 224 du livre wahhabite, il est écrit: «*Cha'rānī dit que le Cheik Aliyyulkhawāss ne quittait pas un seul instant le Messager d'Allah. Ce sont des mensonges. Si cela était vrai, le Prophète serait venu empêcher les divisions qui ont eu lieu entre ses Compagnons.*» Quiconque a un minimum de connaissances religieuses ne saurait dire cela, car le Messager d'Allah, paix sur lui, avait prédit toutes les zizanies et les divisions qui allaient avoir lieu entre ses Compagnons. Comment peut-on s'imaginer qu'il peut venir empêcher cela? Être avec le Prophète dont parle Cha'rānī, miséricorde sur lui, signifie le dévoilement (kachf) et la contemplation (muchāhada) et non, comme ces ignorants le comprennent, quelque chose de matériel. Ils nient ce qu'ils ne connaissent pas et ne comprennent pas. Le proverbe «L'homme est l'ennemi de ce qu'il ne connaît pas» est très juste à cet égard. Abū Bakr, miséricorde sur lui, a dit qu'il voyait le Messager d'Allah, paix sur lui, à chaque instant et qu'il avait honte de lui. Veuillez également lire l'article 32!

13. À la page 180, après avoir cité un passage de «**Qasida al-Burda**» de l'Imām al-Busayrī, il dit: «*Ces paroles, reviennent à s'en remettre à un autre qu'Allah, à exalter la créature. C'est du blasphème.*»

Allah le tout-puissant fait l'éloge de Son Messager. Le Messager d'Allah lui-même se loue également et énumère les bienfaits qu'Allah le tout-puissant lui a accordés. Ces déclarations élogieuses sont si nombreuses que l'éloge de l'honorable Busayrī semble insignifiant à côté d'elles. Louer le Messager d'Allah, paix sur lui, est un acte d'adoration. Tous les nobles Compagnons l'ont donc loué. Les longues louanges de Hasan ibn Thābit et de Ka'b ibn Zuhayr sont particulièrement célèbres. Dans sa qasida «**Bānat su'ād**», Ka'b ibn Zuhayr l'a élogié beaucoup plus que Busayrī. Le Messager d'Allah, paix sur lui, apprécia beaucoup ce geste, pardonna une erreur que Ka'b avait précédemment commise et lui offrit son cardigan béni. Ce cardigan béni se trouve, de nos jours, au palais de Topkapi à Istanbul. Le livre wahhabite cite le couplet «**Yā akramal-khalqī mā lī man a'ūdhu bihī siwāka inda hulūli-hādithil-amami**» de la qasida d'al-Busayrī et commente que chercher refuge (istighātha) auprès du Messager d'Allah est un blasphème. Ce couplet signifie: «Ô la plus éminente et munificente des créatures, noble Prophète! À part vous, il n'y a personne en qui je puisse chercher refuge à mon dernier souffle.» L'auteur wahhabite

cite le hadith rapporté par Tabarānī et souligne que c'est un blasphème de chercher refuge (istighātha) auprès d'une créature. Le contexte de ce hadith était qu'un hypocrite (munāfiq) causait des problèmes aux musulmans, suite à quoi Abū Bakr as-Siddīq dit: «Allons voir le Messager d'Allah et cherchons refuge auprès de lui.» Le Messager d'Allah leur répondit: **«Ce n'est pas auprès de moi qu'il faut chercher refuge, mais auprès d'Allah.»** Le wahhabite utilise ce hadith comme prétexte et tente ainsi d'attaquer l'ahlus-sunna. Pourtant, ce hadith exprime ce qui suit: «C'est Allah le tout-puissant qui protège tout le monde de tout mal, crée les moyens et les causes de protection, et leur donne le pouvoir d'agir et de protéger. S'Il ne veut pas protéger, alors Il ne permet pas aux moyens de protection d'être atteints, et même si ces moyens sont là, ils ne pourraient avoir aucun effet.» Ainsi, dans le hadith, le Messager d'Allah veut dire: «Ceux qui s'en remettent à moi savent que la puissance vient d'Allah et non de moi.» L'honorable Abū Bakr ne savait-il pas qu'il en était ainsi? Bien sûr, il le savait. Mais pour que les paroles d'Abū Bakr ne soient pas mal comprises par les musulmans jusqu'au jour du jugement, le Messager d'Allah, paix sur lui, a expliqué sa brève déclaration. C'est pour cela que tous les croyants, de tout temps, savent que la puissance ne vient que d'Allah le tout-puissant. L'Imām Muhammad Ma'sūm écrit dans la 110e lettre du premier volume de son livre **Maktūbāt** le passage suivant: «Allah le tout-puissant a dissimulé Sa Puissance derrière des intermédiaires. Bien qu'Il ait révélé être le seul détenteur de pouvoir, Il nous a commandé de nous attacher à ces intermédiaires. Il a révélé qu'un musulman intègre doit s'attacher à un intermédiaire et s'en remettre au créateur, qui octroie à ces intermédiaires leur force d'action. Ainsi, dans le noble Coran, Allah le tout-puissant fait l'éloge du prophète Ya'qūb, paix sur lui, et nous informe qu'il a gardé ces deux aspects ensemble. Il a été révélé, dans la sourate Yūsuf, par le sens interprétatif: **«Ya'qūb avait pleine connaissance de ce que Nous lui avons enseigné. Mais la plupart des gens ne savent pas que le destin l'emporte sur la disposition.»** Dans le tafsir at-Tibyān, ce verset a été interprété de la façon suivante: «Les associateurs ne savent pas les inspirations qu'Allah le tout-puissant octroie à Son awliyā.» Celui qui suppose que l'effet provient des moyens et non de la puissance d'Allah le tout-puissant s'est certainement égaré. Quant à ceux qui souhaitent supprimer les intermédiaires, c'est qu'ils n'ont pas compris la sagesse d'Allah le tout-puissant, et qu'ils pensent que Sa création est vaine et inutile. Cela encourage la paresse chez les gens. Quant

à celui qui sait que c'est Allah le tout-puissant qui octroie la force d'action à l'intermédiaire, il aura atteint le droit chemin. Il sera à l'abri de ces deux dangers.» Ici se termine la traduction de la 110e lettre. Quiconque aura saisi cette nuance comprendra aussi comme il se doit le hadith cité plus haut.

L'Imām Muhammad ibn Sa'īd al-Busayrī, miséricorde sur lui, fait partie des grandes figures du tasawwuf. Il fait partie des bienaimés d'Allah qui ont été élevés par le Chādhilī Abul-Abbās al-Mursī. Abul-Abbās al-Mursī, à son tour, était un disciple d'Abul-Hasan ach-Chādhilī. Il décéda en 695 (1295 apr. J.-C.) en Égypte. Il vécut une paralysie. Il ne pouvait bouger la moitié de son corps. Il fit le tawassul avec le Messager d'Allah [invoquer par l'intermédiaire du Messager d'Allah], et prépara sa célèbre qasida qui glorifie le plus éminent parmi les êtres humains. Il la lut au Messager d'Allah dans son rêve. Cela plut tellement au Messager d'Allah qu'il retira son cardigan béni et le fit porter à l'Imām al-Busayrī. Il effleura avec ses nobles mains les parties paralysées du corps de Busayrī. Lorsque l'imam se réveilla, son corps était en parfait état. Le cardigan béni (Khirqa as-sa'āda) se trouvait sur son dos. C'est pour cela que ce poème a été nommé «**Qasida al-Burda**», burda voulant dire cardigan ou manteau. L'Imām al-Busayrī, miséricorde sur lui, joyeux, s'en alla faire la prière rituelle de l'aube et il rencontra une célèbre personnalité connue pour sa bonne conduite et sa dévotion, son ascétisme. Ce dernier dit à l'imam qu'il souhaitait écouter sa qasida. Il lui répondit: «Mes qasidas sont nombreuses, tout le monde les connaît». L'homme ajouta: «Je veux celle que personne ne connaît, celle que tu as lue au Messager d'Allah cette nuit.» Surpris, l'imam demanda: «Je n'en ai parlé à personne. Comment le sais-tu?» L'homme lui raconta le rêve tout entier. Lorsque le vizir Bahāuddīn entendit cette qasida, il la fit réciter en entier et l'écouta debout. Il a été observé que lorsqu'elle était récitée, les malades guérissaient, les lieux où on la récitait étaient protégés des maux et des fléaux. Pour en bénéficier, il convient d'y avoir foi et de la lire avec une intention pure.

La Qasida al-Burda se compose de dix parties:

La première partie exprime la valeur de l'amour portée au Messager d'Allah, paix sur lui.

La seconde partie mentionne les vices de notre âme instigatrice.

La troisième partie loue le Messager d'Allah.

La quatrième partie a pour sujet la naissance du Messager



d'Allah, paix sur lui.

La cinquième partie explique que les prières du Messager d'Allah, paix sur lui, sont aussitôt acceptées.

La sixième partie glorifie le noble Coran.

La septième partie a pour sujet les détails de l'ascension (Mi'rāj) du Messager d'Allah, paix sur lui.

La huitième partie raconte les djihads du Messager d'Allah, paix sur lui.

La neuvième partie contient des implorations pour la grâce et le pardon d'Allah le tout-puissant, et l'intercession du Messager d'Allah, paix et sur lui.

La dixième partie fait savoir l'importance du degré du Messager d'Allah, paix sur lui.

L'auteur wahhabite fait l'éloge des tyrans ayant fait couler le sang de milliers de musulmans, morts en tant que martyrs. D'une part, il compare leurs épées sur lesquelles coule le sang des innocents aux nobles épées des combattants (mujāhid) de l'islam et d'autre part, l'éloge fait par Allah le tout-puissant à Son Prophète, avec la glorification faite par les idolâtres à leurs idoles. Il colle l'étiquette d'associateurs à ceux qui glorifient le Messager d'Allah, paix sur lui. Les mécréants glorifiaient leurs idoles en les qualifiant de créateurs et de divinités. Ce genre d'éloges ne peut être adressé qu'à Allah le tout-puissant. Les musulmans ne glorifient qu'Allah le tout-puissant de la sorte. En louant le Messager d'Allah, paix sur lui, nous le plaçons au-dessus de toutes les créatures. Aucun des savants musulmans amoureux du Prophète, et qui l'ont glorifié, ne l'ont élevé au degré de créateur et de divinité. Ils ne l'ont pas glorifié de la même manière qu'ils l'ont fait pour Allah le tout-puissant. L'auteur de ce livre ne sait pas dissocier le vrai du faux. Il a rempli son livre de hadiths et de nobles versets qui ne concernent que les mécréants. En donnant une fausse interprétation à ceux-là, il s'attaque aux savants de l'islam et qualifie d'associateurs et de mécréants les éminents du tasawwuf, les musulmans aimés par Allah le tout-puissant. Les lecteurs de ce livre wahhabite sont trompés en voyant ces versets coraniques et hadiths à chaque page, et sont entraînés aux désastres en croyant que ces interprétations erronées sont vraies.

14. Il commence à la page 239, en disant: *«Il est déclaré dans un hadith que les pires des êtres humains sont ceux qui seront vivants lors de la fin du monde, ainsi que ceux qui transformeront les tombeaux en une mosquée. À l'ère préislamique, les tombeaux étaient*

*transformés en mosquée. Les nouvelles générations de cette communauté sont allées plus loin encore que les gens ignorants. Ils oublient Allah lorsqu'ils sont acculés. Ils font des défunts des dieux. Ils croient que les défunts vont exaucer leurs souhaits. Ils disent qu'Abdulqādir al-Gīlānī [décédé en 561 (1166 apr. J.-C.) à Bagdad] entend les prières et qu'il peut porter secours. Ils croient qu'il connaît l'invisible (ghayb), alors qu'il est mort. Ceux qui disent ainsi sont des mécréants (kāfir). Ils renient le noble Coran. Ibn Qayyim a dit qu'il était nécessaire de démolir les dômes qui recouvrent les tombeaux. L'Imām an-Nawawī a dit qu'il était haram de construire un mausolée par-dessus d'un tombeau, quelle que soit l'intention. Ceux qui disent qu'il est interdit d'effectuer une prière rituelle dans un cimetière, parce qu'ils sont impurs, ont tort. En effet, les tombeaux des prophètes ne sauraient être impurs. Ibn Hajar al-Haytamī écrit dans son livre **al-Kabā'ir** que construire un dôme par-dessus d'un tombeau est un grand péché, que les hommes d'État musulmans doivent faire démolir ces dômes, et que le mausolée de l'Imām ach-Chāfi'ī doit être le premier à être détruit.»*

Ici aussi, il calomnie les musulmans. Les musulmans adorent Allah le tout-puissant cinq fois par jour et Le supplient. Accuser ces personnes d'oublier Allah est un mensonge flagrant. Les musulmans ne vénèrent pas les personnes qui sont mortes. Comme le montrent les hadiths, les personnes décédées, aimées d'Allah et même toutes les autres personnes décédées peuvent entendre depuis leur tombe. C'est pourquoi les musulmans se rendent sur leurs tombes et offrent des supplications en leur honneur à Allah le tout-puissant. Ils demandent au défunt sa médiation et son intercession. Ni les morts ni les vivants ne peuvent faire ce qu'ils veulent. Cependant, Allah le tout-puissant a promis qu'Il accepterait les prières de Ses bienaimés serviteurs et principalement celles des prophètes. Les musulmans ne demandent pas aux prophètes, paix sur eux, ou aux bienaimés d'Allah (awliyā), miséricorde sur eux, qu'ils réalisent une chose pour eux. Ils leur demandent de prier pour qu'Allah le tout-puissant leur accorde ce qu'ils souhaitent. Les awliyās entendent les requêtes de ceux qui se rendent au chevet de leurs tombes. Ils prient Allah le tout-puissant pour que cette requête soit réalisée, et Allah le tout-puissant accepte sa prière.

Nous voudrions maintenant traduire un passage de la page 121 du livre **az-Zawājir** d'Ibn Hajar al-Makkī al-Haytamī [décédé en 974 (1566 apr. J.-C.) à la Mecque], miséricorde sur lui, et ainsi divulguer les mensonges du livre wahhabite. Ibn Hajar, après avoir

cité de nobles hadiths, écrit: «Certains savants chāfi'ites, en se basant sur les hadiths cités plus haut, ont déclaré que six choses constituaient un grand péché. L'une d'entre elles consiste à transformer les tombes en lieux de culte. En effet, le hadith suivant a été rapporté à ce sujet: **“Ne faites pas des tombes des prophètes des lieux de cultes!”** Ceux qui transforment des tombes en lieux de cultes ont été maudits. Et il a été révélé que ceux qui font des tombes des personnes pieuses des lieux de cultes seront les pires des hommes au jour du jugement dernier. Faire d'une tombe un lieu de prière signifie prier face à cette tombe. C'est pour cela que nos savants chāfi'ites ont dit qu'il serait haram d'effectuer des prières rituelles par preuve de respect face aux tombes des prophètes et des bienaimés d'Allah (awliyā). Deux conditions sont nécessaires pour que cela soit considéré haram. La première est que la personne qui est dans la tombe soit quelqu'un d'éminent et respectable. La deuxième est d'avoir l'intention d'effectuer sa prière rituelle face à lui. Allumer une lampe à huile sur un tombeau est également haram lorsque c'est fait par respect envers le défunt. Il en est de même pour la circumambulation autour du tombeau. Si ces pratiques ne sont pas une manifestation de respect, alors il s'agit d'un acte déconseillé (makrūh). Se prosterner face à un tombeau pour exprimer sa vénération, c'est de l'idolâtrie. Il s'agit là d'un grand péché, voire même d'un blasphème. Certains savants hanbalites ont dit qu'effectuer une prière de révérence à côté de la tombe constitue un grand péché et peut conduire au blasphème. Ils ont dit que ce genre de mausolée édifié dans ce but doit être démoli.»

Ibn Hajar al-Makkī al-Haytamī, miséricorde sur lui, dit dans la partie concernant les funérailles, dans l'édition égyptienne de son ouvrage **al-Fatāwā al-Kubrā al-Fiqhiyya**: «Il ne faut pas construire de mausolée par-dessus d'une tombe qui se trouve dans un cimetière public, où les morts sont enterrés. Il faut les démolir. S'il ne se trouve pas dans un cimetière public, il n'est pas permis de démolir un mausolée dans le but d'enterrer un défunt à côté.» Il est écrit à la page 17: «Il est haram de construire un mausolée dans un cimetière public. Il convient de démolir ceux déjà construits. Il est également haram de construire un bâtiment dans un cimetière qui appartient à une fondation et de même dans une propriété sans demander l'autorisation de son propriétaire. Quant à la construction d'un mausolée sur son propre terrain, ou sur le terrain d'autrui avec la permission de son propriétaire, il s'agit d'un acte déconseillé (makrūh).» Il est écrit à la page 25: «Il est haram de

construire un mausolée dans un cimetière public du fait de l'espace que cela risque d'occuper, empêchant les gens de trouver une place pour enterrer leurs défunts. Il convient de démolir les mausolées construits dans les cimetières publics. C'est pour cela que beaucoup de savants chāfi'ites, qu'Allah les agrée, ont donné des fatwas pour que le mausolée de l'Imām ach-Chāfi'ī, miséricorde sur lui, soit détruit. En effet, ce mausolée se trouve dans un cimetière public.» Nous pouvons voir qu'Ibn Hajar al-Makkī n'a pas dit que tous les mausolées étaient haram ni qu'il fallait les détruire.

Il est écrit dans **Jāmi' al-fatāwā**, dans **Kachf an-nūr** ainsi que **al-Usūl al-arba'a**, qu'il est permis de construire des mausolées sur le tombeau des bienaimés d'Allah.

L'ouvrage **az-Zawājir** indique que construire une grande maison par ostentation est également un grand péché. Ce n'est pas la destruction des mausolées qui est nécessaire (wājib) selon ces hadiths, mais celle des maisons de jeux, de divertissement et de débauche, qui sont érigées à Riyad, à Taïf et à Djeddah. Il est expliqué à la page 248 du livre wahhabite que le Messenger d'Allah, paix sur lui, avait pour habitude de visiter la tombe de sa noble mère. Puis le hadith suivant est cité: «Visitez les tombes! Cela vous rappellera le jour de la résurrection.» En prétextant que ce noble hadith ne montre pas qu'il est permis de faire l'istighātha avec les morts et de leur demander quelque chose, il tente de comparer la visite du tombeau béni de notre cher Prophète, paix sur lui, et celle des awliyās, au culte des tombeaux pratiqué par les infidèles.

15. Il dit à la page 259: *«Il est interdit à celui qui entre dans la Mosquée du Prophète pour accomplir la prière rituelle de se rendre sur la tombe du Prophète pour le saluer. L'Imām Mālik a dit qu'il s'agissait d'un acte makrūh de visiter la tombe du Prophète à chaque passage à la mosquée. Les Compagnons du Prophète et les successeurs des Compagnons (Tābi'ūn) entraient dans la mosquée, effectuaient leurs prières rituelles et partaient. Ils ne se rendaient pas auprès du tombeau pour le saluer. En effet, l'islam ne commande pas cette pratique. Le fait que l'âme du défunt se manifeste sous son apparence physique est un mensonge. Une telle manifestation n'a eu lieu que la nuit de l'ascension (Mi'rāj). Les générations qui ont suivi celle des Compagnons ont adopté des pratiques que ces derniers ne suivaient pas. Certains Compagnons se rendaient auprès de la tombe pour la saluer, seulement lorsqu'ils revenaient de loin. Abdullah ibn Umar se rendait auprès de la tombe pour la saluer au retour de ses voyages. Cette pratique n'a été observée chez nul autre. Le fait qu'Ahmad ar-Rifā'ī ait embrassé la*

*main du Prophète est un mensonge, une fabulation. Il a unanimement été communiqué qu'il convient de se tourner vers la qibla lorsque l'on prie devant le tombeau béni. Venir de loin dans le but de visiter la Chambre de félicité a été interdit par les hadiths.»*

Il est écrit dans le livre **Mir'āt-i Madīna**:

Il a été rapporté dans un hadith: **«Mon intercession sera nécessaire pour quiconque visitera ma tombe.»** Ce hadith a été rapporté par Ibn Huzayma, Bazzār, Alī ad-Dāraqutnī [décédé en 385 (995 apr. J.-C.)] et Sulaymān at-Tabarānī [décédé en 360 (971 apr. J.-C.)], miséricorde sur eux. Un autre hadith rapporté par Bazzār dit: **«Mon intercession sera halal pour quiconque visitera ma tombe.»** Dans un hadith transmis dans **Sahīh Muslim** et le livre **Mu'jama** par Abū Bakr ibn al-Makkārī, miséricorde sur lui, il est dit: **«Si quelqu'un vient me rendre visite, sans aucune autre intention, il aura mérité mon intercession au jour de la résurrection.»** Ce hadith informe que le Messenger d'Allah, paix sur lui, intercédera en faveur de ceux qui se rendront à Médine pour lui rendre visite.

Un autre hadith transmis par l'Imām at-Tabarānī, Dāraqutnī et d'autres imams de hadith, qu'Allah les agrée, stipule: **«Quiconque visite ma tombe après avoir accompli son pèlerinage, m'a visité comme si cela était de mon vivant.»** Ibn al-Jawzī, miséricorde sur lui, a également rapporté ce hadith. Dāraqutnī rapporte un autre hadith qui dit: **«Quiconque ne me rend pas visite après son pèlerinage m'aura blessé.»** Ce hadith a également été rapporté par l'Imām Mālik, miséricorde sur lui. Le Messenger d'Allah, paix sur lui, souhaitait qu'on lui rende visite, afin de faire gagner des récompenses à sa communauté par ce biais. Un hadith rapporté par l'Imām al-Bayhaqī dit: **«Lorsque quelqu'un me salue, Allah le tout-puissant me rend mon âme. Ainsi, je réponds à son salut.»** En se basant sur ce noble hadith, l'Imām al-Bayhaqī a dit que les prophètes étaient vivants dans leurs tombes. Le fait que son âme lui soit rendue signifie qu'il répond au salut de celui qui se trouve en son éminente position.

Les nobles hadiths qui révèlent que les prophètes, paix sur eux, sont bien vivants dans leurs tombes sont si nombreux, qu'ils se renforcent mutuellement. À titre d'exemple, un autre hadith dit: **«J'entends la salawāt (prières et salutations) qui m'est adressée auprès de ma tombe. Celles qui sont récitées à distance me sont communiquées.»** Ce noble hadith a été rapporté par Abū Bakr ibn Abī Chayba, miséricorde sur lui, et a été cité dans les livres des six grands imams de hadiths.

Ibn Abid-dunyā rapporte d'après Abdullah ibn Abbās, miséricorde sur lui, le hadith suivant: **«Si quelqu'un se rend sur la tombe d'un défunt qu'il connaît et qu'il le salue, le défunt le reconnaîtra et lui répondra. S'il salue un défunt qu'il ne connaît pas, celui-ci sera content et il lui répondra.»** Si l'on nous demande comment le Messager d'Allah, paix sur lui, peut répondre simultanément aux prières et aux salutations de toutes les personnes qui se trouvent aux quatre coins du monde, alors on lui répond que c'est comme les rayons du soleil qui éclairent des milliers de villes en même temps. Y a-t-il plus grand honneur et béatitude pour un musulman que de savoir que lorsqu'il salue son éminence le Messager d'Allah, paix sur lui, il le reconnaît et répond à son salut? Ibrāhīm ibn Bichār, miséricorde sur lui, a dit: «Après avoir effectué mon pèlerinage à La Mecque, je me rendis à Médine pour visiter la tombe du Messager d'Allah. Arrivé devant la Chambre de félicité, j'adressai mon salut. J'entendis la réponse “wa-alaykas-salām”.» Poème:

***Garde-toi d'être sans décence, car c'est la demeure du plus aimé du créateur du monde,***

***C'est le lieu qui a le plus haut rang auprès d'Allah, c'est là où siège Mustafa!***

***Avec une décence et un grand respect, Nābī, entre dans ce lieu sacré,***

***C'est là où les anges se rendent visite, c'est l'endroit embrassé par les Prophètes.***

Il est rapporté dans un noble hadith: **«Après ma mort, je comprendrai les choses comme de mon vivant.»** Dans un autre noble hadith, il est dit: **«Les prophètes sont vivants dans leurs tombes, et ils effectuent leurs prières rituelles.»** Ces précieux hadiths montrent que notre cher Prophète, paix sur lui, est en vie dans sa tombe, dans une forme de vie que nous ne connaissons pas. Il est écrit dans de nombreux ouvrages très fiables que l'un des éminents bienaimés, Sayyid Ahmad ar-Rifā'ī et beaucoup d'autres bienaimés, qu'Allah les agrée, ont entendu la réponse au salut qu'ils ont adressé au Messager d'Allah, paix sur lui, et qu'Ahmad ar-Rifā'ī, aurait même eu l'honneur d'embrasser sa main bénie. Qualifier ces faits de mensonge, c'est tenter de dissimuler la vérité. Sayyid Ahmad ar-Rifā'ī est né à Bassora en 512 et y est décédé en 578 (1183 apr. J.-C.). Le sultan Abdülhamid II a fait restaurer et déco-

rer son turbé et sa mosquée d'une façon remarquable. Le grand savant islamique Jalāluddīn Abdurrahmān as-Suyūṭī, miséricorde sur lui, dans son livre **Charaf al-Muhkam** répond aux opposants par des preuves et prouve que le Messager d'Allah, paix sur lui, est vivant dans sa tombe et entend ceux qui le saluent. L'un des hadiths cités dans ce livre est le suivant: **«La nuit de mon ascension, j'ai vu le prophète Mūsā en train d'effectuer sa prière rituelle.»** Abū Nu'aym, miséricorde sur lui, cite également ce hadith dans son livre intitulé **Hilyat al-awliyā**. Jalāluddīn Abdurrahmān as-Suyūṭī est décédé en 911 (1505 apr. J.-C.) en Égypte.

Nous pouvons lire le hadith suivant dans le **Musnad** d'Abū Ya'lā [décédé en 307 (920 apr. J.-C.) à Mossoul], miséricorde sur lui: **«Les prophètes sont vivants dans leur tombe, et ils effectuent leurs prières rituelles.»** Le Messager d'Allah a dit lors de sa dernière maladie: **«Je ressentais à tout moment la douleur du plat que j'ai mangé à Khaybar. Le poison que j'ai ingéré ce jour-là provoque maintenant la rupture de mon aorte.»** Ce hadith nous montre que le Messager d'Allah, paix sur lui, est décédé en tant que martyr. Allah le tout-puissant a révélé, dans le 169<sup>e</sup> verset de la sourate Āl Imrān, par le sens interprétatif: **«Ne pensez pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah sont morts. Ils sont vivants.»** Nous comprenons par-là que le Messager d'Allah, paix sur lui, est bien vivant dans sa tombe, tout comme les martyrs.

L'Imām as-Suyūṭī, miséricorde sur lui, écrit dans son livre le passage suivant: **«Les bienaimés, qu'Allah les agrée, qui ont atteint de hauts degrés, voient les prophètes comme s'ils n'étaient pas morts. C'était un “miracle” que notre Prophète, paix sur lui, ait vu Mūsā, paix sur lui, vivant dans sa tombe. Le fait que les bienaimés d'Allah (awliyā) puissent les voir est également un “prodige” (karāma). Ne pas croire aux prodiges résulte de l'ignorance.»**

Ibn Hibbān, Ibn Māja et Abū Dāwud, qu'Allah les agrée, ont rapporté le hadith suivant: **«Multipliez vos salawāt (prières et salutations) pour moi les jours du vendredi! Celles-ci me seront communiquées.»** On lui demanda alors si cela allait être le cas également après sa mort. Il répondit: **«La terre ne décompose pas le corps des prophètes. Lorsqu'un fidèle récitera une salutation pour moi, un ange m'en informera et me dira qu'Untel, fils d'Untel, me salue et prie pour moi.»** Ces hadiths nous montrent que notre Prophète, paix sur lui, est vivant dans sa tombe, dans une forme de vie inconnue des humains sur terre. Zayd ibn Sahl, miséricorde sur lui, raconte: **«Un jour, j'étais assis auprès du Messager d'Allah. Son noble visage était souriant. Je lui ai demandé pourquoi il souriait.**

**Il me répondit: “Comment ne pas être joyeux? Jibrīl, paix sur lui, vient de me rapporter une bonne nouvelle: Allah le tout-puissant a décrété que lorsqu’un membre de ma communauté me récite une salawāt, Allah le tout-puissant en récitera dix en retour.”»**

Tout comme le Messenger d’Allah, paix sur lui, était une miséricorde d’Allah pour ses Compagnons durant sa vie, de même après sa mort, il est une grande bénédiction pour toute sa communauté et la cause de la bienfaisance.

Mahāl ibn Amr raconte: «Un jour, j’étais assis avec Sa’īd ibn Musayyib à côté de la chambre de notre mère Umm Salama, qu’Allah l’agrée. De nombreuses personnes venaient se recueillir devant la Chambre de félicité du Prophète. Sa’īd s’est interrogé sur ces visiteurs et a dit: “Comme ces gens sont stupides et ignorants! Ils pensent que le Messenger d’Allah, paix sur lui, est dans sa tombe. Les prophètes restent-ils dans leurs tombes plus de 40 jours?” À cela, Sa’īd lui-même a rapporté avoir entendu l’appel à la prière depuis la tombe du Prophète le jour de la calamité à Médine appelée Harra.» Uthmān, qu’Allah l’agrée, a dit lorsque sa maison a été encerclée: «Je ne quitte pas Médine et le Messenger d’Allah et je ne vais nulle part.» Si la déclaration de Sa’īd transmise par Mahāl ibn Amr était vraie, le Messenger d’Allah, paix sur lui, n’aurait pas appelé pour visiter sa tombe. À savoir: après la conquête de la ville de Jérusalem, Bilāl al-Habachī, qu’Allah l’agrée, s’est rendu à Médine, pour visiter la tombe bénie, sur l’ordre du Messenger d’Allah, paix sur lui, qu’il avait reçu dans son rêve. Le calife des musulmans Umar ibn Abdul’azīz, miséricorde sur lui, envoyait ses prières et ses salutations, par le biais de fonctionnaires qui se rendaient spécialement à Médine depuis Damas. De retour à Médine, après avoir conquis la ville de Jérusalem, Umar, qu’Allah l’agrée, se rendit d’abord à la Chambre de félicité pour visiter le Messenger d’Allah, et lui transmet ses prières et ses salutations. [Sa’īd ibn Musayyib était l’un des sept célèbres savants de Médine. Il est décédé en 91 (710 apr. J.-C.) à Médine.]

Yazīd ibn Mahrī dit: «Je suis allé de Damas à Médine. Avant cela, je suis allé voir Umar ibn Abdul’azīz<sup>[1]</sup>, le gouverneur d’Égypte. Il me dit: “Lorsque tu auras le plaisir de visiter le Messenger d’Allah, je te prie de lui transmettre mes prières et mon salut!”»

---

[1] Umar ibn Abdul’azīz est décédé en tant que martyr en l’an 101 (720 apr. J.-C.).



Abdullah ibn Umar, qu'Allah l'agrée, rentrait dans la Chambre de félicité à chaque retour d'expédition et rendait visite au Messager d'Allah, paix sur lui, ensuite à Abū Bakr, puis à son père, Umar, qu'Allah les agrée, et les saluait un par un. C'est l'Imām an-Nāfi', miséricorde sur lui, qui rapporte cela. Le fait que cette tradition soit digne de confiance est également affirmé dans le livre wahhabite **Fath al-majīd**. D'une part, il dit que l'islam ne prescrit pas la visite de la tombe du Prophète et en même temps qu'Abdullah ibn Umar était le seul à la visiter. Et que d'autres ne l'ont jamais visitée. Pourtant, de précieux livres indiquent que la plupart des Compagnons, qu'Allah les agrée, ont fait la visite. [Nāfi', était l'affranchi d'Abdullah ibn Umar, qu'Allah les agrée. Il est décédé en 120 (737 apr. J.-C.) à Médine.] C'est une affreuse calomnie que d'affirmer qu'Abdullah ibn Umar a commis un acte interdit en islam. L'auteur du livre loue énormément les nobles Compagnons quand cela l'arrange, et quand cela ne l'arrange pas, il ne se gêne pas de les couvrir d'affreuses calomnies de ce type. S'il n'était pas permis de visiter le tombeau béni et d'y réciter des prières de bénédictions et de saluts, Abdullah ibn Umar, qu'Allah l'agrée, ne l'aurait pas fait, ou bien les nobles Compagnons, qu'Allah les agrée, qui l'ont vu, l'auraient averti que c'était interdit. Le fait qu'il le faisait, et que ceux qui y assistaient ne disaient rien montre qu'il s'agit d'une pratique permise et d'une bonne action. L'Imām an-Nāfi' dit qu'il a vu, au moins, une centaine de fois, Abdullah ibn Umar au chevet de la tombe du Messager d'Allah dire: «**As-salāmu alayka yā Rasūlallah!**», puis «**As-salāmu alayka yā Abā Bakr!**», puis «**As-salāmu alayka yā Abī!**»

L'Imām Alī, qu'Allah l'agrée, se rendit un jour à la Mosquée du Prophète et pleura beaucoup devant la chambre de Fātima, qu'Allah l'agrée. Puis il alla dans la Chambre de félicité et dit: «**As-salāmu alayka yā Rasūlallah!**» et continua de pleurer. Puis il salua Abū Bakr et Umar, qu'Allah les agrée, en disant: «**Alaykumas-salām yā akhawayya wa-rahmatullāh** (que la paix et la miséricorde d'Allah soient sur vous, ô mes deux frères!)» et s'en alla.

C'est pourquoi nos savants de la jurisprudence, miséricorde sur eux, après avoir effectué leur pèlerinage, venaient effectuer une prière rituelle dans la Mosquée du Prophète à Médine. Puis ils étaient bénis par la visite du «**Rawda al-mutahhara**» ainsi que du minbar al-munir, du tombeau béni prévalant sur l'Archul-a'lā, des lieux où il s'était promené et adossé, de la colonne sur laquelle il s'était appuyé lorsqu'il reçut la révélation, mais également par la visite des lieux par lesquels sont passés les nobles Compagnons et

leurs suiveurs (Tābi'ūn) qui ont eu l'honneur de financer et de participer à la construction de la mosquée, miséricorde sur eux. Les savants et les pieux suiveurs venaient aussi à Médine après leur pèlerinage et faisaient comme nos savants de jurisprudence. C'est pourquoi Médine est encore visitée par des pèlerins aujourd'hui.

Faut-il d'abord se rendre à Médine ou faut-il visiter la tombe du Messager d'Allah, paix sur lui, après avoir effectué le pèlerinage? Les savants ont eu différentes réponses à ce sujet. Les éminents de la génération de Tābi'ūn tel que Alqama, Aswad et Amr ibn Maymūn, miséricorde sur eux, ont dit qu'il convenait de se rendre à Médine en premier lieu. Le soleil des savants de l'islam, l'éminent Imām Abū Hanīfa, miséricorde sur lui, a dit qu'il était préférable d'effectuer d'abord son pèlerinage, puis de se rendre de La Mecque à Médine. C'est ce qu'indique également l'avis juridique (fatwa) d'Abullayth Nasr as-Samarqandī [décédé en 373 (983 apr. J.-C.)] miséricorde sur lui.

C'est pourquoi, au temps du sultan Abdülhamid II [décédé en 1336 (1918 apr. J.-C.)] miséricorde sur lui, les pèlerins ottomans avaient pour coutume de se rendre à Médine entre deux fêtes religieuses, puis d'aller à La Mecque au moment du pèlerinage. Une partie des pèlerins se rendaient d'abord à La Mecque, puis ils visitaient la ville de Médine après s'être rendus à Arafat. Et de-là, ils embarquaient dans un ferry dans le port de Yanbū, et rentraient au pays en traversant le canal de Suez.

Qādī Iyād qui a écrit l'ouvrage **ach-Chifā**, le savant chāfi'ite Imām Yahyā an-Nawawī et le savant hanafite Ibn al-Humām Muhammad as-Siwāsī ont unanimement noté que la visite de la tombe du Messager d'Allah, paix sur lui, est hautement méritoire selon le consensus des savants (ijmā'). D'autres ont dit que c'était nécessaire (wājib). La visite des tombes est une sunna. La plus précieuse des tombes, étant la Chambre de félicité (Hujrat as-sa'āda), par conséquent, c'est la plus précieuse des sunnas. [Qādī Iyād est décédé en 544 (1150 apr. J.-C.) à Marrakech, Yahyā an-Nawawī est décédé en 676 (1277 apr. J.-C.) à Damas et Ibn al-Humām Muhammad as-Siwāsī est décédé en 861 (1456 apr. J.-C.).]

Le Messager d'Allah, paix sur lui, visitait le cimetière al-Baqī' et les martyrs d'Uhud. Le grand savant indien Abdulhaqq ad-Dahlawī, miséricorde sur lui, est décédé en 1052 (1642 apr. J.-C.). Dans son livre en persan **Madārij an-nubuwwa**, lorsqu'il écrit sur la bataille d'Uhud, il mentionne une tradition d'Abū Farda, qu'Allah l'agrée, qui rapporte: «Le Messager d'Allah, paix sur lui, a rendu visite un jour aux martyrs d'Uhud. Après avoir dit: “**Ô, mon Sei-**

gneur, **Toi qui es digne d'être adoré! Ce serviteur et messager de Toi est témoin qu'ils ont donné leur vie pour atteindre Ton agrément,**" il s'est tourné vers nous et a dit: **"Quand quelqu'un leur rend visite et les salue, ils répondent à celui qui les salue et cette réponse dure jusqu'au jour du jugement."** Notre Prophète avait l'habitude de rendre visite aux martyrs d'Uhud et de dire: "Vous avez été patients. Que la paix soit avec vous!"» Abū Bakr et Umar, qu'Allah les agrée, rendaient également visite aux martyrs d'Uhud lorsqu'ils étaient califes, et disaient la même chose. Fātima al-Khuzā'iyya, qu'Allah l'agrée, raconte: «Je passais par la place d'Uhud. Je dis: "Ô Hamza, oncle du Messager, je te salue!" J'entendis la réponse: "Que le salut, la miséricorde et la bénédiction d'Allah soient sur toi!"» Utāf ibn Khālid al-Mahzūmī, qu'Allah l'agrée, rapporte le récit de sa tante qui rendit visite aux martyrs d'Uhud. Elle salua les martyrs qui, à leur tour, lui rendirent son salut en disant: «Nous vous connaissons.»

Il est déclaré au 64e verset de la sourate an-Nisā, par le sens interprétatif: **«S'ils reviennent après qu'ils se sont fait du tort et demandent pardon à Allah le tout-puissant, et si Mon Messager demandait le pardon pour eux, ils trouveraient, certes, Allah, très accueillant au repentir et miséricordieux.»** Ce noble verset nous commande de visiter le tombeau béni. Il vaut pour les hommes comme pour les femmes. Il a notamment été stipulé qu'il est apprécié (mustahabb) de lire ce noble verset lors de la visite.

L'Imām Alī, qu'Allah l'agrée, dit avoir entendu Muhammad ibn Harb al-Hilālī, qu'Allah l'agrée, dire: «Je suis allé visiter la Chambre de félicité et je me suis assis dans un coin, trois jours après que le Messager d'Allah, paix sur lui, a été inhumé. Un villageois vint se jeter sur le tombeau béni. Il prit de la terre de la tombe du Prophète, s'en mit partout sur le visage et dit: "Ô Messager d'Allah, paix sur toi! Allah le tout-puissant dit ce qui suit à ton sujet", et il récita le noble verset précédemment cité. Il continua: "Je me suis fait du tort. Je fais de toi mon intermédiaire pour implorer le pardon." Une voix parvint depuis l'intérieur du tombeau béni: "Bonne nouvelle à toi! Tes péchés ont été pardonnés."»

Le Messager d'Allah, paix sur lui, était parti à Uhud depuis Médine, dans le but de rendre visite aux martyrs d'Uhud. Par conséquent, se rendre à Médine pour visiter le tombeau béni, faisait partie des pratiques culturelles. Il a unanimement été communiqué par les savants de l'islam, miséricorde sur eux, que cela était très méritoire.

Le noble hadith suivant: **«Il convient de voyager pour visiter**

**seulement trois mosquées»,** montre que c'est très méritoire de se rendre dans la ville de Médine dans le but de visiter la tombe bénie du Prophète. Ceux qui n'effectuent pas ces visites se privent de ces très grandes récompenses. Peut-être même qu'ils ont abandonné une action nécessaire (wājib). Entreprendre un long voyage dans le but de visiter une autre mosquée que ces trois-là est permis si cela est fait dans le but d'obtenir la satisfaction d'Allah. C'est haram si cela est fait dans une autre intention. [Ces trois mosquées sont la mosquée al-Harām à La Mecque, la Mosquée du Prophète (Masjid an-Nabawī) à Médine et la mosquée al-Aqsā à Jérusalem.]

**Question:** L'Imām Hasan ibn Alī, qu'Allah l'agrée, ne permettait pas aux visiteurs de la tombe du Messager d'Allah, paix sur lui, de s'en approcher.

L'Imām Zaynal'Ābidīn<sup>[1]</sup>, qu'Allah l'agrée, ne permettait pas non plus aux gens de s'approcher de la tombe du Prophète et a transmis à ce sujet que le Messager d'Allah, paix sur lui, a dit: «**Ne faites pas de ma tombe un lieu de fête! Ne faites pas de vos maisons des tombes! Adressez-moi vos invocations de paix et de salut de là où vous êtes! Ce que vous direz me sera transmis.**» Que dites-vous à cela?

**Réponse:** Ces paroles ne sont pas compatibles avec le hadith: «**Il convient de voyager pour visiter seulement trois mosquées.**» Il est probable que les paroles de ces deux imams ne concernent que les personnes qui ont eu des comportements irrespectueux lors de leurs visites. L'Imām Mālik a même interdit de s'asseoir trop longtemps auprès du tombeau béni. L'Imām Zaynal'Ābidīn, qu'Allah l'agrée, rendait visite au tombeau béni. Il s'arrêtait à côté du pilier près de la «**Rawda al-mutahhara**», et présentait ses salutations. On comprenait par-là que la tête bénie du Messager d'Allah, paix sur lui, se trouvait de ce côté. Les visites se faisaient par les pièces où reposent les nobles épouses du Messager d'Allah, qu'Allah les agrée, avant qu'elles ne soient annexées à la «**Mosquée du Prophète**». Ils s'arrêtaient devant la porte de la Chambre de félicité et saluaient de là.

Hārūn ibn Mūsā al-Hirawī demanda à son aïeul Alqama par quel côté avaient lieu les visites, avant que les pièces des nobles épouses du Messager d'Allah, qu'Allah les agrée, ne soient annexées à la Mosquée du Prophète. Alqama répondit: «Avant le décès d'Aïcha, la porte qui permettait d'accéder à la Chambre de fé-

---

[1] Zaynal'Ābidīn Alī est décédé en tant que martyr en 94 (713 apr. J.-C.).

licité n'était pas fermée. Par conséquent, les visites se faisaient par-là.»

Le savant en hadiths Hāfiz Abdul'azīm al-Mundhirī, miséricorde sur lui, a dit que le hadith «**Ne faites pas de ma tombe un lieu de fête**» signifiait qu'il fallait le visiter le plus souvent possible. Autrement dit, «Ne vous contentez pas de visiter ma tombe une ou deux fois l'année! Visitez-la tout le temps!» Quant au hadith «**Ne faites pas de vos maisons des cimetières!**», il a dit que cela signifiait «Ne transformez pas vos foyers en cimetière en ne faisant pas vos prières rituelles.» Étant donné qu'il n'est pas permis de réaliser ses prières rituelles dans un cimetière, l'interprétation d'Abdul'azīm al-Mundhirī est correcte. La majeure partie des savants ont dit que cela signifiait qu'il ne fallait pas réserver des dates spéciales, comme pour les jours de fête, pour visiter la tombe du Prophète. Lorsque les juifs et les chrétiens visitaient les cimetières de leurs prophètes, ils organisaient des rassemblements où ils dansaient avec de la musique. Abdul'azīm al-Mundhirī est décédé en 656 (1257 apr. J.-C.) en Égypte.

Nous comprenons par-là que les visiteurs du tombeau béni, après avoir présenté leurs salutations et après avoir prié, ne doivent pas s'y attarder. Les musulmans doivent savoir que la visite du tombeau béni est une pratique cultuelle, et que c'est une très bonne action. Quelle que soit la distance qui nous sépare d'elle, il convient d'essayer de se rendre dans la ville sublime de Médine le plus souvent possible et d'effectuer ces visites. Il ne faut pas que cela ne se limite qu'à une unique visite dans une vie, comme c'est le cas pour le pèlerinage à La Mecque. Il convient de s'y rendre autant que possible, mais il ne faut pas trop s'attarder devant la «**Chambre de félicité**».

Le soleil des savants de l'islam Abū Hanīfa, miséricorde sur lui, a dit que la visite de la Chambre de félicité est la plus recommandée (mustahabb) des actes vertueux et que cela se rapproche même du wājib.

Ceux qui font le vœu de visiter la tombe bénie (nadhr) doivent le faire selon l'école chāfi'ite. Quant à ceux qui font vœu de visiter d'autres tombes, il est préférable qu'ils tiennent leur promesse, bien qu'il n'y ait pas de consensus à ce sujet.

Ceux qui font le vœu (nadhr) de visiter la mosquée al-Harām à pied doivent accomplir ce vœu, car c'est dans la «**mosquée al-Harām**» que sont accomplis les actes obligatoires du pèlerinage. La «**Mosquée du Prophète**», quant à elle, contient la «**tombe bé-**

nie» du Messenger d'Allah, qui a plus de valeur que la Ka'ba et la «mosquée Al-Aqsā» à Jérusalem. Puisque le vœu de visiter cette mosquée bénie à pied inclut l'intention de visiter la tombe du Prophète, il est impératif d'observer ce vœu.

Le vœu de visiter la «Ka'ba» doit être accompli selon les quatre écoles juridiques. Quant à l'observation des vœux concernant la visite de la Mosquée du Prophète et de la mosquée al-Aqsā, il n'y a pas de consensus à cet égard. Cette différence concerne la visite de la Mosquée du Prophète [et non de la tombe du Prophète, c'est-à-dire que] quiconque fait le vœu de visiter la tombe du Prophète doit accomplir ce vœu.

**Question:** On demanda au grand savant malikite Abdullah Abū Muhammad ibn Abī Zayd: «Celui qui a reçu l'ordre d'aller en pèlerinage pour le compte de quelqu'un et qui a également reçu l'ordre de visiter la tombe bénie du Messenger d'Allah, doit-il rendre l'argent qui lui a été versé s'il revient après le pèlerinage sans avoir visité la tombe?»

**Réponse:** Ibn Zayd, miséricorde sur lui, a répondu que la personne doit rendre l'argent. [Abdullah Abū Muhammad ibn Abī Zayd est un des grands savants malikites décédés en 389 (999 apr. J.-C.).]

Lors de la visite de la tombe du Prophète, l'Imām Mālik, miséricorde sur lui, a dit: «Après être entré dans la Mosquée du Prophète, il faut avoir la qibla dans son dos et tourner son visage vers la Chambre de félicité. Ensuite, des salutations et bénédictions doivent être offertes avec décence et respect. En entrant dans la mosquée, la prière rituelle “**Tahiyatul-masjid**” doit être accomplie en premier. Après avoir accompli cette prière de deux unités (rak'as) dans la “**Rawda al-mutahhara**”, on se place devant le mur appelé “**Muwājaha as-sa'āda**” et on salue d'abord le Messenger d'Allah, paix sur lui, puis le Abū Bakr et enfin Umar, qu'Allah les agrée. Puis on récite certaines supplications, car le Messenger d'Allah, paix sur lui, ainsi que tous les croyants, entendent les visiteurs, leurs salutations et leurs supplications. Bien qu'il soit permis de réciter ses propres supplications à volonté, il est plus utile de réciter les supplications désignées que les savants ont transmises.»

L'Imām A'zam Abū Hanīfa, miséricorde sur lui, raconte: «Lorsque j'étais à Médine, l'un des pieux Ayyūb as-Sahtiyānī, miséricorde sur lui, arriva et entra dans la noble mosquée. Il tourna son visage face à la tombe du Prophète et son dos à la qibla. Il pleura debout. [Ayyūb as-Sahtiyānī est décédé en 131 (748 apr. J.-

C.) à Basra.]

Selon Abullayth as-Samarqandī [décédé en 373 (983 apr. J.-C.)], qui tient ces propos de l'Imām Abū Hanīfa, miséricorde sur lui, il convient de se tourner vers la qibla. Le tombeau béni doit être derrière nous. Cheik Kamāluddīn ibn al-Humām a dit: "Si l'on se base sur le Musnad de l'Imām Abū Hanīfa, miséricorde sur lui, on s'aperçoit que l'avis d'Abullayth as-Samarqandī et ceux qui pensent comme lui correspond à l'ijtihād antérieure de l'Abū Hanīfa. Il a, par la suite, été déclaré qu'il convenait de se tourner vers le tombeau béni lors de sa visite. Abdullah ibn Umar, miséricorde sur lui, a également dit qu'il fallait se tourner vers le tombeau béni pour présenter ses salutations.

Ibn Jamā'a, miséricorde sur lui, écrit dans son livre **al-Manāsik** le passage suivant: "Quiconque visite le tombeau béni doit se positionner de manière à ce que le coin où se trouve la noble tête du Messager d'Allah soit sur sa gauche, la qibla sur sa droite, et doit se tenir à environ 2 mètres de ce coin. Puis il doit lentement tourner le dos au mur de la qibla jusqu'à faire face à la fenêtre de la «**Muwājaha as-sa'āda**». Il doit présenter ses salutations dès qu'il fait complètement face au tombeau béni. [Muhammad ibn Jamā'a est un savant chāfi'ite et est décédé en 733 (1333 apr. J.-C.) à Damas.]

On voit donc qu'il convient de se placer entre le coin de la Rawda al-mutahhara de la Chambre de félicité et le mur de la qibla, tout en gardant sa noble tête sur son côté gauche et en se tenant à 2 mètres de distance. Il convient ensuite de se tourner lentement face au tombeau béni et de tourner le dos à la qibla. Puis il faut présenter ses salutations et réciter ses prières. C'est l'ijtihād de l'Imām Chāfi'ī et d'autres imams. C'est ainsi que les visites se passent de nos jours.

Avant que les chambres des épouses bénies du Messager d'Allah, paix sur lui, ne soient intégrées à la Mosquée du Prophète, l'espace entre la Chambre de félicité et le mur de la qibla était très petit, il était donc difficile de se tenir face au Muwājaha as-sa'āda. Pour cette raison, les visiteurs se tenaient à cette porte de la Chambre de félicité, qui se trouvait sur le mur du côté de la Rawda al-mutahhara, tournée vers la qibla et saluaient de là. Plus tard, l'Imām Zaynal'Ābidīn tourna le dos à la Rawda al-mutahhara et salua de cette manière. Après l'incorporation des chambres des épouses bénies dans la mosquée, désormais, lors de la visite, on se tient devant la fenêtre de «**Muwājaha as-sa'āda**».

Les savants de notre religion ont établi de nombreuses règles et manières pour ceux qui visitent ou vivent à Médine. Ces règles et manières sont écrites dans les livres de fiqh et de manāsik. Par exemple le livre **Takmilat al-manāsik** d'Ayyūb Sabri Pacha, miséricorde sur lui, qui a également écrit le livre **Mir'āt al-Haramayn**, énumère toutes ces règles.

Le premier turbé de l'islam est «**Hujra al-mu'attara**», où a été enterré le Messager d'Allah. Le Messager d'Allah, paix sur lui, est décédé avant midi dans la chambre de sa bienaimée épouse Aïcha, qu'Allah l'agrée, un lundi, le 12 du mois de Rabī'ul-awwal, en l'an 11 de l'Hégire (632 apr. J.-C.). Il fut enterré dans cette pièce le mercredi soir.

La pièce d'Aïcha, qu'Allah l'agrée, haute de 3 mètres, a été construite à partir de briques de terre crue et de branches de dattier. Elle comprend deux portes, l'une du côté ouest, l'autre du côté nord. La porte ouest est du côté de la Rawda al-mutahhara. En l'an 17 de l'Hégire, lors des travaux d'agrandissement de la Mosquée du Prophète, pendant le califat d'Umar, qu'Allah l'agrée, ce dernier fit construire un court mur en pierre autour de la Chambre de félicité. Abdullah ibn az-Zubayr, qu'Allah l'agrée, a fait démolir ce mur pendant son califat, puis a fait reconstruire un mur de pierre noire, plus solide. Le dessus de ce mur n'était pas fermé et comprenait une porte, côté nord. Abdullah ibn az-Zubayr est décédé en tant que martyr en 73 (692 apr. J.-C.). Lorsque Hasan, qu'Allah l'agrée, décéda en 49, son frère Husayn, qu'Allah l'agrée, emmena sa dépouille auprès de la Chambre de félicité, conformément à ses derniers vœux, afin de prier et d'implorer l'is-tighātha. Certains ont pensé qu'il souhaitait l'y enterrer, et n'ont pas voulu le laisser entrer. Suite au chahut que cela a causé, il n'a pas été introduit à l'intérieur et a été enterré dans le cimetière al-Baqī. Afin d'éviter ce genre de situation à l'avenir, la porte de la chambre et l'ouverture dans le mur ont été scellées.

Lorsque Walīd, 6e calife de la dynastie des Omeyyades, miséricorde sur lui, était gouverneur de Médine, il fit relever le mur et le fit recouvrir d'un petit dôme. Il devint impossible de voir les trois tombes depuis l'extérieur et d'y accéder. Lorsqu'Umar ibn Abdul'azīz, miséricorde sur lui, était gouverneur de Médine, il fit démolir en 88 (707 apr. J.-C.), sous les ordres du calife Walīd, les pièces des nobles épouses, qu'Allah les agrée. Puis il fit construire un second mur autour de la Mosquée du Prophète lors des travaux d'élargissement. Étant pentagonal, ce mur n'avait aucune porte.

Jamāluddīn al-Isfahānī, miséricorde sur lui, cousin de



Salāhuddīn al-Ayyūbī [décédé en 589 (1193 apr. J.-C.) à Damas] et vizir, soit premier ministre, de l'État des atabegs dirigés par les Zengides, a fait construire une grille de bois de santal et d'ébène en 584 (1189 apr. J.-C.) tout autour du mur extérieur de la Chambre de félicité. La grille s'allongeait jusqu'au plafond de la mosquée, mais brula au premier incendie. En 688 (1289 apr. J.-C.), elle fut reconstruite en fer et repeinte en vert. Cette grille est appelée «**Chabakat as-sa'āda**». Le côté de cette grille qui fait face à la qibla est appelé «**Muwājaha as-sa'āda**», le côté est «**Qadam as-sa'āda**», le côté ouest «**Rawda al-mutahhara**» et le côté nord «**Hujra Fātima**». La Mecque se trouvant au sud de Médine, quiconque se tourne vers la qibla en se tenant au centre de la Mosquée du Prophète, soit sur la Rawda al-mutahhara, aura sur sa gauche la Chambre de félicité et sur sa droite le noble minbar.

En 232 (847 apr. J.-C.), du marbre a été posé entre Chabakat as-sa'āda et les murs extérieurs, ainsi qu'à l'extérieur de celui-ci. Le marbre a été renouvelé de temps à autre. Le sultan Abdülmeçid, miséricorde sur lui, est le dernier à l'avoir fait changer.

Lorsque le mur pentagonal de la Chambre de félicité bénie a été construit, un petit dôme a également été construit au-dessus du mur. Ce dôme est appelé le «**Qubbat an-nūr**». Un «noble tissu» (kiswa) envoyé par les sultans ottomans a recouvert ce dôme. Le grand dôme vert de la Mosquée du Prophète qui s'élève au-dessus du Qubbat an-nūr est appelé «**Qubba al-khadrā**». Le tissu qui recouvrait l'extérieur du treillis appelé Chabakat as-sa'āda était accroché à l'arche sous le dôme vert. Ces rideaux intérieurs et extérieurs sont appelés les «**Sattāra**». Chabakat as-sa'āda comporte une porte sur chacun des côtés est, ouest et nord. Personne d'autre que les principaux surveillants du Haram n'est autorisé à y entrer. En revanche, aller à l'intérieur des murs n'est possible pour personne, car ils n'ont ni portes ni fenêtres. Il y a uniquement un orifice en plein centre du dôme, qui est recouvert d'une grille. Parallèlement à cet orifice, un second orifice a été ouvert sur le dôme vert. Le dôme de la noble Mosquée du Prophète était de couleur de plomb jusqu'en 1253 (1837 apr. J.-C.). Il fut peint en vert sous les ordres du sultan Mahmud al-Adlī, miséricorde sur lui. En 1289 (1872 apr. J.-C.), sous les ordres du sultan Abdul'azīz, miséricorde sur lui<sup>[1]</sup> il fut de nouveau peint.

---

[1] Le sultan Abdul'azīz a été assassiné en 1293 (1876 apr. J.-C.) et est décédé en tant que martyr.

Personne n'a été aussi dévoué et n'a dépensé autant d'argent pour l'entretien (restauration et embellissement) de la Mosquée du Prophète que le sultan Abdülmecid, miséricorde sur lui. Il a dépensé 700.000 pièces d'or pour la restauration du Haramayn (La Mecque et Médine) qui a été achevée en 1277 (1861 apr. J.-C.). Il rendait ainsi un service quotidien au Messenger d'Allah. Des prodiges et dévoilements furent observés à ce sujet. Il ordonna que la forme antérieure de la Mosquée du Prophète soit exposée sous forme de miniature dans la mosquée Hırka-i şerif d'Istanbul. En 1267, le dessinateur Haji Izzet Efendi, miséricorde sur lui, qui était professeur à l'école d'ingénieurs et major, fut donc envoyé à Médine. Il y effectua des travaux d'arpentage et construisit un modèle de la Mosquée du Prophète réduit 53 fois en taille et l'envoya à Istanbul, où il fut exposé dans la mosquée «**Hırka-i şerif**», que le sultan Abdülmecid avait fait construire.

Après la rénovation sous le sultan Abdülmecid, la distance entre le mur de la qibla et Muwājaha as-sa'āda était de 7,5 mètres, la distance entre le mur est et le Qadam as-sa'āda était de 6 mètres, la largeur du Chāmī as-sa'āda du côté nord était de 11 mètres, la largeur du Muwājahat ach-charīfa était de 13 mètres, et la distance entre Muwājahat as-charīfa et Chabakat ach-chāmī était de 19 mètres. La Mosquée du Prophète avait une largeur de 77 mètres du côté de la qibla et la distance entre le mur de la qibla et Chabakat ach-chāmī (mur faisant face à Damas du côté nord) était de 117 mètres. La largeur entre la Chambre de félicité du Messenger d'Allah et son minbar, appelée «**Rawda al-mutahhara**», était de 19 mètres. Ces mesures sont basées sur le «dhrā'» de Médine, selon lequel un «dhrā'» mesure 42 centimètres. Un dhrā' défini selon la charia comme répertorié dans les livres de jurisprudence hanafite est de 48 centimètres.

Abdul'azīz, de la dynastie saoudienne entreprit de nouveaux travaux de restauration et d'extension de la Mosquée du Prophète en 1368 (1949 apr. J.-C.), dans le but de détruire les travaux exceptionnels et les précieuses œuvres d'art ornées des Ottomans. Ils commencèrent en 1370 et finirent en 1375. Son terrain s'étend sur 11.648 m<sup>2</sup>, contre 9000 m<sup>2</sup> avant ces travaux. Les murs est et ouest ont été rallongés à 128 mètres, et le mur nord à 91 mètres. Il y a 232 piliers dans les arcades. Les nouveaux minarets mesurent chacun 70 mètres de haut. La mosquée al-Harām à La Mecque a été agrandie en 1375 (1955 apr. J.-C.). Elle s'étend sur 160.168 m<sup>2</sup>, contre 29.127 m<sup>2</sup> avant les travaux. Ses 7 minarets mesurent chacun 90 mètres de haut. Les monts as-Safa et al-Marwa ont été re-

couverts et annexés à la mosquée al-Harām. Ils ont changé le nom de bon nombre de lieux, les renommant d'après eux-mêmes.

Dans l'unique cimetière «**Baqī'**» de Médine, Uthmān ibn Ma'zūn, qu'Allah l'agrée, a été enterré pour la première fois. Le Messager d'Allah, paix sur lui, a personnellement placé une grande pierre sur la tombe de son frère de lait Uthmān. On peut en déduire que la pose de pierres tombales est une sunna.

Les gens sans madhhabs avaient détruit les mausolées de Médine. Le sultan Mahmud II [décédé en 1255 (1839 apr. J.-C.)] les avait tous fait reconstruire. Après la Première Guerre mondiale, les Britanniques ont pris ici des Ottomans et ont donné à Abdul'aziz. Ce dernier les refit détruire. Ils détruisirent de nobles bâtiments et même le bâtiment d'art que le sultan Abdülhamid Ier, miséricorde sur lui, avait fait construire sur le puits Zamzam. Ils firent également démolir la noble maison qui avait vu naître le Messager d'Allah et y construisirent un marché à la place.

Les premiers turbés de l'histoire, après la Chambre de félicité, sont les dômes construits par-dessus les tombes des nobles épouses du Messager d'Allah, dans le cimetière Baqī'. Notre mère Zaynab bint Jahch, qu'Allah l'agrée, décéda un jour de canicule. Lorsque l'on creusa sa tombe, Umar, qu'Allah l'agrée, fit dresser une tente par-dessus celle-ci afin de protéger la communauté du soleil. La tente resta longtemps ainsi par-dessus la tombe. Par la suite, il fut de coutume de monter des tentes, des tonnelles et des mausolées avec le temps par-dessus les tombes. En islam, le premier cercueil a été construit pour notre mère Zaynab, qu'Allah l'agrée. Umar, qu'Allah l'agrée, n'avait pas permis à des personnes autres que ses proches mahram d'assister à ses funérailles. Les Compagnons du Prophète étaient attristés à cause de cela. Asmā bint Umays a alors dit: «J'ai vu un cercueil en Abyssinie. Celui-ci couvre le cadavre.» C'est ainsi qu'un tel cercueil a finalement été reproduit de la manière dont elle avait décrite et que les nobles Compagnons ont pu assister à l'enterrement.

Le Messager d'Allah, paix sur lui, rendait chaque année visite aux martyrs d'Uhud. Il se tenait sur la place appelée «Hurra Wāqum» et saluait les martyrs. Lorsqu'il s'y rendit en l'an 8 de l'Hégire, il les salua tous, un par un. Il dit: «**Ceux-là sont des martyrs. Ils reconnaissent les visiteurs. Ils entendent lorsqu'on les salue et répondent.**» Fātima az-Zahrā, qu'Allah l'agrée, quant à elle, marqua d'un repère la tombe de Hamza, qu'Allah l'agrée, afin de ne pas en oublier l'emplacement et lui rendit visite tous les deux jours. Elle s'y rendit chaque nuit du jeudi au vendredi, réalisa de

longues prières rituelles et pleura beaucoup.

L'Imām Ahmad al-Bayhaqī [décédé en 458 (1066 apr. J.-C.) à Nichapour], miséricorde sur lui, rapporte d'Abdullah ibn Umar, miséricorde sur lui: «Le vendredi avant le lever du soleil, nous allâmes visiter les martyrs avec mon père Umar.

Mon père les salua. Nous entendîmes les réponses. Mon père me demanda si c'était moi qui avais répondu. Je répondis que non, c'était les martyrs qui avaient répondu. Il me prit sur sa droite et les salua tous, un par un. Chaque tombe nous répondit trois fois. Mon père se prosterna aussitôt. Il remercia Allah le tout-puissant.» Hamza, Abdullah ibn Jahch qui est le fils de sa sœur et Mus'ab ibn Umayr, qu'Allah les agrée, partagent la même tombe. Le reste des 70 martyrs partagent également la même tombe par deux ou trois. Certains reposent dans le cimetière de Baqī'. [Les noms de chacun de ces martyrs sont écrits ans le livre de **Mir'āt-i Madīna.**]

16. À la 257e page, l'auteur wahhabite écrit: «*Il a été dit dans un hadith rapporté par Abū Dāwud: "Adressez-moi les salawāts! Où que vous soyez lorsque vous me les récitez, elles me seront présentées." Cela signifie qu'il n'y a aucune différence, que vous récitez de loin ou de près. Il n'y a pas lieu de faire de la tombe un lieu de fête.*»

Il écrit que les prières et les salutations sont présentées au Prophète, dans le but de démontrer qu'il n'est pas nécessaire de rendre visite à la Chambre de félicité, mais ne se rend pas compte qu'il se contredit en faisant cela. Il affirme que le défunt n'entend rien et ne ressent rien. Soudain, il dit qu'il reçoit des informations.

À la page 416, il est écrit: «*Les morts n'entendent pas ce qu'on leur dit. Implorer leur prière, leur intercession (chafā'a), c'est les idolâtrer.*»

Il y a une contradiction entre le fait qu'il écrive que le Messenger d'Allah, paix sur lui, est informé de vos salutations qui lui sont ré-citées et ce passage que nous venons de citer plus haut. De plus, il ne mentionne qu'un seul des hadiths qui se trouvent dans Abū Dāwud. Cela ne l'arrange pas de citer le deuxième. Le savant de hadith Abdulhaqq ad-Dahlawī, miséricorde sur lui, écrit à la page 378 de son ouvrage **Madārij an-nubuwwa** qu'Abū Dāwud a rapporté le hadith suivant par Abū Hurayra: «**Lorsque quelqu'un me salue, Allah le tout-puissant me rend mon âme. Ainsi je l'entends, et réponds à ce salut.**» Ibn Asākir, miséricorde sur lui, a transmis le hadith suivant: «**Lorsqu'on me récite une salawāt auprès de ma**

**tombe, j'entends cette salawāt.»**

17. À la page 271 et pages suivantes, il écrit: «*Il est dit (dans un hadith): je crains que des imams égarés surgissent parmi ma communauté. Cela signifie qu'il y aura des gouverneurs et des savants qui tromperont les musulmans et donneront des avis juridiques (fatwa) contraires au Coran. Beaucoup d'entre eux disent des choses comme: si quelqu'un a un souci ou un souhait, qu'il vienne sur ma tombe et j'exaucerai son souhait. Je suis devenu très proche d'Allah. J'ai été dispensé de culte. En outre, ils disent: les bienaimés d'Allah (awliyā) aident qui ils veulent. On leur demande de formuler des vœux. Ceux qui sont dans le besoin atteignent la félicité en se tournant vers les vivants et les morts parmi eux. Ils peuvent réaliser ce qu'ils désirent et faire des prodiges. Ils connaissent Lawh al-mahfūz et les pensées cachées des hommes. Ils font construire des turbés sur les tombes des prophètes et des bienaimés d'Allah. Tout ceci est l'adoration d'autres choses qu'Allah. Dans un hadith, il a été dit que les hypocrites font des déclarations véridiques et trompent ainsi. Dans un autre hadith, il est dit: Le monde ne périra pas tant que la majorité de ma communauté n'adorera pas les idoles. Qu'en disent ceux qui idolâtrèrent les tombes et qui associent ces idoles à Allah? Les tentations de l'idolâtrie ont tellement augmenté ces dernières années que personne ne s'en rend compte. Muhammad ibn Abdulwahhāb a surgi et empêché cela. Bien que les gouvernements aient tenté de l'en empêcher, son nom s'est répandu partout. Beaucoup l'ont cru, et beaucoup non. Abū Tāhir dit: la dynastie saoudite a diffusé partout en Arabie le drapeau de Tawhīd du fils d'Abdulwahhāb. Il est nécessaire d'empêcher la propagation du polythéisme, il faut l'anéantir. Il en est de même pour les mausolées construits par-dessus les tombes. Chaque mausolée est un temple d'idole. Il ne faut pas en laisser un seul sur terre. Ceux-là ressemblent aux idoles de Lāt et Uzzā. De nos jours, la plupart des musulmans sont devenus idolâtres. Le hadith qui dit que ma communauté connaîtra 30 dajjal est célèbre. Sayyid Muhammad Siddīq ibn Hasan khan<sup>[1]</sup> écrit dans son livre **al-Idhā'a** que l'un de ces dajjals est l'ignoble pantin européen Ghulām Ahmad al-Qādiyānī. Ce mécréant indien a d'abord affirmé être Mahdī. Ensuite, avec l'aide d'États chrétiens, il a dit être un prophète. Mukhtār ath-Thaqafī était également l'un de ces dajjals, qui a fait son apparition durant le califat d'Abdullah*

---

[1] Le wahhabite Siddīq Hasan Khan est mort [en Inde en 1307 (1891 apr. J.-C.).

*ibn az-Zubayr. Il a affirmé qu'il aimait la noble famille (ahl al-bayt), et se vengerait de la mort de l'Imām Husayn sur les meurtriers. Il tua beaucoup de musulmans. Puis il dit que Jibrīl lui était apparu et qu'il était un prophète.»*

L'auteur de ce livre lance un avertissement concernant la venue de gouvernements et de personnalités religieuses pervertis et incroyants à la tête des musulmans. Les savants musulmans, miséricorde sur eux, font savoir que ces personnalités religieuses perverties font dévier les musulmans du droit chemin. Les gens sans madhabs achètent des espions dans des pays musulmans, et dupent les musulmans grâce à ces agents hérétiques vendus. En faisant publier des ouvrages pervertis, ils tentent de démanteler ahlus-sunna et de souiller les grands savants et les awliyās d'ahlus-sunna, miséricorde sur eux.

L'Imām ar-Rabbānī, miséricorde sur lui, écrit dans sa 255e lettre le passage suivant: «Mahdī, miséricorde sur lui, va répandre l'islam. Il fera connaître la sunna du Messenger d'Allah. Le savant de Médine, qui s'est habitué à pratiquer l'hérésie (bid'a) et à en présenter les pratiques hérétiques comme si elles faisaient partie de l'islam, sera troublé et surpris par les paroles de Mahdī et dira: "Cet homme essaie d'anéantir notre religion." Honorable Mahdī ordonnera la mise à mort de cet homme religieux.»

Nous comprenons par-là que les hérétiques apparaîtront à Médine et qu'ils y resteront longtemps, jusqu'à ce qu'ils soient complètement éradiqués par l'honorable Mahdī.

L'auteur du livre cite, ici aussi, de nobles versets et des hadiths qui concernent les mécréants, les associateurs et les hypocrites. Il se fait passer pour le défenseur du droit chemin en citant longuement les explications que leur ont données les savants d'ahlus-sunna. Puis il attaque les musulmans purs, les fidèles d'ahlus-sunna. Il ne se gêne pas pour mal interpréter de nobles versets et des hadiths afin de pouvoir qualifier les turbés de temples d'idoles et les bienaimés d'Allah d'idoles. Si quelqu'un donne un sens erroné aux versets coraniques et aux hadiths qui nécessitent une interprétation (ta'wīl) tout en connaissant leur réelle signification, il devient un hérétique, soit un perverti. Mais celui qui donne un sens erroné à des textes non ambigus qui ne nécessitent aucune interprétation supplémentaire, attaquant ainsi l'islam et traitant les musulmans d'adorateurs d'idoles, devient un mécréant (kāfir). Même si celui qui interprète mal les textes sources (nass) ne devient pas un infidèle, il sème la discorde entre les musulmans. L'auteur pense que lui seul est musulman, que des millions de musulmans

ayant vécu au fil des siècles n'étaient que des associateurs et que la majorité des musulmans vivant de nos jours n'idolâtrèrent que les morts.

L'identité des imams ignorants et déviés dont il est question dans le noble hadith est évidente. Ils se sont déviés du droit chemin que les musulmans ont suivi depuis un millénaire et se sont égarés. Tous les fidèles savent qui sont les cruels hommes d'État qui font dévier les musulmans du droit chemin. Ce sont les wahhabites qui, sous couvert de noms tels que «musulmans» et «**muwahhidūn**» (ahl at-tawhīd), ont opprimé les musulmans et tué les gens d'ahlus-sunna, c'est-à-dire les croyants sur le droit chemin. L'auteur wahhabite donne de faux avis juridiques qui contredisent les livres d'ahlus-sunna, car il déduit des faux sens du noble Coran et des précieux hadiths. Il traite les musulmans d'associateurs. Aucun savant islamique n'a dit: «Quiconque a un vœu se rend à ma tombe afin que je le réalise.» L'auteur de ce livre invente ces propos et calomnie les musulmans. Les savants islamiques, miséricorde sur eux, n'ont pas dit qu'ils étaient très proches d'Allah. Ils ne voulaient même pas que les autres personnes entendent parler des prodiges (karāma) qu'Allah leur a accordés. Ils ont partagé le fait que le plus grand prodige est de suivre les dispositions (ahkām) de l'islam, c'est-à-dire les commandements et les interdictions islamiques et ainsi d'être dans le chemin du Messenger d'Allah, paix sur lui. Une fois, alors qu'Abdulqādir al-Gīlānī, miséricorde sur lui, marchait dans le désert avec ses disciples, la nuit tomba. Une voix se fit entendre parmi le bruit des éclairs et du tonnerre: «Mon serviteur Abdulqādir! Je t'aime grandement. À compter de ce jour, je t'exempte des pratiques culturelles!» Ce grand awliyā, miséricorde sur lui, répondit aussitôt: «Kadhhabta yā Kadhhab.» C'est-à-dire qu'il dit: «Tu as menti, diable le menteur! Tu ne peux me duper. Pas même le plus aimé d'Allah, Muhammad, paix sur lui, n'a été exempté des pratiques culturelles. Il a rejoint la mosquée à l'aide d'une autre personne, même quand il était malade à en mourir. Aucun serviteur ne peut être exempté des pratiques culturelles!» L'auteur de ce livre n'a pas honte de calomnier de nobles awliyās, miséricorde sur eux. Il dit que demander le tawassul auprès d'awliyā dans les mausolées et les implorer est de l'idolâtrie. Pourtant, le Messenger d'Allah, paix sur lui, a dit: «**Lorsque vous ne savez plus quoi faire [angoissés], demander l'aide à ceux qui sont dans leurs tombes!**» C'est conformément à ce hadith que les musulmans visitent les tombes des bienaimés d'Allah et demandent leur aide.

Les savants de l'islam, miséricorde sur eux, en appliquant ce hadith ont visité les tombes des bienaimés, miséricorde sur eux, et ils ont déclaré en avoir reçu des connaissances spirituelles (fayd). L'Imām ar-Rabbānī, miséricorde sur lui, écrit dans sa 291<sup>e</sup> lettre le passage suivant: «J'étais allé visiter la noble tombe de mon maitre Muhammad Bāqī Billāh, un jour de fête, à Delhi. Lorsque j'ai tourné mon cœur vers sa tombe bénie (tawajjuh), son âme bénie me fit l'honneur d'un compliment. Il m'a tellement inspiré qu'il m'a accordé la connaissance spirituelle qu'il a reçue de Khājah Ubaydullah al-Ahrār, miséricorde sur lui. Lorsque ce lien m'a été accordé, j'ai atteint la réalité de la connaissance du Tawhīd.»

Le hadith mentionné ci-dessus est écrit dans de nombreux livres et est bien connu des musulmans. Le grand savant et neuvième cheik al-islam de l'Empire ottoman, Ahmad Chamsuddīn ibn Kamāl Efendi [décédé en 940 (1534 apr. J.-C.) à Istanbul] miséricorde sur lui, qui était connu sous le nom de Muftī ath-thaqalayn, ce qui signifie qu'il donnait des fatwas aux humains et aux djinns, écrit dans son livre intitulé **Hadīth-i arbaʿīn** (40 Hadiths), dont la traduction turque a été imprimée à Istanbul en 1316 de l'Hégire:

**Idhā tahayyartum fil-umūr,  
fataʿīnū min ahlil-qubūr!**

Cela signifie: «Lorsque vous ne savez plus quoi faire, demandez l'aide à ceux qui sont dans leur tombe!» L'âme (rūh) de l'être humain est amoureuse de son corps. Cet amour ne disparaît pas lorsqu'il meurt et que l'âme quitte le corps. L'attachement et l'attraction de l'âme envers le corps ne disparaissent pas après la mort. C'est pour cela que, dans un hadith, il a été interdit de briser les os du défunt et de marcher sur sa tombe. Quand un individu visite la tombe d'un bienaimé d'Allah, leurs âmes se rencontrent. C'est très bénéfique. C'est pour ces bienfaits que la visite des tombes a été autorisée. D'autres bienfaits secrets existent également. [Ibn ʿAbidīn qui est décédé en 1252 (1836 apr. J.-C.) à Damas, miséricorde sur lui, dit dans la préface de son ouvrage **Radd al-mukhtār**: «L'Imām Muhammad ach-Chāfiʿī était très poli et respectueux envers le grand Imām Abū Hanīfa, miséricorde sur eux. Il dit: “Je profite de la bénédiction d'Abū Hanīfa. Je me rends auprès de sa tombe. Lorsque je suis face à une problématique difficile, j'effectue une prière rituelle de deux unités (rak'as) près de sa tombe et je prie Allah le tout-puissant. La solution me vient aussitôt.”»]



L'âme de celui qui est dans la tombe et celle du visiteur sont comme deux miroirs. Leurs lumières se reflètent l'un sur l'autre. Lorsque le visiteur observe la tombe, qu'il se soumet au jugement d'Allah le tout-puissant et que son âme entend cela, alors sa science et sa morale en sont éclairées. Cette lumière se répercute sur l'âme de celui qui est dans sa tombe. Quant à la lumière et la science qu'Allah a accordées à l'âme du défunt, elles se répercute-ront sur l'âme du visiteur. Le savant chāfi'ite Alā'uddīn Alī ibn Ismā'il al-Qūnawī [décédé en 729 (1328 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, écrit dans son ouvrage **al-A'lam fi-hayāt al-anbiyā alayhi-mus-salātu was-salām** le passage suivant: «Les âmes des prophètes, paix sur eux, et de tous les musulmans descendent vers leur tombe et les lieux où leurs noms sont mentionnés. Les âmes ont un attachement à leur tombe. C'est pour cela que la visite des tombes est mustahabb. Ils entendent les salutations qui leur sont adressées et ils y répondent.» Le savant de hadith (hāfiz) Abdulhaqq al-Achbilī al-Mālikī [décédé en 582 (1187 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, cite dans son livre al-Aqība: «Dans un hadith, il est dit: **“Lorsque quelqu'un se rend auprès de la tombe d'un frère qu'il connaît et le salue, celui-ci le reconnaitra et répondra à son salut.”**» Fakhruddīn Ghadanfar Tabrīzī dit: «J'avais l'habitude de beaucoup penser à certaines choses, mais sans jamais les comprendre. Je me suis assis sur la tombe de Tājuddīn Tabrīzī, miséricorde sur lui, et j'ai réfléchi. Alors j'ai compris.» Certains savants ont dit que dans le hadith, **«Lorsque vous ne savez plus quoi faire, demandez l'aide à ceux qui sont dans leur tombe!»** Par «ceux qui sont dans la tombe», on entend les bienaimés d'Allah qui se sont élevés sur le chemin du tasawwuf conformément à l'ordre **«Meurs avant de mourir»**. Ici se termine la citation de Ahmad ibn Kamāl Efendi.

L'explication de ce hadith est présente dans l'ouvrage **al-Basā'ir li-munkirī at-tawassul bi-ahl al-maqābir**. La version originale est en arabe et il a été imprimé par la technique offset en 1395 (1975 apr. J.-C.) à Istanbul.

Le hadith **«Les hypocrites trompent les musulmans en disant des choses correctes»** désigne également l'auteur de ce livre wahhabite. L'auteur a rempli son livre de nobles versets, de précieux hadiths et de paroles véridiques de savants d'ahlus-sunna, et y a parsemé des croyances corrompues. Le Messenger d'Allah, paix sur lui, dit de demander de l'aide auprès des gens de la tombe, tandis que cet individu qualifie d'associateur ceux qui font cela. Il interdit ce précieux hadith. Il qualifie d'idolâtrie l'ordre du Messenger d'Allah.

18. Il est écrit à la page 168 du livre **Fath al-majīd**: *«Les bienaimés d'Allah (awliyā) sont censés pouvoir aider qui ils veulent, aussi bien vivants que morts, en guise de prodige. Lorsqu'ils se retrouvent dans des situations difficiles, qu'ils ne savent plus quoi faire, c'est eux qu'ils supplient et implorent. Ils se rendent auprès de leur tombe et attendent d'eux qu'ils remédient à leurs problèmes. Ils croient que les défunts peuvent réaliser des prodiges. Ils leur attribuent des noms tels qu'abdāl, nuqabā, awtād, nudjabā, les 70, les 40, les 7, les 4, qutb, ghawth, etc. Ibn al-Jawzī<sup>[1]</sup> et Ibn Taymiyya ont déclaré que tout cela n'était que des mensonges. Ils vont à l'encontre du noble Coran. Le Coran nie le fait que les awliyās puissent faire quoi que ce soit, vivants ou morts. C'est Allah qui est à l'origine de tout. Les autres ne peuvent rien faire. Les nobles versets indiquent que le défunt n'a ni de sentiments ni de mouvements. Le défunt ne peut rien faire pour lui, encore moins pour les autres. Allah a révélé que les âmes étaient auprès de Lui. Ces zindīqs, quant à eux, disent que les âmes sont libres et qu'elles font ce qu'elles veulent. Le fait qu'ils qualifient cela de prodige est un mensonge. Allah peut faire don de prodiges à n'importe quel bienaimé d'Allah qu'Il a choisi. Cela ne dépend pas de la volonté de ce dernier. Il est mauvais de leur demander de l'aide dans des moments difficiles. Les prophètes, les anges, et les awliyās ne peuvent faire octroyer le bien ou le mal à qui que ce soit. Il est permis de demander de l'aide financière à une personne vivante. Cependant, il n'est pas permis d'implorer un autre qu'Allah pour des choses immatérielles, invisibles. Lorsqu'un malade, un noyé, un pauvre implore l'aide de prophètes, d'âmes, d'awliyās et autres, il commet de l'idolâtrie. Qualifier ceci de prodige est l'œuvre d'idolâtres. Les awliyās d'Allah ne sont pas ainsi»*. Il est écrit, à la page 299:

*«Si quelqu'un affirme être un awliyā et s'il prétend savoir où sont les choses perdues, alors cette personne est le bienaimé de diable. Il n'est pas le bienaimé du tout miséricordieux. Le prodige est une chose qu'Allah le tout-puissant octroie à Son humble serviteur. Il se produit avec sa prière et son adoration. La volonté et la force du walī n'ont aucun effet dans cela. Les bienaimés d'Allah ne disent pas qu'ils sont des bienaimés. Ils craignent Allah. Les Compagnons et les disciples des Compagnons étaient les plus éminents des awliyās. Pourtant, ils n'ont pas dit qu'ils connaissaient*

---

[1] L'érudit hanbalite Abdurrahmān ibn al-Jawzī est décédé à Bagdad en 597 (1202 apr. J.-C.).

*l'invisible. Ils pleuraient par la crainte d'Allah. Sa peur de l'Enfer était telle, que Tamīm ad-Dārī en perdait son sommeil. La sourate ar-Ra'd décrit comment sont les awliyās. De telles gens du tasawwuf sont appelés des awliyās.»*

Tout d'abord, disons que dans ce dernier passage, il dit la vérité. Si seulement il ne qualifiait pas d'idolâtrie le fait d'implorer l'aide des awliyās et de faire des invocations dans les mausolées, et qu'il ne disait pas qu'il fallait démolir les dômes, cela aurait été tellement mieux. Cependant, il répand du poison parmi ses vérités. Il sème la discorde au sein des musulmans.

Que signifient les expressions «bienaimé d'Allah» (awliyā) et «prodige» (karāma)? Nous en présenterons les réalités à partir de diverses lettres tirées du livre **Maktūbāt** de l'Imām ar-Rabbānī, miséricorde sur lui:

Le prodige est vrai. Le prodige consiste à s'éloigner et à se détacher du chirk. C'est atteindre la connaissance d'Allah et se connaître soi-même comme inexistant. Le prodige et istidrāj ne doivent pas être confondus l'un avec l'autre. Souhaiter faire des prodiges et recevoir des dévoilements (kachf) signifie aimer autre chose qu'Allah. Le prodige signifie proximité d'Allah (qurb) et connaissance d'Allah (ma'rifa). Un nombre élevé de prodiges indique que l'on progresse très loin dans l'ascension de la voie du tasawwuf et que l'on descend très peu dans la descente. L'acte prodigieux sert à approfondir la certitude de la foi (yaqīn). Un bienaimé d'Allah qui a déjà atteint la certitude de la foi n'a pas besoin de prodige. Le prodige n'a aucune valeur à côté d'un cœur qui est habitué à l'évocation, au dhikr. Les dévoilements des bienaimés d'Allah peuvent être erronées. Le siège des dévoilements est le cœur. Les dévoilements correctes ne relèvent pas de l'imagination, mais découlent de l'inspiration (ilhām) dans le cœur. Les dévoilements dans lesquelles de l'imagination a été ajoutée ne sont pas dignes de confiance. Si les dévoilements des bienaimés d'Allah sont conformes à l'islam, alors on peut leur faire confiance, et si ce n'est pas le cas, ils ne sont pas dignes de confiance. Les dévoilements et les inspirations des bienaimés d'Allah ne constituent pas une preuve ou une source pour les autres, mais les paroles d'un mujtahid sont des sources de preuves pour les suiveurs de son école juridique. Le fait de détenir des prodiges et des dévoilements (kachf) n'est pas le signe d'un degré élevé. Les dévoilements et les manifestations se produisent chez ceux qui cheminent dans la voie du tasawwuf. Ceux qui arrivent à la fin de ce cheminement sont en état d'émerveillement et d'adoration. Il faut être humble face aux

bienaimés d'Allah afin d'en tirer profit. Si l'on porte le vêtement d'un bienaimé d'Allah, avec pudeur et respect, on peut tirer un immense bienfait. Allah le tout-puissant préserve ses bienaimés des grands péchés. Certains bienaimés d'Allah ont été vus à divers lointains endroits. Cette présence, c'est celle de leur âme qui apparaît sous la forme du corps. Les bienaimés d'Allah ne sont pas exempts de commettre de petits péchés. Cependant, ils se rendent aussitôt compte de leur inconscience, se repentent, effectuent de bonnes actions et demandent pardon (tawba). Les bienaimés d'Allah appellent les gens à suivre les commandements clairs de l'islam, mais leur font également part des connaissances plus subtiles et voilées. Certains bienaimés d'Allah ne sont jamais descendus dans le monde des causes. Ceux-là n'ont pas connaissance des supériorités prophétiques. Ils ne sont d'aucune utilité pour les humains. Ils ne peuvent pas transmettre de connaissance spirituelle (fayd). Les supériorités relatives à la wilāya existent chez la plupart des bienaimés d'Allah. Il en est ainsi pour les qutbs, les awtāds et les abdāls. Ils peuvent éduquer les jeunes avec l'aide d'Alī, miséricorde sur lui.

Les différences entre les niveaux élevés des bienaimés d'Allah sont dues à l'amour différent d'Allah le tout-puissant envers eux. Être bienaimé d'Allah signifie atteindre les apparences, les ombres. Leur amour et leurs plaisirs ne sont que pour l'ombre. Être bienaimé d'Allah (awliyā) est l'ombre de la prophétie. Il faut considérer la wilāya comme les ablutions, et la prophétie comme la prière rituelle. Être bienaimé d'Allah, c'est se délivrer des mauvaises habitudes. Il n'est pas nécessaire que le bienaimé d'Allah sache que c'est un walī. Si l'on accorde le statut d'awliyā sans lui faire savoir, cela n'est pas une imperfection. Pour être un bienaimé d'Allah, il faut ôter de son cœur l'amour du monde et celui de l'au-delà. En ce qui concerne la vertu prophétique, le dévouement pour l'au-delà est une bonne chose. Il existe dix subtilités (latā'if) et dix pouvoirs parvenus à l'être humain du monde de l'âme (Ālam al-Arwāh). Les supériorités de la wilāya et de la prophétie font partie de ces dix subtilités. Le statut de wilāya signifie fanā et baqā, c'est-à-dire libérer le cœur de la passion mondaine, pour n'être épris que par Allah le tout-puissant. La wilāya n'est pas une chose qui peut être saisie par la raison et la pensée. La wilāya, c'est la proximité avec Allah le tout-puissant. Elle est octroyée à ceux qui ôtent de leur cœur toute pensée (préoccupation) en lien avec les créatures. On appelle «fanā», le fait d'ôter du cœur les pensées liées aux créatures. Toutes les vertus de la wilāya résultent de l'obéis-

sance à l'islam. Quant aux vertus prophétiques, elles sont octroyées à ceux qui suivent également les subtilités invisibles de l'islam, que tout le monde ne peut pas connaître. Les vertus prophétiques ne signifient pas nécessairement la prophétie. L'ensemble des dévoilements (kachf) de ceux qui sont passés par tous les degrés de la wilāya et qui sont arrivés au bout et des connaissances données par inspirations sont totalement conformes aux connaissances des savants d'ahlus-sunna basées sur le nass, autrement dit ce qu'ils ont compris et transmis du Coran et de la sunna. Une partie du cheminement dans la voie de la wilāya consiste en l'élévation et l'autre partie consiste en la descente. Beaucoup ont pensé que la wilāya ne consistait qu'en l'élévation, et ont considéré que la descente ne faisait partie que de la vertu prophétique. Or, la descente comme l'élévation constituent la wilāya. La wilāya comprend jadhba et sulūk. [«Jadhba» signifie l'avancement par l'attraction et «sulūk» signifie l'avancement par l'effort et l'exertion.] Ceux-là sont deux piliers fondamentaux de la wilāya. Ils ne sont pas nécessaires dans la vertu prophétique. Le dernier degré de la wilāya, c'est le stade de serviteur (abdiyya). Il n'y a pas de rang supérieur à celui de serviteur. Les bienaimés d'Allah avancent en direction d'Allah. Les prophètes, quant à eux, avancent en direction d'Allah et vers les créatures à la fois, l'un n'empêchant pas l'autre. Bien que l'âme instigatrice (nafs) des awliyās soit convaincue de manière indubitable (mutma'inn), les substances du corps ont des besoins et des désirs.

La wilāya comprend cinq degrés. Chacun de ces degrés est l'élévation de l'un des cinq latīfa. Chacun d'entre eux est la voie d'un des prophètes Ulul-azm. Le premier degré est la voie d'Adam, paix sur lui. La wilāya d'un prophète qui se trouve au premier degré de la wilāya est plus précieuse que la wilāya d'un wali qui se trouve au cinquième degré. Pour atteindre le plus haut degré de la wilāya, appelée «**wilāya khāssa**», il faut que l'âme instigatrice soit anéantie. Le commandement «**Mourez avant de mourir!**» fait allusion à cet anéantissement (fanā). La wilāya est soit spéciale (khāssa), soit générale (umūmī). La «**wilāya khāssa**» est la wilāya de Muhammad, paix sur lui. Le bienaimé d'Allah (awliyā) qui fait partie de sa communauté (umma) et qui lui est attaché, peut également atteindre cette wilāya. Cette wilāya est un fanā complet et un baqā mature. Ici, l'âme instigatrice (nafs) s'est effacée pour satisfaire Allah le tout-puissant, et Allah le tout-puissant est également satisfait d'elle. L'éminence d'un awliyā n'est pas selon l'ordre et le degré des cinq latīfa. Atteindre la wilāya du plus haut degré

de la faveur appelée «**akhfā**» ne signifie pas que l'on est plus élevé que les autres awliyās qui sont dans les autres degrés. L'éminence de la wilāya ne se mesure qu'avec la proximité et l'éloignement par rapport à l'essence. Un bienaimé d'Allah qui a atteint le niveau le plus bas du latīfa de wilāya appelé «cœur» (qalb), mais qui est plus proche de l'essence (asl) est plus excellent qu'un bienaimé d'Allah qui est au latīfa le plus haut niveau de wilāya appelé «**akhfā**», mais qui n'a pas autant de proximité à l'essence. L'awliyā qui aura atteint la wilāya de Muhammad, paix sur lui, sera gardé de retourner en arrière, c'est-à-dire qu'il ne perdra pas le degré qu'il a atteint. Les autres awliyās ne sont pas à l'abri d'un retour en arrière, ce danger persiste en ce qui les concerne. La wilāya ne peut s'atteindre que si le cœur et l'âme deviennent mortels, anéantis. Cependant, pour que ces derniers soient anéantis, les trois autres latīfas doivent le devenir aussi. La wilāya d'un awliyā est appelée la «**wilāya sughrā**». La wilāya des prophètes, c'est la «**wilāya kubrā**». La fin de la wilāya sughrā, c'est l'aboutissement du cheminement dans al-anfus et al-āfāq. Dans la wilāya sughrā, il n'est pas possible de se délivrer de l'illusion et des rêveries. Dans la wilāya kubrā, il est possible de s'en délivrer. La wilāya sughrā commence lorsque l'on dépasse l'essence des cinq latīfas hormis l'Archul-a'lā, et prend fin quand l'on dépasse les apparences et les ombres des attributs d'Allah le tout-puissant, qui sont les essences des essences de ces cinq latīfas. La wilāya sughrā a lieu dans al-āfāq et al-anfus, soit dans toutes les créatures qui se trouvent à l'intérieur et à l'extérieur de l'être humain. C'est-à-dire, elle a lieu dans les ombres, dans les apparences. Ce qui va au bout de cela atteint la «**tajallī al-barqī**», qui consiste en des manifestations qui fusent tels des éclairs. La wilāya kubrā a lieu dans l'essence de ces manifestations. C'est le cheminement qui est proche d'Allah le tout-puissant. C'est ainsi qu'est la wilāya des prophètes. Ici, les manifestations (tajallī) sont constantes. La wilāya sughrā consiste en «**la passion**» (jadhba) et en «**l'initiation**» (sulūk). Atteindre les vertus de la wilāya passe par le sulūk, soit une progression basée sur l'effort, par l'invocation du cœur, par la murāqaba et la rābita. Le cheminement dans les vertus prophétiques, quant à lui, passe par la lecture du noble Coran et l'accomplissement des prières rituelles. Aucun autre moyen ne pourra permettre une progression au-delà de ce stade. Cela n'est possible que par la grâce et la faveur d'Allah le tout-puissant. Quel que soit l'effort de sa progression, il ne pourra quitter les frontières de l'islam. Si l'on vacille dans l'obéissance à l'islam, tous les degrés de la wilāya s'effondreront. S'élever davantage

n'est possible que par l'affection, l'amour. La faveur et la grâce sont une chose, l'amour et l'affection en sont une autre. Même la wilāya des prophètes est inférieure aux vertus prophétiques. La «**wilāya Muhammadiyya**» a regroupé en elle les wilāyas de tous les prophètes. Atteindre la wilāya de l'un des prophètes, c'est atteindre une partie de la «**wilāya khāssa**». Plus la descente d'un walī est importante, plus sa vertu sera grande. L'intérieur du walī, autrement dit son cœur, son âme et les autres faveurs (latīfa), sera séparé de son corps, c'est-à-dire de ses organes sensoriels et de sa raison. L'insouciance de son apparence ne pourra atteindre son essence. Aucun walī ne peut atteindre le degré d'un prophète, paix sur eux. Un walī peut être supérieur à un prophète sur un aspect en particulier. Cependant, d'un point de vue général, un prophète sera toujours supérieur à un walī. Un walī peut commettre de petits péchés. Cependant, il se repentira aussitôt et ne sera pas démis de son statut d'awliyā. Ce qui est recherché sur la voie du tasawwuf est au-delà de fanā et de baqā, des manifestations, des apparences, de la vision et de l'observation spirituelles, des mots et des significations, de la connaissance et de l'ignorance, des noms et des attributs, des vanités et de la raison.

Le murchid (guide spirituel) est celui qui guide l'être humain vers l'agrément et l'amour d'Allah le tout-puissant. Plus le disciple aime son guide, plus il peut recevoir de bénédiction (fayd) de son cœur. Le guide est un intermédiaire qui répand les lumières qui viennent dans son cœur par le biais des cœurs des autres guides, qui sortent du cœur béni du Messager d'Allah, paix sur lui. Le but, c'est Allah le tout-puissant. Le guide parfait (murchid kāmīl) est comme une pompe à pression et à aspiration. Il est descendu à la station du cœur et transmet à ses disciples les connaissances divines et spirituelles qu'il a reçues de son maître. Quiconque blesse son guide ou ne croit pas en lui ne pourra atteindre la guidée. [C'est pour cela que les wahhabites sont privés des lumières et des ma'rifa d'Allah le tout-puissant.] On a dit que «si ton cœur n'est pas blessé lorsque l'on offense ton maître, tu vauds moins qu'un chien». Celui qui a une incertitude dans la foi et la confiance envers son maître ne pourra recevoir de connaissance spirituelle (fayd). Il n'existe aucun remède contre cette incertitude. Pour obtenir des connaissances spirituelles du guide, il suffit de l'aimer, sans qu'il soit nécessaire que le guide l'oriente (tawajjuh). La foi de ceux qui sont en compagnie d'un guide se renforcera. Le désir de suivre l'islam deviendra une réalité. Les paroles, les comportements, les actions et les adorations du guide sont toujours

conformes à l'islam. Quiconque le suit, l'écoute, suit le Messager d'Allah, paix sur lui. Celui qui n'est pas conforme à cette description ne saurait être un guide.

[Les soi-disant murchid, qui se trouvent sur le mauvais chemin, feront également dévier leurs disciples du droit chemin. Ils seront nuisibles.]

Le tasawwuf consiste à suivre la voie du Messager d'Allah, paix sur lui. Il y a eu diverses voies selon la nature des êtres humains. Le tasawwuf est là pour augmenter la sincérité. Un guide est nécessaire dans la voie du tasawwuf. Les guides sont les douze imams, Abdulqādir al-Gilānī et les personnalités semblables à ces derniers, miséricorde sur eux.

Les chemins qui mènent à Allah le tout-puissant sont au nombre de deux: le chemin de la prophétie (nubuwwa) et le chemin de la proximité divine (wilāya). La voie de la prophétie ne nécessite pas de guide. Ce chemin mène à l'essence. Par contre sur le chemin de la proximité divine, on a besoin d'un guide. Sur le chemin de la prophétie, des choses comme fanā, baqā, jadhba et sulūk n'existent pas. Pour progresser dans la wilāya, il faut tout oublier [ce monde et l'au-delà]. Le cœur ne doit avoir aucune attache envers ces choses. Dans la voie de la prophétie, il n'est pas nécessaire d'oublier l'au-delà. Le tasawwuf est là pour solidifier la foi et pour faciliter l'obéissance à l'islam. La tarīqa et la haqīqa servent l'islam. La tarīqa considère les créatures comme inexistantes. La haqīqa reconnaît l'existence d'Allah le tout-puissant. La première (donc tarīqa) ne signifie pas fuir tout le monde et se retirer quelque part, mais ordonner le bien (amr bil-ma'rūf), interdire le mal (nahy anil-munkar), accomplir le djihad et suivre la sunna. La traduction du **Maktūbāt** s'achève ici.

Aucun savant islamique n'a jamais dit qu'il avait accompli un prodige et qu'il pouvait exaucer tous les souhaits des gens. Au contraire, les savants islamiques ont toujours essayé de cacher leurs prodiges. Ils sont désireux de répandre l'islam, le contenu du noble Coran et de précieux hadiths. L'auteur du livre **Fath al-majīd** mentionne les paroles fausses et corrompues des égarés, des hypocrites et des zindīqs, ainsi que les actes erronés accomplis inconsciemment par des musulmans ignorants et s'attaque ainsi aux savants islamiques et aux grandes personnalités du tasawwuf et calomnie les musulmans qui suivent le droit chemin. Il s'efforce également d'instrumentaliser les versets coraniques et les hadiths pour ses mensonges. C'est là l'exemple le plus abject, la plus répugnante et la plus pernicieuse des perversions. Aucun savant de l'is-



lam n'a jamais affirmé connaître Lawh al-Mahfūz. Allah le tout-puissant donne des connaissances relatives aux choses invisibles à Ses serviteurs, qu'Il choisit et qu'Il affectionne tout particulièrement. Il leur octroie des prodiges (karāma). Cependant, ces derniers n'en parlent à personne. Cela leur arrive sans qu'ils ne le demandent.

Dans un hadith, il est proclamé que les hypocrites et les mécréants diront aussi des choses vraies. Ce hadith informe que les gens sans madhhab et les zindiqs tromperont les musulmans en citant des versets coraniques et des hadiths. Allah le tout-puissant promet qu'Il acceptera les supplications de ceux qu'Il aime. Forts de cette promesse divine, les musulmans sont convaincus que les supplications des savants qui suivent l'islam et marchent sur les traces du Messager d'Allah, paix sur lui, seront acceptées. Ils implorent ces gens bénis pour qu'ils prient et intercèdent en leur faveur.

Il nous a été commandé dans la sourate al-Fatiha de dire **«Nous ne demandons de l'aide qu'à Allah»**. Ce noble verset montre qu'à part Allah le tout-puissant, aucune créature n'est capable de créer quelque chose. Quiconque demande à un autre qu'Allah de réaliser quelque chose devient un associateur. L'auteur du livre sépare les gens en deux catégories, les défunts et les vivants. Il dit que quiconque demande l'aide d'un défunt ou d'une personne qui se trouve loin devient un associateur, mais qu'il est permis de demander une aide matérielle à une personne vivante qui se trouve à proximité. Ainsi, il va à l'encontre de la sourate al-Fatiha. Il modifie le noble Coran. En effet, ce noble verset révèle que l'on ne doit pas demander la réalisation d'une chose même à des êtres vivants présents, personne ne peut créer quoi que ce soit en dehors d'Allah le tout-puissant. Par conséquent, cela exigerait que ceux qui prétendent ainsi soient donc des associateurs.

Celui qui crée et réalise tout n'est qu'Allah le tout-puissant. Mais Allah le tout-puissant crée tout par des moyens et des causes. Les versets coraniques, les hadiths et même les événements quotidiens montrent sans équivoque qu'il en est ainsi. Outre les personnes instruites, les personnes ignorantes savent également qu'il en est ainsi. C'est pourquoi ce monde a été appelé **«Ālam al-asbāb»** (monde des causes). Pour atteindre une chose, il faut faire la chose qui est la cause de sa création. S'attacher à la cause d'une chose ne signifie pas aller à l'encontre de la sourate al-Fatiha. Il est rapporté dans les nobles hadiths suivants: **«Il y a un moyen pour atteindre tout. Le chemin du Paradis est la connaissance»**, **«Ren-**

**dre heureux un musulman est une cause pour obtenir le pardon d'Allah», «Une des choses qui mènent au pardon d'Allah est de nourrir le musulman affamé», «Nous ne cherchons pas l'aide des idolâtres», «Enseigner la connaissance est une cause pour le pardon des grands péchés», «Chaque maladie a un remède», «Celui qui veut renforcer sa mémoire doit manger du miel», et: «La consommation de vin est source de maux». Les hadiths prouvent qu'Allah le tout-puissant crée chaque chose pour une raison. Ainsi, Allah le tout-puissant dit dans la sourate al-Kahf, par le sens interprétatif: «J'ai enseigné à Dhul-Qarnayn les causes de toute chose.»**

Comme nous l'avons dit dans la préface, toute chose, vivante ou non, proche ou lointaine, est à l'origine d'un phénomène, d'une réaction. Pour tirer les bénéfiques des choses non vivantes et des animaux, il convient de les utiliser de manière intelligente. Pour que l'être humain soit une cause de quelque chose, il doit d'abord accepter qu'il est une cause, puis il doit accomplir une action respective ou faire des supplications. L'acceptation par l'être humain d'être une cause se produit soit parce qu'il en comprend la nécessité de son propre chef, soit parce qu'on attend de lui qu'il le fasse. L'auteur du livre wahhabite, comme ceux d'ahlus-sunna, croit que les créatures non vivantes et les animaux sont des causes d'action pour la création d'Allah le tout-puissant. Il ne qualifie pas d'idolâtrie le fait de s'attacher à ces intermédiaires. Il croit que les choses attendues de ces causes sont créées par Allah le tout-puissant et aussi que les êtres vivants présents aideront par des supplications lorsqu'ils entendront la demande d'aide. Mais il ne croit pas que les personnes éloignées et les personnes décédées puissent entendre les supplications et aider à travers leurs supplications.

Nous voyons que l'auteur wahhabite croit tout comme ceux d'ahlus-sunna, à savoir que les intermédiaires ne sont pas des créateurs. Ainsi, il évite d'être un associateur. Cependant, il diverge d'ahlus-sunna parce qu'il ne croit pas au fait que les personnes qui se trouvent loin et les défunts peuvent nous entendre, que ces derniers peuvent prier pour nous et que leurs prières seront acceptées. Il qualifie les fidèles d'ahlus-sunna d'idolâtres parce qu'ils croient en ces choses. Or, nous avons prouvé dans l'article 24 que les personnes qui se trouvent loin et les défunts pouvaient nous entendre et que les supplications des pieux étaient acceptées. Il est rapporté dans les nobles hadiths suivants: «**L'invocation faite pour un frère croyant en son absence ne sera pas refusée**», «**L'invocation de l'opprimé sera acceptée**», «**Les invocations des jeunes de ma commu-**

nauté qui ne commettent pas de péchés seront acceptées», «L'invocation d'un père pour son fils est comme l'invocation d'un prophète pour sa communauté», «L'invocation repousse les malheurs.» Ces hadiths sont tous extraits du livre **Kunūz ad-Daqāiq**.

Les nobles hadiths suivants sont cités dans l'ouvrage **Tanbīh al-ghāfilīn**: «Lorsqu'un musulman fait une invocation, son invocation sera certes acceptée», «Quiconque mange une bouchée de nourriture haram ne verra pas son invocation acceptée pendant 40 jours». Un hadith répertorié dans le livre **Bustān** dit: «Celui qui dit la supplication “Bismillāhilladhī lā yadurru ma'asmihī chay'un fil-ardi wa-lā fis-samā'i wa-huwas-samī'ul-alīm” trois fois le matin se protège du mal jusqu'au soir, et celui qui la dit trois fois le soir se protège jusqu'au matin.»

Ces précieux hadiths montrent que les invocations des personnes pieuses et des bienaimés d'Allah seront acceptées. L'auteur réproouve cela du début à la fin de son livre. Il qualifie d'idolâtrie le fait de supplier les bienaimés d'Allah le tout-puissant. Comment l'on peut comparer le fait d'implorer les bienaimés d'Allah le tout-puissant et vouloir qu'ils soient des intermédiaires, et le fait d'implorer les idoles qui sont les ennemis d'Allah le tout-puissant et leur demander de créer des choses? Peut-on mêler le vrai et le faux? Qu'Allah le tout-puissant fasse don de clairvoyance et d'honnêteté aux wahhabites et à toutes les personnes sans madhhabs et les guides sur le droit chemin! Qu'il sauve les musulmans de ce fléau!

Celui qui a suscité ce fléau a ouvert une grande plaie dans la religion l'islam. Aujourd'hui, les ignorants répandent ce poison dans les terres d'islam. Afin de ne pas se laisser duper par ces derniers, les musulmans doivent apprendre correctement l'islam dans les ouvrages des savants d'ahlus-sunna, miséricorde sur eux. Ceux qui apprennent l'islam correctement ne se laisseront pas duper par les mensonges et les écrits dorés des wahhabites. Ils sauront que ce sont des égarés et des séparatistes qui œuvrent pour diviser les musulmans. Lorsqu'il était jeune, Muhammad ibn Abdulwahhāb, le fondateur du wahhabisme, est tombé dans le piège d'un agent britannique nommé Hempher, à Bassora. Il a dévié de la foi authentique et de la morale pure de l'islam. Il a été un instrument dans le plan «d'anéantissement de l'islam» des Anglais. Il a publié, sous le nom de «**wahhabisme**», les informations corrompues que lui a fait écrire cet espion. La fondation du wahhabisme a été longuement décrite dans notre ouvrage intitulé **Confessions d'un espion britannique**. Il ressort clairement d'un hadith que Mahdī, miséricorde

sur lui, après avoir tué «**dajjal**», se rendra à La Mecque et à Médine et y décapitera des milliers d'hommes de religion wahhabites. L'Imām ar-Rabbānī, miséricorde sur lui, explique ce hadith en détail dans son livre **Maktūbāt**. Si les wahhabites, au lieu de s'attaquer aux vrais musulmans d'ahlus-sunna, s'attaquaient aux mécréants et aux groupes déviés, ils serviraient l'islam. Mais malheureusement, ceux qui détruisent l'islam ne se voient pas accorder le droit de le servir.

À la page 511 de la traduction du livre **al-Mawāhib al-Laduniyya** du grand savant Imām Ahmad al-Qastalānī [décédé en 923 (1517 apr. J.-C.) en Égypte], miséricorde sur lui, il est dit: L'un des prodiges qu'Allah le tout-puissant a accordées à cette communauté est qu'en son sein se trouvent des aqtāb, awtād, nujabā et abdāl, miséricorde sur eux. Anas ibn Mālik, miséricorde sur lui, a dit: «Les «**abdāl**» représentent 40 personnes.» Dans un hadith transmis par l'Imām at-Tabarānī, miséricorde sur lui, dans son livre **al-Awsat**, il est dit: «**Il y a toujours 40 personnes sur terre. Chacune d'entre elles est une source de bénédiction comme Ibrāhīm, paix sur lui. Avec leurs bénédictions, la pluie tombe. Lorsque l'une d'entre elles décède, Allah le tout-puissant fait venir une autre à sa place.**» Ibn Adī, miséricorde sur lui, a dit: «Les abdāl représentent 40 personnes.» Dans un hadith transmis par l'Imām Ahmad, miséricorde sur lui, il est dit: «**Il y aura toujours 30 personnes dans cette communauté, chacune d'entre elles est aussi bénie qu'Ibrāhīm, paix sur lui.**» Dans un autre hadith qu'Abū Nu'aym, miséricorde sur lui, a écrit dans son livre **Hilyat al-awliyā**, il est dit: «Au sein de ma communauté, il y a des personnes vertueuses dans chaque siècle. Ils sont au nombre de 500. 40 d'entre elles sont des abdāl et se trouvent dans toutes les parties du monde.» Il existe de nombreux autres hadiths à ce sujet. Dans un hadith Marfū' également transmis dans le livre **Hilyat al-awliyā** d'Abū Nu'aym, il est dit: «**Dans ma communauté, il y a toujours 40 personnes dont le cœur est semblable à celui d'Ibrāhīm, paix sur lui. C'est grâce à elles qu'Allah le tout-puissant éloigne la calamité de Ses serviteurs. Elles sont appelées abdāl. Elles n'ont pas atteint ce degré par les prières rituelles, par le jeûne et par la zakat.**» Lorsqu' Ibn Mas'ūd, qu'Allah l'agrée, demanda: «Ô Messager d'Allah! Comment ont-elles atteint ce rang?», il répondit: «**En faisant preuve de générosité et en donnant des conseils aux musulmans.**» Un autre hadith précise: «**Les abdāl de ma communauté ne maudissent rien.**» Ahmad Khatīb al-Baghdādī [décédé en 463 (1071 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, écrit dans son livre **Tārīkh Baghdād**: «Les «**nuqabā**» repré-

sentent 300 personnes, les “**nujabā**” 70 personnes, les “**budalā**” 40 personnes, les “**akhyār**” 7 personnes, les “**amad**” 4 personnes et le “**ghawth**” représente une personne. Quand les gens ont besoin de quelque chose, les nuqabā invoquent en premier. Si leur demande n’est pas acceptée, les nujabā invoquent. Si leur demande n’est pas non plus acceptée, les abdāl invoquent, suivis des akhyār puis des amad. Si la supplique n’est toujours pas acceptée, le ghawth invoque. Sa supplication sera certainement acceptée.»

On voit que l’auteur wahhabite nie les connaissances relatives au tasawwuf rapporté par les nobles hadiths. Ensuite il berne les musulmans en disant qu’ils suivent les versets et les hadiths.

La réfutation des prodiges montre clairement une méconnaissance de l’islam et une grande ignorance. Dire que les nobles Compagnons, qu’Allah les agrée, n’ont jamais été les auteurs de prodiges est un affreux et abject mensonge. Les centaines de prodiges de chacun des nobles Compagnons sont relatés dans des centaines de livres précieux. Dans l’ouvrage **Jāmi’ al-karāmāt** de Yūsuf al-Nabhanī, miséricorde sur lui, les prodiges de 54 Compagnons sont mentionnés en langue arabe, avec des preuves à l’appui. Citons-en quelques-uns.

À la page 93 du **Jāmi’ al-karāmāt** et à la page 589 du livre **Qisas al-anbiyā**, il est dit: «En l’an 23 de l’Hégire, le commandant nommé Sāriya était au milieu d’une guerre dans une vallée de Nahavand. Les Perses étaient sur le point d’encercler les musulmans. Pendant ce temps, à Médine, Umar, miséricorde sur lui, donnait un sermon sur son minbar. Allah le tout-puissant lui a montré l’état de l’armée à ce moment-là. Au milieu de son sermon, il a dit: “Ô Sāriya, à la montagne, à la montagne!” Sāriya entendit la voix du calife et les soldats tournèrent le dos à la montagne et chargèrent dans la vallée, où ils dévastèrent l’ennemi.» Ce prodige est rapporté en détail dans le livre **Les preuves de la prophétie**. Il est également mentionné dans le livre **Irchād at-tālibin**. Il y est mentionné que Bayhaqī a transmis ce prodige d’Ibn Umar, miséricorde sur lui.

Muhammad Ma’sūm al-Fārūqī, miséricorde sur lui, écrit dans la 19e lettre du troisième volume de son livre **Maktūbāt**: «Pendant le califat d’Uthmān, Anas ibn Mālik, qu’Allah les agrée, vint le voir. Il avait vu une femme sur la route. Lorsqu’Uthmān, qu’Allah l’agrée, le regarda, il dit: “Dans tes yeux se trouvent les traces de la fornication (zinā).” C’est l’un des miracles de l’honorable Uthmān.» Cette tradition est également mentionnée dans le **Jāmi’ al-karāmāt**.

Mulla al-Jāmī écrit dans son livre **Les preuves de la prophétie**: «On a demandé à l'Imām Ahmad ibn Hanbal, miséricorde sur lui: “Les nobles Compagnons, qu'Allah les agrée, n'ont pas accompli beaucoup de prodiges. En revanche, de nombreux prodiges ont été constatés chez ceux qui les ont suivis. Quelle en est la raison?” Il a répondu: “Puisque la foi des nobles Compagnons était très forte, il n'était pas nécessaire de leur accorder des prodiges pour renforcer leur foi. Comme la foi des générations suivantes n'était pas aussi forte (que celle des nobles Compagnons), des prodiges leur furent accordés.”»

Il est écrit dans le livre **Les preuves de la prophétie**: «Juste avant qu'Abū Bakr, qu'Allah l'agrée, ne décède, il confia ses enfants à Aïcha, qu'Allah l'agrée. Il dit: “Mon fils et mes deux filles te sont confiés.” Pourtant, en dehors d'Aïcha, il n'a eu qu'une seule fille nommée Asmā. Lorsqu'Aïcha a dit qu'elle n'avait qu'une seule sœur, Abū Bakr répondit: “Ma femme est enceinte. Je pense que ce sera une fille.” Après le décès d'Abū Bakr, il eut une fille, comme il l'avait dit.»

Il est écrit dans le livre **Les preuves de la prophétie**: «Peu avant qu'Alī ne décède, il dit à Husayn, qu'Allah les agrée: “Emmenez mon cercueil à l'endroit appelé ‘**Arnayn**’. Là, vous verrez un rocher blanc qui répand de la lumière partout. Creusez la terre et enterrez-moi là.” Ils ont fait ce qu'il a dit, et ont trouvé l'endroit exactement comme il l'avait décrit.»

**Les preuves de la prophétie** rapporte encore: «Hasan voyageait avec Abdullah ibn az-Zubayr [décédé en 73 (692 apr. J.-C.)], qu'Allah les agrée. Ils se reposaient dans un jardin de dattes dont les palmiers avaient séché. Abdullah ibn az-Zubayr dit: “Comme ce serait bien s'il y avait des dattes sur l'arbre.” Imām Hasan fit une supplique et l'un des arbres donna immédiatement des fruits et fut rempli de dattes. On a dit que c'était de la magie, mais Imām Hasan a répondu: “Non, Allah le tout-puissant a créé ceci à la suite de la demande du petit-fils du Messager d'Allah.”»

Toujours dans **Les preuves de la prophétie**, il est dit: «Alī Zaynal'Ābidīn ibn Husayn, miséricorde sur lui, mangeait avec sa famille sur une lande. Une gazelle s'est arrêtée près d'eux. Imām Zaynal'Ābidīn a appelé la gazelle: “Ô gazelle! Je suis Zaynal'Ābidīn Alī ibn Husayn ibn Alī, ma grand-mère est Fātima, la fille du Messager d'Allah. Viens, mange avec nous.” La gazelle est venue, a mangé et est partie. Les enfants assis à la table ont supplié qu'il la rappelle. “Si vous ne faites rien à la gazelle, je l'appellerai”, a-t-il dit. “Nous ne ferons rien”, ont-ils dit. Puis il a appelé la ga-

zelle à nouveau. Elle est venue et a mangé. Un des enfants a caressé le dos de l'animal, ce qui l'a fait sursauter et fuir.»

Muhammad ibn Hanafiyya dit à Alī ibn Husayn qu'Allah les agréa: «Je suis ton oncle et je suis plus âgé que toi. Tu dois me céder le califat.» Il dit: «Demandons à la **“pierre noire”** (al-Hadjar al-aswad).» Muhammad demanda à la pierre, mais aucun son n'en sortit. Alī ibn Husayn leva les mains et pria. Après cela il dit: «Ô pierre! Pour l'amour d'Allah, dites-nous: qui a droit au califat?» La pierre trembla et une voix fut entendue disant: «Le califat appartient à Alī ibn Husayn.»

L'Imām Alī ar-Ridā, miséricorde sur lui, était un jour assis près d'un mur. Un oiseau vint devant lui et commença à gazouiller. L'Imām demanda à l'homme assis à côté de lui: «Que dit l'oiseau? Comprends-tu?» Il a répondu: «Non. Allah, Son Messager et le petit-fils du Messager d'Allah le savent.» Puis il dit: «L'oiseau dit qu'un serpent s'est approché de son nid. Qu'il va manger ses petits! Il veut que je le sauve de cet ennemi.» Puis il a dit à l'homme: «Va avec l'oiseau! Trouve ce serpent et tue-le.» L'homme partit et trouva la scène telle qu'elle lui avait été décrite. [L'Imām Alī Rida, miséricorde sur lui, est le 8e des 12 imams. Il est décédé en 203 (818 apr. J.-C.) dans la ville de Tus.]

Abdullah ibn Umar, qu'Allah l'agréa, était en voyage. Il vit un attroupement et en demanda le motif. On lui répondit qu'un lion se trouvait sur la route et que personne ne pouvait avancer. Il s'avança, s'approcha près du lion, lui caressa le dos et l'écarta de la route.

L'esclave Safīna, qu'Allah l'agréa, libéré par le Messager d'Allah, paix sur lui, narre: «Je faisais un voyage en mer quand une tempête a éclaté et que le bateau a coulé. Je suis resté sur un morceau de bois. Les vagues m'ont amené sur un rivage et je me suis retrouvé dans une forêt. Là, un lion est apparu devant moi. Je lui ai dit: ô lion! Je suis un Compagnon du Messager d'Allah. Le lion a baissé sa tête et s'est frotté contre moi. Il m'a montré le chemin et quand on s'est séparés, il a rugi. J'ai compris qu'il me disait au revoir.»

Ayyūb as-Sahtiyānī [décédé en 131 (748 apr. J.-C.) à Bassora], miséricorde sur lui, était resté dans le désert avec un ami. La langue de son ami pendait de soif. Il lui demanda s'il avait un souci. Son ami lui répondit: «Je suis sur le point de mourir de soif.» Il a dit: «Si tu ne le dis à personne, je peux te trouver de l'eau». Il jura de ne rien dire. Il frappa alors son pied au sol, faisant resurgir de

l'eau et ils en burent. Jusqu'à la mort d'Ayyūb as-Sahtiyānī, son ami n'en a parlé à personne.

Nous voyons donc qu'Allah le tout-puissant octroie des prodiges (karāma) à Ses serviteurs qu'il affectionne. Les bienaimés dissimulent ces prodiges. Ils souhaitent que personne ne soit au courant de cela.

Hamīd at-Tawīl raconte: Lorsque nous avons déposé Thābit al-Banānī, miséricorde sur lui, dans sa tombe et que nous étions sur le point de la recouvrir, une brique de la tombe est tombée. Nous avons vu que Thābit al-Banānī priait dans sa tombe. Nous avons alors interrogé sa fille et elle nous a dit: «Mon père avait l'habitude de prier la nuit pendant 50 ans et de faire des supplications à l'aube en disant: "Ô mon Seigneur! Si Tu as prévu la prière rituelle dans la tombe pour d'autres de Tes serviteurs que les prophètes, alors accorde-la pour moi aussi!"»

Habīb al-Ajamī, miséricorde sur lui, a été vu à Bassora le jour de Tarwiya et a été vu à Arafat le lendemain, jour d'Arafa. [Habīb al-Ajamī est le disciple de Hasan al-Basrī et est décédé en l'an 120 (737 apr. J.-C.).]

Fudayl ibn Iyād [décédé en 187 (803 apr. J.-C.) à La Mecque], miséricorde sur lui, dit: «Un aveugle vint voir Abdullah ibn al-Mubārak, miséricorde sur lui, et lui demanda de faire une supplique pour lui afin qu'il puisse retrouver la vue. Abdullah prononça une longue supplication, après quoi l'homme put immédiatement recouvrer la vue. De nombreuses personnes ont retrouvé la vue de cette manière.» [Abdullah ibn al-Mubārak est le disciple de l'Imām A'zam Abū Hanīfa, miséricorde sur lui, et est décédé en 181 (797 apr. J.-C.).]

Les récits que nous avons cités, qui sont extraits du livre **Les preuves de la prophétie**, au sujet des prodiges accomplis par les nobles Compagnons et leur suiveur, qu'Allah les agrée, révèlent les mensonges que profèrent les gens sans madhhab. Ils ont pour but de tromper les musulmans en affirmant que les Compagnons et Tabi'ūn n'ont réalisé aucun prodige. [Le livre **Les preuves de la prophétie** a été écrit par Nūruddīn al-Jāmī, miséricorde sur lui, qui est décédé à Herat en 898 (1492 apr. J.-C.). Ce livre a été imprimé par la technique offset à Istanbul en 1417 (1996 apr. J.-C.).]

Akhīzāda Abdulhalīm [décédé en 1013 (1604 apr. J.-C.)] prouve dans son livre **Riyād as-sādāt fi ithbāt al-karāmāt** que les bienaimés d'Allah accomplissent des prodiges même après leur décès.



19. À la page 300 du livre wahhabite, il est dit: «*Le prodige (karāma) est quelque chose qu'Allah le tout-puissant accorde aux croyants pieux. Il l'octroie par l'invocation ou l'adoration. Ils ne se produisent pas par la volonté et le pouvoir du bienaimé. Ceux qui se présentent et prétendent être un bienaimé d'Allah et connaître les choses cachées ne sont pas des bienaimés, mais des diables.*»

L'auteur du livre ne pouvait pas nier la vérité ici. Cependant, c'est un mensonge de prétendre que les bienaimés d'Allah inventent des prodiges. Afin de rejeter les bienaimés et le tasawwuf, il ne recule pas devant le mensonge. Comme il n'a aucune connaissance solide des bienaimés d'Allah et des prodiges, il retransmet les paroles corrompues et viles des zindīqs et des infidèles sur les grands savants du tasawwuf. Voyons comment les grands savants du tasawwuf ont décrit la wilāya et les prodiges. Ainsi, le grand savant islamique et le maître des bienaimés d'Allah, Muhammad Ma'sūm, miséricorde sur lui, écrit ce qui suit dans la 50e lettre du premier volume de son livre **Maktūbāt**:

La connaissance d'Allah le tout-puissant est plus précieuse que d'être doué des dévoilements (kachf) et des prodiges (karāma), car connaître Allah le tout-puissant signifie connaître les connaissances cachées concernant Son essence et Ses attributs. Les états extraordinaires et les prodiges, quant à eux, signifient la connaissance de la science cachée concernant les créatures. La différence entre l'obtention de ma'rifa grâce à la connaissance d'Allah et grâce au prodige est semblable à la différence entre la créature et le créateur. Ma'rifa consiste à connaître Allah le tout-puissant tandis que les merveilles et les prodiges font référence à la connaissance des créatures. La connaissance divine juste renforce et perfectionne la foi. Mais ce n'est pas le cas des merveilles et des prodiges, car l'élévation d'une personne ne dépend pas des prodiges. Néanmoins, de nombreux serviteurs bienaimés d'Allah ont réalisé des prodiges. La supériorité des bienaimés d'Allah se mesure par la proximité spirituelle qu'ils entretiennent avec Allah le tout-puissant et par leurs ma'rifa. Ce n'est pas par leurs prodiges que cela se mesure. Si les prodiges et les merveilles valaient plus que la ma'rifa, les mécréants indiens nommés Jukiyya et Brahmin auraient dû être supérieurs aux bienaimés d'Allah. En effet, ces gens en pratiquant l'abstinence, refusent de se soumettre à leur âme insistatrice. Ainsi, des merveilles se manifestent chez eux. Les bienaimés d'Allah, quant à eux, atteignent la proximité et la ma'rifa. Ils ne souhaitent pas obtenir de merveilles. Ils préfèrent connaître Allah le tout-puissant plutôt que de connaître les créatures. Avec

l'abstinence et la faim, les merveilles et les prodiges peuvent se produire chez n'importe quel individu ordinaire. Cela n'a rien à voir avec la proximité ou la connaissance d'Allah le tout-puissant. Demander le dévoilement et les prodiges, c'est vouloir se préoccuper des créatures. Poème:

***Il est possible de voir chez le diable, maudit soit-il,  
Des phénomènes extraordinaires à tout instant.  
Il entre par la porte, et même par la cheminée,  
Le corps et le cœur peuvent être sa demeure.***

***Ne mentionne pas les paroles du tasawwuf!  
Ne parle pas de lumière et de prodige!  
Le prodige, c'est être serviteur d'Allah,  
Tout le reste n'est qu'ostentation et sottise.***

La perfection et l'élévation de l'être humain consistent à atteindre le degré de fanā, à retirer du cœur toute pensée de créature. L'accomplissement de l'adoration, le cheminement dans le tasawwuf et l'éducation de l'âme instigatrice servent à faire comprendre à l'être humain son impuissance et que l'existence et tous les attributs de l'existence sont réservés uniquement à Allah le tout-puissant. Si quelqu'un veut rassembler les gens autour de lui en faisant des prodiges et être ainsi considéré comme plus élevé que les autres, c'est un signe d'arrogance et de complaisance. Il sera alors privé des bienfaits de l'adoration, de la marche sur le chemin du tasawwuf et de l'ascétisme, et il ne pourra pas atteindre la connaissance d'Allah. Le grand savant du tasawwuf Chihābuddīn as-Suhrawardī, miséricorde sur lui, écrit dans son livre **Awārif al-ma'ārif**: «Les prodiges ne représentent rien à côté de l'évocation d'Allah (dhikr) avec le cœur.» [Chihābuddīn as-Suhrawardī est le disciple d'Abdulqādir al-Gīlānī, miséricorde sur lui, et est décédé à Bagdad en 632 (1234 apr. J.-C.).] Le cheik al-islam Abdullah al-Ansarī al-Hirawī [décédé en 481 (1088 apr. J.-C.) à Herat], miséricorde sur lui, dit: «La sagacité (firāsa), c'est-à-dire le prodige de ceux qui ont atteint la connaissance d'Allah, consiste à distinguer les cœurs de ceux qui sont aptes à atteindre la connaissance d'Allah des cœurs qui ne le sont pas. La perspicacité de ceux qui recourent à la faim et à l'ascétisme consiste à révéler les choses cachées des créatures. Ceux-là ne peuvent atteindre la connaissance d'Allah. Les bienaimés d'Allah qui ont atteint la ma'rifa parlent toujours d'Allah le tout-puissant. Mais les gens pensent que ceux qui révèlent les se-

crets des créatures sont des bienaimés.

[Ainsi, l'auteur du livre wahhabite pense également à de telles personnes lorsqu'il parle des bienaimés. En donnant ces personnes de bas étage en exemple, il dénigre les savants islamiques et les éminentes personnalités du tasawwuf.]

Ils ne croient pas à ce que les bienaimés communiquent concernant la connaissance d'Allah le tout-puissant. Ils disent: "Si ces gens étaient vraiment des bienaimés d'Allah, ils parleraient des secrets des créatures. Ceux qui ne connaissent pas les choses secrètes des créatures ne peuvent jamais connaître Allah." Avec cette façon de penser erronée, ils ne croient pas aux bienaimés d'Allah, miséricorde sur eux. Puisque'Allah le tout-puissant aime beaucoup Ses bienaimés, Il ne les laisse pas s'occuper des créatures et ne leur rappelle même pas les créatures. De même que les bienaimés d'Allah n'aiment pas ceux qui sont attachés aux créatures, de même ceux qui sont toujours préoccupés par les créatures n'aiment pas et ne reconnaissent pas les bienaimés. Si les bienaimés d'Allah voulaient connaître les choses secrètes des créatures, ils les comprendraient vraiment mieux que les autres.

Puisque la perspicacité de ceux qui pratiquent l'abstinence et luttent contre leur âme instigatrice (mujāhada) est sans valeur, on peut la trouver chez les juifs, les chrétiens et tous les autres peuples en dehors des musulmans. La perspicacité n'est donc pas seulement réservée aux bienaimés d'Allah.» (Ici se termine la déclaration de Cheik al-islam al-Hirawī.) [Abdullah al-Hirawī est décédé en 481 (1088 apr. J.-C.) à Hérat.]

Lorsque cela est bénéfique, Allah le tout-puissant désire que des conditions extraordinaires apparaissent chez Ses bienaimés. Le fait que de mauvaises personnes informées de certaines révélations en parlent et se font ainsi passer pour des bienaimés d'Allah ne donne certainement pas une mauvaise image de ces révélations, car même si des bijoux tombent à la poubelle, ils ne perdent pas leur valeur.

Sur le chemin du tasawwuf un guide est nécessaire. Car l'effusion de la lumière vient par le biais d'un guide. Si le guide n'est pas bon, le chemin ne peut être trouvé. Les nobles Compagnons du Prophète, qu'Allah les agrée, ont atteint les hauts degrés du tasawwuf grâce aux bénédictions de la compagnie du Messager d'Allah, paix sur lui. Ici se termine la traduction de la 50e lettre.

Dans la 51e lettre, il écrit: «Au verset 56 de la sourate adh-Dhariyat, il est dit: **“J'ai créé les djinns et les êtres humains pour qu'ils**

**me servent (m'adorent)."** Certains grands savants du tasawwuf ont compris ce verset sous la forme "afin qu'ils Me connaissent". Si vous regardez de près, les deux compréhensions sont identiques, car le culte le plus excellent des adorations est l'évocation d'Allah (dhikr). Le niveau le plus élevé de l'évocation divine est celui où l'on intériorise ce que l'on pense au point de s'oublier soi-même dans le processus. Cela signifie à son tour la connaissance d'Allah (ma'rifa). On peut donc voir qu'au stade le plus élevé de l'adoration, on atteint la connaissance d'Allah. Dans le verset, il est ordonné d'accomplir les actes d'adoration avec sincérité (ikhlaṣ), sans l'interférence de l'âme instigatrice et du diable. Or, cela ne peut se faire qu'en ayant atteint le fanā et la ma'rifa. Comme on peut le constater, un culte sans la connaissance d'Allah ne peut être pur et sincère.»

L'Imām ar-Rabbānī Ahmad al-Fārūqī as-Sirhindī, miséricorde sur lui, le révivificateur (mujaddid) du deuxième millénaire, écrit dans la 92e lettre du deuxième volume de son livre **Maktūbāt**: «Il n'est pas obligatoire pour un bienaimé [c'est-à-dire une personne qui a atteint l'agrément et l'amour d'Allah le tout-puissant] de montrer des prodiges. De même que les savants n'ont pas à faire preuve de merveilles et de prodiges, les bienaimés d'Allah non plus n'ont pas à faire preuve de merveilles et des prodiges. Car être bienaimé d'Allah signifie **"la proximité d'Allah"** (Qurb ilāhī).» [C'est-à-dire qu'approcher Allah le tout-puissant signifie Le connaître. Dans la 266e lettre, il est dit: «Le verset de la sourate adh-Dhariyat ayant pour signification **"J'ai créé les djinns et les êtres humains pour Me servir"** signifie Je les ai créés pour qu'ils Me connaissent. On peut donc voir que la création des djinns et des humains a pour but de connaître les attributs parfaits d'Allah le tout-puissant et d'atteindre la perfection par la connaissance d'Allah.]

Il est possible pour une personne d'être proche d'Allah, mais de ne pas bénéficier de prodiges. Par exemple ne pas connaître les choses cachées. Une autre personne peut se voir accorder à la fois la proximité d'Allah et des prodiges, une troisième personne aucune proximité d'Allah et seulement des prodiges et la manifestation des choses cachées. Cette troisième personne n'est pas un bienaimé d'Allah, mais un détenteur d'istidrāj. Le fait que son âme instigatrice soit polie aura pour résultat la connaissance de l'invisible, mais elle s'est écartée du droit chemin. Les deux premiers groupes de personnes, en revanche, ont eu l'honneur d'atteindre le don de la proximité d'Allah et sont ainsi devenus des bienaimés

d'Allah. Les différents rangs parmi les bienaimés d'Allah sont mesurés par le niveau de proximité avec Allah (qurb).»

Muhammad Ma'sūm al-Fārūqī, miséricorde sur lui, est décédé en 1079 (1668 apr. J.-C.) à Sirhind en Inde. Il écrit dans la 140e lettre du deuxième volume de son livre **Maktūbāt**: «Dans un hadith qudsī, il est dit: **“Quiconque devient l'ennemi de l'un de Mes bienaimés se comporte comme s'il Me déclarait la guerre. Ceux que J'affectionne le plus parmi les choses qui rapprochent Mon serviteur de Moi sont celles que Je lui ai ordonnées comme obligations. Lorsque Mon serviteur accomplit les adorations surérogatoires (nāfila), il se rapproche tellement de Moi que Je l'aime beaucoup. Lorsque Je l'aime, Je deviens son oreille qui entend, ses yeux qui voient, sa main qui saisit, son pied qui marche. Je lui accorde ce qu'il veut. S'il demande Mon aide, Je le secours.”** [Ce hadith qudsī est également mentionné dans le livre al-Hadīqa à la 182e page et il est également rapporté dans le **Sahīh al-Bukhārī** que les actes d'adorations surérogatoires mentionnés signifient ceux accomplis avec les actes obligatoires. Ce hadith qudsī signifie: Je donnerai tant de pouvoir aux yeux, aux oreilles, aux mains et aux pieds de ce serviteur que je lui accorderai des choses que d'autres sont incapables d'accomplir. Afin d'atteindre ce don, il faut suivre la foi d'ahlus-sunna, accomplir les actes d'adoration selon leurs conditions et les accomplir avec sincérité (ikh-lās). Cette croyance correcte et les conditions de validité des actes d'adoration, ainsi que la sincérité, ne s'acquièrent qu'en compagnie des savants d'ahlus-sunna et à travers leurs livres. En bref, les savants d'ahlus-sunna sont **“le moyen”** (wasīla) qui conduit l'être humain à l'agrément d'Allah le tout-puissant. Ces savants sont appelés **“guide”** (murchid) et bienaimé d'Allah. Allah le tout-puissant nous commande dans la sourate al-Mā'ida de rechercher et de trouver cet intermédiaire, c'est-à-dire ce guide.] Pour que les actes obligatoires assurent la proximité avec Allah et la progression, ils doivent faire partie des actes muqarrabūn (ceux qui sont proches d'Allah). Pour cela, il est indispensable d'accomplir les actes d'adoration surérogatoires communiqués par un murchid. De même qu'il est nécessaire pour la prière rituelle d'avoir préalablement effectué l'ablution de la prière, de même, pour que les actes obligatoires conduisent à la proximité avec Allah, il faut s'engager dans la voie du tasawwuf. Tant que le cœur et l'âme d'une personne ne sont pas purifiés par le tasawwuf [c'est-à-dire par l'accomplissement des devoirs assignés par un murchid], la proximité avec Allah qui découle des actes fards ne peut être atteinte et l'on ne reçoit pas l'honneur

d'être un bienaimé d'Allah.»

Il a été rapporté dans le noble hadith suivant: **«La récompense de cent martyrs sera accordée à quiconque restaure une de mes sunnas oubliées.»** Restaurer une sunna oubliée se fait soit en la faisant soi-même ou bien en la pratiquant et en même temps, en l'enseignant aux autres, leur permettant aussi de la pratiquer. Cette dernière manière de faire revivre l'islam est la plus excellente, elle est plus significative que la première manière qui est générale. [Heureuse nouvelle à ceux qui font revivre la sunna de la manière la plus excellente, c'est-à-dire en rédigeant et en diffusant la croyance d'ahlus-sunna, les actes fard, haram, sunna et makrūh, en bref les livres **«d'Ilmihāl»**, en fournissant un soutien financier à de telles personnes et en se conformant à eux!]

Accéder à la satisfaction d'Allah le tout-puissant et progresser dans les degrés de proximité divine n'est possible qu'en s'accrochant fermement à la sunna [autrement dit à la voie du Messager d'Allah]. Le 31e verset de la sourate Āl Imrān, déclare par le sens interprétatif: **«Dis-leur: si vous aimez Allah, suivez-moi, afin qu'Allah vous aime»**, en est la preuve. [Ce noble verset démontre clairement que le terme sunna présent dans le hadith a pour signification l'islam, et donc les commandements de l'islam.]

Il faut se préserver de l'hérésie (bid'a). Il ne faut pas cultiver l'amitié avec les hérétiques (ahl al-bid'a) et il faut rompre le contact avec eux. [Il ne faut donc pas discuter avec les musulmans qui ont une croyance corrompue, les gens sans madhhabs et ceux qui commettent des bid'as. Par exemple, c'est une bid'a si un individu dit qu'il suit la sunna en laissant pousser sa barbe de moins d'une poignée, car il a été ordonné de «laisser pousser sa barbe beaucoup plus». Il est écrit dans **Barīqa** et dans d'autres livres que cela signifie que la barbe ne doit pas être plus courte qu'une longueur d'une poignée. Une poignée signifie qu'il convient de rassembler la barbe dans sa main, en commençant par la lèvre inférieure, et couper que ce qui dépasse de la main. La **«bid'a»** revient à considérer des actes non commandés comme une pratique culturelle, ou encore à accomplir ce qui a été commandé en le modifiant. Ne pas accomplir les commandements n'est pas une bid'a, mais un péché. Le pécheur (fāsiq) ne prétend pas faire une adoration, mais il est conscient d'avoir commis un péché. Se raser la barbe sans excuse n'est pas une bid'a, mais un péché, une infraction. Cependant, le fait de la raser avec une excuse n'est pas un péché. Pratiquer une bid'a est le pire des péchés. C'est même un péché bien plus grave que de tuer un être humain. Effectuer l'ado-

ration avec des hautparleurs, lire le Coran, les bénédictions, l'appel à la prière et la poésie religieuse en s'accompagnant d'instruments de musique, ou pratiquer l'évocation d'Allah de cette manière est une hérésie. Certaines innovations conduisent à la mécréance. Il convient de ne pas considérer comme homme de religion celui qui commet des bid'as et qui suscite les autres à en commettre. Il ne faut rien lui demander, et il ne faut pas lire ses livres sur la religion.]

Il a été rapporté dans le noble hadith suivant: **«Les hérétiques seront les chiens des gens de l'Enfer.»**

Muhammad Ma'sūm al-Fārūqī, miséricorde sur lui, écrit dans la 113e lettre du deuxième volume: «Les tâches à accomplir avec le cœur se divisent en cinq sortes: la première est l'évocation (dhikr) du nom d'Allah le tout-puissant. Dans le cœur (physique) de l'être humain se trouve une subtilité (latīfa) appelée "qalb" (cœur spirituel). [Latīfa signifie une chose immatérielle et donc pas un corps ou une matière. Ainsi, l'âme (rūh) est également une subtilité.] Il faut répéter silencieusement "Allah, Allah" par l'imagination dans le cœur. La deuxième tâche consiste à se rappeler à nouveau, par l'imagination dans le cœur, le mot de Tawhīd. Les deux types de dhikr sont effectués en silence. La troisième tâche est la **"perspicacité du cœur"** (wuqūf qalbī). Cela signifie qu'il faut toujours se souvenir de son cœur et être alerte et circonspect afin de ne pas se souvenir d'autre chose qu'Allah. La subtilité appelée qalb ne peut jamais rester vide. Un cœur purifié des pensées des créatures se tourne de lui-même vers Allah le tout-puissant. [C'est comme l'air qui entre naturellement dans une bouteille vide.] Il a aussi été dit: "Libère ton cœur de l'ennemi! Alors il ne sera plus nécessaire d'appeler l'ami dans le cœur." La quatrième tâche est la **"maîtrise de soi"** (murāqaba). On l'appelle aussi "jam'iyya" (recueillement profond) ou "āgāhī" (éveil). Cela consiste à penser constamment au fait qu'Allah le tout-puissant voit tout, sait tout à chaque instant. La cinquième tâche est **"l'attachement au cœur"** (rābita). L'attachement au cœur consiste à s'imaginer en face et à regarder le visage d'une personne qui suit complètement le Messager d'Allah, paix sur lui. Une telle imagination permet de toujours garder la décence et le respect envers elle. La décence et l'amour unissent les cœurs. Elles font en sorte que les connaissances et les bénédictions spirituelles coulent du cœur de cette personnalité vers le sien. Parmi ces cinq tâches, la plus facile et la plus utile est l'attachement au cœur. Si celui qui ne suit pas parfaitement le Messager d'Allah appelle à faire rābita à lui-même, cela sera nuisible aux deux.»

L'Imām ar-Rabbānī, miséricorde sur lui, écrit dans la 286e lettre du premier volume: «Pour progresser sur la voie du tasawwuf, on a besoin de l'orientation (tawajjuh) et de l'accompagnement d'un guide qui connaît la voie du tasawwuf et qui est lui-même parfait (kāmil) et qui perfectionne les autres (mukammil). Trouver un tel guide authentique est un grand bienfait. Ce guide nous confie une tâche en fonction de nos capacités. Par conséquent, il est également permis qu'il ne nous confie pas une tâche correspondant à nos capacités et qu'il considère comme suffisant qu'il reste en notre compagnie. En fonction de notre état, il nous ordonnera de faire ce qu'il juge approprié pour nous. La compagnie et l'orientation du guide sont plus utiles que les autres tâches.

Les cinq devoirs et la compagnie du guide sont destinés à faciliter l'obéissance au Messager d'Allah, paix sur lui. Si l'on ne suit pas l'islam, ces tâches et cette compagnie ne sont d'aucune utilité.»

Les diverses lettres citées plus haut montrent que le premier devoir de l'être humain est d'atteindre la proximité, la ma'rifa, la satisfaction et l'affection d'Allah le tout-puissant. Le seul moyen pour ce faire, c'est de suivre le Messager d'Allah et d'éviter les bid'as. Pour suivre le Messager d'Allah de manière correcte et aisée, il faut avoir de la sincérité. Les adorations qui ne sont pas effectuées avec la sincérité ne seront pas bénéfiques. Elles ne seront pas acceptées et ne permettront pas d'atteindre la faveur de la proximité divine. Quant à la sincérité, cela s'acquiert en œuvrant dans la voie du tasawwuf. Nous pouvons voir que l'exécution des devoirs dictés par le tasawwuf permet aux adorations d'être réalisées avec une sincérité et d'être acceptées. Les adorations acceptées, quant à elles, permettent à l'être humain d'atteindre la proximité divine, la ma'rifa et la satisfaction d'Allah le tout-puissant. Les nobles Compagnons ont tous atteint le plus haut degré dans la sincérité par la compagnie et l'attachement au cœur. La valeur d'une poignée d'orge de leur aumône est bien plus grande que celle d'autres qui ont donné des montagnes d'or. On voit donc que la voie du tasawwuf n'est pas une hérésie. C'est l'un des fondements de la religion islamique. Les nobles Compagnons, qu'Allah les agrée, ont accompli les devoirs sur la voie du tasawwuf et sont devenus, par ce biais, les plus éminents de cette communauté.

20. Il est écrit à la page 354 du livre: «*Il a été révélé dans le 64e verset de la sourate al-Anfal: "Allah suffit à toi et à ceux qui te suivent. Nous n'avons besoin de nul autre que Lui."* Ibn Qayyim et Ibn Taymiyya ont indiqué qu'il en était ainsi. Ils ont dit qu'il était incorrect de dire que ce verset signifie "Allah et ceux qui suivent



te suffisent.” Nul autre qu’Allah ne peut suffire. Car deux versets avant, il est dit: “S’ils veulent te tromper, Allah te suffit certes. Il t’a renforcé par Son soutien et l’aide des croyants.” C’est-à-dire qu’il a distingué les termes “suffire” et “renforcer”. Allah utilise le mot “suffire” pour Lui seul et le mot “renforcer” pour Lui-même et pour Ses serviteurs. Les croyants disent aussi: “Allah est suffisant pour nous.” Il n’y a personne qui a dit: “Allah et le Prophète nous suffisent.” Allah seul suffit à quelqu’un et on ne peut se fier qu’à Lui.»

Le joyau parmi les savants de tafsir, l’Imām al-Baydāwī, miséricorde sur lui, est décédé en 685 (1285 apr. J.-C.) à Tabriz. Le grand savant a dit: «Ce verset a été révélé pendant la bataille de Badr à l’endroit appelé Bīdā. En revanche, selon la tradition d’Abdullah ibn Abbās, le verset fut révélé après que 33 hommes et six femmes eurent embrassé l’islam à la Mecque et qu’Umar se fut converti juste après.» Ainsi, Baydāwī nous informe que le verset signifie: «**Allah le tout-puissant et les croyants te suffisent.**» Dans l’ouvrage Tafsir al-Husaynī, il est également indiqué ainsi. Dans le Tafsir al-Jalālayn, il est explicitement indiqué que les musulmans sont également suffisants. L’Imām ar-Rabbānī, miséricorde sur lui, écrit dans la 99e lettre du deuxième volume: «Notre Prophète, paix sur lui, a souhaité d’Allah le tout-puissant que l’islam soit renforcé et répandu grâce au soutien de l’honorable Umar. Allah le tout-puissant a accordé son assistance à son Prophète le plus aimé par l’intermédiaire d’Umar, miséricorde sur lui, et a proclamé dans la sourate al-Anfāl, par le sens interprétatif: “**Ô Mon Prophète! Allah et ceux qui te suivent te seront d’une aide suffisante.**” Abdullah ibn Abbās, miséricorde sur lui, a informé que ce verset a été révélé lorsqu’Umar a accepté la foi.»

Muhammad al-Khādīmī [décédé en 1176 (1762 apr. J.-C.) à Konya] écrit à la page 1053 de son livre **al-Barīqa**: «L’Imām Muhammad, miséricorde sur lui, dit dans son livre **al-Jāmi as-saghīr**: “Il est fortement déconseillé (makrūh tahrīmī) de demander quelque chose en supplication au droit du Prophète ou d’un bienaimé d’Allah.” En expliquant ce passage, il est dit dans **al-Hidāya** que les créatures n’ont aucun droit sur Allah. Cependant, il a été informé qu’il n’est pas déconseillé (makrūh) de faire une supplication de cette manière lorsqu’on pense au droit qu’Allah le tout-puissant a accordé à l’un de Ses serviteurs bienaimés. Notre Prophète, paix sur lui, avait l’habitude de dire dans ses supplications: “**Ô Seigneur! Par le droit de ceux qui t’invoquent et par le droit de Muhammad, paix sur lui.**” Dans le recueil de fatwas **al-Bazzāziyya**, il

a également été dit que cela était permis.» Ainsi pour tout le monde, partout, à tout moment, dans toute activité, seul Allah le tout-puissant est suffisant. Il n'y a pas d'autre aide que Lui. C'est de l'idolâtrie de demander de l'aide à quelqu'un d'autre qu'Allah le tout-puissant. Mais il a été proclamé qu'il est permis de se référer dans sa supplique au droit accordé par Allah le tout-puissant. Allah le tout-puissant a désigné les prophètes, paix sur eux, les serviteurs vertueux, les scientifiques, les diverses matières et puissances, les titulaires d'œuvres, d'argent et de fonctions comme causes d'effet pour Sa création. Il est permis de se tourner vers ces causes et d'attendre la création d'Allah le tout-puissant grâce à ces causes. Il est préférable de dire: «Ils nous suffisent comme causes de la création d'Allah le tout-puissant.» Par conséquent, les spécialistes du tafsir interprètent le verset ci-dessus de la manière suivante: «**Allah le tout-puissant et les croyants qui sont avec toi te sont suffisants.**»

Dans le livre wahhabite, à la page 381, il y a un hadith transmis par Abū Hurayra, qu'Allah l'agrée, et rapporté par l'Imām Ahmad et Muslim [décédé en 261 (875 apr. J.-C.) à Nichapour], miséricorde sur lui. Ce hadith dit: «**Rubba ach'athin madfū'un bil-abwābi law aqsama alallāhi la-abirrahū.**» Ce qui signifie: «Il existe des gens aux paroles desquels personne ne prête attention et que s'ils prêtaient serment sur une chose, Allah le tout-puissant, pour leur amour, réaliserait aussitôt cette chose.» Ce hadith est l'une des preuves de la justesse du tasawwuf ainsi que de la recherche d'un guide et de l'effort à fournir pour gagner son cœur. Sur la base de ce hadith, le recueil de fatwas **al-Bazzāziyya** note que dans les ouvrages **al-Barīqa** et **al-Hadīqa**, dans le chapitre sur les 60 énoncés interdits, il est mentionné sous le 23<sup>e</sup> énoncé: «Il est permis (halal) de dire: “Ô Seigneur! Je Te demande pour l'amour et la valeur que Tu as octroyés à tel prophète ou tels défunt ou vivant pieux, bienaimé, ou Ton savant serviteur.”» Il est clair, d'après le livre d'**al-Munya** et d'autres ouvrages, qu'une telle façon de demander est mustahabb. Il est écrit dans de nombreux précieux ouvrages que beaucoup de sages ont dits à leurs élèves: «Lorsque vous voulez demander une chose à Allah le tout-puissant, demandez-moi! C'est moi qui suis l'intermédiaire entre vous et Allah le tout-puissant.» Abul-Abbās Ahmad al-Mursī [décédé en 686 (1287 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, disait à ses disciples: «Si vous voulez quelque chose d'Allah le tout-puissant, alors demandez ce que vous voulez pour l'amour de l'Imām Muhammad al-Ghazālī!» Ceci est écrit dans de nombreux livres, tels que **al-Hadīqa** et **al-**

## Hisn al-ḥasīn.

21. Il est écrit à la page 385 du livre Fath al-majīd: «*Il est permis que les imams de la religion effectuent l'ijtihād. Ils écrivent les jugements qu'ils ont rendus en citant leurs sources. Si quelqu'un suit le point de vue de son imam au lieu de la source de référence (dalīl) à sa disposition, c'est-à-dire le verset du Coran ou le hadīth, il est considéré comme dévié. Imām Mālik, Imām Ahmad et Imām ach-Chāfi'ī ont formulé cela de la même manière.*»

Ces trois grands imams d'ahlus-sunna, ainsi que l'Imām A'zam Abū Hanīfa, miséricorde sur eux, ont dit de telles choses à propos des savants mujtahid qui étaient autorisés à donner un jugement (ijtihād). En effet, si le mujtahid dispose d'un verset du Coran ou d'un hadīth, il doit suivre cette source de preuve. Il ne doit pas suivre l'ijtihād d'un autre mujtahid ou le sien dans ces sujets, car il n'est pas permis de faire l'ijtihād dans les sujets où il y a une disposition claire dans un verset coranique ou un hadīth.

Dans le livre **al-Barīqa**, il est dit à la page 376: «*Nous ne sommes pas des mujtahids. Nous sommes appelés "muqallid". Pour nous, les muqallid, les paroles des mujtahids sont considérées comme des preuves et des sources. Même si les versets coraniques et les hadīths dont nous avons connaissance semblent contredire les déclarations de ces savants, nous ne devons pas suivre ces sources de preuves [c'est-à-dire ce que nous en comprenons nous-mêmes], mais nous devons suivre les déclarations de ces savants. Il n'est pas permis de dire qu'ils n'ont pas reconnu ces sources de référence, ou qu'ils les ont reconnues, mais ne les ont pas comprises correctement.*» L'auteur wahhabite considère Ahmad ibn Taymiyya [mort en 728 (1328 apr. J.-C.) en Syrie] et son disciple Ibn Qayyim al-Jawziyya comme des mujtahids et suit ce qu'ils ont compris du Coran et des hadīths, alors qu'il désapprouve l'ijtihād de nos imams religieux, ceci malgré le fait qu'il a lui-même exprimé plus haut que nos imams religieux ont toujours cité les versets coraniques et les hadīths utilisés comme preuves dans les déterminations basées sur leurs ijtiḥads. L'auteur du livre wahhabite compare l'ahlus-sunna qui suit les imams religieux aux juifs et aux chrétiens qui se détournent du livre d'Allah et suivent leurs prêtres et rabbins. Il se rabaisse au point de qualifier les musulmans d'associateurs. Il ne comprend pas qu'il est lui-même dans l'erreur, car il suit des ignorants qui ne sont même pas des mujtahids et qui n'ont pas compris la grandeur des savants d'ahlus-sunna. Si seulement il avait pu les comprendre, cela aurait été meilleur pour lui. Ibn Ābidīn écrit au début du chapitre sur la purification: «*Il n'est*

pas nécessaire pour le muqallid de connaître, de rechercher ou de comprendre les preuves des mujtahids.» L'auteur wahhabite n'est pas non plus d'accord sur ce point. Il cite le hadith rapporté par Muādh, alors que ce noble hadith détruit ses croyances déviées. Comme il connaît bien l'arabe de par ses origines, il cite de nombreux nobles versets et hadiths dans le but d'appuyer chacun de ses propos. À cause de son manque d'intelligence, de son absence de logique et de son raisonnement défaillant, il ne voit pas que les nobles versets et hadiths qu'il cite comme preuves révèlent le caractère pervers et corrompu de ses thèses. Il cite également la déclaration suivante de l'Imām A'zam Abū Hanīfa, miséricorde sur lui, adressée à ses disciples: «Jugez par les versets coraniques et les hadiths. Délaissez ma parole!» Il pense que ces paroles adressées aux mujtahids s'appliqueraient également aux muqallids comme nous et tels qu'Ibn Taymiyya, Ibn Qayyim, Muhammad Abduh [mort en 1323 (1905 apr. J.-C.) en Égypte], Sayyid Qutb [mort en 1386 (1966 apr. J.-C.) en Égypte] et Mawdūdī. Ceux-là doivent lire et apprendre dans les ouvrages de l'un des imams de madhhab et se conformer à l'un d'eux pour essayer d'atteindre la félicité.

À la page 393 du livre wahhabite, le verset coranique «**Lorsque vous appelez les hypocrites à Allah le tout-puissant et à Son Messager, ils se détournent et ne viennent pas**» est cité et les musulmans d'ahlus-sunna sont comparés à ces hypocrites de la manière suivante: «*Lorsque les versets coraniques et les hadiths sont montrés aux gens d'ahlus-sunna, ils s'en détournent et insistent pour suivre avec insistance leurs imams de madhhab, devenant ainsi des idolâtres.*»

Là aussi, il calomnie les musulmans d'ahlus-sunna. Il dit que nous avons dévié du droit chemin, parce que nous refusons de croire à leurs interprétations faussées et perverses de nobles versets et de précieux hadiths. Nous répondons à cela que nous ne nous détournons pas des nobles versets. Ce ne sont pas les nobles versets que nous refusons de suivre, mais les interprétations faussées que vous en faites. La signification de ces nobles versets et de ces hadiths n'est pas comme ce que vous pensez. Leur véritable sens a été expliqué, par notre cher Prophète, paix sur lui, à ses nobles Compagnons, qu'Allah les agrée. Les savants «**d'ahlus-sunna**» miséricorde sur eux, les ont à leur tour appris en interrogeant les nobles Compagnons. Ils ont transcrit dans leurs livres les enseignements qu'ils ont compris. Ils ont écrit ce qui était explicite, tel quel. Quant à ceux dont la signification était implicite, ils les ont interprétés selon leur compréhension, après un travail d'ijtihad. Nous,

nous suivons ceux que ces grands savants ont compris et écrits. Nous ne souhaitons pas être dupés en suivant les interprétations faussées des gens sans madhhab. Nous disons, ce n'est pas nous, mais toi qui te dévies du Livre et de la sunna.

La quatrième section du **livre al-Usūl al-arba'a fi tardīd al-Wahhābiyya**, écrite en persan, indique: Les dispositions de l'islam nous ont été enseignées, à nous les ignorants, par les profonds savants et les pieux exemplaires. Il s'agit des «**muhaddīth**» (savants du hadith) ainsi que des «**mujtahid**» (savants qualifiés pour l'ijtihād), miséricorde sur eux. Les savants de hadith ont examiné les hadiths et ont trié les authentiques parmi eux. Les mujtahids, à leur tour, ont établi des règles (ahkām) à partir des versets coraniques et des hadiths. Nous, nous accomplissons tous nos adorations et autres actes conformément à ces dispositions. Puisque nous sommes très éloignés de l'époque du Messager d'Allah, paix sur lui, et que nous ne pouvons pas comprendre quelles sont les sources (nass) de référence abrogatives (nāsikh) ou abrogées (mansūkh), qui sont sans ambigüité (muhkam) ou ambiguës (mu'awwal), et que celles qui semblent contradictoires sont en fait compatibles, il est nécessaire pour nous de suivre un mujtahid. Étant donné que le mujtahid a vécu à une époque proche de celle du Prophète, paix sur lui, qu'il est un érudit profond et très pieux, qu'il a une grande habileté à dériver des dispositions légales et qu'il a une bonne compréhension de la signification des hadiths, il n'y a pas d'autre issue que de suivre ce que le mujtahid a compris. Qu'il ne soit pas permis à quelqu'un qui ne possède pas ces qualités de tirer des dispositions des textes sources (nass), c'est-à-dire du Coran et de la sunna, est également écrit par Ibn Qayyim al-Jawziyya, que les wahhabites considèrent comme un grand savant, dans son livre **I'lām al-muwaqqi'in**. Le livre **Kifāya** dit: «Lorsqu'une personne qui n'est pas mujtahid (āmī) entend un hadith, elle ne doit pas agir selon sa propre compréhension de ce hadith. Car il peut être nécessaire d'interpréter le hadith différemment de sa compréhension. Ou le hadith peut être abrogé. L'avis juridique (fatwa) du mujtahid, en revanche, est sans ambigüité.» Le livre **Taqrīr**, le commentaire de **Tahrīr**, affirme également ceci. Là, après avoir dit que le hadith peut être abrogé, il est dit: «Il doit suivre les déclarations des savants de jurisprudence.» Sayyid as-Samhūdī, miséricorde sur lui, écrit dans son livre **Iqd al-Farīd**: «Le grand savant hanafite Ibn al-Humām a transmis d'Abū Bakr ar-Rāzī la déclaration: "Les savants profonds ont informé à l'unanimité qu'il est interdit aux communs des musulmans (awām) de sui-

vre les nobles Compagnons, et qu'ils doivent plutôt suivre les explications facilement compréhensibles des savants ultérieurs, divisées en sections et expliquées plus en détail.» Dans le livre **Mu-sallam ath-thubūt** de Muhibbullah al-Bihārī al-Hindī [décédé en 1119 (1707 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, ainsi que dans son ouvrage de commentaire intitulé **Fawātih ar-rahamūt**, il est dit: «Les savants profonds ont unanimement informé qu'il est interdit aux communs des musulmans (awām) de suivre les nobles Compagnons et qu'ils doivent plutôt suivre les savants (ultérieurs) qui ont expliqué l'islam, dont les déclarations sont faciles à comprendre et qui ont divisé leurs explications en sections. De cela, Taqiyyuddīn Uthmān ibn as-Salāh ach-Chahrazūrī [577-643 (1181-1243 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, a déduit qu'il n'est pas permis de suivre qui que ce soit en dehors des quatre imams des madhhabs.» Dans le livre **Charh minhāj al-usūl**, il est dit: «Dans son livre **Burhān**, l'Imām al-Haramayn écrit qu'un musulman ordinaire ne doit pas suivre les points de vue des nobles Compagnons et doit plutôt suivre les imams religieux, c'est-à-dire les imams des quatre écoles juridiques.» [Imām al-Haramayn Abdulmalik Nichābūrī ach-Chāfi'ī est décédé en 478 (1085 apr. J.-C.).]

Il est entendu que ceux qui s'opposent au consensus des savants islamiques ci-dessus sont des égarés. Puisque les nobles Compagnons (Ashāb al-kirām), qu'Allah les agrée, consacraient tout leur temps au djihad, à la propagation de l'islam, ils ne pouvaient pas consacrer du temps à l'écriture de livres de tafsir et de hadith. La lumière (nūr) du Messager d'Allah, paix sur lui, a imprégné si profondément leurs cœurs bénis qu'ils n'avaient pas besoin d'apprendre dans les livres. Chacun d'entre eux trouvait le droit chemin grâce à la force de cette lumière. Lorsque le meilleur des siècles [qui est le premier] s'est achevé, les divergences dans les idées et dans les connaissances ont émergé. Les nouvelles transmises par les nobles Compagnons et leurs suiveurs (Tābi'ūn) ne correspondaient plus. Ceux qui étaient à la recherche de la vérité étaient démunis. Allah le tout-puissant, par Sa grâce, a choisi parmi cette communauté, quatre savants pieux et vertueux. Il leur a accordé le privilège d'extraire des jugements à partir des textes sources (nass). Il a souhaité que tous les musulmans atteignent la guidée en se conformant à ces imams. Il a commandé qu'il fallait se conformer à ceux-là dans le 59e verset de la sourate an-Nisā: «**Ô croyants! Obéissez à Allah, au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement (ulul-amr)!**» Ici, le terme «ulul-amr» désigne les savants qui se sont élevés au niveau de l'ijtihād.

Comme chacun le sait, les quatre grands imams, c'est-à-dire les imams des quatre écoles juridiques connues, en font partie. Que les hautes personnes mentionnées dans ce verset, appelées «ulul-amr» soient les mujtahids, est clair à partir du verset 83 de la sourate an-Nisā, où il est dit par le sens interprétatif: **«Ulul-amr, ce sont les savants qui peuvent déduire des dispositions à partir des textes sources.»** Certains savants ont également dit que ulul-amr désignaient les juges et les gouverneurs. Si cette affirmation désigne les juges qui sont capables de déduire les dispositions légales des textes sources, alors elle est correcte. Ceux-ci sont comptés parmi ulul-amr parce qu'ils sont des savants et non pas parce qu'ils sont des juges! Les quatre califes et Umar ibn Abdul'azīz, qu'Allah les agrée, était tels. Les émirs ignorants, pécheurs ou mécréants n'entrent toutefois pas dans cette catégorie, car il est dit dans un hadith: «On n'obéit pas aux paroles de quelqu'un qui conduit au péché!». [Mais à aucun moment il n'est permis de défier les lois et de se rebeller contre le gouvernement. Les musulmans doivent toujours soutenir le gouvernement, car si le gouvernement est affaibli, des troubles (fitna) et des rébellions se produiront. Et cela, c'est pire que le pire des gouvernements.] Dans le 15e verset de la sourate Luqmān, il est dit par le sens interprétatif: **«S'ils te forcent à M'associer à ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas!»** Dans les hadiths, il est clairement proclamé ce que signifie le terme ulul-amr. Un hadith transmis par Abdullah ad-Dārimī indique: **«Ulul-amr représente les savants de jurisprudence (fiqh).»** Imām as-Suyūti écrit dans son livre **Itqān** qu'Ibn Abbās, miséricorde sur lui, a dit: «Ulul-amr représente les savants de la religion et du fiqh.» Ceci est également mentionné à la page 375 du troisième volume de **Tafsīr al-kabīr**, à la page 124 du deuxième volume du commentaire de **Muslim** de l'Imām Yahyā an-Nawawī [décédé en 676 (1277 apr. J.-C.) à Damas], miséricorde sur lui, et dans les ouvrages de tafsīr **Ma'ālim** et **Nischāpūrī**. Ces explications claires que l'on retrouve dans les nobles versets, les hadiths, et chez les savants de tafsīr, nous montrent qu'il convient de nous conformer aux mujtahids. Elles mettent également en évidence la perversion et l'ineptie des gens sans madhhab qui disent que «se conformer à d'autres qu'Allah et le Prophète relève de l'idolâtrie et de la bid'a». Il existe à ce sujet différents hadiths et nouvelles. Ci-après certains d'entre eux:

I. Lorsque le Messager d'Allah, paix sur lui, envoya son Compagnon Muādh ibn Jabal, qu'Allah l'agrée, au Yémen en tant que gouverneur, il lui demanda: **«Comment jugeras-tu là-bas?»** Muādh

a répondu: «Par le livre d'Allah». Il continua: **«Et si tu ne trouves rien dans le livre d'Allah?»**, il répondit par: «Alors j'agirai selon la sunna du Messenger d'Allah.» **«Et si tu ne trouves rien dans la sunna du Prophète?»** demanda le Prophète, ce à quoi il répondit: «Alors j'agirai selon ma compréhension résultant de l'ijtihād.» Sur ce, le Messenger d'Allah, paix sur lui, posa sa main bénie sur la poitrine de Muādh et dit: **«Alhamdulillah! Allah le tout-puissant a fait en sorte que le messenger de Son Messenger soit satisfaisant pour le Messenger d'Allah.»** Ce hadith est répertorié dans **Tirmidhī, Abū Dāwud** et **Dārimī**. Ce hadith indique clairement et sans équivoque que le terme *ulul-amr* fait référence aux mujtahids et que le Messenger d'Allah est satisfait de ceux qui se conforment à ces derniers.

II. Dans un hadith transmis par Abū Dāwud [décédé en 275 (888 apr. J.-C.) à Bassora] et Ibn Māja, il est dit: **«La connaissance est triple: Āya muhkama, Sunna qā'ima et Farīda ādila.»** Dans le livre en langue persane **Achī'at al-lama'āt**, qui est un ouvrage de commentaires sur le **Michkāṭ**, ce hadith est expliqué comme suit: «Farīda ādila se réfère à la connaissance qui est en accord avec le Livre (le Coran) et la sunna. Cela indique le consensus des savants (*ijmā'*) ainsi que l'analogie (*qiyās*), car ceux-ci sont dérivés du Coran et de la sunna. Par conséquent, le consensus et l'analogie étaient compris comme étant équivalents au Coran et à la sunna et étaient appelés "Farīda ādila". De cette manière, la nécessité (*wājib*) d'agir en fonction de ces deux éléments a été inculquée. La signification de ce hadith est donc qu'il y a quatre sources dans la religion: le Coran, la sunna, l'*ijmā'* et le *qiyās*.»

III. Lorsqu'Umar ibn al-Khattāb, qu'Allah l'agrée, envoya Churayh comme juge, il lui dit: «Regarde ce qui a été clairement révélé dans le Livre d'Allah. Ne le demande à personne! Si tu ne trouves pas ici ce que tu cherches, conforme-toi à la sunna de Muhammad, paix sur lui. Et si tu n'y trouves toujours pas de réponse, alors effectue l'ijtihād et réponds selon ton interprétation!»

IV. Lorsqu'un plaignant venait trouver Abū Bakr, qu'Allah l'agrée, il se référait au Livre d'Allah le tout-puissant. Il prononçait son jugement selon ce qu'il trouvait là. S'il n'y trouvait pas de réponse, il appliquait ce que le Messenger d'Allah, paix sur lui, lui avait enseigné. S'il ne lui avait rien dit à ce sujet, il s'adressait aux nobles Compagnons, qu'Allah les agrée, et prononçait son jugement selon leur consensus (*ijmā'*).

V. Lorsqu'on posait une question à Abdullah ibn Abbas, qu'Allah l'agrée, il répondait en cherchant la réponse dans le noble Coran. S'il ne trouvait pas de réponse dans le noble Coran, il



répondait selon ce que lui avait enseigné le Messager d'Allah. Si ce dernier ne lui avait rien dit à ce sujet, il demandait à Abū Bakr et à Umar, qu'Allah les agrée. S'il n'avait toujours pas la réponse, alors il prononçait un jugement selon sa propre opinion (ra'y).

Considérons maintenant que l'interrogation des savants mujtahids signifie l'interrogation des quatre imams de madhhab. La première preuve concernant le suivi des quatre imams est que depuis le siècle où les nobles Compagnons ont vécu et le siècle suivant jusqu'à aujourd'hui, tous les musulmans ont suivi ces quatre imams. Un consensus (ijmā') s'est dégagé concernant le suivi de ces imams. Les hadiths «**Ma communauté ne sera jamais unie dans l'erreur**» et «**L'agrément d'Allah le tout-puissant est dans le consensus. Celui qui se détourne de la communauté entrera en Enfer**» montrent manifestement la validité de ce consensus.

La seconde preuve qui montre qu'il est obligatoire de se conformer aux quatre imams, miséricorde sur eux, est le 71<sup>e</sup> verset de la sourate al-Isrā. Ce noble verset révèle, par le sens interprétatif: «**Ce jour-là, Nous convoquons chaque groupe avec ses imams.**» Qādī al-Baydāwī, miséricorde sur lui, écrit dans l'explication de ce verset: «Nous appellerons chaque communauté par le nom des prophètes dont elles ont fait leur chef, et par le nom des personnes auxquelles elles se conforment en ce qui concerne la religion.» C'est également ce qui est écrit dans **Madārik**. Dans le tafsir **Ma'ālim at-tanzīl**, il est dit: «Ibn Abbās a dit: ils sont convoqués avec leurs gouvernants qui les ont conduits vers la guidance ou vers la perte.» Sa'īd ibn Musayyib [décédé en 91 (710 apr. J.-C.) à Médine] a dit: «Chaque peuple se réunira avec son chef qui l'a guidé en bien ou en mal.» Les livres Tafsīr al-Husaynī et **Rūh al-bayān** disent: «Ils sont appelés avec le nom de l'imam de leur école juridique, comme ô chāfi'ite ou ô hanafite.» De là, il en ressort que ces imams qui ont eux-mêmes atteint la perfection et aident les autres à atteindre cette perfection intercéderont en faveur de leurs disciples. Dans le livre **Mizān al-kubrā**, il est rapporté ce qui suit: Lorsque le cheik al-islam Ibrāhīm al-Laḡānī est décédé, certains musulmans vertueux l'ont vu en rêve et lui ont demandé comment Allah le tout-puissant l'avait traité avec lui. Il a répondu: «Lorsque les anges de l'interrogatoire m'ont fait assoir, l'Imām Mālik est apparu et a dit: comment peut-on interroger une telle personne sur sa foi en Allah le tout-puissant et en Son Messager? Laissez-le partir! Sur ce, ils m'ont laissé partir.» [Ibrāhīm al-Laḡānī était un savant malikite dans la croyance (kalām). Il décéda en 1041 (1632 apr. J.-C.)] Toujours dans l'ouvrage **Mizān** il est écrit:

«Les éminents savants du tasawwuf et les savants de fiqh intercéderont pour leurs disciples. Ils sont avec eux lorsqu'ils rendent leurs âmes (au moment de la mort), lors de l'interrogatoire des anges Munkar et Nakīr dans la tombe, lors du rassemblement pour le jugement, lors de la répartition des gens au Paradis ou en Enfer, lors du décompte et lors du passage du pont Sirāt. Ils n'oublient pas leurs adeptes. Si les grands savants du tasawwuf soutiennent leurs adeptes dans toutes les situations effrayantes, comment se peut-il que les imams mujtahid ne le fassent pas? Ce sont les imams de madhhabs qui sont les gardiens de cette communauté. Sois heureux, ô frère! Suis l'imam de ton choix parmi les quatre écoles juridiques et atteins la félicité avec cela!» Comme on peut le constater, au jour de la résurrection, chacun sera appelé par le nom de l'imam de son école juridique. L'imam intercédera en faveur de ceux qui l'ont suivi. Chacun des quatre imams de madhhabs est d'éminence égale. Allah le tout-puissant a révélé dans la sourate Luqmān, verset 15, par le sens interprétatif: «**Suis le sentier de celui qui se tourne vers Moi.**» Il est déclaré de manière unanime que ces quatre grands imams se tournent vers Allah le tout-puissant.

La troisième preuve de la nécessité de suivre les quatre imams est le verset 115 de la sourate an-Nisā, dans lequel Allah le tout-puissant révèle, par le sens interprétatif: «**Nous ramènerons dans le chemin qu'il a emprunté quiconque s'oppose au Messager après qu'il a été guidé et se sépare du chemin des croyants, et le ferons bruler dans l'Enfer atroce.**» On a demandé à l'Imām ach-Chāfi'ī quel verset coranique constituait la base de la preuve du consensus (ijmā'). Il a ensuite lu l'ensemble du noble Coran 300 fois pour trouver une référence claire et a finalement trouvé ce verset comme réponse. Puisque ce verset interdit de se détourner du chemin des croyants, suivre ce chemin est devenu nécessaire (wājib). Abdullah an-Nasafi [décédé en 710 (1310 apr. J.-C.) à Bagdad] a écrit dans son exégèse **Madārik** en expliquant ce verset: «Ce verset clarifie le fait que l'ijmā' est une source et qu'il n'est pas permis de se détourner de l'ijmā', tout comme il n'est pas permis de se détourner du Coran et de la sunna.» Dans le tafsir de **Baydāwī** lors de l'explication de ce verset, il est dit: «Ce verset montre qu'il est haram de se séparer du consensus (ijmā') des savants. Ainsi, s'il est haram de se séparer de la voie des croyants, il sera par conséquent nécessaire de suivre cette voie.» Les vertueux et les savants de cette communauté ont dit: «C'est nécessaire de suivre une école juridique (madhhab) et un grand péché d'être quelqu'un sans madh-

hab.» Se détourner de cette parole des savants, c'est se détourner de ce noble verset. Parce qu'Allah le tout-puissant a révélé dans le 110e verset de la sourate *Al Imrān*, par le sens interprétatif: «Vous êtes la meilleure communauté pour les êtres humains. Vous ordonnez le bien et interdisez le blâmable.» Les savants de cette communauté ont informé qu'être sans madhhab est mauvais et répréhensible, et ont ordonné avec insistance de ne pas l'être. Par conséquent, si quelqu'un dit qu'il est permis d'être une personne sans madhhab et se dissocie ainsi de cette déclaration des savants, il nie ce verset du Coran.

**Question:** Les qadiyanis (ahmadiyya)<sup>[1]</sup>, les nicharis et d'autres personnes sans madhhab ne sont-ils pas des croyants? N'est-on pas aussi sur le chemin des croyants si on les suit?

**Réponse:** Les savants de ces personnes sans madhhab disent qu'ils ne suivent que deux des «**quatre sources de jugement**» (*Adilla ach-char'iyya*). Ils rejettent les deux autres. De cette façon, ils se séparent de la voie de la majorité des musulmans et s'écartent de la voie «**d'ahlus-sunna wal-jamā'a**». Suivre de telles personnes ne sauvera pas du feu de l'Enfer. Les «**chiïtes**», les «**kharijites**» et aussi les membres de courants comme «**mu'tazila**», «**jabriyya**», «**qadariyya**» [et «**jamā'a at-tabligh**»] et les wahhabites disent qu'ils suivent leurs propres savants. Les réponses que les gens sans madhhab ont données à ces courants, nous les donnons aussi aux personnes sans madhhab comme réponse.

La quatrième preuve qui fait référence à la nécessité de suivre une école juridique est le verset 43 de la sourate *an-Nahl* et le 7e verset de la sourate *al-Anbiyā*. Ce verset dit: «**Si vous ne savez pas, demandez aux gens du dhikr!**» Ce verset commande à ceux qui ne savent pas comment agir ou comment effectuer les pratiques culturelles de s'adresser à ceux qui savent afin d'apprendre. Il n'est pas demandé dans ce verset d'interroger et d'apprendre de n'importe quelle personne au hasard et surtout des ignorants en religion, mais de demander explicitement aux savants sur les sujets que l'on ne connaît pas soi-même. C'est pourquoi, lorsqu'une personne ne peut pas chercher et ne trouve pas ce qu'elle doit faire dans le noble Coran et dans les hadiths, alors elle doit s'adresser aux mujtahids de son école juridique (madhhab) [ou lire les ouvrages des savants de son école juridique] afin d'apprendre la façon dont il convient d'agir. Quiconque agira selon ce qu'il aura appris se sera

---

[1] Ahmad al-Qadiyani est mort en 1326 (1908 apr. J.-C.) à Inde.

conformé à ce mujtahid, c'est-à-dire qu'il l'aura «suivi» (taqlīd). S'il ne s'adresse pas à un mujtahid, qu'il ne suit pas ses directives, ou qu'il les rejette, alors, il sera une personne sans madhhab.

Qui sont les «gens du dhikr» mentionné dans le verset? Est-ce qu'ils représentent les fondateurs des écoles juridiques? Ou représentent-ils des bigots religieux? La réponse à cette question est donnée dans le hadith suivant. Ibn Mardawayh Abū Bakr Ahmad al-Isfahānī [décédé en 410 (1019 apr. J.-C.)] rapporte qu'Anas ibn Mālik a transmis le hadith suivant: «Lorsque le Prophète, paix sur lui, a dit: **“Une personne peut accomplir la prière, le jeûne, le pèlerinage et participer aux guerres, mais elle reste une hypocrite (munāfiq)”**, on lui demanda: “d'où vient son hypocrisie?” Ce à quoi il répondit: **“Puisque son imam lui déplaît, il est une hypocrite. Son imam est quelqu'un du dhikr.”**» Il en ressort que par «les gens du dhikr» (ahl adh-Dhikr) dans le verset ci-dessus, on entend les détenteurs de commandements (ulul-amr). L'identité d'ulul-amr a été énoncée dans la première preuve. Selon un point de vue correct, ulul-amr signifie les «profonds érudits» (ulamā ar-rāsikhūn) et les imams des quatre écoles juridiques. Les versets ayant pour signification «**Seuls les doués d'intelligence peuvent comprendre**», «**Certainement, ceux qui ont la raison comprendront**» et «**Ô gens doués d'intelligence! Tirez des enseignements!**» montrent la supériorité des quatre imams de madhhab. Les ignorants et les égarés qui apprennent un peu d'arabe et de persan et qui n'ont acquis aucune connaissance spirituelle auprès de musulmans pieux proches de Lui, et qui interprètent les textes sources, c'est-à-dire les versets coraniques et les hadiths, avec leur esprit limité et inadéquat, sont à des kilomètres de la supériorité des imams d'écoles juridiques. Ces gens sans madhhab sont les égarés dont les hadiths suivants font état: «**Ceux qui ne sont pas versés dans la science du tafsir, mais qui interprètent le noble Coran selon leurs propres vues seront placés sur des pieux de feu en Enfer**», et: «**Un temps viendra où il n'y aura plus de savants islamiques. Les ignorants prendront la place des érudits et ils émettront des décisions juridiques (fatwas) de manière désordonnée. Ils ne seront pas sur le bon chemin et détourneront également tout le monde du bon chemin.**» Dans le livre Michkāt, Jābir, qu'Allah l'agrée, dit: «Lors d'un voyage, un de mes amis s'est blessé à la tête. Il devait effectuer l'ablution majeure (ghusl). Il a demandé s'il était permis d'effectuer l'ablution avec de la terre (tayammum) à la place. On lui a dit que ce n'était pas autorisé et qu'il devait faire l'ablution de tout le corps. Il s'est lavé et est décédé. Lorsque nous sommes re-

tournés à Médine, nous avons rapporté cela au Messager d'Allah, paix sur lui. Il a dit: **«Ils ont causé sa mort. Qu'Allah leur ôte aussi la vie. Pourquoi n'ont-ils pas demandé pour apprendre ce qu'ils ne savaient pas? Le remède de l'ignorance est de demander et d'apprendre!»** Parce que ces Compagnons du Prophète ont prononcé un verdict légal de leur propre chef sans consulter quelqu'un de plus savant qu'eux, ils ont rencontré des mots très durs lorsqu'on a dit d'eux: **«Qu'Allah leur ôte aussi la vie.»** Que peut-on alors dire de ces gens qui se font passer pour des hommes de religion, sans même avoir lu les ouvrages des savants islamiques et qui essaient d'interpréter le noble Coran et les hadiths avec leur point de vue limité et leur intelligence médiocre, qui pervertissent ainsi la religion et la foi des musulmans? Il serait approprié de qualifier de tels individus de scélérats de la religion et de la foi. Qu'Allah le tout-puissant nous préserve des maux de ces voleurs de religion! Āmīn. Muhammad ibn Sirīn dit: «Faites bien attention de qui vous appelez votre religion!» [Muhammad ibn Sirīn est décédé en 110 (729 apr. J.-C.) à Bassora.] Bien qu'Abū Mūsā al-Ach'arī compte parmi les plus élevés des Compagnons du Prophète, il s'est abstenu de prononcer un avis juridique aux côtés d'Abdullah ibn Mas'ūd. Il disait: «Ne me posez aucune question à côté de cet océan de connaissances.» En effet, Abdullah ibn Mas'ūd était plus savant qu'Abū Mūsā al-Ach'arī. Ses connaissances en jurisprudence étaient plus abondantes. Bien qu'il soit un éminent érudit, l'Imām ach-Chāfi'ī, lorsqu'il se trouvait près de la tombe de l'Imām Abū Hanīfa, ne récitait pas l'invocation de Qunūt pendant sa prière rituelle de l'aube et ne levait pas les deux mains lorsqu'il se relevait de l'inclinaison. Lorsqu'on lui en demanda la raison, il répondit: «Mon respect pour ce grand imam m'empêche d'effectuer des actes contraires à son ijtihad.» Telle était l'importance du grand Imām Abū Hanīfa. Pour comprendre son importance, il faut être un savant comme l'Imām ach-Chāfi'ī. Ce grand savant avait conscience que l'éminent imam était vivant dans sa tombe et a évité d'effectuer des actes contraires à son madhhab, près de sa tombe. Oui, ces éminents imams, miséricorde sur eux, sont les spécialistes de la science de jurisprudence. Ils ont reçu l'heureuse nouvelle dans le hadith rapporté par Bukhārī: **«Quand Allah le tout-puissant veut accorder du bien à quelqu'un, Il en fait un savant en fiqh.»** [L'Imām Muhammad al-Bukhārī est le plus éminent des spécialistes du hadith et est décédé en 256 (870 apr. J.-C.) à Samarcande.]

Ce qui ressort de tout cela, c'est qu'il est évident qu'il faut ap-

prendre les préceptes islamiques (ahkām) auprès des savants de jurisprudence et des mujtahids de sa propre école juridique, mais pas dans les ouvrages de hadith et de tafsir. Le hadith **«Chaque être humain a été créé pour un travail»** est la preuve de cette affirmation. Les savants de hadith ont été créés pour analyser les nobles hadiths et extraire les authentiques. Les savants de l'exégèse ont été créés pour comprendre correctement le sens du noble Coran et le communiquer. Ils ont tous deux beaucoup travaillé pour accomplir leur devoir. Ils ont atteint leur but. Les savants de jurisprudence, quant à eux, ont été créés pour émettre des jugements à partir du noble Coran et des hadiths. Ces grands savants, miséricorde sur eux, ont également atteint l'apogée de cette science. Ils ont facilité la tâche des ignorants comme nous. Grâce à leur profonde connaissance et leur piété qu'Allah le tout-puissant leur a données, ils ont pu concilier les passages (du Coran et de la sunna) qui semblaient contradictoires et séparer les passages non ambigus de ceux qui nécessitaient une interprétation (ta'wīl). Ils ont distingué les textes chronologiquement antérieurs et postérieurs, ainsi que les passages abrogeant (nāsikh) et abrogés (mansūkh). C'est pour cette raison que toute cette communauté, dans tous les recoins du monde, s'est raccrochée à ces notables et les a suivis. Pour eux, suivre ces imams était la clé de la loi islamique. Tous les savants, les vertueux, les justes, ceux qui craignent Allah, les aqtāb, les awtād, ainsi que tous ceux qui sont dans le sentier d'Allah et ceux qui aiment le Messager d'Allah se sont confiés à ces dirigeants concernant les dispositions islamiques. En réunissant les connaissances des spécialistes du hadith, des spécialistes du tafsir et des imams qui sont des mujtahids dans la science du fiqh, **«la religion de l'islam»** a vu le jour. Il est nécessaire (wājib) pour les personnes non instruites et confuses comme nous de suivre ces grands savants. La voie du salut est celle indiquée par ces seuls imams, et seuls ceux qui suivent cette voie seront sauvés. Ceux qui cèdent à leur âme instigatrice et qui interprètent eux-mêmes le noble Coran et les hadiths seront entraînés vers la catastrophe. Le 90e verset de la sourate al-An'ām révèle, par le sens interprétatif: **«Voilà ceux à qui Allah a montré le droit chemin! Suis donc leur voie!»** Ceux qui ont atteint la guidée ne sont pas les personnes sans madhhab, mais les éminents imams des écoles de jurisprudence.

**Question:** J'ai maintenant compris et je crois que l'ulul-amr auxquels l'obéissance a été commandée sont les imams mujtahid. Ce sont également ces savants qui sont considérés comme étant **«les gens du Dhikr»** (ahl adh-Dhikr). Les suivre est wājib pour

nous. Comment savoir si l'on est obligé de suivre l'un d'entre eux en particulier, ou si l'on doit les suivre tous? Est-il suffisant qu'une question sur un sujet soit en accord avec le point de vue de l'un des quatre imams, miséricorde sur eux?

**Réponse:** Il n'est pas possible de suivre deux, trois ou quatre imams en même temps. Cela est dû au fait qu'il existe de nombreuses questions dans lesquelles les ijthahs des quatre imams diffèrent les uns des autres. Par exemple, l'un d'entre eux a décrit une action comme wājib, tandis qu'un autre l'a classée comme haram. Par exemple, Imām Abū Hanīfa a dit que l'ablution de la prière (wudū) devient invalide si du sang sort de la peau. L'Imām ach-Chāfi'ī, quant à lui, a dit que cela ne la rend pas invalide. Selon l'Imām ach-Chāfi'ī, si la peau d'un homme touche la peau d'une femme, alors l'ablution de la prière devient invalide pour les deux. Selon Imām A'zam Abū Hanīfa, elle ne devient pas invalide pour les deux. Il existe également des divergences d'opinions similaires entre l'Imām Mālik et l'Imām Ahmad ibn Hanbal. Si l'on suit le point de vue de l'Imām Abū Hanīfa sur ces questions litigieuses, alors on n'aura pas suivi le point de vue de l'autre imam. Par conséquent, si l'on agit conformément au point de vue de l'autre imam, on n'aura pas suivi l'Imām Abū Hanīfa dans cette affaire, miséricorde sur eux. Tout comme il est impossible d'accomplir un tel acte en accord avec les quatre écoles juridiques, il existe de nombreuses questions pour lesquelles suivre deux ou trois imams en même temps n'est pas possible. De telles questions [où il y a des différences entre les imams] ne peuvent être pratiquées qu'en suivant un seul imam.

**Question:** Si l'on accomplissait certaines choses conformément à un imam, et d'autres selon un second imam, et d'autres selon un troisième imam, et encore d'autres selon un quatrième imam, nous aurions ainsi suivi les quatre imams. Qu'en dites-vous?

**Réponse:** Procéder ainsi, c'est jouer avec l'islam. Ainsi, la division entre halal et haram disparaîtrait. Or, cela est interdit, haram. Dans un hadith consigné dans le **Sahīh Muslim**, il est dit: «**L'hypocrite est comme un mouton qui va et vient entre deux bœufs. Tantôt il va vers un bœuf, tantôt vers l'autre.**» Dans un hadith rapporté par **Bukhārī**, il est dit: «**Les pires des êtres humains sont ceux qui ont deux visages. Il se montrent sous un visage à certaines personnes, et sous un autre visage à d'autres.**» Ce sont ces personnes qui sont visées dans le verset 37 de la sourate at-Tawba. Dans ce verset, il est dit par le sens interprétatif: «**Nasī'** (report d'un mois sacré) **témoigne de l'accroissement de la mécréance. Les mé-**

**créants sont ainsi induits en erreur. Une année, ils déclarent ce mois licite et une autre année, ils le déclarent à nouveau interdit.»** Ils déclarent donc quelque chose de permis une année et interdit à un autre moment.

Dans le livre **Tahrīr al-usūl** d'Ibn al-Humām, dans le livre **Mukhtasar al-usūl** d'Ibn al-Hadjib et dans **Durr al-mukhtār**, il est mentionné: «Il a été unanimement déclaré qu'il est défendu de dé-laisser l'école juridique après avoir commencé à pratiquer une affaire selon ce madhhab, tant que l'on continue à faire cette action et les actes qui sont liés à cette affaire.» [Uthmān ibn al-Hadjib al-Mālikī est décédé en 646 (1248 apr. J.-C.) à Alexandrie.] Dans le livre **al-Bahr ar-rā'iq**, il est écrit: «Pour quelqu'un qui suit Imām Abū Hanīfa, il est nécessaire (wājib) de suivre l'école juridique hanafite à tout moment. Tant qu'il n'y a pas de nécessité (daroura), il n'est pas permis d'agir selon une autre école juridique. Comme l'indique le grand érudit hanafite Qāsim, il a été unanimement annoncé que celui qui accomplit un acte conformément à une école juridique ne doit pas quitter cette école juridique.» [Qāsim ibn Qatlūbugha al-Misrī est décédé en 879 (1474 apr. J.-C.).] Dans le livre **Musallam ath-thubūt** il est dit: «Quelqu'un qui n'est pas un mujtahid absolu (mutlaq) doit, même s'il est un savant, suivre un mujtahid absolu.» L'auteur de ce livre est Muhibbullah al-Bihārī al-Hindī qui est décédé en 1119 (1707 après J.-C.).

L'Imām Abdulwahhāb ach-Cha'rānī [décédé en 973 (1565 apr. J.-C.)] écrit à la page 24 de son livre **al-Mizān**: «Pour un savant qui n'a pas atteint le plus haut niveau (d'ijtihād), il est wājib de suivre l'une des quatre écoles juridiques. Sinon, il s'écarte du droit chemin et fait également dévier les autres du droit chemin.»

Ibn Ābidīn, miséricorde sur lui, dit à la 283e page de son livre **Radd al-mukhtār**: «Pour un Āmī, il n'est pas permis de changer d'école juridique. Il doit suivre l'école juridique de son choix.» Āmī est toute personne qui n'est pas un mujtahid.

Chah Waliyullāh ad-Dahlawī [décédé en 1176 (1762 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, écrit dans son livre **Iqd al-jayyid**: «Il n'est pas permis à un savant qui n'a pas atteint le degré d'ijtihād d'agir selon ce qu'il a lui-même compris des hadiths, car une telle personne ne peut pas distinguer, en ce qui concerne les hadiths, s'ils ont été abrogés, s'ils nécessitent une interprétation ou s'ils sont clairs.» Ibn al-Hadjib écrit également cela dans son livre **Mukhtasar**. De plus, Chah Waliyullāh ad-Dahlawī, miséricorde sur lui, écrit dans son livre **Fuyūd al-Haramayn**: «L'école juridique hanafite est la plus précieuse parmi les écoles juridiques. Elle est celle



qui correspond le plus à la voie de la “**sunna du Prophète**”, qui a été compilée dans le **Sahīh al-Bukhārī**.»

Alī ibn Uthmān Dātā Ghanj Bach al-Lāhorī [décédé en 465 (1072 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, écrit dans son livre **Kachf al-mahdjūb**: «Yahyā ibn Muādh ar-Rāzī vit le Messager d’Allah, paix sur lui, dans son rêve et lui demanda: “Ô Messager d’Allah! Où puis-je te chercher et te trouver?” Il répondit: “Dans l’école juridique d’Abū Hanīfa.”» [Yahyā ibn Muādh ar-Rāzī, miséricorde sur lui, est décédé en 258 (872 apr. J.-C.) à Nichapour.]

Ibn al-Humām, miséricorde sur lui, dit dans son livre **Tahrīr**: «Il a été unanimement communiqué qu’il n’est pas permis d’abandonner l’école juridique à laquelle on s’est conformée, c’est-à-dire selon laquelle on a déjà commencé à pratiquer.»

Mawlānā Abdussalām écrit dans son commentaire sur le livre de **Jawhara**: «Celui qui suit l’une des quatre écoles juridiques dans ses pratiques culturelles et dans ses actions basées sur l’ijtihād, aura œuvré de manière conforme au commandement d’Allah le tout-puissant.» [Le savant malikite Abdussalām ibn Ibrāhīm al-Laḡānī, miséricorde sur lui, commenta l’œuvre de son père, Jawhara at-Tawhīd, écrite sous forme de poème, et donna à ce commentaire le titre d’**Ittihāf al-murīd**. Il mourut en Égypte en 1078 (1668 apr. J.-C.).]

Imām ar-Rabbānī, miséricorde sur lui, révivificateur du deuxième millénaire, écrit dans son livre **Mabda’ wa-ma’ād**: «Allah le tout-puissant a fait savoir à ce pauvre que dans le madhhab hanafite, les fidèles avaient raison de ne pas réciter debout en même temps que l’imam lorsqu’ils se tenaient derrière lui.»

Chah Abdul’azīz ad-Dahlawī, miséricorde sur lui, explique le verset «**N’associe rien à Allah le tout-puissant!**» de la façon suivante: «Il y a six groupes de personnes à qui l’obéissance est obligatoire: ceux qui sont mujtahids dans les sciences religieuses, les cheiks des ordres suprême (at-turuq al-aliyya)...» [Abdul’azīz ad-Dahlawī est décédé en 1239 (1923 apr. J.-C.) à Delhi.]

Imām al-Ghazālī, miséricorde sur lui, écrit dans son livre **Kimyā-i Sa’āda** dans la section sur l’Amr bil-ma’rūf: «Aucun savant n’a considéré comme licite d’aller à l’encontre de l’école juridique que l’on suit.»

Abdulhaqq ad-Dahlawī, miséricorde sur lui, écrit dans le commentaire du **Sifr as-sa’āda**: «L’édifice de l’islam est fondé sur ces quatre piliers. Quiconque s’initie sur l’un de ces quatre chemins entrouver l’une de ces quatre portes, il serait absurde et inutile de

prendre une autre voie et de s'accrocher à une autre porte. De cette façon, il bouleverserait l'ordre dans ses préoccupations et s'écarterait du droit chemin.» Il ajoute, dans un autre passage: «Le consensus des savants et la meilleure voie pour les musulmans vers la fin des temps est de suivre l'une des quatre écoles juridiques. C'est ainsi que l'ordre règnera dans la religion et sur terre. Chacun choisit d'abord l'école juridique qu'il souhaite. S'il change d'école juridique après avoir commencé à en suivre une première, il aura discrédité celle-ci. Les actions et les propos seront confus. Les savants des générations suivantes ont unanimement déclaré ceci. C'est ce qui est le plus juste. La bénédiction est dans cela.»

Le savant hanafite Imām al-Quhistānī, miséricorde sur lui, écrit dans son commentaire sur le **Mukhtasar al-wiqāya** avant le chapitre sur les boissons: «Ceux qui, comme mu'tazila, croyaient que la vraie voie pouvait être différente disaient que le commun des musulmans pouvait mélanger les écoles juridiques à volonté. Cependant, les savants d'ahlus-sunna ont dit que la vérité n'est pas multiple et que le commun des musulmans doit suivre un imam particulier. Le livre **Kachf** traite de cela en détail. Rechercher dans toutes les écoles juridiques les actes licites (mubāh) et faciles à mettre en œuvre et les appliquer est appelé “**talfiq**” (fusion) des écoles juridiques. Celui qui pratique la fusion devient un pécheur (fāsiq). Le **Charh at-Tahāwī** de Sa'īd ibn Mas'ūd explique ce sujet en détail.» [Imām Muhammad al-Quhistānī al-Hanafī, est décédé en 962 (1508 apr. J.-C.) à Boukhara.]

**Question:** Quelqu'un qui sait que pratiquer le talfiq veut dire jouer avec la religion, et qui accepte aussi qu'il ne soit pas permis de changer l'école juridique que l'on suit déjà, n'affirme-t-il pas que son école juridique est la plus correcte?

**Réponse:** Toute personne appartenant à une école juridique peut avancer des arguments pour présenter son école juridique comme la plus légitime. Nous ne citerons ici que les preuves qui illustrent le fait qu'il est préférable de suivre l'école juridique hanafite. Imām Abū Hanīfa Nu'mān ibn Thābit, miséricorde sur lui est, parmi les quatre fondateurs d'écoles juridiques, le plus proche de l'époque des nobles Compagnons, le plus érudit, le plus versé dans le fiqh et le plus pieux. L'Imām Abdulwāhhāb ach-Cha'rānī, miséricorde sur lui, décrit Imām Abū Hanīfa, même s'il appartient lui-même à l'école juridique chāfi'ite, de manière juste et perspicace comme suit: «Personne ne doit l'outrager, car il est le plus grand des quatre imams, le premier fondateur d'école juridique, celui dont les chaînes de transmission sont les plus proches du Messager

d'Allah, paix sur lui, et celui qui a pu observer le plus le mode de vie des Compagnons du Prophète et des successeurs des Compagnons. Toutes ses paroles s'appuient sur le Coran et la sunna. Il n'a jamais rien déclaré en se basant sur son propre avis.» Ainsi, alors qu'un aussi grand savant qu'Imām ach-Cha'rānī appelle l'Imām Abū Hanīfa «**savant soumis à Allah**» et mentionne qu'il n'a rien dit à partir de sa propre opinion, il est extrêmement injustifié que certains spécialistes du hadith qualifient ce grand imam et ses disciples «**d'Ashāb ar-Ra'y**» (ceux qui se basent sur leur propre avis). Qu'Allah le tout-puissant pardonne à ceux qui disent cela. [Imām Abū Hanīfa est décédé en 150 (767 apr. J.-C.) à Bagdad et Abdul-wahhāb ach-Cha'rānī en 973 (1565 apr. J.-C.) en Égypte, miséricorde sur eux.]

Ibn Hajar al-Makkī, un éminent savant de l'école juridique chāfi'ite, a écrit un livre intitulé **al-Khayrāt al-hisān fī manāqib an-Nu'mān**, pour présenter les mérites d'Imām Abū Hanīfa. [Le livre **Uqūd al-marjān fī manāqib Abī Hanīfa an-Nu'mān** du savant hanafite Ahmad at-Tahāwī est également connu. Tahāwī est décédé en 321 (933 apr. J.-C.)]

Le savant hanafite Ibn Ābidīn écrit dans la préface de son livre **Radd al-mukhtār**: «Le témoin de la grandeur d'Imām Abū Hanīfa est que son école juridique est la plus répandue. Les autres fondateurs d'écoles juridiques ont pris l'ensemble de ses paroles comme preuve. Depuis son époque jusqu'à aujourd'hui, les savants de son école juridique ont émis des fatwas partout dans le monde en se basant sur ses paroles. La majorité des amoureux d'Allah s'élevèrent vers la perfection en agissant et en s'efforçant de suivre son école juridique. Les musulmans d'Anatolie, des Balkans, d'Inde, du Pakistan et de Transoxiane (c'est-à-dire du Turkestan) suivent l'école juridique hanafite. Bien que l'empire abbasside ait adopté l'école juridique de ses ancêtres, la majorité des juges et des érudits appartenaient à l'école juridique hanafite et ils ont agi en accord avec cette école juridique pendant près de 500 ans. L'empire seldjoukide suivant, les souverains de Khārezm et également le grand Empire ottoman étaient également tous hanafites.»

Le grand savant hanafite Muhammad Tāhir as-Siddīqī est décédé en 981 (1573 apr. J.-C.). Il écrit dans son livre **Majma al-bihār fī gharā'ib at-tanzīl wa-latā'if al-akhbār**: «Le fait qu'Allah le tout-puissant facilite la diffusion de l'école juridique de l'Imām Abū Hanīfa est le signe qu'Il est satisfait de lui. S'il n'y avait pas de secret divin derrière tout cela, la majorité des musulmans du monde entier n'appartiendraient pas à son école juridique.»

Imām ar-Rabbānī Ahmad al-Fārūqī, le mujaddid du deuxième millénaire, miséricorde sur lui, écrit dans la 55e lettre tirée du deuxième volume de son livre en persan **Maktūbāt**: «Imām Abū Hanīfa ressemble à Īsā, paix sur lui. Parce qu’il a été doté de scrupule (wara‘) et de piété (taqwā) et qu’il a suivi la sunna, il a atteint un niveau très élevé dans la déduction des dispositions légales (ahkām) à partir des textes sources (versets coraniques et hadiths) et dans l’ijtihād. Certains savants n’ont pas compris son degré. Les choses qu’il a trouvées par l’ijtihād étaient des connaissances tellement subtiles qu’ils ont cru qu’elles n’étaient pas conformes au Livre et à la sunna. C’est pourquoi ils le qualifiaient de “Sāhib ar-Ra’y” (c’est-à-dire quelqu’un qui se sert de sa libre opinion). Parce qu’ils ne pouvaient pas saisir la réalité de son savoir et comprendre la même chose que lui, ils se sont trompés de cette manière. Par contre, Imām ach-Chāfi‘ī, miséricorde sur lui, pouvait comprendre une partie du savoir d’Imām Abū Hanīfa et disait donc: “Tous les jurisconsultes sont des disciples d’Abū Hanīfa dans la jurisprudence (fiqh).” Muhammad Pārisā, miséricorde sur lui, dit dans son livre **Fusūl-i sitta**: “Lorsqu’Īsā, paix sur lui, descendra du ciel [à Damas], son ijtihād et sa pratique seront conformes à ceux de l’école juridique d’Imām Abū Hanīfa.” Cette déclaration pourrait probablement illustrer la ressemblance du grand imam avec le prophète Īsā, paix sur lui.» C’est ici que se termine la traduction de la 55e lettre. [Muhammad Pārisā était un grand érudit de Boukhara et un grand bienaimé d’Allah et il est décédé en 822 (1419 apr. J.-C.) à Médine.]

Les savants et les vertueux [awliyā] de cette umma étaient pour la plupart hanafites. Cependant, les gens sans madhhab injurient un tel grand savant qui a également mis en pratique son savoir, et traitent même les suiveurs des écoles juridiques de mécréants, comme par exemple dans la déclaration: «Celui qui lit des livres de fiqh devient un mécréant.» Dans le livre **al-Djarh a’lā Abī Hanīfa** et dans d’autres livres de ce genre, on trouve des déclarations aussi outrancières. Quelle peut bien être la raison pour laquelle de tels ignorants attaquent de la sorte ce grand et béni imam? Ils ne savent pas que lui être hostile, c’est être hostile à toute cette charitable communauté. Ce qui a été cité de la quatrième section du livre **al-Usūl al-arba’a** jusqu’ici est en grande partie tiré du livre **Kitāb al-majīd fi wujūb at-taqlīd** de Mawlānā Mahbūb Ahmad al-Mujaddidī al-Amratsarī.

L’ouvrage **Musnad-i kabīr-i Imām-i Abū Hanīfa**, compilé par Abū Mu’ayyad Muhammad ibn Mahmūd al-Khārazmī [décédé en

665 (1266 apr. J.-C.)), se compose de dix parties. Dans la première partie, les déclarations de notre Prophète (akhbār) et des Compagnons du Prophète (āthār), dans lesquelles Imām Abū Hanīfa est loué, ont été recueillies. [Akhbār signifie hadith et āthār signifie témoignage d'un Compagnon du Prophète.] Il y cite un hadith que Sadrul-kabīr Charafuddīn Ahmad ibn al-Mu'ayyid lui a communiqué dans la ville de Khārezm. Dans ce hadith rapporté par Abū Hurayra, qu'Allah l'agrée, il est dit: «**Parmi ma communauté viendra quelqu'un nommé Abū Hanīfa qui sera la lumière de ma communauté au jour du jugement dernier.**» Un autre précieux hadith, rapporté par la même source, dit: «**Un individu apparaîtra au sein de ma communauté. Son prénom est Nu'mān, son surnom Abū Hanīfa. Il sera la lumière de ma communauté.**» Encore un autre hadith qui nous est parvenu par la même source, rapporté par Anas Ibn Malik, déclare: «**Un homme viendra après moi. Il s'appelle Nu'mān Ibn Thābit, son surnom est Abū Hanīfa. Allah le tout-puissant renforcera Sa religion et ma sunna par sa main.**» Un autre hadith dit: «**Je vous informe de quelqu'un qui apparaîtra dans la ville de Koufa et dont le surnom sera Abū Hanīfa. Son cœur est rempli de savoir et de sagesse. Vers la fin du monde, des gens appelés "Banāniyya" seront conduits à la perte à cause de lui.**» Les gens sans madhhab rejettent ces hadiths. Ils prétendent qu'il y a dans la chaîne de transmission des personnes dont on ignore la situation exacte. Nous leur répondons que l'ignorance de ceux qui sont venus plus tard ne peut être une tare pour ceux qui sont venus plus tôt. Et s'ils disent que ces hadiths ne se trouvent pas dans les six livres de hadiths appelés «**Kutub as-sitta**», nous leur répondons que les hadiths ne se limitent pas aux hadiths rapportés dans ces six livres. Il a déjà été déclaré de manière unanime que de nombreux hadiths authentiques étaient rapportés dans bien d'autres ouvrages. Dans un hadith cité dans Tirmidhī et rapporté par Abū Hurayra, il est dit: «**Si la foi devait se replier sur les Pléiades, quelqu'un du peuple perse la ramènerait.**» Il est évident qu'il s'agit là d'Imām Abū Hanīfa. C'est ici que s'arrête la traduction d'**al-Usūl al-arba'a**. [Ce livre a été écrit en persan par Muhammad Hasan Djān as-Sirhindī al-Mujaddidī, miséricorde sur lui, et a été imprimé en Inde en 1928 et à Istanbul en 1975. Hasan Djān est décédé en 1349 (1931 apr. J.-C.) à Hyderabad (Pakistan).]

Dans le livre **ad-Durr al-manthūr** de l'Imām Abdurrahmān as-Suyūti [décédé en 911 (1505 apr. J.-C.) en Égypte], un hadith enregistré par Hākīm [décédé en 405 (1014 apr. J.-C.) à Nichapour] et rapporté par Abdullah ibn Mas'ūd est cité comme suit: «**Les li-**

vres précédemment révélés étaient une lettre, c'est-à-dire une parole et enseignaient une chose. Le noble Coran a été révélé en sept lettres (harf) et enseigne 7 choses: l'interdit (zajr), l'ordonné (amr), le licite (halal), l'interdit (haram), l'univoque (muhkam), l'ambigu (mutachābih) et les exemples (amthāl). **Acceptez de ce qui précède ce qui est permis comme permis et ce qui est interdit comme interdit, exécutez ce qui est ordonné et évitez ce qui est interdit! Tirez les leçons des paraboles et des récits! Conformez-vous aux versets explicites et croyez aux versets ambigus. Dites: "Nous croyons en ceux-ci et tout cela nous a été annoncé par notre Seigneur."»** Ce hadith est également mentionné dans le livre wahhabite à la page 406. Le grand érudit Muhammad Hāmid, prédicateur et professeur d'université à la mosquée du Sultan à Hama (Syrie), écrit dans son livre **Luzūm ittibā madhāhib al-a'immā** en détail sur l'école juridique hanafite et prouve qu'il est nécessaire (wājib) de suivre une des quatre écoles juridiques. Ce livre a été rédigé en 1388 (1968 apr. J.-C.) et réimprimé par la technique offset à Istanbul en 1984 apr. J.-C.

22. À la page 414 du livre wahhabite, il est dit: *«Prier un autre qu'Allah, attendre d'un autre la levée des difficultés ou la satisfaction de ses propres besoins, honorer les tombes, en faire des idoles, ériger des mausolées au-dessus d'elles et prier dans ces mausolées, adorer les personnes qui y sont enterrées, souhaiter quelque chose aux défunts par le cœur, par la parole ou par des actes d'adoration, tout cela est un grand chirk et conduit à rester éternellement dans le feu de l'Enfer. Ils n'ont pas peur de prêter un faux serment au nom d'Allah, mais ils ont peur de prêter un faux serment au nom d'Ahmad al-Badawī. Ceci n'est rien d'autre que de le placer au-dessus d'Allah et de lui attribuer plus de pouvoir.»*

L'auteur du livre confond ici le vrai et le faux et attribue à tort le mauvais comportement d'un individu à tous les autres. Il va sans dire que le fait de laisser Allah le tout-puissant et d'attendre quelque chose d'un autre qu'Allah, mort ou vivant, ou de jurer au nom d'un autre, que ce soit pour de vrai ou faux, est du blasphème. Cela détourne l'être humain de la foi. Juste parce que certaines personnes font une telle chose, prétendre que c'est du blasphème de visiter des tombes ou d'accomplir des prières rituelles dans des mausolées pour l'agrément d'Allah en direction de la Ka'ba et d'en offrir la récompense au défunt ou de faire d'un serviteur aimé d'Allah un intermédiaire pour la création d'Allah n'est rien d'autre qu'une calomnie envers l'islam et les musulmans. Il est condamnable de détruire des sanctuaires, des mausolées, des

tombes et des cimetières pour de telles raisons. Celui qui accuse les musulmans de mécréance devient lui-même mécréant s'il le fait par hostilité et entêtement. S'il le fait en raison d'une mauvaise interprétation de textes sources ambigus, il ne devient pas un mécréant, mais un égaré (sāhib al-bid'a). Les propos de ce livre reviennent à dire qu'il y a des gens qui vont dans les mosquées pour voler, ou pour faire de la propagande en faveur de l'hérésie, ou pour dénoncer les prédicateurs, les orateurs, en les calomniant, ou qui vont pour se faire remarquer, pour chercher de la notoriété, alors, il faut démolir les mosquées. Celui qui parle ainsi ne sait-il pas que les mosquées n'ont pas été construites pour de tels méfaits? Elles sont faites pour accomplir la prière rituelle, les sermons, et pour écouter le noble Coran. Ainsi, il ne faut pas démolir les mosquées à cause de ces quelques méfaits, mais empêcher les semeurs de troubles d'entrer dans les mosquées et de se mêler aux bonnes personnes. Prétexter les mauvaises gens pour qualifier les bons musulmans d'ahlus-sunna d'associateurs et être irrespectueux envers les turbés du Messenger d'Allah, paix sur lui, des bienaimés d'Allah et des savants, miséricorde sur eux, c'est être hostile envers l'islam.

Le grand savant Abdulghanī an-Nablusī, miséricorde sur lui, écrit en résumé à partir de la page 153 de son ouvrage **al-Hadiqa**: Les sources du savoir religieux (**Adilla ach-Char'iyya**) sont au nombre de quatre: **Livre** (Coran), **sunna**, **qiyās** (analogie) et **ijmā'** (consensus des savants). Le raisonnement par analogie et le consensus découlent du Coran et de la sunna. Ainsi, les principales sources de connaissances religieuses sont le Coran et la sunna. Toutes les connaissances et les actes qui ne proviennent pas de ces deux sources sont une «**innovation**» (bid'a). Les croyances, connaissances et actions considérées comme bid'as sont une aberration et plongent l'être humain dans la perte. Par exemple, certains qui se disent soufis et membres d'un ordre (tarīqa) disent, lorsqu'ils commettent quelque chose de répréhensible (munkar), c'est-à-dire quelque chose qui va à l'encontre du consensus, les choses suivantes: «*Nous connaissons les connaissances cachées (bātin). Cette action nous est permise. Vous apprenez du Coran, tandis que nous interrogeons directement Muhammad, paix sur lui, et apprenons de lui. Si nous ne faisons pas confiance à son témoignage, nous interrogeons Allah et apprenons de Lui. L'assistance spirituelle (himma) de notre cheik nous aide à connaître Allah. Nous n'avons pas besoin d'apprendre quoi que ce soit dans un livre ou auprès d'un enseignant. Pour parvenir à la connaissance*

*d'Allah, il n'est pas nécessaire de lire des livres ou de fréquenter des institutions d'enseignement. Si notre voie était fautive, aucune lumière ne se présenterait à nous ni aucun prophète ou âme. Si nous faisons quelque chose de mal ou si nous péchons, nous en sommes informés en rêve et nous recevons un enseignement sur ce qui est juste. Ce que les savants considèrent comme mauvais ne nous est pas présenté dans nos rêves comme quelque chose de mauvais. Puisque nous le considérons comme bon, nous le faisons.»* De telles déclarations sont les paroles des zindiqs et des hérétiques et c'est une moquerie de l'islam. Elles expriment une insulte au noble Coran et aux précieux hadiths et une méfiance à leur égard, comme si ces sources contenaient des choses qui sont fausses ou qui ne sont pas à jour. Il ne faut pas accorder de crédit à de telles paroles corrompues.

Les savants d'ahlus-sunna, miséricorde sur eux, disent qu'on ne peut pas comprendre un jugement par le biais de «**l'inspiration**» (ilhām). Cela signifie que les connaissances qu'Allah le tout-puissant dépose dans les cœurs des bienaimés d'Allah, miséricorde sur eux, ne peuvent servir de source et de preuve du licite (halal) et de l'illicite (haram). Les inspirations dans le cœur béni du Messager d'Allah, paix sur lui, sont une source pour tous les musulmans et chacun doit les suivre. Si les inspirations des bienaimés d'Allah sont en accord avec l'islam, elles ne sont valables que pour eux en tant que source, et pas pour les autres. Les inspirations servent d'aide pour comprendre les significations du Livre et de la sunna. Elles se produisent chez les musulmans vertueux. Quant aux cœurs des égarés et des pécheurs, ils reçoivent des suggestions du diable. La connaissance qui parvient au cœur est appelée «**al-ilm al-La-dunnī**». Elle est soit d'origine divine, soit d'origine démoniaque. La première est appelée «**inspiration**» (ilhām) et la seconde «**insufflation**» (waswas). Alors que l'inspiration est conforme au Coran et à la sunna, l'insufflation les contredit. Les rêves peuvent également être d'origine divine ou démoniaque. Le Messager d'Allah, paix sur lui, avant d'être appelé à être prophète, a agi pendant six mois en fonction de ce qui lui avait été inspiré en rêve. Le grand savant du tasawwuf et bienaimé d'Allah Junayd al-Baghdādī [décédé en 298 (910 apr. J.-C.) à Bagdad], miséricorde sur lui, a dit: «Le chemin qui mène les êtres humains à l'amour d'Allah le tout-puissant est uniquement le chemin de Muhammad, paix sur lui. Toutes les autres religions, sectes, tariqa et rêves sont des voies sans issue qui ne mènent pas l'être humain à la félicité. Quelqu'un qui n'apprend pas les dispositions du noble Coran et ne se



conforme pas aux hadiths est un ignorant et inconscient. Il ne faut pas suivre de telles personnes. Notre savoir et notre voie sont basés sur le Coran et la sunna.» Muhyiddīn ibn al-Arabī [décédé en 638 (1240 apr. J.-C.) à Damas], miséricorde sur lui, dit: «Un bienaimé d’Allah progresse tant qu’il suit l’islam. Ensuite, les inspirations qu’il reçoit se multiplient. Mais les inspirations qui lui parviennent ne peuvent être supérieures au Coran et à la sunna.» Sirrī as-Saqatī [décédé en 251 (865 apr. J.-C.) à Bagdad] a dit: «Le tasawwuf a trois niveaux de signification. Dans le premier, la connaissance divine dans le cœur du soufi n’éteint pas la lumière du scrupule (wara’). Avec la lumière de la connaissance divine dans son cœur, il peut comprendre la réalité, l’essence de la matière et des énergies, et il accède aux manifestations des noms et attributs d’Allah le tout-puissant. Avec la lumière de scrupule dans son corps, il comprend des connaissances subtiles et profondes de l’islam. Ensuite, chacun de ses actes sera conforme à l’islam. Selon le deuxième niveau de signification, il n’y a plus dans le cœur du soufi de connaissances qui ne se conforment pas au Coran et à la sunna. Ceux qui sont des savants profonds dans les sciences explicites (zāhir) et cachées (bātin) et qui comprennent les termes utilisés par les grands savants du tasawwuf peuvent distinguer si ces connaissances sont en accord ou non avec l’islam. Dans le troisième niveau de signification du tasawwuf, les prodiges du soufi ne sont jamais en contradiction avec le savoir islamique. Les choses qui contredisent les dispositions islamiques ne peuvent pas être des **“prodiges”** (karāma). Elles sont appelées **“istidrāj”**.»

Tous ceux qui possèdent des connaissances ne peuvent pas distinguer si les paroles et les actes des bienaimés d’Allah sont conformes ou non aux prescriptions islamiques. Pour cela, il faut posséder une connaissance profonde du tasawwuf et bien comprendre les significations des paroles des grands savants du tasawwuf. Par exemple, Bāyazīd al-Bistāmī<sup>[1]</sup>, miséricorde sur lui, a dit: «Subhānī mā a’zama chānī.» Ceux qui n’ont qu’une connaissance externe pensent que cela a le sens suivant: «Les défauts des créatures n’existent pas chez moi, ma gloire est si grande.» Muhyiddīn ibn al-Arabī, miséricorde sur lui, a dit à propos de la signification de cette déclaration, qu’elle exprime de la meilleure façon la grandeur d’Allah le tout-puissant ainsi que Son impeccabilité. C’est une tanzīh de tanzīh. [«Tanzīh» signifie l’exemption des qualités

---

[1] Bāyazīd al-Bistāmī est décédé en 261 (875 apr. J.-C.) à Bistam, qui se trouve sur la côte sud de la mer Caspienne.

inférieures.] Il comprit donc qu'il ne pouvait en aucune manière louer Allah le tout-puissant et l'exempter de défauts comme il se doit. De même que l'essence et les noms d'Allah le tout-puissant peuvent se manifester dans leur parfaite élévation, exempts de tout défaut, de même les manifestations (tadjalliyyāt) se font selon sa capacité de compréhension (isti'dād) ainsi que les acquittements et les louanges qu'il accomplit autant qu'il le peut. Bāyazīd al-Bistāmī considérait la louange de ces manifestations comme la louange de sa propre capacité raison pour laquelle il disait qu'il se louait lui-même. Après avoir dit «Subhānī», en voyant le fait que les manifestations d'autrui étaient inférieures aux siennes, dans les manifestations relatives à leur transcendance et voyant que sa transcendance est plus convenable que celle d'eux, il a prononcé ses paroles dans le sens de «ma capacité est plus grande». Nous voyons donc que cette phrase exprime une chose conforme à l'islam. Étant dans un état d'ivresse spirituelle, il n'a pas trouvé d'autres mots pour exprimer cette connaissance subtile, et l'a donc exprimée d'une façon qui échappe au discernement de la majorité des gens. Un jour, dans la ville de Bistam, Bāyazīd al-Bistāmī prit avec lui quelques-uns de ses élèves et alla rendre visite à quelqu'un dont on disait qu'il était un bienaimé d'Allah. Lorsqu'il arriva chez cet homme dont l'ascétisme et la crainte d'Allah étaient sur les lèvres, il le vit cracher en direction de la qibla. Il ne le salua pas et s'éloigna de là. Il dit: «Cet homme n'a pas respecté l'une des règles de la bienséance qui doivent être observées à l'égard du Messenger d'Allah, paix sur lui. Par conséquent, il ne peut pas non plus avoir le comportement qui doit être présent chez un bienaimé d'Allah.» Il est répréhensible de se comporter de manière immorale en direction de la qibla. Les savants d'ahlus-sunna ont évalué comme détestable (makrūh) le fait d'étendre les jambes en direction de la qibla pendant qu'on est assis ou couché. Allah le tout-puissant a ordonné de faire la circumambulation de la Ka'ba (tawāf) et d'être pur pendant ce temps. Muhyiddīn ibn al-Arabī, miséricorde sur lui, dit: «Si quelqu'un qui prétend que ses invocations sont toujours exaucées et qu'il accomplit des prodiges ne respecte pas ne serait-ce qu'une seule des règles de la bienséance islamique (ādāb), il ne faut pas le croire, même s'il accomplit de nombreux prodiges.» Bāyazīd al-Bistāmī dit: «Si quelqu'un prétend être un bienaimé d'Allah et même se tenir dans les airs, ne croyez pas à ses paroles avant d'avoir vu s'il accomplit les actes d'adoration, s'il s'abstient des interdits et s'il agit conformément à l'islam.» [De nos jours, il est donc impératif de vérifier ces aspects auprès des auteurs de li-

vres sur l'islam avant de lire leurs ouvrages, et d'éviter les livres de ces auteurs qui n'agissent pas conformément à l'islam!]

Abdurra'ūf al-Munāwī [décédé en 1031 (1621 apr. J.-C.) en Égypte], miséricorde sur lui, écrit dans son commentaire sur **al-Jāmi' as-saghīr**: «Il existe un consensus parmi les savants sur le fait qu'il n'était pas permis au commun des musulmans (awām), c'est-à-dire pour tous ceux qui ne sont pas des mujtahids, de suivre les nobles Compagnons du Prophète. Ce consensus est communiqué par l'Imām Abū Bakr ar-Rāzī, miséricorde sur lui. Un mujtahid peut suivre un ijtihad en dehors des quatre écoles juridiques, mais en le suivant, il doit remplir toutes les conditions de cette affaire.» Abū Sulaymān ad-Dārānī [décédé en 205 (820 apr. J.-C.) à Damas], miséricorde sur lui, dit: «Souvent des pensées viennent dans mon cœur. Si elles sont conformes au Livre et à la sunna, je les accepte.» Dhunnūn al-Misrī [décédé en 245 (860 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, dit: «Suivre Son Prophète le plus aimé, paix sur lui, dans tous les traits de caractère et dans toutes les actions est le signe qui montre qu'on aime Allah le tout-puissant.»

À la page 182 du livre **al-Hadīqa**, on cite un extrait de l'ouvrage d'Imām al-Qastalānī **al-Mawāhib al-Ladunniyya**, dans lequel on peut lire: «L'amour d'Allah le tout-puissant se divise en deux: l'amour prescrit (fard) et l'amour non prescrit. Par l'amour prescrit, on accomplit les commandements et on évite les interdits. On se contente du destin (qadā) et de la destinée (qadar). Commettre des interdits et ne pas accomplir des actes obligatoires témoigne d'un manque de cet amour. L'amour non prescrit pousse l'être humain à pratiquer des adorations surérogatoires (nāfila) et à s'abstenir de choses douteuses. Un hadīth qudsī enregistré dans Bukhārī et rapporté par Abū Hurayra, qu'Allah l'agrée, montre qu'accomplir les obligations est une adoration qu'Allah le tout-puissant apprécie beaucoup. Il est dit dans ce hadīth: **“Allah le tout-puissant dit: Ce que J'affectionne le plus parmi les choses qui rapprochent Mon serviteur de Moi sont celles que Je lui ai ordonnées comme obligations. Lorsque Mon serviteur accomplit les adorations surérogatoires (nāfila), il se rapproche tellement de Moi que Je l'aime beaucoup. Lorsque Je l'aime, Je deviens son oreille qui entend, ses yeux qui voient, sa main qui saisit, son pied qui marche. Je lui accorde ce qu'il veut. S'il demande Mon aide, Je le secours.”**» Les adorations surérogatoires dont il est question ici sont celles qui sont effectuées en même temps que celles qui sont obligatoires. Elles complètent les imperfections des adorations obligatoires. Le savant malikite Umar ibn Alī al-Fākihānī al-Is-

kandarī [décédé en 734 (1334 apr. J.-C.)] dit: «Ce hadith montre que celui qui pratique les actes d'adoration surérogatoires en même temps que les actes obligatoires obtient l'amour d'Allah le tout-puissant.» Abū Sulaymān Ahmad al-Khattābī al-Bustī [décédé en 388 (998 apr. J.-C.)] dit: «Ce hadith montre que les invocations de ces personnes sont acceptées.» Ceux pour qui ces personnes font des invocations obtiennent leurs souhaits. [Dire que c'est du chirk de demander des invocations et de l'aide aux bienaimés d'Allah contredit ce hadith.]

Abdulghanī an-Nabluṣī, miséricorde sur lui, écrit: «Tout ce que nous avons écrit, en commençant par Junayd al-Baghdādī jusqu'ici, est tiré de la **Risāla al-Quchayriyya** du grand savant de tasawwuf Abdulkarīm al-Quchayrī [décédé en 465 (1072 apr. J.-C.) à Nichapour], miséricorde sur lui. Considère tous ces écrits de manière impartiale et objective! Vois comment les éminents du tasawwuf qui sont mentionnés se sont accrochés à l'islam! Ils ont toujours mesuré leur dévoilement, leurs prodiges, leurs sciences relatives au cœur et leurs inspirations au Livre et à la sunna.» Est-il correct pour un musulman de blasphémer les savants d'ahlus-sunna et les éminents du tasawwuf en s'appuyant sur les paroles d'ignorants qui ont dévié de la voie du Messager d'Allah, paix sur lui? Peut-on croire à ces individus qui qualifient ces bienaimés et ceux qui les aiment d'idolâtres? Les prodiges des bienaimés sont vrais et justes. Ces événements surnaturels [au-delà des lois physiques, chimiques et physiologiques] dont Allah le tout-puissant gratifie les musulmans qui suivent la foi d'ahlus-sunna et agissent manifestement conformément à l'islam sont appelés «**prodiges**» (karāma). Un véritable bienaimé d'Allah ne dira pas qu'il est détenteur de prodiges et ne souhaite pas non plus en accomplir. Les prodiges peuvent se produire aussi bien chez les bienaimés vivants que chez ceux qui sont décédés. De même que les prophètes ne perdent pas leur statut de prophète après leur mort, les bienaimés ne perdent pas non plus leur rang après leur mort. Les bienaimés d'Allah ont connaissance de l'essence et des attributs d'Allah le tout-puissant. Le noble Coran rapporte les miracles accomplis par de nombreux bienaimés. Les prodiges observés chez Maryam lorsqu'Īsā, paix sur lui, vint au monde sans père en font partie. Lorsque Zakariyyā, paix sur lui, entra dans la chambre de Maryam, il vit à côté d'elle quelque chose à manger. Il lui demanda d'où elle tenait cette nourriture, car personne d'autre que Zakariyyā, paix sur lui, n'entrait dans sa chambre. Elle répondit à cela qu'Allah le tout-puissant l'avait créée. Les miracles des «Sept Dor-

mants» (Ashāb al-Kahf) sont également mentionnés dans le noble Coran. Ils restèrent affamés et assoiffés dans une grotte pendant des années. Le fait qu'Āsaf ibn Barhiyā ait apporté le trône de Balqis (la reine de Saba) à Sulaymān, paix sur lui, est également mentionné dans le noble Coran. Des milliers de prodiges accomplis par les nobles Compagnons et leurs successeurs sont consignés dans des livres et diffusés sur toutes les lèvres. Il n'est pas étonnant que les gens sans-madhhab ne croient pas aux prodiges, car rien de tel ne s'est jamais produit chez eux et ils n'ont jamais entendu dire que leurs maîtres ou des personnalités qu'ils apprécient aient accompli de telles choses. Ibn Ābidīn cite à la fin de son chapitre sur les renégats une déclaration de l'Imām Najmuddīn Umar an-Nasafī [décédé en 537 (1143 apr. J.-C.) à Samarcande], miséricorde sur lui: Lorsque ce dernier fut interrogé au sujet des prodiges, il dit: «Du point de vue d'ahlus-sunna, il est possible qu'Allah le tout-puissant fasse preuve de bonté envers Ses awliyās, c'est-à-dire envers Ses serviteurs bienaimés, en suspendant Son usage.»

De plus, il est écrit dans Ibn Ābidīn, à la fin du chapitre sur **la justification d'ascendance**, que les bienaimés d'Allah peuvent parcourir de grandes distances en très peu de temps. Dans les écoles juridiques chāfi'ite et hanafite, des dispositions de droit islamique ont même été fondées sur ce point. Ibn Hajar al-Haytamī [décédé en 974 (1567 apr. J.-C.) à La Mecque], miséricorde sur lui, écrit dans son recueil de fatwas: «Il y a parmi les savants beaucoup de gens qui disent qu'un bienaimé d'Allah qui voyage loin vers l'ouest, après avoir accompli la prière rituelle du coucher du soleil à l'endroit où il se trouve, et qui arrive à un endroit où le soleil ne s'est pas encore couché, n'a pas besoin d'accomplir à nouveau cette prière dès que le soleil s'y couche. Chamsuddīn Muhammad ar-Ramlī [décédé en 1004 (1596 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui a par contre dit qu'il devait l'accomplir à nouveau.» On a aussi souvent vu émerger, dans des situations de besoin, de la nourriture, de la boisson et des vêtements. Le fait que Jafar at-Tayyār, qu'Allah l'agrée, le cousin du Messager d'Allah, paix sur lui, ait flotté dans les airs est entré dans les livres d'histoire. Il est également connu que Luqmān as-Sarakhsī et d'autres volaient dans les airs. Marcher sur l'eau et parler aux arbres, aux pierres et aux animaux a également été fréquemment observé. Lorsqu'Allah le tout-puissant fait apparaître de tels événements surnaturels chez les prophètes, on appelle cela «**miracle**» (mu'jiza). Il n'est pas nécessaire que les prophètes, paix sur eux, soient encore en vie pour cela. Même après leur mort, Allah le tout-puissant peut leur accorder des miracles.

De même, Allah le tout-puissant permet également aux bienaimés de réaliser des prodiges (karāma) après leur mort. Aucun bienaimé d'Allah ne peut atteindre le niveau d'un prophète. Quel que soit le rang d'un bienaimé, l'obéissance aux commandements et aux interdictions d'Allah le tout-puissant reste obligatoire pour lui.

Le bienaimé d'Allah le plus haut placé est «**Abū Bakr as-Siddīq**», qu'Allah l'agrée. Après lui, le plus haut placé est «**Umar al-Fārūq**», qu'Allah l'agrée. Avant qu'Umar, qu'Allah l'agrée, n'embrasse l'islam, il y avait 39 musulmans. Ils pratiquaient leur adoration en secret. Lorsqu'Umar est devenu musulman, il a dit: «À partir d'aujourd'hui, on n'accomplira plus d'actes d'adoration en secret.» En islam, Umar al-Fārūq, qu'Allah l'agrée, a été le premier à accomplir publiquement un acte d'adoration. Après ces deux-là, «**Uthmān Dhun-Nūrayn**», qu'Allah l'agrée, est le plus haut placé parmi les bienaimés d'Allah. Parce qu'il a épousé successivement Ruqayya et Umm Kulthūm, qu'Allah les agrée, les filles du Messager d'Allah, paix sur lui, on lui a donné le surnom honorable de «Dhun-Nūrayn» (celui qui a deux lumières). Après le décès de ses deux épouses, le Messager d'Allah, paix sur lui, dit: «**Si j'avais une troisième fille célibataire, je donnerais comme épouse à Uthmān.**» Après ceux-là, «**Alī al-Murtadā**», qu'Allah l'agrée, est le bienaimé le plus haut placé. Lorsque le Messager d'Allah, paix sur lui, partit pour la bataille de Tabouk, il a consenti à laisser Alī, qu'Allah l'agrée, à Médine pour la protection de sa famille (Ahl al-bayt) en tant que représentant et lui dit: «Tu es à côté de moi comme Hārūn à côté de Mūsā, sauf qu'après moi, il n'y aura plus de prophète.» En raison de cela, il fut appelé «al-Murtadā» (celui dont on est satisfait). Après la disparition du Messager d'Allah, paix sur lui, ces quatre Compagnons ont pris successivement la fonction de calife selon leur rang. Après ces quatre-là, les bienaimés de plus haut rang sont tous les autres «**nobles Compagnons**», qu'Allah les agrée. Lorsque nous mentionnons les noms des nobles Compagnons et les affrontements qui ont eu lieu entre eux, notre bouche et notre cœur doivent être respectueux envers eux. En effet, les conflits qui ont eu lieu entre eux avaient pour origine des divergences d'ijtihād. Ils seront également récompensés pour ce qu'ils ont fait. Ceux qui se sont trompés ont reçu une récompense, et ceux qui ont eu raison ont reçu deux récompenses. Le Messager d'Allah a fait savoir que dix Compagnons du Prophète, appelés «**al-Achāra al-mubachcharā**», entreront au Paradis. Ce sont les quatre califes bien guidés, Talha, Zubayr, Sa'd ibn Abī Waqqās, Sa'īd ibn Zayd, Abū Ubayda ibn al-Djarrāh et Abdur-

rahmān ibn Awf. Nous croyons également que Fātima az-Zahrā, la fille bénie du Messager d'Allah, ainsi que ses deux fils Hasan et Husayn, et de même Khadīja al-kubrā et Aīcha as-Siddīqa, qu'Allah les agrée, sont des gens du Paradis. En dehors d'eux, nous ne pouvons pas citer de noms et dire avec certitude qu'ils iront au Paradis. Nous supposons fortement que d'autres savants et bienaimés d'Allah entreront au Paradis, mais nous ne pouvons pas en être définitivement sûrs. Après les nobles Compagnons du Prophète (sahāba), les plus hauts rangs des bienaimés sont les plus hauts rangs des successeurs des Compagnons (Tābi'ūn) et après eux, les plus hauts rangs des successeurs des successeurs des Compagnons (Taba' at-Tābi'in), qu'Allah les agrée.

L'auteur wahhabite écrit à un endroit: *«Il y a dix choses qui mènent à l'amour d'Allah le tout-puissant. La neuvième d'entre elles est de se trouver en compagnie de ceux qui aiment Allah, de sorte que l'on recueille les fruits sucrés qui résultent de leurs sages paroles, tout en ne parlant de soi-même à côté d'eux que lorsque cela est nécessaire. C'est en s'accrochant à ces dix choses que l'on peut gravir les échelons de l'amour, ce qui permet d'atteindre le bienaimé.»*

Nous aussi, nous croyons qu'il en est ainsi. C'est pourquoi nous aimons les grands savants du tasawwuf et c'est pourquoi nous recherchons la compagnie des bienaimés d'Allah. C'est aussi la raison pour laquelle nous les louons. En même temps, nous ne comprenons pas pourquoi il traite d'idolâtres ceux qui agissent de la sorte.

23. À la page 415 du livre **Fath al-majīd**, on peut lire: *«La qa-sida al-Burda (le poème du manteau) est le produit d'une grande ignorance. Le salut ne serait possible que par la protection des prophètes. Ce poème contredit le Coran et la sunna. Pourtant, ils le considèrent comme supérieur au Coran.»*

Dans la préface de son livre, l'auteur wahhabite écrit: *«Abdul'azīz ibn Saoud [mort en 1372 (1953 apr. J.-C.)] a renouvelé le Tawhīd et a apporté la paix et la sécurité à la péninsule arabe. Son fils Saoud ranima la voie de ses ancêtres et ouvrit la voie aux quatre califes bien guidés.»* L'auteur prie également pour le succès militaire de la dynastie des Saoud. Décrire de manière élogieuse quelqu'un comme Saoud, qui a laissé libre cours à ses pulsions pendant des années à Athènes dans les hôtels les plus luxueux avec des centaines d'amantes et avec des femmes grecques dans des orgies nocturnes et qui est finalement mort en 1389 (1969 apr. J.-C.) dans la fornication et l'alcool, comme quelqu'un qui «vivifie» et

«ouvre la voie» pour pouvoir le louer lui-même et ses pères et leur demander de l'aide, est considéré comme non problématique et non comme de l'idolâtrie par l'auteur wahhabite. Mais que, d'autre part, Imām al-Busayrī, miséricorde sur lui, loue le Prophète le plus aimé d'Allah et l'appelle la plus haute de toutes les créatures, et qu'il demande de l'aide et de l'intercession à ce Prophète sublime, qui a été honoré par la bonne nouvelle «**Je te donnerai tout ce que tu souhaites**» est, selon l'auteur wahhabite, une infraction et un chirk. Sans se gêner, il diffuse ces écrits comme des livres religieux parmi les musulmans. Il ne ressent aucune honte à qualifier d'idolâtres et de déviés les savants de l'islam qui sont la prunelle des yeux des musulmans, tout cela dans le but de tromper les jeunes et de faire d'eux des gens sans madhhab. Que pourrait-il donc dire au sujet des hadiths que l'Imām ar-Rabbānī, miséricorde sur lui, cite dans la 44e lettre du second volume, dans lesquels le Messager d'Allah déclare la supériorité de son propre statut? Vaut-il, montrer l'outrecuidance de mêler sa plume souillée, en méditant sur cet honorable Prophète, paix sur lui, parce qu'il a révélé qu'il était le maître des Prophètes, et qu'il était supérieur à tous les êtres humains sur terre, passés et à venir? Nous avons donné d'amples explications à ce sujet dans l'article 13. Veuillez, s'il vous plait, lire aussi cet article!

24. Il est écrit à la page 416 de ce livre wahhabite: «*Bien qu'Ibrāhīm an-Nakhaī ait dit qu'il était permis de dire "je m'en remets d'abord à Allah le tout-puissant, ensuite à toi", cela ne peut être dit qu'à une personne vivante et présente, qui peut accomplir quelque chose et qui peut être un intermédiaire. Les morts ne sentent rien, n'entendent rien, ils n'ont pas le pouvoir d'intervenir, que ce soit en bien ou en mal. Nous ne pouvons adresser ces paroles à des défunts ou des vivants non présents. Il n'est en aucun cas permis de se rattacher à des défunts. Le Coran stipule cela ouvertement. Demander quelque chose aux défunts, ou bien leur attribuer de la valeur en les louant, s'attacher à eux à travers un acte ou avec notre cœur, c'est faire d'eux une divinité, une idole, un dieu.*»

Il diffame le noble Coran, avec ces écrits absurdes. Les savants de l'islam, miséricorde sur eux, ont répondu à ces écrits corrompus à l'aide de nobles versets et de hadiths. Ils ont prouvé que ces gens se trompent, qu'ils trompent aussi les jeunes gens et les entraînent vers la catastrophe. Parmi ces livres précieux figure le livre arabe **al-Minha al-wahbiyya fi radd al-Wahhābiyya** de Sayyid Dāwud ibn Sulaymān, miséricorde sur lui, imprimé pour la première fois à



Bombay en 1305 de l'Hégire. Ce livre a été imprimé par la technique offset à Istanbul en 1389 (1969 apr. J.-C.), la deuxième édition a été publiée en 1973 apr. J.-C. et la troisième en 1990 apr. J.-C. Sayyid Dāwud (né en 1222 à Bagdad et mort en 1299 (1881 apr. J.-C.) également dans cette ville) est le disciple du grand savant et bienaimé d'Allah Mawlānā Khālid al-Baghdādī, miséricorde sur lui, qui a accompli de nombreux prodiges. Dans le livre **Mundjid**, on peut trouver sa biographie sous le nom de «**Khālidī**». Ibrāhīm an-Nakhaī fut le professeur du maître d'Imām Abū Hanīfa et mourut en 96 de l'Hégire à Koufa. Dans le livre **al-Minha al-wahbiyya**, il est dit:

De nos jours, de plus en plus de gens se désolidarisent des écoles juridiques et de la croyance d'ahlus-sunna. Ces hérétiques qualifient la communauté de Muhammad, paix sur lui, d'idolâtres. Ils disent qu'il faut tuer cette noble communauté, et s'approprier leurs biens. Ils sont ainsi entraînés vers la catastrophe. Avec l'aide d'Allah le tout-puissant, j'ai entrepris, par le biais de mon modeste livre, de réfuter ces égarés que l'on appelle wahhabites, et de prouver le caractère dépravé de leurs écrits. En lisant cela, ils se rendront peut-être compte de leur erreur et accèderont à la guidée. Ainsi, j'aurai rendu un grand service.

Les wahhabites ne croient pas au fait que l'on puisse formuler nos vœux à Allah le tout-puissant par l'intermédiaire de Ses prophètes, paix sur eux, et de Ses pieux serviteurs que sont les awliyās, miséricorde sur eux, et en leur intercession. Ils ne croient pas au fait que l'on puisse demander à ces derniers de nous délivrer d'une situation de détresse grâce au pouvoir du prodige qu'Allah leur a octroyé, ni au fait de leur demander l'intercession auprès de leurs tombes pour qu'Allah le tout-puissant nous délivre d'une détresse ou réalise un de nos souhaits. Ils disent que lorsque l'être humain meurt et qu'il devient poussière, il n'entend plus, ne voit plus et que la vie dans la tombe n'existe pas. En aucun cas, ils ne croient au fait que les défunts, à l'instar des vivants, peuvent servir d'intermédiaire pour atteindre une chose souhaitée. Ils n'auraient pas nier ces choses s'ils étaient conscients que les défunts étaient en vie d'une vie que l'on appelle la vie de la tombe et que dans cette vie, ils sont conscients, ils entendent, voient et reconnaissent ceux qui les visitent, répondent aux saluts de ces derniers, se rendent même visite entre eux, sont soit couverts de grâce, soit tourmentés dans leurs tombes, et que la bénédiction et le châtement sont infligés au corps comme à l'âme, en même temps. Ils ne seraient pas dans un tel déni s'ils savaient que les défunts peuvent être avisés de ce que

font les gens qu'ils connaissent, que lorsqu'ils apprennent que ces derniers ont réalisé de bonnes actions, ils louent Allah le tout-puissant et se transmettent la bonne nouvelle, ils prient pour celui qui a réalisé cette bonne action et s'ils apprennent les mauvaises actions d'une personne, ils souhaitent pour cette personne qu'Allah le tout-puissant l'incite à faire de bonnes actions et lui permette de bénéficier de la guidance qu'ils ont pu connaître eux-mêmes, car mourir, c'est comme déménager d'une maison à une autre. Le noble Coran, les précieux hadiths et le consensus des savants confirment nos propos. Celui qui n'y croit pas aura refusé de croire en une chose en laquelle il est nécessaire (wājib) de croire et il fera partie des gens de bid'a. Il aura dévié de la sunna du Messenger d'Allah, paix sur lui, car l'un des six piliers de la foi est de croire au fait que nous ressusciterons et sortirons de nos tombes afin de nous rendre sur la place du rassemblement. Quiconque ne croit pas à cela sera infidèle. Ne pas croire qu'il existe une vie dans la tombe pour les défunts et qu'ils y trouvent soit des faveurs, soit des souffrances, c'est nier la petite résurrection (qiyāma) qui est un exemple de la grande résurrection.

[Les ignorants qui ne croient pas au châtement de la tombe disent: «Les corps sont putréfiés dans la tombe. *Ils n'ont plus d'organes. Ils n'entendent pas, ne voient pas. Il n'y a pas de châtement ou de faveur pour le corps.*» Nous pouvons dire à cela que vous croyez aussi que l'âme ne meurt pas. Vous devez donc croire au fait que celle-ci puisse entendre et voir. De ce fait, vous devriez également arrêter d'être contre les demandes d'intercession et d'aide que l'on formule aux âmes des défunts, dans l'attente que ceux-ci fassent office d'intermédiaires auprès d'Allah le tout-puissant, pour qu'Il réalise nos demandes. En effet, toutes les religions ont révélé que l'âme restait en vie lorsque l'être humain mourait. Il est indéniable que les âmes vivantes sont des intermédiaires, des causes pour la création d'Allah le tout-puissant, tout comme le sont les êtres vivants. C'est parce qu'ils n'arrivent pas à bien comprendre cette subtilité qu'ils disent qu'on ne peut attendre de l'aide d'un mort, et prétendent que quiconque cherche de l'aide et attend des âmes des serviteurs aimés d'Allah le tout-puissant qu'elles intercèdent pour lui, afin qu'Allah le tout-puissant crée quelque chose, deviendra mécréant, un associateur.

Akhīzāda Abdulhalīm ibn Muhammad, l'un des grands savants de l'Empire ottoman, expose dans son ouvrage **as-Sādāt fī ithbāt al-karāma lil-Awliyā hālal-hayāt wa-ba'dal-mamāt**, sources à l'appui, qu'Allah le tout-puissant permet à Ses bienaimés (awliyā) de

réaliser des prodiges (karāma) qui se poursuivent après leur mort. Abdulhalīm Efendi est décédé en 1013 (1604 apr. J.-C.). Son explication sur **al-Hidāya** d'al-Marghinānī, son commentaire sur **al-Achbāh** et son explication sur **ad-Durar wal-ghurar** sont très précieux. Sa'duddīn at-Taftāzānī [décédé en 792 (1389 apr. J.-C.) à Samarcande], miséricorde sur lui, écrit lui aussi en détail sur les prodiges des bienaimés d'Allah dans son commentaire sur **al-Aqā'id an-Nasafiyya**. De nombreux érudits ont écrit des commentaires sur ce commentaire. L'un d'eux est le commentaire arabe portant le nom **an-Nabrās** du savant indien Abdul'aziz al-Farhārī [décédé en 1239 (1824 apr. J.-C.) en Inde], miséricorde sur lui. Sur cet ouvrage de commentaires, Muhammad Barhurdār al-Multānī, miséricorde sur lui, a rédigé une annotation d'une très grande valeur. À la page 476 de cette annotation, on peut lire: «La preuve la plus forte de l'existence des prodiges est le fait que la plupart des Compagnons du Prophète ont accompli des prodiges. L'un des nombreux ouvrages qui les rapportent est le **Dalāil an-nubuwwa** de l'Imām Jafar al-Mustaghfirī an-Nasafī [décédé en 432 (1041 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui. Même si les membres du groupe bid'a de la mu'tazila niaient l'existence des prodiges, les savants d'ahlus-sunna leurs donnaient des réponses correspondantes.»

Selon certaines sources d'informations, nous apprenons que le gouvernement saoudien est en train d'ouvrir une direction générale de la propagande dans le but de diffuser le wahhabisme dans le monde entier, et que pour cela, ils dépensent des millions de pièces d'or chaque année. Il existe, dans toutes les contrées, des individus méprisables et écervelés, dont certains sont capables de vendre leur religion et leur âme, soit par motivation financière, soit par manque de connaissance de l'islam. Ils se font duper et dérivent vers une volonté de réformer la religion, en devenant les messagers de l'hérésie, empoisonnant les jeunes, et se faisant entraîner, de ce fait, vers le désastre. Ces ignorants qui se présentent comme étant des hommes de religion ne connaissent ni les nobles versets ni les nobles hadiths. Ils ne savent pas ce que les nobles Compagnons et les Tābi'ūn ont dit. Ce sont des ignares. Se croire savant en apprenant quelques mots d'arabe, c'est le signe d'une ignorance totale. Ce genre d'individus ne sont pas intéressés par les études, et ne souhaitent pas devenir des hommes instruits. Ils plongent dans la luxure et le plaisir avec l'or qu'ils ont amassé, ils ignorent la religion et les connaissances de ce monde. Les pauvres jeunes prennent ces gens pour des hommes de religion, des savants. Ce sont des imposteurs qui détruisent et rongent l'islam. Ce

serait un grand désastre qu'ils se retrouvent à la tête des musulmans sous l'appellation d'hommes de religion. Ce genre d'individus ignorants ont tendance à écrire les fantasmes qu'ils imaginent dans leur esprit étriqué et leur cerveau dénudé en affirmant qu'il s'agit de connaissances religieuses. Ce sont des égarés et ils égarent aussi les autres. Un hadith rapporté dans Bukhārī annonce l'apparition de ces sortes d'individus.]

Dans la tombe, l'âme et le corps font tous deux l'expérience de la grâce et du châtement. C'est en cela qu'il faut croire. Imām Muhammad ibn Hasan ach-Chaybānī [né en 135 et mort en 189 (805 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, déclare dans son traité **al-Aqā'id ach-Chaybāniyya** écrit sous forme de poésie: «Le châtement de la tombe existe. Et il sera appliqué sur l'âme et le corps à la fois.» Cela signifie que dans la tombe, les faveurs et les châtements seront appliqués sur l'âme et le corps ensemble. Même si les vivants ne peuvent pas observer cela, on doit y croire. Il faut croire à l'invisible (ghayb). Nier cela peut conduire à nier également la résurrection de la tombe (**Ba'th**). Car les deux se produisent par la puissance d'Allah le tout-puissant. Que celui qui croit en l'un croie aussi en l'autre est une chose raisonnable. Même si l'homme vivant ne peut pas comprendre le châtement dans la tombe, les versets coraniques, les hadiths et les anciens de cette communauté informent qu'il y a un châtement dans la tombe (adhāb al-qabr). Ces récits seront traités successivement ci-dessous. Ensuite, nous citerons les hadiths qui déclarent licite de demander l'intercession et la médiation des tombes des serviteurs aimés d'Allah pour la création d'Allah le tout-puissant. Celui qui lit et comprend cela verra que les morts ne font rien d'eux-mêmes et qu'on n'attend pas (directement) la réalisation d'actes de la part des défunts, comme l'expriment à tort les opposants aux madhhabs. Ces derniers, voyant que les vivants bougent et œuvrent d'eux-mêmes, pensent que ceux qui leur demandent aide et intercession s'adressent directement à eux. Or, demander aux vivants, c'est vouloir qu'ils soient intermédiaires pour qu'Allah le tout-puissant crée. Allah le tout-puissant est l'unique créateur et auteur. Le vivant comme le mort, l'animé comme l'inanimé sont tous des causes, des intermédiaires pour Sa création. C'est encore Lui qui a souhaité que les créatures soient les intermédiaires de Sa propre création. Afin que l'univers soit ordonné et organisé, Il a voulu que bon nombre de choses soient créées avec une cause et que bon nombre d'autres choses soient créées sans cause, selon Sa volonté.

Les prophètes, paix sur eux, ainsi que les awliyās, miséricorde

sur eux, sont vivants dans leurs tombes, d'une vie que nous ne connaissons pas, et que nous appelons la vie de la tombe. Ils n'ont pas le pouvoir d'agir par eux-mêmes. Allah le tout-puissant leur a octroyé le pouvoir et la valeur nécessaires pour faire d'eux des intermédiaires. Puisqu'Il les aime, Il leur accorde des faveurs et des grâces au-delà de Son habitude d'agir (Ādatullah). C'est en leur honneur qu'Il crée ce qui est désiré. On attend seulement d'eux qu'ils soient le moyen et la cause (sabab) de la création des choses souhaitées. Les déclarations des gens sans madhhab, selon lesquelles les gens d'ahlus-sunna adoreraient des tombes et seraient donc des idolâtres, ne sont que des mensonges et une calomnie envers les musulmans. Il se peut qu'une poignée d'ignorants ou d'athées commettent de mauvaises actions qui ne soient pas conformes à l'islam, afin de dépouiller les campagnards naïfs pour des intérêts mondains. Il est évident que ce genre de zindīqs et de déviés vont proliférer dans des pays où la connaissance et la morale islamique sont en diminution. Au lieu de soutenir l'hérésie en prétextant cela, il conviendrait plutôt de rectifier ces erreurs, et adopter plutôt une attitude constructive que destructrice. Il existe parmi les musulmans des gens qui croient à la vie dans la tombe et à l'existence des bienfaits et des châtiments dans la tombe, mais qui ne croient pas que les prophètes et les awliyās, une fois morts, seront des intermédiaires par lesquels Allah le tout-puissant créera. Viennent ensuite ceux qui pensent qu'on ne les considère pas comme des intermédiaires, mais qu'on leur demande de réaliser et de créer les désirs et d'intercéder pour eux. Ils disent que cela n'existe pas dans l'islam. Ces personnes ne sont pas aussi nuisibles que celles qui ne croient pas à la vie dans la tombe. Elles tiennent de tels propos en raison de leur ignorance des versets coraniques et des hadiths ou par entêtement. Les musulmans ne doivent pas s'entêter, mais accepter des paroles vraies. Nous allons exposer nos réponses dans huit parties.

**Première partie:** Les prophètes, paix sur eux, sont vivants dans leur tombe. Ceci n'est pas seulement au sens figuré. Ils sont vivants au sens propre. Le verset 169 de la sourate Āl Imrān dit, par le sens interprétatif: «**Ne croyez pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah soient morts. Ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, et bien pourvus.**» Ce noble verset indique que les martyrs sont vivants. Les martyrs sont comme les autres musulmans, ils n'ont aucune supériorité. Les prophètes sont certes plus éminents que les martyrs et sont supérieurs à eux. Selon les savants de l'islam, tous les prophètes sont morts en tant que martyrs. Tout le monde sait

cela. Même si l'érudit chāfi'ite Burhānuddīn Alī al-Halabī [décédé en 1044 (1634 apr. J.-C.) en Égypte] écrit dans son livre sur la biographie du Prophète intitulé **Insān al-uyūn** qu'un individu de rang inférieur peut avoir une qualité distinguée qu'un individu de rang supérieur ne possède pas, cette déclaration n'a pas sa place ici. En effet, cette affirmation se réfère à des qualités qui ne sont pas explicitement mentionnées dans les versets coraniques et les hadiths. Comme les hadiths annoncent que les prophètes sont des martyrs, les paroles de Halabī ne sont pas valables dans ce contexte. Dans un hadith rapporté par Bukhārī et Muslim, il est dit: **«La nuit de l'ascension (Mi'rāj), on m'a fait passer devant la tombe de Mūsā, paix sur lui. Il accomplissait la prière debout dans sa tombe.»** Dans un hadith rapporté par Bayhaqī et d'autres spécialistes du hadith, il est dit: **«Les prophètes sont vivants dans leur tombe et y accomplissent la prière rituelle.»** Dans un autre hadith, il est dit: **«Allah le tout-puissant a interdit à la terre de putréfier le corps des prophètes.»** Les savants confirment de manière unanime que ceci est bien véridique. Il est écrit dans Bukhārī et Muslim: **«La nuit de l'ascension, Allah le tout-puissant a envoyé tous les prophètes auprès de notre Prophète. Il devint leur imam et ils effectuèrent ensemble une prière rituelle de deux unités (rak'a).»** L'accomplissement de la prière n'est possible qu'avec l'inclinaison (rukū') et la prosternation (sajda). Cette tradition nous montre que les prophètes accomplissaient la prière rituelle en étant vivants, avec leurs corps. La prière rituelle de Mūsā, paix sur lui, dans sa tombe fait également référence à cet aspect. Dans le dernier volume du livre **Michkāt**, le hadith suivant, enregistré par Muslim et rapporté par Abū Hurayra, est cité à la fin de la première section, au chapitre «Mi'rāj»: **«Près de la Ka'ba, les infidèles de Quraych m'ont interrogé sur la nature du Bayt al-muqaddas (la mosquée al-Aqsā). Je n'avais pas fait très attention, c'est pourquoi j'étais très troublé. Puis Allah le tout-puissant me l'a montrée, et je me suis vu parmi les prophètes. Mūsā, paix sur lui, accomplissait la prière debout. Il était mince et ses cheveux n'étaient ni ébouriffés ni tombants. Il était comme un jeune homme de la tribu de Chan'a et Isā, paix sur lui, ressemblait à Urwa ibn Mas'ūd ath-Thaqafī.»** Chan'a est le nom d'une tribu du Yémen. Ces hadiths montrent que les prophètes sont vivants auprès de leur Seigneur. Leur corps, comme leur âme, sont devenus subtils (c'est-à-dire immatériels) et ne sont par conséquent pas solides. Ils peuvent être vus dans le monde matériel et aussi dans le monde des âmes. Par conséquent, les prophètes peuvent être vus avec leur âme et leur corps. Dans le ha-

dith, il est dit que Mūsā et Īsā, paix sur eux, accomplissent la prière rituelle. Accomplir la prière rituelle signifie effectuer une série de mouvements. Cela se fait avec le corps et non avec l'âme. Le fait que Mūsā, paix sur lui, soit décrit par notre Prophète comme un homme de taille moyenne, mince et bien coiffé, nous montre qu'il n'a pas vu son âme, mais son corps. Les prophètes ne meurent pas comme les autres êtres humains. Ils passent du monde limité à l'au-delà éternel. Imām al-Bayhaqī [décédé en 458 (1066 apr. J.-C.) à Nichapour] écrit dans son livre **al-I'tiqād**: «Après l'enterrement des prophètes, leur âme est rendue à leur corps. Nous ne pouvons pas les voir. Comme les anges, ils deviennent invisibles pour nous. Seuls les élus à qui Allah le tout-puissant l'accorde sous forme de prodige peuvent les voir.» Imām as-Suyūṭī confirme également ce point. Imām an-Nawawī, Imām Abul-Hasan Alī as-Subkī [décédé en 756 (1355 apr. J.-C.) en Égypte] et Muhammad al-Qurtubī [décédé en 671 (1272 apr. J.-C.)] le rapportent également de leur maître. Le savant hanbalite Ibn Qayyim al-Jawziyya [décédé en 751 (1350 apr. J.-C.)] mentionne cette tradition dans son ouvrage **Kitāb ar-rūh**. De nombreux autres érudits le confirment également, dont les érudits chāfi'ites Ibn Hadjar al-Haytamī, Chamsuddīn Muhammad ar-Ramlī [décédé en 1004 (1596 apr. J.-C.)] et Kadi Muhammad Zakariyyā [décédé en 926 (1520 apr. J.-C.)], les érudits hanafites Akmaluddīn Muhammad al-Bābartī [décédé en 786 (1384 apr. J.-C.)] et Hasan ach-Charnblālī [décédé 1069 (1658 apr. J.-C.) en Égypte] ainsi que l'érudite malikite Abdullah ibn Abī Jamra [décédé en 675 (1276 apr. J.-C.)] et son disciple Muhammad ibn al-Hādī al-Fāsi [décédé en 737 (1337 apr. J.-C.)] dans son livre **al-Madkhal**, ainsi qu'Ibrāhīm al-Laḡānī [décédé en 1041 (1632 apr. J.-C.)] dans son livre **Jawharat at-tawhīd**. La 61e année après l'Hégire, l'incident de «**Harra**» se produisit. Le jour où les gens de Yazīd pratiquaient la torture à Médine, alors qu'il devenait impossible d'appeler l'adhan et d'accomplir la prière dans la Mosquée du Prophète, l'adhan et l'iqāma ont retenti, comme le rapporte Sa'īd ibn Musayyib, depuis la «**Chambre de félicité**» du Messager d'Allah. Ibn Taymiyya [mort en 728 (1328 apr. J.-C.)] l'écrit également dans son livre **Iqtidā as-sirāt al-mustaḡīm**. Beaucoup de gens rapportent qu'ils ont reçu des réponses à leurs salutations depuis la tombe du Messager d'Allah, paix sur lui. On rapporte également ce genre de choses dans les tombes d'autres personnes. Nous y reviendrons plus tard. Le fait qu'il existe un consensus sur le fait que les prophètes sont vivants dans leur tombe a été révélé. Dans un hadith authentique, il est dit: «**Quand**

**on me salue, Allah le tout-puissant me renvoie mon âme et je réponds à la salutation.»** L'on ne peut pas dire que ce hadith est contraire à ce qui a été indiqué plus haut. C'est-à-dire que l'on ne peut affirmer que son âme bénie se sépare de son noble corps et qu'elle soit rendue, une fois qu'il a répondu au salut. Les savants ont élaboré diverses explications en réponse à cela. Imām as-Suyūṭī, miséricorde sur lui, cite 17 de ces réponses. La plus pertinente d'entre elles est que le Messenger d'Allah, paix sur lui, est tellement absorbé par la contemplation de la beauté glorieuse d'Allah qu'il en oublie ses sens physiques et que son âme bénie ne passe de cette absorption à la perception physique des sens que lorsqu'il salue un musulman. Il y a beaucoup de gens pour qui cela se produit également dans ce monde. Quelqu'un qui est profondément plongé dans ses pensées concernant les affaires de ce monde ou de l'au-delà n'entend pas ce qui se dit autour de lui. Comment quelqu'un qui est plongé dans la contemplation de la beauté d'Allah pourrait-il entendre quelque chose?

Peut-on voir le Messenger d'Allah, paix sur lui, en état de sommeil ou de veille? Et si on peut le voir, est-ce lui que l'on voit ou un semblable? Nos savants ont répondu différemment à cette question. Après avoir établi de manière unanime qu'il est vivant dans sa tombe, la majorité d'entre eux admettent qu'on peut le voir lui-même. Cela ressort également des hadiths. Dans un hadith, il est dit: **«Quiconque me voit en rêve me voit comme s'il était éveillé.»** C'est pourquoi Imām an-Nawawī a dit que si l'on voit le Messenger d'Allah en rêve, c'est qu'on l'a vu en personne [et non pas un semblable]. Abdurra'ūf al-Munāwī [décédé en 1031 (1621 apr. J.-C.) au Caire] cite dans son livre **Kunūz ad-Daqāiq** le hadith suivant rapporté par Bukhārī et Muslim: **«Quiconque me voit dans son rêve me voit réellement. En effet, le diable ne peut prendre mon apparence.»** Si l'on avait vu un semblable (c'est-à-dire quelque chose qui lui ressemble) en rêve, cela ne serait pas vrai. Ibrāhīm al-Laḡānī écrit dans son ouvrage **Jawharat-tawhīd** qu'il existe un consensus parmi les savants de hadith sur le fait que l'on peut voir le Messenger d'Allah aussi bien en état de veille qu'en rêve, alors qu'il existe une divergence d'opinions sur le fait de savoir si ce que l'on voit est lui-même ou un semblable, la majorité étant d'avis que c'est lui-même. Certains savants, dont Imām al-Ghazālī et Ahmad Chihābuddīn al-Qarāfī [décédé en 684 (1285 apr. J.-C.)], ont dit qu'il s'agissait d'une représentation de sa personne. Ceux qui défendent le point de vue selon lequel il est vu en personne sont toutefois majoritaires. Parmi ceux-là figurent plus



d'une trentaine de savants de hadith, de grands savants. Nous avons présenté dans un autre ouvrage les preuves et les documents sur lesquels chacun d'entre eux s'est appuyé.

**Seconde partie:** Quant au fait que les morts entendent et voient, le noble Coran révèle ouvertement que les martyrs sont bien vivants dans la tombe. Les bienaimés d'Allah peuvent entendre et voir grâce au prodige qu'Allah le tout-puissant leur octroie. Allah le tout-puissant réalise, en dehors de Son usage et Ses lois, des faits extraordinaires pour Ses serviteurs qu'Il affectionne. Nous expliquerons tout d'abord que même les mécréants gardent l'ouïe dans leurs tombes, pour ainsi faire taire les ignorants qui ne croient pas que les prophètes, et en particulier le plus éminent parmi eux, Muhammad, paix sur lui, ainsi que les martyrs et les awliyās entendent et voient dans leurs tombes. Dans un hadith rapporté par Bukhārī, il est dit: **«Le défunt, après avoir été mis dans sa tombe, entend les pas des gens qui s'éloignent de sa tombe.»** Un autre noble hadith rapporté dans Bukhārī et Muslim raconte que quelques jours après la bataille de Badr, on ordonna de mettre les cadavres des mécréants dans un fossé. Quelques jours après, le Messenger d'Allah, paix sur lui, vint près de ce fossé et s'y arrêta. Il appela chacun des corps qui étaient dans le fossé par leur nom et celui de leur père, et dit: **«Avez-vous atteint ce que vous a promis votre Seigneur? Moi, j'ai atteint la victoire que mon Seigneur m'a promise.»** Quand Umar, qu'Allah l'agrée, entendit cela, il dit: «Ô Messenger d'Allah, est-ce que tu dis cela aux cadavres?» Le Messenger d'Allah, paix sur lui, répondit: **«Par le droit de mon Seigneur, qui m'a envoyé en tant que prophète véridique, je dis que vous ne m'entendez pas davantage qu'eux. Seulement, ils ne peuvent pas répondre.»** Dans un hadith rapporté par Bukhārī et Muslim, il est dit ceci: **«Le défunt est tourmenté lorsque ses proches pleurent et crient pour lui.»** Dans son commentaire sur Sahīh Muslim, Imām an-Nawawī écrit ce qui suit à propos de ce hadith: «Le défunt ressent de la douleur lorsque ses proches pleurent sur lui en se lamentant, et il se sent offensé par eux.» Muhammad ibn Jarīr at-Tabarī [décédé en 310 (923 apr. J.-C.) à Bagdad] s'est également exprimé de la sorte. Le savant malikite Qādī Iyād [décédé en 544 (1150 apr. J.-C.) à Marrakech] a dit que c'est la meilleure explication et a cité une tradition selon laquelle le Messenger d'Allah, paix sur lui, a empêché une femme qui pleurait son fils de pleurer bruyamment et a dit: **«Ô musulmans! Ne blessez pas vos frères et sœurs qui sont dans leur tombe en pleurant à voix haute.»** Ce hadith montre que le défunt entend les pleurs de ses proches. Cela l'offense et le fait

souffrir.

Le Messager d'Allah, paix sur lui, a dit: «**Si vous voulez saluer ceux qui sont dans la tombe, dites as-salāmu alaykum!**» On dit donc: «**As-salāmu alaykum, yā ahla daril-qawmil-mu'minīn (que la paix soit sur vous, ô vous qui habitez le lieu des croyants)!**» Il est logique qu'un tel salut ne puisse être adressé qu'à des personnes qui entendent et qui comprennent, sinon ce serait un salut dans le vide et à une pierre. Le Salaf Sālihīn, c'est-à-dire les grands savants de l'islam, était d'accord sur cette façon de saluer.

**Troisième partie:** Le défunt reconnaît ceux qui viennent lui rendre visite. Abū Bakr Abdullah ibn Abid-dunyā [décédé en 281 (894 apr. J.-C.) à Bagdad] mentionne dans le livre **Kitāb al-qubūr** un hadith rapporté par Aïcha, qu'Allah l'agrée. Dans ce hadith, il est dit: «**Lorsqu'un individu rend visite à la tombe de son frère en religion, qu'il s'assoie près de la tombe, celui-ci le reconnaît et répondra à son salut.**» Dans un hadith rapporté par Abū Hurayra, qu'Allah l'agrée, il est dit: «**Si quelqu'un visite la tombe d'une personne qu'il connaît et le salue, le défunt le reconnaît et répond à son salut. S'il visite la tombe d'un étranger et le salue, le défunt répond à sa salutation.**» Yūsuf ibn Abdalbarr [décédé en 463 (1071 apr. J.-C.) à Xātiva] et Abdalhaqq, l'auteur du livre **Ahkām**, classent ce hadith comme authentique (sahīh). Ibn Qayyim al-Jawziyya rapporte ce hadith dans son **Kitāb ar-rūh**, mentionne ensuite d'autres récits et précise qu'il existe encore beaucoup d'autres récits à ce sujet. Dans les hadiths, le mot «visite» est utilisé. Si le défunt ne reconnaissait pas celui qui vient à sa tombe, le terme visite n'aurait pas été employé. Dans chaque langue et chaque dictionnaire, le terme visite s'emploie pour décrire la rencontre entre des personnes qui se connaissent et se comprennent. «**Salāmun alaykum**» est également dit à quelqu'un qui le comprend. Si quelqu'un fait la prière rituelle à proximité d'une tombe, les défunts le voient. Ils se rendent compte que la prière est accomplie et l'envient. Yazīd ibn Hārūn as-Sulamī [décédé en 206 (821 apr. J.-C.)] dit: «Ibn Sāsab se trouvait à un enterrement. Il a accompli deux unités de prière à côté de l'une des tombes, puis s'est adossé à la tombe. Il jure qu'il était éveillé et qu'il a entendu un bruit qui venait de la tombe: “Ne me blesse pas! Vous pratiquez le culte, mais vous n'entendez pas, vous ne savez pas. Pour moi, il n'y a rien de plus précieux que ces deux unités de prière que tu as accomplies. Nous autres, nous savons, mais ne pouvons pas bouger. Pour moi, il n'y a rien de plus précieux que cette prière rituelle de deux unités (rak'a) que tu viens d'effectuer.” Le défunt avait compris qu'Ibn

Sāsab s'était appuyé contre sa tombe et qu'il avait effectué une prière rituelle. Ibn Qayyim, après avoir rapporté cela, a cité divers faits concernant les nobles Compagnons qui prouvent que les défunts entendent. Les hérétiques disent d'Ibn Qayyim que c'est un mujtahid. Ils le louent excessivement. Pourtant, ils ne croient pas aux écrits mentionnés d'Ibn Qayyim, et qualifient d'idolâtres ceux qui y croient. Cette attitude montre qu'ils n'ont pas d'estime pour les savants de l'islam, qu'ils ne les louent que lorsque cela les arrange, et qu'ils n'ont de considération pour aucun d'entre eux.

Aïcha, qu'Allah l'agrée, a dit que les mécréants qui ont été mis dans un fossé suite à la bataille de Badr n'entendaient pas. Pour cette raison, certains ont pensé qu'aucun mort ne pouvait entendre une fois dans la tombe, pas même les croyants. Certains ignorants ont dit que les martyrs, y compris le Messager d'Allah, paix sur lui, ne pouvaient entendre. Ils ont été trompés par ceux qui ne croient pas au fait que les défunts nous entendent. En effet, Aïcha, qu'Allah l'agrée, a dit que, seuls les mécréants dans ce fossé n'entendaient pas. Certains ont pensé que l'audition des mécréants dans la tombe était comme l'ouïe dont il est question dans le 22e verset de la sourate al-Fātir qui révèle, par le sens interprétatif: **«Tu ne peux faire entendre à celui qui est mort. Tu ne peux faire entendre ceux qui sont dans la tombe.»** Pourtant, ce n'est pas ainsi. Les grands savants ont expliqué que le fait de ne pas pouvoir faire entendre dont il est question dans ce noble verset fait référence au fait de faire entendre, et de faire accepter la foi. Dans d'autres versets qui ressemblent à celui-ci, Allah le tout-puissant compare les mécréants vivants qui possèdent des oreilles, des yeux et un cerveau, aux défunts qui se trouvent dans les cimetières. Cette comparaison n'est pas faite sur la base de leur ouïe et de leur compréhension, mais sur la base de leur indifférence et leur insensibilité, soit le fait qu'ils refusent la foi. Lorsque l'âme du malade atteint la gorge, c'est-à-dire qu'elle commence à voir sa place dans l'au-delà, il ne lui est plus utile d'accepter la foi. Allah le tout-puissant informe, par le sens interprétatif: **«Le fait que tu appelles à la foi ceux qui sont inscrits comme étant chaqī (damnés) dans la prééternité ne leur sera d'aucune utilité.»** Les appeler à devenir croyants, c'est comme ceux de la tombe qui professent la foi, cela ne leur sera d'aucune utilité, car ceux qui se trouvent dans la tombe n'ont cru aux choses auxquelles on doit croire sans les avoir vues qu'après les avoir vues. Ce genre de foi ne peut être acceptée. L'ouïe dont il est question ici signifie donc l'acceptation. On dit par exemple: «Untel est une femme, elle n'écoute pas un mot.» On

dit cela parce qu'elle n'accepte pas, même si elle entend. Les deux versets coraniques sur les infidèles sont aussi dans ce sens. Ils sont vivants, ils ont des yeux et des oreilles, mais puisqu'Allah le tout-puissant leur a destiné le malheur et a scellé leurs cœurs, Il dit à Son Prophète: «**Tu ne peux pas les faire entendre.**» Cela signifie: «Par tes paroles, ils n'accepteront pas la foi. Tout comme la foi de ceux qui se trouvent dans la tombe n'est pas acceptée, de même ces derniers n'acceptent pas la foi.» Dans les hadiths, il est rapporté que les morts peuvent entendre. Cette écoute est l'écoute par les oreilles. Le terme «ne pas pouvoir faire entendre» dans les deux versets signifie cependant «ne pas pouvoir faire accepter». Celui qui a de l'intelligence et qui comprend bien pourra distinguer ces deux types d'audition avec facilité. Allah le tout-puissant déclare dans le verset 80 de la sourate an-Naml, par le sens interprétatif: «**Tu ne peux pas faire entendre les morts**», et ensuite [dans le verset 81]: «**Tu ne peux faire entendre que les croyants.**» Il fait savoir que les croyants entendent. Dans ce passage également, il est clair que par «entendre», on entend «accepter». Si l'on dit que l'expression «tu ne peux pas les faire entendre» dans le verset signifie qu'ils ne peuvent pas entendre avec leurs oreilles, Allah le tout-puissant aurait donc dit que les croyants peuvent entendre dans la tombe, et c'est exactement ce que nous essayons d'expliquer. Puisque la capacité à entendre des croyants dans la tombe est clairement mentionnée dans le noble Coran, personne ne peut le réfuter. Même ceux qui ne croient pas aux hadiths, qui sont la source la plus fiable des musulmans après le Coran, doivent y croire.

Aïcha, qu'Allah l'agrée, a seulement dit au sujet des mécréants dans la tombe qu'ils ne pouvaient pas entendre. En effet, dans le hadith susmentionné qu'elle a rapporté, il est dit: «**Lorsqu'un individu rend visite à la tombe de son frère en religion, qu'il s'assoie près de lui, celui-ci le reconnaîtra et répondra à son salut.**» Or, le fait qu'il puisse reconnaître son visiteur et le saluer, signifie que le défunt peut voir et entendre le salut qui lui est adressé. Bien qu'Aïcha, qu'Allah l'agrée, ait transmis l'information selon laquelle les mécréants n'entendent pas, elle a également pu nous informer qu'ils comprennent. En effet, dans un hadith qu'elle a rapporté, il est dit: «**Que j'aie dit la vérité, ils le sauront maintenant.**» Les savants disent que la connaissance passe par l'écoute. C'est pourquoi il n'y a pas de contradiction entre les deux. C'est ce qu'ont rapporté, entre autres, Ibn Taymiyya, Ibn Qayyim al-Jawziyya, Abdurrahmān ibn Rajab [décédé en 795 (1393 apr. J.-C.) à

Damas], Jalāluddīn as-Suyūṭī et d'autres savants. Si comme certains ignorants le supposent, la mort était un anéantissement (une fin de l'existence), alors tous les sens devraient également disparaître. Puisque dans le hadith rapporté par Aïcha et enregistré par Bukhārī, il est rapporté que le défunt possède la connaissance (qu'il est au courant des choses de l'extérieur), on peut en déduire que les sens ne disparaissent pas. D'autres nobles hadiths rapportés par des Compagnons indiquent également que les défunts peuvent entendre. L'hypothèse d'Aïcha selon laquelle le terme entendre signifie accepter et avoir foi ne correspond pas à l'avis unanime des savants. La parole la plus juste qui réunit ce qui a été rapporté par les nobles Compagnons, ainsi que sa parole et les paroles qui sont contenues dans sa nouvelle, sont encore le noble hadith sur la visite, rapporté par elle.

Ibn al-Humām écrit dans son livre **Fath al-qadīr**, un ouvrage de commentaires sur **al-Hidāya**: Les savants de l'école juridique hanafite décrivant les connaissances sur le serment écrivent: «Le défunt ne peut rien entendre. Si quelqu'un jure de ne pas parler à une certaine personne, il ne rompt pas son serment s'il parle au cadavre de cette personne.» On dit aussi: «Les propos des savants hanafites sur le serment s'appuient sur les us et coutumes. Ces propos n'indiquent pas que le défunt n'entend pas. Au sujet du serment, les savants hanafites ont dit que si une personne jure de ne plus manger de viande, et qu'après elle mange du poisson, son serment n'est pas rompu. Pourtant, Allah le tout-puissant a dit du poisson que c'est une bonne viande. Cependant, dans la tradition, le poisson est dissocié de la viande. De même, si quelqu'un jure de ne plus parler à une personne et qu'après son décès, il lui parle, son serment ne sera pas rompu, car en tradition, parler signifie parler mutuellement. Le défunt entend, mais il ne parle pas comme dans un échange réciproque, et selon la tradition, cela ne signifie pas réellement qu'on parle. C'est pourquoi le serment de cette personne ne sera pas rompu.» Cela ne veut donc pas dire que le serment n'est pas rompu parce que le défunt ne peut pas entendre. Ibn al-Humām communique: Aïcha, qu'Allah l'agrée, n'a pas classé comme authentique le hadith concernant le fait de parler aux infidèles dans la fosse de Badr et le serment selon lequel les vivants n'entendent pas plus qu'eux. Après qu'Allah a révélé le verset **«Tu ne peux pas faire entendre ceux qui sont dans les tombes. Tu ne peux pas faire entendre celui qui est mort»**, Aïcha dit qu'il n'est pas vrai que le Messager d'Allah se soit exprimé ainsi. Cependant, ce hadith a été unanimement confirmé. Il est inconceva-

ble de penser qu'Aïcha n'y ait pas cru. Il n'existe pas de contradiction entre ce hadith et le noble verset. Les défunts dont il est question dans le noble verset sont des mécréants, et par «Tu ne peux leur faire entendre», on a voulu dire que cela ne sera d'aucune utilité. Cela ne veut pas dire qu'ils ne peuvent pas entendre. C'est ce qui est indiqué au 171<sup>e</sup> verset de la sourate al-Baqara qui est, par le sens interprétatif: **«Ils sont sourds, muets, aveugles, ils ne comprennent pas.»** Ils ont donc des oreilles et des yeux, mais comme ils n'entendent pas et ne voient pas l'appel à la foi et la guidée, Allah le tout-puissant les a qualifiés d'aveugles et de sourds. L'Imâm al-Baydâwî dit ceci à propos du verset **«Tu ne peux pas faire entendre le mort»**: ils sont comme ceux qui ferment leurs oreilles à la vraie parole. Allah le tout-puissant fait parvenir qui Il veut à la bonne direction en leur faisant entendre. Allah le tout-puissant compare à des morts ceux qui persistent dans l'incrédulité. Ce verset ressemble au verset 56 de la sourate al-Qasas qui dit, par le sens interprétatif: **«Tu ne peux pas faire parvenir celui qui t'aimes à la foi. Mais Allah le tout-puissant peut faire parvenir à la foi qui Il veut.»** Ibn al-Humâm poursuit ses propos en disant: «On dit que le fait de faire entendre les morts ne concerne que le Prophète. Mais nous répondons à cela qu'il faut une preuve, une source, pour pouvoir affirmer qu'une chose ne se rapporte qu'au Prophète. Or, il n'existe aucune preuve de ce genre. La question d'Umar et la réponse à cette question montrent que cela ne se rapporte pas uniquement à lui.» Bien qu'Ibn al-Humâm dise que parler aux infidèles dans la fosse près de Badr revient comme à répéter un proverbe, la réponse à la question d'Umar montre qu'il n'en est rien. Selon Ibn al-Humâm, le hadith dans Muslim, qui rapporte que les défunts entendent les pas des gens qui ont assisté à leurs funérailles à leur retour, montre que le défunt, après avoir été mis dans la tombe, entendra lors de l'interrogatoire, mais qu'il n'entendra plus jamais par la suite, car il faut comprendre du verset que le défunt n'entend pas. Allah le tout-puissant compare les mécréants à des morts pour révéler que ces derniers n'entendent pas. Nous répondons que cette thèse se réfute elle-même, car quiconque croit que le défunt est capable d'entendre une fois déposé dans sa tombe doit également croire que le défunt continuera à entendre. Il n'a jamais été dit que cette capacité lui serait retirée par la suite. Affirmer qu'il ne pourra entendre que lorsqu'il vient d'être déposé dans sa tombe n'est pas conforme à ce que révèle le noble verset.

Les savants d'ahlus-sunna ont fait savoir de manière unanime qu'il est une sunna de saluer les défunts se trouvant dans leur

tombe. Le grand savant Abdullatīf ibn Malak dans son explication du livre **al-Masābīh**, après avoir expliqué le hadith sur le fait de saluer les personnes se trouvant dans la tombe, écrit ce qui suit: «Ce hadith montre que ceux qui prétendent que le défunt n’entendrait pas se trompent. De plus, dans le **Sunan** d’Imām Ahmad, dans le **Sunan** d’Abū Dāwud, dans **al-Mustadrak** d’Hākim, dans **al-Mu-sannaf** d’Ibn Abī Chayba, dans l’**Adhāb al-qabr** de Bayhaqī, dans **al-Musnad** de Tayālīsī, dans **al-Musnad** d’Abd ibn al-Hamīd, dans l’**az-Zuhd** de Hammād ibn Sirrī d’Ibn Djarīr Ibn Abī Hātim et d’autres savants ont enregistré un hadith sur la tentation et l’interrogation dans la tombe, qui est rapporté par des voies authentiques par Barā ibn Āzib, miséricorde sur lui. Il est dit à la fin de ce hadith: **“Pour le défunt croyant, une voix retentira en disant: ‘Mon serviteur dit vrai.’ On déroulera une carpeete du Paradis dans sa tombe. Il sera revêtu d’habits du Paradis. On ouvrira une porte au défunt, qui donne vers le Paradis. Des parfums du Paradis se diffuseront dans la tombe. Elles s’étendront à perte de vue. Quelqu’un arrivera bien habillé, avec un beau visage, et qui répandra une odeur agréable. Il lui demandera alors: ‘Qui es-tu? Quelle est la nature de ton visage radieux?’ La personne répondra: ‘Je suis tes œuvres pieuses.’ À ces mots, le défunt s’exclamera: ‘Ô Seigneur! Que la fin du monde arrive vite! Ô Seigneur, que la fin du monde arrive vite, pour que je puisse retrouver ma femme, mes enfants et mes biens.’”** Pour le défunt mécréant, ce sera tout le contraire, il y aura des soucis. Ce hadith montre que le défunt entend, voit, parle, sent les odeurs, comprend, réfléchit et répond. Tout ceci a lieu après l’étape de l’interrogatoire dans la tombe. Les savants ont déclaré de manière unanime qu’il en était ainsi. Des savants du hadith tels que l’Imām as-Suyūṭī ont classé ce hadith comme étant **Mutawātir**, soit des plus authentiques. Ce hadith montre que saluer les défunts est comme saluer les vivants, et qu’eux aussi entendent.»

[L’Imām Ahmad décéda en 241 (855 apr. J.-C.) à Bagdad, Abū Dāwud en 275 (888 apr. J.-C.) à Bassora, Hakim Muhammad an-Nischāpūrī en 405 (1014 apr. J.-C.) à Nichapour, Abdullah ibn Abī Chayba en 235 (850 apr. J.-C.), Abu Bakr Ahmad Bayhaqī en 458 (1066 apr. J.-C.) à Nichapour, Abū Dāwud Sulaymān Tayālīsī en 204 (818 apr. J.-C.), Abu Muhammad Abd ibn al-Hamīd al-Kachi en 249 (863 apr. J.-C.), Hammād ibn Sirrī al-Dārimī en 243 (857 apr. J.-C.) à Koufa, Muhammad ibn Jarīr al-Tabarī en 310 (923 apr. J.-C.) à Bagdad, Abu Bakr Muhammad ibn Abī Hātim en 320 (932 apr. J.-C.), Abdullatīf ibn Malak en 801 (1399 apr. J.-C.) à

Tire à Izmir. Miséricorde sur eux.]

Dans le livre **al-Fatāwā al-Hindiyya**, il est écrit: «Imām Abū Hanīfa a informé que la visite des tombes n'est pas interdite. [Le livre wahhabite écrit également que la visite des tombes est autorisée.] D'une déclaration de l'Imām Muhammad, on peut déduire que la visite des tombes est également autorisée pour les femmes.» Dans le livre **at-Tahdhīb**, il est écrit: «La visite des tombes est mustahabb. Rendre visite au mort, selon la distance, c'est comme si on lui avait rendu visite de son vivant.» Dans le livre **Khazānat al-muftīn** de Husayn as-Sam'ānī, c'est aussi ce qui est écrit. En rendant visite aux tombes, il convient d'enlever ses chaussures. On se tient face au visage du mort, tandis que le dos est tourné vers la qibla. On dit: «As-salāmu alaykum yā ahlal-qubūr! (Que la paix soit sur vous, ô vous qui êtes dans la tombe!) Qu'Allah le tout-puissant vous pardonne et nous pardonne! Vous êtes nos prédécesseurs et nous sommes l'œuvre que vous avez laissée!» Dans le livre **al-Gharā'ib**, cela est également écrit. Près de la tombe, on peut réciter «la sourate al-Mulk» en élevant la voix ou en la baissant. Le fait que d'autres sourates peuvent également être récitées est traité dans le livre **adh-Dhakhīra** au chapitre «Le mérite de réciter le noble Coran auprès des tombes». Si quelqu'un a l'intention d'apaiser le défunt par l'écoute de la récitation du noble Coran, il récite à voix haute, comme cela est écrit dans le recueil de fatwas **Khāniyya** de Qādikhān Hasan al-Farghānī [décédé en 592 (1196 apr. J.-C.)]. Celui qui n'a pas cette intention, qu'il récite à voix basse. Car Allah le tout-puissant entend la récitation, quelle que soit la manière dont elle est récitée. Dans l'ouvrage **al-Bazzāziyya**, il est dit que l'arrachement des plantes vertes sur la tombe est makrūh, car ces plantes font des louanges. Ces louanges (tasbīh) sont utiles pour que le défunt soit sauvé du châtement. Grâce à ces louanges, le défunt se sent bien. Dans l'ouvrage **Imdād al-fitāh** de Charnblāī et dans d'autres livres de savants hanafites, il est également écrit qu'il en est ainsi. Selon ces grands savants, qui se sont élevés à un degré qui leur permet d'émettre des fatwas, les défunts sont capables d'entendre des voix comme les glorifications des plantes. Comment ne pourraient-ils pas entendre la voix d'un humain lorsqu'elle s'adresse à lui? Ceux qui disent que le mort n'entend pas ont peut-être voulu dire qu'il ne l'entend pas comme il entendait avec ses oreilles, de son vivant sur terre. Si c'est le cas, cette déclaration aurait été mise en harmonie avec ce qui est traité dans les ouvrages de fiqh sur le sujet du serment, ce qui aurait également permis d'accorder une foi parfaite au hadith du Messager



d'Allah et de garantir un consensus entre les savants. Si l'on prétend que l'Imām Abū Hanīfa, miséricorde sur lui, fondateur de l'école juridique hanafite, a fait savoir qu'il n'y croyait pas, on peut retenir que ce grand imam a dit, tout comme les autres fondateurs d'écoles juridiques: «Les hadiths authentiques sont mon école juridique.» Il a même, étant donné qu'il suit au plus haut point le Messager d'Allah, paix sur lui, accepté des hadiths «**mursal**» et même faibles (**da'if**) comme preuve de son école juridique. Est-il concevable qu'un tel imam ne s'en tienne pas à des hadiths authentiques? On voit aussi par-là que certains savants qui ont dit que les défunts n'entendraient pas, voulaient dire qu'ils n'entendraient pas de la même manière que sur terre. Car il n'est permis à aucun savant d'abandonner un hadith authentique et de suivre les paroles d'un autre.

Les érudits hanafites s'accordaient à dire que c'est une sunna de visiter la tombe bénie de notre Prophète et les tombes de ses deux Compagnons enterrés près de lui, Abū Bakr et Umar, qu'Allah les agrée, de les saluer et de demander leur intercession. S'ils ne croyaient pas que le Messager d'Allah, paix sur lui, et ses deux Compagnons ne pouvaient pas entendre, leurs déclarations se contrediraient. De plus, cela contredirait aussi leur déclaration: «Visiter toutes les tombes est une sunna.» Si l'on précise que leurs déclarations sur le serment sont destinées à l'écoute des vivants de ce monde, il ne reste aucune contradiction entre les déclarations.

**Note utile:** Ahmad ibn Taymiyya [mort en 728 (1328 apr. J.-C.) à Syrie] écrit dans son livre **Kitāb al-intisār fil-imām Ahmad**: «Il n'y a pas de faute pour Aïcha si elle ne croit pas que les mécréants qui ont été enterrés dans la fosse à “**Badr**” peuvent entendre, car elle n'a pas entendu le hadith à ce sujet. Mais pour d'autres, le fait de le rejeter est un délit, car ce hadith s'est répandu partout. Il est ainsi devenu une partie de cette connaissance à laquelle il faut nécessairement croire.» Cette parole d'Ibn Taymiyya montre que ceux qui ne croient pas que les mécréants du fossé de Badr peuvent entendre seront mécréants. Les livres des écoles juridiques indiquent que quiconque ne croit pas en une chose en laquelle il est obligatoire de croire est un mécréant. Les quelques savants qui ont dit que le défunt n'entend pas, ainsi qu'Aïcha, qu'Allah l'agrée, ont dit que ce sont les mécréants dans leurs tombes qui ne peuvent entendre. En revanche, il n'existe aucun savant qui pense que le Messager d'Allah, paix sur lui, ainsi que les martyrs décédés au sein de cette communauté et les awliyās n'ont pas la capacité d'entendre dans leur tombe. Aïcha et beaucoup d'autres croyaient en

cela. Nous pouvons comprendre par-là l'indignité, l'abjection que représentent les propos des gens sans madhhabs, qui se manifestent de nos jours, et de certains ignorants qui se laissent duper par eux, sur le fait que les défunts, y compris le Messager d'Allah, n'ont pas la capacité d'entendre. Certes, Allah le tout-puissant, qui est le dominateur suprême (al-Qahhār), punira ces ignorants et ces égarés. Ibn Taymiyya écrit dans ses avis juridiques à propos de la résurrection des morts: «Les morts savent-ils qui leur rend visite? S'aperçoivent-ils lorsqu'une personne de leur connaissance ou un étranger se rend sur leur tombe?» En réponse, il dit: «Oui, ils le savent et s'en rendent compte.» Il mentionne les traditions qui rapportent que les morts se rencontrent, s'interrogent mutuellement et que les actions des vivants leur sont montrées. Dans un hadith rapporté par Khālid ibn Zayd Abū Ayyūb al-Ansārī et retransmis par Abdullah ibn al-Mubārak, il est dit ceci: **«Lorsque quelqu'un de croyant décède, un ange de la miséricorde lui prend son âme. Les défunts se rassembleront autour de lui comme on se rassemble sur terre autour d'une personne qui annonce une bonne nouvelle. Ils commenceront à lui poser des questions. Certains parmi eux diront: "Laissez votre frère tranquille! Il a traversé une étape bien éprouvante." Ils s'attrouperont autour de lui. Ils lui demanderont des nouvelles de leurs connaissances sur terre. Ils diront: "Que devient untel?", "Est-ce qu'une telle s'est mariée?"»** [Khālid ibn Zayd, qu'Allah l'agrée, est décédé de dysenterie en 49 (670 apr. J.-C.) pendant le siège de Constantinople (Istanbul) sous la direction de Sufyān ibn Awf. Son magnifique mausolée se trouve dans le quartier d'Eyüp à Istanbul, où les visiteurs profitent de son âme bénie comme intermédiaire pour l'accomplissement de leurs supplications.]

Allah le tout-puissant a révélé que les martyrs étaient vivants, et qu'ils étaient pourvus. Un noble hadith indique quant à lui que les âmes des martyrs sont au Paradis. Bien que certains savants aient dit que ces bienfaits n'étaient destinés qu'aux martyrs, que ce n'était pas le cas pour tous les véridiques, la déclaration de nos imams et celle de la majorité des savants d'ahlus-sunna constituent la vérité. Ces derniers ont dit que, le fait d'être vivant, d'être pourvus et d'entrer au Paradis n'était pas réservé seulement aux martyrs. Ils ont précisé que c'est ce qui est compris par les nobles versets et hadiths. La raison pour laquelle ces sources ont été révélées uniquement pour les martyrs était pour devancer la fuite du djihad par peur de disparaître après être décédé en tant que martyr. Cela a servi à dissiper le doute qui empêchait d'aller au djihad et de dé-

céder en tant que martyr. Le 31e verset de la sourate al-Isrā est semblable à cela. Il y est révélé, par le sens interprétatif: **«Ne tuez pas vos enfants par crainte de la misère!»** Bien qu'il ne soit pas non plus permis de tuer par crainte de la misère, ce verset a été révélé ainsi parce qu'il en existait beaucoup qui tuaient par crainte de la misère. Muhammad fils d'Abdulwahhāb interdit la visite des tombes en s'appuyant sur ce verset.

Jusqu'ici, nous avons partagé des preuves extraites du livre d'Ahmad ibn Taymiyya. Les wahhabites disent qu'ils suivent le chemin d'Ibn Taymiyya. Ils disent que c'est un grand savant. Ils le qualifient de cheik al-islam. Pourtant, ils n'acceptent pas ses livres et ses pensées. Ibn Taymiyya dit que tous les défunts, à l'instar des martyrs, sont vivants et qu'ils sont pourvus. Peut-on croire que ceux qui ne se conforment pas à ses paroles, et qui collent l'étiquette de mécréants et d'associateurs à quiconque s'y conforment, puissent suivre sa voie? Les idiots qui disent que le Messager d'Allah, paix sur lui, n'entend rien, qu'il ne reconnaît pas ceux qui lui rendent visite et qui l'implorent ne suivent ni la voie d'Ibn Taymiyya ni celle d'un autre. Ils ne suivent que leur âme instigatrice et leur propre plaisir. Qu'Allah le tout-puissant leur donne la compréhension et les guide sur le droit chemin. Āmīn!

Le hadith suivant que l'on retrouve dans Bukhārī est l'une des preuves concernant le fait que les défunts voient les vivants: **«Tous les matins et tous les soirs, on montre aux défunts la place qui leur est réservée dans l'au-delà. Celui qui est destiné au Paradis verra sa place dans le Paradis, et celui qui est destiné à l'Enfer verra sa place dans l'Enfer.»** L'expression «on montre» implique qu'ils voient. Allah le tout-puissant mentionne au sujet des hommes de Pharaon que **«le feu leur est montré jour et nuit»**. Si le mort ne voyait pas, l'expression «montré» serait superflue. Abū Nu'aym rapporte d'Amr ibn Dinār un hadith dans lequel il est dit: **«Quand quelqu'un meurt, un ange tient son âme. L'âme regarde comment le corps est lavé et enveloppé dans le linceul. Il lui est dit: “Écoute comme les hommes te louent.”**» Abdullah ibn Abid-dunyā [décédé en 281 (894 apr. J.-C.) à Bagdad] a rapporté le hadith suivant d'Amr ibn Dinār: **«Après sa mort, une personne sait ce qu'il arrive à sa famille. Il observe ceux qui le lavent et ceux qui l'enveloppent de son linceul.»** Dans un hadith authentique provenant de **Sahīh al-Bukhārī**, il est dit: **«Les anges Munkar et Nakir, après l'étape interrogatoire, s'adresseront au défunt et lui diront: “Observe ta place en Enfer! Allah le tout-puissant l'a échangé et tu as offert une place au Paradis.” Il observera, et les verra toutes deux.»**

Ibn Abid-dunyā et Bayhaqī dans son livre **Chu'ab al-īmān** mentionnent le hadith suivant, rapporté par Abū Hurayra, qu'Allah l'agrée: **«Lorsqu'un individu se rend auprès de la tombe de quelqu'un qu'il connaît et qu'il le salue, le défunt le reconnaîtra et répondra à son salut. S'il se rend auprès de la tombe de quelqu'un qu'il ne connaît pas et qu'il adresse un salut, le défunt répondra à ce salut.»** Nous comprenons donc par ce hadith que le défunt reconnaît ses visiteurs, et voit celui qui se rend auprès de sa tombe. S'il ne voyait pas, il n'aurait pas été précisé qu'il ne reconnaît pas celui qu'il n'a pas rencontré de son vivant. Il répond au premier après l'avoir reconnu, et au second sans le connaître.

Imām Ahmad et Hākim rapportent d'Aïcha, qu'Allah l'agrée: **«J'avais l'habitude d'aller dans ma chambre et d'y déposer mes vêtements, car mon père et mon mari y étaient enterrés. Après qu'Umar, qu'Allah l'agrée, y a été enterré, je n'ai plus enlevé mes vêtements quand j'entrais dans ma chambre, parce qu'il ne m'était pas permis d'être vue par lui. J'avais honte de lui.»** Dans un hadith cité dans le livre **al-Arba'īn at-tā'iyya**, il est dit: **«Le défunt se réjouit quand quelqu'un qu'il aimait dans la vie terrestre vient lui rendre visite.»** Ce hadith nous informe que le défunt voit celui qui vient lui rendre visite. S'il ne voyait pas, il ne le reconnaîtrait pas et ne se réjouirait donc pas. Dans **Sahīh Muslim**, il est rapporté au sujet d'Amr ibn al-Ās [décédé en 43 (663 apr. J.-C.) en Égypte], qu'Allah l'agrée, qu'il a dit peu de temps avant sa mort: **«Lorsque vous m'enterrerez, jetez de la terre sur moi! Ensuite, restez auprès de ma tombe le temps qu'il faut pour abattre et dépecer un animal. Laissez-moi m'habituer avec vous à ma tombe et laissez-moi vous voir, afin que je puisse ainsi répondre avec aisance aux anges interrogateurs que mon Seigneur enverra.»** Il existe de nombreuses informations solides de ce genre qui nous informent que les défunts dans les tombes peuvent entendre et voir. Nous en avons partagé suffisamment. Il n'est pas utile d'en rajouter. Nous avons précédemment indiqué que les défunts étaient mis au fait des actions des vivants. S'ils ne pouvaient pas voir, il n'aurait pas été correct de dire que les actions leur sont montrées, car se faire montrer les actions signifie manifestement voir les actions qui sont écrites par les anges appelés **«al-Kirām al-Kātibūn»** qui se trouvent sur les deux épaules. Cela montre à son tour que les défunts voient. C'est pourquoi, après avoir décrit la vision des morts, nous avons jugé bon de mentionner également les hadiths qui rapportent que les actions des vivants leur sont montrées.

Les ignorants ne comprennent pas ces connaissances, car ils

n'ont pas eu écho de la précieuse sunna du Messager d'Allah, paix sur lui, et des nobles hadiths à ce sujet. Ces individus, qui se prennent pour des savants, sont si ignorants et si idiots, qu'ils se demandent comment les Prophètes, paix sur eux, et les awliyās, miséricorde sur eux, qui sont dans la tombe, pourraient reconnaître ceux qui se rendent auprès de leur tombe pour les implorer et leur demander d'intercéder en leur faveur. Nous leur répondons que durant leur vie, beaucoup de choses sont révélées à ces éminentes personnes. Pourquoi cela ne continuerait-il pas après leur mort? Ou bien nous pouvons également dire qu'ils voient et savent par la grâce et la faveur qu'Allah le tout-puissant leur octroie en dehors de Son usage. Il a été rapporté par des hadiths que les actions des vivants sont montrées aux défunts. Nous avons précédemment cité les hadiths comme preuve pour ceux qui ne croient pas à cette affirmation. Nous rétorquons à celui qui lit et qui ne comprend pas ces hadiths et qui disent que le défunt ne peut voir et entendre uniquement les personnes qu'il a connues de son vivant, que les nobles hadiths ne font pas la distinction entre celui qu'il connaît ou ne connaît pas. Mais ces derniers s'obstinent. Ils continueront de ne pas y croire, jusqu'à ce qu'ils meurent et que cela leur arrive.

Il y a de nombreux hadiths qui indiquent que les actions de sa communauté sont montrées au Messager d'Allah: dans un hadith que Bazzāz rapporte en prenant des personnes de confiance et en en se référant à Abdullah ibn Mas'ūd, il est dit: **«Ma vie est bénéfique pour vous. Vous pouvez me parler, et je peux vous parler. Après ma mort, mon décès sera aussi bénéfique pour vous. Vos actions me seront montrées. Lorsque je verrai vos bonnes actions, je louerai Allah le tout-puissant. Lorsque je verrai vos mauvaises actions, je prierai pour que vous soyez pardonnés.»** Ce hadith a été rapporté avec les mots «J'ai entendu le messager d'Allah dire». D'autres personnes de confiance ont également rapporté ce hadith sous le nom de hadith **Mursal**. Quant au hadith qui informe que les actes sont montrés aux connaissances, il est rapporté par les célèbres spécialistes du hadith Imām Ahmad, Hakīm at-Tirmidhī dans son livre **Nawādir al-usūl** ainsi que Muhammad ibn Ishāq ibn Manda [décédé en 395 (1005 apr. J.-C.)]. Il est déclaré dans ce hadith: **«Vos actions sont rapportées à vos proches et à vos connaissances qui sont dans leurs tombes. Lorsqu'ils voient que vous avez effectué de bonnes actions, ils s'en réjouissent. Quand ce n'est pas le cas, ils disent: "Ô Seigneur! Permets à ce frère, à cette sœur de trouver le droit chemin, comme Tu l'as permis à nous autres. Ne prends leur âme qu'après leur avoir permis cela!"»** Le grand sa-

vant du hadith Sulaymān Abū Dāwud at-Tayālīsī [décédé en 204 (819 apr. J.-C.)] rapporte le hadith suivant dans son **Musnad** de Jābir ibn Abdullah: **« Vos actions sont rapportées à vos proches et à vos connaissances qui sont dans leur tombe. Lorsqu'ils voient que vous effectuez de bonnes actions, ils s'en réjouissent. Quand ce n'est pas le cas, ils disent: "Ô Seigneur! Donne à leur cœur l'inspiration d'effectuer de bonnes actions." »** Ibn Abī Chayba transmet dans son *al-Musannaf*, tout comme Hakīm at-Tirmidhī et Ibn Abid-dunyā, qu'Ibrāhīm ibn Maysara rapporte: « Abū Ayyūb al-Ansārī se rendit à la bataille de Constantinople. Alors qu'il passait devant quelqu'un, il l'entendit dire: "Les actes d'une personne qu'elle a accomplis à midi seront montrés le soir aux défunts dans la tombe. Les actions qu'elle a faites le soir seront montrées le matin à ceux qui sont dans la tombe." Quand Abū Ayyūb demanda: "Pourquoi dis-tu cela?", il dit: "Par Allah, je dis cela pour vous." Abū Ayyūb dit: "Ô mon Seigneur, je cherche refuge auprès de Toi, ne me mets pas simplement devant Ubāda ibn as-Sāmit et Sa'd ibn Ubāda à cause de des actions que j'ai accomplies après leur mort." L'homme répondit alors: "Allah le tout-puissant cache les défauts de Ses serviteurs et ne montre que les bonnes actions." » Dans un hadith rapporté par Hakīm at-Tirmidhī dans son livre **Nawādir**, il est dit ceci: **« Les actions des êtres humains sont présentées à Allah le tout-puissant les lundis et jeudis. Elles sont montrées le jour du vendredi aux prophètes, aux awliyās, et aux pères et mères. Lorsqu'ils voient les bonnes actions, ils se réjouissent. Leur visage s'illumine. Craignez Allah! Ne blessez pas vos défunts! »** Les actions des êtres humains seront également communiquées dans la tombe, aux défunts qui leur sont inconnus. Abdullah ibn al-Mubārak et Ibn Abid-dunyā rapportent d'Abū Ayyūb al-Ansārī un hadith dans lequel il est dit: **« Les actes que vous commettez sont communiqués aux défunts. Quand ils voient vos bonnes actions, ils se réjouissent. Quand ils voient vos mauvaises actions, ils s'attristent. »** Hakīm at-Tirmidhī et Ibn Abid-dunyā rapportent, tout comme Bayhaqī dans son livre **Chu'ab al-īmān**, le hadith suivant rapporté par Nu'mān ibn Bachir: **« Craignez Allah le tout-puissant pour vos frères qui sont dans la tombe, car vos actions leur sont rapportées. »** Ces deux hadiths se réfèrent à tous les défunts. Abud-Dardā, miséricorde sur lui, dit: « Vos actions seront montrées à vos défunts. Cela les rendra soit heureux, soit tristes. » Ibn Qayyim al-Jawziyya rapporte dans son livre **Kitāb ar-rūh** d'Ibn Abid-dunyā, qui rapporte à son tour de Sadaqa ibn Sulaymān al-Jafarī: « J'avais un mauvais trait de caractère. Après la mort de

mon père, je l'ai regretté et j'ai renoncé à ces transgressions. Une fois, cependant, j'ai commis une autre erreur. J'ai alors vu mon père me dire en rêve: Ô mon fils! Avec tes bonnes actions, je me sentais bien dans la tombe. Tes actions nous sont montrées. Tes actions ressemblent à celles des justes. Cependant, j'ai été très affligé et j'ai eu honte de ce que tu as fait en dernier. Ne me fais pas honte devant les défunts à côté de moi.» Cette nouvelle montre que les défunts que l'on ne connaît pas sont également mis au courant de nos actions. En effet, le père dit à son fils de ne pas le couvrir de honte auprès des autres défunts lorsque ses actions lui sont présentées. Si les défunts qui ne lui sont pas proches n'étaient pas conscients que les actions du fils étaient montrées au père, ce dernier n'aurait pas prononcé ces paroles dans le rêve. Nous avons déjà mentionné le hadith rapporté par Khālid ibn Zayd Abū Ayyūb al-Ansārī, qui informe que tous les défunts qui connaissent un individu se voient montrer les actions de celui-ci sur terre.

**Quatrième partie:** Le fait que les morts se rendent visite et se rencontrent a également été rapporté par des hadiths authentiques. Hārith ibn Abī Usāma al-Baghdādī et Muhammad ibn Umar al-Hijāzī al-Uqaylī relatent, tout comme Ubaydullah ibn Sa'īd al-Wā'ilī dans son livre **al-Ibāna**, un hadith rapporté par Jābir ibn Abdullah dans lequel il est dit: «**Enveloppez vos défunts de leurs linceuls de belle manière! Car ils se visitent mutuellement dans leurs tombes et se complimentent.**» Un autre hadith enregistré dans le Sahīh Muslim déclare: «**Que ceux qui s'occupent des services funéraires de son frère réalisent un beau linceul!**» En effet, les défunts se rendent visite et se complimentent. Un hadith rapporté par Abū Hurayra dit: «**Enveloppez vos défunts de belle manière dans leur linceul, car ils se rendent mutuellement visite dans leur linceul.**» Tirmidhī, Ibn Māja, Muhammad ibn Yahyā al-Hamadānī dans son **Sahīh**, Ibn Abid-dunyā et Bayhaqī dans son **Chu'ab al-īmān** mentionnent le hadith rapporté par Abū Qatāda: «**Si l'un de vous s'occupe des services funéraires de son frère de religion, qu'il réalise un beau linceul! Car ils se visitent mutuellement dans leur tombe.**»

[Hārith ibn Abī Usāma al-Baghdādī est décédé en 282 (895 apr. J.-C.), Ubaydullah ibn Sa'īd al-Wā'ilī est décédé en 440 (1048 apr. J.-C.), Muhammad ibn Umar al-Hijāzī al-Uqaylī est décédé en 322 (934 apr. J.-C.), Muhammad at-Tirmidhī est décédé en 279 (892 apr. J.-C.) à Termez, Muhammad ibn Māja est décédé en 273 (886 apr. J.-C.) à Qazvin, Muhammad ibn Yahyā al-Hamadānī al-Misrī ach-Chāfi'ī est décédé en 347 (959 apr. J.-C.), Abdullah ibn Abid-

dunyā est décédé en 281 (894 apr. J.-C.) à Bagdad, Ahmad Abū Bakr al-Bayhaqī est décédé en 458 (1066 apr. J.-C.) dans le village de Bayhaq à Nichapour, miséricorde sur eux.]

Ibn Taymiyya mentionne à plusieurs endroits de son recueil de fatwas: «Les défunts se rendent visite indépendamment du fait que les villes où se trouvent les tombes soient proches ou éloignées les unes des autres dans la vie terrestre. Même si les villes sont éloignées les unes des autres, les âmes des défunts se rencontrent.» Les savants de l'école juridique hanafite écrivent dans leurs ouvrages de fiqh que c'est une sunna que les linceuls soient beaux, car les morts s'en glorifient et se rendent mutuellement visite. Les savants des autres écoles juridiques écrivent également dans leurs ouvrages de fiqh qu'il en est ainsi. De nombreux récits et cas étonnants ont été rapportés pour le confirmer. Celui qui veut lire cela peut s'adresser à l'ouvrage **Charh as-sudūr** d'Imām as-Suyūti qui est un savant de hadith. [Les gens sans madhhab disent avoir confiance en les savants de hadith. Ils citent en guise de preuves beaucoup de hadiths qu'ils tirent de ces livres. Ils disent que le plus grand savant de l'islam est Ibn Taymiyya. Ils lisent dans ces livres que les défunts entendent et voient d'une façon que nous ne comprenons pas, et que nous ne connaissons pas, mais refusent quand même d'y croire. Ils qualifient de mécréants et d'associeuteurs ceux qui croient que le Messenger d'Allah et les awliyās entendent. Ils accusent d'idolâtrie les pèlerins qui, devant la tombe de notre Prophète, paix sur lui, disent: «**Intercède, ô Messenger d'Allah! (Chafā'ā yā Rasūlallah).**» En raison de cela, ils ne consomment pas la viande des animaux sacrifiés par des centaines de milliers de pèlerins à «**Minā**», en affirmant que la viande est impure et doit être considérée comme morte. Ils les enterrent et roulent dessus avec des bulldozers. Ils disent que les animaux égorgés par les associeuteurs ne peuvent être ni mangés ni vendus.]

**Cinquième partie:** Les défunts savent ce que les vivants font sur terre même avant que l'on ne leur montre. Ibn Qayyim al-Jawziyya, que les gens sans madhhabs appellent le grand savant (allāma) et qu'ils apprécient particulièrement, écrit ce qui suit dans son livre **Kitāb ar-rūh**:

**Note:** Le savant en hadith (hāfiz) Abū Muhammad Abdullah al-Achbilī al-Mālikī [décédé en 497 (1104 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, cite ici de longs contenus. Les défunts s'interrogent sur les actions des vivants. Ils comprennent les paroles et les actes des vivants. Dans son livre, il cite à la page suivante la déclaration qui suit d'Amr ibn Dinār: «Lorsque l'être humain meurt, il est au cou-



rant de ce qui se passe pour ceux qui restent vivants. Il voit comment il est lavé et enveloppé dans le linceul, et il les observe.» Ibn Qayyim al-Jawziyya écrit à la page suivante de son livre: «Sa'b ibn Juthāma et Awf ibn Mālik devinrent frères de l'au-delà. “Celui de nous qui mourra avant apparaîtra à l'autre en rêve”, dirent-ils. Sa'b mourut avant et apparut à Awf dans son rêve. Awf lui demanda: “Comment Allah le tout-puissant t'a-t-Il traité?” “Il m'a pardonné”, répondit-il. À la fin de leur conversation, il dit: “Mon frère! Depuis que je suis mort, on m'informe de tout ce que font mes proches. J'ai même appris que mon chat était mort il y a tant de jours. Ma fille va mourir dans les six jours. Sois son tuteur.” Cela s'est passé comme il l'a dit dans son rêve.» Ensuite, il rapporte dans son livre que Thābit ibn Qays est apparu en rêve à l'un des soldats de Khālid ibn al-Walīd, qu'Allah l'agrée. Il dit: «Va voir Khālid ibn al-Walīd et dis-lui qu'un des soldats musulmans est venu me voir lorsque je suis mort en tant que martyr. Celui-ci a retiré ma cote de mailles et l'a apportée dans sa tente, qui se trouve tout au bout. À côté de sa tente, il y a un cheval qui broute avec une longue bride au licol. Qu'il y prenne ma cote.» Cette personne a raconté cela à Khālid ibn al-Walīd, après quoi ils sont allés là-bas et ont trouvé la cote dans sa tente.

**Sixième partie:** Le fait que les défunts se sentent offensés lorsqu'ils sont témoins des actions des vivants ressort de l'ouvrage d'Imām as-Suyūti, **Charh as-sudūr**, à partir d'un hadith rapporté par Daylamī venant d'Aïcha, qu'Allah l'agrée. Dans ce hadith, il est dit: «**L'être humain est offensé dans sa tombe par ce dont il se sentait offensé dans sa maison.**» Imām al-Qurtubī dit dans son livre **at-Tadhkira**: «Allah le tout-puissant informe les défunts de ce que font les vivants sur terre par des anges, des indications, des signes ou par tout autre moyen.» Ibn Qayyim al-Jawziyya écrit dans son livre **Kitāb ar-rūh**: «L'une des choses qui indiquent que les âmes des défunts rencontrent les âmes des vivants est la suivante: le vivant voit le défunt dans son rêve et lui pose des questions. Le défunt informe le vivant sur des sujets que ce dernier ne maîtrise pas. Les informations qu'il donne, concernant des événements qui ont déjà eu lieu ou qui vont avoir lieu, s'avèrent être vraies. Souvent, ils indiquent où ils ont caché leur richesse de leur vivant. Il arrive aussi qu'ils montrent des témoins pour prouver qu'on leur devait de l'argent. Beaucoup de fois, ils ont informé d'une action qu'ils avaient réalisée de façon secrète et cela s'est avéré être vrai. Une chose plus étonnante encore, c'est que les personnes auxquelles ils disaient qu'elles allaient mourir à telle date

mouraient vraiment à la date indiquée. Il a également été observé de nombreuse fois qu'un vivant a été mis au courant par un défunt, d'une chose qu'un autre vivant a faite en secret. Sa'b et Thābit, après leur décès, ont discuté avec les vivants par le biais des rêves. Nous avons partagé ces informations plus haut.» Imām as-Suyūṭī écrit dans son livre **Charh as-sudūr** que Muhammad ibn Sīrīn, miséricorde sur lui, a dit: «Ce que les défunts communiquent est toujours exact, car le défunt se trouve dans un monde où il n'y a ni mensonge ni erreur. Celui qui est dans ce monde dit toujours la vérité. Ce que nous observons et comprenons confirme nos paroles.» Ibn Qayyim et d'autres écrivent de même. Comme l'âme (rūh) est subtile (latīf), elle entend des choses que les organes des sens ne peuvent pas percevoir. Hākīm ainsi que Bayhaqī dans son **ad-Dalāil** rapportent de Sulaymān: «Un jour, je suis allé voir Umm Salama. Elle était en train de pleurer et je lui ai demandé pourquoi elle pleurait. Elle m'a répondu: "J'ai vu le Messenger d'Allah, paix sur lui, dans mon rêve. Il pleurait. Sur sa tête bénie et dans sa barbe bénie, il y avait de la terre. Je lui ai demandé pourquoi son visage béni était ainsi. Il m'a répondu: j'ai vu comment ils ont tué mon fils Husayn."» C'est ce que rapporte également Khatīb at-Tabrīzī dans son livre **Michkāṭ al-Masābih**. Ibn Abid-dunyā, qu'Allah l'agrée, rapportent d'un fossoyeur de la tribu des Banū Asad qu'il a dit: «Une nuit, j'étais dans le cimetière. D'une des tombes est venue une voix qui a dit: «Ô Abdullah!» On lui répondit: «Que veux-tu, ô Jābir?» «Demain, notre mère viendra nous voir», dit-il. On lui répondit: «Elle ne nous sera d'aucune utilité, car elle ne priera pas pour nous. En effet, lorsque notre père l'a grondée une fois, elle a juré de ne plus jamais faire de prières.» Le matin, une personne est venue me demander de creuser une tombe entre ces deux tombes. Elle m'a montré les deux tombes d'où j'entendais des voix la nuit. J'ai demandé comment s'appelaient ceux qui se trouvaient dans la tombe. «Celui-ci s'appelle Jābir et celui-là s'appelle Abdullah», dit-elle en les montrant du doigt. Je lui racontai ce que j'avais entendu la nuit. «Oui, j'ai juré de ne pas faire de supplications, mais je vais maintenant rompre mon serment, prier dorénavant et faire l'expiation nécessaire», dit-elle.

[Abdullah Achbilī al-Mālikī est décédé en 497 (1104 apr. J.-C.), Sa'b ibn Juthāma est le fils de Zaynab bint Harb, la sœur d'Abū Sufyān, et est décédé pendant le califat du honorable Abū Bakr. Abū Chujā Chahrdār ad-Daylamī est décédé en 558 (1164 apr. J.-C.), Hākīm Muhammad Nischāpūrī en 405 (1014 apr. J.-C.), Su-

laymān ibn Yasār est l'esclave affranchi de Maymūna, qu'Allah l'agrée, et est décédé en 107 (726 apr. J.-C.), Waliyyuddīn Muhammad Khatīb at-Tabrīzī ach-Chāfi'ī est décédé en 749 (1347 apr. J.-C.), Ahmad ibn Hajar al-Asqalānī est décédé en 852 (1448 apr. J.-C.) en Égypte, Hāfiz Yūsuf ibn Abdilbarr al-Mālikī est décédé en 463 (1071 apr. J.-C.) à Xàtiva en Andalousie, miséricorde sur eux.]

**Septième partie:** Beaucoup de sources authentiques rapportent que les défunts continuent de réaliser des actions avec la permission d'Allah le tout-puissant. Dans le livre **al-Mutaqaddim** du savant de hadith Imām as-Suyūti et dans les avis juridiques de Hāfiz Ahmad ibn Hajar al-Asqalānī [décédé en 852 (1448 apr. J.-C.)], il est dit que le lieu où se trouvent les âmes des croyants est appelé «**illiyūn**» et les âmes des non-croyants à l'endroit appelé «**sijjīn**». Chaque âme (rūh) est liée au cadavre d'une manière inconnue. Cet attachement n'est pas le même que sur terre. C'est semblable à l'attachement d'une personne envers le rêve qu'il a fait. Par contre, l'attachement de l'âme à son corps est plus fort que l'attachement d'une personne envers son rêve. C'est pour cela qu'il n'est pas difficile de faire un lien entre cette affirmation que nous avons citée plus haut, et les mots d'Ibn Abdilbarr, lorsqu'il dit que les âmes sont auprès de leurs tombes. Il a été permis aux âmes de pouvoir se trouver dans la tombe, ainsi que d'avoir de l'effet et du pouvoir d'agir sur leur corps. Si le défunt est déterré et transporté dans une autre tombe, l'attachement de l'âme envers le corps ne se rompt pas. Cet attachement ne se rompt pas non plus lorsque le corps se putréfie, que la terre disperse sa matière, ses liquides et ses gaz. Imām as-Suyūti dit: Le fait que l'âme ait été autorisée à établir un lien avec le corps et à agir sur lui alors qu'elle se trouvait à l'endroit appelé illiyūn ressort du hadith suivant, rapporté par Ibn Asākir d'Abdullah ibn Abbās: Après que Jafar at-Tayyār est décédé en tant que martyr, le Messager d'Allah, paix sur lui, a dit: «**Une nuit, Jafar Tayyār est venu à mes côtes. Il y avait un ange avec lui. Cet ange avait deux ailes. Le bout de ses ailes était taché de sang. Ils se rendaient dans la vallée de Bicha qui se trouve au Yémen.**» Dans un hadith rapporté par Ibn Adī d'Alī ibn Abī Tālib, il est dit: «**J'ai vu Jafar ibn Abi Tālib parmi les anges. Il annonçait à la population de Bicha que la pluie allait arriver.**» Le savant en hadiths Hakīm rapporte d'Abdullah ibn Abbās que celui-ci a raconté: j'étais assis une fois à côté du Messager d'Allah, paix sur lui. Asmā bint Umays était à côté de nous. Après que le Messager d'Allah, paix sur lui, a dit alaykum salām, il a dit: «**Ô Asmā! Justement, ton mari Jafar est venu me voir avec Jibrīl et Mikā'il. Ils m'ont salué et je leur ai**

rendu leur salut. Il m'a dit: J'ai combattu les infidèles pendant quelques jours lors de la bataille de Mūta. J'ai été blessé partout sur mon corps, à 73 endroits. J'ai pris le drapeau dans ma main droite. Mon bras droit a été coupé. J'ai donc pris le drapeau dans la main gauche et mon bras gauche a également été coupé. Allah le tout-puissant m'a maintenant donné deux ailes à la place de mes deux bras et je vole avec Jibrīl et Mikā'il. Je sors du Paradis quand je veux et j'y retourne quand je veux, et je mange des fruits qui s'y trouvent.» Quand Asmā entendit cela, elle dit: «Que les bienfaits d'Allah le tout-puissant apportent bien-être à Jafar. Cependant, je crains qu'on ne me croie pas si je raconte cela. Ô Messager d'Allah, monte sur le minbar et raconte-le aux gens! Ils te croiront.» Le Messager d'Allah, paix sur lui, arriva à la mosquée et monta sur le minbar. Après avoir loué et glorifié Allah le tout-puissant, il dit: **«Jafar ibn Abī Tālib est venu me voir avec Jibrīl et Mikā'il. Allah le tout-puissant lui a donné deux ailes. Il m'a salué.»** Ensuite, il rapporta ce qu'il avait également communiqué à Asmā. Ces hadiths montrent qu'Allah le tout-puissant autorise ses serviteurs décédés en tant que martyr et les pieux à réaliser des actions bénéfiques pour les êtres humains. De nombreux autres faits ont été rapportés à cet égard par des savants de hadith. L'un d'eux est mentionné par Imām Jalāluddīn as-Suyūṭī de la manière suivante: Ibn Abid-dunyā a dit: Abū Abdullah ach-Chāmī est allé combattre les Byzantins. Ils mirent en fuite les ennemis. Deux personnes s'étaient séparées de l'armée. L'un d'eux raconta: «Nous sommes tombés sur le commandant de l'armée ennemie et l'avons attaqué. Nous avons combattu longtemps avec lui. Mon ami est tombé au combat en martyr, je suis revenu et j'ai cherché nos soldats. Je me suis alors dit: Honte à toi! Pourquoi t'enfuir? Alors je suis revenu et j'ai de nouveau attaqué le commandant. Mon épée l'a manqué et il m'a attaqué. Il m'a jeté à terre et s'est assis sur ma poitrine. Il a pris quelque chose dans sa main pour me tuer. C'est à ce moment précis que mon ami qui venait de tomber s'est levé de sa place et l'a attrapé par les cheveux à la nuque. Il l'a éloigné de moi et nous avons tué cet infidèle ensemble. Ensuite, nous nous sommes dirigés ensemble vers un arbre au loin en discutant, et il est tombé mort. Je suis allé voir mes amis et je leur ai raconté tout ce qui s'est passé.» Le savant hanafite Husayn ibn Yahyā al-Bukhārī az-Zanduwistī [décédé en 400 (1010 apr. J.-C.)], qui est l'auteur du célèbre livre **Rawdat al-ulamā**, et également l'auteur du livre **Zubdat al-fuqahā**, rapportent également cet événement. Le savant en hadiths Ahmad al-Mahāmīlī ach-Chāfi'ī [décédé en 415 (1024 apr. J.-

C.) à Bagdad] écrit dans son livre **Amālī al-Isfahāniyya** qu'Abdul'azīz ibn Abdullah a rapporté: «Nous étions à Damas avec un ami. Sa femme était aussi avec nous. Je savais par le passé que leur fils était un martyr. Un cavalier est arrivé chez nous et mon ami l'a accueilli. Il s'est tourné vers sa femme et a dit: "C'est notre fils." Sa femme lui a répondu: "Que le diable s'éloigne de toi. Tu te trompes. As-tu oublié que notre fils est tombé en martyr il y a quelque temps?" L'homme regretta d'abord d'avoir dit cela, mais il s'approcha du cavalier, le regarda attentivement et dit: "Par Allah, c'est notre fils." La femme fut obligée de le regarder à son tour. Elle se mit alors à crier: "Par Allah, c'est lui." Le père dit: "Mon fils, tu es tombé en martyr, n'est-ce pas?" Il répondit: "Oui, père, mais Umar ibn Abdul'aziz [décédé en 101 (720 apr. J.-C.)] vient de mourir. Nous, les martyrs, avons demandé à notre Seigneur la permission de lui rendre visite. J'ai également demandé la permission de vous saluer." Il a pris congé et est parti. Peu de temps après, la nouvelle se répandit qu'Umar ibn Abdul'aziz était décédé.» Imām as-Suyūṭī dit: «Ces récits sont fiables et exacts. Les savants du hadith ont cité ces récits avec leurs preuves. C'est ce qu'a écrit le savant chāfi'ite Imām Afifuddīn Abdullah al-Yāfi'ī [décédé en 768 (1367 apr. J.-C.) à La Mecque], miséricorde sur lui, et pour corroborer ses paroles, je l'ai également communiqué.» On retrouve beaucoup d'évènements de ce genre dans le livre de l'Imām as-Suyūṭī. Ceux qui le souhaitent peuvent s'y référer.

Imām al-Yāfi'ī dit: «Voir les défunts en bon ou en mauvais état est un dévoilement (kachf), un prodige (karāma) qu'Allah le tout-puissant accorde à certains de Ses serviteurs. Ils sont là pour annoncer la bonne nouvelle aux vivants ou pour les exhorter, ou pour permettre de faire quelque chose de bien pour les défunts ou encore pour payer leur dettes en suspens. Le fait de voir les défunts se produit principalement en rêve, mais il y a aussi des personnes qui les ont vus en état d'éveil. Pour les bienaimés d'Allah et pour les possesseurs d'états extraordinaires, il s'agit d'un prodige.» Dans un autre passage de son livre, il écrit: «Selon les savants d'ahlus-sunna, parfois, quand Allah le tout-puissant le souhaite, les âmes qui se trouvent dans les endroits appelés Illiyyūn ou le Sijjīn sont rendues à leurs corps qui sont dans les tombes. Cela se passe surtout les nuits de jeudi au vendredi. Ainsi, ils se rencontrent, discutent. Ceux qui sont du Paradis sont couverts de bienfaits. Ceux qui sont tourmentés continuent de l'être. Les âmes sont également couvertes de bienfaits ou sont tourmentées dans l'Illiyyūn ou le Sijjīn, sans qu'il y ait besoin du corps. Alors que dans la tombe,

c'est avec leur corps qu'elles sont couvertes de bienfaits ou tourmentées.» Ibn Qayyim al-Jawziyya écrit dans son livre **Kitāb ar-rūh**: «Il ressort de ces explications que l'état de l'âme, puisqu'elle peut être forte et faible ou grande et petite, change. Ce qui est valable pour les grandes âmes ne peut donc pas l'être pour les autres âmes. Comme les âmes sont également fortes, faibles ou rapides sur terre, on sait qu'elles ont des états différents. Ces âmes qui sont libres de l'emprisonnement, de l'attachement et de l'influence du corps ne sont certainement pas équivalentes aux âmes qui sont liées au corps, du point de vue de la force, de l'influence, de la capacité d'aide, de la rapidité et de l'attachement à Allah ainsi que du monde matériel. L'âme elle-même est élevée, pure, grande et très influente. Après s'être séparée du corps, elle prend un autre état. L'âme peut alors faire diverses choses. C'est pourquoi les âmes des gens apparaissent en rêve à d'autres après leur mort et accomplissent des choses qui ne pouvaient pas être observées chez eux de leur vivant, lorsque leurs âmes étaient encore liées à leurs corps. Par exemple, il a souvent été vu qu'une, deux ou quelques personnes ont vaincu une grande armée. Le Messager d'Allah, paix sur lui, ainsi qu'Abū Bakr et Umar, qu'Allah les agrée, ont été vus en rêve plusieurs fois et leurs âmes ont expulsé et chassé les soldats infidèles ou tyranniques.» Ce que nous écrivons ici concorde avec l'interprétation du verset 5 de la sourate an-Nāzi'āt, que certains savants de tafsir, comme Qādī Abdullah al-Baydāwī ach-Chīrāzī [décédé en 685 (1281 apr. J.-C.) à Tabriz], interprètent en ces termes: «Lorsque les âmes des bienaimés d'Allah se séparent de leur corps, elles passent dans le monde des anges. De là, elles se promènent dans les jardins du Paradis. Le lien avec le corps est néanmoins maintenu et l'âme peut agir sur le corps.»

**Huitième partie:** Il a été révélé par Allah le tout-puissant et Son Messager que les vivants peuvent comprendre les bienfaits et les tourments qui ont lieu dans les tombes, et qu'ils peuvent les observer avec leurs yeux. Les savants d'ahlus-sunna wal-jamā'a ont déclaré de manière unanime qu'il existe des bienfaits et des tourments dans la tombe, que cela s'applique simultanément au corps et à l'âme, et qu'il est nécessaire de croire en cela. Les ouvrages sur «**la croyance**» (Aqā'id) le font savoir en détail. Seuls «**mu'tazila**» et les «**kharidjites**» ne croient pas au châtement dans la tombe. Les hadiths, les œuvres des nobles Compagnons, et les écrits des pieux prédécesseurs prouvent que le châtement de la tombe existe vraiment. Si certains ignorants n'y croient pas, c'est qu'ils n'ont pas connaissance de ces preuves. Nous avons jugé bon de partager cer-

taines de ces preuves afin de leur permettre de fortifier leur foi.

Nous avons expliqué plus haut que les prophètes sont, dans leur tombe, vivants d’une forme de vie que nous ne connaissons pas et qu’ils accomplissent la prière rituelle. Il est expliqué dans Bukhārī et Muslim que les prophètes effectuent des pèlerinages après leurs décès. Quant à ceux qui ne sont pas des prophètes, Abu Nu’aym a rapporté le récit suivant: «Thābit al-Banānī dit: J’ai demandé à Hamīd at-Tawīl: «Est-ce que seuls les prophètes accomplissent la prière rituelle dans la tombe?» Il m’a répondu: «Non, les autres peuvent aussi accomplir la prière rituelle.» Thābit dit: «Ô mon Seigneur! Puisque tu permets à d’autres d’effectuer leurs prières rituelles dans leur tombe, permets-le également à Thābit.» Abū Nu’aym communique également: «Chaybān ibn Djisr a dit: “Par Allah, en dehors duquel il n’y a pas de divinité, j’ai mis Thābit al-Banānī dans la tombe. Hamīd at-Tawīl était à côté de moi. Nous l’avons recouvert de terre et soudain une brique de terre de la tombe est tombée sur le côté. J’ai regardé dans la tombe et je l’ai vu prier.”» Abū Nu’aym rapporte d’Ibrāhīm ibn as-Sāmīt comme le rapporte aussi Muhammad ibn Jarir dans son livre **Tahdhīb al-āthār**: «Ceux qui passaient par le cimetière à l’aube rapportaient avoir entendu la récitation du Coran depuis la tombe de Thābit al-Banānī.» Le savant hanbalite Abul-Faradj Abdurrahmān ibn al-Jawzī rapporte également ce fait dans son livre **Safwat as-safwa**. Tirmidhī, Hākim et Bayhaqī rapportent d’Abdullah ibn Abbās: «Certains des Compagnons du Prophète dressèrent un jour une tente à un endroit sans savoir qu’il y avait une tombe. Dans la tente, ils entendirent que la sourate «**al-Mulk**» était récitée du début à la fin. Lorsqu’ils en informèrent le Messager d’Allah, paix sur lui, il dit: “**Cette sourate préserve l’être humain du châtement de la tombe.**”» Ibn Qayyim al-Jawziyya écrit dans son livre **Kitāb ar-rūh** que ce hadith prouve que les morts récitent dans leur tombe. La même chose est en effet arrivée à Abdullah ibn Umar, qui a également entendu la récitation du noble Coran après avoir planté une tente à un endroit. Il le raconta au Messager d’Allah, paix sur lui, qui confirma la véracité de cet évènement. Le savant de hadith Abdurrahmān ibn Rajab écrit dans son livre **Ahwāl al-qubūr**: Allah le tout-puissant permet à ceux de Ses serviteurs qu’Il désire, d’accomplir des actes vertueux dans la tombe. Lorsque l’être humain meurt, son obligation de faire de bonnes actions et d’accomplir des actes d’adoration prend fin. Ainsi, les actes de piété ne sont pas récompensés dans la tombe. Cependant, le défunt éprouve du plaisir à se souvenir du nom d’Allah et à accomplir des

actes d'adoration. Il en va de même pour les anges et les habitants du Paradis. Ils éprouvent du plaisir à accomplir des actes d'adoration, car l'évocation d'Allah et l'adoration sont les plus agréables pour ceux dont l'âme est pure. Ceux dont l'âme est malade ne peuvent pas ressentir ce plaisir. C'est ce que mentionne Ibn Qayyim al-Jawziyya dans son livre **Kitāb ar-rūh** et également Ibn Taymiyya et de nombreux autres savants, dont Imām as-Suyūṭī dans son livre **Charh as-sudūr**. Abul-Hasan ibn al-Barā rapporte dans son livre **ar-Rawda** que le fossoyeur Ibrāhīm a dit: «J'ai creusé une tombe et j'ai perçu de la tombe et des briques d'argile qui s'y trouvaient une odeur de musc. Après cela, j'ai regardé dans la tombe et j'y ai vu un vieil homme assis et récitant le noble Coran.» Muhammad ibn Ishāq ibn Manda rapporte d'Āsim as-Saqatī: «Nous avons creusé une tombe dans la ville de Balkh. Ce faisant, nous avons pu voir l'intérieur de la tombe voisine. Dans la tombe se trouvait un vieil homme enveloppé dans un linceul vert, qui tenait dans ses mains le noble Coran et le récitait.» De nombreux événements de ce genre sont relatés dans ce livre. Le savant en hadīth Abū Muhammad Abdullah al-Khalāl al-Mālikī rapporte dans son livre **Karāmāt al-awliyā** d'Abū Yūsuf al-Ghasūlī que celui-ci a dit: Je me rendis auprès de son éminence Ibrāhīm ibn Adham à Damas. Il me dit qu'il avait vu une chose étonnante. Je lui demandai de quoi il s'agissait. Il me dit: «J'étais auprès d'une tombe dans le cimetière d'en face. La tombe se fendit en deux. J'y vis un vieillard enveloppé d'un linceul vert. Il me dit: «Ô Ibrahim! Allah le tout-puissant m'a ressuscité pour toi. Demande-moi ce que tu veux.» Je lui demandai comment Allah le tout-puissant l'avait accueilli. Il me répondit qu'il était entouré de mauvaises actions. Allah le tout-puissant lui dit: «Je te pardonnerai pour trois choses. Tu aimais ceux que J'ai aimés, tu ne buvais pas d'alcool sur terre, tu es venu à Moi avec ta barbe blanche. J'aurais honte de tourmenter des croyants qui viennent à Moi ainsi.» Le vieillard disparut ensuite de la tombe.» Ibn al-Jawzī écrit dans son livre **Safwat as-safwa**, lorsqu'il parle de Mu'ādha: «Umm al-Aswad a dit: Mu'ādha était ma mère de lait. Un jour, elle a dit: quand Abus-Sahbā et mon fils sont morts en martyrs, le monde est devenu une prison à ciel ouvert à mes yeux. Je n'ai plus jamais ressenti de plaisir. Je ne veux vivre que pour pouvoir faire quelque chose qui me permette d'obtenir l'agrément d'Allah, et ainsi rencontrer Abus-Sahbā et mon fils au Paradis.» Muhammad ibn al-Husayn rapporte: «Lorsque Mu'ādha était sur le point de mourir, elle a d'abord pleuré puis a souri. Lorsque nous lui avons demandé pourquoi, elle a dit: j'étais



triste, car j'allais me séparer de la prière rituelle, du jeûne, de la récitation du Coran et de l'évocation d'Allah, mais j'ai alors vu Abus-Sahbā. Il portait un vêtement vert en deux parties. Je ne l'avais jamais vu comme ça dans le monde et c'est pourquoi j'ai souri.» Mu'ādha avait rencontré Aïcha, qu'Allah l'agrée, et avait rapporté des hadiths de sa part. De grands savants comme Hasan al-Basrī [décédé en 110 (728 apr. J.-C.) à Bassora], Abū Qilāba Abdulmalik [décédé en 276 (889 apr. J.-C.) à Bagdad] et Yazīd ar-Raqāchī ont rapporté des hadiths de Mu'ādha.

[Ibrāhīm al-Misrī, auteur de **Zubdat al-fuqahā**, est décédé en 957, Muhammad ibn Jarīr at-Tabarī est décédé en 310 (923 apr. J.-C.), Abul-Faradj Abdurrahmān ibn al-Jawzī al-Hanbal est décédé en 597 (1202 apr. J.-C.), Muhammad ibn Ishāq ibn Manda est décédé en 395 (1005 apr. J.-C.), Abū Muhammad Abdullah al-Khalāl al-Mālikī en 616 (1219 apr. J.-C.) en Égypte, Abdurrahmān ibn Radjab est décédé en 795 (1393 apr. J.-C.) à Damas, miséricorde sur eux.]

Certains ont pu observer également le châtement de la tombe. Le 46e verset de la sourate al-Mu'min révèle, par le sens interprétatif: **«Il est montré à Pharaon et ses hommes, matin et soir, les flammes de l'Enfer auxquels ils sont destinés.»** Dans un hadith cité par Bukhārī et Muslim, il est dit: **«Si vous étiez capables de garder le secret, j'aurais prié pour que vous puissiez comme moi, entendre le châtement de la tombe.»** Le châtement de la tombe s'applique en même temps à l'âme et au corps, car le blasphème et le péché sont commis par ces deux à la fois. Cela ne serait pas conforme à la sagesse et à la justice divine si le châtement ne s'appliquait qu'à l'âme. Selon les savants, bien qu'il ait été constaté que les corps se putréfient et disparaissent dans les tombes, ils continuent d'exister dans la science d'Allah le tout-puissant. Beaucoup de nobles Compagnons ont pu voir que les corps étaient tourmentés au même titre que les âmes, et l'ont rapporté. Ibn Qayyim al-Jawziyya rapporte dans son **Kitāb ar-rūh** et de même Imām as-Suyūṭī dans son **Charh as-sudūr** et Abdurrahmān ibn Rajab al-Hanbalī dans son **Ahwāl al-qubūr**, que quelqu'un à côté du Messager d'Allah a dit: «J'ai vu quelqu'un sortir de la terre. Un homme l'a frappé avec un bâton, de sorte qu'il a disparu à nouveau dans la terre, puis est réapparu.» Le Messager, paix sur lui, a alors dit: **«Celui que tu as vu est Abū Djahl. Il souffrira de cette façon jusqu'au jour du jugement.»** Ce témoignage et beaucoup d'autres de ce genre nous indiquent que tout le monde a la capacité de voir ceux qui sont dans la tombe, à l'instar des bienaimés d'Allah et des

prophètes. La vision des bienaimés d'Allah est irréfutable. Ils sont capables de voir, grâce au pouvoir d'Allah le tout-puissant.

Ce que nous avons écrit jusque-là prouve que les défunts sont animés d'une forme de vie que nous appelons la vie de la tombe. L'ensemble des savants de l'islam disent que mourir, ce n'est pas disparaître. C'est migrer d'une maison vers une autre. Les prophètes, paix sur eux, ainsi que les bienaimés d'Allah, miséricorde sur eux, ont œuvré pour diffuser l'islam. Chacun d'entre eux a atteint le statut de martyr. Le noble Coran révèle ouvertement que les martyrs sont vivants. Pourquoi s'étonner alors que l'on fait avec eux du tasabbub, du tachaffu' ainsi que du tawassul? «**Tasabbub**» signifie faire d'eux des moyens pour qu'ils viennent en aide auprès d'Allah le tout-puissant. [«Tachaffu'» signifie demander qu'ils interviennent.] «**Tawassul**» désigne le fait de souhaiter qu'ils fassent des invocations pour nous, car ils sont, ici-bas comme dans l'au-delà, des serviteurs bienaimés d'Allah le tout-puissant. Il ressort du noble Coran qu'ils obtiennent ce qu'ils souhaitent et que tout ce qu'ils demandent leur est accordé. Comment peut-on alors condamner quelqu'un simplement parce qu'il demande à de tels défunts des choses qu'il demande également à des vivants? Pourquoi serait-il aberrant que quelqu'un qui est conscient et qui croit que les choses qu'ils demandent sont créées par Allah le tout-puissant et qu'il n'y a pas d'autre créateur qu'Allah, demande l'intercession et le soutien des prophètes et des bienaimés d'Allah qui se trouvent dans les tombes? Ceux qui pensent que ces personnalités sont putréfiées, qu'elles sont devenues poussières et ont disparu, désavouent. Ceux qui ne connaissent pas l'islam et qui ne comprennent pas leur importance et leur grandeur n'y croient pas. Ceux qui ne comprennent pas la grandeur et la supériorité des prophètes et des bienaimés sont des ignorants en religion. Ils n'ont pas compris l'islam. Les musulmans qu'ils qualifient d'ignorants sont plus instruits et plus perspicaces qu'eux. Il est permis de se rendre auprès des tombes des bienaimés et des prophètes, paix sur eux, de formuler une demande à Allah le tout-puissant, par leur intermédiaire, et de les implorer pour qu'ils intercèdent en notre faveur le jour de la résurrection. Ceci a été démontré par les hadiths et déclaré de manière unanime par les savants de l'islam. Loué soit Allah le tout-puissant, qui nous a octroyé la grâce d'avoir foi aux hadiths de Muhammad, paix sur lui, le plus éminent de tous les êtres humains, ainsi qu'aux livres des élus et des bienaimés qui l'ont suivi. Si notre Seigneur ne nous avait pas octroyé cette immense grâce, nous n'aurions pas pu comprendre par nous-mêmes, ni

même retrouver, et nous aurions péri.

Partageons ici les nobles versets qui prouvent qu'il est permis de demander la réalisation d'une chose par Allah le tout-puissant, par l'intermédiaire des prophètes et des bienaimés. Le 35<sup>e</sup> verset de la sourate al-Mā'ida révèle, par le sens interprétatif: **«Ô les croyants! Craignez Allah, cherchez le moyen (wasīla) de vous rapprocher de Lui.»** Le 57<sup>e</sup> verset de la sourate al-Isrā, par le sens interprétatif, révèle: **«Ceux qui prient Allah et accomplissent les actes d'adoration cherchent un moyen de se rapprocher de leur Seigneur. Ils recherchent le moyen qui les rapprochera le plus d'Allah le tout-puissant.»** Dans ces nobles versets, Allah le tout-puissant nous commande de nous raccrocher à une cause, à un intermédiaire. Il révèle que l'intermédiaire est la chose qui nous rapproche le plus de Lui. La nature de l'intermédiaire n'a pas été révélée. C'est pourquoi, toutes les choses qui nous permettent d'atteindre la satisfaction d'Allah le tout-puissant sont un intermédiaire, contrairement à ce que les kharidjites disent, non seulement les invocations, mais aussi leur intercession (chafā'a), leur position et leur valeur auprès d'Allah le tout-puissant, et leur personne, sont toutes des moyens (wasīla). [Dans le livre **«wahhabite»**, à la page 97, le deuxième des versets coraniques cités ci-dessus est mentionné et accompagné d'une explication de Qatāda, selon laquelle il a dit: **«Rapprochez-vous d'Allah en accomplissant les actes d'adoration qu'Il agréera.»** De plus, il est dit dans le livre que le moyen est la voie des prophètes ainsi que de ceux qui les suivent. Leur voie est un moyen et non pas eux-mêmes.] Les savants d'ahlus-sunna, quant à eux, ont dit que le chemin des prophètes et de ceux qui les suivent, autrement dit la foi, l'adoration et la sincérité, sont bien des intermédiaires, mais l'intercession, le statut, le prodige, la prière et la personne même de ces éminentes personnes constituent eux aussi des intermédiaires. Ceux qui disent que leur personne ne représente pas un intermédiaire calomnient le noble Coran, les hadiths, les prophètes et les bienaimés. Le noble Coran et les hadiths révèlent ouvertement que les prophètes et les bienaimés d'Allah représentent des intermédiaires eux-mêmes.

Le 33<sup>e</sup> verset de la sourate al-Anfāl révèle, par le sens interprétatif: **«Je ne châtierai pas les infidèles, tant que tu te trouves parmi eux.»** Comme l'indiquent les livres d'exégèses (tafsir) et Bukhārī, les mécréants se moquaient de notre cher Prophète. Ils lui disaient: **«Dis à ton Seigneur qu'Il nous envoie Ses châtiments tout de suite.»** Suite à ces allégations, le noble verset cité précédemment a été révélé. Il a été déclaré que le fait que le noble corps du Messa-

ger d'Allah, paix sur lui, se trouve parmi les mécréants empêche ces derniers de subir des châtements. On ne peut pas pour autant dire que le Messager d'Allah usait de son statut de prophète, ou bien priait ou intercédait pour éviter qu'ils soient châtiés. En effet, les mécréants n'ont pas droit à l'intercession, et ils ne reconnaissent pas les bienfaits provenant de la prophétie à laquelle ils ne croient pas.

La suite du 33e verset de la sourate al-Anfāl révèle, par le sens interprétatif: **«De même qu'Il ne les punira pas, tant qu'ils se repenteront.»** Beaucoup de pieux prédécesseurs ont dit que ce noble verset signifiait qu'ils ne seraient pas châtiés, parce qu'ils mettront au monde des enfants qui demanderont pardon. Allah le tout-puissant aurait dit qu'Il ne leur appliquerait pas de châtements, parce qu'Il a déterminé de toute éternité que ces mécréants mettront au monde des croyants. Selon les savants qui soutiennent cela, les atomes des croyants qui se trouvent en ces mécréants les protègent du châtement.

Le 251e verset de la sourate al-Baqara et le 40e verset de la sourate al-Hadj révèlent, par le sens interprétatif: **«Si Allah laissait les humains sans entrave les uns envers les autres, la terre serait chamboulée.»** Certains savants de l'exégèse ont dit que ce qui signifie ce noble verset, c'est que si Allah le tout-puissant n'avait créé que des mécréants et pas de croyants, le chaos règnerait sur terre. De ce fait, la présence des corps des fidèles empêche que le désordre soit sur toute la terre. La félicité (sa'āda) réside en l'être humain lui-même. Elle n'est pas le résultat de ses actions. Un hadith indique, à cet effet: **«Avant de venir au monde, l'être humain est soit sa'īd (bienheureux et bon), soit chaqī (malheureux et mauvais).»** Le fait que les actes aient une influence sur la bonté de l'être humain n'est qu'une apparence et non une réalité. C'est pourquoi le Messager d'Allah a dit dans un hadith: **«Lorsqu'une personne commet des méfaits, elle se rapproche de l'Enfer. Mais si Allah l'inscrit parmi les sa'īd dans la connaissance divine, alors elle réalisera une bonne action lors de ses derniers jours et cela la mènera vers le Paradis.»** Les actions ne nous mènent pas vers le Paradis. Elles sont l'intermédiaire qui nous y conduit. C'est pour cela que ce hadith indique: **«Personne ne peut aller au Paradis grâce à ses adorations et à ses bonnes actions.»** Lorsqu'on lui demanda: «Est-ce aussi le cas pour toi, ô Messager d'Allah?» Il répondit: **«C'est aussi pareil pour moi. Je ne connais pas le salut qu'avec la miséricorde, la grâce d'Allah le tout-puissant.»** On ne peut pas dire que celui qui réalise de bonnes actions et des adorations conven-

bles ira au Paradis. On peut dire que quiconque est déterminé, depuis toute éternité, comme étant sa'īd, ira certes au Paradis. La félicité et le châtement ne dépendent pas des actions des êtres humains, mais de leur personne. Si Allah le tout-puissant a choisi Muhammad, paix sur lui, parmi tous les hommes, et s'Il a fait de lui le plus éminent des prophètes, c'est pour sa noble personne, pour lui-même. Tous les croyants le savent. C'est ainsi que se caractérise la supériorité des messagers, des prophètes et des bienaimés. Chaque statut, chaque degré, chaque supériorité dépendent de la personne. La personne ne dépend pas du statut. [Par exemple, on ne peut pas dire qu'une personne a beaucoup de valeur parce que c'est un pacha. Par contre, on peut dire que cette personne est devenue pacha, parce que c'est une personne de grande valeur.] Ainsi l'affirmation des wahhabites selon laquelle la matière, le corps et les êtres ne pouvaient être des causes efficaces se révèle fausse. Les versets coraniques, les hadiths et la sunna du Messager d'Allah, paix sur lui, montrent qu'ils sont sur la mauvaise voie.

Dans un hadith, il est dit: «**Par la bénédiction de notre terre ainsi que de la salive de l'un d'entre nous, le malade obtient la guérison avec la permission de notre Seigneur.**» Si quelqu'un mélange de la terre propre avec sa salive propre et en fait un médicament pour quelqu'un, Allah le tout-puissant rendra la guérison possible. La terre, la salive et les médicaments fournis par le pharmacien dont les effets sont connus sont de la matière et du corps, donc des substances. Pour ces derniers, un rang, un niveau et une intercession ne sont pas concevables. Dans le recueil de hadiths **Sahīh Muslim** d'Imām Muslim, miséricorde sur lui, on trouve le hadith authentique suivant: «**L'eau de zamzam est bénéfique selon l'intention de celui qui la boit.**» Si l'eau de zamzam est bue avec l'intention d'un quelconque bénéfice ici-bas ou dans l'au-delà, alors ce bénéfice se produit. On a souvent observé qu'il en était ainsi. L'eau de zamzam est de la matière. Il n'est pas concevable qu'elle agisse par sa valeur pour provoquer une guérison ou un bénéfice, ou qu'elle fasse des supplications ou des intercessions.

Comme il est dit dans un hadith authentique et unanimement rapporté par tous les savants de jurisprudence, l'endroit de tawāf entre la porte de la Ka'ba et «**la Pierre Noire**» (al-Hadjar al-aswad) est appelé «**Multazam**». Si quelqu'un laisse son ventre entrer en contact avec le mur de la Ka'ba à cet endroit et qu'il implore Allah le tout-puissant, en prenant le «**Multazam**» comme intermédiaire, alors Allah le tout-puissant le protège du mal et du vice. Cette expérience a été vécue de nombreuses fois. Comme chacun

le sait, Multazam, ce sont quelques pierres sur le mur de la Ka'ba. Ces pierres sont des substances. Autrement dit de la matière. Tout comme Allah le tout-puissant a donné des dons et des caractéristiques à chaque matière, Il a également attribué à ces pierres la particularité d'être une cause de bien et d'utilité. [De même qu'Il a donné à l'aspirine la propriété de soulager la douleur, à la quinine celle de combattre les plasmodies du paludisme, et à l'eau alcoolisée celle d'embuer l'esprit, de même Il a donné à ces pierres, à la différence des autres, la propriété de pouvoir servir de moyen (wasīla) pour l'accomplissement des supplications.]

Le lieu de la circumambulation (tawāf), situé sous l'abreuvoir du côté nord de la Ka'ba, ainsi que le lieu appelé «**Maqām Ibrāhīm**», situé en face de la porte de la Ka'ba dans la mosquée al-Harām, de même que le fait d'embrasser et de toucher avec le visage et les mains la pierre noire appelée «**Hadjar al-aswad**», située à un coin de la Ka'ba, ont également été dotés de tels effets bénéfiques. Allah le tout-puissant a fait don de qualités spéciales à ces matières, permettant à ceux qui L'implorent par leur intermédiaire de voir leurs invocations exaucées. Nous savons, nous voyons, nous croyons que ces matières servent d'intermédiaires à l'acceptation des prières. Comment les prières faites par l'intermédiaire du Messager d'Allah et des personnalités qui suivent son chemin et ceux qu'Allah le tout-puissant affectionne pourraient ne pas être acceptées? Si quelqu'un affirme que les bienfaits qui sont procurés par l'intermédiaire de la terre, de la salive de certains, de l'eau de zamzam, des pierres du Multazam, du Maqām Ibrāhīm où se trouvent les nobles empreintes des pieds d'Ibrāhīm, paix sur lui, de la pierre Hadjar al-aswad, et de toutes ces matières ne prouvent pas que les tombes des prophètes et des bienaimés peuvent elles aussi être un intermédiaire, alors, cela montre que cet individu est un ignorant en religion. Cela montre qu'il ne craint pas Allah, Son Messager et les musulmans. En effet, les nobles Compagnons, qu'Allah les agrée, tenaient la personne du Messager d'Allah, paix sur lui, en grande estime, et lui montraient un très grand respect.

Les déclarations d'Urwa ibn Mas'ūd ath-Thaqafī, rapportées dans **Sahīh al-Bukhārī** ainsi que dans d'autres ouvrages, sont connues. Ainsi, Urwa dit: «Pour les négociations de paix de “**Hu-daybiya**”, je suis allé voir le Messager d'Allah en tant que messager des polythéistes. Après avoir terminé, je suis retourné à La Mecque auprès des chefs de Quraych. Je leur ai dit: comme vous le savez, j'ai souvent visité les Kisrās qui sont les chahs perses et les empereurs byzantins, ainsi que les habashas d'Abyssinie. Je n'ai

pas vu chez leurs subordonnés le respect que les nobles Compagnons ont pour Muhammad, paix sur lui. Je n'ai pas vu une seule goutte de la salive de Muhammad, paix sur lui, tomber sur le sol. Ses Compagnons s'empressaient de recueillir sa salive et lui passaient la main sur le visage pour ensuite l'appliquer sur leur visage et sur leurs yeux. Ils se précipitaient pour récupérer l'eau avec laquelle il effectuait ses ablutions, et la conservaient pour ses vertus bienfaitrices. Lorsqu'il se rasait, ses Compagnons rivalisaient pour attraper ses poils avant même qu'ils ne touchent le sol. Ils les conservaient comme si c'était le plus précieux des bijoux. Ils n'osaient même pas regarder son visage par décence et par respect envers lui.» Nous comprenons par cette anecdote la valeur que les nobles Compagnons, qu'Allah les agrée, accordaient à la moindre particule qui se détachait de la personne du Messager d'Allah, paix sur lui, bien que cela soit considéré comme sale et hideux par beaucoup de personnes. Peut-on dire que leur respect et leur considération pour la salive du Prophète et l'eau qui s'écoule de son corps après les ablutions de la prière sont dus au fait que ces choses ont un rang et une valeur élevés et qu'elles peuvent intercéder et faire des invocations pour eux? Ces choses sont de la matière. Cependant, elles ont beaucoup de valeur parce qu'elles se sont détachées du plus honorable des êtres humains et des matières. Les wahhabites et ceux qui les suivent disent être de véritables hommes de religion et représentants de la croyance d'unicité, et pourtant ils comparent le Messager d'Allah, paix sur lui, à l'idole Lât. Ils comparent à de l'idolâtrie les actions et les commandements du Messager d'Allah, paix sur lui, et de ses Compagnons, qu'Allah les agrée. Qu'Allah le tout-puissant, nous garde de parler et de penser comme eux et de croire comme eux.

Les hadiths qui montrent qu'il est permis de formuler des invocations à Allah le tout-puissant, par l'intermédiaire des prophètes, paix sur eux, et des bienaimés élus et affectionnés qui suivent le chemin de ces premiers, sont tellement nombreux que nos ennemis ne sont même pas capables de répondre. Ils s'en étonnent. Tel que rapporté dans Bukhārī et Muslim, Asmā bint Abī Bakr, qu'Allah l'agrée, montra à sa compagnie une soutane verte qui appartenait à notre Prophète. Son col était en soie. Elle dit: «Ce vêtement se trouvait auprès d'Aïcha. Quand elle est décédée, je l'ai pris. Nous traitons nos malades en les revêtant de ce vêtement. Ainsi, leur état s'améliore.» Nous voyons donc que les nobles Compagnons utilisaient cette soutane comme un intermédiaire qui permet la guérison, et cela, parce qu'elle a été portée par le plus aimé

Prophète d'Allah, paix sur lui, et le plus éminent des êtres humains.

Le savant malikite Muhammad al-Humaydī al-Azdī al-Andalusī [décédé en 488 (1095 apr. J.-C.) à Bagdad] écrit dans son livre, qu'il a rédigé en compilant les deux ouvrages Sahīh, qu'Abdullah ibn Mawhib a déclaré: «Ma femme m'a envoyé chez Umm Salama et m'a donné une cruche d'eau. Umm Salama m'apporta ensuite un coffre d'argent. Il contenait des poils de barbe du Messager d'Allah, paix sur lui. Elle trempa les poils de barbe dans la cruche d'eau et de sa main remua l'eau comme avec une cuillère. Puis elle retira les poils de barbe. Tous ceux qui avaient été touchés par le regard malveillant ou qui avaient d'autres problèmes venaient la voir avec une cruche d'eau, procédaient de la même manière que celle décrite et buvaient ensuite l'eau, ce qui leur permettait de guérir. J'ai regardé dans le coffre d'argent et j'y ai vu quelques poils roux.»

Dans le même livre de Humaydī, on rapporte le témoignage suivant de Sahl ibn Sa'd: «Le Messager d'Allah, paix sur lui, m'a offert son cardigan béni. Ma mère voulait le prendre, mais je lui ai dit que je la garderais pour en faire un lineul. Elle a dit qu'elle voulait tirer des bénédictions du cardigan béni du Messager d'Allah.» Ceci montre que les nobles Compagnons ont fait du cardigan béni du Messager d'Allah, paix sur lui, le moyen et un intermédiaire de la délivrance du châtement.

Il est rapporté chez Bukhārī et Muslim par Umm Salīm: «Le Messager d'Allah, paix sur lui, dormait à côté de moi. Son visage béni était en sueur, comme recouvert de perles. Alors que je prélevais sa sueur et la mettais dans quelque chose pour la conserver, il se réveilla. Il dit: “**Ô Umm Salīm, qu'est-ce que tu fais?**” Je répondis: Ô Messager d'Allah! Je veux que nos enfants soient bénis par ta sueur. Ce à quoi il répondit: “**Tu fais bien**”.» Ibn Malak écrit dans son commentaire sur l'ouvrage **al-Masābih** que ce hadith prouve qu'il est permis de rechercher l'agrément d'Allah le tout-puissant avec les objets des grandes personnalités du tasawwuf, des savants et des vertueux.

L'Imām Muslim, miséricorde sur lui, écrit dans son Sahīh: «Une fois que le Messager d'Allah, paix sur lui, avait effectué sa prière rituelle de l'aube, les habitants de Médine venaient en sa présence avec des récipients remplis d'eau. Le Messager d'Allah plongeait ses mains dans chacun des récipients.» Ibn al-Jawzī écrit dans son livre **Bayān muchkil al-hadīth**: «C'est de cette manière que le peuple de Médine demandait la bénédiction au Messager



d'Allah. Si quelqu'un va voir un savant et veut obtenir des bénédictions de cette manière, il serait préférable que le savant ne refuse pas.» D'après les déclarations d'Ibn al-Jawzī, les explications d'Imām an-Nawawī dans son commentaire sur **Sahīh Muslim**, les explications de Qādī Iyād dans son commentaire sur **Sahīh Muslim** et les écrits du savant hanafite Abdullatīf ibn Malak [décédé en 801 (1399 apr. J.-C.) à Tire (Izmir)], il va de soi que la demande de bénédiction et de bénédiction ne s'applique pas uniquement au Messager d'Allah, paix sur lui, comme le pensent les kharidjites. [Nous comprenons par là que les kharidjites n'ont pas connaissance des ouvrages de ces savants, ou bien ils s'entêtent ouvertement. Cela démontre une mauvaise foi, des intentions pernicieuses.]

Une anecdote d'Ibn Sīrīn est rapportée dans l'ouvrage de Bukhārī: «J'ai obtenu une bribe de la noble barbe du Messager d'Allah. J'en parlai à Ubayda. Il me dit qu'il aimerait plus que tout au monde posséder un peu de sa noble barbe.

Il est écrit dans Bukhārī, qu'Anas ibn Mālik qui a eu l'honneur de servir très longtemps le Messager d'Allah, paix sur lui, avait pour dernière volonté qu'on l'enterre avec un poil de sa noble barbe. Dans sa tombe, il voulait se présenter devant Allah le tout-puissant, avec ce poil de noble barbe. Qādī Iyād écrit dans son livre **ach-Chifā**: «Une des excellences, des prodiges et des bénédictions du Messager d'Allah, paix sur lui, se manifeste dans la situation suivante: Khālīd ibn al-Walīd, qu'Allah l'agrée, portait entre les spires de son turban un poil de barbe du Messager d'Allah. Dans toutes les batailles où il l'a portée, il est sorti vainqueur. Si Khālīd accède à ses vœux, par l'entremise d'un noble poil, pourquoi ceux qui demandent à Allah le tout-puissant, par l'entremise du Messager d'Allah, paix sur lui, n'accèderaient-ils pas à leurs demandes?» Le grand érudit de l'islam Imām Muhammad al-Busayrī ach-Chādhilī [décédé en 695 (1295 apr. J.-C.) en Égypte], miséricorde sur lui, qui aimait à l'extrême le Messager d'Allah, paix sur lui, exprime très bien cette délicatesse dans sa «**Qasida al-Burda**».

Dans leurs ouvrages authentiques, Bukhārī et Muslim rapportent d'Abdullah ibn Abbās un hadith dans lequel il est dit: «Le Messager d'Allah, paix sur lui, se plaça près de deux tombes et remarqua que toutes deux étaient châtiées. Il demanda une branche de dattier qu'il coupa en deux et la planta sur les tombes. Il dit: **“Leur châtiement s'atténuera, tant qu'elles resteront vertes.”**» Il a été rapporté par un hadith qu'il convient de planter une branche de dattier fleurie sur une tombe afin d'atténuer le châtiement. Par la bénédiction de la plante verte, Allah le tout-puissant atténue le

châtiment qui a lieu dans la tombe. La plante verte est une créature, de la matière. Le fait d'atténuer le châtiment en plantant une branche végétale n'est pas propre au Messenger d'Allah. Les savants de l'islam sont unanimes sur le fait qu'il convient, de tout temps, de planter une branche de dattier fleurie sur les tombes. C'est de là que provient la tradition qui consiste à planter un cyprès dans les cimetières musulmans. Puisqu'il est possible d'atténuer le châtiment par l'intermédiaire d'une branche de dattier, comment ne serait-il pas permis de choisir comme intermédiaire, comme cause la plus précieuse des matières? Comment quelqu'un qui possède une raison et qui réfléchit correctement pourrait-il dire que cela n'est pas possible??

Il est permis de prendre la matière comme intermédiaire pour obtenir l'agrément d'Allah le tout-puissant. Hind, l'épouse d'Abū Sufyān, lors de la bataille d'Uhud, prit une partie du foie de Hamza, qu'Allah l'agrée, dans sa bouche et la mâcha. Le Messenger d'Allah, paix sur lui, dit: **«Hamza est très précieux auprès d'Allah. C'est pourquoi Il ne brulera aucune partie de son corps en Enfer.»** [Il ressort également de cela que Hind a accepté la foi et n'entrera pas en Enfer.] Lorsque Mālik ibn Sinān, qu'Allah l'agrée, a bu le sang du Messenger d'Allah, paix sur lui, le Messenger d'Allah lui a dit: **«Le feu de l'Enfer ne te brulera pas!»** De même, il a dit à Abdullah ibn az-Zubayr, qu'Allah l'agrée, lorsqu'il a bu le sang béni du Messenger d'Allah après avoir fait la thérapie par les ventouses (hijama), ce qui suit: **«Les hommes te feront vivre beaucoup de choses. À ton tour, tu leur feras vivre beaucoup de choses.»** Le Messenger d'Allah n'a pas été offensé par le fait qu'il ait bu de son sang. Il a dit à la femme qui a bu ses restes: **«Tu n'auras jamais mal au ventre.»** Ce hadith est authentique. Le nom de cette femme est **«Baraka»**. Ceci a été écrit par de nombreux savants, comme Qādī Iyād dans son livre **ach-Chifā** et Qastalānī dans son ouvrage **al-Mawāhib al-Ladunniyya**. Ô musulmans! Le sang et autres choses semblables, qui appartiennent au corps béni du Messenger d'Allah, paix sur lui, sont des causes qui sauvent des flammes de l'Enfer et préservent de divers maux ceux qui les consomment, alors pourquoi ne pas croire que le corps béni, la personne du Messenger d'Allah puisse être un moyen, une cause pour atteindre ces bienfaits? Son corps béni était de la lumière (nūr) d'Allah le tout-puissant et son ombre ne tombait pas au sol. Qu'il en soit ainsi, Jābir et d'autres, qu'Allah les agrée, l'ont fait savoir. Est-ce qu'une personne qui prétend que le plus aimé d'Allah le tout-puissant, qui est le plus éminent des prophètes, n'est pas un intermédiaire, un mé-

diateur (wasīla) et une cause pour la création d'Allah le tout-puissant, pourrait être un membre de la communauté de ce noble Prophète ou bien un de ses ennemis? Il est dit dans les versets qu'il est une miséricorde même pour les mécréants. Ne serait-il pas un moyen et une cause de miséricorde pour les musulmans et pour ceux d'ahlus-sunna wal-jamā'a qui sont amoureux de lui?

L'intermédiaire (wasīla) ordonné dans le verset coranique «**Cherchez un intermédiaire**» désigne aussi bien les actes d'adoration que les invocations et les personnalités importantes bénies elles-mêmes. Les hadiths et les évènements mentionnés ci-dessus le montrent clairement.

Il existe divers nobles versets qui révèlent qu'il est permis de demander n'importe quoi aux créatures, voire même des choses impossibles à réaliser pour les êtres humains, mais qu'Allah le tout-puissant octroie en guise de prodige à ses bienaimés. L'un de ces versets est le 38e verset de la sourate an-Naml. Ce noble verset révèle, par le sens interprétatif, les paroles de Sulaymān, paix sur lui: «**Ô ma communauté! Qui d'entre vous m'apportera son trône?**» Parmi la communauté, il y avait des djinns, des êtres humains et des diables. Ifrīt, qui faisait partie des mauvais djinns lui dit: «Je l'amènerai avant même que tu ne te lèves de ta place.» Sulaymān, paix sur lui, a alors dit qu'il le voulait beaucoup plus vite. Āsaf ibn Barkhiyā, le scribe de Sulaymān, paix sur lui, dit: «Je peux l'amener beaucoup plus vite.» Le trône de Balqis se trouvait au Yémen. Sulaymān, paix sur lui, était à Damas. Un voyage de trois mois [de marche] les séparait. Il le lui apporta par-dessous la terre jusqu'à Damas. Ce trône était un canapé orné d'or et de pierres précieuses. C'était certes un prodige. Allah le tout-puissant déroge à Son usage et Ses lois pour octroyer le prodige à Ses bienaimés et aux bons serviteurs qu'Il affectionne. Allah le tout-puissant mentionne avec fierté dans le noble Coran ce prodige dont Il a fait cadeau à Son pieux serviteur qui est un bienaimé. Il n'est pas affligé parce que Sulaymān, paix sur lui, a souhaité ce prodige et n'a pas dit: «Alors que Je suis plus proche de toi que ta carotide, pourquoi as-tu demandé cela à quelqu'un d'autre? Pourquoi ne M'as-tu pas demandé une chose que les êtres humains ne sont pas capables de faire et que personne d'autre que moi ne peut accomplir?» Parce que Sulaymān, paix sur lui, était le prophète d'Allah le tout-puissant. Il savait que par ce mot, ce souhait, il se rattachait à un intermédiaire, et que se rattacher à un intermédiaire était conforme à sa religion. Allah le tout-puissant nous commande de nous rattacher à un intermédiaire. C'est à cela que revient le fait de formuler

une demande au Messenger d'Allah, aux martyrs, et aux pieux serviteurs. C'est profiter des prodiges qu'Allah le tout-puissant leur a octroyés. Eux sont des intermédiaires, des moyens, des wasīlas. Le seul qui crée et qui réalise, c'est Allah le tout-puissant. Les prodiges que les bienaimés réalisent font partie de la supériorité, des miracles des prophètes, paix sur eux. Parce que les bienaimés d'Allah suivent les prophètes, des prodiges leur sont accordés par le biais des prophètes.

Le verset 89 de la sourate al-Baqara est l'un des versets qui montrent qu'il est permis de solliciter l'intercession des bienaimés serviteurs d'Allah le tout-puissant et en premier lieu du plus grand des prophètes, Muhammad, paix sur lui. Les spécialistes du hadith s'accordent à dire que ce verset a été révélé en rapport avec les juifs de Khaibar. À l'époque de l'ignorance (Jāhiliyya), c'est-à-dire avant l'époque du Messenger d'Allah, ces juifs faisaient la guerre contre les tribus «**Asad**» et «**Ghatfān**». Pendant les conflits armés, ils priaient comme suit: «Ô Seigneur! Aide-nous pour l'amour du Prophète que Tu enverras vers la fin du monde!» En faisant du Prophète de la fin des temps un intermédiaire, ils étaient vainqueurs de ces batailles. Cependant, lorsque le Messenger d'Allah arriva pour leur révéler l'islam, ils furent pris de jalousie et s'obstinèrent à ne pas croire en lui. Ibn Qayyim al-Jawziyya écrit dans son livre **Badā'i' al-farā'id**: «Les juifs, à l'époque de l'ignorance (Jāhiliyya), étaient en guerre avec les Arabes qui étaient leurs voisins. Avant que le Messenger d'Allah, paix sur lui, ne vienne au monde, ils demandèrent l'aide d'Allah le tout-puissant au moyen de sa noble personne, et Allah les aida, de sorte qu'ils furent vainqueurs. Après que le Messenger d'Allah, paix sur lui, est venu au monde et a commencé à proclamer l'islam, ils n'ont pas cru en lui et sont devenus mécréants. S'ils n'avaient pas cru en lui avant sa naissance, ils n'auraient pas demandé de l'aide par son intermédiaire.» Dans l'ouvrage l'exégèse de Baydāwī, il est rapporté lors de certaines explications de Sa'duddīn at-Taftāzānī: «Les juifs demandèrent de l'aide en citant le nom béni du Messenger d'Allah. Ils prirent son nom béni comme intercesseur.» Le savant vertueux et attentif Taqiyuddīn al-Husnī écrit dans son livre **Mawlid an-nabi**: «Si un musulman acquiert la connaissance des bons traits de caractère du Messenger d'Allah, de sa clémence, de sa miséricorde et de sa patience, il pourra comprendre sa valeur et sa position élevée auprès d'Allah le tout-puissant et le prendre comme intermédiaire dans toutes les affaires, étant donné qu'il est un intercesseur, Allah le tout-puissant ne rejette pas son intercession. Car il est le plus

aimé d'Allah. Allah le tout-puissant accorde ce que l'on demande en le prenant comme intermédiaire et intercesseur. Allah le tout-puissant mentionne cela dans le noble Coran et l'inscrit dans les cœurs de Ses bienaimés. Le noble Coran nous informe également que même ses ennemis et les ennemis de tous les musulmans l'ont pris comme intermédiaire et ont ainsi obtenu ce qu'ils désiraient. Allah le tout-puissant annonce qu'Il a exaucé leurs vœux, car Il aime beaucoup Son Prophète et l'a placé à un haut rang.» Abdul-lah ibn Abbās rapporte: «À l'époque de l'ignorance, les juifs de Khaibar combattaient les infidèles de la tribu arabe appelée Ghatfān et les juifs étaient toujours vaincus. Ils prièrent Allah le tout-puissant en disant: "Ô Seigneur! Aide-nous! Au nom et pour l'honneur de Ton bienaimé Prophète, que Tu as promis de nous envoyer vers la fin du monde!" En priant ainsi, ils étaient toujours victorieux contre les mécréants Ghatfān.» Lorsqu'Allah le tout-puissant, a envoyé Muhammad, paix sur lui, comme Prophète, ils n'ont pas cru en lui et ils sont devenus des mécréants. C'est ce qu'Allah le tout-puissant révèle dans le noble verset cité plus haut. Voyez la valeur, la distinction qu'accorde Allah le tout-puissant à Muhammad, paix sur lui, et l'honneur qu'Il lui fait en acceptant même les prières des mécréants qui font de lui un intermédiaire pour leurs prières. Il accepta les prières qu'ils Lui furent adressés par l'intermédiaire de Son Prophète le plus aimé, bien qu'Il sût que ces juifs allaient devenir les plus grands ennemis de ce bienaimé Prophète, et qu'ils allaient énormément le chagriner. Si son honneur et son intercession étaient tels avant sa naissance, quel être humain équitable et intelligent pourrait alors prétendre que c'est un crime de le prendre comme médiateur et intercesseur après qu'il a été envoyé en miséricorde pour tous les mondes? On voit que ceux qui n'y croient pas sont pires que les juifs. L'invocation du premier prophète Ādam, paix sur lui, avait également été acceptée lorsqu'il avait fait de lui un intermédiaire. Les exégèses et les ouvrages de hadiths expliquent cela longuement. Ceux qui y prêtent attention comprendront la nature de ces gens qui ne croient pas en cela.

**Note:** Le fait que les choses demandées à Allah le tout-puissant par l'entremise et l'intermédiaire des prophètes, paix sur eux, et des awliyās, miséricorde sur eux, se réalisent, est dû à leur prodige et à leur prééminence. Après leurs décès, ils sont toujours détenteurs de prodiges dans la tombe. Les savants d'ahlus-sunna wal-jamā'a ont unanimement déclaré l'existence du prodige et la nécessité d'y croire. Le livre d'Allah le tout-puissant révèle que les

awliyās possèdent le don du prodige. Le noble verset rapporte que Sulaymān, paix sur lui, a souhaité que le trône de Balqis soit apporté en un instant du Yémen, de la ville de Saba à Damas. Ce trône était orné d'or et de pierres précieuses. Āsaf ibn Barhiyā le ramena sur-le-champ. Le trône fut amené sans être abimé. Āsaf était un bienaimé. Le fait qu'il ait apporté ce trône immédiatement était donc un prodige. Le prodige de Maryam est également révélé au 37<sup>e</sup> verset de la sourate Āl Imrān du noble Coran. Nul autre que Zakariyyā, paix sur lui, pouvait aller auprès de Maryam. À chaque fois que Zakariyyā, paix sur lui, allait à côté d'elle, il y voyait des fruits frais. Il lui disait que c'était Allah le tout-puissant qui les envoyait. Les savants d'ahlus-sunna déclarèrent de façon unanime que, tout comme les prophètes ont des miracles, les awliyās ont aussi des prodiges, car Allah le tout-puissant aime beaucoup ceux qui suivent les prophètes et se conforment à eux. Il leur octroie des prodiges de leur vivant, comme après leur décès. Le fait que les prophètes réalisent des miracles et les awliyās des prodiges, même après leur décès, indique clairement qu'ils disent vrai. En effet, lorsque leurs ennemis voient les miracles et les prodiges quand ils sont en vie, ils croient que cela leur a été enseigné par autrui. Cependant, on ne peut plus penser cela des miracles et des prodiges qu'ils produisent après leurs décès. Les miracles et prodiges émanent d'Allah le tout-puissant. Seul Son pouvoir permet leur réalisation. Il les crée par l'intermédiaire et l'intercession de Ses prophètes et de Ses awliyās, et leur en fait don et faveur. Le «**miracle**» (mu'jiza) provient des prophètes et le «**prodige**» (karāma) provient des awliyās, c'est-à-dire des croyants pieux qui sont sur la voie du prophète. Les prophètes sont innocents. Ils ne commettent aucun péché. Le diable ne peut prendre la forme d'un prophète. Quant aux awliyās, ils sont les héritiers des prophètes. Le diable ne peut pas les approcher non plus. Il est écrit dans les livres que le diable fuyait Umar, Abdullah ibn Mas'ūd et de nombreux autres Compagnons, qu'Allah les agréa. Alī al-Ūchī al-Farghānawī [décédé en 575 (1180 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, écrit dans sa qasida **Bad' al-amālī** les vers suivants:

***Les prodiges des bienaimés existent sur terre,  
Ils sont les détenteurs de faveurs.***

Pour quiconque est doué de raison et de sagacité, il n'y a rien d'ambigu dans ce distique, parce qu'il est dit que les prodiges des awliyās se produisent sur terre. En effet, une divergence entre l'ahlus-sunna et mu'tazila a eu lieu au sujet du prodige sur terre.

Mu'tazila a dit qu'il n'existait pas de prodiges sur terre. Il croit que si le prodige existait sur terre, il se serait mêlé au miracle. Alors, il y aurait une confusion entre les prophètes et les awliyās. Selon ah-lus-sunna, celui qui est détenteur de miracles (mu'jiza) doit nécessairement annoncer sa prophétie. Quant à celui qui possède des prodiges, il n'a pas le droit de dire qu'il est un bienaimé. S'il le dit, alors on comprendra qu'il n'en est pas un. Si les gens sans madh-hab pouvaient comprendre cela, ils ne mettraient pas en avant les propos objects des zindīqs et des menteurs dans le but de salir les bienaimés d'Allah. Le distique cité plus haut signifie que les bienaimés ont des prodiges aussi sur terre et qu'Allah le tout-puissant acceptera les prières de ceux qui leur demandent quelque chose, ainsi que leur intercession. Ceux dont la compréhension est limitée croient en lisant ce distique que les awliyās ne réalisent des prodiges que lorsqu'ils sont sur terre. Ils disent qu'ils ne possèdent plus ce don après leur décès. Mais le comprendre de cette manière est faux. Car de grands savants, dont le savant hanafite Charafuddīn Khalīl an-Najjārī al-Yamanī [décédé en 632 (1235 apr. J.-C.)] dans son commentaire de la Qasida al-Amālī appelé **Nafis ar-riyād**, et le cheik Ahmad, qui a rédigé un commentaire sur **al-Achbāh** [ainsi que le traducteur du Qāmūs, Sayyid Ahmad Āsim Ayntābī Efendi [décédé en 1235 (1820 apr. J.-C.)] dans son commentaire sur la Qasida al-Amālī] expliquent le distique exactement comme nous l'avons développé. En outre, il est dit que les gens sont dans ce monde jusqu'à l'aube du jour du jugement, c'est-à-dire jusqu'au début de la vie de l'au-delà. [Muhammad ibn Sulaymān al-Halabī ar-Rayhāwī [décédé en 1228 (1813 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, développe cela en détail dans son livre **Nukhbat al-la'ālī**, qui est un commentaire de la Qasida al-Amālī.]

D'innombrables prodiges ont été observés chez les bienaimés d'Allah, même après leur mort. C'est ce que les érudits ont rapporté de manière unanime. Nous n'en citerons ici que quelques-uns. Dans **Sahīh al-Bukhārī**, il est dit: Le Compagnon du Prophète Āsim, qu'Allah l'agrée, a donné sa parole à Allah le tout-puissant de ne jamais toucher à un idolâtre et de ne jamais être touché par un idolâtre. Quand les mécréants l'ont tué, ils ont voulu s'approcher de lui, mais Allah le tout-puissant a protégé Āsim en envoyant des abeilles sur eux. Il y avait tellement d'abeilles que les idolâtres ne pouvaient pas s'approcher de lui. C'est un prodige qui fut accordé à Āsim après sa mort. Le Compagnon du Prophète, Khubayb, fut arrêté par les infidèles. Ils dirent: «Si tu dis que Muhammad est un menteur, nous te libèrerons, sinon nous te tue-

rons.» Il répondit: «Je donnerais même ma vie, juste pour que le pied de Muhammad, paix sur lui, ne soit pas piqué par une épine.» Sur ce, ils le tuèrent. Quelques Compagnons vinrent de nuit et coupèrent la corde du martyr [à laquelle il avait été suspendu. Quand ils descendirent le corps et l'enlevèrent], il tomba. Ils ne pouvaient pas voir le corps sur le sol et ne pouvaient pas comprendre où le corps avait disparu. Le Compagnon du Prophète, Hanzala, était tellement pressé de participer à une bataille aux côtés du Messager d'Allah qu'il n'a pas eu le temps de faire la grande ablution (ghusl). Il est tombé en tant que martyr lors de la bataille et les anges ont effectué ses ablutions. C'est pourquoi il fut connu sous le nom de «**Ghasīl al-Malāika**» (celui qui fut lavé par les anges). Tout cela est écrit dans **Sahīh al-Bukhārī**. Le savant chāfi'ite Muhammad ibn Abdullah at-Tabrīzī [décédé en 749 (1348 apr. J.-C.)] écrit dans son livre **al-Michkāt** qu'Aïcha, qu'Allah l'agrée, a dit: «Le roi d'Abyssinie avait embrassé la foi. J'ai entendu dire par beaucoup qu'une lumière brillait toujours sur sa tombe.» Le Messager d'Allah a rapporté, après que Jafar, le frère d'Imām Alī, est décédé en tant que martyr, qu'il est allé avec les anges dans la ville de «**Bicha**» au Yémen pour annoncer la bonne nouvelle qu'il allait pleuvoir. Nous avons déjà mentionné cela plus haut. Près de la tête bénie de Husayn, un lecteur du Coran, c'est-à-dire un Hāfiz, récitait la sourate al-Kahf. Lorsqu'il prononça le verset dont le sens est «**Les gens de la caverne (Kahf) s'étonnaient de nos signes**», on entendit parler la noble tête: «Me tuer et me trainer sur le sol est une chose encore plus surprenante que les gens de la caverne.» Nasr al-Khazā'ī a été pendu par le calife Ma'mūn [décédé en 218 (833 apr. J.-C.)]. Quelqu'un avec une lance à la main reçut l'ordre de se tenir à côté de Nasr et de détourner son visage de la direction de la prière rituelle (qibla). Lorsque la nuit tomba, son visage béni se tourna vers la direction de la prière. C'est alors qu'on l'entendit lire le deuxième verset de la sourate al-Ankabūt, qui révèle par le sens interprétatif: «**Les hommes pensent-ils que parce qu'ils disent: "Nous croyons!" ils seront laissés sans être mis à l'épreuve?**» On a entendu dire dans une tombe que la sourate al-Mulk était récitée jusqu'à la fin. Nous avons déjà mentionné cela plus haut. Tous ces hadiths sont authentiques et ont été rapportés par les savants du hadith.

Ibn Asākir Alī [décédé en 571 (1176 apr. J.-C.) à Damas] rapporte qu'Umayr ibn al-Habbāb as-Salamī a dit: «J'ai été capturé avec huit amis par les Byzantins à l'époque des Omeyyades. Ils nous ont emmenés chez l'empereur byzantin, qui a donné l'ordre



de nous décapiter. Je me suis volontairement placé devant mes amis pour être le premier à être tué. Les prêtres ont eu pitié de moi et se sont étonnés de mon comportement. Ils ont embrassé les mains et les pieds de l'empereur pour qu'il me pardonne. L'un des prêtres me ramena chez lui, où il m'amena une belle jeune fille. Il me dit: "C'est ma fille. Je vais la marier avec toi. Accepte notre religion." "Je ne quitterai pas ma religion pour une femme ou pour la fortune" ai-je répondu. Quelques jours passèrent. Une nuit, la fille du prêtre m'appela dans le jardin. Elle me dit: "Pourquoi ne fais-tu pas ce que mon père a dit?" Je répondis: "Je n'abandonnerai pas ma religion pour une femme ou pour la fortune." Elle m'a demandé: "Veux-tu rester ici ou plutôt retourner dans ton pays?" J'ai répondu: "Je veux retourner dans mon pays." Elle me montra alors une étoile dans le ciel et me dit: "Suis cette étoile la nuit et cache-toi le jour. De cette façon, tu arriveras chez toi" et elle se sépara de moi. J'ai marché pendant trois nuits. Le quatrième jour, je me cachai lorsque j'entendis des voix qui m'appelaient: "Umayr, Umayr." J'ai regardé dans la direction d'où venaient les voix et j'ai vu mes amis qui étaient décédés en tant que martyr. Je leur ai demandé: "N'êtes-vous pas devenus des martyrs?" Ils répondirent: "Oui, nous le sommes, cependant Allah le tout-puissant vient de donner l'ordre aux martyrs de participer aux funérailles d'Umar ibn Abdul'aziz, miséricorde sur lui." Ils étaient à cheval. L'un d'eux dit: "Ô Umayr! Tends ta main!" Je lui ai tendu la main et il m'a mis sur le cheval derrière lui. Nous avançons à grande vitesse. Puis, tout à coup, je me suis retrouvé à al-Djazira, à côté de ma maison.»

L'érudit hanbalite Abdurrahmān ibn al-Jawzī [décédé en 597 (1202 apr. J.-C.) à Bagdad] dit: «Abū Alī al-Barbarī est l'une des trois personnes qui sont allées les premières de Damas à Tarse et s'y sont installées. Il a fait la guerre contre les Byzantins et a été fait prisonnier avec ses amis. Ce qui est arrivé à Umayr leur est également arrivé. Ils ont tué deux de ses amis. L'un des prêtres l'a fait sortir de là et l'a emmené chez lui. Pour l'induire en erreur, il utilisa sa fille pour le séduire. Mais Allah le tout-puissant accorda la guidée à la fille de ce dernier. Ils se mirent tous deux en route, se cachant pendant la journée. Ils entendirent des pas. En regardant dans cette direction, il vit ses deux amis qui étaient décédés en tant que martyrs. Des anges se trouvaient à côté d'eux. Il salua ses amis et leur demanda comment ils allaient. Ils dirent: "Allah le tout-puissant nous a envoyés auprès de toi. Nous serons les témoins de ton mariage avec cette fille." Après la cérémonie de ma-

riage, ils s'en allèrent. Le couple arriva à Damas. Ils vécurent ensemble pendant longtemps. Cette histoire se répandit dans tout Damas.» [Muhammad Ma'sūm al-Fārūqī as-Sirhindī partit de l'Inde au début de l'année 1068 (1658 apr. J.-C.) par la voie maritime d'abord à Médine et arriva ensuite à La Mecque au début du mois de Rajab. Après avoir effectué le pèlerinage avec ses fils bēnis, il retourna en Inde au début de l'année 1069. Durant cette année passée, il raconta chaque jour à ses fils que les nobles personnalités auxquelles il rendait visite dans le cimetière de Mu'allā et d'al-Baqī, ainsi que le Messenger d'Allah à la Chambre de félicité, se manifestaient sous l'apparence de leurs nobles corps. L'un de ses fils, Muhammad Ubaydullah, transcrit en arabe ce que son père lui racontait, dans le recueil intitulé **Yawāqīt al-Haramayn**. Cet ouvrage fut traduit en persan trois ans plus tard.] Dans le livre d'Ibn Abid-dunyā, de tels évènements et la vie dans la tombe des défunts sont consignés. Nous en retrouvons également dans le livre **Hilya** d'Abū Nu'aym ainsi que dans les ouvrages **Safwat as-safwa** et **Uyūn al-hikāyāt** d'Ibn al-Jawzī et dans de nombreux autres ouvrages. Ibn Taymiyya et Ibn Qayyim al-Jawziyya ont également relaté les prodiges des bienaimés d'Allah d'une belle façon.

[Le grand savant chāfi'ite Ismā'īl al-Mūsulī [décédé en 654 (1255 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, démontre dans son livre **Muzil ach-chubuhāt fi ithbāt al-karāmāt**, preuves à l'appui, que les bienaimés d'Allah possèdent des prodiges.]

Il est étonnant que quelques hommes de religion de madhhab hanafite et les wahhabites ne croient pas au fait que les bienaimés peuvent se déplacer sur des distances considérables en peu de temps. Il s'agit là de l'un des nombreux prodiges. Les savants hanafites leur ont répondu de manière convenable dans les ouvrages de jurisprudence et de croyance. Par exemple, ils ont dit: «Si un homme qui se trouve en occident se marie avec une femme de l'orient et vit loin de sa femme pendant une longue période, et que sa femme tombe enceinte après quelques années, l'enfant est de cet homme, car il est possible qu'il soit allé voir sa femme par téléportation (**Tayy al-makān**). Ils ont affirmé qu'il lui était permis de faire preuve d'un tel prodige.» C'est ce que les savants de la jurisprudence disent unanimement. C'est également ce qui est écrit dans les ouvrages de croyance. Dans le livre **al-Wahbāniyya**, il est écrit que le Tayy al-masāfa, c'est-à-dire aller en un seul instant dans un endroit lointain, est l'un des prodiges rendus possibles aux bienaimés d'Allah et qu'il est wājib d'y croire. Cela est également écrit dans les ouvrages **al-Aqā'id an-Nasafiyya**, **al-Fiqh al-akbar**,

**as-Siwād al-a'zam** et **Wasiyyat Abī Yūsuf** et dans leurs ouvrages de commentaires ainsi que dans les ouvrages **al-Mawāqif** et **al-Maqāsīd** et dans leurs ouvrages de commentaires [et de même dans **Radd al-muhtār** d'Ibn Ābidīn]. Comment ne pas y croire alors qu'il est manifestement mentionné dans un verset coranique. Les savants d'ahlus-sunna l'ont tiré de ce verset et l'ont écrit ainsi, et c'est pourquoi ils ont dit qu'il était wājib de croire aux prodiges. Le verset dans lequel il est dit que le trône de «**Balqis**» a été transporté à Damas en un instant montre que la téléportation (Tayy al-masāfa) est un acte prodigieux.

Dans le livre **as-Siwād al-a'zam** de Hakīm as-Samarqandī Ishāq ibn Muhammad [décédé en 342 (953 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, les prodiges (karāma) des bienaimés (awliyā) sont très bien décrits sous la section 32. Nous considérons qu'il est approprié de les mentionner ici:

Il est nécessaire de croire aux prodiges des awliyās. Quiconque n'y croit pas devient un détenteur de bid'a, un dévié. Il existe deux façons de ne pas croire au prodige des awliyās: si quelqu'un ne croit pas aux versets qui révèlent l'existence du prodige, cela fait de lui un mécréant. S'il croit en ces nobles versets, mais qu'il dit que c'étaient des prophètes en parlant des awliyās, il demeure toujours un mécréant. S'il croit aux nobles versets, et qu'il ne dit pas qu'ils étaient prophètes, il lui est permis de dire que les nobles versets révèlent le prodige des awliyās, car Allah le tout-puissant déclare dans le noble verset que nous avons cité plus haut que celui qui a ramené le trône de Balqis en un instant est détenteur de connaissance. Il s'agissait d'Āsaf ibn Barkhiyā, qui était bienaimé et non un prophète. Il était de la communauté de Sulaymān, paix sur lui. Si le prodige d'une personne de la communauté de Sulaymān, paix sur lui, est mentionné dans le noble Coran, pourquoi ne pas croire aux prodiges de la communauté de Muhammad, paix sur lui? Certes, Muhammad est supérieur à Sulaymān, paix sur eux. Il est également évident que la communauté de Muhammad, paix sur lui, est supérieure à la communauté de Sulaymān, paix sur lui. Si les gens sans madhhab nous disent que ce prodige appartenait à Sulaymān, paix sur lui, alors nous leur répondrons que le prodige des awliyās de cette communauté, proviennent de Muhammad, paix sur lui. Le 25e verset de la sourate Maryam révèle, par le sens interprétatif: «**Tire vers toi le tronc du palmier, il en tombera sur toi des dattes fraîches.**» Allah le tout-puissant mentionne dans ce verset qu'Il a fait pousser des fruits d'un tronc de palmier dattier pour Maryam. Elle n'était pas une prophétesse.

Les fruits que Zakariyyā, paix sur lui, a vus à côté d'elle et l'évènement avec Ashāb al-Kahf étaient tous des prodiges. Ceux qui ont accompli ces prodiges n'étaient pas des prophètes. Puisque le prodige existe chez les awliyās des communautés des prophètes précédents, pourquoi n'en existerait-il pas chez les awliyās de la communauté de Muhammad, paix sur lui? Le 110e verset de la sourate Āl Imrān révèle, par le sens interprétatif: «**Vous êtes devenus la meilleure des communautés.**» À quiconque nous dit qu'il est impossible de faire un aller-retour à la Ka'ba en une nuit, nous répondrons que le Messenger d'Allah, paix sur lui, est monté au septième ciel en un instant, et qu'il a été transporté là où Allah le tout-puissant le voulait. Y a-t-il plus grand miracle que celui-ci? Nous demandons également lequel d'entre le mécréant et le fidèle a plus de valeur. Nous entendons et croyons au fait que l'un de ces mécréants voyage d'orient en occident, en un instant. Ce mécréant, c'est le diable. Ce don octroyé à ce mécréant, pourquoi ne serait-il pas octroyé aux bienaimés serviteurs d'Allah le tout-puissant? Il convient de bien réfléchir à cela et d'être équitable. La traduction du commentaire du livre **as-Siwād al-a'zam** se termine ici. Ibn Taymiyya et d'autres indiquent que les kharidjites, le mu'tazila et certains chiites ne croient pas au prodige des bienaimés, car ces égarés ne possèdent aucun prodige. Ils n'ont personne qui possède ce don. C'est pour cela qu'ils ne voient pas, n'entendent pas et n'y croient pas.

C'est ici que s'arrête la traduction que nous avons faite du **livre al-Minha al-wahbiyya fi radd al-Wahhābiyya** de Dāwud ibn Sulaymān al-Baghdādī [décédé en 1299 (1881 apr. J.-C.)] en réponse au livre wahhabite **Fath al-majīd**. Grâce à cette bonne occasion, ce livre a été entièrement traduit.

Abdulghanī an-Nablusī écrit dans son livre **Kachf an-nūr an ashāb al-qubūr**: Allah le tout-puissant accorde des prodiges à ceux de Ses serviteurs qui Lui sont proches. Les «**prodiges**» (karāma) sont des choses surnaturelles qu'Allah le tout-puissant crée chez Son awliyā, au-delà de l'habitude et des connaissances scientifiques. Lorsqu'Il le souhaite, Allah le tout-puissant, par Son pouvoir et Sa volonté, crée ces choses en Ses serviteurs. Le pouvoir du serviteur est également créé par Allah le tout-puissant. Le pouvoir et la volonté du serviteur n'ont aucun effet sur la création de ces choses. Le pouvoir et la volonté du serviteur ne peuvent être que la cause (sabab) de la création de ces prodiges. Quiconque dit et croit que le serviteur peut réaliser un prodige grâce à son propre pouvoir, devient un mécréant.

Le bienaimé qui accomplit des prodiges sait que ces prodiges qui se produisent chez lui ne sont créés que par la volonté et le pouvoir d'Allah le tout-puissant et que sa volonté et son pouvoir n'ont aucune influence sur eux. De même que les sens que possède son propre corps tels que la vue, l'ouïe et le gout, sa capacité à sentir la matière et la chaleur, à réfléchir, à apprendre, à se souvenir, ainsi que tout le travail produit par ses organes internes et externes, et tout ce qui en résulte, sont l'œuvre de la volonté, du pouvoir et de la création d'Allah le tout-puissant. Le degré de la proximité divine signifie exactement cela. C'est-à-dire que celui qui sait toujours qu'il en est ainsi et qui y croit s'est rapproché d'Allah et est devenu un bienaimé (walī). Cette connaissance envahit tout son être à chaque instant. Parfois, Allah le tout-puissant fait tomber Ses bienaimés dans l'état d'oubli (ghafla) et leur fait oublier cette connaissance. Même si à ce moment-là, le degré de wilaya n'est plus en lui, on continuera à l'appeler bienaimé, car il l'était avant. De même qu'une personne qui possède la foi est considérée comme étant croyante, même pendant son sommeil, et lorsqu'elle est dans la négligence. Cette période de négligence est le degré inférieur du bienaimé. Il en va de même pour l'état de mort qu'Allah le tout-puissant mentionne dans le verset 30 de la sourate az-Zumar, où il est dit, par le sens interprétatif: **«Tu es certainement mort. Et eux aussi sont certainement morts.»** C'est pourquoi les awliyās, miséricorde sur eux, ont appelé cette conscience qu'ils ont du fait que tout leur provient d'Allah [**«Fanā fillah»** ou] **«al-Mawt al-ikhtiyārī»** (mort voulue). Un hadith dit: **«Celui qui se connaît lui-même connaît son Seigneur!»** Celui qui reconnaît que tous ses mouvements, actions, forces visibles et invisibles ne proviennent pas de lui-même, mais sont issus d'un autre être doté de volonté et de pouvoir, reconnaît en même temps Allah le tout-puissant qui est le détenteur de ce pouvoir. Un musulman qui accomplit tous les commandements d'Allah et qui accomplit également les actes d'adoration de Muhammad, paix sur lui, et qui se conforme à son mode de vie et à son comportement, c'est-à-dire qui accomplit également les actes d'adoration surrogatoires (nāfilas), se rapproche d'Allah et devient un bienaimé (walī). Il devient évident que ses sens et ses actions ne viennent pas de lui-même, mais d'Allah le tout-puissant. Le hadith qui communique cela est écrit dans les livres de tasawwuf.

Selon les sages (ārif), pour pouvoir être un bienaimé, il faut savoir que l'on est mort selon une mort appelé **«Mawt ikhtiyārī»**. Pour que le prodige puisse se produire chez les awliyās, miséri-

corde sur eux, il est nécessaire qu'ils meurent de cette manière. Celui qui est conscient de cela peut-il dire que le défunt ne possède pas de prodiges? Les ignorants, les négligents croient qu'ils règlent leurs affaires grâce à leur propre volonté, leur propre pouvoir. Ils oublient que c'est Allah le tout-puissant qui crée tout.

Les livres de jurisprudence indiquent également que les awliyās possèdent les prodiges même après leur décès. Dans l'école juridique hanafite, il est makrūh (détestable) de marcher sur une tombe, de s'asseoir dessus, de dormir dessus, de faire ses besoins près d'elle, car cela constitue des actes de trahison, de profanation. Dans un noble hadith, il est dit: «**Je préfère marcher sur le feu, plutôt que de marcher sur une tombe.**» Ces paroles révèlent qu'il convient de respecter les êtres humains même après leur décès. Notre religion nous enseigne donc que les défunts continuent d'être détenteurs du don de prodige après leur décès, autrement dit qu'ils conservent leur respectable statut. Nous avons fait savoir plus haut que le prodige est un acte qui sort du cadre habituel. Comme il est de coutume de marcher et de s'asseoir sur terre, il est octroyé au défunt croyant comme prodige, c'est-à-dire qu'il est honoré et gratifié par le fait qu'on ne marche pas et on ne s'assied pas sur sa tombe. Le fait que notre religion fasse don de prodiges à tous les croyants après leur mort montre que des prodiges plus précieux encore seront octroyés aux awliyās.

Notre Prophète, paix sur lui, priaient debout à côté des tombes lorsqu'il rendait visite au cimetière «**Baqī**». Ceci montre que les défunts sont détenteurs de prodiges, car s'il n'avait pas su que les prières formulées auprès de la tombe d'un croyant seraient acceptées, il n'aurait pas prié à côté. Le fait que les invocations formulées auprès de la tombe d'un croyant sont acceptées montre que le croyant est détenteur de prodiges. Puisque les croyants ont de tels prodiges, il va de soi que l'ensemble des bienaimés d'Allah possèdent davantage.

Lorsque le croyant meurt, il convient de le laver, de l'envelopper d'un linceul et de l'enterrer. C'est ce que nous commande notre religion. Ce commandement montre que le défunt possède le prodige après sa mort. Les morts des mécréants et les morts des animaux n'ont pas de prodige.

Lorsque le croyant meurt, il se salit. Pour le sauver de cette impureté, il a été ordonné de le laver. Ce commandement montre que le croyant détient le don du prodige même après sa mort.

Dans le livre **Jāmi'al-fatāwā**, il est écrit qu'il n'est pas makrūh

d'ériger un bâtiment ou un mausolée sur les tombes des savants et des sayyids (c'est-à-dire des descendants du Prophète). De même, il est dit dans cet ouvrage que celui qui lave le défunt doit être lui-même pur, et qu'il est makrūh si celui qui lave se trouve en état d'impureté majeure (janāba). Cela montre également que tous les croyants possèdent l'honorabilité après la mort. Cependant, tous les croyants n'ont pas accompli de prodiges de leur vivant. Seuls les bienaimés d'Allah ont également accompli des prodiges de leur vivant. Le savant hanafite Imām Abdullah an-Nasafī [décédé en 710 (1310 apr. J.-C.) à Bagdad], miséricorde sur lui, écrit dans le livre **Umdat al-i'tiqād**: «De même que chaque croyant est un croyant pendant son sommeil, il est aussi un croyant après sa mort. De même, les prophètes sont des prophètes même après leur mort, car c'est l'âme (rūh) qui est prophète et croyante. Quand l'être humain meurt, l'âme ne subit aucun changement.» L'être humain ne signifie pas corps, être humain signifie l'âme. Le corps est la demeure de l'âme. Ce n'est pas la demeure qui est précieuse, mais les habitants qui s'y trouvent. Jibrīl, paix sur lui, est apparu au Prophète sous la forme d'un être humain. La plupart du temps, il apparaissait sous l'apparence du Compagnon nommé Dihya. Certains des nobles Compagnons ont également vu Jibrīl, paix sur lui, sous une forme humaine. Si Jibrīl, paix sur lui, a repris sa forme réelle à partir d'une forme humaine et est devenu comme une âme, on ne peut pas dire à cet égard qu'il a disparu. On dit plutôt qu'il a pris une autre forme. L'âme des êtres humains se comporte de la même manière. Lorsque l'être humain meurt, son âme passe d'un monde vers un autre. Le changement que vit alors l'âme ne veut pas dire que le don de prodige lui sera retiré. [L'auteur du livre **Jāmi'al-fatāwā**, Muhammad as-Samarqandī al-Hanafī est décédé en 556 (1162 apr. J.-C.) à Bagdad.]

Il existe de nombreux incidents et événements qui montrent que les bienaimés d'Allah ont bénéficié de prodiges même après leur mort. Par exemple, dans le livre **Rūh al-Quds** du grand bienaimé Muhyiddīn ibn al-Arabī, il est fait mention de divers actes prodigieux et d'états extraordinaires d'Abū Abdullah ibn Zayn al-Burī al-Ichbilī. Une nuit, alors qu'un homme nommé Abul-Qāsim ibn Hamdīn lisait un mauvais livre qui médissait Imām al-Ghazālī, il devint aveugle. Il se prosterna immédiatement et implora Allah. Il jura de ne plus jamais lire ce livre. Allah le tout-puissant exauça sa prière et lui rendit la vue. Cet événement indique un prodige d'Imām al-Ghazālī après sa mort.

Imām Abdullah al-Yāfi'ī [décédé en 768 (1367 apr. J.-C.) à La

Mecque] écrit dans son livre **Rawd ar-riyāhīn**: «Un des bienaimés d'Allah fit une supplique dans laquelle il demandait de pouvoir voir les conditions des gens dans les tombes. Une nuit, on lui montra alors différentes tombes. Certains étaient allongés sur un lit de bois, d'autres sur un lit de soie, d'autres encore parmi des fleurs odorantes; certaines étaient joyeuses, d'autres pleuraient, d'autres riaient. Il entendit alors une voix qui disait: "Ces conditions sont la récompense de leurs actions dans la vie terrestre." Les gens au bon caractère, les martyrs, ceux qui effectuaient des jeunes surrogatoires, qui s'aimaient pour Allah le tout-puissant, les pécheurs et les repentants, tous étaient dans une situation différente. Ces conditions des gens dans la tombe sont montrées à certains bienaimés d'Allah pendant leur sommeil et à d'autres lorsqu'ils sont éveillés.» Dans le livre **Kifāyat al-mu'taqad** d'Imām al-Yāfi'ī, miséricorde sur lui, il est dit que certains bienaimés d'Allah allaient sur les tombes de leurs pères et s'entretenaient avec eux.

Hibatullah al-Alkāfī [décédé en 418 (1027 apr. J.-C.)] écrit dans son livre **as-Sunna** que l'érudit chāfi'ite Yahyā ibn Mu'īn al-Baghdādī [décédé en 233 (848 apr. J.-C.) à Médine] a dit: «Un de mes amis qui travaillent comme fossoyeur et en qui j'ai beaucoup confiance m'a dit: "J'ai vu beaucoup de choses étonnantes. Ce qui m'a le plus étonné, c'est d'entendre un mort répéter l'appel à la prière du muezzine."»

Abū Nu'aym al-Isfahānī [décédé en 430 (1038 apr. J.-C.)] écrit dans son livre **Hilya** qu'il a entendu Chaybān ibn Jisr dire: «Nous avons enterré Thābit al-Banānī, Hamīd at-Tawīl se trouvait aussi avec moi. Soudain, une tuile de terre de la tombe est tombée sur le côté. J'ai alors vu Thābit en train de faire la prière rituelle dans la tombe. De son vivant, il faisait toujours cette prière de demande: ô mon Seigneur! Si tu devais permettre à l'un de tes serviteurs d'accomplir le prodige de pouvoir faire la prière rituelle dans la tombe, accorde-moi aussi ce prodige!»

Imām at-Tirmidhī, Hākim et Bayhaqī rapportent qu'Abdullah ibn Abbās a dit: «Certains des Compagnons du Prophète ont un jour dressé une tente à un endroit sans savoir qu'il y avait une tombe. Dans la tente, ils entendirent que la sourate al-Mulk était récitée du début à la fin. Lorsqu'ils en informèrent le Messager d'Allah, paix sur lui, il dit: "**Cette sourate préserve l'homme du châtiment de la tombe.**"» Abul-Qāsim as-Sa'dī mentionne cela dans son livre **al-Isfāh** et écrit que cela constitue une preuve que les défunts récitent le noble Coran dans la tombe.

Il est rapporté par Muhammad ibn Manda que Talha ibn Ubay-



dullah a déclaré: «J'étais dans une forêt. Le soir venu, je me suis assis près de la tombe d'Abdullah ibn Āmir ibn Hizām. J'entendis qu'il récitait le Coran d'une voix extrêmement belle dans sa tombe. J'en ai fait part au Messager d'Allah, paix sur lui, et il m'a dit: **«C'est Abdullah qui récite. Quand Allah le tout-puissant retire les âmes, celles-ci sont maintenues à leur place au Paradis. Chaque nuit, elles sont renvoyées dans leurs tombes jusqu'au matin.»**»

Lorsque l'être humain meurt, son âme ne meurt pas. L'âme est une créature autre que le corps. Son lien avec le corps qui est dans la tombe ne disparaît pas, même quand ce corps devient poussière. Les ignorants, les gens sans madhhab, ainsi que les égarés qui font partie des 72 groupes qui sont voués à l'Enfer, qui n'ont pas lu les livres des savants d'ahlus-sunna, ne savent pas que l'âme est une entité différente du corps. Ils voient l'âme comme l'une des caractéristiques du corps à l'image des mouvements, et croient que celle-ci disparaît lorsque l'être humain meurt, comme disparaissent les mouvements. Ils disent que les awliyās meurent aussi, qu'ils deviennent poussière comme le reste des êtres humains, et qu'il ne leur reste plus rien de leur humanité et de leur spiritualité. Ils n'ont aucun respect envers leurs défunts. Ils les insultent. Ils réfutent le fait de recevoir leur bénédiction et de faire le tawassul avec eux en visitant la tombe des awliyās. Un jour, je me suis rendu sur la tombe du bienaimé d'Allah Arslan ad-Dimichqī. Un égaré me dit alors: «On ne visite pas la terre!» Cela m'étonna beaucoup. Cela m'attrista beaucoup que quelqu'un qui se disait musulman dit une telle chose.

Dans un noble hadith, il est dit: **«La tombe est soit un jardin des jardins du Paradis, soit une fosse des fosses de l'Enfer.»** Ce hadith montre de manière évidente que les âmes sont liées aux corps décomposés et que les tombes des croyants sont honorables et bénies. Pour quelqu'un qui insulte les savants et se montre hostile à leur égard, il faut craindre qu'il ne tombe dans la mécréance.

Les morts comme les vivants sont des créatures d'Allah le tout-puissant. Aucun d'entre eux ne peut accomplir quoi que ce soit par lui-même. Seul Allah le tout-puissant est à l'origine de toute chose. Mais respecter le musulman, qu'il soit vivant ou décédé, est nécessaire (wājib). En effet, comme les croyants vivants et décédés font partie des **«cha'ā'ir»** d'Allah, le noble Coran nous ordonne de les respecter. Le verset 32 de la sourate al-Hadj déclare, par le sens interprétatif: **«Révérer les cha'ā'ir d'Allah provient de la piété des cœurs.»** Par «cha'ā'ir», on entend les choses qui font référence à Allah le tout-puissant et qui Le rappellent. Les savants et les ver-

tueux sont des cha'ā'irs aussi bien de leur vivant qu'après leur mort.

Honorer et respecter les savants et les bienaimés d'Allah peut se faire de différentes manières. L'une d'entre elles est de leur fabriquer un cercueil en bois et d'ériger une coupole sur leur tombe. Le fait que leurs turbans soient grands et leurs vêtements amples et propres sert également à les honorer comme il se doit. Dans **Jāmi'al-fatāwā**, il est écrit qu'il n'est pas makrūh de construire des bâtiments ou des turbés au-dessus des tombes des savants, des bienaimés d'Allah et des sayyids. Il est, selon nous, permis de placer un cercueil, un voile, un turban sur la tombe d'un bienaimé pour empêcher qu'elle soit sujette à la haine, si toutefois cela est fait pour préserver cette tombe de la médisance, pour lui faire honneur et lui témoigner son respect. Cela n'était pas fait du temps des pieux prédécesseurs (as-Salaf as-Sālihūn), miséricorde sur eux. Cependant, à cette époque, tout le monde respectait les tombes. Dans les livres de jurisprudence, il est dit qu'après le tawāf d'adieu (tawāf al-wadā'), il faut quitter la mosquée al-Harām en marchant à reculons, car c'est ainsi que l'on assure l'hommage à la Ka'ba. Les pieux prédécesseurs ne faisaient pas cela, mais ils ne montraient aucun manquement de respect à la Ka'ba. Avant, la Ka'ba n'était pas recouverte d'un voile. Cela a été décrété par la suite et est devenu légitime. Couvrir les tombes d'un voile est également devenu légitime. Un noble hadith indique: «**Quiconque ouvre une bonne innovation, conforme à l'islam, recevra les récompenses de ceux qui suivront cette voie.**»

Dans le **Jāmi'al-fatāwā**, il est dit: «Nous n'avons rencontré aucune information qui indique que cela fait partie de la sunna ou qu'il est mustahabb de poser sa main sur une tombe. Nous ne pouvons pas non plus dire que cela n'est pas permis.» Ceux qui prétendent que c'est haram n'ont pas la moindre preuve de cela. Pour que cela soit considéré comme haram, une preuve doit être apportée à partir des «**quatre sources**» principales de jugement (al-Adilla al-arba'a), à savoir le «**noble Coran**», les «**précieux hadiths**», le «**consensus des savants**» (ijmā') ou «**l'analogie**» (qiyās). Les preuves et l'analogie provenant de personnes qui ne sont pas des mujtahids n'ont de toute façon aucune valeur. Il existe certains ignorants qui croient que si l'on révère les tombes des awliyās, que l'on implore leur aide et leur bénédiction, alors ils réaliseront les demandes et influenceront comme Allah le tout-puissant. Cela fait d'eux des mécréants, des associateurs. Ils disent que c'est la raison pour laquelle ils sont contre cela et qu'ils détruisent les turbés, et

qu'en les insultant ainsi, les gens comprennent que les awliyās ne peuvent rien faire pour se préserver de ces insultes. Ainsi ils préservent les gens contre le fait de devenir des mécréants et des associateurs. Les propos de ces égarés relèvent du blasphème. Ils ressemblent aux propos de Pharaon rapportés dans le 26e verset de la sourate al-Mu'min, par le sens interprétatif: **«Laissez-moi tuer Mūsā. Qu'il supplie son Seigneur de le sauver. Je crains qu'il ne vous convertisse à sa religion et qu'il sème la corruption sur terre.»** Ces ignorants nient le fait qu'Allah le tout-puissant aime les awliyās, qu'Il accepte les prières de ceux qu'Il aime, et qu'Il continuera de réaliser les souhaits que leurs âmes Lui soumettent après leurs décès. Ils parlent avec présomption, avec doute et illusion. Ils n'arrivent pas à faire la différence entre le vrai du faux. Un musulman ne pourrait jamais affirmer que la **«communauté de Muhammad»** s'est égarée depuis mille ans et ne pourrait jamais faire de mauvaises suppositions à l'égard des musulmans. Le Messager d'Allah, paix sur lui, ne démasquait aucun hypocrite, bien qu'il sache parfaitement qui était mécréant et se prétendait pourtant musulman. Lorsqu'on l'interrogeait à ce sujet, il répondait: **«Nous regardons les paroles, les actes et les apparences. Seul Allah le tout-puissant connaît les cœurs.»** Ici s'arrête la traduction du livre **Kachf an-nūr**.

Si dans un propos ou dans un acte d'un musulman, il y a cent significations, autrement dit, si l'on comprend cent choses et que seule l'une d'entre elles montre qu'il est croyant, tandis que 99 indiquent qu'il est mécréant, nous devons le considérer comme musulman. Autrement dit, on ne doit donc pas prêter attention aux 99 significations qui le montrent comme mécréant. Il convient de prendre en compte la signification qui indique la foi. C'est pourquoi il ne faut pas qualifier les musulmans de mécréants, d'associateurs. Il ne faut pas conjecturer sur les musulmans. Nos propos ne doivent pas être mal compris! Pour ne pas se méprendre, il convient de faire attention à deux points: le premier indique que le titulaire de ce propos ou de cette action est musulman, car on ne peut pas dire d'un mécréant qu'il est musulman et ce, même si plusieurs de ses propos et de ses actions montrent la foi. Si un Français loue le noble Coran, qu'un Anglais dit qu'Allah est unique ou qu'un philosophe allemand dit que la religion musulmane est la meilleure des religions, cela ne va pas faire d'eux des musulmans. Pour qu'un mécréant soit musulman, il doit dire: «Allah existe et est unique. Muhammad, paix sur lui, est le prophète d'Allah. Il l'a envoyé comme prophète pour tous les êtres humains qui vivront

partout dans le monde entier jusqu'à la fin du monde. Je crois en tout ce qu'il a dit», et apprendre immédiatement les six principes de la foi ainsi que les 33 obligations et croire en chacun d'eux. Le second point auquel il convient de prêter attention est notre affirmation qu'une parole ou qu'une action avait cent significations. Toutefois, il n'a pas été dit que l'on doit considérer comme musulman un individu dont l'une des 100 actions ou l'un des 100 propos indiquent la foi, tandis que les 99 autres montrent l'incrédulité. En effet, si une seule des actions ou un seul des propos d'un individu relève ouvertement du blasphème (kufr) et ne comporte rien qui relève du sens de la foi, alors on comprend qu'il est mécréant. Le fait que d'autres de ses propos ou de ses actions montrent qu'il a la foi, ou bien qu'il affirme être croyant ne le sauvera pas de la mécréance et on ne pourra pas dire qu'il s'agit d'un musulman!

Le livre **Kachf an-nūr** existe en exemplaire manuscrit à Istanbul, dans la bibliothèque Süleymaniye. Il a été imprimé pour la première fois en 1397 (1977 apr. J.-C.) à Lahore, au Pakistan, et édité de manière excellente. En 1398 (1978 apr. J.-C.), il a été photocopié et imprimé à Istanbul ensemble avec le livre **al-Minha al-wahbiyya**.

25. Les wahhabites aussi admettent que les savants d'ahlus-sunna ont raison. Allah le tout-puissant leur fait admettre cette vérité. Voyez comment ils louent l'ahlus-sunna à la page 432 de leur livre: *«Avant d'envoyer Muādh au Yémen comme gouverneur, le Messenger d'Allah, paix sur lui, lui demanda: “Avec quoi vas-tu juger?” Il répondit: “Avec le livre d'Allah.” “Et si tu ne trouves rien dans le Livre d'Allah?” Muādh répondit: “Je jugerai avec la sunna de Son Messenger.” Le Messenger d'Allah continua: “Et si tu n'y trouves rien non plus?” Muādh répondit: “Alors, je rendrai mon jugement avec ce que j'ai compris en faisant mon ijthad.” À ces mots, le Messenger d'Allah dit: “Louange à Allah qui a donné avec bienveillance au juge de Son Messenger ce dont Son Messenger est satisfait.” Muādh était l'un des nobles Compagnons qui connaissait le mieux les sciences de la jurisprudence, le licite et l'illicite. Pour cela, c'était un grand savant, capable de pratiquer l'ijthad. Il lui était permis d'émettre son propre jugement pour les sujets où il ne trouverait pas de réponse dans le Livre d'Allah le tout-puissant, et la sunna du Messenger d'Allah. Il existe aujourd'hui, comme hier, des ignorants qui pensent pouvoir pratiquer l'ijthad alors qu'ils ne connaissent même pas les jugements révélés dans le Livre d'Allah le tout-puissant ni la sunna du Messenger. Honte sur eux.»*

Tout comme il s'appuie sur des preuves qui proviennent des sa-

vants d'ahlus-sunna, miséricorde sur eux, il tire également ces affirmations des livres de ces grands savants, car avant Ibn Taymiyya, personne n'a écrit de telles idées hérétiques. C'est lui qui est à l'origine de cette brèche. Ceux qui l'ont suivi ont dépassé les limites, et ont fait des excès. Ils ont attribué des interprétations faussées et erronées à ces écrits qu'ils ont extraits de ces précieux livres. Ils ont affirmé que tout le monde devait apprendre l'arabe et pratiquer l'ijtihād. Ils ont dévié du droit chemin, et en ont fait dévier des millions de personnes. Le texte cité plus haut réfute leur propre thèse, tout en montrant que les ignorants comme eux ne peuvent pratiquer l'ijtihād, et que les jugements qui en découleront seront faussés et erronés.

Ces derniers temps, il existe de plus en plus de gens qui ne croient pas en l'ijtihād. Ils disent: *«Que sont les écoles juridiques (madhhab)? Les madhhabs ont divisé les musulmans. Ils ont mis la religion dans une situation difficile. Allah le tout-puissant nous commande la facilité. Il n'y a pas d'école juridique en islam. Ce sont des choses qui ont été inventées par la suite. Moi, je suis le chemin des nobles Compagnons. Je ne connais pas d'autre voie.»*

Ce sont les ignorants en religion qui ont inventé ces paroles. Et maintenant, ils les propagent parmi les musulmans. Ils sont, par ailleurs, très rusés. Ils partagent d'abord des informations véridiques qu'ils tirent des ouvrages des savants d'ahlus-sunna et ensuite, ils racontent leurs propres mensonges. Ceux qui entendent ces affirmations véridiques se laissent duper et croient à tout ce qu'ils disent. La voie du salut est celle des nobles Compagnons, qu'Allah les agrée. Dans un hadith rapporté par Bayhaqī et cité dans le livre **Kunūz ad-Daqāiq**, il est dit: **«Mes Compagnons sont comme les étoiles dans le ciel. Peu importe celui que vous suivez, vous serez guidé!»** Ce noble hadith montre que celui qui se conforme à n'importe lequel des nobles Compagnons et suit sa voie atteindra la félicité dans ce monde et dans l'au-delà. Dans un noble hadith rapporté par Daylamī, il est indiqué: **«Mes nobles Compagnons sont de braves hommes. Qu'Allah ne leur accorde que du bien.»** Dans un autre hadith rapporté encore par Daylamī, il est indiqué: **«Ne mentionnez pas les fautes de mes Compagnons!»** et **«Mu'āwiya deviendra certainement un souverain.»**

Ceux qui prétendent être sur la voie des nobles Compagnons, d'où comptent-ils apprendre cette voie? Comptent-ils l'apprendre par les hérétiques apparus mille ans après? Ou bien par le biais des ouvrages des savants qui ont vécu au temps des nobles Compagnons et qui ont été instruits par ces derniers? Les savants instruits

par les nobles Compagnons et les disciples de ces derniers sont les savants du madhhab «**ahlus-sunna wal-jamā'a**», miséricorde sur eux. «**Madhhab**» (école juridique), signifie, voie, chemin. Le madhhab ahlus-sunna wal-jamā'a désigne les musulmans qui se trouvent sur le chemin du Messager d'Allah et de sa communauté, c'est-à-dire de ses Compagnons. Ces savants bénis ne faisaient que transcrire ce qu'ils avaient appris des nobles Compagnons. Ils n'ont pas mentionné leur propre avis. Il n'existe, dans leur livre, aucun mot sans une source ou une preuve. La foi des quatre écoles juridiques est unique. La voie des nobles Compagnons, qu'Allah les agrée, ne peut s'apprendre que dans les livres des savants d'ahlus-sunna.

Ceux qui souhaitent suivre la voie des nobles Compagnons, qu'Allah les agrée, doivent suivre l'une des écoles juridiques d'ahlus-sunna. Ils doivent se préserver des chemins corrompus qui sont apparus après.

26. Aux pages 485 et 486 du livre wahhabite, intitulé **Fath al-majīd**, l'auteur fut obligé d'écrire les enseignements véridiques transmis par l'ahlus-sunna, tout en ne se retenant pas d'y insérer des attaques corrompues et empoisonnées. Il est écrit: «*Le Messager d'Allah, paix sur lui, a ordonné lors de la visite d'une tombe de penser à l'au-delà et en priant pour le défunt de lui faire du bien, d'avoir pitié de lui et d'implorer son pardon. Le visiteur fait ainsi du bien à la fois à lui-même et au défunt.* Dans un hadith rapporté par Muslim d'Abū Hurayra, qu'Allah l'agrée, il est dit: “**Visitez les tombes! La visite des tombes vous rappellera la mort.**” Abdullah ibn Abbas raconte que le Messager d'Allah, paix sur lui, passait à côté d'un cimetière à Médine. Il dit, en regardant les tombes: “**As-salāmu alaykum yā ahl al-qubūr! Yaghfirullāhu lanā wa-lakum, antum salafunā wa-nahnu bil-athar.**” [Que la paix soit sur vous, ô vous qui êtes dans la tombe! Qu'Allah nous pardonne et vous pardonne! Vous nous avez précédés et nous sommes les œuvres que vous avez laissées derrière vous.] *Ce hadith a été rapporté par Imām Ahmad et Tirmidhī. Dans un hadith cité par Ibn Qayyim al-Jawziyya de l'Imām Ahmad, il est dit: “Je vous avais interdit la visite des tombes. Maintenant, visitez-les! Ainsi, vous vous rappellerez l'au-delà.” Il est déclaré dans un autre hadith qu'Ibn Māja a rapporté par Ibn Mas'ūd: “Je vous avais interdit la visite des tombes. Désormais, vous pouvez les visiter. Ainsi vous en tirez des leçons et vous réveillerez de cette insouciance.” Ibn Qayyim al-Jawziyya rapporte que Salama ibn Warda a dit: “J'ai vu Anas ibn Mālik. Il a salué le Messager d'Allah, puis s'est appuyé contre*

*le mur d'une tombe et a fait une invocation." Les idolâtres ont transformé la visite des tombes et ont renversé la religion. Ils se rendent sur la tombe et associent le défunt à Allah le tout-puissant. Ils prient pour le défunt et invoquent Allah par l'intermédiaire du défunt. Ils demandent au défunt de répondre à leurs besoins et espèrent obtenir des bénédictions de sa part. Ils lui demandent de les aider contre leurs ennemis. Ainsi, ils nuisent à eux-mêmes et au défunt. Le Messager d'Allah, paix sur lui, afin d'empêcher ces mauvaises habitudes, avait interdit la visite des tombes aux êtres humains. Il l'autorisa ensuite, quand le monothéisme (tawhīd) s'installa dans les cœurs. Cependant, il a été interdit de prononcer des absurdités [de mauvaises paroles] à côté des tombes. La principale absurdité est de faire preuve d'idolâtrie auprès d'une tombe dans notre comportement ou nos propos. De nos jours, les tombes sont décorées et les mosquées délaissées. Ils font le contraire de ce que prescrit la religion qu'Allah a révélée par l'intermédiaire des prophètes. Les chiïtes étant les plus ignorants et les plus éloignés de la religion parmi les êtres humains, ils construisent des mausolées et détruisent les mosquées.»*

Contre la démesure, l'exagération et le chirk que les ignorants et les égarés pratiquent sur les tombes et dans les turbés, ainsi que ceux qui ne pensent même pas que c'est Allah le tout-puissant qui crée toute chose, nous nous rallions à la position des wahhabites. Bien entendu, nous sommes hostiles au chirk (idolâtrie) et aux muchriks (idolâtres). C'est ce que l'Imām ar-Rabbānī, miséricorde sur lui, explique d'une manière très belle et sans ambigüité dans plusieurs de ses lettres, notamment la 41<sup>e</sup> lettre du troisième volume. Cette lettre figure dans la partie 3, chapitre 2 du livre **Se'âdet-i Ebediyye**. Cependant, bien que les wahhabites disent croire au fait de visiter les tombes, de réciter le Coran et d'offrir la récompense qui en découle au défunt, et au fait que l'invocation profite au défunt, ils disent que le défunt n'entend pas, ne ressent rien, et que le fait de lui parler, de lui demander une chose, de demander l'intercession du Prophète, et de prier Allah le tout-puissant en faisant du bienaimé un intermédiaire (wasīla) constitue une idolâtrie. Leurs propos sont contradictoires. Comme on peut le voir depuis le début de notre ouvrage, la différence entre l'ahlus-sunna et les wahhabites se rassemble sur ce point. Nous jugeons nécessaire de nous attarder sur ce point, afin de protéger nos frères et sœurs en religion.

Le grand érudit de l'islam et un parfait awliyā Sayyid Abdulhakīm Efendi, miséricorde sur lui, était, à l'époque de l'Empire ot-

toman, professeur de tasawwuf au niveau supérieure appelé «**Ma-drasatul-Mutakhasssīn**» des écoles universitaires. Dans son livre **Rābīta-i charīfa**, imprimé à Istanbul en 1342 (1924 apr. J.-C.), il écrit:

Lier son cœur à un bienaimé d'Allah accompli, qui a fait siens les attributs d'Allah le tout-puissant en tant qu'attributs et qui a atteint le degré de contemplation (muchāhada), et imaginer le visage de cette personnalité, que l'on se trouve ou non avec lui, s'appelle «**rābīta**». Penser à des personnalités qui ont atteint cette perfection apporte à l'être humain de nombreux bénéfices, comme l'expriment également le hadith «**Quand on les voit, on se souvient d'Allah le tout-puissant**» et le hadith suivant rapporté par Bukhārī et Muslim: «**Ceux qui sont avec eux ne seront pas des malfaiteurs.**» Lorsqu'un musulman sincère et pur pense à un tel bienaimé d'Allah, les attributs et les mêmes états du bienaimé apparaissent également chez lui. Les nobles hadiths nous ordonnent de fréquenter les musulmans vertueux, autrement dit les serviteurs aimés par Allah le tout-puissant. [Dans un hadith cité chez **Daylamī**, **Tabarānī** et dans **Kunūz ad-Daqāiq**, il est dit: «**Je suis la cité du savoir et Alī sa porte.**» Comme le suggère ce hadith, des connaissances spirituelles et des lumières s'écoulent des cœurs des bienaimés d'Allah, qui sont comme la porte d'accès aux dons spirituels infinis d'Allah le tout-puissant vers les cœurs des musulmans qui aiment ces bienaimés et qui pensent à eux. Pour accéder à ces connaissances spirituelles, il faut suivre la foi d'ahlus-sunna, obéir entièrement au Messenger d'Allah, aimer les awliyās aimés par Allah et porter l'amour pour eux dans son cœur. Ceux qui ne remplissent pas ces conditions sont privés des connaissances divines des bienaimés d'Allah. Ils ne trouvent alors pas d'autre moyen que de nier ce qu'ils ne connaissent pas. La deuxième condition pour obtenir des connaissances spirituelles du cœur d'un bienaimé d'Allah est que cette personnalité soit un véritable héritier du Messenger d'Allah, paix sur lui, qu'elle suive entièrement sa voie et qu'elle soit un serviteur bienaimé d'Allah le tout-puissant. Comme il n'y a pas de tels awliyās parmi les wahhabites, les portes de la connaissance spirituelle et de la connaissance divine leur sont fermées. C'est précisément la raison pour laquelle les polythéistes qui adorent des statues et des idoles, et les musulmans qui suivent des ignorants et de faux guides ne peuvent pas obtenir de connaissances spirituelles et de bénéfices spirituels. Le fait que des gens comme Abū Djahl, Abū Tālib et Abū Lahab n'aient pas pu obtenir de connaissances spirituelles et de guidance de la part du Messenger d'Allah, paix sur



lui, vient du fait que la première condition était absente chez eux. Les prophètes, paix sur eux, sont les califes d'Allah le tout-puissant sur terre. Comme les nobles bienaimés d'Allah sont les héritiers des prophètes, ils ont reçu une part de cet honneur, de sorte que leur cœur béni est devenu le miroir d'Allah le tout-puissant. Le 26e verset de la sourate «Sād», le 165e verset de la sourate «al-An'ām» et d'autres versets coraniques similaires attestent notre affirmation.

Un musulman qui s'attache au cœur d'un bienaimé d'Allah accompli atteindra par le biais du noble cœur de celui-ci les connaissances spirituelles qui émanent d'Allah le tout-puissant. Nous retrouvons le hadith suivant dans Daylamī et Kunūz ad-Daqāiq: «**Un savant parmi ses disciples est comme un prophète parmi sa communauté.**» Il n'y a aucune différence entre le fait que le bienaimé d'Allah soit vivant ou décédé en ce qui concerne l'obtention de connaissances spirituelles et de connaissances divine par le cœur, car ses perfections ne se séparent pas de son âme et son âme n'est liée ni à l'espace et au temps ni à la vie et à la mort. Si les deux conditions précédemment citées sont remplies, les musulmans qui s'attachent à ces bienaimés d'Allah, qui les aiment et qui se souviennent d'eux, pourront recevoir la connaissance spirituelle et la connaissance divine, qu'importe qu'ils soient vivants ou morts. Il faut croire au fait que l'influence qu'opèrent les âmes de ces derniers émane d'Allah le tout-puissant.

Tant que l'être humain n'est pas en mesure d'obtenir directement d'Allah le tout-puissant des connaissances spirituelles, il a besoin d'un intermédiaire qui soit aimé d'Allah et qui reçoive de lui des connaissances spirituelles qu'il puisse transmettre à ses élèves].

Les déclarations, actions et ordres unanimes des érudits d'Ouzbékistan, de Boukhara, de Xiva, de Samarcande et d'Inde entre 200 et 1200 après l'Hégire constituent la plus grande source de preuves pour nos explications ci-dessus. Tenter de trouver une meilleure preuve que celles-ci reviendrait à rabaisser, voire à ternir l'image des millions de savants qui ont été formés pendant mille ans dans le continent asiatique. Leurs nombreux ouvrages qui révèlent que ce sont des savants et pour la plupart, des awliyās accomplis, sont manifestes.

Le verset 35 de la sourate al-Mā'ida dit, par le sens interprétatif: «**Cherchez un intermédiaire (wasīla) pour aller vers Lui.**» L'intermédiaire mentionné dans ce commandement n'est pas lié à une condition, mais signifie sans restriction, c'est-à-dire de manière

globale. Ainsi, ce terme englobe également les actes de culte, l'évocation d'Allah, les prières et les âmes des bienaimés d'Allah. Tenter de mettre des limites à ce commandement qui est général reviendrait à calomnier le noble verset. Le fait que le Messager d'Allah, paix sur lui, soit un intermédiaire est proclamé dans le verset 31 de la sourate *Al Imrān*, où il est dit, par le sens interprétatif: «**Si vous aimez Allah le tout-puissant, alors obéissez-moi! Allah le tout-puissant aime ceux qui m'obéissent.**» Quiconque affirme être musulman doit croire en cela. Le hadith «**Les savants sont les héritiers des prophètes**» montre que les savants et les bienaimés d'Allah sont également des intermédiaires. Pour répondre à l'ordre «**d'obéir**» présent dans le noble verset coranique, il faut aimer pour pouvoir véritablement obéir, il n'est pas possible d'obéir sans aimer.

Bukhārī écrit dans son **Sahīh** qu'Abū Bakr as-Siddīq, qu'Allah l'agrée, a dit que le Messager d'Allah ne disparaissait jamais de son cœur et de son esprit. Il s'est même plaint de ses manifestations dans les toilettes.

Il est déclaré au 119e verset de la sourate *at-Tawba*, par le sens interprétatif: «**Ô les croyants! Craignez Allah et soyez avec les véridiques!**» Le commandement qui dit «Soyez avec» dans ce verset ne dépend pas non plus d'une condition. Il s'agit d'un commandement général, absolu. De ce fait, cela signifie être ensemble avec le corps et avec l'âme. Être avec eux physiquement, c'est se tenir avec décence, respect et amour auprès des loyaux. Tandis qu'être avec eux spirituellement, avec l'âme, c'est se rappeler avec respect d'un serviteur dévoué aimé par Allah le tout-puissant.

Il est déclaré au 24e verset de la sourate *Yūsuf*, par le sens interprétatif: «**Si Yūsuf, paix sur lui, n'avait pas vu les signes (burhān) de son Seigneur.**» Le signe mentionné ici a été interprété par la grande majorité des savants comme signifiant que Yūsuf, paix sur lui, a vu la silhouette de son père Ya'qūb, paix sur lui. Même Zimahcharī, l'auteur de l'ouvrage de tafsir *al-Kachchāf*, bien qu'appartenant au groupe dévié *Mu'tazila*, se rallie au point de vue de la majorité des savants de tafsir et dit que Ya'qūb, paix sur lui, qui se trouvait en Jordanie, est apparu au prophète Yūsuf, paix sur lui, qui se trouvait en Égypte dans la chambre de *Zulaykhā*.

L'érudit hanafite et commentateur du livre **al-Achbāh**, Sayyid Ahmad al-Hamawī al-Misrī [décédé en 1098 (1686 apr. J.-C.)] écrit dans son livre **Nafahāt al-qurb wal-ittisāl bi-ithbāt at-tasarruf li-awliyā'illāhi ta'ālā wal-karāma ba'dal-intiqāl** que la spiritualité des

bienaimés d'Allah est plus forte que leur corporéité et c'est pour cela qu'ils peuvent donc apparaître en plusieurs endroits au même moment. Pour étayer ses propos, il cite le hadith suivant: **«Il existe des gens qui entreront au Paradis par toutes ses portes. Chaque porte les appellera vers elle.»** Abū Bakr as-Siddīq, qu'Allah l'agrée, demanda alors: «Y aura-t-il quelqu'un qui entrera par les 8 portes à la fois, ô Messenger d'Allah?» Le Messenger d'Allah, paix sur lui, répondit: **«J'espère que tu seras l'un d'eux.»** Lorsque l'âme de l'être humain acquiert le pouvoir d'entrer en contact avec son véritable niveau dans **«Ālam al-amr»**, l'être humain peut apparaître à plusieurs endroits en même temps. Parce qu'après la mort de l'être humain, le lien de son âme avec le monde terrestre s'affaiblit, son âme se renforce, de sorte qu'il lui devient plus facile d'apparaître en plusieurs endroits à la fois.

Dans le commentaire de Chamā'il d'Ahmad ibn Hadjar al-Makkī, miséricorde sur lui, ainsi que dans le **Tanwīr al-halak** de Jalāluddīn as-Suyūṭī, ce qui suit est rapporté par Abdullah ibn Abbās: «J'ai rêvé du Messenger d'Allah. Il m'a complimenté. Lorsque je me suis réveillé, j'ai rendu visite à l'une de ses nobles épouses. Je me suis observé à travers un miroir. J'y ai vu le Messenger d'Allah, et non moi-même.» Cet état n'est pas réservé au seul Messenger d'Allah. En effet, les savants de l'islam ont rassemblé et compilé les caractéristiques spécifiques (khasā'is) du Messenger d'Allah, paix sur lui, mais ils n'ont pas inclus cet état dans leurs livres de khasā'is. Selon les principes fondamentaux de la jurisprudence islamique et de la méthodologie de la jurisprudence (usūl al-fiqh), les savants et les awliyās de sa communauté sont les héritiers de tous les états et caractéristiques qui ne sont pas des particularités prophétiques du Messenger d'Allah. Par exemple, le fait de parler avec le Messenger d'Allah pendant la prière rituelle n'annule pas cette dernière. Cela fait partie des particularités du Messenger d'Allah. C'est-à-dire qu'elle lui est exclusive. Par contre, le fait de parler avec les savants, les awliyās annule la prière rituelle. Cette exception n'est prévue que pour lui. Le fait de réciter la prière et le salut pour le Messenger d'Allah, paix sur lui, comme s'il était devant nous, ne fait pas partie de sa particularité. Il est également permis d'imaginer le bienaimé d'Allah devant nous, et d'implorer l'aide de son âme. Le savant chāfi'ite Jalāluddīn as-Suyūṭī cite dans son livre **Kitāb al-munjālī fī tatawwur al-walī** en rapportant du livre **Tabaqāt al-kubrā** de Subkī: «Le 22e type de prodige (karāma) est que les bienaimés d'Allah apparaissent sous la forme de différentes personnes. Dans le verset 17 de la sourate Maryam, il est dit

par le sens interprétatif: “**Il lui apparut sous la forme d’un être humain.**” Ils ont déduit de ce verset qui révèle que Jibrīl, paix sur lui, s’est montré sous une apparence humaine à Maryam, que l’âme des awliyās peut également se manifester sous différentes formes. Le fameux incident de Qadībul-Bān Hasan al-Mūsulī [décédé en 570 de l’Hégire à Mossoul] compte parmi ce type de prodige.» [Ce cas ainsi que d’autres de ses prodiges sont mentionnés dans le livre **Jāmi’ al-karāmāt al-awliyā** de Yūsuf an-Nabhanī. Le grand savant chāfi’ite Jaylī écrit dans son commentaire sur le **Sahīh al-Bukhārī** que le diable ne peut pas prendre la forme du Messager d’Allah, paix sur lui, ni celle des bienaimés d’Allah accomplis qui sont ses héritiers.]

Le grand érudit hanafite Sayyid Charīf Alī al-Jurjānī [décédé en 816 (1413 apr. J.-C.)] a écrit vers la fin de son livre **Charh al-mawāqif**, avant de traiter des 73 groupes musulmans, ainsi que dans son commentaire sur le **Charh al-matālī**, que les awliyās se manifestaient à leurs disciples sous différentes apparences, de leur vivant ou après leur mort, et que leurs disciples continuaient de profiter de leur connaissance spirituelle (fayd).

L’un des savants malikites, Tājuddīn Ahmad ibn Atāullah al-Iskandarī [décédé en 709 (1309 apr. J.-C.) à Égypte] miséricorde sur lui, écrit dans son recueil intitulé **at-Tājiyya**, qu’il est possible de profiter des bienaimés d’Allah, en les voyant ou en pensant à eux.

Le grand savant hanafite Chamsuddīn ibn an-Nu’aym, miséricorde sur lui, écrit dans son **Kitāb ar-rūh**: «Comme l’âme est dans le corps, elle est aussi dans un autre état. Les âmes des bienaimés d’Allah sont dans le “**Rafīq a’lā**”. Elles ont également un lien avec leur corps défunt. Si quelqu’un va sur la tombe d’une personne à qui appartient l’âme et la salue, l’âme qui se trouve dans le Rafīq a’lā lui rend son salut à partir de là.» Le fait qu’il en soit ainsi est également mentionné dans le **Kitāb al-munjali** d’Imām as-Suyūfī. Il ressort de tout cela que les bienaimés d’Allah possèdent après leur mort une forte capacité de disposition (tasarruf) et d’influence (ta’thīr).

Le savant malikite Khalīl ibn Ishāq al-Jandī al-Misrī [décédé en 767 (1365 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, auteur du livre **al-Mukhtasar**, écrit ainsi: «Lorsque le bienaimé d’Allah atteint la perfection, il lui est donné par Allah le tout-puissant le pouvoir d’apparaître sous différentes formes. Et ceci n’est pas infaisable, car ce qui se manifeste sous différentes formes, c’est l’âme. Son corps, sa matière n’est pas visible. Les âmes ne sont pas constituées de ma-

tière. Elles ne remplissent aucun espace.»

Il serait contraire à la religion et à la raison de ne pas croire aux connaissances et aux preuves que ces profonds savants et awliyās ont clairement transmises. Qu'Allah le tout-puissant accorde intelligence et bon sens aux wahhabites qui qualifient de mécréants et de polythéistes les musulmans d'ahlus-sunna à cause de leur croyance. Honte à ceux qui, sur la base de cette croyance, comparent les musulmans à des adorateurs de tombes et à des idolâtres qui considèrent les statues et les créatures comme des créateurs! Umar ibn al-Fārid, le savant malikite et qadarite connu sous le nom de Sultan al-Āchiqīn [décédé en 576 (1180 apr. J.-C.) en Égypte], miséricorde sur lui, dont le cœur brule d'amour pour le Messager d'Allah et les awliyās qui sont ses héritiers, fait l'éloge des grandes figures du tasawwuf dans sa célèbre qasida appelée **Hamriyya**, d'une manière qui convient à leur haut rang. On a beau montrer la vérité aux égarés qui ont été prédestinés à l'erreur et au malheur, leur apporter des preuves ou même leur faire voir des prodiges, ils n'obtiennent pas le don d'y croire. Mawlānā Abdurrahmān al-Jāmī [décédé en 898 (1492 apr. J.-C.) à Herat], miséricorde sur lui, leur donne une belle réponse dans le quatrain suivant:

*Les lions de ce monde sont tous liés à cette chaîne,  
Comment un renard rusé pourrait-il briser cette chaîne?  
Si les bienaimés d'Allah sont insultés par un impie égaré,  
Leurs calomnies ne les atteint pas, seules leurs sottises est mise en avant.*

Quiconque souhaite éteindre la flamme allumée par notre Seigneur en soufflant sur elle n'en gagnera qu'une barbe brulée. Les écrits du livre **Rābita-i charīfa** s'achève ici.

27. L'auteur du livre wahhabite **Fath al-majīd** écrit inévitablement la vérité à la page 486 et mentionne le hadith suivant qu'Abū Dāwud rapporte d'Abū Hurayra, qu'Allah l'agrée: «**Ne faites pas de vos demeures des tombes! Ne faites pas de ma tombe un lieu de fête! Récitez-moi la salawāt (salutations)! Où que vous soyez, elles me sera transmise.**» Ce noble hadith, qu'il cite comme preuve de ses croyances perverses, montre en réalité que les prophètes, paix sur eux, sont vivants dans leur tombe. En effet, la parole ne peut être transmise qu'à des vivants.

28. À la page 490 du livre, il est écrit: «*Dans un hadith rapporté par Muslim, Abū Dāwud et Tirmidhī d'Imrān ibn Husayn, qu'Allah l'agrée, il est dit: “**Les meilleurs de ma communauté sont ceux***

**de mon époque. Les meilleurs après eux sont la génération qui les suivra. Et les meilleurs après ces derniers sont ceux qui viendront après eux.**” Ce hadith est également rapporté par Bukhārī et commence par les mots: “Les meilleurs d’entre vous...” Être le meilleur signifie être le meilleur en matière de connaissances, de croyances et d’actions. Ceux-ci ont nié les innovations apparues et les ont stoppées. Même si les innovations se sont multipliées au troisième siècle, il y avait beaucoup de savants, l’islam s’est épanoui et on a mené le djihad. C’est ce que dit aussi un hadith que Muslim rapporte dans son Sahīh d’Abdullah ibn Mas’ūd. Rien qu’ici, les siècles qui suivront seront répétés trois fois. Nous comprenons par-là que les bienfaits sont plus nombreux que les méfaits jusqu’à la fin du 4e siècle.»

Ce noble hadith fait l’éloge des savants d’ahlus-sunna. En effet, les savants d’ahlus-sunna étaient les plus précieuses personnalités de ces quatre meilleurs siècles. Leur supériorité a été déclarée avec consensus par des millions de musulmans vivant à la même époque qu’eux. L’auteur fait l’éloge des savants d’ahlus-sunna lorsque cela l’arrange, et il cite les connaissances qu’ils nous ont transmises suite à un travail d’ijtihad, comme preuves pour conforter ses propres propos. D’un côté, il se retrouve obligé de faire l’éloge des savants d’ahlus-sunna et de l’autre, il désapprouve les interprétations de nobles versets et hadiths faites par ces éminents savants. Il qualifie d’idolâtrie la plupart de leurs interprétations. Il n’a pas honte de qualifier l’ahlus-sunna de polythéistes. L’auteur cite à de nombreux endroits des preuves tirées d’ouvrages du savant du hadith Ismā’īl ibn Umar ibn Kathīr Imāduddīn [décédé en 734 (1372 apr. J.-C.) à Damas], car Imād ibn Kathīr s’est inspiré d’Ibn Taymiyya pour ses fatwas.

29. L’auteur écrit à la page 503: «*Demander l’intercession, c’est-à-dire l’aide de n’importe quel vivant pour la réalisation d’un acte et lui demander de faire des invocations est permis.* Lorsqu’Umar se rendit de Médine à La Mecque pour accomplir la umra, le Messager d’Allah lui dit: “**N’oublie pas de nous mentionner dans tes invocations vertueuses, mon frère.**” Ce hadith est rapporté par Abū Dāwud et dans le Musnad par Imām Ahmad. L’honorable Umar a dit à ce sujet: “**De toute ma vie, je n’ai jamais rien entendu d’aussi doux pour moi que l’appellation ‘mon frère’ dans ce hadith.**” L’islam permet seulement de faire des invocations pour les personnes décédées, mais pas de leur demander des invocations. Les versets coraniques et les hadiths ont interdit cela. Les 13e et 14e verset de la sourate Fātir indiquent, par le sens interpré-

tatif: **“Les idoles que vous invoquez en dehors d’Allah le tout-puissant ne sont même pas maitres de la pellicule d’un noyau de datte. Si vous les invoquez, ils n’entendront pas votre invocation. Et même s’ils l’entendaient, ils ne sauraient vous répondre. Et le jour du jugement, ils diront que vous avez mal agi en voulant les associer à Allah le tout-puissant.”** Cette sourate révèle que ceux qui implorent la supplication des défunts seront considérés comme des mécréants au jour du jugement. Cela est également révélé dans le 6e verset de la sourate al-Ahqāf: **“Et quand les mécréants seront rassemblés, leurs idoles seront leurs ennemies et rejetteront leur adoration.”** Par conséquent, aucun défunt ou vivant qui se trouve loin ne peut nous entendre et nous être bénéfique. Les nobles Compagnons et leurs supérieurs que sont les califes bien guidés (Khulafā ar-Rāshidūn) ne se sont jamais rendus auprès de la tombe du Messenger d’Allah pour lui formuler une demande. Umar, qu’Allah l’agrée, a emmené Abbas avec lui pour lui demander de prier pour la pluie. Parce que ce dernier était vivant. Il aurait pu invoquer son Seigneur. S’il était permis d’implorer le défunt pour que celui-ci prie pour qu’il pleuve, Umar et les nobles Compagnons auraient formulé cette demande auprès de la tombe du Messenger d’Allah.»

À la page 486 du livre, il cite le hadith **«Partout où vous prononcez pour moi des invocations de paix et de salut, elles me seront communiquées»** et classe ce hadith comme authentique et célèbre, mais ici, il écrit que le Messenger d’Allah ne peut rien entendre ni prononcer de supplication et que c’est du chirk de lui demander des prières de supplication. Ses déclarations se contredisent. Le verset de la sourate Fātir qu’il cite comme preuve se réfère aux mécréants qui nient Allah le tout-puissant et qui ne L’adorent pas, mais adorent des idoles et des statues. Citer un verset coranique se référant aux mécréants comme preuve pour pouvoir qualifier d’idolâtres les croyants qui demandent l’intercession et sollicitent leurs supplications sur la tombe du Prophète le plus aimé d’Allah le tout-puissant, ainsi que sur la tombe des bienaimés d’Allah, n’est rien d’autre qu’une diffamation du noble Coran et des musulmans. Ce verset ne fait pas référence aux tombes et aux morts, mais aux mécréants qui nient Allah le tout-puissant et qui adorent des idoles. Il n’y a pas la moindre preuve qui montrerait que ceux qui dirigent ce verset contre les croyants soient dans le vrai. Le verset de la sourate al-Ahqāf qui précède celui cité ci-dessus, déclare par le sens interprétatif: **«Il n’y a pas pire et plus égaré que ceux qui ne croient pas et n’adorent pas Allah le tout-puissant**

**et qui adorent les idoles qui n'entendent pas.»** Ce verset fait également référence aux infidèles. Si Umar, qu'Allah l'agrée, est sorti pour demander la pluie, c'est parce qu'il suivait la sunna. En effet, comme le Messager d'Allah a fait une invocation pour la pluie, Umar a également suivi la sunna et a prié pour la pluie. La prière pour la pluie est un acte d'adoration. Les adorations doivent certainement être accomplies conformément à la sunna. Néanmoins, le savant hanafite Hasan ach-Charnblāī [décédé en 1069 (1658 apr. J.-C.) en Égypte] écrit dans son livre **Nūr al-Īdāh** et dans son commentaire **Marāqil-falāh**: «Il est préférable que ceux qui se trouvent à Médine se rassemblent à la **“Mosquée du Prophète”** pour l'invocation de la pluie. Là, on ne demande rien à Allah par un autre intermédiaire que le Messager d'Allah, paix sur lui, et on n'obtient ce qu'on veut que par son intermédiaire. Le fait que le Messager d'Allah, paix sur lui, ait également fait des invocations pour la pluie dans la **“Mosquée du Prophète”** est rapporté par Bukhārī et Muslim. Plus le lieu où l'on prie pour la pluie est honorable, plus la pluie est forte. Tout d'abord, il convient de supplier le Messager d'Allah par l'intermédiaire de deux de ses califes. Puis, il convient de supplier Allah le tout-puissant, par l'intermédiaire de ces trois ensemble.» Le fait qu'il soit dit dans le livre wahhabite que «lorsqu'on visite la tombe du Messager d'Allah, on se tourne vers la qibla tout en tournant le dos aux tombes» est également une affirmation erronée. Dans le livre **Marāqil-falāh**, il est dit à ce sujet: «Il faut être face aux tombes et tourner le dos à la qibla. C'est ainsi que doivent se dérouler toutes les visites de tombes.» Le fait de se réunir et de prier ensemble pour la prière de la pluie, conformément à la sunna, est un acte d'adoration indiqué dans le Coran et la sunna. Ne pas accomplir cet acte d'adoration conformément à la sunna, mais se rendre à la tombe du Messager d'Allah et y faire des souhaits serait une altération de l'adoration. Afin que le péché soit pardonné pour les prières rituelles non accomplies, il a été ordonné de les rattraper. De même qu'il n'est pas permis, au lieu de rattraper ces prières rituelle, d'aller demander le pardon pour ces prières à la tombe bénie du Messager d'Allah, de même il n'est pas permis de demander la pluie à la tombe du Messager d'Allah. Mais il est dit dans un hadith célèbre qu'il est mille fois plus utile d'accomplir de telles adorations à côté de la tombe bénie du Messager d'Allah que dans d'autres endroits.

Oui, on ne fait pas de prières rituelles pour les bienaimés d'Allah. On ne fait pas non plus de prières en direction des tombes des bienaimés d'Allah. Ce serait un grand péché et même du chirk.



Mais faire des prières rituelles à côté des tombes des bienaimés, uniquement pour Allah et en direction de la qibla, est très méritoire. En effet, la miséricorde pleut sur leurs tombes. S'il n'était pas permis de faire ses prières rituelles auprès des tombes, des turbés, les nobles Compagnons n'auraient pas intégré la tombe du Prophète à la mosquée. Depuis 1400 ans, tous les nobles Compagnons, ainsi que des milliards de musulmans, ont effectué leurs prières rituelles auprès de la tombe du Prophète. De nobles hadiths révèlent les nombreux mérites d'y faire la prière rituelle. Ceux qui prient dans les rangs du fond de la Mosquée du Prophète se trouvent face à la tombe du Prophète. Depuis 1400 ans, aucun savant de l'islam ne s'y est opposé. Peut-on trouver une preuve plus éloquente que celle-ci du fait qu'il est légitime de prier à côté des tombes des bienaimés d'Allah? Le fait que l'on ait l'intention de prier en direction de la tombe et d'accomplir la prière avec cette intention a été interdit dans un hadith. Mais si l'on a l'intention de prier en direction de la qibla et que l'on est également tourné vers la tombe, alors cela est autorisé. Il y a un consensus sur ce point.

Ibn Hajar al-Haytamī al-Makkī, miséricorde sur lui, écrit à la page 91 de son livre **az-Zawājir**: «Dans un hadith qudsī chez Bukhārī, il est dit: **“Allah le tout-puissant a dit: quiconque s’oppose à un de Mes awliyās s’oppose à Moi. Parmi les choses qui rapprochent Mon serviteur de Moi, Je préfère celles que Je lui ai imposées comme obligation (fard). Et Mon serviteur se rapproche tellement de Moi par des adorations surérogatoires (nāfila) que Je l’aime beaucoup et lui donne tout ce qu’il désire.”** Dans un hadith à la page 95, on peut lire: **“Quiconque me récite une salutation (salawāt) verra celle-ci m’être rapportée. Et moi, je prierai pour lui.”** Un autre noble hadith indique: **“Lorsqu’un musulman me salue, mon âme retrouve mon corps. Je réponds à son salut. Les prophètes sont vivants dans leur tombe.”** Dans un hadith rapporté par Abud-Dardā, on peut lire: **“La terre ne putréfie pas le corps des prophètes. Récitez beaucoup de salutations pour moi le jour du vendredi. Les salutations que ma communauté récite pour moi me sont rapportées tous les vendredis.”** Ils ont dit: **“Ô Messenger d’Allah! Si ton corps est en décomposition sous terre, comment recevras-tu les salutations?”** Il répondit: **“Allah le tout-puissant a interdit à la terre de décomposer le corps des prophètes.”** Les nobles hadiths de ce genre nous montrent que les prophètes, paix sur eux, sont vivants dans leur tombe et que leurs corps ne sont pas décomposés. Les bienaimés d’Allah sont leurs héritiers.» Dans des hadiths rapportés par Ibn Abī Chayba et Abū Nu’aym et consignés

dans le Kunūz ad-Daqāiq, il est dit: «**Quand on voit les bienaimés, on se rappelle d’Allah le tout-puissant**», et: «**Allah le tout-puissant a des bienaimés (awliyā). Lorsque ces derniers sont vus, on se souvient d’Allah le tout-puissant.**» Dans un hadith rapporté par Daylamī et figurant également dans le Kunūz ad-Daqāiq, il est dit: «**Si les gens des tombes n’existaient pas, la population qui se trouve dans les villes serait dans le feu.**» Ces hadiths indiquent que c’est par égard pour les défunts se trouvant dans les tombes et pour leur bénédiction qu’Allah le tout-puissant accorde le bien aux vivants. Dans un hadith rapporté par Askarī et répertorié dans le livre **Kunūz ad-Daqāiq** de Munāwī, il est dit: «**Si je connaissais la tombe de Yahyā ibn Zakariyyā, je la visiterais.**» [Abdurra’ūf al-Munāwī ach-Chāfiī, miséricorde sur lui, est décédé en 1031 (1621 apr. J.-C.) à Égypte.]

30. Aux pages 146 et 158 du livre, il est écrit: «Il est haram de sacrifier un animal pour un autre qu’Allah. *Même si en le sacrifiant, ils récitent la Basmala, comme le font les hypocrites (munāfiq) de cette communauté dans le but d’atteindre les étoiles, ils deviendront renégats (murtadd). Manger de la viande de cet animal qu’ils ont sacrifié n’est pas halal. Selon Zimahcharī, c’est la même chose, si l’on sacrifie un animal lorsque l’on vend une maison ou que l’on construit une maison neuve, ou pour se préserver du mal des djinns. Ibrāhīm al-Marūzī [décédé en 340 (952 apr. J.-C.)] dit que lorsque le sultan ou des hommes d’État viennent, il est haram d’égorger une bête de sacrifice pour ainsi se rapprocher d’eux, car on aurait alors sacrifié une bête pour un autre qu’Allah. “Ihlāl” signifie que l’on égorge le sacrifice à haute voix en mentionnant un autre qu’Allah. Il en va de même pour le nadhr, c’est-à-dire les sacrifices de vœux ainsi que les abattages avant lesquels on dit des choses comme: cette bête est pour cette sayyida (descendante du prophète) ou ce sayyid (descendant du prophète). Il ne sert à rien non plus de dire “Bismillah” lors de l’abattage de ces nadhr (vœux). C’est le cas également pour les offrandes de nourritures et boissons faites au nom d’autrui dans le but de se rapprocher de la personne. Ceux qui distribuent à manger et à boire aux pauvres qui habitent près des turbés au nom du défunt qui y repose, et afin que celui-ci leur apporte bénédiction, ceux qui font des vœux à un autre qu’Allah le tout-puissant, par exemple à des idoles, au soleil, à la lune, à des tombes, etc., ceux-là sont comme ceux qui ont fait serment à un autre qu’Allah le tout-puissant. Tous deux sont de l’idolâtrie. Certains égarés offrent de l’huile à des tombes pour permettre la fabrication de bougies. Les musul-*

mans, par consensus, ont déclaré cela comme étant un péché. Offrir des biens aux pauvres qui travaillent pour les turbés, c'est comme les offrir à ceux qui travaillent pour les idoles dans les églises. Ces choses-là relèvent de l'adoration. Accomplir ces choses pour un autre qu'Allah, c'est de l'idolâtrie. Le savant hanafite cheik Qāsim écrit dans son livre *ad-Durar: Certains ignorants qui ont un voyageur au loin, un malade dans leur entourage ou qui ont perdu un objet, se rendent sur les tombes de certaines personnalités pieuses et vertueuses et disent des choses comme: si Allah le tout-puissant, me permet de retrouver mon proche qui est en voyage, s'il guérit mon malade, ou s'il me fait retrouver le bien que j'ai perdu, je te fais le vœu de tant d'or, de nourriture ou de bougies. De tels vœux sont erronées (bātil). Le vœu est une adoration. On ne peut adorer un autre qu'Allah. Le défunt ne possède aucun bien. On ne peut lui faire don de quoi que ce soit. C'est Allah qui crée tout. Le défunt ne peut rien faire. Le fait qu'ils croient ainsi est du blasphème. Ibn Nujaym écrit dans son livre *al-Bahr*: "De tels égarés sont nombreux au turbé d'Ahmad al-Badawī." Le savant hanafite cheik Sanāullah al-Halabī dit qu'il n'est pas permis d'égorger des animaux ou de faire des vœux pour les bienaimés d'Allah. Le turbé d'Ahmad al-Badawī se trouve dans la ville de Tanta [Égypte]. Il était lui-même un espion de l'État "**Almoravide**", dont le siège se trouvait près du Maroc. Cet espion a trompé les musulmans par des intrigues et des mensonges. Son turbé ressemble désormais à une église. Ils font des vœux en son nom et l'adorent. Chaque année, 300.000 personnes s'y rendent pour faire un pèlerinage à cette idole.»*

Si l'on considère l'extrait ci-dessus, on remarque que l'on tente d'aveugler les musulmans avec des versets coraniques et des hadiths ainsi que des citations des livres des savants d'ahlus-sunna, et que l'on qualifie d'idolâtrie et de blasphème des choses interdites, réprouvées et même permises. Les serviteurs vertueux aimés d'Allah le tout-puissant sont qualifiés d'idoles et leurs tombes d'églises. Les actes répréhensibles et erronés des adeptes ignorants et stupides des 72 groupes égarés, qui ont une foi corrompue, sont utilisés comme prétexte pour qualifier les bienaimés d'Allah de l'ahlus-sunna, miséricorde sur eux, ainsi que les musulmans sincères et purs, de mécréants et d'idolâtres. Pour protéger les musulmans d'une telle tromperie et pour qu'ils ne se séparent pas du droit chemin tel qu'il a été exposé par les savants d'ahlus-sunna, nous traduisons ci-dessous en commençant par la 35e page un total de 10 pages du livre arabe **Achadd al-djihad fi ibtāl da'wal-ijtihād** de

Dāwud ibn Sulaymān al-Baghdādī, miséricorde sur lui. Celui qui lit ceci remarquera immédiatement les mensonges des wahhabites. [Le livre **Achadd al-djihad** a été imprimé plusieurs fois comme annexe au livre **al-Minha al-wahbiyya** par Hakīkat Kitābevi.]

[Nous avons jugé opportun de retracer d'abord brièvement la vie d'Ahmad ibn Alī al-Badawī, miséricorde sur lui, qu'il qualifie d'idole dans ce livre. Chamsuddīn Sāmī [décédé en 1322 (1904 apr. J.-C.) à Erenköy (Istanbul)] écrit dans son livre **Qāmūs al-a'lām**: «Son éminence Ahmad al-Badawī fait partie des plus célèbres bienaimés d'Allah et est un charīf, c'est-à-dire un descendant d'Imām Hasan. Son grand-père s'est réfugié au Maroc en raison de la répression de Hajjāj. Il est né au Maroc en 596 (1200 apr. J.-C.). À l'âge de sept ans, il se rendit à La Mecque avec son père et ses frères. En 633, suite à un rêve qu'il avait fait, il se rendit en Irak et à Damas. Puis, il s'installa dans la ville de Tanta en Égypte. Il y réalisa beaucoup de prodiges. On comprit alors que c'était un éminent bienaimé. Son nom devint célèbre partout. Il avait plus d'un millier de visiteurs et de disciples. Il décéda en 675 [1276 apr. J.-C.] à Tanta.» C'est une calomnie infâme et odieuse que de dire qu'Ahmad al-Badawī est un espion de l'État «**Almoravide**» dans le livre wahhabite. L'État islamique «**Mulassama**», également appelé «**al-Murābitūn**» (Almoravides), a été fondé en 440 dans le nord du Maroc. Sa capitale était «**Marrakech**» et ils se sont emparés de l'Espagne (Andalousie). 100 ans plus tard, en 540, il s'est à nouveau dissout et a été remplacé par l'État «**al-Muwahhidūn**». Lorsque Ahmad al-Badawī est né, l'État Almoravide avait déjà disparu et il n'existait plus que dans les livres. L'auteur du livre, en plus d'être ignorant en science de l'exégèse (tafsir) et du hadith, est aussi déplorable dans les connaissances historiques et scientifiques. Du fait que l'arabe est sa langue maternelle, il en profite pour donner aux nobles versets, aux précieux hadiths et aux livres des savants islamiques, des sens hasardeux et incorrects. Il pense que les informations subtiles et élevées qui sont contenues dans ces sources sont semblables à de vulgaires informations écrites de la presse quotidienne, et qu'il croit comprendre avec son cerveau dénué d'intelligence et sa courte vision. Un autre de ces personnages sans madhhab et ignorant en religion est Sayyid Qutb, qui a écrit un commentaire du Coran selon sa propre compréhension. Ce commentaire, intitulé **Fī zilāl al-Qur'ān**, est rempli d'hérésies et d'écrits divisant l'islam de Muhammad Abduh, réformiste religieux et président de la loge maçonnique du Caire. Qu'Allah le tout-puissant préserve les musulmans de lire de tels livres dange-

reux et trompeurs et de se laisser tromper par eux! Qu'Il les empêche de tomber dans le piège de tels pseudo-savants! Āmīn.]

Sayyid Dāwud, miséricorde sur lui, écrit: Ils disent que c'est de l'idolâtrie, du blasphème que de sacrifier un animal au nom d'Allah le tout-puissant, de distribuer de la viande aux plus indigents, puis de faire don de la récompense qui en découle aux prophètes, paix sur eux, ainsi qu'aux awliyās, miséricorde sur eux. Ces paroles ne proviennent que de leur vision sommaire et de leur intelligence défectueuse. Nous commencerons d'abord par les réfuter, puis nous ferons part des enseignements des savants de l'islam.

Il est dit au 270<sup>e</sup> verset de la sourate al-Baqara, par le sens interprétatif: **«Allah le tout-puissant sait ce que vous avez donné au pauvre en aumône ainsi que ce que vous promettez comme vœux.»** Le 29<sup>e</sup> verset de la sourate al-Hajj, quant à lui, révèle par le sens interprétatif: **«Qu'ils remplissent leurs vœux.»** Dans le verset 7 de la sourate al-Dahr, Il les loue en disant, par le sens interprétatif: **«Ils accomplissent leurs vœux.»** Dans ces versets, Allah le tout-puissant dit qu'Il sait ce qui est promis en matière de vœux et qu'Il loue ceux qui le font. Il annonce que les vœux sont des pensions alimentaires pour les nécessiteux. Une fois, on demanda au Messager d'Allah, paix sur lui: «Si un homme ou une femme fait le vœu d'égorger un chameau en dehors de La Mecque en guise de sacrifice, cela ressemble-t-il à une offrande aux idoles comme à l'époque de l'ignorance?» À cela, le Messager d'Allah répondit: **«Non, il n'en est pas ainsi. Qu'il ou elle accomplisse son vœu! Allah le tout-puissant est omniprésent et omnivoyant. Il connaît l'intention de chacun.»** Ce hadith suffit pour répondre aux propos dépravés. Il est permis de sacrifier un animal pour la satisfaction d'Allah auprès des tombes des personnes pieuses, de distribuer sa viande aux pauvres qui se trouvent là, et de faire don des récompenses qui en découlent à l'âme du pieux serviteur qui est dans cette tombe. Il n'y a aucun mal à faire cela. Si l'on a fait vœu d'égorger un animal pour la satisfaction d'Allah, ce vœu doit bien évidemment être accompli. Sacrifier cet animal relève de l'adoration. En distribuer la viande aux pauvres constitue un autre acte d'adoration. Ces deux adorations sont source de diverses récompenses.

Le fait que l'auteur compare les vœux que l'on fait pour les défunts, et le fait d'abattre des animaux auprès des tombes au nom d'Allah le tout-puissant à de l'adoration d'idoles constitue une énorme calomnie envers les musulmans. Il doit prouver ses propos avec les nobles versets et les hadiths. Il ne peut prouver quoi que

ce soit concernant le vœu. Il tente de souiller les musulmans en citant de nobles versets qui ne concernent que les mécréants et les idolâtres. Il qualifie de blasphème et d'idolâtrie des choses que les savants de la jurisprudence indiquent comme étant haram, makrūh, voire permises. De toute façon, il n'a aucune considération pour les imams des écoles juridiques et leurs savants. Il retranscrit les passages qui l'arrangent et qui vont dans le sens de ses intérêts personnels, dans le but de duper les fidèles d'ahlus-sunna et de tromper par des apparences fallacieuses les musulmans. Alors qu'il ne fait que suivre sa propre opinion des nobles versets et des hadiths. Il est déclaré au 173<sup>e</sup> verset de la sourate al-Baqara, par le sens interprétatif: «**Les idolâtres s'exclament pour un autre qu'Allah.**» Il met en avant ce noble verset, et s'en sert comme un atout. Il dit que quiconque sacrifie un animal au nom d'un autre qu'Allah le tout-puissant devient mécréant. À en croire ses propos, tous les musulmans sont des mécréants, car des millions d'animaux sont égorgés tous les jours dans les pays d'islam pour être mangés? Aucun de ces animaux n'est égorgé pour obtenir la satisfaction d'Allah le tout-puissant ou en guise d'adoration, mais pour être mangé ou vendu. Comment une personne qui affirme que ceux qui égorgent des animaux pour un autre qu'Allah le tout-puissant, sont des mécréants, comment va-t-elle répondre à cela?

Ils affirment qu'il serait permis d'abattre des animaux dans d'autres lieux et de faire don de la récompense qui en résulte aux âmes des défunts. Mais selon eux, cela devrait également être considéré comme du blasphème et de l'idolâtrie. Ils disent qu'ils l'abattent pour Allah, donnent la viande aux nécessiteux et dédient la récompense aux défunts. Nous leur répondons: «C'est également avec cette intention que nous sacrifions les animaux, lorsque nous le faisons au nom des prophètes et des bienaimés. Comment savez-vous que ceux qui sacrifient des animaux pour ces derniers ont de mauvaises intentions? Seul Allah le tout-puissant et les personnes à qui Il a fait savoir connaissent l'intention des gens. Nul autre ne peut connaître l'intention d'autrui.» Le terme «**Ihlāl**» utilisé dans le verset ci-dessus signifie crier quelque chose d'une voix forte. À l'époque de l'ignorance, les idolâtres criaient à haute voix «pour Lāt» ou «pour Uzzā» lorsqu'ils égorgeaient des animaux. Les musulmans, eux, disent «**Bismillah**» ou «**Allāhu akbar**» et égorgent ensuite. Les idolâtres prononçaient le nom d'idoles au lieu du nom d'Allah. Si un musulman prononce le nom d'un autre au lieu du nom d'Allah le tout-puissant, par exemple «pour Abdulqādir al-Gilānī» ou «pour Ahmad al-Badawī» et qu'il

égoïste, ce serait haram s'il le faisait en connaissance de cause. S'il le fait sans le savoir, il devrait être instruit par les savants. On ne peut pas traiter une telle personne d'infidèle. Nous allons expliquer cela plus en détail dans ce qui suit.

Dans les livres **al-Bahr ar-rā'iq** d'Ibn Nujaym Zaynal'Ābidīn al-Misrī [décédé en 970 (1562 apr. J.-C.)] et **an-Nahr al-fā'iq** de son frère Umar ibn Nujaym [décédé en 1005 (1597 apr. J.-C.)], ainsi que dans le chapitre sur le serment du livre **Radd al-muhtār**, en se référant au commentaire de Qāsim ibn Qatlūbugha sur le livre **Durrar al-bihār**, il est dit ceci: «Les vœux des ignorants pour les défunts, tout comme le fait d'apporter de l'huile pour les lampes ainsi que des bougies et de l'argent sur les tombes pour se rapprocher des bienaimés d'Allah sont erronés (bātil) et interdits (haram) s'ils sont exclusivement pour le défunt. Mais même dans ce cas, il ne s'agit pas de blasphème ni de polythéisme. Si cela est fait pour distribuer la viande aux nécessiteux et consacrer la récompense aux bienaimés d'Allah, alors c'est permis. Qāsim ibn Qatlūbugha dit: "Le vœu est un acte d'adoration. Accomplir un acte d'adoration pour une créature n'est pas permis." Mais cette affirmation contredit le hadith: **"Le vœu n'apporte aucun bénéfice. Il entraîne la perte des biens de l'avare."** Ce noble hadith indique que le vœu est makrūh. Une chose qui est makrūh ne peut pas être un acte d'adoration. Les vœux de sacrifice ainsi que les autres vœux des musulmans ont toujours pour but de distribuer la viande aux nécessiteux qui vivent près de la tombe ou dans d'autres lieux. Il n'y a personne qui penserait à donner la viande ou d'autres objets pour le défunt afin qu'il en fasse usage. Selon l'école juridique hanafite, il n'est pas nécessaire de définir un lieu pour accomplir le vœu. De même, il n'est pas nécessaire de le réaliser à l'endroit désigné. Par exemple, il est permis de dire: "Ceci sera mon vœu pour ce bienaimé d'Allah." Faire une telle déclaration signifie en effet: "Que la récompense qui découle de cette offrande revienne à ce bienaimé." Il n'est pas nécessaire de sacrifier l'animal auprès de la tombe de ce bienaimé. Il est également permis de le faire dans un autre lieu, et de faire profiter les pauvres qui sont ailleurs. Quel que soit le lieu où le sacrifice est accompli, la récompense qui en découlera reviendra à l'âme dudit bienaimé. Il faut cependant préciser ici que la déclaration ci-dessus est l'avis de Qāsim ibn Qatlūbugha. Il était le disciple de Kamāluddīn Muhammad ibn al-Humām [né en 790 (1388 apr. J.-C.) et mort en 861 (1456 apr. J.-C.)]. Aucun savant avant lui n'a tenu de tels propos, à part Ibn Taymiyya. Ibn Taymiyya va excessivement loin dans la diffamation des musul-

mans aux sujets des divers vœux, particulièrement dans le vœu de faire le sacrifice d'un animal, et d'autres pratiques telles que la visite des tombes. Beaucoup de savants, ses contemporains et d'autres savants d'ahlus-sunna des générations suivantes, lui ont répondu et ont réfuté ses idées hérétiques. Même si l'on déclarait les propos de Qāsim comme véridiques, les savants de l'islam ont fait savoir que cela ne saurait souiller les musulmans. En effet, Qāsim dit également qu'il est permis si l'intention est de distribuer la viande aux nécessiteux. Nous avons déjà expliqué plus haut que chaque musulman accomplit son vœu avec cette intention. Le fait qu'ils citent des points de vue de l'ahlus-sunna qui ressemblent aux paroles de Qāsim n'a pour but que de tromper les musulmans, car eux-mêmes n'acceptent aucune preuve autre que les versets coraniques et les hadiths. C'est pourquoi nous leur disons: "Donnez-nous des preuves tirées du noble Coran et des précieux hadiths qui démontrent que c'est de l'idolâtrie de faire des vœux pour les prophètes ou les bienaimés d'Allah." Ils se contentent alors d'invoquer le verset "**Ihlāl**" mentionné plus haut. Le fait qu'ils s'appuient sur ce verset ne repose que sur l'incertitude et la possibilité. Or, l'incertitude et la possibilité ne permettent pas de fonder une conclusion logique. Aucune déduction ne peut en être tirée. [Dans l'ouvrage de fiqh **ad-Durr al-mukhtār**, il est dit à propos de ce verset qu'il s'agit d'abattre des animaux et de les enterrer par la suite au lieu de les distribuer aux nécessiteux. Le fait qu'ils (les wahhabites) enterrent des centaines de milliers d'animaux abattus à Minā pendant la période de pèlerinage, au lieu de distribuer la viande aux nécessiteux, est donc "**Ihlāl**". Cela exigerait par conséquent que ceux qui agissent de telle sorte deviennent des idolâtres et des mécréants.] L'abattage pour la consommation, c'est-à-dire par exemple pour des invités, n'est pas non plus un Ihlāl. Car ceci est une sunna du prophète Ibrāhīm, paix sur lui. Si l'abattage d'animaux pour la consommation devait être considéré comme un Ihlāl, Ibrāhīm, paix sur lui, n'aurait certainement pas pratiqué l'Ihlāl des polythéistes.»

[Zamakhcharī est mort en 538 (1144 apr. J.-C.) à Jurjaniya. Sayyid Qutb a été assassiné en Égypte, à la suite d'une discorde qu'il avait semée. Sun'ullah al-Halabī al-Makkī al-Hanafī est décédé en 1117 (1705 apr. J.-C.). Dans son livre **Sayfullah alā man kadhdhaba alā Awliyā'illah**, il décrit longuement les prodiges des awliyās. L'érudit hanafite Qāsim ibn Qatlūbugha al-Misrī est décédé en 879 (1474 apr. J.-C.). Les connaissances qu'il donne lors de son commentaire du livre **Durar al-bihār** de Chamsuddīn Muham-



mad al-Qūnawī concernant le vœu sont expliquées par Ibn Ābidīn.]

Il convient de répéter ici que lors d'un vœu de sacrifice pour les bienaimés d'Allah, c'est-à-dire pour les serviteurs aimés d'Allah, trois intentions sont réunies: 1) égorger l'animal pour Allah le tout-puissant, 2) distribuer la viande et ses autres composants aux nécessiteux, et 3) dédier la récompense à l'âme du bienaimé d'Allah. Chaque musulman fait le vœu de sacrifice de son animal. Il est préférable de promettre un animal de cette façon plutôt que de l'abattre pour un invité, car souvent, l'invité est riche et ne peut pas recevoir d'aumône. Oui, égorger des animaux pour des hommes d'État, le sultan et des voyageurs attendus lorsqu'ils arrivent, et ensuite ne pas distribuer la viande aux nécessiteux, mais la gaspiller et l'abandonner, ressemble au sacrifice d'animaux des infidèles pour leurs idoles. Ceci est haram selon l'école juridique chāfi'ite.

Le grand savant Ibn Hadjar al-Makkī, miséricorde sur lui, a été interrogé: est-il permis de faire un vœu pour un bienaimé d'Allah qui est encore en vie? Est-ce que les choses qui ont été promises en offrande doivent être données à ce bienaimé ou à un quelconque nécessiteux? Est-il permis de faire un vœu pour un bienaimé d'Allah décédé? Doit-on donner les biens promis en vœu aux enfants, parents, disciples, élèves ou serviteurs du bienaimé d'Allah? Un vœu pour ériger une tombe, des murs, des grilles ou des murailles au-dessus d'une tombe est-il valable?

**Réponse:** Faire un vœu pour un bienaimé d'Allah vivant est valable (sahīh). Il est alors wājib de lui donner le bien promis et il n'est pas permis de le donner à quelqu'un d'autre. En ce qui concerne le vœu pour un bienaimé d'Allah décédé, le vœu devient nul et non avvenu si l'intention est que «le bien appartienne au défunt». Si l'on a l'intention de faire un autre bien, par exemple de remettre le ou les biens aux enfants ou aux disciples du bienaimé, ou de les distribuer aux nécessiteux qui vivent près de la tombe ou ailleurs, ou de les nourrir, le vœu est valable. Il devient ensuite wājib de donner ce qui a été promis. Si celui qui a fait le vœu n'avait pas l'intention de le faire, on se réfère à la coutume des musulmans de son époque. Presque tous les musulmans ont l'intention, lorsqu'ils font un vœu pour un défunt, de donner les biens promis à l'une des personnes mentionnées ci-dessus et de dédier la récompense au défunt. De même, le vœu, la promesse de celui qui connaît ces traditions établies et ancrées seront valides (sahīh), comme pour la donation. Même s'il ne mentionne pas ses condi-

tions, sa donation sera considérée comme valide selon les conditions qui sont ancrées dans les traditions. Si aucune condition n'est mentionnée dans le don, alors il est considéré qu'il a fait un don selon les conditions dans les coutumes établies. Les vœux pour la restauration ou le crépissage de tombes ne sont pas valables. Mais les savants chāfi'ites Imām Ahmad al-Izra'ī [décédé en 783 (1381 apr. J.-C.) à Damas], Muhammad az-Zarkachī [décédé en 794 (1392 apr. J.-C.) à Égypte] et d'autres savants ont dit que pour protéger les tombes des prophètes, des bienaimés d'Allah et des savants, ainsi que les tombes dont on craint que les bêtes sauvages, les brigands et les ennemis ne les ouvrent, il est permis d'ériger sur elles des choses telles que des murs et des grilles. Il est valide, permis et bon de faire ce genre de vœux. Il en va de même pour le fait de laisser un testament pour de telles choses. L'avis juridique (fatwa) d'Ibn Hadjar al-Makkī est encore plus complet, mais cela suffira pour notre livre. Khayruddīn ar-Ramlī a également des avis juridiques à ce sujet. L'origine de ces avis juridiques sont les écrits relatifs au vœu pour la tombe du savant chāfi'ite Imām Abdulkarīm ar-Rāfi'ī [décédé en 623 (1227 apr. J.-C.) à Qazvin], miséricorde sur lui, à Gorgan. Ibn Hadjar al-Makkī les cite de manière détaillée dans son livre **at-Tuhfa** et dans ses avis juridiques. Selon l'école juridique chāfi'ite, ceci est autorisé à l'unanimité.

[Dans son livre **ad-Durar wal-ghurar**, qui est l'un des ouvrages de fiqh les plus importants de l'école juridique hanafite, Mulla Muhammad Khusraw [décédé en 885 (1480 apr. J.-C.) à Bursa], miséricorde sur lui, écrit dans la section sur le serment: «Quiconque fait vœu d'une chose qui ressemble à l'un des actes d'adoration fard ou wājib, ou fait vœu d'une chose qui est en soi un acte d'adoration, comme la prière rituelle, le jeûne, l'aumône et la retraite à la mosquée (i'tiqāf), doit accomplir ce vœu. Les choses qui ne sont pas fard ou wājib, comme la visite d'un malade, le transport d'un corps à enterrer, l'entrée dans une mosquée, la construction d'une route, d'un puits, d'un hôpital, d'une école ou d'une mosquée, ne peuvent pas servir de vœu. Si quelqu'un fait tout de même ces vœux, ces derniers ne doivent pas être réalisés. Si l'on prononce un **“vœu absolu”** (nahr mutlaq) comme la promesse de jeûner pour l'agrément d'Allah pendant le mois de Rajab, ainsi qu'un **“vœu prospectif”** (nahr mu'allaq) lié à une condition que l'on a soi-même fixée, comme vouloir faire l'aumône pour l'agrément d'Allah si un voyageur attendu devait arriver, alors, si la condition se réalise, les actes d'adoration promis doivent être accomplis. Il est dit dans un hadith: **“Ce qui est promis doit être accompli.”** Dire que l'on sacri-

fierait un mouton si l'on guérit d'une maladie ne représente pas un vœu, et par conséquent il ne sera pas nécessaire de sacrifier un mouton. Il faut dire que l'on souhaite sacrifier l'animal pour Allah le tout-puissant. Si l'on dit que c'est pour Allah le tout-puissant, alors cela devient un vœu (nadhr), et il deviendra nécessaire d'accomplir ce sacrifice. Si quelqu'un fait le vœu de donner 1000 pièces d'or en aumône, mais qu'il n'a que 100 pièces d'or, alors il doit donner 100 pièces d'or. S'il a des biens, il doit les vendre et donner les 1000 pièces d'or. Si quelqu'un fait un vœu: "Je donnerai ces 100 pièces d'or à cet homme nécessiteux ce jour-là", il peut aussi donner 100 autres pièces d'or à un autre nécessiteux un autre jour et dans un autre lieu, cela sera permis.»

Ibn Ābidīn cite dans le chapitre sur les prières surrogatoires le hadith «**Un vœu n'empêche pas une chose de se réaliser**» et dit à ce propos: «Il s'ensuit qu'il est interdit, avant d'accomplir une prière surrogatoire (nāfila), de faire un vœu en assortissant cette prière d'une condition, car cela donne l'impression que l'on accomplit la prière promise en échange d'un souhait. Même si les savants qui ont expliqué le **Sahīh al-Bukhārī** ont dit que cette interdiction ne concerne que les personnes qui croient que la prière vouée aurait un effet sur la réalisation de la chose posée comme condition. Cependant, le hadith dit qu'il est interdit de réaliser des prières surrogatoires en conséquence d'un vœu spécifique.» Il en ressort qu'un vœu conditionnel ne signifie pas que l'acte d'adoration sera accompli en échange de la chose conditionnelle. Au contraire, l'acte d'adoration est accompli en remerciement à Allah le tout-puissant. Cela ressemble à l'accomplissement d'une prosternation de reconnaissance (Sajda ach-chukr). C'est solliciter la miséricorde d'Allah le tout-puissant, à travers l'adoration et la prière du pieux serviteur à qui la récompense de l'adoration a été offerte.]

Dans l'ouvrage de commentaires sur le **Mukhtasar Khalīl** de l'érudit malikite cheik Khalīl [décédé en 767 (1365 apr. J.-C.)], on peut lire ceci: «Si quelqu'un a l'intention ou la parole d'amener de La Mecque à un autre endroit, par exemple à la tombe du Messager d'Allah, paix sur lui, ou d'un bienaimé d'Allah, un animal sacrifié tel qu'un chameau ou un mouton pour l'abattage, il doit les égorger et distribuer la viande aux nécessiteux. S'il veut envoyer des choses comme des vêtements, de l'argent et de la nourriture aux turbés et qu'il a l'intention de distribuer ces choses aux serviteurs de ces turbés, même s'ils sont riches, il doit les leur faire parvenir. S'il a l'intention de leur consacrer son salaire, il peut égale-

ment le distribuer aux nécessiteux de son propre pays. S'il n'a pas pris d'intention précise ou s'il est décédé avant d'avoir fait connaître son intention exacte, on s'aligne alors sur la coutume courante dans sa patrie.»

En ce qui concerne l'école juridique hanbalite, Mansūr ibn Yūnus al-Bahūtī [décédé en 1051 (1642 apr. J.-C.) en Égypte] écrit dans son commentaire d'**al-Iqnā** et Chamsuddīn Muhammad ibn Muflih [décédé en 763 (1361 apr. J.-C.) à Damas] dans son livre **al-Furū**, citant Ibn Taymiyya: «Faire un vœu pour un bienaimé d'Allah afin qu'il vous aide à vous libérer de vos soucis ou qu'il vous mette en contact avec quelqu'un que vous désirez, c'est faire un vœu pour un autre qu'Allah. C'est comme prêter serment à un autre qu'Allah. Certains considèrent un tel vœu comme valide, mais également un péché.» Nous comprenons par-là que le vœu pour les awliyās dans le but d'obtenir leur aide est considéré comme déconseillé (makrūh tanzīhī) selon Ibn Taymiyya. Le fait qu'Ibn Taymiyya se réfère à d'autres savants hanbalites qui considèrent cela comme un péché suggère qu'il ne le conçoit pas lui-même comme un péché. Dans le commentaire d'**al-Iqnā**, il est rapporté qu'Ibn Taymiyya a dit que ceux qui font vœu pour le Prophète, paix sur lui, de lampes à huile et de bougies doivent les donner aux nécessiteux de Médine.

Vouer le sacrifice d'un animal pour les prophètes, paix sur eux, et pour les awliyās, miséricorde sur eux, signifie que l'on égorge ces animaux pour la satisfaction d'Allah le tout-puissant, et qu'on leur fait don de cette récompense. Un hadith dit: «**Que la malédiction d'Allah soit sur celui qui égorge une bête pour un autre qu'Allah.**» Ce hadith est expliqué par Ibn Qayyim al-Jawziyya dans le livre **Kitāb al-kabā'ir**, l'Imām Muhammad adh-Dhahabī [décédé en 748 (1348 apr. J.-C.) en Égypte] dans **al-Kabā'ir** et Ibn Hajar al-Makkī dans **az-Zawājir**. Ils disent: «Abattre pour un autre qu'Allah signifie dire "Pour mon maître, pour ce bienaimé d'Allah" lors de l'abattage.» Les mécréants aussi invoquent les noms de leurs idoles lors de l'abattage. Proclamer un nom autre que celui d'Allah lors de l'abattage est également comme cela. Imām an-Nawawī, miséricorde sur lui, écrit dans son livre ar-Rawda: «Parce qu'il s'agit de la maison d'Allah (Baytullah), on peut dire pour la Ka'ba lors de l'abattage ou pour le Prophète, parce qu'il s'agit du Messager d'Allah (Rasūlullāh). Ceci est permis. Envoyer des cadeaux à La Mecque ou à la Ka'ba, sont deux actes similaires.»

Nous avons écrit plus haut qu'il était haram de sacrifier un animal lorsque l'on reçoit un sultan ou des hommes d'État si cela est

fait pour leur plaisir. Par contre, il est permis d'égorger un animal parce qu'on est content de les recevoir, par joie de la naissance de notre enfant, ou pour regagner le cœur d'une personne qui nous en veut. Vouloir se réconcilier avec quelqu'un et vouloir plaire à quelqu'un sont deux choses différentes. Le sacrifice pour une idole est totalement différent. En ce qui concerne les sacrifices pour les djinns, si cela est fait pour Allah, dans l'intention qu'Il nous protège des djinns, alors cela est permis. Si telle n'est pas la pensée, alors cela est haram.

Nous voyons donc que les savants de l'islam ont apporté une réponse à tout, et n'ont laissé à personne le besoin de dire autre chose. Chacun a pu trouver ce qu'il cherche dans les livres. Lorsqu'une personne stupide et ignorante émerge et diffuse des idées hérétiques et fausses, dans le but de diviser les musulmans, de faire du séparatisme, de critiquer les savants de l'islam, et de discréditer ceux qui œuvrent dans le droit chemin, nous en déduisons qu'il s'agit d'un hérétique et d'un zindīq. Quiconque est sensé ne le croira pas et ne se laissera pas duper par lui. Seuls les soldats de dajjal croiront en cet idiot. Ceux-là considéreront droit ce qui est tortu, et beau ce qui est laid.

Lorsque le muezzine prononce le nom du Messager d'Allah, paix sur lui, pendant l'appel à la prière (adhan), ceux qui l'entendent posent les ongles de leurs deux pouces sur leurs yeux, en disant: «Tu es la lumière de mes deux yeux, ô Messager d'Allah!» C'est ce qu'écrivent certains savants, par exemple Dayrabī dans son livre **al-Mujarrabāt**. Nous ne connaissons aucun hadith à ce sujet. Mais le hadith «**Lorsque les vertueux sont mentionnés, la miséricorde descend**» montre que cela est permis. Imām Ahmad ibn Hanbal, Ibn al-Jawzī et Ibn Hajar notent que c'est un hadith. Imām as-Suyūti rapporte également ce hadith dans son ouvrage **al-Jāmi as-saghīr**. Notre Prophète, paix sur lui, est certainement le plus éminent des prophètes et des pieux serviteurs. Lorsque son nom est mentionné, Allah le tout-puissant fait descendre Sa grâce et Sa miséricorde. L'invocation formulée au moment où Allah le tout-puissant fait descendre Sa miséricorde sera acceptée. Dire pendant l'appel à la prière «Avec toi, mes yeux s'illuminent et mon cœur se remplit de joie, ô Messager d'Allah!» est une invocation pour la joie dans ce monde et dans l'au-delà. Invoquer ainsi est conforme à l'islam. Le savant hanafite Ahmad at-Tahtāwī [décédé en 1231 (1815 apr. J.-C.)] écrit dans son commentaire sur le livre **Marāqil-falāh**, en s'appuyant sur le savant hanafite Muhammad al-Quhistānī [décédé en 962 (1508 apr. J.-C.) à Boukhara]: «Il est

mustahabb de mettre les pouces sur ses yeux lorsqu'on entend pour la deuxième fois le nom du Messenger d'Allah, paix sur lui, pendant l'adhan, et de dire: **“Qurrat aynayya bika yā Rasūlallāh. Allāhumma mattī'nī bis-sam'i wal-basari.”** Car le Messenger d'Allah, paix sur lui, emmène au Paradis celui qui fait cela. Cheikhzāde Muhammad al-Hanafī [décédé en 951 (1544 apr. J.-C.) à Istanbul] rapporte dans son commentaire sur **Tafsīr al-Baydāwī** en communiquant d'Abul-Wafā [décédé en 896 (1490 apr. J.-C.) à Istanbul]: **“J'ai vu dans certaines fatwas qu'il y est écrit qu'Abū Bakr as-Siddīq embrassait les ongles de ses pouces pendant l'appel à la prière, lorsque le nom du Messenger d'Allah, paix sur lui, était prononcé. Il passait ensuite ses pouces sur ses yeux. Lorsque le Prophète lui demanda pourquoi il faisait cela, il répondit: 'Pour être béni par ton nom, ô Messenger d'Allah.' Le Messenger d'Allah répondit: 'Tu as bien fait. Quiconque fait ainsi ne souffrira pas de douleurs aux yeux.'** Quand on pose les ongles des pouces sur les yeux, il faut dire **'Allāhummahfaz aynayya wa-nawwirhumā.'** Daylamī cite dans son livre **al-Firdaws** un hadith rapporté par Abū Bakr as-Siddīq, qu'Allah l'agrée. Ce hadith dit ceci: **'Quiconque embrasse ses deux pouces et les passe sur ses yeux lorsque le muezzine appelle Muhammadan rasūlullāh, en disant: Achhadu anna Muhammadan abduhū wa-rasūluh, radītu billāhi rabban wa-bil-islāmi dīnan wa-bi Muhammadin sallāhu alayhi wa-sallama nabiyyan, bénéficiera de mon intercession'.**» La citation de Tahtāwī se termine ici. Un hadith dit: **«Le jour de la résurrection, je chercherai, trouverai et ferai entrer au Paradis celui qui, en entendant mon nom pendant l'appel à la prière, met ses pouces sur ses yeux.»** Quhistānī cite ce qui suit, tiré du livre **Kanz al-ibād**: **«Il est mustahabb, lorsqu'on entend pour la première fois le nom du Messenger d'Allah, paix sur lui, lors de l'adhan, de dire: “Sallallāhu wa-sallama alayka yā Rasūlallāh!”**, et de dire: **“Qurrat aynayya bika yā Rasūlallāh!”**, puis en mettant ses pouces sur ses yeux en disant: **“Allāhumma mattī'nī bis-sam'i wal-basari”**, avant de retirer les pouces de ses yeux. Le Messenger d'Allah, paix sur lui, fait entrer au Paradis celui qui procède ainsi.»

31. Dans le livre **Achadd al-djihad**, il est dit: Le savant chāfi'ite Muhammad ibn Sulaymān al-Madanī [décédé en 1194 (1780 apr. J.-C.) à Médine], miséricorde sur lui, a été interrogé sur Muhammad ibn Abdulwahrāb an-Najdī. Dans sa réponse, il a dit: **«Cet homme égare les ignorants ces derniers temps. Il essaie de faire en sorte que la lumière (nūr) d'Allah le tout-puissant s'éteigne. Cependant, même si les idolâtres ne le veulent pas, Allah ne laissera**

pas Sa lumière s'éteindre, Il éclairera partout avec les lumières des savants d'ahlus-sunna.» Voici ce que dit la dernière question des fatwas de Muhammad ibn Sulaymān et la réponse qui l'accompagne:

**QUESTION:** Éminents savants! Étoiles qui montrent la voie du meilleur des créature! Je m'adresse à vous: Admettons qu'un individu ayant lu divers ouvrages sur la religion et les ayant interprétés par une vision bornée et une intelligence limitée, se met à dire que l'ensemble de cette communauté a dévié de l'essence de la religion ainsi que de la voie du Messenger d'Allah, paix sur lui, et qu'il se considère mujtahid et prétend avoir tiré ses connaissances d'après la parole d'Allah et les hadiths du Messenger d'Allah, alors qu'il ne possède aucun des critères exigés et définis par les éminents savants. Peut-on autoriser une telle personne à diffuser ses propos? Ou bien doit-il abandonner ses idées et suivre les savants de l'islam? Il dit être un imam, que les musulmans ont pour obligation de lui obéir et que son école juridique est nécessaire! Il force les musulmans à adhérer à son école (madhhab). Il qualifie de mécréants ceux qui ne lui obéissent pas, et dit qu'il faut les tuer et s'accaparer de leurs biens. Cet homme dit-il la vérité? Ou est-il dans l'erreur? Si quelqu'un remplissait tous les critères nécessaires pour pratiquer l'ijtihād, et qu'ensuite il fondait une école juridique, lui serait-il permis de forcer tout le monde à suivre son école? Est-il nécessaire d'adhérer à une école juridique? Ou bien chacun est-il libre de choisir le madhhab qu'il veut? Si un musulman qui rend visite à la tombe d'un pieux serviteur ou d'un noble Compagnon fait le vœu pour lui, sacrifie un animal auprès de cette tombe, prie par l'intermédiaire de ce défunt, prélève de la terre de cette tombe et la garde afin de recevoir sa bénédiction, demande l'aide du Messenger d'Allah, paix sur lui, ainsi que de ses nobles Compagnons pour se préserver du danger, dévierait-il alors de la religion? Est-il licite de tuer une telle personne, même si elle dit ne pas adorer, vouer un culte au défunt qui est dans la tombe, ne considère pas que ce dernier a le pouvoir de faire quoi que ce soit, et dit prier par son intermédiaire, car elle a la conviction que c'est un serviteur aimé d'Allah le tout-puissant, et qu'elle utilise ce serviteur défunt comme un intermédiaire pour qu'Allah le tout-puissant réalise ses souhaits? Est-ce qu'un individu qui jure par autre chose qu'Allah quitte la religion et la foi?

**RÉPONSE:** Il est nécessaire de bien comprendre que la connaissance s'apprend auprès d'un maître. Celui qui acquiert le savoir dans les livres et apprend la religion de manière solitaire se

trompera souvent, de sorte que la compréhension erronée l'emportera sur la compréhension correcte. De nos jours, il n'existe personne capable d'accomplir l'ijtihād. Imām ar-Rāfiī, Imām an-Nawawī et Fakhruddīn ar-Rāzī font savoir que les savants s'accordent à dire qu'il n'y a désormais plus de mujtahids. Lorsqu'un savant profond comme Imām as-Suyūṭī, qui était comme une mer dans toutes les disciplines scientifiques, a affirmé être un mujtahid lié à une école juridique (mujtahid fil-madhab), sa déclaration n'a été acceptée par aucun savant. Pourtant, il n'avait pas dit être un mujtahid absolu ni qu'être maître d'une école juridique. Il a écrit plus de 500 livres. Chacun de ces livres montre qu'il occupe un très haut degré dans les sciences de l'exégèse, du hadith et toutes les branches des connaissances religieuses. Alors qu'un profond érudit tel que l'Imām as-Suyūṭī n'a pas été admis en tant que mujtahid lié à une école juridique, comment peut-on croire aux propos de personnes qui sont loin d'être du degré de l'Imām as-Suyūṭī? On ne doit même pas les écouter. S'il dit, en plus de cela, que les ouvrages des savants de l'islam sont pervertis, alors il est même possible de douter de son intelligence et de sa foi. Où cet individu aurait-il bien pu apprendre la religion, alors qu'il n'a connu ni le Messager d'Allah, paix sur lui, ni ses nobles Compagnons? S'il a appris quelque chose, c'est grâce aux ouvrages des savants de l'islam. Or, s'il qualifie ces ouvrages de pervertis, l'on se demande comment lui-même a pu trouver le droit chemin. Qu'il nous l'explique! Les imams de quatre écoles juridiques ainsi que les éminents savants qu'ils ont élevés ont élaboré tous leurs enseignements en se basant sur les nobles versets et les hadiths. D'où cet individu tire-t-il ces informations qui ne sont même pas conformes à ces sources? Il est évident qu'il n'a pas atteint le degré de l'ijtihād. Ce qui lui incombe, c'est de rechercher ce que les mujtahids ont dit d'un hadith authentique lorsqu'il n'arrive pas à l'interpréter lui-même. Puis il se doit de choisir l'interprétation qui lui convient le mieux et de s'y conformer. L'éminent savant l'Imām an-Nawawī, miséricorde sur lui, a écrit dans son livre **ar-Rawda** que cette méthode est celle qu'il convient de suivre. Seuls les érudits ayant atteint le niveau de l'ijtihād peuvent comprendre les versets coraniques et les nobles hadiths. Celui qui n'est pas mujtahid n'est pas autorisé à interpréter les versets coraniques et les hadiths. Le fils Abdulwahhāb doit se détourner de ses déclarations trompeuses et revenir sur le droit chemin.

En ce qui concerne l'affaire où l'auteur du livre wahhabite traite les musulmans de mécréants, un hadith dit à ce sujet: «**Si**



**quelqu'un traite un musulman de mécréant (kāfir), l'un d'eux devient certainement un mécréant. Si celui qu'il a traité de mécréant est un musulman, il devient lui-même mécréant.»** Imām Abdulkarīm ar-Rāfiī [décédé en 623 (1226 apr. J.-C.) à Qazvin], miséricorde sur lui, écrit dans son livre **ach-Charh al-kabīr**, tirant du livre **at-Tuhfa**: «Celui qui traite un musulman de mécréant et ne peut pas expliquer sa déclaration par l'interprétation (ta'wīl) devient lui-même un mécréant. Car par sa déclaration, il qualifie l'islam de blasphème.» Imām an-Nawawī écrit la même chose dans son livre **ar-Rawda**. De nombreux savants comme Abū Ishāq Ibrāhīm al-Isfarāīnī [décédé en 418 (1027 apr. J.-C.) à Nichapour], Husayn al-Halīmī al-Jurjānī [décédé en 403 (1012 apr. J.-C.)], Nasrul-Muqaddasī an-Nablusī [décédé en 490 (1096 apr. J.-C.)], Ghazālī et Ibn Daqīq al-Iyḍ disent: «Qu'il puisse ou non expliquer son propos par l'interprétation, celui-ci devient un mécréant.»

En ce qui concerne sa déclaration selon laquelle le sang (la vie) et les biens des musulmans seront halal, un hadith dit: **«J'ai été chargé de combattre les mécréants jusqu'à ce qu'ils disent "Lā ilāha illallāh."»** Ce hadith montre qu'il n'est pas permis de tuer un musulman. Ce hadith est basé sur le verset 5 de la sourate at-Tawba, dans lequel il est dit par le sens interprétatif: **«Libérez ceux qui se repentent, accomplissent la prière et acquittent la zakat.»** Dans le verset 11 de la même sourate, il est dit par le sens interprétatif: **«Ils sont vos frères en religion.»** Dans un hadith, il est dit: **«Nous ne nous fions qu'aux apparences. Seul Allah le tout-puissant connaît les choses cachées.»** [L'auteur du livre ne croit pas non plus en ce hadith. À la page 146 de son livre, il dit qu'ils ne se fient pas aux paroles, mais à leur signification et leur but. Le livre contient de nombreux passages de ce genre qui ne sont pas conformes aux nobles versets et aux hadiths.] Dans un autre hadith, il est dit: **«Je n'ai pas été chargé d'ouvrir le cœur des gens pour comprendre ce qui s'y cache.»** Lorsque Usāma avait tué quelqu'un qui avait dit auparavant «Lā ilāha illallāh» en affirmant que son cœur ne possédait pas la foi, notre Prophète, paix sur lui, lui avait répondu: **«As-tu ouvert son cœur?»**

Il n'est pas permis à un mujtahid de forcer les gens à suivre son école juridique. Le mujtahid, s'il fait office de juge lors d'un procès, peut alors rendre un verdict selon son ijtihad et ordonner que l'on applique sa décision.

En ce qui concerne le vœu pour les bienaimés d'Allah, les savants chāfiītes ont écrit longuement sur le sujet. Rapportant du livre **at-Tuhfa**, le livre **al-Hiba** dit ceci: «Si quelqu'un fait un vœu

pour un bienaimé d'Allah décédé et qu'il a l'intention de laisser les biens promis au défunt, ce vœu n'est pas valable (sahīh). S'il n'a pas l'intention de laisser les biens au défunt, alors ce vœu est valide et on donnera les biens promis aux serviteurs du turbé ou aux élèves, enseignants et nécessiteux vivant à proximité. Si des personnes habituées à recevoir les biens promis se sont réunies sur la tombe et que la coutume de leur donner les biens promis s'est établie, alors on leur donne les biens. Mais si une telle coutume ne prévaut pas, le vœu est nul et non avvenu.» La même chose est rapportée de Samlāwī et de Ramlī. Tout le monde sait que parmi ceux qui font des vœux pour les bienaimés d'Allah, il n'y a personne qui présumerait que les biens promis seront donnés au défunt, car chacun sait que le défunt n'acceptera rien et n'utilisera rien. Il n'y a personne qui ne sache pas que l'on donne les biens aux nécessiteux ou aux serviteurs qui servent au turbé. C'est pourquoi il s'agit d'un acte d'adoration, car selon l'école juridique chāfi'ite, il n'est pas valable de faire un vœu qui soit permis (mubāh), réprouvé (makrūh) ou interdit (harām). En effet, des actes d'adoration dont l'accomplissement n'est de toute façon pas obligatoire (fard) ou nécessaire (wājib) sont offerts en vœu, de même que des actes de sunna.

En ce qui concerne le fait d'embrasser une tombe, d'y frotter son visage, certains ont dit que cela était permis, tandis que d'autres ont affirmé le contraire. Ceux qui ont affirmé le contraire ont qualifié cela de makrūh (détestable). Personne n'a jamais qualifié cela de haram.

Il est permis de supplier Allah le tout-puissant par l'intermédiaire des prophètes, paix sur eux, et des bienaimés, et de faire l'entremise (tawassul) avec eux. Nous avons expliqué cela au début de notre ouvrage. Bon nombre de nobles hadiths nous indiquent que le tawassul est permis par des actions pieuses. Puisque le tawassul est permis par l'entremise de bonnes actions, il est d'autant plus permis par l'intermédiaire de nobles personnes.

En ce qui concerne le fait de jurer par un autre qu'Allah, il s'agira alors de blasphème si cette entité par laquelle on jure est exaltée et associée à Allah le tout-puissant. Le hadith «**Quiconque jure par autre chose qu'Allah devient mécréant**», rapporté chez Hākīm, Imām Ahmad et Munāwī, relate cela. Mais Imām an-Nawawī, se référant à la majorité des savants, dit que cela est makrūh, et dit que le consensus des musulmans en est la preuve.

Le verset 115 de la sourate an-Nisā révèle par le sens interprétatif: «**Nous le ferons entrer en Enfer dans l'au-delà** [avec les mécréants] **quiconque, après que** [le Tawhīd et] **le droit chemin lui a**

**été communiqué, se détourne du droit chemin du Messager d'Allah et renonce** [à la foi et à la pratique] **des croyants.**» Nous comprenons par ce précieux verset que chaque musulman doit suivre la voie «d'ahlus-sunna wal-jamā'a». N'oublions pas le fameux dicton qui dit que le loup s'en prend à la brebis qui s'éloigne du troupeau. De même, quiconque s'écarte d'ahlus-sunna wal-jamā'a ira en Enfer.

La fatwa du profond savant Muhammad ibn Sulaymān al-Madanī est longue, mais nous l'avons reproduite sous une forme abrégée. Pour ceux à qui Allah le tout-puissant a accordé la guidance, autant dire que cela devrait suffire. Ce savant est décédé en 1194 (1780 apr. J.-C.). Muhammad ibn Abdulwahhāb est né en 1111 (1699 apr. J.-C.) dans le désert de Najd et est mort en 1206 (1792 apr. J.-C.). Muhammad ibn Sulaymān mit à nu son ignorance et réfuta ses déclarations. Il démentit sa déclaration selon laquelle il pratiquait l'ijtihād. Il répandit à son sujet qu'il n'avait pas acquis de connaissances ou de bénédictions auprès d'un savant islamique et qu'il s'était égaré en traitant les musulmans d'infidèles.

Dans le livre **al-Qawl as-sadīd** du savant hanafite Muhammad ibn Abdul'azīm al-Makkī [décédé en 1052 (1642 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, les propos trompeurs d'Ibn Hazm Muhammad Alī sont rapportés et réfutés. Ibn Hazm [mort en 456 (1064 apr. J.-C.)] invitait chacun à pratiquer l'ijtihād et disait qu'il était haram d'en suivre d'autres. Il tentait de prouver cette affirmation en citant le 59<sup>e</sup> verset de la sourate an-Nisā, qui révèle par le sens interprétatif: **«Si vous divergez en quoi que ce soit, faites comme Allah le tout-puissant et Son Messager ont communiqué.»** Abdul'azīm répondit à cela: «Nous ne faisons Alhamdulillah rien d'autre que de suivre le grand savant de l'islam Imām Abū Hanīfa, miséricorde sur lui. Nous sommes ainsi honorés de suivre un imam de si haut rang, ainsi que ses grands disciples et des savants profonds ultérieurs comme Chamsul-a'imma, qui répandent la lumière dans le monde, et des savants véridiques comme eux, formés depuis dix siècles, miséricorde sur eux.»

Ibn Hazm était originaire d'Andalousie et appartenait à l'école juridique zāhirite. Cette école a été fondée par Dāwud al-Isfahānī [décédé en 270 (883 apr. J.-C.) à Bagdad]. Lui-même ainsi que son école juridique ont disparu et tous deux sont tombés dans l'oubli. Ibn al-Ahad, Dhahabī et Ahmad ibn Khallikān [décédé en 681 (1281 apr. J.-C.) à Damas] disent: «Ceux qui ont salué Ibn Hazm l'ont détesté. Ils n'aimaient pas ses paroles. Ils étaient d'accord pour dire qu'il était égaré et le dénigraient. Ils demandèrent aux

sultans de se méfier de lui. Aux musulmans, ils dirent de se tenir à l'écart de lui.» Ibn al-Ārif dit: «La langue d'Ibn Hazm et l'épée de Hajjāj ont fait la même chose. Ibn Hazm a fait de nombreuses déclarations malveillantes et trompeuses qui contredisent les hadiths. Le dirigeant injuste Hajjāj a tué sans raison et injustement 120.000 personnes innocentes. Quant à la langue d'Ibn Hazm, elle a détourné du droit chemin des centaines de milliers de musulmans après la bonne période bénie communiquée par les hadiths.» Car il est lui-même mort en 456 (1064 apr. J.-C.).

Qu'Allah le tout-puissant préserve nos frères et sœurs musulmans de s'égarer vers ces chemins déviés et corrompus! Qu'Il fasse don à chacun d'entre nous d'une foi et des actions conformes aux vrais ijthahs des imams des quatre écoles juridiques! Qu'Il nous rassemble, le jour du jugement, dans leurs écoles juridiques, avec les prophètes, les véridiques, les martyrs et les pieux serviteurs! Āmīn. La traduction du livre **Achadd al-djihad** de Dāwud ibn Sulaymān s'arrête ici. La transcription de ce livre a été achevée en 1293 de l'Hégire. La traduction de l'arabe en turc a eu lieu en 1390 (1970 apr. J.-C.) et a été publiée la même année.

32. Un livre appelé **Masā'il-i muhimmaya jawāb-i Nu'mān** nous est parvenu, dont la deuxième édition en caractères islamiques a été imprimée à Damas en 1385 (1965 apr. J.-C.). L'auteur du livre était probablement le wahhabite Osman Zeki, originaire de la province anatolienne de Gümüshane, fils d'Osman Efendi, qui était lui-même le fils d'un ancien mudarris de la ville de Şiran nommé Mustafa. Nous avons compris que cet enfant tomba dans l'égarement après avoir quitté la sous-préfecture de Şiran pour se rendre au Hejaz. Ce livre corrompu et nuisible est distribué gratuitement aux pèlerins turcs dans le Hejaz. Ceux dont les connaissances religieuses sont limitées croient que les écrits erronés et mensongers de ce livre sont vrais, et de ce fait, ils sont entraînés vers la catastrophe. Le pèlerinage et les adorations de ceux qui sont dupés par les gens de bid'a ne seront pas acceptés. Alors qu'ils pensaient être des pèlerins, ils dévient du droit chemin et sont entraînés dans la catastrophe du bid'a et de l'égarement.

Dans ce petit livret de 96 pages, il dit:

*«Le noble Coran et le Messager d'Allah ont qualifié d'idolâtre et de mécréant celui qui n'accomplit pas la prière rituelle. Il convient d'accomplir la prière du witr avec une unité de prière sans y lire l'invocation de Qunūt. Même le Messager d'Allah ne connaissait pas la nouvelle lune (le début) du mois de Chawwal. Par conséquent, que ceux qui disent qu'Untel connaît l'invisible et*

porte secours craignent Allah et aient honte des gens! En effet, le Coran et le Prophète ont interdit ce genre de choses. Ces gens éhontés font croire qu'ils parlent avec notre Prophète et qu'ils agissent selon ses ordres. Ils diffusent donc qu'ils sont moins que des ânes. Si ce qu'ils disent était vrai, il n'y aurait pas eu de conflits entre les nobles Compagnons. Ils auraient discuté avec le Messager d'Allah, et auraient agi selon ses ordres. Le sens du noble verset de la wasīla est qu'il faut exécuter les commandements et se préserver des interdits, se préoccuper de ses prières surrogatoires. Cela ne signifie pas qu'il faut demander secours et bénédiction à ceux qui sont dans les tombes. Agir ainsi est de la stupidité et de l'idolâtrie. Cela n'existe pas en islam. La religion de l'islam qualifie ce genre de gens comme des associateurs et des mécréants.

Allah et Son messager qualifient d'infidèles ceux qui délaissent volontairement la prière rituelle obligatoire. Le rattrapage (qadā) des prières rituelles manquées de ces gens ne sera pas non plus accepté.

Les paroles d'untel ne sauveront pas l'homme dans l'au-delà. Celui qui ne fait pas confiance au Coran et à la sunna, mais qui accomplit ses actes d'adoration selon les paroles des autres, ira en Enfer. Dans la tombe, on ne sera pas interrogé sur ces soi-disant grands personnages, mais l'interrogation portera sur Allah et Son messager. Allah le tout-puissant dit que les affaires dont on n'a aucune connaissance doivent être demandées aux savants et apprises d'eux. Comme excuse pour ce comportement vil, ils disent que les versets coraniques et les hadiths ont un sens interne (bātin) et externe (zāhir) et qu'ils ne comprennent pas le sens interne. Allah n'impose pas aux croyants des choses qu'ils ne peuvent pas comprendre et exécuter. À ce sujet, vous pouvez consulter le livre d'Ömer Rıza. Regardez les faits en face.

Le fait qu'en état de peur, la prière doit être effectuée debout tout en marchant est ordonné dans le 239<sup>e</sup> verset de la sourate al-Baqara. Dans les hadiths, il n'a pas été ordonné de lire l'invocation de Qunūt. Par conséquent, la prière est valable même sans l'invocation de Qunūt. On ne peut pas dire du mal de quelqu'un qui ne fait que les prières obligatoires et la prière du witr en une unité de prière. Celui qui accomplit les prières de la sunna sera récompensé pour cela, et il n'y a pas de péché pour son omission.

Ô mes frères! Je parle en me basant sur les versets, les hadiths. Je n'invente rien. Ces associateurs qui grognent et hurlent sont comme ceux qui accusaient le Messager d'Allah de menteur et de devin. Ceux qui fuient ceux qui informent à partir du Livre et de la

sunna sont comme ces vauriens qui fuient notre créateur.

La lecture des poèmes du mawlid, les tariqa, la lecture du livre *Dalāil al-khayrāt*, l'*isqāt* et le *talqīn* ont été produits plus tard et sont donc infondées et réprouvées. Ceux qui les ont inventés se sont mis à la place d'Allah le tout-puissant. Quant à ceux qui acceptent et perpétuent ces pratiques, ils sont leurs adorateurs. Tout a été révélé dans la religion. Il n'y a pas un sujet qui n'ait pas été abordé. Il a été transmis: **“Ma communauté se divisera en 73 groupes, dont seuls ceux qui me suivront, moi et mes Compagnons, seront sauvés.”** Tous les ordres (*tariqa*) sont condamnables. Ce qui n'existait pas à l'époque du Messenger d'Allah est à rejeter. Les nombreux ordres comme *qādiriyya*, *chādhiliyya*, *mawlawiyya*, *naqchibandiyya*, *rifā'iyya*, *tijāniyya*, *khālidiyya*, *uwaysiyya* et bien d'autres représentent l'égarément du droit chemin et contredisent le Coran. Tous les noms, à l'exception de celui de musulman, doivent être rejetés. Il faut devenir frères comme à l'époque du meilleur des temps. Il ne faut pas perpétuer des pratiques contraires à l'islam telles que chercher le salut auprès des défunts, des tombes, et devenir ainsi mécréant et associateur. Notre religion ne nous a pas commandé de fabriquer des turbés, des dômes sur les tombes, des *tekkes*, des perles pour compter des mots d'évocations, de glorifications et *takbīr*. Allah le tout-puissant a déclaré: **“Adressez-Moi vos prières! Je les accepterai.”** Il n'a pas dit de prier les prophètes ou les *awliyās*. Autrement dit, Il n'a pas dit de pratiquer le *tawassul* (entremise) avec les défunts, ou de demander secours à leur âme et à leur tombe. Allah le tout-puissant annonce que les prophètes ne peuvent nous être nuisibles ou utiles. Vouloir une chose dont le noble Coran révèle l'inexistence, c'est ne pas croire en Allah le tout-puissant. Ceux qui implorent le secours des défunts sont des mécréants et des polythéistes. Les *salawāts* récités par le Prophète sont des révélations (*wahy*). Les *salawāts* récités par autrui sont une *bid'a*. La *bid'a* ne pourrait être supérieure à la révélation. L'auteur du *Dalāil* se prend pour Allah. Il invente des pratiques culturelles. Il définit des jours pour leur récitation. Ils se repent devant ses cheiks au lieu d'Allah. Les nobles Compagnons n'ont pas fondé et instauré de *tariqa* (voie), *mawlid* et des *salawāts*. Les générations suivantes ont ordonné, pour la protection de la patrie ou pour la défaite de l'ennemi, des *bid'as* comme la **“*Salāt munjiyya*”** ou la **“*Salāt nāriyya*”**. Les gens négligent les actes d'adoration parce qu'ils pensent que l'*isqāt* est effectué pour eux. Le mort ne peut pas non plus entendre le *talqīn*, qui n'a pas sa place dans l'islam.» Les propos mensongers et répréhensibles du

mécréant wahhabite s'arrêtent là.

Allah le tout-puissant et Son Messager ont qualifié de mécréant celui qui n'accomplit pas la prière rituelle parce qu'il ne croit pas que l'accomplissement de la prière est un devoir et n'accorde aucune valeur à la prière. Celui qui ne prie pas en raison de sa paresse ne devient pas un mécréant, mais un pécheur (fāsiq). Dans l'école juridique hanafite, il est wājib d'accomplir la prière du witr avec trois unités de prière. Le fait que notre Prophète ait accompli la prière de witr avec trois unités de prière est mentionné dans le livre **Marāqil-falāh**, dans le livre **Sunan** d'Abū Dāwud et dans le livre **Munāwī**. Il est également wājib de réciter l'invocation de Qunūt. Pour Imām Abū Yūsuf, Imām Muhammad, Imām Ahmad et Imām ach-Chāfi'ī, miséricorde sur eux, c'est une sunna. Comme il est rapporté par Abū Dāwud et enregistré chez **Munāwī**: «Le Messager d'Allah récitait l'invocation du Qunūt durant la prière du witr.» Il y a consensus sur le fait que c'est sunna de réciter une prière précise, comme l'invocation de Qunūt. Le hadith à ce sujet est écrit dans le livre **Marāqil-falāh** de Charnblāī. Celui qui omet le wājib et la sunna parce qu'il ne leur accorde pas de valeur devient un mécréant. Celui qui, tout en leur accordant de l'importance et en les valorisant, omet néanmoins par paresse le wājib une fois et la sunna de manière continue, celui-là est pécheur. L'infâme wahhabite [qui a écrit ce livre] veut inciter les musulmans hanafites à quitter leur école juridique et en faire ainsi des gens sans-madhab. Mais celui qui est un sans-madhab n'appartient plus à l'ahlus-sunna. Et que celui qui se sépare d'ahlus-sunna est soit un égaré, soit un mécréant, est écrit dans le livre **al-Basā'ir**. Ce précieux livre a été écrit par l'érudit indien Muhammad Hamdullah et a également été imprimé à Istanbul en 1395 (1975 apr. J.-C.).

Le Messager d'Allah, paix sur lui, ne peut connaître par lui-même l'invisible (ghayb). Mais Allah le tout-puissant peut communiquer l'invisible à Son Prophète par révélation (wahy) et à Ses bienaimés par inspiration (ilhām) dans leur cœur, ainsi que par un acte prodigieux. Le fait qu'Umar, qu'Allah l'agrée, ait vu les soldats en Perse, qu'il ait parlé à leur commandant Sāriya et que celui-ci l'ait entendu s'est produit de cette manière. Le bienaimé ne sait pas l'invisible de lui-même, mais Allah le tout-puissant leur fait connaître les choses qu'Il veut, ou qui donne la force nécessaire à leur âme, pour voir et savoir. Le noble Coran et les hadiths nous informent que c'est ainsi. Dans le livre wahhabite **Fath al-majīd**, le hadith suivant est cité à la page 268: «**La terre a été réduite pour moi, de sorte que je vois tout l'est et tout l'ouest comme**

**s'ils étaient dans un miroir dans ma main.»** Veuillez lire le 24e article à partir de la page 192! Le Messager d'Allah, paix sur lui, informait, de son vivant et après sa mort, ceux qu'il voulait parmi ses Compagnons, des troubles qui allaient survenir parmi eux et leur ordonnait de se soumettre au destin. Il a annoncé à beaucoup d'entre eux qu'ils décèderaient en tant que martyr. Dans le hadith rapporté par Tabarānī et cité dans le livre **Kunūz ad-Daqāiq**, il a été dit que **«Husayn sera assassiné en l'an 60.»** De cette manière, il annonça qu'Alī, Uthmān et d'autres Compagnons, qu'Allah les agréa, allaient mourir en tant que martyrs, et leur conseilla la patience. Annoncer leur martyre aux nobles Compagnons, c'était leur annoncer une bonne nouvelle. Ils faisaient des supplications pour mourir en tant que martyrs et non pour le contraire. Dire: **«Pourquoi donc le Messager d'Allah ne s'est-il pas précipité au secours de ses Compagnons?»** relève de l'ignorance. Ceci est pareil que de dire: **«Pourquoi Allah le tout-puissant n'a-t-Il pas secouru Son Messager lors de la bataille d'Uhud?»** Des déclarations insensées telles que: **«Si le Messager d'Allah avait vu les conflits armés de ses Compagnons et entendu leurs voix, il leur aurait donné un ordre approprié et les aurait sauvés du désastre»**, ne sont rien d'autre que de dire qu'Allah le tout-puissant n'a pas vu les difficultés et le désastre lors de la bataille d'Uhud et n'a pas entendu les invocations des musulmans. Nous cherchons refuge auprès d'Allah le tout-puissant contre le fait d'accorder foi aux déclarations basses et insensées du livre wahhabite **Jawab-i Nu'mān** et de nous laisser tromper par elles. Les grandes personnalités musulmanes ne songeraient pas à vouloir changer le destin et la destinée. Lorsqu'ils en prennent connaissance, ils s'en contentent. Un hadith indique: **«Lorsque vous ne savez plus quoi faire, demandez de l'aide à ceux qui sont dans leur tombe.»** Ils tentent de dissimuler les hadiths qui ne vont pas dans leur sens. Or, on ne peut obscurcir les choses évidentes. Quand ils n'arrivent pas à y répondre, ils disent que c'est de l'idolâtrie, des âneries, et font diversion. Qui-conque délaisse la prière rituelle par fainéantise ou parce qu'il est pris dans les affaires mondaines ne devient pas mécréant pour autant. En revanche, celui qui ne considère pas la prière rituelle comme un devoir, une chose due et obligatoire, devient un mécréant.

Il tente de salir les savants d'ahlus-sunna en disant que ce sont les déclarations d'un tel ou d'un tel. Les **«savants d'ahlus-sunna»** ont écrit dans leurs livres ce qu'ils comprenaient du noble Coran et des précieux hadiths et ce qu'ils ont entendu des nobles Compa-



gnons. Ils n'ont pas fait confiance à leurs propres opinions ni à leurs pensées. Ils ont apporté pour chacun de leurs écrits, des preuves de versets, de hadiths, et de propos issus des nobles Compagnons. Quiconque souhaite suivre le Livre, la sunna, et la voie des nobles Compagnons, doit lire les livres d'ahlus-sunna. Pour prétendre que les savants d'ahlus-sunna, décrits dans un hadith également mentionné dans le livre **Fath al-majīd** à la page 492 comme les plus éminents de la meilleure époque, n'auraient pas compris le Coran et la sunna et qu'à la place, les wahhabites égares, sortis du désert 1000 ans plus tard, les auraient mieux compris, il faut être soit fou, soit insensé, soit zindīq. Les déclarations absurdes de ce livre wahhabite, contraires à la raison et à la science, témoignent du fait que l'auteur n'a absolument rien compris au noble Coran et à la sunna prophétique. Comme si les versets coraniques et les hadiths étaient ses jouets, il les interprète à sa guise. Dans la tombe, on sera interrogé sur Allah et Son Messager. Celui qui ne peut pas répondre à ces questions de la manière annoncée par les savants d'ahlus-sunna ira en Enfer. Il cite également le verset coranique qui dit par le sens interprétatif: **«Demandez aux savants et comprenez ce que vous ne savez pas vous-mêmes.»** Tous les musulmans doivent obéir à ce noble verset, et lire les ouvrages des savants d'ahlus-sunna pour en tirer des enseignements. Ceux qui ne lisent pas les ouvrages des savants d'ahlus-sunna n'auront pas suivi ce noble verset. Ils resteront ignorants. Ils se laisseront duper par les mensonges des gens sans-madhab et ils iront en Enfer. Selon un hadith cité par Daylamī et Munāwī, il est dit: **«La science cachée (bātin) est l'un des secrets d'Allah le tout-puissant et l'un de Ses commandements.»** Le Messager d'Allah, paix sur lui, nous informe au sujet de la science cachée. Il dit que c'est un ordre d'Allah le tout-puissant. Or, ce livre dit que la science cachée a été inventée par l'ahlus-sunna. Allah le tout-puissant a révélé Ses commandements et Ses interdictions à tous. Ce sont là des choses que l'on peut comprendre et accomplir. Il est obligatoire pour tous de s'y conformer. Toutefois, tout le monde ne peut pas comprendre les sciences cachées et les nobles versets à équivoques (mutachābih). La compréhension et la pratique des commandements qui y sont mentionnées sont réservées aux profonds savants (ulamā ar-rāsikhūn). Ceux-là sont des savants accomplis qui ont progressé et muri dans la voie du tasawwuf. Ceux qui ne sont pas au courant de telles sciences et de tels savants nient leur existence.

Les écrits dépravés d'Ömer Rıza<sup>[1]</sup> ne plaisent qu'aux gens sans madhhab.

Dans la sourate al-Baqara, il est dit que lors d'une attaque ennemie, d'un risque de brûlure ou de noyade ou d'une attaque par un animal, il est permis de se tourner dans une direction accessible dans cette situation et d'accomplir ainsi la prière rituelle. Dans les livres de fiqh, il est dit qu'au moment où la peur augmente, la prière ne se fait pas en communauté, mais qu'on prie plutôt individuellement debout sur le sol ou sur une monture. Tout en évitant les dangers mentionnés ci-dessus, la prière rituelle ne peut être accomplie sur une monture qui se déplace que si on risque de manquer l'heure de la prière. Le fait que le verset mentionné [239 de la sourate al-Baqara] se réfère à la prière debout dans une direction possible est signalé dans le commentaire du livre **Marâqil-falâh**. Le fait que le mot «rijālan», qui apparaît dans le verset, soit utilisé dans le sens de «debout» et non «en marchant» est expliqué sans équivoque dans les ouvrages de tafsir ainsi que dans le livre de fiqh **al-Jawhara**. Ce livre wahhabite corrompu tente également de tromper les hanafites à ce sujet et de les amener à prier en marchant.

L'auteur n'hésite pas, à cette fin, à donner un sens erroné à ce verset coranique. Si un musulman n'accomplit pas les prières sunna parce qu'il ne leur accorde pas de valeur, il devient alors mécréant. S'il les omet continuellement alors qu'il leur accorde de la valeur, il commet un péché. Même lorsque ce livre wahhabite cite des versets coraniques et des hadiths, ceux-ci sont mal interprétés. Les savants d'ahlus-sunna, miséricorde sur eux, ont exploré ce que le Messager d'Allah et ses Compagnons avaient compris et écrit dans leurs livres, les significations qu'ils ont apprises d'eux. Les wahhabites écrivent également qu'il en est ainsi. Dans le livre **Fath al-majîd**, il est dit à la page 388: «*Abū Hanīfa, miséricorde sur lui, a dit: "Si vous trouvez une de mes paroles qui contredit le Livre d'Allah et les hadiths du Messager d'Allah, alors abandonnez mes paroles et conformez-vous à celles-ci."* Imām ach-Chāfi'ī a dit: "*Si vous trouvez dans mon livre quelque chose qui contredit la sunna du Messager d'Allah, alors renoncez à mes paroles et prenez la sunna du Messager d'Allah.*"» Ce passage que l'on retrouve dans le livre wahhabite démontre à quel point les savants d'ahlus-sunna, miséricorde sur eux, étaient fermement attachés au Livre d'Allah

---

[1] Ömer Rıza était le beau-fils de Muhammed Âkif, et un sans madhhab. Il est mort en 1371 (1952 apr. J.-C.).

et aux hadiths. C'est pour cette raison que ceux qui souhaitent apprendre correctement le sens du noble Coran et des hadiths doivent lire les ouvrages de kalām (de foi) et de fiqh (jurisprudence) des savants d'ahlus-sunna. Ainsi, l'auteur lui-même admet que ceux qui fuient les livres des savants «**d'ahlus-sunna**», qui enseignent le Livre et la sunna, ressemblent à ces abjectes gens qui fuient Allah le tout-puissant.

La récitation du «**mawlid**» signifie raconter la naissance du Messager d'Allah, paix sur lui, son ascension ainsi que sa vie, le commémorer et le louer. Chaque croyant doit aimer très fort le Messager d'Allah. Celui qui l'aime beaucoup se souviendra beaucoup de lui, parlera souvent de lui et le louera beaucoup. Dans un hadith rapporté par Daylamī et consigné dans le livre de hadiths **Kunūz ad-Daqaïq** de Munāwī, il est dit: «**On se rappelle souvent d'une chose qu'on aime beaucoup.**» C'est Munāwī qui a compilé ce livre de hadith. Tous les savants de l'islam ont longuement écrit sur la nécessité d'avoir beaucoup d'amour pour le Messager d'Allah. Cela est même écrit dans le livre wahhabite, à la page 336:

*«Dans un hadith, il est dit: “**Une personne ne sera pas considérée comme croyante, tant qu'elle ne m'aura pas aimé plus que son enfant, son père et tout le monde.**” Cela signifie que sa foi ne sera pas parfaite. Il est wājib (nécessaire) pour quiconque aime Allah d'aimer aussi Son Messager. Il doit également aimer les serviteurs vertueux (sālih).»*

Lors des nuits de mawlid, le Messager d'Allah, paix sur lui, avait pour habitude d'inviter ses Compagnons pour le repas et racontait des anecdotes sur sa venue au monde et ses souvenirs d'enfance. Pendant son califat, Abu Bakr réunissait les nobles Compagnons lors des nuits de mawlid, et ils discutaient ensemble sur les faits extraordinaires qui caractérisent la venue au monde du Messager d'Allah. Les chrétiens ont appris et emprunté aux musulmans l'importance de célébrer les anniversaires. À l'instar de notre Prophète et de ses Compagnons, lors de la nuit du mawlid, les musulmans du monde entier lisent les livres qui racontent la vie du Messager d'Allah, célèbrent et se réjouissent de la naissance du Messager d'Allah, durant cette honorable nuit. Les savants de l'islam accordent beaucoup d'importance à cette nuit. Toutes les créatures, les anges, les djinns, annoncent la venue de cette nuit, et se réjouissent de la venue au monde du Messager d'Allah. Mawlānā Jalāluddīn ar-Rūmī a dit: «À l'endroit où le mawlid est lu, le malheur et la souffrance disparaissent.» Lire le mawlid de manière poétique, c'est-à-dire comme un poème, est plus efficace

et plus bénéfique.

Les savants de l'islam ont rédigé des livres dans toutes les langues pour expliquer que la lecture du mawlid est un acte d'adoration, comment il faut le lire et quels sont les avantages de cette lecture. Nous mentionnons ici dix de ces livres, que nous empruntons au livre **Kachf az-Zunūn** de Mustafā Khātib Tchalabī [décédé en 1067 (1656 apr. J.-C.) à Istanbul], miséricorde sur lui, et à son annexe:

1. La qasida turque du mawlid de Sulaymān Tchalabī de Bursa a acquis une grande notoriété. Dans l'Empire ottoman et dans toutes les régions de Turquie, elle était et est toujours lue avec plaisir. Le véritable nom du poème est «**Wasīla an-najāt**». Sulaymān Tchalabī [décédé en 800 (1398 apr. J.-C.) à Bursa] était l'imam du sultan Bayezid Ier, miséricorde sur lui.

2. Le fils de Muhammad Akchamsuddīn Efendi [décédé en 864 (1460 apr. J.-C.) à Göynük], Hamdullah Efendi, miséricorde sur lui, a également rédigé une qasida du Mawlid.

3. Mulla Hasan al-Bahrī [décédé en 994 (1586 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, a également écrit un mawlid.

4. Le prédicateur Muhammad ibn Hamza en a également écrit un mawlid.

5. Chamsuddīn Ahmad as-Siwāsī [décédé en 1006 (1598 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, a également écrit un mawlid.

6. Hāfiz ibn Nasīruddīn ad-Dimichqī, miséricorde sur lui, a écrit le livre **Jāmi al-āthār fī mawlid al-mukhtār**.

7. Ibn Athīr Muhammad al-Jazrī [décédé en 833 (1430 apr. J.-C.)] a rédigé le livre **at-Ta'rif bil-mawlid ach-charīf**.

8. Abul-Qāsim Muhammad al-Luluwī [décédé en 867 (1463 apr. J.-C.) à Damas], miséricorde sur lui, a écrit l'œuvre **ad-Durr al-Munzam fī mawlid an-nabī al-mu'azzam**.

9. Afīfuddīn Muhammad at-Tabrīzī [décédé en 855 (1451 apr. J.-C.) à Médine] a écrit le livre **Mawlid an-nabī**.

10. Sayyid Muhammad Kavukcu al-Hanafī [décédé en 1305 (1887 apr. J.-C.)] a écrit le livre **Mawlid an-nabī**.

En dehors de ces ouvrages, les livres suivants montrent également, preuves à l'appui, que la lecture du mawlid est un acte d'adoration: le livre **an-Nī'matul-kubrā alal-ālam fī mawlidī sayyidi waladi Ādam** d'Ibn Hajar al-Haytamī, le livre **ar-Raddu alā man ankara qirā'ata mawlid an-nabī** de Jalāluddīn as-Suyūtī, la troisième partie du livre **Jawāhir al-bihār** de Yūsuf an-Nabhanī [dé-

cédé en 1350 (1932 apr. J.-C.)] et la 233e page, y compris les six pages suivantes de son livre **Hujjatullâhi alal-âlamîn**, le livre **Ithbât al-mawlid** d'Ahmad Sa'îd al-Mujaddidî et la 136e page et les quatre pages suivantes de la première partie du livre **Charh al-mawâhib al-ladunniyya** d'Allâma Muhammad az-Zarqânî. Ces six derniers livres mentionnés ont été imprimés ensemble à Istanbul en 1397 (1977 apr. J.-C.). Le livre de mawlid **Sa'îd al-bayân** d'Ahmad Sa'îd al-Fârîqî al-Mujaddidî [décédé en 1277 (1861 apr. J.-C.) à Médine], rédigé en ourdou, et le livre turc **Mevlid kirâetinî fa-zîleti** (Le mérite de la lecture du mawlid) de Sayyid Abdulkâim Efendi, miséricorde sur lui, sont également précieux.

Dans son livre intitulé **Tashih al-Masail**, écrit en persan en l'an 1266 [1850 apr. J.-C.], l'un des éminents savants de l'Inde, le dénommé Fadl ar-Rasûl, miséricorde sur lui, répond dans son livre intitulé **Tashih al-masâ'il** au livre **Mi'ata masâ'il**, écrit par un certain homme de religion indien nommé Muhammad Ishaq, qui a été vendu aux wahhabites.

Fadl ar-Rasûl al-Badâ'yûnî, miséricorde sur lui, est décédé en 1289 (1872 apr. J.-C.). Il écrit dans la page 253 et les pages qui suivent de son livre: La lecture du mawlid n'existait pas pendant les trois premiers siècles. Elle n'est apparue qu'après. C'est pour cette raison qu'une divergence d'opinions est apparue parmi les érudits sur la question de savoir si les assemblées du mawlid étaient autorisées ou non. Ils défendaient des points de vue différents. Ces points de vue différents sont longuement relatés dans le livre **as-Sîra ach-Châmiyya**. L'auteur de ce livre est Muhammad ibn Yûsuf Châmî, miséricorde sur lui, il décéda en Égypte, en 943 (1536 apr. J.-C.). Dans son livre, il n'a fait que rapporter les différents points de vue, sans en privilégier aucun. En outre, il cite de nombreux grands savants qui considèrent le rassemblement pour le mawlid comme mustahabb. Il écrit également que ses professeurs ont réfuté ceux qui étaient contre les rassemblements de mawlid. Ignorer la majorité et s'appuyer sur quelques avis contraires pour affirmer que les réunions du mawlid ne sont pas autorisées conduirait à ne pas faire confiance à la plupart des questions de fiqh. Dans l'ouvrage **as-Sîra ach-Châmiyya**, il est dit:

Le savant de hadith (Hâfiz) Chamsuddîn Muhammad as-Sakhâwî [décédé en 902 (1496 apr. J.-C.) à Médine] dit: «En ce qui concerne [les rassemblements] pour le mawlid, il n'y a pas de tradition des pieux prédécesseurs (Salaf). Cela n'est apparu qu'après le troisième siècle. Chaque année, pendant la nuit du mawlid, les musulmans font l'aumône, se réjouissent et accomplissent de

bonnes actions.» Hāfiz Izzuddīn Alī ibn Athīr al-Jazrī [décédé en 630 (1232 apr. J.-C.) à Mossoul] dit: «Lire le mawlid protège du mal et de la peur toute l'année. À l'endroit où le mawlid est lu, il pleut cette année-là des bénédictions et des grâces.» Hāfiz Imāduddīn Ismā'īl ibn Kathīr [décédé en 774 (1372 apr. J.-C.)] rapporte que l'émir d'Erbil organisait de grands rassemblements de mawlids au mois de Rabī'ul-awwal. Abul-Khattāb Umar ibn Dihya [décédé en 633 (1236 apr. J.-C.)] écrit en détail dans son livre **at-Tanwīr fī mawlid al-bachīr** sur les rassemblements de mawlids organisés par l'émir d'Erbil. De nombreux savants, dont Hāfiz Abū Chāma [décédé en 665 (1266 apr. J.-C.)], qui fut le maître d'Imām an-Nawawī, ont fait l'éloge de ce livre. Le livre d'Abdurrahmān Abū Chāma **al-Bā'ith alā inkār al-bida' wal-hawādith** est plein d'éloges à ce sujet. Allāma Sayfuddīn ibn Tughrul Beg [décédé en 670 (1271 apr. J.-C.)] écrit dans son livre **ad-Durr an-nazīm fī mawlid an-nabī al-karīm**: «Ceux qui aiment profondément le Messager d'Allah, paix sur lui, organisent des rassemblements du mawlid durant les nuits du mawlid. Certains de ces rassemblements sont le grand rassemblement du mawlid organisé en Égypte par Abul-Hasan, connu sous le nom d'Ibn Afdal, et les rassemblements du mawlid d'Abū Abdullah ibn Muhammad ibn Nu'mān, le maître de notre maître, de Jamāluddīn al-Ajamī al-Hamadānī et de Yūsuf ibn Alī Hajār al-Misrī. Ceux-ci rapportent qu'ils ont vu en rêve le Messager d'Allah, paix sur lui, qui leur a dit: “**Ceux qui se réjouissent pour nous, nous réjouissent aussi.**”»

L'érudite malikite Ibn Battāl [décédé en 449 de l'Hégire] écrit dans son ouvrage de fatwa: «Donner l'aumône la nuit du mawlid, rassembler les musulmans et leur offrir de la nourriture licite, faire lire et entendre des choses licites et habiller les gens vertueux, c'est honorer cette nuit. Faire ces choses pour l'agrément d'Allah est permis et très méritoire. Cela ne doit pas nécessairement être fait pour les nécessiteux. Mais faire plaisir aux nécessiteux est encore plus méritoire. Mais si, comme à notre époque, des substances enivrantes sont prises en assemblée, que des garçons se réunissent, que des hommes et des femmes s'assoient ensemble et que des poèmes et des chansons excitant l'instinct sexuel sont récités [et que des instruments de musique comme le ney et le tambour sont joués], alors c'est un grand péché.» [Le péché pour avoir accompli de telles choses interdites comme actes d'adoration ou pendant des actes d'adoration est plusieurs fois plus élevé. Il ne faut pas se laisser abuser par ceux qui qualifient de tels péchés de musique islamique.] Imām Jalāluddīn Abdurrahmān ibn Abdil-Malik al-

Kattānī dit: «Le jour du mawlid et la nuit du mawlid sont honorables, sacrés et bénéfiques. Une grande valeur et un grand honneur leur sont attribués. L'existence du Messenger d'Allah, paix sur lui, est une raison de salut pour ceux qui le suivent après sa disparition. Se réjouir de son mawlid, c'est-à-dire de sa naissance, conduit à la réduction du châtement en Enfer. Honorer cette nuit et s'en réjouir est une raison pour que l'année entière se déroule de manière bénéfique. Le jour du mawlid est aussi excellent que le vendredi. Il est écrit dans un hadith que le châtement de l'Enfer est arrêté le vendredi. De même, le jour du mawlid, le châtement est suspendu. Il faut montrer que l'on se réjouit des nuits du mawlid, donner beaucoup d'aumônes et de cadeaux, et répondre aux invitations à manger.» [Il ne faut cependant pas se rendre à des réunions où l'on commet des péchés et où il y a des choses interdites. Il faut prendre grand soin de ne pas commettre de péché, de ne pas se trouver parmi des gens qui commettent des péchés et de ne pas mêler des choses interdites aux actes d'adoration.]

Allāma Zahīruddīn ibn Jafar dit: «Organiser des rassemblements de mawlids est une innovation bonne et permise (bid'a hasana). Rassembler les vertueux, prononcer des salutations sur le Prophète et nourrir les nécessiteux sont de bonnes actions à tout moment, mais mêler à ces bonnes actions des choses interdites et jouer de la musique, chanter et danser serait un grand péché.» Allāma Nasīruddīn dit: «Ce n'est pas une sunna de se rassembler pour le mawlid, mais donner l'aumône et des cadeaux ce jour-là, manifester sa joie, faire lire des poèmes du mawlid sans que les hommes et les femmes soient mélangés, et se rendre à un tel rassemblement est très méritoire. Mais tant qu'il n'y a pas de nécessité, il ne faut rien demander à personne, ce serait haram sans nécessité. Que des musulmans vertueux se réunissent pour se souvenir d'Allah et prononcer des salutations sur le Prophète est un acte d'adoration et très méritoire.» Allāma Abdurrahmān Abū Chāma écrit dans son ouvrage **al-Bā'ith**: Rabī rapporte d'Imām ach-Chāfi'ī la déclaration suivante: «Il y a deux sortes d'innovations (bid'a). L'une d'entre elles contredit le Coran, la sunna, les déclarations des Compagnons du Prophète ou le consensus (ijmā'). Ce type d'innovations est une aberration. Le deuxième type d'innovation représente les bonnes choses qui sont en accord avec ces quatre sources. Aucun savant n'a dit qu'elles étaient répréhensibles. Umar, qu'Allah l'agrée, a qualifié de "très belle bid'a" l'accomplissement en commun des prières de tarāwīh dans les mosquées pendant les nuits de Ramadan. De telles innovations sont appelées

“**innovation louable**” (bid’a hasana). Le fait qu’il soit permis et mustahabb d’accomplir une bonne innovation a été unanimement rapporté et il a été dit que celui qui le fait pour l’agrément d’Allah sera récompensé. Cela s’applique à toutes les innovations qui sont en accord avec les dispositions islamiques. Des choses comme les minbars dans les mosquées, les auberges pour les voyageurs, les écoles et les madrasas pour les élèves sont en accord avec les dispositions islamiques et sont donc considérées comme bid’a louable. Elles n’existaient pas au temps des nobles Compagnons et de la génération suivante appelée Tābi’ūn. Elles sont apparues par la suite. Pourtant, elles ont été qualifiées de bid’a hasana, parce qu’elles aident dans l’accomplissement des commandements d’Allah le tout-puissant.» L’une de ces bonnes innovations est l’organisation annuelle de rassemblements du Mawlid dans la ville d’Erbil, près de Mossoul. Pendant les nuits du mawlid, on donne l’aumône, les gens se décorent, se réjouissent et offrent des cadeaux aux nécessiteux. De cette manière, on exprime l’amour et l’estime que l’on porte au Messager d’Allah, paix sur lui. Ce rassemblement à Mossoul a été organisé pour la première fois par le grand savant Umar ibn Malā. Le sultan d’Erbil [Abū Sa’īd al-Muzaffar al-Kukbūrī] s’y est joint. [Abū Sa’īd était le beau-frère de Salāhuddīn al-Ayyūbī, miséricorde sur lui. Il est décédé en tant que martyr en 630 (1232 apr. J.-C.) en combattant les croisés chrétiens pour défendre la forteresse d’Acre.] Le savant chāfi’ite Allāma Sadruddīn Umar dit: «Il est permis d’organiser des rassemblements de mawlids. Ceci n’est pas makrūh et est récompensé selon l’intention.» [Si l’intention est mauvaise, il n’y a pas de récompense du tout.] Hāfiz dit: «L’organisation de réunions du mawlid est une bid’a [c’est-à-dire un acte de culte qui n’est apparu que plus tard]. Mais comme on n’y fait que des choses bonnes et utiles et rien de mauvais, elles sont une bid’a louable.»

Lorsque le Messager d’Allah, paix sur lui, arriva à Médine, il vit que les juifs jeûnaient le 10e jour du mois de Muharram. Il leur demanda la raison. Ils lui répondirent que c’était le jour où Allah le tout-puissant avait noyé Pharaon et sauvé Mūsā, paix sur lui. Que c’était une façon d’exprimer leur joie et de remercier Allah le tout-puissant. Il leur dit: «**Le salut de Mūsā, paix sur lui, me réjouit plus que vous**», et se mit lui aussi à jeûner. Il commanda également aux musulmans de jeûner lors du jour de l’Achoura. Tout comme nous rendons grâce à Allah le tout-puissant lorsqu’un bienfait nous touche et lorsqu’un mal disparaît, nous comprenons par ce hadith qu’il convient chaque année de rendre grâce ce jour également.



Rendre grâce à Allah le tout-puissant se fait par la prosternation, l'aumône, la lecture du noble Coran, et par la pratique d'autres actes d'adorations semblables à celles-ci. Y a-t-il plus grande bénédiction que la venue au monde de cet éminent Prophète, qui est d'une immense bienveillance et de miséricorde? Chaque année, il faut guetter ce jour et réfléchir à ce bienfait. De cette façon, nous suivons le messenger d'Allah en ce qui concerne la reconnaissance qu'il a montrée envers ce bienfait, qui consiste en la délivrance de Mūsā, paix sur lui. Si on ne réfléchit pas à cela et si on ne le fait pas avec cette intention, on ne suit pas cette sunna du Messenger d'Allah et on ne reçoit pas de récompense pour cela. Le savant chāfi'ite Hāfiz Muhammad ibn al-Jazarī [décédé en 833 (1429 apr. J.-C.) à Chiraz] a dit: «Abu Lahab apparut dans un rêve. On lui demanda dans quel état il était. Il répondit: “Je subis le châtimeut de la tombe. Cependant, chaque année, les nuits du 12e jour du mois de Rabī'ul-awwal, mon châtimeut diminue. Je me sens rafraichi en aspirant l'eau fraiche qui sort d'entre mes deux doigts. Cette nuit-là, ma servante nommée Suwayba était venue m'annoncer la venue au monde du Messenger d'Allah. Pris de joie, je l'affranchis et lui ordonna de devenir sa mère de lait. C'est pour cela que mon châtimeut diminue lors de ces nuits”. Si même le châtimeut d'un farouche mécréant comme Abu Lahab, qui a été blâmé par un noble verset, peut diminuer, alors Allah le tout-puissant gratifiera certes le croyant de la communauté de cet éminent Prophète et lui ouvrir les portes du Paradis, s'il se réjouit cette nuit-là et fait don de ses biens, et montre de cette façon son amour pour son Prophète, paix sur lui. Mon maitre dit dans ses avis juridiques que se rassembler pour le mawlid, y réciter le noble Coran et le mawlid an-nabī (poème sur la naissance du prophète), puis offrir de la nourriture et s'en aller est une bid'a louable. Ceux qui organisent cela, ainsi que ceux qui y participent, seront récompensés.» Hāfiz dit en rapportant de Bayhaqī: «Après que le Messenger d'Allah, paix sur lui, eut été proclamé prophète, il accomplit en son nom un sacrifice d'Aqīqa, alors qu'il savait que son grand-père Abdulmuttalib avait déjà accompli pour lui un sacrifice d'Aqīqa le septième jour après sa naissance. Il n'est en effet pas permis de répéter le sacrifice d'Aqīqa. Il est clair qu'il a effectué le deuxième sacrifice par reconnaissance, car il a été créé en tant que miséricorde pour tous les mondes, et afin que sa communauté prenne exemple sur lui et qu'elle fasse pareil. De même, on le voyait souvent réciter la salutation et prière pour lui-même afin d'inciter sa communauté à le faire. C'est pourquoi il est devenu mustahabb que les musulmans

se rassemblent durant les nuits du mawlid, lisent des poèmes du mawlid, offrent des friandises à manger et accomplissent de bonnes actions, exprimant ainsi leur gratitude pour cette nuit. Dans le commentaire du **Sunan** d'Ibn Māja, il est expliqué que le fait d'organiser des rassemblements du mawlid sans pratiquer d'interdits est une innovation bonne et louable (mustahabb).»

Dans les livres **as-Sīra ach-Chāmiyya** ou **Subul al-hudā war-rachād**, les propos de Fākihānī (F) et les réponses de son maître (M) sont rapportés comme suit:

F: Je ne sais s'il existe un aspect de la célébration du mawlid qui soit conforme au Livre et à la sunna.

M: L'absence de connaissance d'une chose n'indique pas son inexistence. Ibn Hadjar, l'imam parmi les savants du hadith, a dit que les assemblées du mawlid ont leur origine dans la sunna. Nous avons également mentionné plus haut qu'il y avait une autre origine.

F: Il n'a jamais été rapporté que l'un des grands savants avait pour coutume de célébrer le mawlid.

M: Le premier rassemblement du mawlid fut organisé par un émir vertueux et savant. Il le fit pour l'agrément d'Allah. De nombreuses personnalités érudites et vertueuses participèrent à cette assemblée. Ibn Dihya en fit l'éloge. De grands érudits écrivirent des livres qui louaient cette action de l'émir, et il n'y eut personne pour la dénigrer.

F: Comment un rassemblement du mawlid peut-il être recommandé (mustahabb)? Mustahabb signifie que c'est quelque chose que l'islam exige.

M: Le fait que quelque chose soit exigé en islam se fait soit par un texte source (nass), c'est-à-dire un verset coranique et un hadith, soit par analogie (qiyās). Même s'il n'y a pas de référence textuelle ici, il y a un raisonnement par analogie.

F: On ne peut pas non plus qualifier les assemblées du mawlid de mubāh (ni ordonner ni interdire). Pas un seul savant n'a qualifié de mubāh le fait d'innover en matière de religion.

M: Les innovations ne sont pas seulement classées comme makrūh et haram. On a aussi parlé d'innovations classées comme mubāh, mustahabb et wājib. Imām an-Nawawī dit: «Les innovations en religion sont les choses qui n'existaient pas à l'époque du Messager d'Allah, paix sur lui, et qui sont apparues plus tard, et elles se divisent en deux sortes: innovations louables (bid'a hasana) et innovations néfastes (bid'a sayyi'a).» Izzuddīn ibn Abdissalām

dit: «Les innovations se divisent en catégories wājib (nécessaire), haram (interdit), mustahabb (recommandé), makrūh (réprouvé) et mubāh (permis). Les maisons d'hôtes, les écoles ainsi que toutes sortes de bienfaits sont des innovations recommandées. La prière de tarāwīh et les voies de tasawwuf sont également de ce genre.» Bayhaqī rapporte d'Imām ach-Chāfi'ī que celui-ci a dit: «Les innovations sont de deux sortes: celles qui contredisent le Coran, la sunna, les déclarations des Compagnons du Prophète ou le consensus sont un égarement du droit chemin. En revanche, les innovations qui sont en accord avec l'une de ces quatre sources ne sont pas des égarements.»

F: Réunir sa famille et ses amis pour leur offrir un repas ne serait pas un péché. Par contre, rassembler tout le monde serait une pratique de bid'a hideuse.

M: Il n'est pas contraire au Coran, à la sunna, aux témoignages des Compagnons ou au consensus de rassembler tout le monde en cette nuit bénie.

F: Si, lors de ces rassemblements, on chante et on danse, si les hommes et les femmes sont assis ensemble de manière mixte ou s'il y a d'autres choses interdites, alors le rassemblement est unanimement haram.

M: Cela est vrai. Cependant, ce sont bien ces pratiques harams qui font que cette organisation devient haram. Si ces choses étaient pratiquées lors du rassemblement pour la prière rituelle du vendredi, cette dernière deviendrait également haram. On ne peut donc pas dire que c'est ce rassemblement en lui-même et la prière du vendredi qui sont haram. De même qu'on ne peut pas non plus dire que se rassembler pour célébrer le mawlid est haram. Nous remarquons que ce genre de pratiques illicites est mêlé aux rassemblements pour la prière du tarāwīh pendant les nuits du ramadan. Peut-on pour autant dire qu'il est haram de se rassembler pour accomplir la prière du tarāwīh? C'est impossible. Il convient de dire qu'il est bénéfique de se rassembler pour accomplir la prière du tarāwīh, mais qu'il est mauvais d'y mêler des pratiques illicites.

F: Le Messager d'Allah, paix sur lui, est né lors du mois de Rab'ul-awwal, mais son décès a lui aussi eu lieu en ce mois. Il conviendrait donc d'être peiné, de faire le deuil durant ce mois, plutôt que de se réjouir.

M: Si la naissance du Messager d'Allah, paix sur lui, représente un grand bienfait, son décès représente certes un tout aussi grand désastre. Notre religion nous ordonne de rendre grâce à Allah

pour les bienfaits qu'Il nous accorde, mais aussi d'être patient et serein face aux épreuves. Elle nous commande d'effectuer le sacrifice d'Aqīqa pour une naissance. Elle ne nous commande pas de sacrifice ni quoi que ce soit pour un décès. Elle nous interdit même de crier, de nous lamenter. C'est pour cela qu'il convient d'être apaisé, gai, joyeux durant ce mois, de ne pas être peiné et de ne pas se lamenter. La traduction du livre **as-Sīra ach-Chāmiyya** s'arrête ici.

[L'auteur du livre as-Sīra ach-Chāmiyya, Muhammad ibn Yūsuf ach-Chāfiī, est décédé en 942 (1536 apr. J.-C.). Umar ibn Alī al-Iskandarī al-Mālikī al-Fākihānī est décédé en 734 (1334 apr. J.-C.) et cheik al-Islam Izzuddīn ibn Abdissalām ach-Chāfiī est décédé en 660 (1261 apr. J.-C.). Selon la loi islamique, aux anniversaires où se sont produits des événements à la fois agréables et tristes, il ne faut pas s'affliger, mais se réjouir et commémorer les événements agréables, mais pas les événements tristes. Selon ce commandement, il convient, lors du 10<sup>e</sup> jour du mois de Muharram, de ne pas se lamenter, mais au contraire, de suivre la sunna du Messager d'Allah, et de réciter des louanges, de manifester sa joie. Effectivement, c'est ce jour-là que Husayn, qu'Allah l'agrée, est décédé en tant que martyr. Le fait qu'un tel imam de haut rang ait été assassiné est évidemment un grand malheur et une grande tristesse pour tous les musulmans. De même, le meurtre horrible d'Uthmān et Hamza, qu'Allah les agrée, est un grand malheur et une grande tristesse. Cependant, notre Prophète, paix sur lui, ne s'est pas lamenté lors des anniversaires de la mort de Hamza et n'a pas ordonné que d'autres se lamentent. Au contraire, les jours où il se trouvait près de sa tombe, il se rendait sur sa tombe et faisait des invocations. Le dixième jour de Muharram, nous ne devons donc pas agir selon notre propre raison et nous lamenter, mais suivre notre Prophète, jeûner par gratitude et nous réjouir.]

Le Messager d'Allah, paix sur lui, avait à ses côtés des poètes. Ces derniers répondaient aux médisances de ses ennemis et vantaient le Messager d'Allah. Parmi ces poèmes, il aimait beaucoup les poésies de Hasan ibn Thābit. Le Messager d'Allah, paix sur lui, fit poser un minbar dans la mosquée pour Hasan. Ce dernier montait dessus, vantait le Messager d'Allah et dénigrait ses ennemis. Le Messager d'Allah disait: **«Les paroles de Hasan sont plus efficaces contre les ennemis que les blessures de flèches.»** Dans le noble hadith suivant, il est dit: **«Si Allah le tout-puissant octroie à l'un de Ses serviteurs l'art d'écrire et de parler, qu'il vante le Messager d'Allah et blâme ses ennemis!»** La célébration du mawlid dans les

pays musulmans est une pratique conforme au commandement que l'on peut lire dans ce hadith. Quiconque est contre la célébration du mawlid est pareil à une personne qui n'apprécie pas l'œuvre du Messager d'Allah et de ses Compagnons et qui ne croit pas en ce hadith.

Le livre **Dalāil al-khayrāt** est un livre de salawāt, un livre de prière et salutation. Prononcer des bénédictions (salawāt) sur le Messager d'Allah est ordonné dans le noble Coran. Quelqu'un qui s'abstient de lire ce livre de prière et salutation s'oppose donc à cet ordre coranique. Tout musulman peut faire des invocations dans n'importe quelle langue. On ne peut pas qualifier une telle personne de mécréante. Effectivement, il faut lire les invocations mentionnées dans les versets coraniques et les hadiths sans les modifier. Les prières non révélées dans le noble Coran et dans les hadiths peuvent être récitées en dehors des prières rituelles. L'islam n'interdit pas cela. Celui qui dit que c'est interdit, ment. Il est à craindre que celui qui qualifie d'interdit, voire de blasphème et d'idolâtrie des pratiques qu'Allah le tout-puissant et Son Messager n'ont pas interdites, soit lui-même un mécréant. Glorifier le Messager d'Allah sans le hisser au statut de divinité, le placer au-dessus de toutes les créatures, avoir de la considération pour la supériorité qu'Allah le tout-puissant lui a accordée, et lui demander son intercession, représente un grand acte d'adoration. S'opposer à cela est signe d'une grande ignorance, et n'est rien d'autre qu'une abjecte obstination. Surtout des déclarations comme: «L'auteur du livre **Dalāil al-khayrāt** a divisé ce livre en sept sections et dit qu'il faut lire une section par jour, de sorte qu'on lit le livre entier en une semaine. Cette déclaration de sa part est de l'idolâtrie, car il fait une déclaration comme celle de prier cinq fois par jour, revendiquant ainsi sa divinité. Il se place lui-même au-dessus du Seigneur de l'univers» ne sont rien d'autre que de la folie. Dans le livre wahhabite, il est écrit à la page 335 qu'il y a dix raisons d'aimer Allah le tout-puissant. L'auteur énumère ces dix raisons et les explique. Cela revient à répondre à leur affirmation selon laquelle l'auteur du livre **Dalāil al-khayrāt** est un idolâtre par la déclaration suivante: «Les principes de la foi sont au nombre de six. Mais vous les multipliez par dix, ce qui fait de vous des idolâtres.»

**Dalāil al-khayrāt** est la cible de beaucoup de leurs attaques. L'auteur de cet ouvrage est l'un des savants d'ahlus-sunna, le bienaimé d'Allah accompli, le maître des savants, Muhammad ibn Sulaymān al-Jazūlī ach-Chādhilī, miséricorde sur lui. Il décéda en

tant que martyr en 870 (1465 apr. J.-C.). Il explique l'importance et les bénéfices de la récitation des nobles salawāts pour le Messager d'Allah. Puis, il écrit les prières de salawāt qu'il a recueillies dans les hadiths et que les nobles Compagnons avaient pour coutume de réciter. Médière le livre **Dalāil**, c'est médière l'islam.

Tariqa signifie la voie. C'est la voie du tasawwuf. Par ailleurs, Imām ar-Rabbānī Ahmad al-Fārūqī, le révivificateur du deuxième millénaire, et Muhammad Ma'sūm al-Fārūqī, miséricorde sur eux, ont écrit en détail dans leurs livres **Maktūbāt** sur le fait que le tasawwuf n'est pas une bid'a et que toutes les voies du tasawwuf sont en accord avec la sunna du Messager d'Allah. Nous avons déjà mentionné certaines des lettres qui en sont tirées, traduites, aux articles 7 et 19. On peut les lire en détail.

Ceux qui n'ont jamais eu connaissance du tasawwuf attaquent également cela. Ils médisent les musulmans pour cette raison. Muhammad Ma'sūm al-Fārūqī explique brièvement ce qu'est le tasawwuf, dans la 177e lettre du premier volume. Nous avons jugé bon de traduire cette lettre et de la citer ci-dessous:

N'ayez pas confiance en vos dévoilements (kachf) et en vos rêves! Les seules choses dignes de confiance et capables de nous sauver de l'Enfer sont le Livre et la sunna. Agrippez-vous de toutes vos forces au Livre d'Allah et à la sunna du Messager d'Allah! Il est crucial pour vous que toutes vos actions soient conformes à ces ouvrages! Faire de l'évocation (dhikr) est un des commandements d'Allah le tout-puissant. Faites beaucoup d'évocations! Passez tout votre temps à faire de l'évocation!

[Le verset 45 de la sourate al-Anfāl révèle par le sens interprétatif: **«Ô vous qui croyez! Évoquez beaucoup Allah par la parole et par le cœur. Vous y trouverez votre salut.»** Dans le verset 10 de la sourate al-Jumu'a, il est dit par le sens interprétatif: **«Évoquer constamment Allah le tout-puissant! Vous atteindrez le salut dans ce monde et dans l'au-delà!»** Et le verset 41 de la sourate al-Ahzāb dit par le sens interprétatif: **«Ô vous qui croyez! Évoquez constamment Allah le tout-puissant!»** Dans l'ouvrage de tafsir at-Tibyān, il est rapporté d'Abdullah ibn Abbās, qu'Allah l'agrée: «Allah le tout-puissant a défini une limite à tous Ses commandements. Si l'on dépasse cette limite, Il considère cela comme une excuse et pardonne à ceux qui ont une excuse. Il n'en va pas de même pour le commandement de l'évocation d'Allah. Il n'a pas fixé de limite à ce commandement et n'accepte aucune excuse à ce sujet. Il n'y a pas d'excuse pour ne pas évoquer Allah le tout-puissant. Il a dit: «Rappelez-vous toujours de Moi, debout, assis et couché! Évo-

quez-Moi partout et en toute situation avec la langue et le cœur et ne M'oubliez jamais.» Dans le verset 152 de la sourate al-Baqara, Allah le tout-puissant dit par le sens interprétatif: **«Évoquez-Moi! Et Je vous évoquerai aussi.»**

Un hadith qudsī que l'on retrouve dans Tibyān indique: **«Je suis avec Mon serviteur qui m'évoque.»** Dans certains hadiths rapportés par Bayhaqī, il est dit: **«Ceux dont les degrés sont les plus hauts sont ceux qui évoquent Allah», «Le signe de l'amour d'Allah est qu'on aime l'évoquer», «L'évocation d'Allah est la guérison des cœurs», «L'évocation est meilleure que l'aumône et le jeûne [surrogatoires]»** et **«Allah aime celui qui l'évoque beaucoup»**. Le Messager d'Allah évoque Allah le tout-puissant à chaque instant. Le tasawwuf signifie évoquer abondamment Allah le tout-puissant. Un tel tasawwuf peut-il être dénigré?]

Les bienaimés d'Allah ont fait savoir d'un commun accord que le degré le plus élevé de cette voie est la connaissance divine, c'est-à-dire connaître Allah le tout-puissant. Cette connaissance signifie l'anéantissement de soi en Allah le tout-puissant. Ainsi, connaître Allah le tout-puissant, c'est comprendre que Lui seul existe et que tout ce qui est en dehors de Lui est inexistant. Le tasawwuf est précisément le chemin qui mène à cette connaissance divine et à cette compréhension. Dans un poème, il est dit:

***Considère-toi comme rien, c'est cela, la vertu!  
Disparaître en Lui, c'est cela, Le rencontrer!***

Cet anéantissement est appelé «fanā». Il existe deux types de fanā: La première, appelée «fanā al-qalb» signifie que le cœur oublie tout sauf Allah le tout-puissant. Quels que soient les efforts du cœur, il ne peut se souvenir que d'Allah. Le cœur ne connaît et n'aime alors rien d'autre qu'Allah. Le deuxième type s'appelle «fanā an-nafs» et signifie l'oubli même de sa propre existence. Dans cet état, l'être humain ne peut même plus dire «moi». Le sage (ārif) disparaît et il ne reste aucune trace de lui. Il ne connaît et n'aime personne hormis Allah. Il n'a plus aucune attache envers sa personne et autrui. Le plus grand poison qui entraîne les hommes vers la catastrophe, c'est d'avoir un penchant pour autre chose qu'Allah le tout-puissant. La foi d'un tel sage est comme un miroir luisant. Chacun de ses actes est conforme à l'islam. L'obéissance aux commandements et interdictions d'Allah le tout-puissant est très plaisante et agréable pour celui qui est doué de sagesse. Il n'existe chez lui aucun défaut tel que la vanité (oujb) [pour ses adorations] ou l'ostentation (riyā). Chacune de ses ac-

tions est faite avec sincérité. Il ne les accomplit que pour Allah le tout-puissant. Alors que son âme instigatrice (nafs) était auparavant récalcitrante et hostile aux commandements d'Allah le tout-puissant, elle a maintenant atteint la pacification, est devenue obéissante et douce, et est désormais celle d'un musulman authentique et parfait.

Le cheminement dans la voie du tasawwuf a pour but d'atteindre l'anéantissement de soi et de devenir un véritable serviteur d'Allah le tout-puissant. Le cheminement sur cette voie est appelée «sayr» et «sulūk». La fin de ce chemin est «fanā» et «baqā», c'est-à-dire oublier tout sauf Allah le tout-puissant et ne connaître que Son existence. Celui qui a atteint les niveaux de fanā et baqā est appelé «ārif» (sage). Le sage peut accomplir le service dont l'être humain est capable. Il ne reste chez lui ni paresse ni négligence provenant de l'âme instigatrice. On ne s'engage pas dans la voie du tasawwuf pour se libérer de la servitude envers Allah et s'élever au-dessus des autres. Il ne sert pas non plus à voir des âmes, des anges, des djinns ou des lumières. Pourquoi chercher d'autres beautés et d'autres douceurs que celles que tout le monde peut voir de ses propres yeux? Ce sont toutes des créatures, créées par Allah le tout-puissant. Elles n'existaient pas avant. Elles ont été créées par la suite. La rencontre avec Allah le tout-puissant et la vision de Sa beauté n'auront lieu que dans l'au-delà, au Paradis. Cela ne peut pas se produire sur terre. Les savants d'ahlus-sunna et les grandes personnalités du tasawwuf, miséricorde sur eux, ont tous communiqué qu'il en est ainsi. Ce qui est accordé dans ce monde n'est que «īqān», c'est-à-dire qu'on croit comme si on l'avait vu. [Ce qu'on entend exactement par «īqān» est expliqué en détail dans la troisième partie du livre **Se'adet-i Ebediyye**.]

La voie du tasawwuf sert à suivre pleinement l'islam dans ce monde. L'islam se compose de trois choses. Ce sont la connaissance (ilm), les actes (amal) et la sincérité (ikhlas). Le tasawwuf a pour but d'obtenir cette dernière. Se rapprocher d'Allah le tout-puissant, L'atteindre et Le voir ne sera possible que dans l'au-delà. Pour cette raison, accrochez-vous de toutes vos forces au chemin de Muhammad, paix sur lui. Faites-vous un devoir d'ordonner le bien et d'interdire le mal! Efforcez-vous de faire réapparaître les actes de sunna tombés dans l'oubli! [Lorsque vous faites renaitre les sunnas, veillez à ne pas semer la discorde et à ne pas provoquer de troubles. Semer la discorde est haram. Ne commettez pas de haram parce que vous voulez pratiquer une sunna! En voulant améliorer une chose, vous ne feriez que la rendre pire.] Ne vous fiez



pas aux rêves. On peut rêver être un sultan ou un grand bienaimé d'Allah, mais cela a-t-il une réelle valeur? Ces deux statuts n'ont de valeur que s'ils nous appartiennent en état de réveil. Et puis même si quelqu'un est sultan dans la vraie vie, qu'il règne sur la terre entière, cela fera-t-il de lui quelqu'un d'éminent? Cela lui permettra-t-il d'échapper au châtement de la tombe et de celui du jour de la résurrection? Quiconque est doté de raison et de clairvoyance ne s'attachera pas à ce genre de choses. Il s'efforcera plutôt de faire des choses dont Allah le tout-puissant est satisfait et s'efforcera d'atteindre le degré de fanā fillah. Ici s'arrête la traduction de la 177<sup>e</sup> lettre.

Imām ar-Rabbānī, miséricorde sur lui, écrit dans la 306<sup>e</sup> lettre du 1<sup>er</sup> volume: «Fanā fillah signifie que le cœur oublie tout (māsiwā) sauf Allah le tout-puissant. Pour enlever du cœur l'amour et l'attachement à tout ce qui est autre qu'Allah, il faut atteindre le degré de fanā. Lorsque les créatures sont oubliées, l'attachement du cœur à celles-ci disparaît également. Le fanā est nécessaire dans la voie de la wilāya pour se débarrasser de l'amour envers les créatures. Ce n'est pas le cas dans la voie de la prophétie. En effet, dans la voie de la prophétie, il existe une affection envers Allah le tout-puissant [et envers ceux qu'Il aime]. Lorsque cette affection (mahabba) existe, qu'importe s'il oublie les créatures ou non, il ne peut avoir d'affection pour elles. S'il est nuisible de connaître les créatures, c'est parce que cela provoque de l'amour envers elles. Lorsqu'il n'est plus question d'amour pour les créatures, les connaître ne représente plus une chose nuisible.» [Il en est de même pour ceux qui cheminent dans la voie de la wilāya.]

Muhammad Ma'sūm, miséricorde sur lui, écrit dans la 93<sup>e</sup> lettre du 1<sup>er</sup> volume: «Fanā fillah se produit à l'intérieur [c'est-à-dire dans le cœur]. Lorsque le sage atteint le degré de fanā, il est encore capable de reconnaître son épouse, ses enfants et ses amis. [Il ne manquera pas d'accomplir les pratiques rituelles, d'accomplir ses devoirs envers les créatures et de payer ses dettes.] La connaissance du cœur est différente de la connaissance de l'extérieur [de la raison, de l'intellect]. Même si le cœur se libère de la vision et de la connaissance [c'est-à-dire qu'il atteint le degré de fanā], la vision et la connaissance de l'extérieur continuent.»

Tous les chemins du tasawwuf reçoivent du Messager d'Allah du fayd [connaissances spirituelles et aide]. Tous les Compagnons du Prophète ont reçu directement la lumière et la connaissance divine par cette source. Les suivants, par contre, ont reçu ces

connaissances divines des nobles Compagnons. Seules les connaissances acquises par Abū Bakr et Alī, qu'Allah les agrée, ont été conservées jusqu'à aujourd'hui. Les connaissances des autres Compagnons n'ont pas pu survivre plus de quelques générations. Pour atteindre la connaissance spirituelle, il faut trouver une personne vertueuse qui a atteint cette connaissance, l'aimer et murir en sa présence. Le livre wahhabite dit également que cela est nécessaire. À la page 335, il y est dit: *«L'un des dix moyens d'acquérir l'amour d'Allah le tout-puissant est de rester en présence de personnes qui aiment fidèlement Allah, d'écouter leurs paroles et d'en profiter, et de parler peu en leur présence.»* De tels serviteurs vertueux d'Allah sont appelés **«Murchid kāmīl»** (guides parfaits) ou **«guides»**. Dans un hadith rapporté par Tabarānī et enregistré dans le livre **Kunūz ad-Daqāiq**, il est dit ceci: **«Toute chose a une source. La source de la piété, c'est le cœur des sages (ārif).»** Des hadiths rapportés par Daylamī indiquent: **«Commémorer les pieux serviteurs purifie les péchés»**, **«Être auprès d'un savant est un acte d'adoration»** et **«Regarder le visage d'un savant est un acte d'adoration.»** Dans un hadith rapporté par Muhammad ibn Hibbān [décédé en 354 (965 apr. J.-C.) à Samarcande], il est dit: **«L'évocation est plus bénéfique que l'aumône.»** Dans un hadith rapporté par Daylamī, il est dit: **«L'évocation est plus bénéfique que le jeûne surrégatoire.»** Dans le livre **Kunūz ad-Daqāiq**, il est écrit: **«Quand le Messenger d'Allah marchait, il évoquait Allah à chacun de ses pas.»** Dans un hadith enregistré à cet endroit, il est dit: **«Se souvenir beaucoup d'Allah purifie le cœur de l'hypocrisie.»** Dans un hadith rapporté par Daylamī et Munāwī, miséricorde sur eux, il est dit: **«Pour chaque maladie, il y a un remède. Le remède du cœur est l'évocation d'Allah le tout-puissant.»** Le tasawwuf consiste à accomplir le dhikr, à mentionner les sages, à les aimer et à s'accrocher à la voie du Messenger d'Allah, paix sur lui. Ces hadiths et d'autres similaires, ainsi que les versets coraniques sur lesquels ils sont basés, ordonnent le tasawwuf.

Le fait que les voies du tasawwuf aient des noms différents ne doit pas perturber les ignorants! Ceux qui étaient sur la voie du tasawwuf ont partagé le nom de leur guide qui leur a permis de recevoir la connaissance spirituelle, et ces noms ont pris la forme de tariqa (voie). Par exemple, dans un pays il existe des centaines de lycées. C'est le même programme qui est enseigné dans chacun de ces lycées, mais les professeurs n'étant pas les mêmes, la façon d'éduquer est différente. Néanmoins, les diplômés possèdent des connaissances et des droits communs. Chacun d'entre eux évoque

et fait l'éloge de ses professeurs jusqu'à leur mort. Le fait que ses professeurs ne soient pas les mêmes et que les méthodes d'enseignement soient différentes n'est pas un défaut. C'est ainsi que se décrit la différence entre les chemins du tasawwuf. Les connaissances spirituelles et les connaissances divines que disperse le noble cœur du Messenger d'Allah, paix sur lui, ont atteint chacun de ces chemins. Le fait que les maîtres et leur nom soient différents, ne représente pas un défaut pour aucun d'entre eux.

Les raisons des différents noms que portent les chemins du tasawwuf ont été expliquées dans le 7<sup>e</sup> article.

Il est certain que ni Allah ni Ses serviteurs n'aiment les individus qui n'obéissent pas à la loi islamique, qui n'exécutent pas les pratiques rituelles, qui sont à l'affut des intérêts mondains, et qui sont épris par leur âme instigatrice et la luxure. Il ne faut pas croire au fait qu'ils disent qu'ils sont soufis, qu'ils sont détenteurs de prodiges. Il ne faut pas médire le tasawwuf à cause de cela. Il faut se dire que les pierres précieuses ne perdent pas de leur valeur lorsqu'elles tombent par terre.

Isqāt et talqīn ne sont pas des bid'as. Le fait qu'ils soient en accord avec notre religion est expliqué en détail dans les livres **al-Basā'ir** et **Se'âdet-i Ebediyye**, avec des preuves à l'appui, et peut y être lu en détail. Dans un hadith rapporté par Bukhārī, Muslim, dans le Musnad d'Imām Ahmad et par Munāwī, miséricorde sur eux, il est dit: **“Énoncez à vos défunts le mot Tawhīd (talqīn)!”** Dire que certaines personnes paresseuses et pêcheresses négligent leurs actes d'adoration et commettent des péchés en se fiant à l'isqāt et au talqīn [qui sont accomplis pour les défunts dans la tombe], c'est rabaisser ces deux commandements de notre religion. Les gens paresseux et pécheurs, sous prétexte de la miséricorde d'Allah le tout-puissant en comptant sur Son pardon, négligent leurs actes d'adoration et commettent toutes sortes de méfaits. Que vont-ils répondre à cela?

Tout a été révélé dans la religion. Les savants d'ahlus-sunna, miséricorde sur eux, ont analysé ces révélations. Ils ont rédigé des livres à partir des enseignements qu'ils ont entendus et appris des nobles Compagnons. C'est à travers ces livres que nous apprenons notre religion. L'auteur du livre **Jawāb-i Nu'mān** tente de déformer ces enseignements et donc l'islam. Pour induire tout le monde en erreur, il donne de fausses significations aux versets coraniques et aux hadiths. Le Messenger d'Allah, paix sur lui, a annoncé que les gens qui se disent musulmans se diviseront en 73 groupes, dont 72 iront en Enfer et que seuls ceux qui suivent le chemin de ses Com-

pagnons iront au Paradis. Ce groupe est celui des musulmans appelés «**ahlus-sunna**». En effet, les savants de l'ahlus-sunna, miséricorde sur eux, ont acquis tout leur savoir auprès des nobles Compagnons et se sont accrochés au Coran et à la sunna en toute matière. La désignation «**ahlus-sunna wal-jamā'a**» se réfère aux musulmans qui suivent la voie du Messager d'Allah, paix sur lui, et de sa communauté, c'est-à-dire de ses Compagnons. L'auteur du livre aurait accompli une bonne chose si, au lieu de blâmer l'ahlus-sunna, il avait dénigré les 72 groupes déviés et corrompus. Mais il n'a pas fait cela, car les nobles versets déclarent par le sens interprétatif: «**Les gens mauvais, corrompus, coopèrent avec les mauvais.**» Comme il est lui-même quelque'un de malsain et corrompu, il s'associe aux pervers pour attaquer l'ahlus-sunna. Les musulmans doivent s'unifier, entretenir des relations fraternelles. Mais il faut s'unifier dans le droit chemin, celui d'ahlus-sunna. Le Messager d'Allah, paix sur lui, a annoncé que les pervers ne pourront s'unifier et qu'ils se divisent en 72 groupes. Les musulmans ne doivent pas s'égarer. Ils doivent venir sur le droit chemin, le bon chemin d'ahlus-sunna, atteindre la guidée et se débarrasser de la perversion.

Le Messager d'Allah a dit: «**Lorsque vous êtes perdus dans vos affaires, demandez de l'aide à ceux qui sont dans les tombes!**» Tous les nobles Compagnons ont suivi ce hadith et ont rendu visite à la tombe bénie du Prophète. Les nobles Compagnons se sont tous conformés à ce hadith et ont visité la tombe du Messager d'Allah, paix sur lui, et ont demandé l'aide du plus aimé d'Allah, ce qui leur a permis d'obtenir leurs souhaits. Le Messager d'Allah, paix sur lui, s'accrochait lui aussi aux moyens et demandait l'aide des gens. Comme cela est rapporté par Ibn Abī Chayba et également dans le **Kunūz ad-Daqāiq** de Munāwī, le Messager d'Allah avait l'habitude, en temps de détresse, de prendre les nécessiteux parmi les Compagnons comme intermédiaires et de demander de l'aide à Allah en leur honneur. Le fait qu'il agissait ainsi est également mentionné par Imām ar-Rabbānī, miséricorde sur lui, dans son **Maktūbāt**. Depuis des siècles, les savants, les bienaimés d'Allah et les vertueux agissent en accord avec ce hadith. Mais l'auteur du livre **Jawāb-i Nu'mān** nie ce hadith et d'autres similaires en affirmant qu'une telle chose n'existe pas en islam. Il tente de corrompre l'islam par des mensonges et des diffamations. Il traite de mécréants les vrais et authentiques musulmans. Allah le tout-puissant révèle dans de nombreux nobles versets, par le sens interprétatif: «**Évoquez-Moi et glorifiez-Moi! Dites Allāhu akbar!**» Le

Messenger d'Allah a également prononcé cette phrase et nous l'a également ordonnée. Il a vu un chapelet (tasbīh) composé de noyaux, il ne l'a pas interdit. Cet auteur, en revanche, prétend que cela n'existe pas en islam. Mais on ne peut pas masquer les vérités avec de simples mots, comme si l'on recouvrait le soleil d'argile. Il ment en disant que notre religion nous ordonne de détruire les turbés. Les nobles Compagnons, qu'Allah les agrée, ont-ils détruit le turbé du Messenger d'Allah? Non, ils n'ont pas fait cela. Ils l'ont visité, en pleurant et en l'implorant.

Allah le tout-puissant a ordonné en disant, par le sens interprétatif: «**Obéissez à Mon prophète!**» Le Messenger d'Allah, quant à lui, nous a dit: «**Demandez l'aide à ceux qui sont dans les tombes!**» Selon un noble hadith rapporté par Daylamī et Munāwī, il est dit: «**Si les gens des tombes n'existaient pas, les êtres humains sur terre auraient tous brûlé.**»

Les musulmans ne veulent rien d'aucune tombe ni d'aucun défunt. Ils demandent à Allah le tout-puissant en l'honneur et pour l'estime du défunt. Et Allah le tout-puissant accepte sa prière, par hommage envers Son serviteur aimé. Les musulmans sollicitent la connaissance spirituelle et la connaissance divine d'un sage (ārif) et d'un bienaimé, miséricorde sur eux. Ainsi, ils reçoivent la connaissance spirituelle de l'âme de ce bienaimé et ils en tirent bénéfice. Les bienaimés d'Allah, ceux dont on tire ainsi bénéfice sont qualifiés de «**Uwaysī**». Les musulmans travaillent à la fois pour leurs affaires mondaines et développent en même temps leurs technologies. Et en même temps, ils invoquent Allah le tout-puissant, L'implorent et Lui demandent secours.

33. Le livre **Fath al-majīd** des wahhabites réfute le tasawwuf. Il est dit: «*Les écoles juridiques (madhhabs) n'existaient pas au temps des nobles Compagnons. Ces choses-là ont été inventées par la suite. Le tasawwuf, quant à lui, a été introduit dans la religion par les juifs.*» À ces mensonges et calomnies, le grand érudit indien Muhammad Sanāullah al-Uthmānī al-Pānipatī ad-Dahlawī [décédé en 1225 (1810 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, répond de fort belle manière dans son livre en persan **Irchād at-tālibīn**. Sanāullah ad-Dahlawī écrit ainsi:

Certains ne croient pas aux awliyās. D'autres affirment qu'ils existaient avant, mais plus maintenant. Et certains autres disent que les awliyās sont exempts de péchés, qu'ils connaissent les choses cachées, que tout ce qu'ils veulent est aussitôt exaucé et ce qu'ils n'aiment pas disparaît, c'est pour cela que certains font des invocations auprès des tombes des awliyās. Ceux qui pensent ainsi,

lorsqu'ils voient que les awliyās de leur époque ne sont pas ainsi, ne croient plus en eux. Ainsi, ils sont privés de leur bénédiction. Certains ignorants, au point d'être incapables de faire la différence entre un musulman et un mécréant, disent être un awliyā. Il existe aussi des gens stupides qui croient que ces ignorants sont vraiment des awliyās et s'attachent à eux. Il y a aussi des gens qui sortent de leur contexte certaines déclarations des bienaimés d'Allah qu'ils font inconsciemment lorsqu'ils sont en état «**d'ivresse spirituelle**» (saqr), c'est-à-dire lorsqu'ils sont enveloppés d'amour pour Allah et s'oublient eux-mêmes, et les accusent de mécréance sur la base de ces déclarations. Il y a aussi ceux qui s'égarerent, en interprétant mal selon leur propre opinion les propos de ces awliyās et en croyant ainsi faussement, réfutent les connaissances exactes que les savants d'ahlus-sunna ont tirées du noble Coran et des précieux hadiths. Il y a des gens qui s'approprient les savoirs externes (zāhir) que le Messenger d'Allah, paix sur lui, a été chargé de transmettre intégralement, mais qui ne croient pas aux connaissances du tasawwuf, que le Messenger d'Allah a été autorisé à communiquer aux Compagnons de son choix et de la façon dont il le souhaitait. De même qu'il y a des gens qui n'apprécient pas les bienaimés d'Allah et ne les respectent pas, il y a aussi des gens qui adorent les bienaimés d'Allah, font des vœux pour eux et tournent autour de leur tombe comme s'ils faisaient la circumambulation de la Ka'ba. Pour expliquer donc à mes frères de religion ce que signifie la wilāya, c'est-à-dire la proximité divine, j'ai rédigé en arabe un livre intitulé **Irchād at-tālibīn**. Et maintenant, je le transcris en persan. Ce livre est composé de cinq parties.

La première partie traite du fait que la wilāya est vraie.

La deuxième partie traite des règles de conduite à observer sur le chemin du tasawwuf (ādāb).

La troisième partie traite de la bienveillance que doit observer le maître.

La quatrième partie traite du comportement nécessaire à la progression sur le chemin du tasawwuf.

La cinquième partie traite du fait de se rapprocher d'Allah le tout-puissant et de rapprocher les autres de Lui.

**Première partie:** En islam, il existe une science de la wilāya et du tasawwuf. Il y a chez l'être humain, aussi bien des vertus et prééminences extrinsèques (zāhir) que des prééminences intrinsèques (bātin). Les prééminences extrinsèques consistent à croire conformément au savoir déduit du Coran et des hadiths par les savants

d'ahlus-sunna, à accomplir les actes qui sont fard, wājib, sunna et mustahabb, et à s'abstenir des actes qui sont haram, makrūh et douteux, ainsi que des bid'as. Les prééminences intrinsèques sont l'élévation du cœur (qalb) et de l'âme (rūh) de l'être humain. Dans une tradition mentionnée dans les livres **Bukhārī** et **Muslim**, Umar, qu'Allah l'agrée, rapporte: «Nous étions assis auprès du Messenger d'Allah, paix sur lui, lorsqu'un homme que nous ne connaissions pas vint vers nous. Il demanda: **“Qu'est-ce que l'islam?”** Le Messenger d'Allah répondit: **“C'est professer la foi, accomplir cinq fois par jour la prière rituelle, jeûner durant le mois de ramadan, payer la zakat, et accomplir le pèlerinage, si on a les moyens.”** L'inconnu lui dit: **“Tu dis vrai.”** Nous qui assistions à la scène, étions étonnés de la façon dont il approuva la réponse. Il continua en disant: **“Qu'est-ce que la foi?”** Le Messenger d'Allah répondit: **“La foi consiste à croire en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses prophètes, au jour du jugement dernier, et au fait que le bien et le mal dépendent de la prédétermination et de la volonté d'Allah.”** L'inconnu approuva de nouveau: **“Tu as dit vrai.”** Il demanda ensuite: **“Que signifie ihsān?”** Le Messenger d'Allah répondit: **“Que tu adores Allah le tout-puissant comme si tu Le voyais. Même si tu ne Le vois pas, Il te voit.”** Il l'interrogea de nouveau: **“Quand viendra la fin du monde?”** Il répondit: **“Je n'en sais pas plus que toi à ce sujet.”** Puis il demanda: **“Quels sont les signes de la fin du monde?”** Le Messenger d'Allah, paix sur lui, énuméra les signes qui annonceront la fin du monde. Puis il se tourna vers nous et nous dit: **“Celui qui a posé ces questions et s'en est allé était Jibrīl, paix sur lui. Il est venu pour vous enseigner votre religion.”**»

[Ce récit, appelé «**Hadith de Jibrīl**», est le deuxième des «Quarante Hadiths» d'Imām an-Nawawī, miséricorde sur lui. Les quarante hadiths d'Imām an-Nawawī ont été traduits en turc et édités par Ahmad Na'īm Efendi, miséricorde sur lui. Mawlānā Khālid al-Baghdādī a expliqué ce hadith de Jibrīl en persan et a donné à son livre le titre **I'tiqādnāma**. Fayzullah Efendi de Kemah [décédé en 1323 (1905 apr. J.-C.)] traduisit cet ouvrage du persan en turc sous le titre **Farā'id al-Fawā'id**. Ce livre a été imprimé à Istanbul en 1312 (1894 apr. J.-C.). Cette traduction a également été publiée en caractères latins sous le titre **Herkese Lâzım Olan İmân** en 1982 et édité en français sous le titre **Foi et islam**.]

Il ressort de ce hadith de Jibrīl qu'en plus de la foi et des actes d'adoration, il existe également le niveau élevé appelé «**ihsān**», que nous appelons également «**wilāya**». Lorsque l'amour d'Allah

le tout-puissant entoure le bienaimé, l'existence et l'amour de tout autre qu'Allah disparaissent de son cœur. Cet état est appelé «**fanā al-qalb**» (l'anéantissement du cœur). Cet état de contemplation ne veut pas dire que l'on voit Allah le tout-puissant. Allah le tout-puissant n'est pas visible sur terre. Cependant, il se produit chez le bienaimé un état qui est comme s'il voyait Allah le tout-puissant. Cet état ne peut pas être atteint par sa propre volonté. C'est précisément par cette phrase «**Adorer Allah le tout-puissant, comme si on Le voyait**» que le Messager d'Allah, paix sur lui, a décrit cet état.

Deuxièmement, nous citerons le hadith suivant: «**Il existe chez l'homme un morceau de chair. Si celle-ci est vertueuse, le corps entier sera vertueux. Si elle est corrompue, tout le corps sera corrompu. Ce morceau de chair est le cœur!**» Le fait que le cœur soit vertueux pour que le corps soit vertueux est appelé «**fanā al-qalb**» par les gens du tasawwuf. Ensuite, le cœur se consume dans l'amour d'Allah le tout-puissant. Si l'être humain possède un cœur qui aime tout ce qu'Allah aime, cet anéantissement du cœur agit également sur son voisin, l'âme instigatrice (nafs). Ainsi, l'âme instigatrice commence à se libérer de cette emprise instigatrice. Il lui est accordé le «**hubb fillah**» et le «**bughd fillah**», c'est-à-dire qu'elle aime alors tout ce qu'Allah le tout-puissant aime et déteste ce qu'Allah le tout-puissant n'approuve pas. De ce fait, le corps tout entier s'efforce de se comporter conformément aux préceptes islamiques (al-Ahkām al-islāmiyya).

**Question:** Existe-t-il autre chose que la foi et les bonnes actions pour que le cœur soit vertueux?

**Réponse:** Il a été rapporté dans un noble hadith: «**Lorsque le cœur est vertueux, le corps le devient aussi.**» La vertu du corps implique de se conformer aux lois islamiques. Il y a beaucoup de gens qui ne suivent pas les lois de l'islam, bien qu'ils aient la foi dans leur cœur. Il a été annoncé que les croyants, dont les actes vertueux sont peu nombreux et les actes pécheurs nombreux seront punis en Enfer. Cela montre que le simple fait d'avoir la foi dans le cœur ne conduit pas automatiquement à la vertu de l'ensemble du corps. La vertu du cœur ne signifie donc pas la foi dans le cœur. On ne peut pas non plus dire que la vertu du cœur signifie que l'on porte la foi dans le cœur et que le corps accomplit des actes vertueux, car nommer la vertu du corps à la fois comme cause et comme résultat serait une affirmation illogique. On comprend donc qu'il doit y avoir dans le cœur quelque chose d'autre que la foi et le culte qui mène à la vertu du cœur. Et c'est justement



l'amour d'Allah, qui est appelé «**fanā al-qalb**» chez les disciples de la voie du tasawwuf.

Troisièmement, il a été déclaré par consensus que chaque noble Compagnon est supérieur à un quelconque autre musulman qui n'est pas un Compagnon. Pourtant, parmi tous les savants de l'islam qui existeront jusqu'à la fin du monde, il y en aura beaucoup dont la science et les actions seront égales à celles des nobles Compagnons. Or, il est dit dans un noble hadith: «**Si d'autres donnaient en aumône une montagne d'or équivalant à celle du mont Uhud pour la satisfaction d'Allah, ils ne pourraient atteindre la récompense que mes Compagnons ont obtenue en donnant un demi-Sā' d'orge sur la voie d'Allah.**» Le fait que les actes d'adoration des nobles Compagnons aient une telle valeur est dû aux «**perfections intérieures**» qu'ils ont acquises en restant en compagnie du Messager d'Allah, paix sur lui. Leur intérieur (bātin) c'est-à-dire leur cœur a reçu la lumière du cœur béni du Messager d'Allah et a été illuminé. Comme nous l'avons déjà expliqué à la première page du 7e article, lorsque Umar est décédé, son fils Abdullah a dit: «Les neuf dixièmes de la connaissance sont partis.» Voyant que les jeunes gens autour de lui s'étonnaient de cette déclaration, il dit: «Je ne parle pas de la science que vous connaissez du fiqh et du kalām. Je veux dire que les neuf dixièmes des connaissances cachées qui coulaient du cœur du Messager d'Allah sont partis.» Parmi les musulmans qui sont venus après les nobles Compagnons, ceux qui ont acquis ces connaissances cachées les ont acquises en compagnie de leurs maîtres. Grâce à eux, ils sont parvenus aux lumières qui émanaient du cœur béni du Messager d'Allah. Certes, la lumière (nūr) reçue en leur compagnie n'est pas aussi forte que la lumière reçue en compagnie du Messager d'Allah, paix sur lui. L'excellence des nobles Compagnons, qu'Allah les agrée, repose précisément sur cela. On comprend donc qu'en plus des perfections extrinsèques, c'est-à-dire des prééminences, il y a aussi des perfections intrinsèques. Ces perfections ont des degrés différents. Il en est ainsi, comme le montre un hadith qudsī, dans lequel Allah le tout-puissant proclame: «**Si Mon serviteur se rapproche un peu de Moi, Je me rapprocherai davantage de lui. Si Mon serviteur se rapproche beaucoup de Moi, Je me rapprocherai encore plus de lui. Mon Serviteur se rapprochera de telle manière de Moi, en accomplissant des prières rituelles surrogatoires** [en même temps que les prières rituelles obligatoires], **Mon amour pour lui n'en sera que plus grand. Et lorsque Je l'aime, J'accepte ses invocations. Sa vue, son ouïe, sa force passeront par Moi.**» Les adorations

surrogatoires qui permettent d'être tant aimé par Allah le tout-puissant sont les œuvres accomplies dans la voie du tasawwuf.

Quatrièmement, cela fait plus de mille ans que des millions de musulmans présents dans les trois principaux continents de la planète écrivent au sujet de cet état qui se produit dans leur cœur lorsqu'ils œuvrent dans la voie du tasawwuf et qu'ils sont en compagnie de personnes pieuses. Personne ne peut s'imaginer qu'un mensonge peut donner lieu à un tel consensus. Il existe des livres qui relatent les biographies d'une majorité de ceux qui ont participé à ce consensus. On peut voir clairement que ce sont toutes d'éminentes personnes vertueuses, qui possèdent la science et la piété. Il est impensable que de telles personnalités accomplies et bienveillantes puissent mentir. Ainsi, des millions de personnes pures et parvenues à la maturité rapportent unanimement qu'en restant en compagnie de leurs guides, leur cœur a reçu les lumières qui se répandent dans la compagnie du Messager d'Allah. Ils disaient tous: «En restant en compagnie d'une personne vertueuse, un état qui est au-delà de la foi et de la connaissance du fiqh s'est produit dans notre cœur. Lorsque cet état s'est produit dans nos cœurs, nos cœurs sont remplis d'amour pour Allah, d'amour pour ceux qu'Allah aime et d'amour pour les choses qu'Allah a ordonnées, de sorte que l'accomplissement des bonnes actions et des actes d'adoration nous a apporté du plaisir. La foi authentique transmise par les savants d'ahlus-sunna s'est consolidée dans nos cœurs.» Cet état dans le cœur est certainement un niveau élevé et conduit à la perfection.

Cinquièmement, nous disons que des prodiges sont accordés aux bienaimés d'Allah. «**Prodige**» (karāma) signifie une chose extraordinaire qu'Allah le tout-puissant a créée en dehors de Son usage, c'est-à-dire au-delà des lois de la nature et de la science. Mais le fait qu'il se produise chez une personne des choses qui dépassent les lois de la science naturelle n'indique pas nécessairement qu'elle est une bienaimée d'Allah. Même chez les personnes qu'Allah le tout-puissant n'aime pas, et même chez les non-croyants, de telles choses extraordinaires et stupéfiantes peuvent se produire. Les choses surnaturelles qui se produisent chez un non-croyant sont appelées «**magie**» (sihr). Les bienaimés d'Allah, miséricorde sur eux, possèdent, en plus des prodiges, la piété. La piété (taqwā) signifie craindre Allah le tout-puissant et respecter Ses commandements et interdictions.

## QU'EST-CE QUE LA WILĀYA?

Définissons maintenant ce que signifie wilāya. Cela signifie être proche d'Allah le tout-puissant. Le fait que l'être humain soit proche d'Allah le tout-puissant se fait cependant de deux manières: la première, c'est la proximité qu'entretient Allah le tout-puissant, avec tous les êtres humains. C'est ce que révèle le verset 16 de la sourate Qāf par le sens interprétatif: **«Nous sommes plus près de lui que sa veine jugulaire.»** Le 4e verset de la sourate al-Hadīd révèle par le sens interprétatif: **«Allah est avec vous où que vous soyez.»** La seconde forme de proximité, c'est celle qu'Allah le tout-puissant entretient uniquement avec les plus méritants des êtres humains, ainsi qu'avec les anges. Le dernier verset de la sourate al-Alaq révèle, par le sens interprétatif: **«Prosterne-toi et rapproche-toi d'Allah le tout-puissant!»** Le noble hadith qudsī que nous avons cité plus haut indique: **«Mon serviteur se rapproche tellement de Moi, en accomplissant des prières rituelles surrogatoires, au point que Je l'aimerai beaucoup.»** Cette proximité révélée dans ce noble verset ainsi que le hadith qudsī ne peut se manifester que chez des personnes élues et éminentes. Cette proximité est appelée **«wilāya»**, c'est-à-dire la proximité avec Allah. Pour obtenir cette proximité, il faut d'abord posséder une foi conforme à la foi d'ahlus-sunna. Le verset 68 de la sourate Āl Imrān mentionne par le sens interprétatif: **«Allah le tout-puissant aime ceux qui ont la foi.»** Cependant, Il aime davantage les élus parmi les croyants. Le fait qu'Allah le tout-puissant aime tous les croyants est appelé **«wilāya āmma»** (proximité générale). Le fait qu'Il aime particulièrement les croyants élus est appelé **«wilāya khāssa»** (proximité particulière). L'amour mentionné dans le hadith qudsī précité décrit précisément ce type d'amour. Cet amour se compose de différents degrés. Précisons également qu'Allah le tout-puissant et Ses attributs ne peuvent être cernés par la raison humaine. Il n'y a rien de tel qu'Allah le tout-puissant, Lui-même et ce qui se rapporte à Lui. Les deux proximités qu'Allah le tout-puissant entretient avec les êtres humains sont une proximité qui est inconcevable et incompréhensible par l'intelligence humaine. Ce n'est pas comme la proximité entre deux corps ou deux temps. La proximité d'Allah le tout-puissant avec Ses créatures, n'est pas une proximité qui peut être imaginée par l'esprit et perceptible par les organes sensoriels. Mais cela peut être appréhendé avec la connaissance divine appelée ma'rifa qu'Il a accordée à certains croyants élus.

Cette connaissance est appelée «**ilm hudūrī**». La connaissance que nous possédons s'appelle «**ilm husūlī**».

Ces deux proximités qu'entretient Allah le tout-puissant avec Ses serviteurs ont été révélées par le biais de nobles versets et de hadiths. C'est pourquoi il est nécessaire (wājib) de croire en cela. De la même manière que nous croyons au fait qu'Allah le tout-puissant nous voit, nous devons également croire en ces deux formes de proximité qu'Il entretient avec nous. La vision d'Allah le tout-puissant n'étant pas descriptible par les lois de la physique et n'étant pas une vision par réflexion de la lumière, ainsi Ses deux formes de proximités ne sont pas une proximité qui est mesurable ni quantifiable par des unités de mesure et de longueur. Lorsque certains hadiths mentionnent des unités telles que la coudée, la longueur du bras, l'empan et la taille d'un grain d'orge, elles ne servent pas à indiquer une mesure, mais plutôt à exprimer la rareté ou l'abondance.

**Question:** Puisque la wilāya est un état qui résulte de la relation entre Allah le tout-puissant et Ses serviteurs, et que les êtres humains ne sont pas capables de la concevoir, pourquoi l'ont-ils expliquée par la notion de proximité?

**Réponse:** Pour répondre à cette question, il convient d'abord d'expliquer deux choses:

1. Le dévoilement des bienaimés d'Allah ainsi que les rêves de tous les êtres humains sont des reflets de l'image des choses dans le miroir de leur imagination. Si cela se produit pendant le sommeil, on l'appelle «**ru'ya**» (rêve). Si cela se produit à l'état de veille, on l'appelle «**kachf**» (dévoilement). Plus le miroir de l'inconscient est limpide et pur, plus le dévoilement et le rêve seront précis et fiables. C'est pour cette raison que les rêves des prophètes sont comme une sorte de «**révélation**» (wahy) totalement crédible et sûre. Car les prophètes sont tous infaillibles (ma'sūm), c'est-à-dire qu'ils ne se trompent jamais. Leurs pensées sont très pures et claires et leur intérieur, c'est-à-dire leur cœur est parfaitement pur. La plupart des rêves des bienaimés d'Allah sont également ainsi et montrent la vérité. En effet, grâce aux lumières reçues en compagnie du Messager d'Allah, soit directement comme pour les nobles Compagnons, soit par l'intermédiaire de leurs maîtres spirituels comme pour les générations suivantes, et grâce au suivi des instructions du Prophète, les pensées et les idées des bienaimés d'Allah sont devenues pures et leur cœur a été poli, c'est-à-dire purifié. Jalāluddīn ar-Rūmī [décédé en 672 (1273 apr. J.-C.) à Konya], miséricorde sur lui, exprime très bien cette subtilité dans sa **Math-**

nawī comme suit. Distique:

***Sais-tu par quels rêves les bienaimés d'Allah sont sollicités?  
Des pensées qui renferment les beautés des jardins d'Allah!***

Parce qu'il suit les prophètes, le cœur des bienaimés d'Allah, miséricorde sur eux est poli et devient comme un miroir brillant. Parfois, des obscurités antérieures de son cœur peuvent se manifester sous forme de taches noires et ternir le miroir de leurs représentations, ce qui peut entraîner des erreurs dans leurs dévoilements et leurs rêves. Cette obscurité peut parfois provenir de l'accomplissement d'actes interdits ou douteux ou de transgressions, et elle peut aussi parfois être transmise par des ignorants ou des égarés. Les rêves des pécheurs sont souvent faux. Ils se trompent souvent à cause de l'obscurité de leur cœur.

2. L'ensemble des choses créées par Allah est appelé «**ālam**» (monde). Il existe trois mondes différents: 1) «**ālam ach-chahāda**», c'est-à-dire le monde matériel que nous connaissons, 2) «**ālam al-arwāh**», c'est-à-dire le monde immatériel et sans limites des âmes, et 3) «**ālam al-mithāl**» dans lequel il n'y a rien de matériel ni d'immatériel. Dans ālam al-mithāl, tout ce qui existe dans le premier et le second monde, ainsi qu'Allah et même les pensées et les significations, a un exemple. Il a été dit: «Il n'y a rien de semblable à Allah le tout-puissant. Mais il y a des exemples en ce qui Le concerne.» Si une chose ressemble à l'essence et aux caractéristiques d'une autre chose, on parle alors de quelque chose de «semblable» (mithl) à l'autre chose. Il n'y a rien et il ne peut y avoir rien qui ressemble à Allah le tout-puissant dans Son essence et Ses attributs. Lorsqu'une chose ne ressemble pas à l'essence d'une autre chose, mais seulement à ses attributs, on parle d'exemple de la première chose. Par conséquent, si l'on dit que le soleil est un roi, alors le roi devient l'exemple du soleil. Le verset 35 de la sourate an-Nūr dit par le sens interprétatif: «**La lumière d'Allah le tout-puissant présente dans le cœur du croyant est comme la bougie d'une lanterne.**» Dans un noble hadith, un exemple a été donné à Allah le tout-puissant: «**Sa domination est telle qu'Il a construit une maison et l'a remplie de matière.**» C'est pourquoi on disait aussi qu'on pouvait voir Allah en rêve. Yūsuf voyait en rêve les années de sécheresse comme des bovins maigres et les années fertiles comme des bovins bien nourris et des épis de blé. Dans un hadith rapporté dans le Sahīh al-Bukhārī, il est dit ceci: «**J'ai vu en rêve que beaucoup de gens venaient me voir. Ils portaient des chemises. Chez certains, leur chemise descendait jusqu'à leur poitrine et**

**chez d'autres, elle descendait encore plus bas. J'ai vu Umar et sa chemise était si longue qu'elle descendait jusqu'au sol.»** Lorsqu'ils lui demandèrent l'interprétation de son rêve, le Messager d'Allah dit: **«La chemise représente le savoir.»** Ces versets coraniques et ces hadiths montrent que l'on peut voir en rêve et par la voie du dévoilement des exemples de choses qui ne sont pas matérielles et qui n'ont pas d'équivalent.

Après les deux explications ci-dessus, nous poursuivons: il existe un état appelé «wilāya» qui ne peut pas être connu. Au moyen de dévoilements, cet état est vu dans l'ālam al-mithāl comme la proximité de deux corps l'un par rapport à l'autre. La progression de l'état de wilāya apparaît dans le dévoilement comme la marche vers Allah le tout-puissant ou comme la marche d'un de Ses attributs vers un autre. Parce que les changements dans les états inconnus des bienaimés d'Allah, miséricorde sur eux, se manifestent de cette manière dans l'ālam al-mithāl, on a donné à ces états le nom de **«Qurb ilāhī»** (proximité divine) et aux changements, des appellations comme **«Sayr ilallāh»** (voyage vers Allah) et **«Sayr fillah»** (voyage en Allah).

Lorsque l'on atteint l'état de **«l'anéantissement»** (fanā) sur le chemin du tasawwuf, on ne revient pas en arrière. Celui qui est revenu l'a fait avant d'atteindre cet état. Cet humble serviteur [son éminence Sanāullah se désigne lui-même] comprend cela d'après le 143<sup>e</sup> verset de la sourate al-Baqara, qui dit par le sens interprétatif: **«Allah le tout-puissant ne vous fera pas perdre votre foi, car Allah est certes très miséricordieux envers Ses serviteurs.»** Le Messager d'Allah, paix sur lui, a dit: **«Allah le tout-puissant ne reprend pas la foi à Ses créatures. Mais Il peut éradiquer la science en supprimant les savants.»** Ce hadith montre qu'Allah le tout-puissant ne reprend pas une foi authentique et une science cachée. [Ce verset coranique et ce hadith témoignent du fait que pas un seul des nobles Compagnons n'est devenu renégat par la suite, car la foi de chacun d'eux était véridique. Si les chiites comprenaient cette subtilité, ils n'auraient osé dénigrer sur aucun des nobles Compagnons le fait qu'Allah soit satisfait d'eux.]

La piété (taqwā) parfaite ne se manifeste que chez les bienaimés d'Allah. La piété parfaite ne peut parvenir tant que l'envie, la rancune, l'orgueil, l'ostentation, l'avidité de célébrité et les autres mauvais aspects de l'âme instigatrice ne sont pas complètement disparus. Pour qu'ils puissent disparaître complètement, il faut parvenir à **«l'anéantissement de l'âme instigatrice»** (fanā an-nafs). Tant que l'amour pour Allah n'est pas plus grand que l'amour

pour d'autres choses, et même tant que l'amour pour d'autres choses ne disparaît pas complètement dans le cœur, la foi parfaite et la vraie crainte d'Allah ne peuvent pas être atteintes. Ceci ne peut être atteint que par «**l'anéantissement du cœur**» (fanā al-qalb). Fanā al-qalb est appelée dans le hadith «**la piété du cœur**». Dans un hadith rapporté dans le Sahīh al-Bukhārī et dans le Sahīh Muslim, il est dit ceci: «**Tant qu'un fidèle ne m'aime pas plus que ses parents, que ses enfants et n'importe qui d'autre, sa foi ne sera pas parfaite.**» Nous avons déjà précisé que ce hadith était présent dans le livre wahhabite **Fath al-majīd**. Un noble hadith révèle: «**Trois personnes trouvent le gout de la foi: celui qui aime Allah et Son Messager plus que tout autre chose. Celui qui aime exclusivement ceux qu'Allah aime. Celui qui, après avoir trouvé la foi, craint plus le retour à la mécréance que de bruler dans le feu.**» Rābi'a, miséricorde sur elle, portait un jour dans une main un récipient rempli d'eau et dans l'autre un récipient rempli de feu. Lorsqu'on lui demanda où elle allait, elle répondit: «Je vais éteindre le feu de l'Enfer et bruler le Paradis. Je veux ainsi empêcher les musulmans d'adorer Allah le tout-puissant uniquement par la crainte de l'Enfer ou parce qu'ils désirent le Paradis.» C'est exactement ce qu'est la proximité avec Allah.

Le Messager d'Allah, paix sur lui, a dit: «**Soyez serviables envers mes Compagnons!**» Le 13<sup>e</sup> verset de la sourate al-Hujurat révèle, par le sens interprétatif: «**Le plus éminent d'entre vous, auprès d'Allah, est celui qui Le craint le plus.**» C'est pour cela que les savants de l'islam ont unanimement déclaré que les nobles Compagnons, qu'Allah les agrée, font partie des plus éminents et des plus pieux de cette communauté, car ils ont atteint les plus hauts degrés de la wilāya en restant en compagnie du Messager d'Allah lui-même. Le 100<sup>e</sup> verset de la sourate at-Tawba révèle par le sens interprétatif: «**Ceux qui sont au premier plan dans la foi et pionniers des émigrés.**» Ce noble verset glorifie les nobles Compagnons, qu'Allah les agrée. Le 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> versets de la sourate al-Wāqī'a ont indiqué, par le sens interprétatif: «**Les tout premiers croyants sont les plus rapprochés d'Allah le tout-puissant. Ils sont tous proches d'Allah (muqarrabūn).**»

Pour que l'intérieur, c'est-à-dire le cœur, atteigne la perfection, il est nécessaire (wājib) de s'efforcer de suivre la voie du tasawwuf. Dans le verset 102 de la sourate Āl Imrān, il est dit par le sens interprétatif: «**Ô croyants! Abstenez-vous totalement des choses qu'Allah le tout-puissant a interdites!**» C'est-à-dire qu'Allah le tout-puissant souhaite qu'il ne reste plus rien de ce qu'Il désap-

prouve dans les actes extérieurs, dans la morale et dans la croyance intérieures. Le commandement révélé dans ce verset prouve qu'il est wājib d'œuvrer dans la voie du tasawwuf. La pleine piété ne s'obtient que par la wilāya. Les vices de l'âme instigatrice que nous avons citée plus haut sont haram. Tant que nous ne nous purifions pas de ces vices, nous ne pouvons atteindre une piété accomplie. Cela n'est possible que par l'anéantissement (fanā) de l'âme instigatrice. La piété signifie se préserver des péchés. Cela a été décrit dans un noble hadith par «**La piété du corps**». Pour que le corps soit pieux, le cœur doit l'être d'abord. Cette piété du cœur a été appelée «**fanā al-qalb**» (anéantissement du cœur) par les gens de tasawwuf.

Nous avons expliqué que la wilāya signifiait l'anéantissement du cœur et de l'âme instigatrice. Les savants de tasawwuf, miséricorde sur eux, disent que la wilāya est composée de sept degrés. Les savants de tasawwuf, miséricorde sur eux, disent: «La proximité avec Allah (wilāya) comporte sept degrés. Cinq d'entre elles sont dans le monde immatériel (ālam al-amr) et sont appelées qalb, rūh, sirr, khafī et akhfā. Le sixième degré est l'anéantissement de l'âme instigatrice et le septième est l'anéantissement des matières du corps. Ce dernier a été décrit comme étant “**la piété du corps**”.»

La piété ne s'obtient pas seulement en réalisant des prières surrogatoires. La piété est aussi accomplir les obligations fard, wājib et se préserver du haram. Les prières rituelles obligatoires qui ne sont pas réalisées avec une sincérité n'ont aucune valeur. Le 2e verset de la sourate az-Zumar révèle par le sens interprétatif: «**Adorez Allah avec sincérité! Les actes d'adoration ne sont dus qu'à Lui.**» La préservation du haram n'est pas possible tant que le fanā de l'âme instigatrice n'est pas atteint. Nous voyons donc que pour atteindre les vertus de la wilāya, il faut accomplir les prières rituelles obligatoires. Cependant, atteindre la piété est une faveur octroyée par Allah le tout-puissant. Il l'octroie à ceux qu'Il veut. Cela ne s'obtient pas par le travail. Allah le tout-puissant n'a commandé aux êtres humains que des choses qu'ils sont capables d'accomplir. Le verset 16 de la sourate at-Taghābun révèle, par le sens interprétatif: «**Éloignez-vous des choses qu'Allah a interdites, autant que votre force le permet!**» On voit donc qu'il faut faire des efforts dans la mesure de ses capacités.

Les degrés de la wilāya sont infinis. Sa'dī Chirāzī, miséricorde sur lui, décrit cela avec le distique suivant dans son livre **Gulistān**:



*Sa beauté est sans fin et les mots de Sa'dī sans limites,*

*La soif du malade ne disparaît pas et l'eau des mers ne diminue pas.*

De même, les degrés de la piété sont également infinis. Un noble hadith dit: «**Je suis celui qui connaît le mieux Allah et celui qui le craint le plus parmi vous.**» Plus on s'élève dans les degrés de la wilāya, plus la crainte d'Allah grandit. Le 13e verset de la sourate Hujurat révèle par le sens interprétatif: «**Le plus éminent d'entre vous, auprès d'Allah, est celui qui Le craint le plus.**» Les degrés de la piété étant infinis, il est nécessaire de travailler sans cesse, afin d'évoluer dans le degré de la wilāya. Il est obligatoire de vouloir que la science intrinsèque augmente tout le temps. Dans le 114e verset de la sourate Tāhā, il est dit par le sens interprétatif: «**Mon bienaimé Prophète! Récite toujours l'invocation: "Ô mon Seigneur, accrois ma connaissance!"**» C'est ce qu'indique ce noble verset. Il est haram pour un bienaimé de ne pas vouloir évoluer et de vouloir rester au degré où il se trouve. Muhammad Bāqī-billah, miséricorde sur lui, dit:

*Dans le sentier d'Allah, la décence et les bonnes mœurs sont de mise,  
et jusqu'à la mort, de l'exigence il faut, de l'exigence,*

*Même si l'on te versait dans la bouche les océans,  
sois insatiable, cherche l'eau constamment!*

Et Jalāluddīn ar-Rūmī dit:

*Ô frère, ce chemin n'a pas de fin,  
Même si tu es allé loin, tu dois continuer!*

Khājah Muhammad Bāqī-billah a également dit:

*Tu as beau me donner à boire, néanmoins,  
ma flamme ne fait que s'accroître pour toi!*

Puisqu'il est nécessaire (wājib) de s'efforcer de s'élever d'un point de vue intérieur (bātin), la recherche d'un guide spirituel est tout aussi nécessaire. Car parvenir à Allah le tout-puissant sans un guide n'a été accordé qu'à très peu de personnes, c'est pourquoi Jalāluddīn ar-Rūmī a dit:

*Il n'y a qu'un guide qui puisse élever l'homme,  
Cherche un guide, et accroche-toi à lui fermement!*

Mais il ne faut pas se laisser duper par de faux guides.

Le signe d'un parfait guide (murchid kāmīl) est qu'il suit la foi d'ahlus-sunna et se conforme entièrement aux dispositions islamiques. Quelqu'un dont les paroles et les actes ne sont pas conformes aux dispositions islamiques [qui, par exemple, n'empêche pas sa femme et ses filles de sortir en public les bras et les cheveux dénudés] ne peut pas être un guide, même s'il pouvait voler. [Il est haram que les femmes et les filles musulmanes croyantes sortent en public le corps découvert et se montrent à des hommes qui leur sont haram. Il est obligatoire pour tout homme musulman de faire porter un voile à sa fille et sa femme. Quelqu'un qui ne suit pas les ouvrages des savants d'ahlus-sunna, miséricorde sur eux, ne peut être un guide. Une telle personne ne causerait que des préjudices à la religion.] Le verset 24 de la sourate ad-Dahr (al-Insān) révèle par le sens interprétatif: **«N'obéis pas au pécheur ou au mécréant!»** Allah le tout-puissant a d'abord révélé dans ce verset qu'il ne fallait pas obéir au pécheur. Puis Il a ajouté le mécréant, car le musulman ne fréquente que très peu les mécréants. Il sera surtout amené à recevoir des ordres de la part d'un pécheur. Cela révèle également qu'il est plus nuisible de fréquenter des pécheurs que des mécréants. Le 28<sup>e</sup> verset de la sourate al-Kahf révèle par le sens interprétatif: **«N'obéis pas à celui dont le cœur est insouciant de notre rappel, qui est à la poursuite de ses désirs et dont le comportement outrepassé l'islam!»** Il ressort de ce noble verset que le fait d'obéir à son âme instigatrice révèle l'insouciance du cœur. Le fait que le corps soit mauvais, le fait qu'il commette des péchés, montre que le cœur est corrompu.

[De nos jours, on entend des femmes qui ne respectent pas les règles de la couverture, celles qui boivent de l'alcool, autrement dit celles qui pêchent et ne font pas les actes d'adoration, dire aux musulmans: «Regarde le cœur, notre cœur est pur. Allah regarde le cœur.» Le verset coranique que nous venons de mentionner montre que les paroles de ce genre sont fausses et trompeuses. Nous avons déjà mentionné qu'un hadith dit: **«Lorsque le cœur est corrompu, les actions du corps seront toujours mauvaises.»** Ce noble hadith prouve également que les propos que tient ce genre de gens sont erronés. Le hadith **«Allah ne regarde pas votre apparence, mais vos cœurs et vos intentions»** se réfère à ceux qui accomplissent les actes d'adoration et les bonnes actions. Pour que les adorations soient acceptées, il faut les faire pour la satisfaction d'Allah le tout-puissant.]

Un deuxième signe qui montre l'authenticité d'un guide parfait, c'est le fait que lorsqu'on parle et qu'on voit le guide, cela

nous rappelle Allah le tout-puissant. Tout autre chose en dehors d'Allah le tout-puissant laisse une sensation de froid dans le cœur. Selon un hadith rapporté par al-Nawawī, lorsque l'on demanda au Messenger d'Allah, paix sur lui, les signes des bienaimés d'Allah, il répondit: «**Lorsqu'on les voit, on se rappelle Allah.**» Ibn Māja cite également ce hadith. Dans un hadith consigné dans le livre **al-Masābīh** de Muhyissunna Husayn al-Bagawī [décédé en 516 (1122 apr. J.-C.)], il est dit: «**Allah le tout-puissant a dit: “Quand on se souvient de Moi, on se souvient de Mes bienaimés. Et quand on se souvient de Mes bienaimés, on se souvient de Moi.”**» Mais pour se souvenir d'Allah, il est nécessaire d'avoir un lien avec le bienaimé. Quiconque ne croit pas qu'il soit bienaimé n'a pas de lien avec lui. Celui qui n'y croit pas ne peut pas obtenir cette faveur. Distique:

**Celui à qui Allah n'a pas destiné cela n'obtient pas la lumière, Même s'il voyait le Prophète, il ne trouverait pas la vraie direction.**

On retrouve cette influence chez chaque bienaimé d'Allah. Certains ont une force d'influence telle, qu'ils élèvent leur disciple jusqu'au plus haut degré du tasawwuf. Ces bienaimés d'Allah sont appelés «**kāmil et mukammil**» (parfaits et perfectionnant).

Les ignorants et les menteurs ne peuvent reconnaître un bienaimé au premier regard ou en quelques échanges avec lui. Ces derniers doivent questionner les personnes en qui ils ont confiance, afin de comprendre. Allah le tout-puissant a révélé dans le 43<sup>e</sup> verset de la sourate an-Nahl et au 7<sup>e</sup> verset de la sourate Anbiya, par le sens interprétatif: «**Lorsque vous ne savez pas, adressez-vous à ceux qui savent.**» Dans un précieux hadith, il est dit: «**Le moyen de se débarrasser de l'ignorance est de demander et d'apprendre auprès de ceux qui savent.**» Si quelqu'un reste plusieurs années auprès d'une personne connue comme étant un murchid, mais qu'aucun changement ne se produit dans son cœur, il doit alors se séparer de lui.

Imām ar-Rabbānī Ahmad al-Fārūqī as-Sirhindī, miséricorde sur lui, révivificateur du deuxième millénaire, dit: «Lorsque le Messenger d'Allah, paix sur lui, est décédé, les nobles Compagnons, qu'Allah les agrée, ont choisi tour à tour les quatre califes pour les diriger. L'élection d'un calife ne servait pas seulement à régler les affaires de ce monde. Ils les élisaient aussi pour parfaire leur intérieur, c'est-à-dire leur cœur.»

**Question:** Quand les bienaimés d'Allah meurent, est-ce qu'ils cessent de transmettre des bénédictions (fayd)? Doit-on toujours chercher un bienaimé vivant pour obtenir des connaissances spiri-

tuelles?

**Réponse:** Lorsqu'un bienaimé meurt, il ne cesse pas de transmettre sa connaissance spirituelle. Il en donne même davantage. Cependant, il est rare que les personnes imparfaites puissent recevoir cette connaissance nécessaire qui leur permettrait d'atteindre la perfection. S'il était possible de recevoir la connaissance spirituelle d'un bienaimé décédé, autant que de son vivant, tous les musulmans de Médine ayant reçu la lumière du Messenger d'Allah, paix sur lui, jusqu'à ce jour, devraient être au niveau des nobles Compagnons. Il ne serait plus donc nécessaire de chercher un guide, car pour recevoir la connaissance spirituelle d'un guide, il est nécessaire d'avoir un lien entre le donneur de connaissance et le receveur de connaissance. Lorsque le guide meurt, ce lien est rompu. Oui, après que les degrés de fanā et de baqā ont été atteints, un lien s'établit certes entre leurs âmes, ce qui permet de recevoir beaucoup de connaissances spirituelles même de la tombe, mais ces connaissances ne sont pas aussi abondantes que celles reçues du vivant du bienaimé d'Allah.

Les savants d'ahlus-sunna, miséricorde sur eux, ont déclaré qu'aucun bienaimé ne connaît l'invisible (ghayb). Ils ne peuvent que témoigner de ce qu'Allah le tout-puissant leur révèle par le biais du dévoilement (kachf) ou de l'inspiration (ilhām). Celui qui prétend que les bienaimés d'Allah connaissent l'invisible devient un mécréant. Les bienaimés d'Allah ne peuvent pas créer ce qui n'existe pas. De même, ils ne peuvent pas détruire ce qui existe. Ils ne peuvent fournir de soins à personne, ni donner d'enfants à personne, ni guérir les maladies. Dans le verset 188 de la sourate al-A'rāf, il est dit par le sens interprétatif: **«Ô Mon bienaimé Prophète! Dis-leur: "Je n'ai pas le pouvoir de me faire du bien ou du tort, seule la volonté d'Allah est possible.»** Il n'est pas permis d'attendre de l'aide d'un autre qu'Allah. Allah le tout-puissant nous ordonne de dire dans la sourate al-Fātiha: **«C'est Toi seul que nous servons et c'est à Toi seul que nous demandons de l'aide.»** «Iyyāka» signifie «ceci est réservé à Toi seul.» Il n'est donc pas permis de faire un vœu pour les bienaimés d'Allah, car le vœu est un acte d'adoration. Celui qui fait un vœu pour un bienaimé d'Allah ne doit pas l'accomplir, car le fait d'éviter les péchés, dans la mesure du possible, est obligatoire. Il n'est pas permis de tourner autour d'une tombe par respect, car cette circumambulation ressemble à la circumambulation autour de la Ka'ba, qui est un acte d'adoration au même titre que la prière rituelle.

Il n'est pas permis de demander aux prophètes, paix sur eux, et

aux bienaimés d'Allah, qu'ils soient vivants ou décédés, de réaliser personnellement des choses par des invocations. Un hadith dit: **«L'invocation est un acte d'adoration.»** Le 60e verset de la sourate al-Mu'min révèle par le sens interprétatif: **«Adressez-Moi vos prières! Je les accepterai. Ceux qui s'enflent d'orgueil et refusent de M'adorer seront envoyés en Enfer, avilis.»** Les ignorants disent: «Ô Abdulqādir al-Gīlānī, ô Chamsuddīn al-Pāniputī, donne-moi pour Allah ceci ou cela.» Une telle déclaration relève de l'idolâtrie et du blasphème. Au lieu de cela, il faut dire: «Ô mon Seigneur! Donne-moi pour l'amour d'Abdulqādir al-Gīlānī ceci et cela! Accorde à mon malade le rétablissement en l'honneur de Sayyidat Nafīsa<sup>[1]</sup>!» Il est permis et bénéfique d'implorer et de prier Allah le tout-puissant ainsi. Le 194e verset de la sourate al-A'rāf révèle par le sens interprétatif: **«Ceux que vous invoquez en dehors d'Allah sont des serviteurs comme vous. Ils n'ont aucun pouvoir de secourir quiconque.»**

**Question:** Ce noble verset a été descendu pour révéler qu'adorer des idoles relève de l'association. Est-il correct de comparer les bienaimés d'Allah, miséricorde sur eux, aux idoles?

**Réponse:** Il est écrit, dans le noble verset «en dehors d'Allah». Cela veut dire «tout ce qui est en dehors d'Allah». Il est vrai qu'un hadith indique: **«Évoquer le Prophète est un acte d'adoration. L'évocation des vertueux permet d'expié les péchés. Évoquer la mort est comme faire l'aumône. Évoquer la tombe vous rapprochera du Paradis.»** Ce hadith est rapporté par Abū Nasr ad-Daylamī, miséricorde sur lui, dans son livre **Musnad al-firdaws**. Le hadith **«Évoquer Alī est un acte d'adoration»** a également été rapporté par Daylamī. Dans les hadiths, l'évocation dont il est question signifie que l'on se rappelle et mentionne leur haut rang, leur état et leur bon caractère. Aimer ainsi ces vertueux vient de l'amour d'Allah. Ceux qui entendent parler d'eux chercheront à leur ressembler. Évoquer le nom de Muhammad, paix sur lui, ensemble avec celui d'Allah est une adoration, uniquement lors de l'appel à la prière et de l'iqāma. Dans le verset 4 de la sourate al-Inchirāh, il est dit par le sens interprétatif: **«Nous avons exalté pour toi ta renommée.»** Cette exaltation ne concerne que Muhammad, paix sur lui. Si quelqu'un, après avoir dit **«Lā ilāha illallāh Muhammadun raṣūlullāh»**, dit **«Alī waliyyullāh»**, il doit être sanctionné (ta'dhīr). Évoquer le nom de Muhammad, paix sur lui, n'est

---

[1] Sayyidat Nafīsa est la fille de Hasan, qui est lui-même le petit-fils d'Imām Hasan, et est décédée en 208 (823 apr. J.-C.) en Égypte.

possible que dans les contextes révélés par notre religion. Par exemple, évoquer le nom de Muhammad, paix sur lui, en disant «ô Muhammad, ô Muhammad» avec un tasbih n'est pas permis.

Ne pas commettre de péché (isma) est réservé uniquement aux prophètes, paix sur eux. Isma signifie que l'on ne commet pas de péché, petit ou grand, que l'on soit conscient ou non. Prétendre que les bienaimés d'Allah possèdent cet attribut est un blasphème.

Tous les nobles Compagnons, qu'Allah les agrée, sont d'un rang supérieur à tous les bienaimés d'Allah. Abdullah ibn al-Mubārak, l'un des grands parmi les successeurs des Compagnons, a dit: «La poussière qui est entrée dans les narines du cheval de Mu'āwiyā, qu'Allah l'agrée, alors qu'il marchait aux côtés du Messager d'Allah, est plus précieuse que Uways al-Qarnī et Umar ibn Abdul'azīz.» [Abdullah ibn al-Mubārak est décédé en 181 (797 apr. J.-C.) et Uways al-Qarnī en 37 (657 apr. J.-C.)]

Surélever les tombes des bienaimés d'Allah, construire des turbés par-dessus leurs tombes en guise de respect, y organiser des festins, y allumer des lampions et des bougies, relève du bid'a. Certaines de ces pratiques sont haram, d'autre makrūh. Le Messager d'Allah, paix sur lui, avait envoyé Alī, qu'Allah l'agrée, pour qu'il abatte les tombes surélevées des mécréants et qu'il fasse disparaître leurs images.

[Il convient de continuer à manifester notre affection et notre respect aux awliyās, même après leur mort. Ainsi, on reçoit la connaissance spirituelle de leur âme et on bénéficie et purifie notre cœur. Il est permis, voire nécessaire de construire un turbé par-dessus les tombes des awliyās, miséricorde sur eux, afin que les passants comprennent qu'il s'agit là d'une tombe d'un bienaimé d'Allah et qu'ils lui manifestent le respect, mais également pour que les visiteurs puissent s'y abriter en cas de grand froid, de chaleur, de pluie ou de la présence de prédateurs. Le turbé est construit non pas pour le bienaimé, mais pour leurs visiteurs.]

La sunna pour la visite de la tombe du Messager d'Allah, paix sur lui, est la suivante: il faut avoir fait ses ablutions, faire des vœux de bénédiction sur le Messager d'Allah, lui consacrer la récompense de toutes les bonnes actions accomplies jusqu'à présent comme la prière rituelle, l'aumône, le jeûne et la récitation du Coran, être éveillé de cœur et demander à Allah le tout-puissant de permettre d'aimer le Messager d'Allah et de suivre sa sunna. Si la tombe visitée est celle d'un bienaimé d'Allah auquel on s'est attaché, il faut enlever toute pensée mondaine de son cœur et attendre

de recevoir de lui des bénédictions. C'est une sunna de réciter le noble Coran auprès de la tombe.

Ceux qui se montrent en tant que guide uniquement pour obtenir des choses mondaines, la fortune ou la célébrité, sont des mandataires du diable. Ils sont comme Musaylama al-Kadhdhāb.

Il est permis aux awliyās, miséricorde sur eux, qu'ils révèlent à leurs disciples les grâces qu'Allah le tout-puissant leur octroie et les hauts degrés qu'ils occupent. Dans un noble hadith, il est dit: **«Révéler les faveurs octroyées par Allah le tout-puissant est une manifestation de gratitude.»** Il est haram de se vanter. Attribuer à soi-même le bien et les dons que l'on a obtenus, sans se rendre compte qu'ils viennent d'Allah le tout-puissant revient à «flatter son nafs» (tazkiyat an-nafs). Si l'on sait que ces dons viennent d'Allah le tout-puissant et que l'on reconnaît sa propre imperfection, c'est de la gratitude (chukr).

Le fait que les gens se rapprochent d'Allah ne se produit que par l'attraction d'Allah le tout-puissant. Si l'attraction se fait directement, sans moyen, cela s'appelle **«ijtibā»**. L'attraction par un moyen se fait de deux manières: il fait rapprocher par les actes d'adoration et l'abstinence (riyāda). [Les effets des devoirs accomplis lors du cheminement en tasawwuf ayant déjà été expérimentés, il est préférable de suivre ces pratiques rituelles surrogatoires en guise d'abstinence.] C'est ce qu'on appelle **«sulūk»**. Ou alors, on parle de **«jadhb»** lorsque cette attirance se fait par l'intermédiaire d'un guide. La vraie cause de ces attirances est notre propre aptitude. Ces aptitudes sont octroyées à chacun dès sa création. Les talents et les aptitudes varient d'une personne à l'autre. Les principaux obstacles qui empêchent l'être humain de se rapprocher d'Allah sont les désirs de son âme instigatrice, ainsi que les besoins et les vices de son corps. Le second obstacle réside dans le fait que les subtilités du **«monde immatériel»** (ālam al-amr) sont inconscients d'eux-mêmes ainsi que de leur Seigneur. Les actes d'adoration et les formes d'abstinence qui rapprochent l'être humain d'Allah le tout-puissant doivent être indiqués par un guide. En pratiquant l'abstinence et l'adoration, le corps et l'âme instigatrice se purifient et se débarrassent de leurs vices. Même les faveurs qui appartiennent au monde immatériel se débarrassent également de l'obscurantisme souillé par l'âme instigatrice et les matières qui composent le corps. Ainsi, l'être humain échappe à l'oubli d'Allah. Dans la plupart des voies du tasawwuf, c'est d'abord l'acheminement (sulūk) qui est pratiqué. Ce faisant, les deux obstacles sont tout d'abord levés. De cette manière, les cinq subtilités

du monde immatériel deviennent pures et l'âme instigatrice est dotée des bonnes qualités appelées «**al-Maḳāmāt al-Achara**». Ensuite, le guide attire le voyageur (sālik) vers Allah le tout-puissant. Ce voyageur est alors appelé «**Sālik majdhūb**» (voyageur attiré) et la progression de ce type est appelée «**Sayr āfāqī**», car le guide voit et comprend la purification du voyageur dans l'ālam al-mithāl. Ce voyage est extrêmement difficile et dure longtemps. Allah le tout-puissant a inspiré à Bahāuddīn al-Bukhārī, miséricorde sur lui, dans l'accomplissement du jadhb (attraction) avant le sulūk (voyage). Ce faisant, on veille avec attention à accomplir l'évocation dans chaque latīfa, de sorte que l'on atteigne l'anéantissement de chaque subtilité. C'est ce qu'on appelle le «**Sayr anfusī**». La majeure partie du Sayr āfāqī est ainsi obtenue en même temps. Ensuite, on lui fera pratiquer l'abstinence afin de purifier son corps et son âme instigatrice. Ce voyageur est appelé «**majdhūb sālik**». Ce cheminement (sayr) est facile et rapide. Les gens imparfaits ainsi que les ignorants ne progresseront que très peu, voire pas du tout avec les adorations qu'ils pratiquent eux-mêmes, car très peu de récompenses découlent de leurs adorations. Avec 50 ans d'adoration, ils atteignent tout au plus le niveau le plus bas de la proximité avec Allah (wilāya). Par conséquent, l'effort (mujāhada) et l'abstinence (riyāda) seuls ne permettent pas d'obtenir la wilāya. Seules les adorations et les formes d'abstinence qui sont en accord avec la sunna sont utiles. Pour cela, il est nécessaire de se tenir à l'écart des bid'as. Un hadith dit: «**Une parole sans action ne sera pas acceptée. Une action sans intention ne sera pas acceptée. Si elles ne sont pas conformes à la sunna, aucune ne sera acceptée.**» Autrement dit, aucune récompense ne sera octroyée. Les adorations et les abstinenances ne doivent pas être difficiles et contraignantes, mais conformes à la sunna.

**Question:** Il a été observé que ceux qui pratiquent des abstinenances contraignantes évoluent beaucoup, et qu'ils font preuve de dévoilement et des prodiges. Qu'en dites-vous?

**Réponse:** L'abstinence permet d'obtenir des dévoilements, des prodiges et le pouvoir d'influer sur les affaires mondaines. C'est ce qu'ont fait les philosophes de la Grèce antique et les prêtres indiens. Les bienaimés d'Allah n'y accordent aucune valeur. Libérer l'âme instigatrice de ses vices et annuler l'influence du diable est possible uniquement en suivant la sunna.

**Question:** Selon votre précédente réponse, ceux qui cheminent dans des voies de tasawwuf où l'on ne pratique que l'abstinence ne deviennent pas des bienaimés d'Allah. Que dites-vous de cela?



**Réponse:** Les voies de tasawwuf sont toutes conformes à la sunna. Même si des pratiques relatives à la bid'a s'y sont mêlées, le fait qu'ils suivent la sunna peut les débarrasser des pratiques bid'as. S'ils mêlent le bid'a, c'est parce qu'ils interprètent mal leur dévoilement et leur inspiration. Les bid'as des menteurs et des ignorants sont différentes. Celles-ci sont nuisibles. Elles empêchent de recevoir la connaissance spirituelle.

Que l'on soit imparfait (nāqis) ou parfait (kāmil), chacun obtient des connaissances spirituelles d'une personne plus parfaite que soi. La proximité avec Allah ne s'acquiert qu'en compagnie d'un guide parfait. La compagnie de personnes imparfaites et ignorantes ne peut conduire personne à la proximité avec Allah, car ces gens n'ont aucune relation avec Lui. Puisque l'extérieur du guide parfait est tourné vers le peuple et que son intérieur est avec Allah, il peut transmettre aux gens les connaissances spirituelles qu'il reçoit d'Allah le tout-puissant et ainsi les conduire à la proximité divine. Dans le verset 95 de la sourate al-Isrā, il est dit par le sens interprétatif: **«Si des anges marchaient sur terre, Nous aurions certes fait descendre sur eux un ange messager.»** C'est pour cela qu'après le décès du Messenger d'Allah, paix sur lui, n'ayant plus de lien physique, les gens n'étaient plus en capacité de recevoir la connaissance spirituelle du Messenger d'Allah, paix sur lui, en visitant sa tombe. La connaissance a donc été reçue par le biais des savants, des maîtres, qui sont les héritiers du Messenger d'Allah, car dans un noble hadith, il est dit: **«Ceux qui sont instruits dans le savoir intrinsèque et extrinsèque sont les héritiers des prophètes.»**

Ceux qui atteignent la perfection et deviennent un bienaimé, miséricorde sur eux, sont capables de recevoir la connaissance spirituelle (fayd) directement par Allah le tout-puissant, sans intermédiaire. Ils s'élèvent par l'adoration. C'est ce qu'indique le verset **«Prosterne-toi et rapproche-toi d'Allah»**. Ce genre de bienaimé est également capable de recevoir de la connaissance spirituelle des tombes du Messenger d'Allah, paix sur lui, et des awliyās.

Si les prophètes ont été envoyés parmi les humains, c'est en raison de l'effet produit en leur compagnie, car la connaissance de la foi et du fiqh peut également être acquise auprès des anges. C'est ce que montre le hadith de Jibrīl. Le Messenger d'Allah a en effet dit: **«C'était Jibrīl. Il est venu vous enseigner votre religion.»** Pour avoir une part de l'effet de la compagnie et obtenir des connaissances spirituelles de la part des guides, il faut qu'il y ait un lien complet [par la connaissance et l'amour]. Cet effet est également nécessaire pour obtenir la proximité divine.

Il existe une minorité de personnes qui possèdent une grande aptitude et qui sont capables d'atteindre le stade de la wilāya en recevant la connaissance spirituelle par l'âme du Prophète, paix sur lui, ou d'un awliyā, miséricorde sur lui. Ceux-là sont appelés «**Uwaysī**». La compagnie des nobles Compagnons permettait également d'acquérir des connaissances spirituelles. Cependant, il ne suffisait pas d'être en leur compagnie une seule fois, il fallait l'être plusieurs fois. La compagnie des bienaimés d'Allah, qui sont venus plus tard, ne pouvait avoir d'effet qu'avec l'abstinence.

Allah le tout-puissant a créé pour l'être humain l'aptitude qui lui permet de s'approcher de Lui et de Le connaître. La quantité de cette aptitude diffère selon les personnes.

Une fois que l'on observe les obligations et les wājibs et que l'on se préserve du haram et des choses douteuses, l'évocation (dhikr) est la plus efficace des adorations surérogatoires. Il faut constamment évoquer Allah le tout-puissant. Dans un noble hadith, il est dit: «**Ce que les gens du Paradis regrettent le plus, ce sont les moments sur terre où ils n'ont pas pu évoquer Allah le tout-puissant.**» Il n'est pas possible de se rapprocher d'Allah le tout-puissant, en accomplissant des prières surérogatoires ou en lisant le noble Coran, tant que l'anéantissement de l'âme instigatrice n'aura pas eu lieu. Tant que le cœur (bātin) n'aura pas été purifié, ces précédentes pratiques ne permettront pas de progresser. La purification du cœur passe par l'évocation d'Allah le tout-puissant. Dans un hadith, il est dit: «**Le meilleur des dhikr est: Lā ilāha illallāh.**» C'est pourquoi il faut souvent prononcer cette attestation d'unicité (le mot de Tawhīd) dans son temps libre. Parmi les évocations bénéfiques, «Allāhu akbar, Allāhu akbar, Lā ilāha illallāhu wallāhu akbar, Allāhu akbar wa-lillāhil-hamd» est très exquise. Ce dhikr est également appelé «**takbīr at-tachrīq**». Le restant de notre temps, nous devons le passer avec des êtres humains qui travaillent pour l'au-delà, avec des personnalités pieuses, et discuter avec eux. Quiconque ne trouve pas de telles personnalités, doit se procurer leurs livres et les lire. Il ne faut pas avoir pour amis ou fréquenter des renégats, des gens de bid'a (hérétiques) et des pécheurs (fāsiq). Les gens qui commettent le haram sont appelés «**fāsiq**». Il ne faut pas non plus côtoyer les ignorants en religion, les gens sans madh-habs et ceux qui sont avides de ce bas monde. Le fait de fréquenter ces gens détruit l'intérieur des gens [leur cœur, leur âme]. Rester en compagnie des bienaimés d'Allah est plus bénéfique que l'évocation d'Allah et d'autres actes d'adoration surérogatoires. Lorsque les nobles Compagnons, qu'Allah les agrée, se rencon-

traient, ils avaient l'habitude de dire: «Assieds-toi un instant avec moi afin que je ravive ma foi.» Jalāluddīn ar-Rūmī, miséricorde sur lui, dit:

***Un peu de temps passé avec un bienaimé d'Allah  
Est plus bénéfique qu'un siècle de piété (taqwā)!***

Khājah Ubaydullah al-Ahrār, miséricorde sur lui, a écrit:

***Les prières surérogatoires peuvent être accomplies à tout instant,  
Mais notre compagnie ne sera plus jamais disponible!***

On a dit à une personne qu'elle devait se trouver en compagnie de Bāyazīd. Elle répondit qu'elle se trouvait à chaque instant en présence de son Seigneur. Il lui fut répondu que la compagnie de Bāyazīd lui était plus utile. Ils voulaient dire par là: «Tu ne peux recevoir d'Allah le tout-puissant des connaissances spirituelles que dans la mesure de ton attachement à Lui et de ta capacité. En revanche, en compagnie de Bāyazīd, tu peux obtenir des connaissances spirituelles en fonction de son degré élevé.»

***Ne fréquente jamais de camarades fielleux,  
Ils sont pires qu'un serpent venimeux!  
Le serpent prendra seulement la vie,  
Tandis qu'eux prendra avec ta vie, ta foi!***

La traduction de passages choisis du livre persan **Irchād at-tālibin** de Sanāullah ad-Dahlawī se termine ici. Sanāullah ad-Dahlawī est l'un des grands bienaimés d'Allah élevé par Mazhar Jān-i Jānān et est décédé en Inde en 1225 (1810 apr. J.-C.). Il est enterré dans la ville de Panipat.

**REMARQUE:** Dans son livre **Risāla-i qudsiyya**, Muhammad Pārisā écrit: «Quand on demanda à Yūsuf al-Hamadānī [décédé en 535 (1141 apr. J.-C.) à Herat] ce qu'il fallait faire si on ne trouvait pas de guide parfait, il répondit: “Lisez leurs livres chaque jour.”» Pour obtenir le salut à notre époque, il faut lire le livre **Maktūbāt** d'Imām ar-Rabbānī, miséricorde sur lui. La traduction turque du premier tome du **Maktūbāt** a été imprimée sous le titre **Mektūbāt Tercemesi** en 2005 à Istanbul. Pour ceux qui souhaitent atteindre le salut, la lecture de ce livre est très utile.

34. À la page 190 de son livre **al-Hadiqa**, Abdulghanī an-Nablusī écrit: Les actes d'adoration doivent être accomplis de manière équilibrée, dans la moyenne, c'est-à-dire ni peu ni trop. Le verset 185 de la sourate al-Baqara révèle par le sens interprétatif:

**«Allah le tout-puissant veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous.»** C'est pour cette raison qu'Il a permis aux malades et aux voyageurs de ne pas jeûner. Il ne nous a pas ordonné d'accomplir des tâches difficiles et contraignantes. Si l'on doit choisir entre deux tâches, il est plus juste de choisir la plus facile. Notre Prophète, paix sur lui, a entendu parler d'un homme qui priaït durant des heures à la mosquée. Il se rendit à la mosquée, tint l'homme par les épaules et lui dit : **«Allah le tout-puissant demande à cette communauté d'accomplir des tâches faciles. Il n'apprécie pas la difficulté.»** Allah le tout-puissant n'a ordonné que des choses faciles à cette communauté. Il est relativement facile d'obéir à la loi islamique.

Le verset 87 de la sourate al-Mā'ida révèle par le sens interprétatif : **«Ô vous qui croyez! Ne vous interdisez pas à vous-mêmes les belles choses qu'Allah le tout-puissant a rendues licites! Ne qualifiez pas d'interdit ce qui est permis! Allah le tout-puissant n'aime pas ceux qui déclarent interdites des choses qu'Il a rendues licites.»** [Muhammad ibn Abdulwahhāb qualifie de haram, voire d'idolâtrie, des choses qui sont halals, même certaines pratiques d'adoration. Ce noble verset nous prouve qu'Allah ne l'aime pas. Allah le tout-puissant a montré le chemin à suivre pour échapper au châtimeut, à la sanction qui est prévue lorsque l'on commet un péché. Pour qu'un musulman puisse se libérer de la punition d'un péché qu'il a commis, Allah le tout-puissant a montré une issue. Il a fait savoir qu'Il pardonnait par le repentir (tawba) et l'expiation (kaffāra). Le livre wahhabite s'attaque à la pratique de l'isqāt et dawr et la qualifie de chose mensongère qui inciterait les mauvaises personnes à commettre des péchés. Que diront-ils alors du fait que les péchés sont pardonnés au moyen du repentir et de l'expiation? Vont-ils également insulter la facilité et la miséricorde qu'Allah a offertes en disant que ceux-là peuvent conduire les mauvaises personnes à commettre des péchés?]

Un noble hadith indique : **«Allah le tout-puissant apprécie que vous exécutiez Ses commandements, mais Il apprécie aussi que vous pratiquiez ce qu'Il vous a autorisé de faire.»** En temps de nécessité absolue (daroura), on a même donné **«la permission»** (rukhsa) de faire des choses interdites et d'abandonner une obligation, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de châtimeut pour cela. Le fait d'accomplir les devoirs de la religion même dans des situations de détresse est appelé **«azīma»**. Parfois, il est préférable d'accomplir l'azīma. Par exemple, c'est le cas lorsque quelqu'un qui est menacé de mort ne garde pas sa foi secrète. S'il est tué, il est considéré

comme martyr. Mais parfois, il est préférable d'accomplir la rukhsa. C'est le cas, par exemple, lorsque le voyageur suspend le jeûne. En revanche, s'il jeûne et tombe ainsi malade et meurt, cela est considéré comme un péché.

Il n'est pas permis de chercher les facilités que prévoient les écoles juridiques et d'œuvrer selon celles qui nous arrangent pour éviter de se conformer à la loi de l'islam. Une telle recherche est appelée «**talfiq**». Il est permis, si nécessaire, de passer à une autre école juridique ou d'accomplir certaines choses conformément à une autre école juridique. Utiliser une ruse pour se soustraire à une obligation ou pratiquer une interdiction est haram. Cela s'appelle «**Hila bātila**» (astuce juridique illicite). Avant que quelque chose ne devienne obligatoire ou interdit, empêcher le caractère obligatoire ou interdit de cette chose est permis. Ceci est appelé «**Hila Char'iyya**» (astuce juridique permise).

Abdullah al-Mūsulī [décédé en 683 (1285 apr. J.-C.)] écrit dans son livre **al-Ikhtiyār**, qui est un ouvrage de commentaires sur le livre **al-Mukhtār**: «Une abstinence dans laquelle on mange si peu et qui rend si faible que l'on n'est plus en mesure d'accomplir ses devoirs n'est pas autorisée. Il est obligatoire de travailler suffisamment pour gagner sa vie, subvenir aux besoins de sa famille et rembourser ses dettes. Si quelqu'un qui travaille avec une telle intention cède avant d'avoir pu payer ses dettes, il ne sera pas puni. Il est dit dans un hadith: **“Tout homme est tenu de travailler et de gagner [sa subsistance].”** Il est permis de ne pas travailler plus que cela. Ādam, paix sur lui, semait du blé et faisait du pain. Nūh, paix sur lui, était menuisier. Ibrāhīm, paix sur lui, était marchand de tissus. Dāwud, paix sur lui, était forgeron. Sulaymān, paix sur lui, fabriquait des paniers. Muhammad, paix sur lui, a d'abord gardé des moutons, puis a été commerçant. Plus tard, il a mené le djihad, il était soldat. Abū Bakr as-Siddīq, qu'Allah l'agrée, était marchand de tissus. Umar al-Fārūq cousait du cuir. Uthmān Dhun-Nūrayn importait des produits alimentaires. Alī, qu'Allah l'agrée, était ouvrier et menait le djihad. Il est mubāh de travailler suffisamment pour gagner la subsistance annuelle de sa famille. Travailler plus pour pouvoir aider les musulmans et mener le djihad avec ce que l'on gagne ainsi est louable et bon. Il est dit dans un hadith: **“Le meilleur parmi les hommes est celui qui est utile aux êtres humains.”**» Ici s'achève la traduction de l'ouvrage **Ikhtiyār**. Il est fortement déconseillé (makrūh tahrīmī) de gagner de l'argent pour se vanter et se distinguer. Dans l'ouvrage **Multaqā**, cela est qualifié de haram. Travailler beaucoup ne permet pas d'augmenter notre

subsistance. Celle-ci est déterminée par Allah le tout-puissant. Travailler, c'est s'accrocher à un moyen, et cela relève de la sunna.

On distingue cinq types de travailleurs: le premier croit que la subsistance provient uniquement du travail. C'est le cas des mécréants. Le second croit au fait que c'est Allah qui pourvoit la subsistance, et que travailler, c'est s'attacher au moyen. Celui-là ne se rebelle pas contre Allah le tout-puissant lorsqu'il travaille. Il ne commet pas de haram. Les croyants pieux (sālih) et sincères sont ainsi. Le troisième, bien qu'il croie au fait que la subsistance provient d'Allah, se rebelle contre Lui lorsqu'il travaille. C'est le cas des croyants pécheurs (fāsiq). Le quatrième pense que sa subsistance dépend à la fois de son travail et d'Allah. Les associateurs sont ainsi. Le cinquième sait que la subsistance ne provient que d'Allah, mais ne sait pas s'Il la lui donnerait ou pas. C'est le cas des hypocrites (munāfiq).

Ālim ibn al-Alā [décédé en 688 (1289 apr. J.-C.)] dit dans son livre de fatwas **Zād al-musāfir** et **Tātārkhāniyya** qu'il est fortement déconseillé (makrūh tahrīmī) de s'isoler chez soi ou à la mosquée et de se consacrer exclusivement aux actes d'adoration en s'abstenant de manger et de boire, de se marier, de pratiquer des activités telles que le voyage et le gain halal.

**Question:** Les propos des savants de la religion cités ci-dessus ne sont pas conformes aux éloges que les éminents du tasawwuf font de l'abstinence et d'un mode de vie austère. Lequel des deux convient-il de faire?

**Réponse:** Certains savants du tasawwuf disaient: «Celui qui se prive de manger pendant 40 jours commence à comprendre les secrets divins.» Sahl ibn Abdullah at-Tustarī [décédé en 283 (896 apr. J.-C.) à Basra] avait l'habitude de ne manger que tous les 15 jours. Imām al-Ghazālī [décédé en 505 (1111 apr. J.-C.) à Tus] dit qu'Abū Bakr as-Siddīq, qu'Allah l'agrée, mangeait tous les 6 jours. Junayd al-Baghdādī accomplissait 400 unités de prière chaque jour. Sahl ibn Abdullah devint Hāfiz à l'âge de sept ans. Il jeûnait tous les jours. Il n'a mangé que du pain d'orge pendant douze ans. Abdulwahhāb ach-Cha'rānī [décédé en 973 (1565 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, avait l'habitude de lire deux fois le noble Coran en entier chaque jour entre la prière du coucher du soleil et celle de la nuit. Il ne faut pas douter de telles informations, car les bienaimés d'Allah possèdent une force spirituelle telle que leur âme peut faire plusieurs choses à la fois.

Les savants ont dit: «Il ne faut pas exagérer dans les actes

d'adoration et ne pas se mettre en difficulté.» Leurs propos sont pour les choses qui sont considérées par l'ensemble de la communauté comme étant soit obligatoires (fard) ou wājib (nécessaires), soit comme faisant partie de la sunna. Tous les musulmans doivent respecter cela. Les contraintes que les éminents du tasawwuf s'imposent relèvent du culte surérogatoire. Ce n'est pas une obligation pour tous. Le 16e verset de la sourate at-Taghābun révèle par le sens interprétatif: **« Craignez Allah autant que vous pouvez! »** Le 70e verset de la sourate al-Furqān révèle par le sens interprétatif: **« Je changerai les mauvaises actions en récompenses, de celui qui se repent, croit et accomplit des œuvres pieuses. Allah est certes pardonneur et miséricordieux. »** Lorsque Wahchī entendit ce verset, il dit: « Des conditions sont mentionnées ici pour le pardon. J'ai peur de ne pas pouvoir les remplir. N'y a-t-il pas quelque chose de plus facile que cela? » Sur ce, le verset suivant fut révélé par le sens interprétatif: **« Allah le tout-puissant pardonne tous leurs péchés aux serviteurs de Son choix, sauf l'idolâtrie. »** À ces mots, Wahchī dit: « Que ferais-je si Allah le tout-puissant ne voulait pas me pardonner? » Le verset suivant fut alors révélé par le sens interprétatif: **« Ô Mes serviteurs qui firent des excès contre eux-mêmes! Ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah! Allah le tout-puissant pardonne toutes les fautes. Il est Le pardonneur, et Le miséricordieux. »** Wahchī déclara alors que cette bonne nouvelle lui suffirait. Ce noble verset est une bonne nouvelle pour tous les êtres humains, jusqu'à la fin du monde. En ce qui concerne le fait que ceux qui ne peuvent pas trouver d'eau accomplissent le tayammum (l'ablution à sec), il a d'abord été révélé le verset par le sens interprétatif **« Passez de la terre propre sur vos mains et votre visage »**, puis le verset par le sens interprétatif **« Passez vos mains (que vous avez frottées avec de la terre propre) sur vos mains et votre visage »**. Il n'a pas été commandé de s'enduire de terre. Mais Il a facilité le commandement. Lorsqu'Allah le tout-puissant a demandé à Son Prophète, paix sur lui, s'il souhaitait qu'Il transforme les montagnes de La Mecque en or, il n'a pas songé à utiliser cet or sur le sentier d'Allah pour le djihad contre ses ennemis. Il ne l'a pas accepté. Il a préféré choisir un chemin plus difficile. Lors de la bataille de Tabouk, il demanda de l'aide à ses Compagnons en leur disant: **« J'annonce le Paradis pour quiconque apportera à cette armée ce dont elle a besoin. »** Il est rapporté dans de nombreux ouvrages que le Messager d'Allah jeûnait durant de longues journées et qu'il s'attachait une pierre autour de son ventre béni à cause de la faim. Il a également été rapporté qu'il priait la nuit jusqu'à ce

que ses pieds bénis s'enflent. Ses nobles épouses, qu'Allah les agrée, faisaient de même. Cependant, de par sa grande affection envers sa communauté, il n'a pas souhaité qu'ils endurent de telles contraintes. Il a commandé la facilité à sa communauté, mais lui a choisi la difficulté. La religion ne veut pas uniquement dire les commandements. La facilité et la difficulté sont toutes deux la religion. Un verset de la sourate at-Tahrīm révèle par le sens interprétatif: «**Ne déclarez pas haram ce qu'Allah le tout-puissant a déclaré halal!**» Ce verset signifie: «Ne reniez pas les choses qui ont été facilitées et autorisées! Si vous vous en abstenez, abandonnez ces choses sans les considérer comme interdites, vous aurez alors pratiqué le renoncement (zuhd), ce qui est bien. Toutefois, cela ne relèvera pas du péché si vous les faites.» Un hadith indique: «**Qui-conque rejette ma sunna ne fait pas partie des miens!**» Or, cela signifie: «Celui qui n'accepte pas les choses que j'ai permises comme allègement et qui se met ainsi en difficulté ne fait pas partie des miens!»

Les éminents du tasawwuf ont opté pour la prudence (azīma) plutôt que la facilité (rukhsa). Mais ils n'ont pas pour autant renié d'œuvrer avec la facilité. C'est également ce que faisait le Messager d'Allah, paix sur lui. Le tasawwuf, c'est suivre le Livre et la sunna, éviter les bid'as, respecter les éminents du tasawwuf, être charitable envers tous, et renoncer à œuvrer avec la facilité. Les savants d'ahlus-sunna n'œuvrant que par la piété et la difficulté renonçaient à 70 choses halals afin d'éviter de commettre un seul acte haram. Abū Bakr as-Siddīq, qu'Allah l'agrée, a dit: «Par peur de tomber dans un seul haram, nous abandonnions 70 halals.»

Le Messager d'Allah, paix sur lui, a dit à Abū Hurayra, qu'Allah l'agrée: «**Fais preuve de scrupule (wara'), tu seras ainsi le plus adorateur des gens.**» Nous comprenons par-là que la religion ne veut pas dire seulement la facilité, le juste milieu dans toutes les affaires. La difficulté, le renoncement et le scrupule font aussi partie de la religion. Si la pratique de l'abstinence est fortement déconseillée (makrūh tahrīmī), c'est parce que certains ne sont pas capables de supporter cela, et qu'ils risquent de se causer des torts physiques et mentaux. En effet, il est haram de se mettre en danger. Pratiquer l'abstinence est permis et bénéfique pour ceux dont la force spirituelle les protège de ces dangers.

Nous comprenons une fois encore que la présence d'un maître est nécessaire. Le maître accompli aura conscience de la santé, de la nature, de la force d'esprit de son disciple. Il lui ordonnera de pratiquer une abstinence qu'il sera capable de supporter. Il le pro-



tègera du danger. Le maître accompli est un spécialiste du corps, de la santé mentale, ainsi que de la religion. Il est l'héritier, le représentant du Messager d'Allah, paix sur lui. Il n'a jamais été vu qu'une personne élevée sous les ordres d'un maître accompli soit sujette à un quelconque dommage ou danger. Tous se sont élevés et ont muri. Pendant qu'ils ont cheminé dans la voie du tasawwuf, ils n'ont fait preuve d'aucun laxisme dans leur obéissance à l'islam. Il est haram de pratiquer des choses qui causent l'abandon des obligations. Le maître préserve de cela. C'est pour cela qu'il est nécessaire d'avoir une autorisation pour accomplir les adorations surrogatoires.

Le Messager d'Allah, paix sur lui, était très clément envers sa communauté. La nuit de l'ascension (Mi'raj), il demanda à ce que les 50 prières rituelles quotidiennes soient réduites au nombre de cinq. Afin d'éviter que des règles trop strictes soient imposées à sa communauté, il n'autorisa pas ses Compagnons à pratiquer des abstinences contraignantes. Il est impensable qu'il puisse ne pas informer sa communauté des pratiques qui lui seraient très bénéfiques, ou qu'il puisse les empêcher de réaliser ces pratiques. Il a dit tout ce qu'il y avait de mieux, de plus bénéfique, il l'a appliqué et l'a fait appliquer. Le fait d'œuvrer avec facilité (rukhsa) et remplir ses devoirs de serviteur sans être dans l'extrême ou dans la demi-mesure était ce qu'il y avait de plus bénéfique pour sa communauté. C'est pour cette raison qu'il a appliqué cela, et qu'il a commandé de l'appliquer. Quant à certains de ses éminents Compagnons, il leur a enseigné des connaissances et des pratiques secrètes. Au 282<sup>e</sup> verset de la sourate al-Baqara, il est déclaré par le sens interprétatif: **« Craignez Allah! Ainsi, Il vous enseignera beaucoup de choses. »** Par « beaucoup de choses », on entend les connaissances divines, le savoir secret. Dans un hadith, il est dit: **« Il y a des connaissances subtiles et secrètes. Seuls les bienaimés d'Allah en disposent. S'ils disaient ce qu'ils savent, les ignorants ne les croiraient pas. »**

Dans le hadith de l'ascension cité par l'Imām Qastalānī dans son livre **Mawāhib**, il est dit: **« Mon Seigneur m'a transmis trois différentes sciences. Il a dit de ne révéler la première science à personne, car nul autre que moi ne pourrait la comprendre. La seconde, Il a dit que je pouvais la révéler à qui je voulais. La troisième, Il a dit de la transmettre à l'ensemble de ma communauté. »** Comme on le voit, le Messager d'Allah, paix sur lui, n'a pas dit que la seule science que lui a transmise Allah le tout-puissant est celle qu'il a été chargé de transmettre à l'ensemble de sa communauté.

Il a dit qu'il existait aussi deux autres sciences authentiques. La seconde science qu'il pouvait transmettre à qui il souhaitait est la science de la «**wilāya**», autrement dit la science de la proximité avec Allah, le tasawwuf. Cette science révèle l'intérieur (bātin) et l'essence de l'islam. Elle ne s'acquiert que par la piété. Il a été déclaré dans la sourate al-Kahf par le sens interprétatif: «**C'est Nous qui lui avons transmis cette science.**» L'objet de ce noble verset est la «**science de la wilāya**». Les «**sciences de fiqh**», qu'il a été commandé de transmettre à tout le monde, trouvent leurs sources dans les paroles et les actes du Messager d'Allah. De la même manière, les connaissances relatives à la wilāya trouvent leurs sources dans son noble cœur et se déversent dans le cœur des autres. C'est pour cette raison qu'Abu Hurayra, qu'Allah l'agrée, a dit: «Le Messager d'Allah m'a transmis deux sciences. Je vous ai fait part de l'une d'entre elles. Si je vous parlais de la seconde, vous ne me comprendriez pas et me tueriez.» Le premier type est «**la science externe**» (ilm az-zāhir) et le second est «**la science interne**» (ilm al-bātin). Seuls les bienaimés d'Allah (awliyā) et les fidèles (siddiqūn) connaissent cette dernière.

Les éminents de tasawwuf pratiquent l'abstinence et luttent dans le but d'atteindre la science interne. De même qu'il existe de faux savants et des imposteurs dans les sciences apparentes, il existe également dans les sciences internes des pervers et des imposteurs qui prennent l'apparence de gens de tasawwuf et qui utilisent cette noble voie pour des intérêts mondains. Il faut connaître ces charlatans et les éviter afin de ne pas tomber dans leurs pièges. Pour cela, il faut bien connaître l'islam. Il s'agit de l'unique critère qui permet de dissocier le bon du mauvais. Il est très utile qu'une personne qui obéit correctement à l'islam s'emploie aussi au tasawwuf. Cependant, pour cheminer dans cette voie, il faut être sous la surveillance d'un maître parfait. Le maître accompli est un spécialiste du cœur et de l'âme. Il comprendra les maux dont souffre le cœur du disciple et sélectionnera pour lui l'abstinence et l'évocation qui lui conviennent le mieux. Au 10<sup>e</sup> verset de la sourate al-Baqara, il est dit par le sens interprétatif: «**Leurs cœurs sont malades.**» Le traitement de cette maladie se faisait avec la compagnie du Messager d'Allah. Il n'y avait plus besoin d'avoir recours à une quelconque forme d'abstinence ou de contrainte. L'ensemble des nobles Compagnons ont pu recevoir la connaissance spirituelle du cœur béni du Messager d'Allah, par la bénédiction de sa compagnie. Ils ont atteint les plus hauts degrés du tasawwuf. Des degrés si élevés que nul autre awliyā n'a pu les atteindre après eux.

Ceux qui sont arrivés après eux, n'ayant pu être directement en compagnie du Messager d'Allah, ont eu recours à l'ascétisme et aux contraintes, afin de se débarrasser des maladies du cœur. La connaissance interne ne se sépare pas de la connaissance externe. Ceux qui atteignent les deux types de connaissance sont appelés «**Ulamā rāsikhūn**» (érudits à la connaissance profonde). Ce sont uniquement ceux-là qui sont les héritiers du Messager d'Allah. Ceux qui pratiquent l'abstinence, s'infligent diverses contraintes et qui ont soigné leur cœur, abandonnent l'abstinence une fois qu'ils ont atteint la science interne. Ils n'accomplissent alors que les obligations et les sunnas. Ils font leur adoration, avec leur intérieur et leur cœur, tout comme les nobles Compagnons, qu'Allah les agrée. Ils peuvent effectuer leurs courses au marché sans que cela nuise à leur culte intérieur. Ils n'oublient pas Allah le tout-puissant ne serait-ce qu'un instant. Ceux-là ont été loués dans le noble Coran. Au 37e verset de la sourate an-Nūr, il est déclaré par le sens interprétatif: «**Aucun négoce ni transaction ne les détournent de l'évocation d'Allah.**» Les nobles Compagnons, qu'Allah les agrée, ont atteint facilement ces hauts degrés, sans pratiquer d'abstinence. Umar, qu'Allah l'agrée, a atteint ce niveau dès sa première rencontre avec le Messager d'Allah. Si les nobles Compagnons avaient été autorisés à pratiquer l'abstinence, les savants religieux et les écoles juridiques auraient inscrit leurs formes d'abstinence dans leurs livres et il serait par conséquent devenu obligatoire pour tous les musulmans d'agir en conséquence.

Dans un hadith rapporté par le savant de hadith Muhammad ibn Abdullah Hākim an-Nichāpūrī [décédé en 405 (1014 apr. J.-C.) à Nichapour], miséricorde sur lui, dans son livre **al-Mustadrak**, il est dit: «**La nourriture des croyants qui vivront à l'époque du faux dajjal sera, comme pour les anges, la louange (tasbīh) et la glorification d'Allah (taqdīs). Allah le tout-puissant apaisera à cette époque la faim de ceux qui Le louent et Le glorifient.**» Et ceci nous montre qu'Allah le tout-puissant peut attribuer à qui Il veut de Ses serviteurs, de telles dispositions, que ceux-là n'auront plus besoin de manger ou de boire. Il accordera cette disposition à tous les croyants de l'époque de dajjal. L'une des discordes que dajjal sèmera sera de voyager de ville en ville pour dire «Adorez-moi, suivez-moi!» Si les gens le suivent, il ordonnera au ciel et il pleuvra, et il ordonnera à la terre et la récolte poussera. S'ils ne le suivent pas, il ordonnera et il ne pleuvra pas, et la récolte ne poussera pas. La famine sévira. Le hadith indique que cette discorde (fitna) ne causera aucun dommage aux musulmans. En louant et en glori-

fiant Allah, les musulmans ne ressentiront pas la faim.

Il ne faut pas penser que les contraintes telles que le renoncement (zuhd), la patience (sabr), l'abstinence (riyāda) et la faim sont contraires à l'islam, car l'islam a interdit les choses qui infligent des souffrances et des dommages au corps. Ces abstinences ne nuisent pas aux gens du tasawwuf. Comme chaque commandement de l'islam, elles trouvent leurs origines chez le Messager d'Allah, paix sur lui, et sont une partie de la religion musulmane. Nier ces choses et les bienaimés d'Allah qui les pratiquent, c'est nier une partie de l'islam.

Il ne faut pas croire que les gens de tasawwuf sont supérieurs aux prophètes, paix sur eux, ou même aux nobles Compagnons, qu'Allah les agrée, et les considérer comme plus éminents parce qu'ils pratiquent l'abstinence. Il ne faut médire aucun awliyā. Il convient de chercher l'erreur chez soi si l'on n'est pas capable de comprendre la grandeur d'un awliyā. Dans un noble hadith, il est dit: **«Bonne nouvelle à ceux qui ne cherchent pas les imperfections et les vices des autres, tant ils sont occupés par leurs propres défauts et leurs propres vices!»** Sahl ibn Abdullah at-Tustarī a dit: «Le pire des péchés est d'avoir un regard malveillant sur les musulmans. Beaucoup de gens ne considèrent pas cela comme un péché et n'en éprouvent donc pas de remords.» Si quelqu'un récite des éloges et compliments à l'ensemble des bienaimés d'Allah, mais qu'il médite sur un seul d'entre eux, et ce sans rien prétexter de valable d'un point de vue religieux, alors ses éloges de tous les autres awliyās ne lui seront d'aucun bénéfice. Quiconque n'approuve pas les awliyās dans leur totalité ne peut lui-même en devenir un. Quiconque porte un regard malveillant à l'encontre d'un bienaimé et le blesse aura dénigré une partie de la religion. Muhammad Abul-Mawāhib ach-Chādhilī, miséricorde sur lui, a dit: «Celui qui n'honore pas les bienaimés d'Allah de son époque sera immédiatement rayé de la liste des bienaimés.» Muhyiddīn ibn al-Arabī, miséricorde sur lui, a dit: «Beaucoup de grands savants ont dit que l'hostilité envers les bienaimés d'Allah, ainsi qu'envers les musulmans qui agissent conformément à leur savoir est un blasphème.» Aliyyul-Khawās, le maître d'Abdulwahhāb ach-Cha'rānī, a dit: «Il faut s'éloigner de ceux qui sont hostiles à l'un des awliyās ou à l'un des savants.» C'est de l'égarement de s'opposer à un bienaimé ou à un savant. Une telle personne se précipite elle-même vers sa propre perte. Il faut donc se tenir à l'écart des wahhabites.

Les bienaimés d'Allah sont des savants qui œuvrent avec leur connaissance. Le fait de réfuter verbalement ou intérieurement

l'un d'eux, mort ou vivant, est manifestement un blasphème. Les musulmans ont unanimement déclaré que quiconque les réfute devient mécréant. Ils sont considérés comme tels par chacune des écoles juridiques islamiques, car cela revient à réfuter l'islam. De par leur ignorance et leur idiotie, ils ne comprennent pas leur déni. Ils pensent renier une chose fausse ou qui relève de la bid'a. Ils se mettent en péril, en se faisant une fausse idée de la parole et de l'œuvre du bienaimé, et en qualifiant ces éminents savants de pécheurs, de mécréants ou de zindīqs. Mais le bienaimé d'Allah est bien loin de telles accusations. Ses paroles et ses actes sont en accord avec l'islam. Ce sont des actes d'obéissance et des actions qui plaisent à Allah le tout-puissant. Eux, par contre, s'entêtent et ne comprennent pas le savoir des bienaimés d'Allah et les connaissances divines des savants véridiques (siddīq). Leurs cœurs sont morts et ne peuvent pas voir la vérité. Ils sont plongés dans l'abîme de l'incrédulité, de l'égarement, de l'apostasie et de l'hérésie. Ils croient représenter les gens du tawhīd (muwahhid), ils se croient musulmans et croient transmettre la science et la connaissance spirituelle aux êtres humains. Au jour de la résurrection, ils seront punis pour leur blasphème et châtiés pour leur cruauté et leurs calomnies. Sur terre, ils ne considèrent pas leurs semblables comme mécréants, car ils ont tous en commun la négation. Ils se croient musulmans, mais les musulmans savent qu'ils ne le sont pas, car les musulmans croient aux awliyās d'Allah le tout-puissant, miséricorde sur eux. Ils croient en leurs authentiques dispositions. Le fait que ceux qui les renient ne les comprennent pas et ne les connaissent pas n'est pas une excuse, car le fait d'ignorer sa religion n'est pas considéré comme une excuse. Le fait qu'ils ne veuillent pas reconnaître les awliyās est semblable au fait que les juifs, les chrétiens, les zoroastriens et les idolâtres ne veulent pas reconnaître l'authentique religion de Muhammad, paix sur lui. Tout comme le fait que la méconnaissance de ces derniers n'est pas une excuse, celle des suivants ne l'est pas non plus.

Désavouer les bienaimés d'Allah, miséricorde sur eux, est tout autant un blasphème que de désavouer n'importe quelle disposition islamique. Le châtement infligé au renégat qui nie l'islam doit également être appliqué à l'infidèle qui rejette les bienaimés d'Allah. On lui demande tout d'abord de cesser cette négation et de se repentir.

Aussi éminents que puissent être les awliyās et les prophètes, ils ne peuvent se soustraire à leur devoir de serviteur d'Allah. Tout comme les serviteurs n'ont aucune influence dans l'apparition des

phénomènes extraordinaires et des prodiges, ils n'ont pas non plus d'influence sur la création de faits ordinaires. Allah le tout-puissant est l'unique créateur de toute chose. Les awliyās et les prophètes n'influent en rien sur aucune création. Cependant, Allah le tout-puissant a privilégié Ses awliyās et Ses Prophètes plus que le reste de Ses serviteurs, et leur a fait don de faveurs et de grâces qu'Il n'a octroyées à personne d'autre. Allah le tout-puissant réalise s'Il veut les actions volontaires de chacun des êtres humains, après la volonté des êtres humains. S'Il ne le veut pas, Il ne crée pas les choses que les êtres humains veulent. Il existe certaines choses que les êtres humains veulent et que Lui aussi veut et crée toujours. Par exemple, si la personne souhaite lever son bras, cligner des yeux, Il l'accepte immédiatement et Il lève aussitôt son bras. Il est rare qu'Il ne le souhaite pas. Quant à certains des souhaits des êtres humains, c'est rare qu'Il les veuille et les réalise, et souvent Il ne le veut et ne les réalise pas. Il en est ainsi pour la plupart de nos souhaits mondains. Cependant, on voit tous les jours que ceci varie d'un individu à l'autre. Eh bien, tout comme le clignement des yeux ou le mouvement des bras, Allah le tout-puissant souhaite et crée aussitôt la plupart des souhaits de Ses bienaimés et de Ses prophètes. Il s'agit d'une faveur d'Allah le tout-puissant envers eux. De même qu'il existe des différences entre les bienaimés d'Allah, aucun d'entre eux ne peut accéder au degré d'aucun prophète. Comme aucun d'entre eux n'accorde de l'importance à ce bas monde, par conséquent, ils ne demandent rien de mondain à Allah le tout-puissant. Tout ce qu'ils demandent de mondain est pour l'au-delà et pour Allah. La traduction du livre **Hadiqa** se termine ici.

Les bienaimés d'Allah, miséricorde sur eux, ont compris par prodige, des siècles plus tôt, que les gens sans madhhabs apparaîtraient et réfuteraient les awliyās. Ils ont indiqué que ces derniers seraient égarés, voire mécréants. Ils ont écrit tout ce qu'il convenait d'écrire afin que les musulmans ne se laissent pas duper par eux. Ces prodiges évidents ne suffisaient-ils pas pour croire aux bienaimés d'Allah?

35. À la page 648 du livre **al-Hadiqa**, on peut lire: «Ceux qui apprennent quelques aspects de la connaissance externe et qui sont dans l'ignorance totale de la connaissance interne pensent, en lisant des livres de tasawwuf, que les déclarations des savants sont de la mécréance et de l'erreur. Ils ne croient pas aux connaissances divines qu'ils ne comprennent pas et n'apprécient pas les grands érudits du tasawwuf comme Muhyiddīn ibn al-Arabī [décédé en

638 (1240 apr. J.-C.) à Damas], Umar ibn al-Fārid [décédé en 636 (1238 apr. J.-C.) en Égypte], Ibn Sab'in al-Ichbilī, Afīfuddīn Sulaymān at-Talamsānī [décédé en 690 (1290 apr. J.-C.) en Égypte] et les autres savants comme eux. Abdulqādir al-Gīlānī [décédé en 561 (1166 apr. J.-C.) à Bagdad], Jalāluddīn ar-Rūmī [décédé en 672 (1273 apr. J.-C.) à Konya], Sayyid Ahmad al-Badawī, Ahmad at-Tijānī [décédé 1230 (1815 apr. J.-C.) au Maroc], Abdulwahhāb ach-Cha'rānī et Charafuddīn Muhammad al-Busayrī [décédé en 695 (1295 apr. J.-C.) en Égypte], miséricorde sur eux.

Ils ne croient pas aux connaissances internes (bātin). Et quiconque ne croit pas aux connaissances internes ne croit pas aux secrets de la religion de Muhammad, paix sur lui. De tels individus sont qualifiés de gens hérétiques et de gens égarés, autrement dit, des gens déviés. Bien qu'ils paraissent croyants, ils sont comme l'hypocrite. Il est déclaré dans un hadith rapporté par l'Imām Suyūṭī et Khatīb: **«La connaissance religieuse se compose de deux parties: la première est la connaissance utile qui est présente dans le cœur. La seconde est la connaissance externe que l'on peut expliquer verbalement.»** Mais encore, il est dit dans un noble hadith par l'Imām as-Suyūṭī et Daylamī: **«Les connaissances internes sont un des secrets parmi les secrets d'Allah le tout-puissant. Elles sont un de Ses jugements. Il l'accorde au cœur de Son serviteur élu.»** Imām Mālik a dit: «Quiconque dispose des connaissances externes peut atteindre les connaissances internes. Quiconque possède la connaissance externe et applique ses connaissances recevra le don de la connaissance interne par Allah le tout-puissant.» Lorsqu'Umar al-Bulqīnī s'étonna des sages paroles d'Alī ibn Muhammad et lui demanda alors où il les avait apprises, ce dernier lui répondit par le verset suivant, tiré de la sourate al-Baqara par le sens interprétatif: **« Craignez Allah! Allah le tout-puissant enseigne à ceux qui Le craignent des choses qu'ils ignorent. »** [Jalāluddīn ar-Rūmī est décédé en 672 (1273 apr. J.-C.) à Konya, Ahmad Tijānī en 1230 (1815 apr. J.-C.) au Maroc, Charafuddīn Muhammad al-Busayrī en 695 (1295 apr. J.-C.) en Égypte, Ibn al-Wafa en 807 (1404 apr. J.-C.) à Médine et Imām Sirājuddīn Umar al-Bulqīnī al-Misrī en 805 (1402 apr. J.-C.).] Abū Tālib Muhammad al-Makkī [décédé en 386 (996 apr. J.-C.) à Bagdad] a dit: «On ne peut pas séparer la connaissance externe de la connaissance interne. Elles sont comme l'union du corps et du cœur. Les connaissances internes coulent du cœur du connaisseur d'Allah (ārif) vers le cœur des autres. Les connaissances externes s'apprennent par les paroles des savants. Elles atteignent les oreilles, mais n'entrent

pas dans le cœur.» Il est indiqué dans un noble hadith: **«Les savants sont les héritiers des Prophètes.»** Il ne s'agit pas uniquement des savants qui maîtrisent les connaissances externes. Il s'agit de savants authentiques, pieux, qui œuvrent avec leur savoir et qui ont atteint l'ensemble des connaissances des prophètes. La lumière de la science ne pénètre pas le cœur des savants de **«connaissances externes»**, car leur intention n'est pas pure et qu'ils n'ont pas réussi à se délivrer de l'emprise de leurs désirs. Elles sont inaccessibles à leur cerveau. Ce sont les flammes de l'Enfer qui vont purifier le cœur et le cerveau de ces gens. L'Imām al-Munāwī a rapporté de l'Imām al-Ghazālī, miséricorde sur lui, que les connaissances de l'au-delà sont de deux types: l'une n'est accessible que par le dévoilement (kachf). Cela s'appelle **«ilm al-mukāchafa»** ou **«ilm bātin»** (connaissance interne). Toutes les sciences sont des moyens d'acquérir cette connaissance. Le deuxième type est **«ilm al-mu'āmalā»**. Selon la majorité des connaisseurs d'Allah, il est à craindre que ceux qui n'ont pas une part de la connaissance interne meurent sans foi. Le moins que l'on puisse faire pour acquérir de cette connaissance est d'y croire. Les gens de bid'as ou ceux qui ont en eux de l'orgueil n'auront aucune part de connaissances internes. Ceux qui sont avides du bas monde et ceux qui ne cessent de suivre les désirs de leur âme instigatrice ne pourront atteindre aucune connaissance interne et ce, même s'ils ont appris beaucoup de choses. Le savoir interne est une lumière qui se manifeste dans les cœurs purifiés. Notre cher Prophète, paix sur lui, a dit: **«Il existe certaines sciences très secrètes. Seuls ceux qui possèdent la connaissance divine (ma'rifa) les connaissent.»** Ce noble hadith désigne les connaissances internes. Le savoir externe selon l'Imām Mālik, miséricorde sur lui, qui permet d'atteindre les connaissances internes, désigne la science avec laquelle on œuvrait à son époque. Il ne s'agit pas des choses que l'on apprend de nos jours, pour la célébrité et les biens mondains. La connaissance de base obligatoire (**connaissance d'Ilmihāl**), dont chacun a besoin pour pouvoir se conformer correctement aux commandements et aux interdictions d'Allah le tout-puissant peut être apprise facilement et en très peu de temps. Si l'on agit avec cela, la connaissance interne peut être acquise.

Les hommes de religion qui n'ont pas atteint les connaissances internes ne croient pas aux connaissances qu'ils ignorent. Ce qu'ils comprennent et ce qu'ils disent, soi-disant comme connaissances internes, sont des choses qu'ils ont entendues par des ignorants comme eux, ou bien des choses qu'ils ont apprises par cœur dans



les livres de savants de connaissances internes. Leur cœur rouillé est resté hermétiques à la lumière de la miséricorde divine. Ces ignorants qui se prennent pour des savants de la connaissance externe ne sont en fait que des esclaves de leur propre esprit. Ils pèsent avec leur esprit limité ce que ces grands savants, miséricorde sur eux, ont communiqué, et le comprennent mal. Ainsi, ils comprennent mal le noble Coran et les précieux hadiths, écrivent des livres de tafsir trompeurs et nuisibles et plongent les musulmans dans le malheur. Le 40e verset de la sourate an-Nūr fait précisément état de ces personnes. Dans ce verset, il est dit par le sens interprétatif: **«Si Allah ne donne pas de lumière à une personne, celle-ci ne peut être éclairée!»**

[Atteindre Allah le tout-puissant, se rapprocher de Lui, Le connaître, L'aimer, recevoir la bénédiction, s'illuminer, devenir savant, posséder la connaissance cachée sont des choses qui ne s'acquiescent qu'avec le cœur. La raison ne peut appréhender ces choses, les comprendre. Allah le tout-puissant a créé tous les moyens nécessaires qui permettent d'atteindre quoi que soit. Pour pouvoir obtenir quelque chose, il est important de s'en tenir à la cause de cette chose. Le moyen d'obtenir les choses que nous avons communiquées est de purifier le cœur de tout autre qu'Allah, d'enlever du cœur l'existence et l'amour pour les créatures. Cela s'appelle **«fanā al-qalb»**. Si le cœur oublie complètement tout sauf Allah, alors le cœur se remplit de lui-même des choses que nous avons énumérées ci-dessus. Le cœur (qalb) est quelque chose que l'on ne peut ni voir ni toucher, c'est-à-dire qu'il n'est pas une matière, n'occupe pas d'espace. Il a cependant une relation avec le morceau de chair que nous appelons également cœur. C'est comme la relation entre la raison et le cerveau. Cela ne demande aucun effort pour faire entrer de l'air dans une bouteille. Il suffit de vider le liquide, et l'air y pénètre naturellement. C'est pareil pour le cœur. Lorsque l'amour et les pensées sur les créatures sont ôtées du cœur, l'amour d'Allah, les bénédictions, la lumière et la connaissance divine viennent d'eux-mêmes dans le cœur. Le moyen qui permet de nettoyer son cœur des créatures est d'avoir la croyance d'ahlus-sunna, de se préserver du haram, d'accomplir les adorations obligatoires et surérogatoires. Parmi les adorations surérogatoires, celle qui est la plus efficace et la plus rapide est l'évocation (dhikr) et le fait de se trouver en présence d'un bien-aimé d'Allah le tout-puissant.]

Il est écrit dans la 103e page du second volume du livre **Hadiqa** que l'union (jamā'a) est une miséricorde. Ce qui signifie que

lorsque les musulmans s'unissent sur la vérité (pour Allah), cela est la cause de la miséricorde d'Allah le tout-puissant. Alors que la scission (tafriqa) est un châtement. Autrement dit, se séparer de la communauté des musulmans entraîne le châtement d'Allah. Ce qui veut dire que chaque musulman doit se joindre à ceux qui sont dans le droit chemin. Même si ceux qui ont une foi juste sont peu nombreux, il faut se joindre à eux et croire comme eux. Le droit chemin est le chemin des nobles Compagnons. Ceux qui sont sur ce chemin sont appelés **«ahlus-sunna wal-jamā'a»**. Il ne faut pas être surpris par le fait que les égarés et les corrompus soient si nombreux après les nobles Compagnons. L'Imām al-Bayhaqī a dit: «Lorsque les musulmans seront corrompus, tu dois t'accrocher au droit chemin de ceux qui étaient avant eux! Même si tu dois rester tout seul, tu ne dois pas te séparer de ce chemin!» Najmuddīn al-Ghazzī dit: «Sont appelés **“savants d'ahlus-sunna wal-jamā'a”** les savants qui se trouvent sur le droit chemin suivi par le Messager d'Allah et les nobles Compagnons. **“Siwād a'zam”**, c'est-à-dire la majorité des savants de l'islam étaient ainsi. Ceux-là sont la communauté véridique et le groupe appelé **“firqa nājiyya”**, qui est déclaré être celui qui est sauvé de l'Enfer parmi les 73 groupes.» Le noble Coran dit: **«Ne vous divisez pas!»** Ce noble verset veut dire qu'il ne faut pas se diviser dans la croyance et dans les connaissances relatives à la foi. C'est ce que la plupart des savants, comme Abdullah ibn Mas'ūd, et d'autres ont dit. Cela veut dire que l'on ne doit pas dévier de la foi juste en suivant notre âme instigatrice et nos idées corrompues. Ce noble verset ne veut pas dire qu'il ne faut pas diverger dans les connaissances de la jurisprudence. Il interdit la divergence qui sème la corruption. Et cela désigne la divergence dans les connaissances de la foi. Ce n'est pas le cas pour la divergence dans le savoir dérivé de l'ijtihad, qui concerne les dispositions juridiques et la pratique, car cette différence révèle les droits, les devoirs et les subtilités dans les actes et les adorations. Les nobles Compagnons avaient également des points de vue différents en ce qui concerne la connaissance des affaires courantes. Mais en ce qui concerne les fondements de la foi, il n'y avait aucune différence entre eux. Un hadith dit: **«Les divergences de ma communauté sont une miséricorde.»** Cela concerne la divergence qui existe entre les quatre écoles juridiques dans les connaissances des actes et des cultes. Le fait qu'il existe [aujourd'hui] quatre écoles juridiques est une manifestation de la guidée et de la miséricorde d'Allah le tout-puissant. Chacune d'entre elles a gagné des récompenses. Un équivalent de l'ensemble des récompenses de

toutes les générations de fidèles qui vivront jusqu'à la fin du monde sera attribué aux imams de leurs écoles juridiques. Il en est de même pour les savants qui bifurquent vers diverses spécialités relatives aux actes et adorations. Ainsi, certains se spécialisent dans les sciences de hadith, d'autres de l'exégèse, des sciences de fiqh (jurisprudence) ou de la langue arabe. Le fait que les soufis adoptent différentes voies pour pratiquer l'abstinence et pour élever des disciples, soit l'apparition de nouvelles voies de tasawwuf, est en conformité avec ce hadith. Najmuddīn al-Kubrā, qu'Allah l'agrée, a dit: «Les voies qui mènent l'être humain à Allah le tout-puissant sont aussi nombreuses que le nombre des êtres humains.» Cette déclaration se réfère également aux nombreuses voies d'éducation possible des élèves. En dehors de cela, ils n'ont aucune différence en matière de foi. La foi, la croyance de tous les bienaimés d'Allah est la même. Ils suivent tous la foi «**d'ahlus-sunna wal-jamā'a**». Le fait que les artisans choisissent diverses voies est une pareille manifestation de miséricorde. Cependant, il n'en est pas ainsi pour les divergences, la division concernant la croyance. En effet, le Messager d'Allah a dit: «La communauté est une grâce et la division un châtimeur.» [Najmuddīn al-Kubrā a été assassiné en 618 (1221 apr. J.-C.) en Kharezm par les soldats de Gengis Khan.]

Dans le livre **al-Hadīqa**, il est dit à la page 113 du deuxième volume: Le Messager d'Allah, paix sur lui, a dit: «**La personne sera avec celui qu'elle aime.**» Dans **Sahīh Muslim**, il est rapporté: «Lorsque quelqu'un interrogea le Messager d'Allah sur le jour du jugement, il demanda: “**Qu'est-ce que tu as préparé pour le jour du jugement?**” L'homme répondit: “J'ai préparé l'amour d'Allah et de Son Messager.” Le Messager d'Allah dit alors: “**Tu seras avec ceux que tu aimes.**”» Imām an-Nawawī explique ce hadith comme suit: «Ce hadith communique la valeur et le bénéfice de l'amour d'Allah le tout-puissant pour Son Messager, les justes et les bons, vivants et morts.» Aimer Allah le tout-puissant et Son Prophète, c'est obéir à Ses commandements et éviter Ses interdictions, et être décent et respectueux envers ces derniers. Il n'est pas nécessaire de faire comme les pieux serviteurs pour les aimer et profiter d'eux. En effet, si l'on fait comme eux, on deviendra l'un d'entre eux. Un noble hadith indique: «**Une personne aime une communauté. Mais elle ne fait pas partie d'elle.**» Être avec eux, ne veut pas dire atteindre leur degré. Un autre noble hadith déclare: «**Quiconque aime une communauté, sera ressuscitée parmi elle.**» Quand Abū Dharr, qu'Allah l'agrée, demanda: «Ô Messager d'Al-

lah! Si quelqu'un aime une communauté, mais ne fait pas ce qu'ils font, qu'en est-il?», le Messager d'Allah répondit: «**O Abū Dharr! Tu seras avec ceux que tu aimes.**» Mais Hasan al-Basrī, miséricorde sur lui, a dit: «Ces hadiths ne devraient pas te tromper! Tu ne peux te joindre aux bons qu'en pratiquant leurs bonnes actions! Même si les juifs et les chrétiens aiment leurs prophètes, ils ne pourront pas les rejoindre, car ils ne sont pas comme eux.» L'Imām al-Ghazālī a dit à ce sujet: «Tant que l'on ne fait pas quelques-unes ou l'ensemble des bonnes pratiques de ces gens, on ne pourra pas les rejoindre par le simple fait de les aimer.» De tout ceci, il ressort qu'il y a trois sortes de personnes qui aiment une communauté: celle qui a adopté l'ensemble des pratiques et des règles morales de cette communauté, ou celle qui n'en a adopté aucun. Ou bien celle qui en accomplit quelques-uns, mais ne fait pas les autres et fait le contraire de ceux-là. Celle qui pratique l'ensemble, deviens l'une d'entre elles. Elle sera avec eux. L'amour qu'elle a pour eux aura fait d'elle l'une des leurs à part entière. Elle aura atteint le plus haut degré d'affection. Elle fera certes partie d'eux. Quiconque ne se conforme pas à ceux qu'il aime ne leur ressemble à aucun égard et ne pourra devenir l'un d'entre eux. [Son amour ne sera qu'une parole. Il n'entrera pas dans son cœur. Or, la place de l'amour, c'est le cœur.] Imām al-Ghazālī, miséricorde sur lui, a rapporté que Hasan al-Basrī a mentionné ceci. [Un tel amour ne demeure que dans les mots. Or, l'amour qui ne consiste qu'en paroles ne peut être qualifié d'amour. Qu'une telle personne dise «j'aime» ne correspond alors pas à la vérité.] Quant à celui qui ne suit ses bienaimés que dans quelques actes, s'il ne les suit pas dans la foi, il ne peut être des leurs. Il ne serait donc pas vrai du tout de dire qu'il les aime. Dans son cœur, il n'y a pas d'amour pour eux, mais de l'hostilité. Il n'y a pas de plus grande hostilité que l'hostilité religieuse. C'est ainsi que les juifs et les chrétiens disent qu'ils aiment les prophètes. Si la personne croit comme les bienaimés, mais qu'elle ne les suit pas entièrement dans l'obéissance et le culte parce qu'elle les désapprouve, il ne sert alors à rien de dire qu'elle les aime. Elle ne peut pas être avec eux. Si elle n'a pas pu les suivre en tout parce qu'elle n'en était pas capable et qu'elle n'a pas pu réfréner son âme instigatrice, cela ne l'empêchera pas d'être avec eux. Les nobles hadiths indiquent cette seconde partie. Cela concerne, ceux qui aiment une communauté, mais ne sont pas complètement comme eux. Le hadith d'Abu Dharr montre ouvertement cela. Ce noble hadith réjouit beaucoup les musulmans. Muhammad ibn as-Sammāk [décédé en 183 (799 apr. J.-C.) à Koufa],

miséricorde sur lui, a prié dans ses derniers souffles en disant: «Ô mon Seigneur, je me suis toujours rebellé contre Toi. Cependant, j'ai toujours aimé ceux qui T'obéissent. Pardonne-moi pour cet amour.»

[Sayyid Abdulhakīm al-Arwāsī, miséricorde sur lui, a prié en disant: «Ô mon Seigneur! Je n'ai pu accomplir aucune action qui soit digne de Toi. Je viens en Ta présence avec un visage noirci. Cependant, je n'ai pas aimé ceux qui voulaient détruire ta religion, l'islam. Pardonne-moi en l'honneur de cette aversion que j'ai montrée pour Ton amour!»] Najmuddīn al-Gazzī, miséricorde sur lui, compare les oppresseurs qui aiment les pieux serviteurs à l'amour de la première partie du troisième genre. Autrement dit, il les fait ressembler à quelqu'un qui a la même foi que ceux qu'ils aiment, mais qui ne souhaitent suivre leurs pratiques ni même leur morale. Cela signifie que l'amour que portent ces oppresseurs aux pieux serviteurs ne leur sera d'aucune utilité. Nous pensons que ces oppresseurs rentrent dans la catégorie du second type d'amour. C'est-à-dire ceux qui ont la même foi que ceux qu'ils aiment, mais qui n'arrivent pas à leur ressembler. Ibn as-Sammāk rapporte également qu'il en est ainsi. Même si ces injustes ont commis des persécutions en suivant leur âme instigatrice, ils aiment les justes et essaient d'obtenir leurs invocations. [Najmuddīn al-Gazzī al-Chāfiī est décédé en 1061 (1651 apr. J.-C.).]

Dans le livre **al-Hadīqa**, il est dit à la page 124 du deuxième volume: Le Messager d'Allah, paix sur lui, a dit: «**La personne sera avec celui qu'elle aime.**» Si nous aimons les pieux prédécesseurs (Salaf Sālihūn), c'est-à-dire les savants d'ahlus-sunna, même si nous ne sommes pas comme eux, nous atteindrons la bonne nouvelle contenue dans ce hadith. Celui qui aime ceux qu'Allah aime et ceux qui aiment Allah, qu'ils soient vivants ou décédés, obtient une grande félicité et des bienfaits. Les aimer signifie, par exemple, les défendre contre leurs ennemis et les ignorants qui disent du mal d'eux, et les louer. Les pires parmi les gens qui s'attachent à ce monde sont ceux qui disent du mal de ceux qu'Allah aime, c'est-à-dire des bienaimés d'Allah. S'attacher à ce monde ouvre la voie à toutes sortes de mauvaises choses. Celle-ci conduit à des péchés tels que l'envie, le vol, la corruption ou l'orgueil. Le fait que les pseudosavants ignorants soient orgueilleux est toujours lié à leurs penchants pour ce monde. Muhyiddīn ibn al-Arabī rapporte lui-même que le fait que son cœur se soit ouvert et qu'il ait acquis des connaissances internes résulte du fait qu'il aimait les grands savants du tasawwuf et qu'il les défendait. Dans son livre **Rūh al-**

**Quds**, il écrit: «Alhamdulillah! J'ai toujours défendu les gens du tasawwuf contre les pseudosavants ignorants et je continuerai à le faire jusqu'à ma mort. C'est pour cette raison que j'ai été guidé vers les connaissances du cœur. Celui qui les attaque et les dénigre en les désignant dévoile son ignorance. Sa fin sera la perte.»

Muhyiddīn ibn al-Arabī, miséricorde sur lui, dit en expliquant son livre **Wasiyyat-i Yūsufiyya**: «J'ai vu le Messager d'Allah, paix sur lui, en rêve. Il m'a dit: **“Sais-tu comment tu as obtenu ce don d'Allah le tout-puissant?”** Quand j'ai répondu par la négative, il a dit: **“C'est parce que tu as montré du respect à ceux qui se disaient proches d'Allah (ahlullah)!”**» Le fait qu'il les ait respectés, peu importe si leurs paroles étaient justes ou fausses, était la raison pour laquelle il a atteint la félicité.

Celui qui cherche et essaie de corriger ses propres défauts ne trouvera pas le temps de voir ceux des autres. Il ne verra que des musulmans qui sont meilleurs que lui. C'est-à-dire qu'il trouvera chaque musulman qu'il rencontre meilleur que lui. Il croira en celui qui dit être un bienaimé. Celui qui cherche les défauts des autres et qui ne voit pas les siens ne croira pas au bienaimé d'Allah.

Najmuddīn al-Ghazzī, miséricorde sur lui, écrit dans son livre **Husn at-tanabbuh**: «Il faut aimer les vertueux, se trouver en leur compagnie, leur rendre visite et recevoir d'eux des bénédictions. Ce sont là les bienaimés d'Allah.» Chāh al-Karmānī dit: «Il ne peut y avoir d'adoration plus précieuse que celle d'aimer les bienaimés d'Allah. Aimer les bienaimés d'Allah ouvre la voie à l'amour d'Allah. Et celui qui aime Allah, Allah le tout-puissant l'aime aussi.» Abū Uthmān al-Khayrī dit: «Celui qui atteint la compagnie des bienaimés d'Allah trouve le chemin qui mène à Allah le tout-puissant.» Yahyā ibn Muādh, miséricorde sur lui, dit: «Une personne digne de confiance qui a atteint la compagnie d'un bienaimé d'Allah oubliera tout. Il sera en compagnie d'Allah. Si tel n'est pas le cas, il ne pourra jamais atteindre Allah le tout-puissant.» Muhammad ibn Alī ach-Chāmī ibn Irāq [décédé en 933 (1527 apr. J.-C.) à Médine] dit dans son livre **as-Safīna al-irāqiyya**: «Le savant de jurisprudence Muhammad ibn Husayn al-Bajlī vit en rêve le Messager d'Allah, paix sur lui et lui demanda quelle était la meilleure action. Le Messager d'Allah répondit: **“Se trouver en présence d'un bienaimé d'Allah.”** Lorsqu'il demanda ce qu'il devait faire s'il n'en trouvait pas de vivant, il répondit: **“Les aimer et penser à eux, qu'ils soient vivants ou décédés.”**»

Imām Muhammad al-Birgiwī [décédé en 981 (1573 apr. J.-C.) à Birgi (Anatolie)], miséricorde sur lui, disait dans ses invocations:

«Ô toi le meilleur des secourants! Ô refuge des désespérés! Ô le plus miséricordieux des miséricordieux! Ô mon Allah, celui qui couvre les péchés, dont la miséricorde est abondante! En l'honneur de Ton Prophète le plus aimé, de tous Tes prophètes et anges, des Compagnons de Ton Prophète et de leurs successeurs, sois miséricordieux envers nous, dont les péchés sont nombreux! Pardonne-nous nos fautes!» Il est permis et conforme à l'islam de prier Allah le tout-puissant en l'honneur de Son Prophète, paix sur lui, de ses Compagnons, qu'Allah les agrée, et de leurs successeurs, et de les prendre comme intermédiaires pour que la supplication soit acceptée. Ce faisant, on leur demande d'intercéder et les savants d'ahlus-sunna, miséricorde sur eux, ont fait savoir que cela est permis. Les partisans de mu'tazila n'y croyaient pas non plus. La supplication dans laquelle on fait d'un bienaimé d'Allah un moyen est acceptée comme un acte prodigieux de ce bienaimé d'Allah. Cela montre que même après la mort, des prodiges peuvent être accomplis. Les égarés qui sont des gens de bid'a n'y croient pas.

Imām al-Munāwī, miséricorde sur lui, écrit dans son explication de l'œuvre **al-Jāmi as-saghīr**: «Imām as-Subkī, miséricorde sur lui, a dit: “Prendre le Messenger d'Allah, paix sur lui, comme intermédiaire et intercesseur dans ses invocations, et lui demander de l'aide est une belle chose. Aucun des pieux prédécesseurs et des savants ultérieurs, miséricorde sur eux, ne s'est opposé à cela. Seul Ibn Taymiyya a réfuté cela et s'est écarté du droit chemin. Il s'engagea dans une voie que personne n'avait empruntée avant lui. Il acquit une réputation parmi les musulmans grâce à son égarement.”» En énonçant les privilèges réservés au Messenger d'Allah, paix sur lui, nos savants, miséricorde sur eux, ont indiqué qu'il était permis de faire de lui un intermédiaire, mais que ce n'était pas pareil d'utiliser les autres comme intermédiaire. Cependant Imām Abdulkarīm al-Quchayrī [décédé en 465 (1072 apr. J.-C.) à Nichapour], miséricorde sur lui, dit: «Ma'rūf al-Karhī, miséricorde sur lui, a dit à ses disciples: “Quand vous priez, prenez-moi comme intermédiaire. Je suis un intermédiaire entre Allah le tout-puissant et vous. Car les bienaimés d'Allah, miséricorde sur eux, sont les héritiers du Messenger d'Allah, paix sur lui. L'héritier acquiert toutes les supériorités de la personnalité dont il est l'héritier.”» Veuillez lire également le 20e article! C'est ici que s'arrête la traduction du livre **al-Hadīqa**. [Ma'rūf al-Karhī était le murchid de Sirrī as-Saqatī et est décédé en l'an 200 (815 apr. J.-C.) à Bagdad.]

**Allah le tout-puissant châtie à travers Ses créatures,  
Celui qui ignore la science cachée pense que ce sont les créatures.  
Tout objet appartient à Allah, ils sont faits par la main du serviteur,  
Si telle n'était pas la volonté d'Allah, rien ne pourrait se mouvoir!**

---

**Viens, ô sage, demande l'aimé, réveille-toi à présent, libère-toi des illusions!  
Cherche vite la face de l'aimé, et détache-toi des autres passions!**

**Purifie ton cœur, débarrasse-toi de la rouille, des impuretés,  
surpasse l'ostentation et les caprices, adore ton Seigneur avec sincérité!**

**Tu connais bien ce terrible héritage, personne n'est propriétaire de ce bien,  
cherche ce qui est sans fin, coupe le lien qui t'attache à ce bien!**

**Ne te laisse pas séduit par l'argent, ne sois pas la proie de ce bas monde vorace!  
Ne te laisse pas charmer par ses artifices, traverse les vestiges de cet édifice!**

## **Partie II**

# **LES DÉBUTS DU WAHHABISME ET SA PROPAGATION**

**Si tu n'offenses personne, personne ne t'offensera,  
Si tu ne médis personne, personne ne te médiera,  
Si tu es bienveillant, tout le monde dira du bien de toi,  
Si tu es un serviteur d'Allah, tout le monde t'aimera.**

36. Après que les ottomans ont conquis la majorité de la péninsule arabe, chaque pays était administré par un gouverneur élu de son pays. Par la suite, certains territoires autres que le Hejaz passèrent aux mains d'adversaires. Une administration par les cheiks fut alors mise en place.

En 1150 (1737 apr. J.-C.), Muhammad ibn Abdulwahhāb a rapidement transformé les croyances du «**wahhabisme**», préparées par l'espion britannique Hempher à Londres, en une forme politique. Grâce au soutien politique et militaire des Britanniques, le wahhabisme se répandit en Arabie. Plus tard, en 1233 (1818 apr.



J.-C.), des soldats envoyés d'Égypte par le gouverneur d'Égypte, Muhammad Alī Pacha, sur ordre du calife Mahmud II résidant à Istanbul, libérèrent l'Arabie des mains de ces wahhabites.

Le souverain de Dar'īyya, Abdul'azīz ibn Muhammad ibn Saoud, qui s'est laissé berné par les wahhabites et s'est rallié à eux, a fait la guerre pour la première fois en 1205 (1791 apr. J.-C.) contre Charīf Ghālib Efendi, l'émir de La Mecque. Auparavant, ils avaient secrètement propagé le wahhabisme. Ils tuèrent d'innombrables musulmans, s'emparèrent de leurs biens, prirent possession de leurs femmes et de leurs enfants et les torturèrent.

Muhammad ibn Abdulwahhāb appartenait à la tribu des Banū Tamīm. Il est né en 1111 (1699 apr. J.-C.) [selon une autre tradition, en 1115 (1703 apr. J.-C.)] dans le village «**d'Uyayna**», situé dans la localité de «**Hureymila**», dans le désert du Najd, et est mort en 1206 (1792 apr. J.-C.). Durant ses jeunes années, il se rendit à Bassora, à Bagdad, en Iran, à Damas et en Inde pour faire du commerce. En raison de ses déclarations habiles et ambiguës, on l'appelait «**cheik an-Najdī**». Dans les endroits qu'il a visités, il a vu beaucoup de choses et s'est mis en tête de devenir un leader. L'espion britannique Hempher, qu'il a rencontré à Bassora en 1125 (1713 après J.-C.), a vu que ce jeune homme inexpérimenté voulait faire la révolution et prendre le pouvoir, et a noué avec lui une longue amitié. Il lui inculqua toutes les ruses et tous les mensonges qui lui ont été transmis par le ministère anglais des colonies. Lorsqu'il vit que ces enseignements plaisaient à Muhammad, il lui proposa de fonder une nouvelle religion. Il lui transmit les principes de cette nouvelle religion. Ainsi, l'agent et Muhammad ibn Abdulwahhāb ont tous les deux trouvé ce qu'ils souhaitaient. Pour instaurer cette nouvelle religion, il se mit d'abord à apprendre les propos de savants hanbalites dans les villes de Médine et de Damas. Puis, après être rentré à Najd, il rédigea de petits ouvrages sur la religion destinée aux paysans. Il mêla, dans ces ouvrages, les enseignements qu'il avait reçus par l'agent anglais avec d'autres pensées erronées trouvant leurs sources chez mu'tazila, ainsi que chez d'autres groupes appartenant aux groupes de bid'a. La plupart des paysans le suivirent. Le ministère des Colonies, créé en Angleterre dans le but de détruire l'islam de l'intérieur, a fait part de la situation au cheik de Najd, «**Muhammad ibn Saoud**». En lui assurant un grand soutien financier, politique et militaire, ils ont fait en sorte que Muhammad ibn Saoud fasse cause commune avec Muhammad ibn Abdulwahhāb. En Arabie, on accordait beaucoup d'importance à la filiation. Comme Muhammad ibn Saoud était

très ignorant et peu instruit, Muhammad ibn Abdulwahhāb l'a utilisé comme marionnette pour répandre son nouveau tariqa appelé «**wahhabisme**». Il se qualifiait lui-même de «**cadi**» et Muhammad ibn Saoud de «**hākim**». Ils ont fait rédiger une constitution qui garantissait qu'après eux, leurs enfants et leurs descendants occuperaient également ces fonctions.

En 1306 (1888 apr. J.-C.), date à laquelle le livre **Mir'āt al-Haramayn** a été rédigé, «**Abdullah ibn Faysal**», un descendant de Muhammad ibn Saoud, était l'émir de Najd et leur cadi, c'est-à-dire chef des affaires religieuses, était quelqu'un de la famille de Muhammad ibn Abdulwahhāb.

À l'époque où Muhammad ibn Abdulwahhāb était étudiant à Médine, son père Abdulwahhāb, qui était un pieux et honnête savant de Médine, ainsi que son frère Sulaymān ibn Abdulwahhāb et ses professeurs, avaient compris par ses propos, ses comportements et ses idées qu'il exprimait assez souvent qu'il serait un pervers capable de détruire l'islam de l'intérieur. Ils tentèrent de le raisonner, et conseillèrent aux musulmans de l'éviter. Cependant, ce qu'ils craignirent se produisit très rapidement. Il commença à propager ouvertement ses idées corrompues sous le nom de «**wahhabisme**». Afin de tromper les ignorants et les idiots, il se manifesta avec des innovations et des réformes dans la religion, qui n'étaient pas conformes aux ouvrages des savants d'ahlus-sunna. Il alla jusqu'à qualifier de mécréants les fidèles musulmans du droit chemin «**d'ahlus-sunna**». Il déclara que prier Allah le tout-puissant, par l'intermédiaire de notre Prophète, paix sur lui, ou d'autres prophètes et awliyās, était de l'idolâtrie, au même titre que la visite des tombes de ces derniers.

Selon ce que Muhammad ibn Abdulwahhāb avait appris de l'espion britannique, celui qui fait des invocations sur la tombe devient un idolâtre s'il le fait en se tournant vers le défunt. De plus, un musulman qui dit, à propos de quelqu'un ou de quelque chose d'autre qu'Allah, que cette personne ou cette chose a «fait» l'action, comme: «Ce médicament a été bénéfique» ou «En faisant de notre Prophète ou d'un bienaimé d'Allah un moyen, j'ai obtenu mon souhait», devient un idolâtre. Tout ce qu'Ibn Abdulwahhāb avance comme preuve pour démontrer ces affirmations n'est certes que mensonge et calomnie, mais comme le peuple ignorant ne sait pas distinguer le vrai du faux, ses déclarations plaisaient aux chômeurs, aux pillards et en particulier au souverain (Hākim) de Dar'iyya, Muhammad ibn Saoud. Des ignorants, des opportunistes et des gens au cœur dur se sont immédiatement prêtés aux paroles

d'Ibn Abdulwahrāb, qualifiant de mécréants les musulmans purs et sincères sur le droit chemin.

Lorsque le fils d'Abdulwahrāb sollicita le chef de Dar'iyya afin de pouvoir propager ses idées plus facilement, ce dernier accepta volontiers de s'allier à lui dans le but d'étendre davantage son territoire, de renforcer sa souveraineté et de déployer les ordres reçus de Londres. Il s'évertua à propager ses idées partout. Il déclara la guerre à ceux qui refusèrent d'y croire et qui s'y opposèrent. Lorsqu'ils apprirent qu'il était permis de piller les biens des musulmans et de s'en prendre à leur vie, les sauvages et les pillards du désert rivalisèrent pour devenir des soldats de Muhammad ibn Saoud. Travaillant main dans la main, Ibn Saoud et Ibn Abdulwahrāb décidèrent en 1143 (1730 apr. J.-C.) que ceux qui n'accepteraient pas le wahhabisme deviendraient des infidèles et des idolâtres, qu'il était halal de verser leur sang et de s'emparer de leurs biens, et proclamèrent le wahhabisme 7 ans plus tard. En conséquence, Ibn Abdulwahrāb commença à répandre ses opinions corrompues à l'âge de 32 ans et les proclama à l'âge de 40 ans.

Le mufti chāfi'ite de La Mecque, Sayyid Ahmad ibn Zaynī Dahlān [décédé en 1304 (1886 apr. J.-C.) à La Mecque], miséri-corde sur lui, écrit à partir de la page 228 de la deuxième section de son livre **al-Futūhāt al-islāmiyya** sous le titre «**Fitnat al-wahrābiyya**» sur les croyances corrompues des wahhabites et la torture qu'ils ont infligée aux musulmans. Ce livre a été imprimé par la technique offset en 1387 (1968 apr. J.-C.) au Caire et plus tard en 1395 (1975 apr. J.-C.) à Istanbul. À la page 234 de ce livre, on peut lire: «Pour tromper les savants d'ahlus-sunna à La Mecque et à Médine, ils y ont envoyé leurs propres gens. Mais ces gens n'ont pas pu répondre aux savants de l'islam, de sorte qu'il est devenu évident qu'ils étaient ignorants et égarés. Un décret a été rédigé, prouvant qu'ils étaient des mécréants, et envoyé partout. L'émir de La Mecque, Charīf Mas'ūd ibn Sa'īd, a ordonné que ces gens soient arrêtés. Certains d'entre eux s'enfuirent à Dar'iyya où ils racontèrent ce qui leur était arrivé.»

Les savants des quatre écoles juridiques se trouvant au Hedjaz, dont le frère d'Ibn Abdulwahrāb, Sulaymān Efendi, ainsi que les maîtres d'Ibn Abdulwahrāb qui l'avaient instruit, examinèrent les livres d'Ibn Abdulwahrāb et préparèrent des réponses à ses écrits ambigus qui détruisaient l'islam de l'intérieur, écrivirent des livres avec des preuves significatives qui réfutaient ses écrits trompeurs, et tentèrent ainsi de réveiller les musulmans. Le livre que Sulaymān ibn Abdulwahrāb a écrit contre son frère s'intitule **as-**

**Sawā'iq al-ilāhiyya fir-radd alal-wahhābiyya** et a été imprimé en 1306 et publié en 1395 (1975 apr. J.-C.) par la technique offset à Istanbul en deuxième édition.

Mais ces livres n'ont pas réussi à faire revenir les wahhabites à la raison. Au lieu de cela, Muhammad ibn Abdulwahhāb a renforcé son hostilité envers les musulmans et a fait en sorte que Muhammad ibn Saoud attaque les musulmans et fasse couler leur sang encore plus. Cet homme appartenait à la tribu «**Banū Hanīfa**» et était un descendant des imbéciles qui avaient cru en son temps que Musaylama al-Kadhdhāb était un prophète. Lorsque Muhammad ibn Saoud est mort en 1178 (1765 apr. J.-C.), son fils Abdul'azīz l'a remplacé. Ce Abdul'azīz ibn Muhammad ibn Saoud fut tué en 1217 (1803 apr. J.-C.) dans la mosquée de Dar'iyya par un chiite qui lui donna un coup de poignard dans le ventre. Après cela, Saoud ibn Abdul'azīz devint le chef des wahhabites. Afin d'induire les Arabes en erreur et de répandre leurs fausses doctrines, ces trois hommes s'efforcèrent au maximum de faire couler le sang musulman et rivalisèrent même en la matière.

Le fait qu'Ibn Abdulwahhāb ait répandu ses fausses doctrines serait dû au fait d'être sincère dans la croyance en l'unicité (Tawhīd) et de libérer les musulmans de l'idolâtrie (chirk). Muhammad ibn Abdulwahhāb a affirmé que les musulmans étaient tombés dans l'idolâtrie depuis 600 ans et qu'il était apparu pour renouveler la foi des musulmans et apporter des réformes à l'islam. Pour convaincre tout le monde de ces idées, il a cité le verset 5 de la sourate al-Ahqāf, le verset 106 de la sourate Yūnus et le verset 14 de la sourate ar-Ra'd. Mais il existe de nombreux autres versets coraniques comme ceux-ci, qui ont tous été révélés en ce qui concerne les mécréants qui adorent des idoles, c'est-à-dire les polythéistes, comme l'ont fait savoir les savants de tafsir en unanimité.

Selon Ibn Abdulwahhāb, un musulman devient un idolâtre lorsqu'il demande de l'aide (**istighātha**) à côté de la tombe de notre Prophète, paix sur lui, ou d'un autre prophète, d'un bienaimé d'Allah ou d'un musulman pieux, ou à distance, pour se libérer de ses soucis et de son chagrin, ou lorsqu'il demande son intercession en mentionnant son nom, ou encore lorsqu'il veut se rendre sur sa tombe. Allah le tout-puissant parle dans le verset 3 de la sourate az-Zumar des mécréants qui adorent des idoles. Mais les wahhabites citent ce verset comme prétexte pour pouvoir qualifier d'idolâtres les musulmans qui font des invocations en prenant les prophètes et les bienaimés d'Allah comme intermédiaires, et ils se jus-

tifient en disant que les idolâtres ne considéraient pas non plus les idoles comme des créateurs, mais croyaient que tout est créé par Allah le tout-puissant. Ils citent même à ce sujet le 61<sup>e</sup> verset de la sourate al-Ankabūt et le 87<sup>e</sup> verset de la sourate az-Zukhruf, qui déclarent par le sens interprétatif: **«Et si tu leur demandes qui les a créés, ils diront certainement Allah»** et affirmeront qu'Allah a dit la même chose. Ils disent: «Ce n'est pas parce qu'ils ont cru comme nous venons de le décrire que les mécréants sont devenus des mécréants et des idolâtres, mais parce qu'ils ont dit ce qui est mentionné dans le verset 3 de la sourate az-Zumar.» Ce verset révèle par le sens interprétatif: **«Quant à ceux qui prennent les autres pour amis, en dehors d'Allah, ils disent: “Ils intercèdent en notre faveur pour nous rapprocher davantage d'Allah.”»** C'est ainsi que les musulmans qui imploront l'intercession, l'aide des prophètes et des awliyās, deviendraient des associateurs.

Le fait que le fils d'Abdulwahhāb compare les musulmans aux mécréants et aux idolâtres en s'appuyant sur ce noble verset est une position erronée, idiote et ridicule. Car les mécréants adorent les idoles dans le but qu'ils intercèdent en leur faveur. Ils délaissent Allah le tout-puissant et n'adressent leurs prières qu'à leurs idoles. Quant aux musulmans, ils n'adorent ni les prophètes ni les awliyās, et n'adressent leurs prières qu'à Allah le tout-puissant. Ils souhaitent que les awliyās soient un moyen, un intermédiaire. Les mécréants croient que leurs idoles intercèderont comme elles veulent, qu'elles sont capables de faire accepter quoi que ce soit à Allah le tout-puissant. Le noble Coran révèle qu'Allah le tout-puissant permettra à Ses bienaimés serviteurs d'intercéder auprès de Lui en faveur d'autrui et qu'Il acceptera l'intercession et les prières de ceux qu'Il aime. C'est parce que les musulmans croient à cette bonne nouvelle annoncée dans le noble Coran qu'ils imploront l'intercession et l'aide des awliyās qu'ils reconnaissent comme étant les bienaimés d'Allah le tout-puissant. Le culte des idoles des mécréants et la demande de l'aide auprès des awliyās par les musulmans, ne sont pas comparables. Le mécréant et le musulman en apparence sont tous deux des humains. Leur apparence humaine se ressemble, mais le musulman est l'ami d'Allah. Il restera éternellement au Paradis. Quant au mécréant, il est l'ennemi d'Allah. Il restera éternellement en Enfer. Le fait qu'ils se ressemblent en apparence ne prouve pas qu'ils resteront toujours pareils. Il se peut que ceux qui imploront les idoles qui sont les ennemies d'Allah, et ceux qui imploront les bienaimés serviteurs d'Allah, se ressemblent en apparence. Cependant, implorer des idoles mène en

Enfer. Tandis qu'implorer les bienaimés conduit au pardon et à la miséricorde d'Allah. Nous avons cité le noble hadith suivant à la fin de l'article 30: **«Lorsque les créatures vertueuses d'Allah sont mentionnées, la miséricorde d'Allah descend.»** Ce noble hadith prouve lui aussi que lorsqu'on implore les prophètes, paix sur eux, et les awliyās, miséricorde sur eux, Allah le tout-puissant nous pardonne et nous fait miséricorde.

Les musulmans savent et croient que les prophètes et les bienaimés d'Allah ne sont pas des dieux, des divinités, et qu'ils ne sont pas les égaux d'Allah le tout-puissant, mais qu'ils sont des serviteurs impuissants d'Allah, qu'ils n'ont pas droit à l'adoration et à la supplication et qu'ils sont des serviteurs aimés d'Allah le tout-puissant dont les supplications sont exaucées. Le verset 35 de la sourate al-Mā'ida dit par le sens interprétatif: **«Cherchez un moyen de vous rapprocher de Moi.»** Il informe qu'Il accepte les invocations de Ses pieux serviteurs et qu'Il leur donne ce qu'ils veulent. Dans un noble hadith cité dans Bukhārī, Muslim et Kunūz ad-Daqāiq, il est indiqué: **«Allah le tout-puissant a de tels serviteurs, que s'ils jureraient pour quelque chose, Allah le tout-puissant, créerait cette chose. Il ne les ferait pas passer pour des menteurs.»** C'est parce que les musulmans croient en ces nobles versets et hadiths qu'ils font des bienaimés d'Allah, miséricorde sur eux, un moyen (wasīla), et qu'ils attendent d'eux des invocations et leur aide.

Il est vrai qu'une partie des mécréants affirment que leurs idoles, leurs statues ne sont pas des créateurs, et qu'Allah le tout-puissant est le créateur de toute chose. Cependant, ils disent que les idoles ont elles aussi le droit d'être adorées, qu'elles peuvent faire ce qu'elles veulent et peuvent pousser Allah le tout-puissant à les faire. Ils associent leurs idoles à Allah, ils les considèrent comme Ses égales. Si quelqu'un demande l'aide d'une autre personne sur terre, en disant que celle-ci l'aidera forcément et que tous les souhaits de cette personne seront certainement réalisés, cela fera de lui un mécréant. Mais, si une personne demande de l'aide à quelqu'un en se disant la chose suivante, elle aura une récompense: «La réalisation de mon affaire ne dépend certainement pas de la volonté de la personne à qui je demande de l'aide. Elle n'est qu'un moyen. Allah le tout-puissant apprécie ceux qui s'attachent à une cause. Allah le tout-puissant a pour usage de créer par une cause. C'est pour m'attacher à une cause que je demande l'aide de cette personne, et je n'attends le retour de ma demande que d'Allah. Notre Prophète aussi s'est attaché à des moyens. En

faisant comme lui, je suis la sunna de ce noble Prophète.» Si ce qu'elle demande se réalise, elle rendra grâce à Allah le tout-puissant. Si elle ne se réalise pas, elle se résignera au destin et au verdict d'Allah. Le culte aux idoles des mécréants n'est en rien comparable à l'invocation, et à la demande de l'aide et de l'intercession des musulmans aux bienaimés. Une personne sensée et qui réfléchit justement ne peut comparer et faire de lien entre ces deux choses. Il comprendra bien que ces deux choses sont différentes. C'est Allah le tout-puissant qui est l'unique créateur du préjudice et de l'utilité. Nul autre que Lui n'a le droit d'être adoré. Aucun prophète, aucun bienaimé, aucune créature ne peut créer quoi que ce soit. Il n'existe pas d'autre créateur qu'Allah. Il se trouve cependant qu'Allah est miséricordieux envers ceux qui mentionnent les noms de Ses prophètes, amis et serviteurs vertueux, c'est-à-dire les noms des serviteurs qu'Il aime, et envers ceux qui les prennent comme intermédiaires, et Il leur accorde ce qu'ils désirent. C'est Lui-même et Son prophète qui ont annoncé qu'il en était ainsi. Les musulmans croient de cette façon.

Mais bien que les idolâtres, les mécréants sachent que les idoles ne peuvent rien créer, ils considèrent néanmoins les idoles comme des dieux qui méritent d'être adorés et les adorent. Certains d'entre eux deviennent polythéistes en croyant en leur divinité, et certains autres deviennent polythéistes en les adorant. Ils ne deviennent pas polythéistes parce qu'ils disent: «Nos idoles intercèderont pour nous et nous rapprocheront d'Allah», mais parce qu'ils considèrent les idoles comme dignes d'être adorées et qu'ils les adorent.

Notre Prophète, paix sur lui, a dit: «**Viendra un temps où les nobles versets révélés au sujet des mécréants seront utilisés comme preuves à l'encontre des musulmans.**» Un autre noble hadith indique: «**Ce que je crains le plus, c'est de voir surgir des gens qui utilisent les versets coraniques à des fins non voulus par Allah tout-puissant.**» Ces deux hadiths ont été rapportés par Abdullah ibn Umar, qu'Allah l'agrée. Ces deux hadiths montrent que les gens qui rejettent les écoles juridiques et les hérétiques sortiront et calomnieront le noble Coran en disant que des versets coraniques qui parlent des mécréants ont été révélés concernant les musulmans.

Les croyants visitent les tombes de ceux qu'ils croient qu'Allah le tout-puissant aime. Ils implorent Allah, en faisant des serviteurs aimés d'Allah le tout-puissant des moyens, des intermédiaires. C'est également ce que faisaient notre Prophète et ses nobles Compagnons. Notre Prophète, paix sur lui, avait pour habitude de

réciter la prière suivante: **«Ô mon Allah! Je T'implore, pour le droit et l'estime des serviteurs pour qui Tu as exaucé l'invocation, lorsqu'ils Te l'ont demandé.»** Il enseigna cette invocation à ses nobles Compagnons et leur commanda de la réciter aussi. Les croyants font également cette invocation.

Lorsque Fâtima bint Asad, la mère d'Imām Alī, qu'Allah les agréa, décéda, le Messenger d'Allah, paix sur lui, la mit dans la tombe et dit: **«Ô mon Seigneur! Pardonne à Fâtima bint Asad, qui était pour moi comme une mère! Accorde-lui, par droit de Ton Prophète et des prophètes avant moi, abondamment de Ta miséricorde.»** Lorsqu'un aveugle demanda au Messenger d'Allah de prier pour lui afin qu'il retrouve la vue, le Prophète lui ordonna d'accomplir deux unités de prière, puis de faire l'invocation suivante: **«Ô Seigneur! Je Te demande et je T'implore par l'entremise de Ton Prophète Muhammad, paix sur lui, que Tu as envoyé comme miséricorde pour Tes créatures. Ô bienaimé Prophète Muhammad, paix sur toi! J'implore mon Seigneur par toi, afin qu'Il accepte ma prière et exauce mon souhait. Ô mon Seigneur! Fais de ce noble Prophète mon intercesseur, pour que ma prière soit acceptée!»**

Lorsqu'Ādam, paix sur lui, mangea du fruit défendu et fut envoyé sur l'île de **«Ceylan»**, il fit cette invocation: **«Ô mon Seigneur! Pardonne-moi pour l'amour de mon fils Muhammad.»** Allah le tout-puissant répondit: **«Ô Ādam! Si tu avais demandé l'intercession pour les habitants de la terre et des cieux par l'intermédiaire de Muhammad, J'aurais accepté ton intercession.»**

Umar prit avec lui Abbās, qu'Allah les agréa, pour la prière de la pluie, fit l'invocation de la pluie en le prenant comme intermédiaire, et sa prière fut acceptée.

Le fait que la prière d'invocation ordonnée à un aveugle qui demandait à recouvrer la vue dise: **«Ô Muhammad! Par toi...»** montre qu'il est permis, tout en prenant les bienaimés d'Allah comme intermédiaires, de les implorer en mentionnant leurs noms.

Les livres qui relatent la vie des nobles Compagnons et du Tabī'ūn, qu'Allah les agréa, sont remplis de preuves montrant qu'il est légitime et permis de visiter les tombes et de mentionner le nom du défunt en lui demandant son intercession et de l'utiliser comme intermédiaire.

L'érudit chāfi'ite Muhammad ibn Sulaymān al-Kurdī [décédé en 1194 (1780 apr. J.-C.) à Médine], connu pour son commentaire du livre **Tuhfa** d'Ibn Hajar al-Haytamī, miséricorde sur lui, qui est



un commentaire du livre **al-Minhaj**, a démontré, preuves à l'appui, qu'Ibn Abdulwahhāb s'est égaré et a mal interprété des versets coraniques et des hadiths. Dans l'un de ses livres, il écrit: «Ô Muhammad ibn Abdulwahhāb! Cesse de mépriser les musulmans! Je te conseille cela, pour l'amour d'Allah. Si quelqu'un affirme qu'il existe un autre créateur qu'Allah, enseigne-lui la vérité! Ramène-le vers le droit chemin en lui montrant des preuves! On ne peut qualifier le musulman d'infidèle! Tu es aussi musulman. Il est préférable de qualifier une seule personne de mécréant, que de qualifier d'infidèles des millions. Il est évident que le mouton qui s'écarte du troupeau est en danger. Il est dit au 115e verset de la sourate an-Nisā par le sens interprétatif: **“Et quiconque fait scission avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, sera alors laissé comme il s'est détourné et brulera en Enfer. Quelle mauvaise destination!”** Ce noble verset décrit ceux qui se détournent d'ahlus-sunna wal-jamā'a.»

Il existe de nombreux nobles hadiths qui montrent que la visite des tombes est permise et bénéfique. Les nobles Compagnons et Tabi'ūn, qu'Allah les agrée, rendaient visite à la tombe bénie de notre cher Prophète, paix sur lui. Des livres ont été rédigés pour expliquer la façon dont doivent se dérouler ces visites, ainsi que leurs bénéfices.

Faire des invocations en prenant un bienaimé d'Allah comme intermédiaire et lui demander de l'aide en mentionnant son nom n'est pas du tout nuisible. Mais croire que la personne dont on a mentionné le nom produira certainement un effet, obtiendra ce que l'on désire et connaîtra l'invisible est du blasphème. Puisque les musulmans ne croient pas en ces choses, il n'y a aucune raison de les dénigrer. Le musulman demande simplement à un serviteur bienaimé d'Allah de servir d'intermédiaire, d'intercéder et de prier pour lui. C'est uniquement Allah le tout-puissant qui crée ce qui est désiré. Le 27e verset de la sourate al-Mā'ida révèle par le sens interprétatif: **«J'accepte les invocations de Mes serviteurs pieux.»** C'est pour cela que l'on sollicite l'invocation de ceux qu'Il aime. Ce qui est demandé au défunt, ce n'est pas d'exaucer une prière, mais de servir d'intermédiaire pour qu'Allah le tout-puissant accorde la demande. Il n'est pas permis de demander qu'il exauce une demande. Ce n'est pas ce que demandent les musulmans. Il est uniquement permis de lui demander de faire office d'intermédiaire afin que la demande puisse être acceptée. Les termes **«istighātha»**, **«istichfā»** et **«tawassul»** signifient tous souhai-

ter que la personne soit un intermédiaire.

C'est uniquement Allah le tout-puissant qui crée et réalise toute chose. Utiliser une autre créature comme moyen dans la création d'une chose est l'usage d'Allah le tout-puissant. Celui qui veut qu'Allah crée une chose doit prendre le moyen qui permet la création de cette chose. Les prophètes, paix sur eux, se sont toujours attachés aux intermédiaires.

Allah le tout-puissant, vante les mérites de s'attacher à un intermédiaire. Les prophètes, paix sur eux, nous le commandent. Les événements et les faits dans le monde montrent qu'il est nécessaire de s'attacher à la cause. Si l'on veut accéder à une chose, on doit s'attacher au moyen qui mène à cette chose. Il faut croire que c'est toujours Allah le tout-puissant qui a fait de ce moyen un instrument pour cette cause, qui garantit que l'homme se saisira de ce moyen et qui crée cette cause après que l'homme se soit saisi de ce moyen. Quiconque croit ainsi pourra dire qu'il a accédé à cette chose en s'attachant à sa cause. En disant cela, il n'affirme pas que c'est cette cause qui a réalisé cette chose. Cela veut dire que c'est Allah le tout-puissant qui a créé cette chose par l'intermédiaire de cette cause. Par exemple, les affirmations: «Le médicament a soulagé mes douleurs», «Lorsque j'ai fait un vœu pour l'honorable Sayyidat Nafisa, mon malade a trouvé la guérison», «La soupe m'a rassasié» et «L'eau a rafraîchi mon corps» montrent que ces choses sont toutes des intermédiaires. Il faut se dire que les musulmans qui parlent ainsi ont une foi conforme à celle que nous avons décrite plus haut. On ne peut pas qualifier de mécréant celui qui pense ainsi. Les wahhabites aussi disent qu'il est permis de demander quelque chose aux vivants et à celui qui se trouve à nos côtés. Ils se sollicitent entre eux, mais aussi les fonctionnaires d'État. Ils les supplient pour obtenir ce qu'ils veulent. Ils disent que c'est de l'idolâtrie de demander à celui qui est loin et à celui qui est mort, mais que ce n'est pas du polythéisme de s'adresser à un vivant. Quant aux savants d'ahlus-sunna, ils disent que si le premier n'est pas de l'idolâtrie, le second ne l'est pas non plus, et qu'il n'existe pas de différence entre ces deux. Tout musulman croit aux principes de la foi, aux piliers de l'islam, à savoir que l'accomplissement des fards est obligatoire, et que commettre des harams est interdit. Il est évident que tout musulman croit que c'est uniquement Allah qui crée et réalise, et que personne d'autre que Lui ne peut créer quoi que ce soit. Lorsqu'un musulman dit: «Je ne prierai pas», il est clair qu'il veut dire: «Je ne prierai pas maintenant ou ici», ou «Je n'accomplirai pas la prière, car j'ai déjà prié». Personne

ne peut le dénigrer parce qu'on pourrait penser qu'en disant cela, il veut dire qu'il ne veut pas du tout prier. Car le fait que celui qui fait cette déclaration soit un musulman empêche à la base de l'accuser de blasphème ou d'idolâtrie. Personne n'a le droit d'accuser de blasphème ou d'idolâtrie un musulman qui se rend sur une tombe, demande l'aide et l'intercession du défunt et souhaite que sa demande soit satisfaite. Le fait que celui qui tient ces propos ou qui visite une tombe et qui dit «Ô Messenger d'Allah, paix sur toi, intercède en ma faveur», démontre qu'il est musulman, et prouve que ses propos et ses actions sont permis et proviennent d'une foi et d'une pensée légitime.

Si l'on réfléchit et comprend bien les informations mentionnées plus haut, alors les croyances et les écrits du fils d'Abdulwahhâb seront détruits et réfutés. Parallèlement de nombreux livres ont été écrits prouvant que ce dernier est sur la mauvaise voie, qu'il calomnie les musulmans et qu'il tente de détruire l'islam de l'intérieur. Le mufti de Zabid, Sayyid Abdurrahmân, miséricorde sur lui, dit que le hadith suivant est suffisant pour démontrer qu'il est sur une mauvaise voie. Dans ce hadith, il est dit: **«Des gens apparaîtront à l'est de l'Arabie. Ils réciteront le noble Coran. Mais, le noble Coran ne descendra pas plus bas que leur gosier. Ils sortiront de la religion, comme une flèche qui quitte son arc. Ils se raseront le visage.»** Le fait que leur visage soit rasé montre clairement dans ce noble hadith qu'il s'agit des wahhabites. Après la lecture de ce noble hadith, il n'est plus nécessaire de lire un autre livre, car les livres du fils d'Abdulwahhâb ordonnent de se raser la tête et les joues. Aucun autre groupe hérétique n'ordonne une telle chose.

## **LA RÉPONSE D'UNE FEMME AU FILS D'ABDULWAHHĀB:**

Ibn Abdulwahhâb a ordonné que les femmes aussi se rasent la tête. Contre cet ordre, une femme a dit: «Les cheveux sont l'ornement précieux de la femme. Et la barbe est l'ornement de l'homme. Peut-il être approprié de priver les gens de la parure qu'Allah leur a donnée?» Ibn Abdulwahhâb ne pouvait pas répondre à cela.

Bien qu'il existe de nombreuses croyances corrompues et réprouvées sur le chemin indiqué par le fils d'Abdulwahhâb, celles-ci sont principalement au nombre de trois:

1. Les actes font partie de la foi. Selon lui, une personne qui considère que la prière rituelle est obligatoire, mais qui ne fait pas

sa prière rituelle par fainéantise, perdrait sa foi. Quelqu'un d'avare qui ne paie pas la zakat durant toute une année deviendrait mécréant. Il dit qu'il faut tuer ces musulmans et partager ses biens entre wahhabites.

2. Ce serait du blasphème de prendre les âmes des prophètes, paix sur eux, et des bienaimés d'Allah, miséricorde sur eux, comme moyen et de leur demander de faire des invocations afin de se débarrasser des afflictions et d'obtenir ce qui est espéré. La lecture du livre d'invocations **Dalāil al-khayrāt** serait interdite.

3. C'est de l'idolâtrie de construire des turbés par-dessus les tombes, d'allumer des lanternes dans les turbés pour ceux qui y travaillent et prient, et de vouer des aumônes, des sacrifices aux tombes. Ces trois pratiques équivaudraient à adorer un autre qu'Allah le tout-puissant.

Lorsque Saoud ibn Abdul'azīz a attaqué La Mecque et Médine, les wahhabites ont détruit, à part la tombe du Messager d'Allah, paix sur lui, tous les turbés des nobles Compagnons (sahāba), des membres de la famille de notre Prophète (ahl al-bayt), des bienaimés d'Allah ainsi que des martyrs, miséricorde sur eux, et ont rendu les tombes méconnaissables. Ils ont également commencé à détruire la tombe bénie du Messager d'Allah, paix sur lui, mais comme quiconque prenait une pioche pour détruire le turbé subissait des dommages mentaux ou physiques, ils n'ont pas pu commettre cette atrocité. Lorsqu'ils entrèrent à Médine, Saoud rassembla les musulmans et dit des choses qui rabaisaient les musulmans, tels que: «Par l'émergence du wahhabisme, notre religion s'est maintenant perfectionnée et Allah a été satisfait de vous. Vos pères étaient des mécréants et des idolâtres. Ne suivez donc pas leur religion! Dites à tout le monde qu'ils sont des mécréants! Il est interdit de se tenir devant la Chambre de félicité du Messager d'Allah et de l'implorer. Quand on passe devant le turbé, on dit "as-Salāmu alā Muhammad" (que la paix soit sur Muhammad), mais on ne lui demande pas d'intercéder.»

37. Abdul'azīz ibn Muhammad, qui assassinaient impitoyablement les musulmans dans le but de diffuser le wahhabisme, envoya en l'an 1210 (1795 apr. J.-C.) trois wahhabites à La Mecque. Lorsque les savants d'ahlus-sunna répondirent à ces trois wahhabites par de nobles versets et hadith lors d'une assemblée à La Mecque, ces trois wahhabites n'ont su quoi dire. Ils n'eurent d'autres solutions que d'accepter la vérité. Ils écrivirent en détail qu'ahlus-sunna avait raison, et qu'eux se trouvaient dans une voie mauvaise et déviée. Tous les trois signèrent cette déclaration. Ce-

pendant, Abdul'azīz, qui avait des ambitions politiques et qui était avide de pouvoir, refusa d'écouter les conseils de ces hommes de religion. Il intensifia, jour après jour, sous couvert de religion, leurs persécutions.

Ce que les trois wahhabites voulaient faire croire aux musulmans de La Mecque se composait de 20 points, qui peuvent cependant tous être réunis sous les trois points que nous avons mentionnés plus haut. Ibn Abdulwahrāb a affirmé que la déclaration «Les actes d'adoration font partie de la foi» remonte à l'ijtihād de l'Imām Ahmad ibn Hanbal, miséricorde sur lui. Pourtant, tous les ijthād d'Imām Ahmad ont été consignés dans des livres. Les savants de La Mecque les connaissaient dans les moindres détails et ont prouvé aux trois wahhabites que cette déclaration d'Ibn Abdulwahrāb était fautive.

Les trois wahhabites étaient très convaincus qu'ils étaient dans le vrai concernant leur seconde croyance et disaient: «Les musulmans de La Mecque se rendent sur les tombes du Messager d'Allah, paix sur lui, d'Abdullah ibn Abbās et de Mahjūb, qui est enterré dans le cimetière de "Mu'allā", et disent: Ô Messager d'Allah! O Mahjūb! O Ibn Abbās!» Selon l'ijtihād de notre imam Ibn Abdulwahrāb, ceux qui prient un autre qu'Allah alors qu'ils disent «Lā ilāha illallāh Muhammadun rasūlullāh» devient des mécréants et il est halal de tuer de telles personnes et de se partager leurs biens.» Les savants d'ahlus-sunna leur répondirent comme suit: «Aller sur les tombes des serviteurs aimés d'Allah et les prendre comme intermédiaires pour leur demander des supplications ne signifie pas les adorer. On ne fait pas cela pour les adorer, mais c'est en les prenant comme intermédiaire qu'on demande quelque chose à Allah le tout-puissant.» Les savants d'ahlus-sunna leur ont démontré avec des preuves qu'il était permis, voire nécessaire de s'attacher aux causes.

Le nom de Mahjūb est Sayyid Abdurrahmān, miséricorde sur lui. Il fut le plus grand savant de son temps et décéda en 1204 (1790 apr. J.-C.), après quoi il fut enterré au cimetière du Mu'allā.

Il a été prouvé de différentes manières qu'il est permis de rendre visite aux tombes des awliyās afin de formuler une supplication à Allah le tout-puissant et de les supplier pour qu'ils fassent office d'intermédiaire auprès d'Allah le tout-puissant en notre faveur. Le verset 35 de la sourate al-Mā'ida révèle par le sens interprétatif: **«Ô vous qui croyez! Craignez Allah et cherchez un moyen de vous rapprocher de Lui.»** Tous les ouvrages d'exégèse rapportent que le moyen (wasīla) est toute chose qu'Allah le tout-puissant aime et

apprécie. Le verset 80 de la sourate an-Nisā révèle par le sens interprétatif: **«Quiconque obéit au Messager aura obéi à Allah.»** C'est pour cela que beaucoup de savants de l'islam considèrent que le moyen mentionné dans le premier noble verset désigne le Messager d'Allah. Ainsi, il devient permis de solliciter l'intercession des prophètes, de leurs héritiers que sont les awliyās, ainsi que les pieux musulmans, et de s'approcher d'Allah le tout-puissant, avec leur aide. Si s'adresser au Prophète, l'implorer relevait du blasphème et de l'idolâtrie, tous ceux qui accomplissent la prière rituelle seraient des mécréants. Selon la fatwa de Muhammad ibn Sulaymān, miséricorde sur lui, citée plus haut, les wahhabites eux-mêmes seraient des mécréants. En effet, chaque musulman, en position assise lors de la prière, prononce «as-Salāmu alayka ayyuhan-nabiyyu wa-rahmatullāh» (que la paix et la miséricorde d'Allah soient sur toi, ô Prophète!), saluant ainsi le Messager d'Allah et priant pour lui.

Il y a des avantages à visiter les tombes et à prier en prenant les bienaimés d'Allah comme intermédiaires. Car dans un hadith rapporté par Ibn Asākir et consigné dans **Kunūz ad-Daqāiq**, il est dit: **«Le croyant (mu'min) est le miroir de son frère croyant.»** Dans un autre hadith rapporté par Dāraqutnī, il est dit: **«Le croyant est le miroir du croyant.»** Il ressort de ces hadiths que les âmes sont comme des miroirs les unes pour les autres, dans lesquels elles deviennent visibles. L'âme d'une personne se trouvant près de la tombe d'un bienaimé, qui songe à lui et en fait son moyen, reçoit des bénédictions de l'âme du bienaimé. L'âme de celui qui est plus faible est renforcée. Cela ressemble à un liquide dans deux tubes qui communiquent. L'âme qui est plus élevée subit des dommages. Si l'âme de la personne qui se trouve dans la tombe est d'un rang inférieur, l'âme du visiteur ressent de l'oppression. C'est pour cette raison que la visite des tombes a été interdite au début de l'islam. Car ceux qui reposaient dans les tombes étaient les gens de l'époque de la Jāhiliyya. Puis, lorsque les croyants décédèrent à leur tour, la visite des tombes fut autorisée. Lorsque l'on visite la tombe du Prophète, paix sur lui, ou d'un bienaimé d'Allah, on pense à lui. Un hadith dit: **«Quand on se souvient des pieux, Allah le tout-puissant Se montre miséricordieux.»** Il ressort de ce hadith qu'Allah est miséricordieux envers ceux qui visitent les tombes. Et Il accepte les invocations de Ses serviteurs avec lesquels Il est miséricordieux. Il est évident que l'affirmation «Il ne faut pas visiter les tombes ni faire des bienaimés d'Allah des intermédiaires» est une pensée sans fondement et une opinion aberrante. Le hadith

«Si, après mon décès, un musulman effectuant le pèlerinage me rend visite, c'est comme s'il m'avait rendu visite de mon vivant» réfute de fond en comble cette conception de la foi et montre que la visite des tombes est nécessaire. Ce hadith est mentionné avec ses preuves dans le livre **Kunūz ad-Daqāiq**.

En détruisant des turbés, les wahhabites invoquent le hadith «**Que les femmes qui visitent les tombes, et ceux qui construisent des mosquées sur les tombes et allument des lumières pour les tombes soient maudits!**» comme prétexte et disent des choses comme: «À l'époque du Prophète, il n'y avait pas de telles choses. À ce sujet, il est dit dans un hadith: **“Toutes les pratiques qui n'existaient pas de notre temps et qui ont été inventées par la suite ne nous appartiennent pas.”**» Les réponses apportées au sujet de leur seconde croyance répondant également à cette précédente affirmation, les trois wahhabites ont accepté les paroles des savants d'ahlus-sunna.

38. Lorsqu'en l'an 1210 (1796 apr. J.-C.), les savants d'ahlus-sunna ont mis les wahhabites dans l'incapacité de répondre, ces savants rédigèrent une déclaration disant que ces croyances étaient une voie différente de celle des musulmans. Ils citèrent les nobles versets et hadiths pour prouver qu'il s'agissait d'un piège surnois des ennemis de l'islam et des anglais pour détruire l'islam depuis l'intérieur et les savants de l'islam de La Mecque signèrent cette déclaration. Les trois wahhabites qui s'étaient repentis furent témoins de cette déclaration. Elle fut envoyée dans tous les pays.

Les religieux wahhabites de La Mecque se rendirent auprès d'Abdul'aziz à Dar'iyya et lui expliquèrent qu'ils n'avaient pas su leur répondre, que croire ainsi était une hostilité envers l'islam et que ceci avait été rédigé et diffusé partout. Lorsque Abdul'aziz ibn Muhammad ibn Saoud et ses hommes entendirent cela, leur ressentiment envers ahlus-sunna s'accrut encore plus. Ils attaquèrent La Mecque en 1215. L'émir de La Mecque Charif Ghālib ibn Musā'id ibn Sa'īd Efendi leur tint tête. Il y eut beaucoup d'effusion de sang des deux côtés. Charif Ghālib Efendi les empêcha d'entrer dans la sublime ville de La Mecque. Les tribus arabes aux alentours de La Mecque devinrent wahhabites. En 1217 de l'hégire, Saoud ibn Abdul'aziz envoya des soldats à Ta'if entre la fête du Ramadan et la fête du sacrifice. La torture qu'ils infligèrent aux musulmans de Ta'if et le fait qu'ils massacrèrent de sang-froid les femmes et les enfants sont décrits en détail dans le livre **Khulāsāt al-kalām** d'Ahmad ibn Zaynī Dahlān ainsi que dans les livres **Tārīkh-i Wahhābiyyān** et **Mir'āt al-Haramayn** d'Ayyūb Sabri Pa-

cha [décédé en 1308 (1890 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, qui ont été imprimés en 1296 (1879 apr. J.-C.). Ceux qui ont le cœur solide peuvent les lire directement. Le livre **Khulāsāt al-kalām** a été imprimé en 1395 (1975 apr. J.-C.) à Istanbul.

Les tortures qu'ils ont infligées à toute la population, y compris les femmes et les enfants, lorsqu'ils sont entrés à Taïf, ont été commanditées sur ordre d'un ennemi de l'islam et wahhabite implacable nommé «Uthmān al-Mudāyiqī». Cet homme a été envoyé à Dar'iyya de la part du Charīf Ghālib Efendi, avec quelqu'un du nom de Muhsin, pour qu'ils s'efforcent de renouveler l'accord précédent afin d'empêcher les wahhabites d'envahir Médine et de torturer les musulmans. Mais cet hypocrite, en réalité, a été utilisé comme espion aux côtés du Charīf Ghālib Efendi. Il trompa également son ami de route Muhsin en lui promettant de nombreux avantages et bénéfiques. Lorsqu'ils arrivèrent à Dar'iyya, ils ouvrirent leur cœur à Saoud ibn Abdul'azīz. Lorsque Saoud comprit qu'ils étaient tous deux de fidèles sujets, il plaça les pillards de Dar'iyya sous leurs ordres et ils arrivèrent à l'endroit appelé «**Abila**», près de «**Taïf**». Ils écrivirent une lettre au Charīf Ghālib Efendi, l'informant que Saoud et eux-mêmes ne reconnaissaient pas l'accord précédent et que Saoud faisait des préparatifs pour prendre La Mecque. Charīf Ghālib Efendi rédigea bien une réponse dans laquelle il leur donnait de bons conseils en termes agréables, mais cet ennemi de l'islam acharné déchira la lettre et attaqua les musulmans envoyés par l'émir, leur infligeant une défaite. Charīf Ghālib Efendi se retira dans la forteresse de Taïf et prit des dispositions pour se défendre. L'implacable wahhabite stationna son armée à la fin du mois de Chawwal en 1217 (1802 apr. J.-C.) au lieu appelé «**Malīs**» près de Taïf. Il appela même à l'aide l'émir de «**Bīcha**», l'infâme «**Salīm ibn Chakbān**», dont le cœur était plein d'hostilité envers islam et qui était encore plus impitoyable que lui. Salīm avait avec lui une vingtaine de cheiks du désert, dont chacun avait avec lui environ 500 bandits wahhabites. En outre, un millier d'hommes supplémentaires étaient sous ses ordres.

Charīf Ghālib Efendi, miséricorde sur lui, accompagné des habitants de Taïf, lança héroïquement l'assaut contre les bandits de Malīs. 1500 d'entre ces bandits succombèrent par l'épée. Salīm et ceux qui étaient avec lui prirent la fuite. Mais ils se ressaisirent et marchèrent sur Malīs. Ils pillèrent la population. Charīf Ghālib Efendi se rendit à Djeddah pour demander des renforts. Les habitants de Taïf, pris de peur, fuirent discrètement avec leurs familles.



Bien que le restant des habitants qui étaient réfugiés dans la forteresse réussît à repousser les assauts successifs des wahhabites, l'ennemi ayant reçu des renforts, ils furent contraints de hisser le drapeau blanc. Ils firent savoir qu'ils se rendraient, à condition que leur vie et leur honneur soient préservés. Ce jour-là, l'ennemi avait lui aussi commencé à s'affaiblir, suite à de nombreuses pertes. L'infâme et abjecte personne que les habitants de Taïf ont envoyée pour les pourparlers commença à s'écrier derrière les ennemis, bien qu'il les vît s'enfuir, en disant: «Revenez! Charif Ghālib a eu peur de vous et s'est enfui. Les habitants de Taïf ne sont plus en mesure de vous résister. Ils m'ont envoyé à vous pour vous demander pardon et vous dire qu'ils sont prêts à rendre la forteresse. Je suis de ceux qui vous apprécient. Revenez. Vous avez versé tant de sang. Il n'est pas correct de s'en aller avant d'avoir pris Taïf. Je vous jure qu'ils vous donneront la forteresse sur-le-champ. Ils accepteront toutes vos demandes.» C'est de la faute de Charif Ghālib Efendi si Taïf est tombé aux mains des wahhabites en vain. S'il était resté à Taïf, les musulmans n'auraient pas subi ce désastre. Ils ne crurent pas à ces mots, car selon la parole **«les traîtres sont lâches»**. Mais à la vue du drapeau blanc hissé au sommet du fort, ils y envoyèrent un homme afin de comprendre mieux ce qui arrivait. Ils le firent entrer dans la forteresse à l'aide d'une corde. Il leur dit: «Si vous souhaitez vous rendre et que l'on vous épargne, rassemblez tous vos biens ici.» Leurs affaires furent rassemblées grâce aux efforts d'un musulman au nom d'Ibrāhīm. L'homme leur dit: «Ce n'est pas suffisant pour être pardonné. Ramenez-en encore.» Il leur donna un carnet et leur dit: «Que le nom de ceux qui ne donnent rien soit inscrit ici! Vos hommes peuvent aller où ils veulent. Vos femmes et enfants seront enchaînés.» Ils le supplièrent d'être plus clément, mais il redoubla d'acharnement et de cruauté. Ibrāhīm ne put supporter davantage ce traitement, le frappa à la poitrine à l'aide d'une pierre et le tua. Sur ce, ils attaquèrent la forteresse. Ainsi, on leur évita de toucher aux balles et aux boulets de canon. Ils défoncèrent les portes à l'aide de barres de fer. Ils tuèrent tous ceux qui croisaient leur chemin, sans distinction, hommes, femmes et enfants. Ils tuèrent même les bébés dans leurs berceaux. Le sang coulait tel un ruisseau dans les rues. Ils pillèrent les maisons et firent une razzia. Ils semèrent la terreur et se déchainèrent ainsi jusqu'au coucher du soleil. Ils ne purent entrer dans les maisons en pierre qui se trouvaient à l'est de la forteresse. Ils y firent pleuvoir des balles. Parmi eux, une canaille s'écria: «Nous vous pardonnons. Vous pouvez partir où vous souhaitez

avec votre famille.» Ils rassemblèrent sur une colline ceux qui s'apprêtaient à partir. La plupart d'entre eux étaient des femmes et des enfants. Ils les encerclèrent. Ils les privèrent de nourriture et d'eau durant 12 jours. Chacun d'eux était des musulmans purs élevés dans de bonnes familles. Ils les torturèrent avec des mots, des bâtons et des pierres. Ils les appelèrent un par un, et les frappèrent en leur demandant de dévoiler les endroits où ils avaient caché leurs biens. Quant à ceux qui imploraient leur pitié, ils leur disaient que le jour de leur mort approchait.

Ibn Chakbān confina les habitants des maisons de pierres pendant 12 jours et, comme il ne pouvait pas y pénétrer, il leur fit la promesse suivante: «Ceux qui quitteront leur maison et déposeront leurs armes seront graciés.» Ils le crurent, et sortirent de chez eux. Ibn Chakbān fit menotter leurs mains dans le dos et les envoya rejoindre le reste des musulmans sur la colline. Ainsi, ils assassinèrent à coups d'épée les femmes et les enfants, ainsi que les 367 hommes qui attendaient sur cette colline, miséricorde sur eux. Ils laissèrent les animaux piétiner les corps des martyrs durant plusieurs jours. Ils laissèrent pendant 16 jours les corps à découvert, afin que les prédateurs et les oiseaux puissent se nourrir. Ils attaquèrent les foyers des musulmans. Ils s'emparèrent de tous les biens, de toutes les affaires qu'ils trouvèrent et les amassèrent près du portail de la forteresse. Ils envoyèrent un cinquième de ces richesses, de l'argent et de l'or à Saoud. Ils se partagèrent le reste entre eux. Les 40.000 riyals et les innombrables précieux biens que les fidèles d'ahlus-sunna avaient pu sauvegarder de la pluie et des traîtres ont été distribués aux femmes et aux enfants. Et les biens furent vendus à des prix très bas sur les marchés.

Les exemplaires du Coran, les exégèses, les hadiths et autres livres islamiques qu'ils ont ramassés dans les bibliothèques, les mosquées et les maisons, ont tous été déchirés et jetés par terre. Ils ont fabriqué des sandales à partir des reliures en cuir ornées d'or des exemplaires du Coran et des livres islamiques et les ont enfilées à leurs pieds sales. Sur les sandales qu'ils avaient aux pieds, fabriquées à partir des reliures, étaient inscrits des versets du Coran et des écritures bénies. Tant de pages de ces précieux livres ont été jetées par terre qu'il n'y avait plus aucune terre praticable dans les rues de Taïf. Bien qu'Ibn Chakbān ait ordonné de ne pas déchirer les exemplaires du Coran, les bandits wahhabites venus du désert déchirèrent et piétinèrent tous les exemplaires du Coran qui leur tombaient sous la main, car ils ne connaissaient pas le noble Coran. Dans tout Taïf, seuls trois exemplaires du Coran et un Sahīh al-

Bukhārī ont pu être sauvés de ce pillage.

**Un miracle observé:** Les jours où les wahhabites ont effectué leur pillage, il y avait une absence totale de vent. Lorsque les bandits se sont retirés, une tempête a éclaté. Les vents ont emporté toutes les feuilles de Coran et de livres islamiques qui se trouvaient sur le sol. Il était impossible de comprendre où les feuilles étaient emportées. Aucune des feuilles qui se trouvaient auparavant sur le sol ne pouvait être vue.

Le cadavre des martyrs, miséricorde sur eux, avait pourri au bout de 16 jours sur la colline à cause de la chaleur. Cela diffusait de fortes odeurs nauséabondes. Les musulmans supplièrent beaucoup Ibn Chakbān, pleurèrent, se lamentèrent. Ils réussirent à terme à obtenir l'autorisation de creuser deux grandes fosses. Ils y déposèrent les corps putréfiés de leurs pères, leurs grands-pères, leurs entourages, leurs amis et enfants, et les recouvrirent de terre. Plus un seul corps n'était reconnaissable. Certains n'avaient que la moitié de leur corps, et d'autres le quart. Les wahhabites autorisèrent le regroupement des cadavres, car l'odeur qui se dégageait des lambeaux de corps qui étaient éparpillés un peu partout par les prédateurs et les oiseaux indisposaient également les wahhabites. Les musulmans ramassèrent tous les morceaux de chairs qui traînaient ici et là. Ils les enterrèrent dans deux grandes fosses communes.

Le fait que ces bandits laissèrent les cadavres des martyrs à découvert jusqu'à leur putréfaction était pour continuer à insulter les corps sans vie des musulmans et à se venger d'eux. Distique:

***Ne te désole pas de ton cas, beaucoup se sont ainsi élevés,  
Seuls les bâtiments qui se dégradent sont rénovés.***

Allah le tout-puissant accroît les degrés des martyrs, miséricorde sur eux, dont le corps est resté à découvert, et qui a été la proie des oiseaux et des insectes et s'est putréfié.

Après avoir décapité les musulmans de Taïf et pillé et partagé leurs biens et leur argent, les bandits ont également détruit partout les turbés des nobles Compagnons, des bienaimés d'Allah et des savants. Lorsqu'ils détruisirent les turbés et les mausolées, ils voulurent ouvrir la tombe d'Abdullah ibn Abbās, grand Compagnon du Prophète et personne très aimée de la part de notre Prophète, en sortir son corps béni et le brûler, mais ils n'y parvinrent pas, car ils se levèrent en sursaut après qu'un très beau parfum se soit répandu dès le premier coup de pelle dans la terre. Ils dirent: «Il y a

un grand diable dans cette tombe. Ne perdons pas de temps à creuser la terre. Faisons plutôt sauter la tombe à la dynamite.» Ils apportèrent beaucoup de poudre à canon et, malgré de nombreux efforts, ils ne purent faire exploser la poudre à canon, ce qui les laissa perplexes et ils finirent par se séparer. Ainsi, cette tombe bénie resta sous forme de terre plate pendant quelques années. Plus tard, Sayyid Yasīn Efendi fit construire une très belle structure en bois, garantissant ainsi que cette tombe bénie ne tombe pas dans l'oubli.

Bien que les wahhabites aient voulu creuser les tombes de Sayyid Abdulhādī Efendi et de nombreux autres bienaimés d'Allah, miséricorde sur eux, chaque bienaimé a accompli des prodiges de sorte qu'ils n'ont pas pu faire de dégâts. Confrontés à des difficultés, ils ont renoncé à cette entreprise malveillante.

Les maudits Uthmān al-Mudāyiqī et Ibn Chakbān avaient ordonné qu'en plus des turbés, les mosquées et les madrassas soient détruites. Le grand érudit sunnite Yasīn Efendi a dit: «Pourquoi démolissez-vous les mosquées qui ont été construites pour y faire la prière en communauté? Si vous voulez détruire cette mosquée parce qu'il y a la tombe d'Abdullah ibn Abbās, qu'Allah l'agrée, sachez que sa tombe se trouve dans le turbé à l'extérieur de la grande mosquée. À cette fin, il n'est pas nécessaire de démolir également la mosquée.» Uthmān al-Mudāyiqī et Ibn Chakbān ne purent rien répondre à cette affirmation. Un zindīq parmi eux nommé Matū a dit quelque chose de risible comme «ce qui est douteux doit être éliminé». Lorsque Yasīn Efendi répondit à cela par «Peut-il y avoir quelque chose de douteux dans la mosquée?», il ne put répondre à cette question. Après un long moment de silence, Uthmān al-Mudāyiqī ordonna: «Je ne vous écouterai ni l'un ni l'autre. Ne touchez pas à la mosquée, mais détruisez le turbé.»

39. Les infâmes qui avaient fait couler le sang des musulmans à Taïf voulurent attaquer également La Mecque, mais ils eurent peur d'entrer dans la ville, car la période de pèlerinage avait commencé. Lorsque les habitants de La Mecque furent informés de l'assassinat des musulmans à Taïf, Charīf Ghālib Efendi se rendit à Djeddah afin de rassembler une armée pour faire face aux wahhabites. Cependant, les habitants de La Mecque, pris de peur suite à la catastrophe de Taïf, envoyèrent une délégation pour les supplier. Ils entrèrent donc dans la ville de La Mecque en 1218 (1803 apr. J.-C.) et commencèrent à y propager leur croyance. Ils firent savoir qu'ils allaient tuer quiconque visiterait les turbés ou implorerait le Messager d'Allah auprès de sa tombe. Au bout de 14 jours, ils partirent pour Djeddah dans le but d'arrêter Charīf Ghālib Efendi.

Ce dernier les attaqua courageusement depuis le fort de Djeddah et tua la majorité d'entre eux. Le reste de la horde prit la fuite vers La Mecque. Sur les supplications du peuple, les wahhabites laissèrent le frère du Charīf Ghālib Efendi, Charīf Abdulmu'īn Efendi, comme émir à la Mecque et allèrent à Dar'iyya. Pour protéger les Mecquois des tortures des wahhabites, Charīf Abdulmu'īn Efendi accepta l'émirat.

Après 38 jours de défaite des bandits, Charīf Ghālib Efendi se rendit à La Mecque avec le gouverneur de Djeddah, Charīf Pacha, et les soldats de Djeddah et expulsa les bandits qui y avaient été laissés. Il reprit également la fonction d'émir. Pour se venger des Mecquois, les bandits attaquèrent les villages situés aux alentours de Taïf et tuèrent de nombreuses personnes. Ils désignèrent le vaurien nommé «**Uthmān al-Mudāyiqī**» gouverneur de Taïf. Uthmān rassembla les bandits qui se trouvaient dans les environs de La Mecque et assiégea la ville de La Mecque avec une grande troupe en 1220 (1805 apr. J.-C.), raison pour laquelle les musulmans de la Mecque furent accablés de soucis et souffrirent de la faim pendant des mois. Les derniers jours, ils ne trouvèrent même pas de viande de chien qu'ils auraient pu manger. Le Charīf Ghālib Efendi comprit qu'il n'y avait plus d'autre solution que de s'entendre avec l'ennemi pour sauver la vie de la population. À condition qu'il reste émir de La Mecque et que la vie et les biens des musulmans ne soient pas touchés, il céda la ville.

Après la prise de La Mecque, les wahhabites attaquèrent également Médine et pénétrèrent dans la ville. Ils y pillèrent le «**trésor prophétique**» (Khazīna an-nabawiyya) de ses objets historiques les plus précieux, rassemblés depuis mille ans. Ils commirent à l'encontre des musulmans des méfaits que nous avons honte d'écrire ici. Ils laissèrent une personne du nom de Mubārak ibn Maghyan comme gouverneur et retournèrent à Dar'iyya. Ils restèrent à La Mecque et à Médine pendant sept ans et empêchèrent les pèlerins sunnites d'entrer à La Mecque. Ils enveloppèrent la Ka'ba de deux couvertures de tissu noir appelé «**qaylan**». Ils interdirent de fumer le narguilé et frappèrent ceux qui le faisaient. Les habitants de La Mecque et de Médine ne s'approchaient pas d'eux, car ils n'aimaient pas les wahhabites.

Les tortures infligées aux musulmans de La Mecque sont décrites comme suit dans le premier volume du livre **Mir'āt al-Harāmayn** d'Ayyūb Sabri Pacha, miséricorde sur lui, imprimé en 1301 (1883 apr. J.-C.):

Les persécutions à l'égard des musulmans mecquois et des pè-

lerins, chaque année, sont innombrables.

Saoud envoya très souvent des lettres d'intimidation à la population mecquoise ainsi qu'à son émir, Charīf Ghālib Efendi. Même s'il envoya plusieurs fois des soldats et fit encercler La Mecque, il ne put prendre cette ville jusqu'en 1218 (1802 apr. J.-C.). En 1217, Charīf Ghālib Efendi convoqua le gouverneur de Djeddah ainsi que les chefs de caravane des pèlerins de Damas et d'Égypte et leur dit: «Les bandits veulent attaquer La Mecque. Si vous m'apportez votre soutien, nous pourrions capturer Saoud, qui est leur chef.» Mais ils ne furent pas d'accord. Charīf Ghālib Efendi laissa son frère, Charīf Abdulmu'īn, comme son adjoint et se rendit à Djeddah. Lorsque Charīf Abdulmu'īn devint émir de La Mecque, il envoya parmi les savants d'ahlus-sunna Muhammad at-Tāhir, Sayyid Muhammad Abū Bakr, Mīr al-Ghanī, Sayyid Muhammad al-Aqqās et Abdulhāfiz al-Ajamī demander le pardon et la bienveillance à Saoud ibn Abdul'azīz. Cela se produisit en 1218, ce que Saoud accepta et il entra dans la Mecque ses soldats. Il nomma Abdulmu'īn gouverneur et fit détruire tous les tombeaux et turbés. Selon la croyance des wahhabites, la population de La Mecque et de Médine n'adorerait pas Allah le tout-puissant, mais les turbés. Si les tombes et les turbés étaient détruits, elle recommencerait alors à adorer Allah le tout-puissant. Selon l'opinion de Muhammad ibn Abdulwahhāb, tous les musulmans décédés après l'an 500 (1106 apr. J.-C.) seraient morts en tant que mécréants et idolâtres, et le véritable islam lui aurait été communiqué. Il ne serait pas permis d'enterrer ceux qui sont morts en tant que wahhabites à côté de ceux qui sont morts auparavant en tant qu'idolâtres.

Saoud marcha sur Djeddah afin d'arrêter Charīf Ghālib Efendi, miséricorde sur lui, et de s'emparer de la ville. Cependant, les habitants de Djeddah s'allièrent avec les soldats ottomans et combattirent courageusement. Les soldats de Saoud furent sévèrement mis en déroute. Saoud rassembla le reste de ses soldats et retourna vers La Mecque.

Même si Charīf Abdulmu'īn Efendi, miséricorde sur lui, s'est fait passer pour un ami des wahhabites afin de préserver les musulmans de La Mecque de la mort et de la torture, les wahhabites indomptables ont augmenté leurs tortures et leurs pillages de jour en jour. Ainsi, Charīf Abdulmu'īn Efendi a compris qu'il n'y avait pas moyen de s'entendre avec les wahhabites. C'est pourquoi il fit parvenir au Charīf Ghālib Efendi, miséricorde sur lui, un message dans lequel il disait: «Saoud se trouve à La Mecque et ses soldats sont dans des tentes à l'endroit appelé Mu'allā. Si tu viens avec

quelques soldats, nous pourrions capturer Saoud.»

À ces mots, Charīf Ghālib Efendi, miséricorde sur lui, accompagnée du gouverneur de Djeddah Charīf Pacha et de soldats d'élites, lança un assaut, une nuit, contre les wahhabites à La Mecque. Bien que le camp fût encerclé, Saoud réussit à s'échapper. Quant à ses soldats, ils déposèrent les armes et demandèrent grâce. Leur demande fut acceptée. La ville de La Mecque fut sauvée des mains des oppresseurs. Cette victoire fit peur aux wahhabites de Taïf. Ils capitulèrent à leur tour sans faire couler de sang. Le cruel Uthmān al-Mudāyiqī s'enfuit avec son peuple dans les montagnes du Yémen. Parce que ces wahhabites qui quittaient La Mecque se livraient à des pillages dans les villages et les tribus en chemin, Charīf Ghālib Efendi envoya immédiatement des gens à la tribu «**Banū Thaqīf**» et dit: «Allez à Taïf et tirez sur les wahhabites. Tout ce que vous prendrez sera à vous!» Les membres de la tribu Banū Thaqīf ont attaqué Taïf pour se venger des bandits. Ainsi, Taïf fut également sauvé.

Uthmān al-Mudāyiqī rassembla dans les montagnes du Yémen les villageois incultes et barbares et assiégea La Mecque avec eux ainsi qu'avec les wahhabites qu'il rencontra en chemin. Pendant environ trois mois, la population de La Mecque fut exposée à des difficultés considérables. Même si Charīf Ghālib Efendi tenta de briser le cercle à dix reprises, il n'eut aucun succès. À La Mecque, il ne restait plus rien à manger. Alors que d'un côté, le prix de 1 okka (1,282 kg) de pain passait à 5 riyals et celui de 1 okka de beurre simple à 6 riyals, d'autre part, on ne trouvait plus de vendeurs, car ces produits n'étaient pas disponibles. La population a donc été contrainte de consommer de la viande de chat et de chien. Mais plus tard, ces derniers ont également disparu, raison pour laquelle ils ont mangé des plantes et des feuilles d'arbres. Lorsqu'il ne resta plus rien de tout cela non plus, La Mecque fut remise à Saoud à condition de ne pas commettre de torture et de ne pas verser de sang. Charīf Ghālib Efendi n'y était pour rien. Mais s'il avait auparavant demandé des renforts aux tribus sur lesquelles il avait de l'influence, il ne se serait pas retrouvé dans cette situation. Les Mecquois avaient même supplié Charīf Ghālib Efendi et lui avaient dit: «Si vous allez chercher des renforts auprès des tribus qui nous aiment, nous pourrions tenir jusqu'à la période du pèlerinage. Et lorsque les pèlerins d'Égypte et de Damas arriveront, nous pourrions nous sortir de cette situation.» Charīf Ghālib Efendi, quant à lui, a déclaré: «J'aurais pu le faire avant, mais maintenant il est trop tard», faisant ainsi référence à l'erreur com-

mise précédemment. Il ne voulait pas non plus se rendre. Mais la population a dit: «Ô émir! Votre ancêtre béni, le Messager d'Allah, paix sur lui, avait conclu un accord avec l'ennemi. Vous aussi, vous pouvez conclure un accord et ainsi nous sauver de cette situation fâcheuse. Vous auriez ainsi également suivi la sunna du Messager d'Allah, car le Messager d'Allah, paix sur lui, avait envoyé Uthmān [depuis Hudaybiya] à la Mecque chez les Quraychites pour conclure un accord.» Charīf Ghālib Efendi retarda cette demande de la population et ne conclut pas d'accord jusqu'au dernier moment. Mais lorsque la population s'est retrouvée dans une situation qu'elle ne pouvait plus supporter, il a accepté de conclure un accord sous la pression de l'érudit Abdurrahmān qui se trouvait à La Mecque. Le fait que Charīf Ghālib Efendi, miséricorde sur lui, ait agi de la sorte était très sage de sa part. Car avec Abdurrahmān comme intermédiaire, il a empêché Saoud d'opprimer la population. Et aux musulmans, il dit ainsi: «J'ai conclu cet accord contre mon gré. En fait, je voulais attendre la période du pèlerinage», ce qui lui a permis de lier le peuple et les soldats à lui.

Suite à ce pacte, Saoud le fils d'Abdul'azīz entra dans La Mecque. Il couvrit la Ka'ba d'une grossière étoffe de feutre. Il mit un terme aux fonctions de Charīf Ghālib Efendi, miséricorde sur lui. Il commença, tel le pharaon, à attaquer partout et à perpétrer des actes de tortures innommables. Charīf Ghālib Efendi, déçu de l'absence d'aide de la part des ottomans, diffusa parmi le peuple l'idée que c'était le laxisme de l'État ottoman qui avait été la cause de la prise de La Mecque par Saoud. Puis, afin de faire réagir l'État ottoman, il convainquit Saoud de refuser l'entrée aux pèlerins venus d'Égypte et de Damas dans La Mecque.

Ce discours de Charīf Ghālib Efendi, miséricorde sur lui, fit redoubler Saoud de violence, qui multiplia les supplices. Il fit arrêter la majorité des savants d'ahlus-sunna, les notables et les riches mecquois, et les tua par la torture. Il menaça tout ce qui ne se déclarait pas comme étant wahhabite. Ses hommes passaient des annonces dans les marchés, les souks et les rues, des hérauts criaient: «Rejoignez la religion de Saoud! Réfugiez-vous sous son immense ombre!» Il força les musulmans à rejoindre la religion de Muhammad fils d'Abdulwahhāb. Les personnes indéfectibles, capables de défendre la vraie religion et le droit chemin, commencèrent à se faire rares, comme dans le désert.

À la vue de ce désolant spectacle, Charīf Ghālib Efendi comprit que l'islam était voué à disparaître dans le Hejaz et les villes bénies, comme il avait disparu dans les déserts d'Arabie. Il envoya



un message à Saoud, lui disant: «Si tu restes à La Mecque après le pèlerinage, tu ne pourras résister à l'armée que le gouvernement ottoman enverra depuis Istanbul. Tu seras arrêté et tué. Ne t'attarde pas à La Mecque après le pèlerinage, pars, va-t'en!» Mais ces propos ont ouvert la voie à l'accroissement des violences et des tortures de Saoud.

Alors que les flammes de l'oppression et de la torture jaillissaient de partout, Saoud ibn Abdul'azīz appela un savant d'ahlus-sunna et lui demanda: «Muhammad, paix sur lui, est-il vivant dans sa tombe? Ou bien est-il, mort comme tous les autres défunts, conformément à notre croyance?» On lui répondit: «Le Messager d'Allah, paix sur lui, est vivant, d'une forme de vie qui nous est inconnue.» Saoud posa cette question en anticipant cette réponse et dans le but d'exécuter son interlocuteur par la torture. Il continua et dit: «Montre-nous que le Prophète est bien vivant dans sa tombe, et nous te croirons. Si tu nous réponds par des paroles absurdes, on comprendra que tu t'entêtes à ne pas accepter ma vraie religion et je te tuerai.» Le savant d'ahlus-sunna dit: «Je ne vais pas essayer de te convaincre en montrant quelque chose de l'extérieur. Allons plutôt ensemble à Médine et tenons-nous devant la fenêtre appelée **“Muwājaha as-sa'āda”**. Je saluerai d'abord, et s'il répond à mon salut, tu croiras et comprendras que le Messager d'Allah est vivant dans sa tombe, qu'il entend ceux qui le saluent et qu'il répond aux saluts. Si on ne répond pas à mes salutations, il s'avèrera que je suis un menteur. Tu pourras alors m'infliger le châtement que tu veux.» Après avoir entendu ces paroles, Saoud laissa partir l'érudit d'ahlus-sunna. Saoud fut très contrarié par cette réponse, car s'il avait fait ce qu'il avait dit, il serait devenu mécréant et idolâtre selon sa propre croyance. Il resta étonné et stupéfait, car il n'avait pas les connaissances nécessaires pour répondre à cela. Pour ne pas se faire humilier, il libéra le savant. Peu après, il dit à l'un de ses hommes: «Tue immédiatement ce savant et transmets-moi immédiatement la nouvelle de sa mort.» Par la détermination d'Allah le tout-puissant, ce wahhabite ne trouva pas le moyen de tuer le savant, et cette terrible nouvelle passa de bouche en bouche et parvint jusqu'à ce savant. Ce brave homme comprit qu'il n'était plus correct de continuer à rester à La Mecque et émigra vers un autre endroit.

Saoud apprit que le brave savant quittait La Mecque et envoya un tueur à gages à sa poursuite. Cet assassin se dit: «Je vais tuer un sunnite et obtenir une grande récompense», et il le poursuivit jour et nuit. Même s'il a rattrapé le savant, celui-ci était déjà décédé de

mort naturelle peu de temps auparavant. Il attacha le chameau du savant à un arbre et se rendit à un puits pour chercher de l'eau. Lorsqu'il revint, il ne trouva que le chameau, mais pas le savant. Il se rendit ensuite chez Saoud et lui raconta ce qui s'était passé. Saoud dit: «Oui, j'ai vu en rêve que ce savant s'était élevé au ciel avec des évocations. J'ai entendu des êtres au visage lumineux dire: "Ceci est le corps d'Untel. Parce qu'il a suivi sincèrement le Prophète de la fin des temps, paix sur lui, son corps a été élevé au ciel.»» L'homme répliqua en maugréant: «Comment oses-tu me charger de tuer une personnalité aussi bénie? Bien que tu aies témoigné de la bonté d'Allah envers ce savant, tu ne renonces pas à ta croyance erronée.» Lui-même montra un repentir sincère, mais Saoud ne prêta même pas attention à ces paroles. Il laissa Uthmān al-Mudāyiqī comme gouverneur à La Mecque et se rendit à Dar'iyya.

Saoud ibn Abdul'azīz resta à Dar'iyya. Il s'empara de Médine. Il prit à ses côtés ceux qui souhaitaient faire le pèlerinage et qui savaient s'exprimer un minimum, et se mit en route vers La Mecque. Les religieux censés faire son éloge et diffuser le wahhabisme marchaient en tête. À leur arrivée à La Mecque, le vendredi 7 du mois de Muharram, ils commencèrent à lire le livre du fils d'Abdul-wahhāb dans l'enceinte de la «**mosquée al-Haram**». Mais les savants d'ahlus-sunna, miséricorde sur eux, leur donnèrent des réponses qui figurent dans le livre **Sayf al-Jabbār**. Dix jours plus tard, Saoud ibn Abdul'azīz arriva à son tour et s'installa dans l'auberge du Charīf Ghālib Efendi au lieu appelé Mu'allā. Comme acte d'amitié, il couvrit sur lui un pan de sa cape. Charīf Ghālib Efendi lui témoigna également son amitié. Charīf Ghālib Efendi se rendit avec Saoud à la mosquée al-Harām et ils firent ensemble la circumambulation de la Ka'ba.

En 1221 (1806 apr. J.-C.), on apprit que la caravane de Damas s'approchait de La Mecque. Pour faire savoir qu'il allait interdire aux pèlerins l'accès à La Mecque, Saoud envoya à la caravane un homme nommé Mas'ūd ibn al-Mudāyiqī. Celui-ci se rendit à la caravane et dit: «Vous n'avez pas respecté les conditions mentionnées précédemment. Saoud ibn Abdul'azīz vous avait fait parvenir, par l'intermédiaire de Sālih ibn Sālih, l'ordre de venir sans soldats. Que font ces soldats à côté de vous? Parce que vous avez désobéi à l'ordre, vous ne pouvez pas entrer à la Mecque.» Le chef de la caravane de pèlerins, Abdullah Pacha, envoya Yūsuf Pacha chez Saoud pour l'informer qu'ils étaient venus pour le pèlerinage et pour lui demander la permission d'entre dans la ville. Quand

Saoud vit Yūsuf Pacha, il lui dit: «Pacha! Si je ne craignais pas Allah, je vous tuerais tous. Apportez ici les sacs d'or que vous avez apportés pour la population des Haramayn [La Mecque et Médine] et pour les villageois arabes, et retournez ensuite immédiatement dans votre pays! Je vous ai interdit d'entreprendre votre pèlerinage cette année.» Sur ce, Yūsuf Pacha remit les sacs d'or et s'en retourna.

L'interdiction de pèlerinage aux pèlerins de Damas fut diffusée partout. Les musulmans qui apprirent cela furent stupéfaits. Les musulmans de La Mecque, croyant qu'on leur avait interdit à eux aussi de se rendre à Arafāt, pleurèrent et se lamentèrent. Le lendemain, on autorisa les Mecquois à se rendre à Arafāt, mais on leur interdit de s'y rendre sur un palanquin ou une litière. Les juges, les savants, tout le monde se rendirent à Arafāt à dos d'âne ou de dromadaire. Le sermon sur la place Arafāt fut récité par un wahhabite au lieu du cadī de La Mecque. Ils rentrèrent à La Mecque après leur pèlerinage.

Au retour d'Arafāt, Saoud démit de ses fonctions le cadī de La Mecque, Khatībzāda Muhammad Efendi, et nomma à sa place le wahhabite Abdurrahmān à ce poste. Cet Abdurrahmān fit venir Muhammad Efendi et le mollah médinois Su'ādā Beg ainsi que le chef de La Mecque, Atāyī Efendi, et les fit assoir sur du feutre posé à même le sol. Il leur dit: «Prêtez serment à Saoud!» Ces savants serrèrent la main de Saoud tout en disant, selon la croyance wahhabite, «**Lā ilāha illallāhu wahdahū lā charīka lah**», puis ils retournèrent s'assoir. Saoud en rit et dit: «Je vous ai laissés, vous et les pèlerins de la caravane de Damas, à Sālih ibn Sālih. Sālih est l'un de mes hommes bons et j'ai confiance en lui. Je vous autorise à retourner à Damas, mais pour cela vous devez payer 300 sous pour un chameau avec palanquin ainsi qu'un chameau de bât, et 150 sous pour un âne. Retourner à Damas pour si peu d'argent est une grande bénédiction pour vous. Grâce à moi, vous pourrez partir dans la joie, la tranquillité et la paix. Tous les pèlerins viendront et partiront de cette façon. C'est un acte de ma justice. J'ai écrit une lettre au sultan ottoman, l'honorable sultan Selim III, lui demandant d'interdire l'édification de turbés au-dessus des tombes, l'abattage d'animaux de sacrifice pour les défunts et la récitation de prières en les prenant comme intermédiaires.»

La présence de Saoud à La Mecque a duré quatre ans au total. En 1227 (1812 apr. J.-C.), le gouverneur de l'Égypte, Muhammad Alī Pacha, arriva à Djeddah sur ordre du sultan Mahmūd al-Adlī, miséricorde sur lui. Il s'allia aux soldats égyptiens qu'il avait en-

voyés auparavant à Djeddah et à Médine et, à la suite d'une bataille sanglante, ils chassèrent Saoud de La Mecque.

40. Le sultan Suleyman Ier, 75e calife islamique et 10e sultan ottoman, miséricorde sur lui, avait rénové les murs autour de Médine. Comme les murs étaient très solides, Médine ne fut pas attaquée par des brigands pendant 274 ans et les musulmans de la ville vécurent en paix et en tranquillité. Mais dans les premiers mois de l'année 1222 (1807 apr. J.-C.), Médine tomba aux mains de Saoud.

Après s'être emparé de La Mecque et avoir acheté les paysans des alentours grâce à l'or envoyé de Londres, il leva un groupe de pillards et les envoya sur Médine. Il nomma commandants deux frères appelés Badāy et Nādī. Ils pillèrent les villages musulmans qu'ils croisèrent sur le chemin. Ils tuèrent beaucoup de gens. Badāy et son frère Nādī dévastèrent la majorité des villages autour de Médine. Ils pillèrent tout. Ils tuèrent les musulmans qui suivaient le droit chemin prôné par les savants d'ahlus-sunna, miséricorde sur eux. Les villages incendiés, les musulmans tués étaient si nombreux, qu'il n'a pas été possible d'avoir des chiffres exacts. Les villages aux alentours de Médine acceptèrent la croyance wahhabite par crainte pour leur vie et pour échapper aux pillages et aux persécutions. Ils devinrent les sujets, les esclaves de Saoud. Ce dernier envoya une lettre à Médine avec Sālih ibn Sālih.

Voici la traduction de cette lettre que Saoud a écrite contre les musulmans de Médine:

J'entame cette lettre par le nom du souverain du jour de la résurrection. J'informe les savants, les fonctionnaires et les commerçants de Médine que la paix et la tranquillité en ce monde ne sont réservées qu'à ceux qui sont bien guidés. Ô habitants de Médine! Je vous appelle vers la vraie religion. Les 19e et 85e versets de la sourate Āl Imrān révèlent par le sens interprétatif: **«La religion acceptée par Allah, c'est l'islam. Pour ceux qui suivent une autre religion que l'islam, celle-ci ne sera pas acceptée. Ils seront perdants le jour du jugement!»** J'aimerais que vous connaissiez mes sentiments à votre égard. Je ressens de l'affection et de l'affinité envers les Médinois. J'aimerais venir auprès de vous et me trouver dans la ville du Messenger d'Allah. Si vous m'écoutez, si vous suivez mes ordres, je ne vous imposerai aucune contrainte, vous ne subirez aucun supplice. Lorsque je me suis emparé de La Mecque, ses habitants n'ont connu que ma bonté. Je souhaite que vous redeveniez musulmans. Si vous obéissez à mes ordres, vous serez épargnés du pillage, de la mort et de la persécution. Allah vous protégera, et je serais votre protecteur. Je vous envoie cette lettre avec mon fidèle

homme, Sālih ibn Sālih. Lisez-la bien. Trouvez un accord avec lui. Sa parole est la mienne.

La lettre envoyée avec Sālih ibn Sālih intimidait beaucoup les Médinois. En effet, ils avaient appris quelques jours auparavant les tortures commises à Taïf, les femmes et enfants décapités, miséricorde sur eux, c'est pourquoi ils étaient maintenant saisis de frissons. Ils ne pouvaient pas répondre par oui ou par non à la lettre de Saoud ibn Abdul'azīz et en même temps, ils ne pouvaient pas abandonner leur vie et leur foi.

Voyant qu'ils ne recevaient aucune réponse à la lettre, le leader des bandits, le traître Badāy, marcha vers la ville de «**Yanbu**» qui est le port de Médine. Après avoir pris cette ville, il se mit en route vers Médine et assiégea la ville. Il attaqua violemment les remparts d'Anbariyya. Ce jour-là, les pèlerins de Damas arrivèrent tout à coup, sous l'émirat d'Abdullah Pacha. Voyant que la ville était assiégée, les pèlerins se joignirent aux soldats et ensemble, ils attaquèrent les bandits. Lors de ce sanglant combat qui dura deux heures, près de 200 bandits furent tués à coups d'épée. Le reste fut mis en déroute et prit la fuite.

Tant qu'Abdullah Pacha s'acquittait de son devoir de pèlerin, les musulmans se trouvant à Médine étaient en paix et en sécurité. Mais après que les pèlerins de Damas eurent quitté Médine, le traître Badāy assiégea à nouveau la ville et prit les localités de Qubā, Awālī et Qurban. Il y construisit deux forts, coupa les voies de transport de la ville et annula les voies d'eau appelées «**Ayn az-zarqā**», laissant les musulmans sans nourriture ni boisson.

**Un miracle observé:** Après que les voies d'eau appelées Ayn az-zarqā eurent été détruites et qu'aucune eau ne fut plus accessible dans la ville, l'eau du puits situé à l'intérieur du «**jardin du Prophète**» dans la Mosquée du Prophète se multiplia et son amertume et sa rudesse disparurent. Ainsi, les musulmans de Médine n'ont pas ressenti de pénurie d'eau. Auparavant, cette eau était connue pour son amertume.

Le siège s'est poursuivi pendant des mois. Les musulmans de Médine endurèrent les pires épreuves dans l'espoir que les pèlerins de Damas viendraient les sauver. Mais lorsque les pèlerins arrivèrent de Damas, leur chef Ibrāhīm Pacha leur dit de livrer la ville aux wahhabites, car il n'avait pas assez de soldats pour leur résister. Quand les musulmans médinois ont appris cela, ils ont pensé qu'Ibrāhīm Pacha s'était mis d'accord avec Badāy et avait obtenu de lui la promesse que les musulmans ne seraient pas torturés et

qu'aucun mal ne leur serait fait. Ils écrivirent la lettre ci-dessous et l'envoyèrent à Saoud avec quatre personnes, à savoir Muhammad Tayyār, Hasan Tchaouch, Abdulqādir Ilyās et Alī.

**Traduction de la lettre:** «Nous vous présentons nos hommages et nos salutations. Qu'Allah le tout-puissant vous accorde le succès dans les causes qui Lui plaisent! Ô cheik Saoud! Le chef des pèlerins de Damas, Ibrāhīm Pacha, est venu ici. Il a vu que la ville était assiégée par Badāy et que les voies d'eau et d'approvisionnement étaient coupées. Il nous a demandé pourquoi et a supposé que ces choses avaient été exécutées sur votre ordre. Comme nous avons l'espoir raisonnable que tu n'as pas d'intentions malveillantes envers la population de Médine, nous avons supposé que tu n'étais pas au courant de ces actes odieux et malveillants. Pour t'informer de ce qui nous est arrivé, nos hauts placés se sont réunis, nous nous sommes mis d'accord sur les quatre meilleures et très pures personnes parmi nous, nous les avons choisies et envoyées vers toi. Nous demandons à Allah le tout-puissant qu'elles reviennent avec une réponse qui nous soit agréable.»

Lorsque Saoud reçut la lettre, il fut très dur contre les messagers. Il n'hésita pas à faire savoir qu'il était très en colère et hostile envers les habitants de Médine. Les messagers le supplièrent beaucoup pour qu'il les pardonne. Et même s'ils se jetèrent à ses pieds impurs, celui-ci leur dit: «J'ai compris à la lecture de votre lettre que vous n'alliez pas accepter ma religion qui est authentique, que vous n'alliez pas exécuter mes ordres, que vous souhaitiez me tromper par vos paroles mielleuses en vous plaignant d'être affamés, assoiffés et en détresse, et que vous m'imploriez simplement pour mettre fin à cette détresse. Vous n'avez pas d'autre choix que d'accepter mes demandes. Si vous faites semblant d'accepter mes ordres, mais que votre discours et votre comportement sont contradictoires, je vous ferai gémir et vous anéantirai comme les gens de Taïf.» Il força les musulmans à abandonner leur madhhab.

Les paroles trompeuses que Saoud a imposées aux messagers de Médine sont mentionnées en détail dans le livre **Tārīkh-i Wahhābiyyān**.

Les messagers de Médine furent contraints d'accepter les ordres et repartirent. Les Médinois, à bout de souffle, ne surent que dire de plus et se raccrochèrent à l'ennemi par dépit. Ils remirent la fortification de Médine aux mains des 70 hommes de Badāy, conformément à la 7e clause de l'accord. L'une des clauses de l'accord stipulait que les turbés de Médine devaient être détruits. Ils exécutèrent tous les ordres prévus par l'accord, à contrecœur. Bien

qu'ils l'aient fait à contrecœur, cela a eu de graves conséquences.

Les lettres envoyées à Istanbul pour demander de l'aide n'ont reçu aucune réponse. La population de Médine a été soumise aux tortures pendant trois ans. Lorsque les musulmans n'eurent plus d'espoir d'obtenir de l'aide d'Istanbul, ils écrivirent une lettre à Saoud, l'implorant de leur pardonner et de leur accorder sa miséricorde. Ils envoyèrent cette lettre à Dar'iyya avec deux personnes nommées Husayn Chākir et Muhammad as-Saghāyī. Mais comme Saoud s'était rendu compte que les Médinois avaient auparavant demandé de l'aide à Istanbul, il refusa les messagers. Afin d'acculer et de tourmenter davantage les Médinois, qui vivaient depuis trois ans dans l'épreuve et la torture, il marcha sur Médine avec une grande horde de bandits.

Dans le désert d'Arabie, tous les hommes barbares et les villageois reconnaissaient Saoud comme le souverain du Najd. Cet homme insensé et vil signait lui-même les lettres qu'il envoyait partout par «**Imām ad-Dar'iyya al-majdiyya wal-ahkām ad-da'wa an-Najdiyya**».

Lorsque Saoud s'empara de Médine, il ordonna la destruction des turbés directement par la main de leurs gardiens. Les musulmans avaient déjà détruit bon nombre de précieux turbés, conformément à l'article 3 de l'accord signé trois ans auparavant. Cependant, ils n'avaient pas osé toucher à certains turbés qu'ils considéraient comme éminents et bénis. Ces derniers furent détruits également par les gardiens en larmes, qui étaient chargés de les entretenir. Le gardien du turbé de Hamza, qu'Allah l'agrée, à Uhud, fit savoir qu'il ne pouvait accomplir cette tâche du fait de son âge très avancé. Saoud envoya alors un traître parmi ses esclaves pour détruire le dôme. En voulant monter sur le dôme pour détruire le turbé, celui-ci tomba et mourut. L'ignoble Saoud abandonna l'idée de détruire le turbé de Hamza, mais il fit démonter la porte. Après avoir fait exécuter cette innommable tâche, il monta sur la chaire qu'il fit installer sur la place «**Manāha**» et fit un discours. Il dit que les musulmans de Médine refusaient de lui obéir, que cette peur faisait d'eux des semeurs de discordes, qu'ils voulaient continuer de vivre dans l'idolâtrie. Puis, il raconta, d'une manière abjecte et détestable, la façon dont ceux qui s'étaient retranchés dans la forteresse étaient venus se soumettre, et qu'il n'hésiterait pas à les persécuter comme il avait persécuté les gens de Taïf qui ne s'étaient pas soumis.

Les portes de la forteresse ayant été fermées, et le rassemblement sur la place Manāha ayant été annoncé dans toutes les rues,

tous furent pris de terreur. Ils comprirent qu'ils allaient être assassinés, torturés comme les habitants de Taïf. Ils embrassèrent leurs enfants et dirent adieu à leurs femmes, et se rendirent sur la place Manāha. Les femmes se regroupèrent d'un côté, les hommes de l'autre, et ils courbèrent la tête, face au dôme illuminé du noble tombeau du Messager d'Allah, paix sur lui. Médine n'avait pas connu jusque-là un jour plus sombre. Saoud était déchainé. Il bouillonnait d'une animosité sans pareille à l'égard des musulmans. Cependant, par la grâce du Messager d'Allah, paix sur lui, Allah le tout-puissant empêcha la ville de Médine de devenir un bain de sang. Après avoir injurié les musulmans par d'abjects propos, il plaça ses voyous dans la forteresse de Médine. Il nomma comme gouverneur de Médine un perfide personnage du nom de Hasan Tchaouch, en qui il avait totalement confiance, puis s'en alla à «**Dar'iyya**». Il se rendit à La Mecque en période de pèlerinage et revint ensuite à Médine après avoir effectué son pèlerinage. Après que les pèlerins de Damas furent éloignés de Médine de quelques campements, Saoud se rendit au bâtiment du tribunal. Cet être impitoyable au cœur de pierre sombre ne trembla même pas lorsqu'il fit piller le noble tombeau du Messager d'Allah, paix sur lui, et le trésor de la Mosquée du Prophète, et les précieux présents choisis et envoyés avec soin au cours des millénaires par divers sultans, commandants, artistes et savants de toutes les terres d'islam, les œuvres d'art de grande valeur historique, les inestimables meubles ornés d'or, de bijoux et de pierres précieuses, ainsi que les exquis exemplaires du noble Coran et autres ouvrages rares furent tous dépouillés. Ne parvenant pas à éteindre sa flamme haineuse envers les musulmans par ces actes infâmes et insolents, il alla finalement jusqu'à faire détruire les turbés des nobles Compagnons et des martyrs, qui étaient épargnés jusque-là. Il voulait certes faire détruire aussi le dôme de la Chambre de félicité du Messager d'Allah, paix sur lui, mais devant les sanglots et les supplications des musulmans, il ne détruisit «que» la grille appelée «Chabakat as-sa'āda» et laissa les murs en place. Saoud ordonna que les murs autour de Médine soient réparés. Il rassembla la population de Médine dans la Mosquée du Prophète, fit fermer les portes, monta sur la chaire et parla:

«Ô communauté! Je vous ai rassemblés ici pour vous donner des conseils et vous appeler à m'obéir. Ô habitants de Médine! Votre religion est aujourd'hui achevée. Vous êtes désormais musulmans. Vous avez réjoui Allah. Cessez dorénavant d'imiter la religion corrompue de vos pères et vos grands-pères! N'invoquez pas



Allah pour qu’Il leur fasse miséricorde! Ils sont morts dans l’idolâtrie. Ils étaient des mécréants. J’ai expliqué dans les livres que j’ai remis à nos hommes de religion la façon dont vous devez adorer Allah et faire l’invocation. Sachez que si vous ne vous conformez pas à ce que mes hommes de religion déclarent, vos biens, vos affaires, vos enfants, vos femmes et votre sang seront permis (mubāh) pour mes soldats! Ils vous enchaîneront, vous tortureront et vous tueront. Il est interdit dans la croyance wahhabite de se tenir devant la tombe du Prophète, paix sur lui, avec révérence pour lui souhaiter paix et salut, comme le faisaient vos aïeux. Il faut passer son chemin et ne pas s’arrêter devant le turbé. Il faut seulement dire “**as-Salāmu alā Muhammad**” en partant. Comme hommage au Prophète, il est suffisant d’en dire autant selon l’ijtihād de notre imām Muhammad ibn Abdulwahhāb.»

Après avoir tenu ces propos et bien d’autres semblables, odieux et grossiers, que nous ne voulons pas transcrire, Saoud fit rouvrir les portes de la Mosquée du Prophète. Il laissa son fils Abdullah comme gouverneur de Médine et se rendit à Dar’iyya. Après cela, Abdullah ibn Saoud commit toutes sortes de méfaits contre les musulmans de Médine. Saoud mit en œuvre tous les plans élaborés à Londres avec des armes et l’argent britanniques, conformément aux ordres qu’il avait reçus.

41. Au cours de ces années, l’Empire ottoman était occupé à lutter contre les empires étrangers et à stopper les révoltes déclenchées par les Britanniques. C’est pourquoi l’Empire ottoman n’a pas trouvé l’occasion de soutenir les musulmans contre les bandits au Hedjaz. [Dans le livre **Fazlaka-i tārīkh-i dawlat-i Osmāniyya**, imprimé en 1325 (1907 apr. J.-C.), le directeur de «l’école du sultan», Abdurrahmān Charaf Beg, écrit ceci: «En 1213 (1798 apr. J.-C.), les Français occupèrent l’Égypte. Après de longs combats, l’Égypte a été récupérée en 1216. Ensuite, ils ont lutté contre les bandits qui ont émergé en Anatolie et en Roumélie. En 1221, la Russie a attaqué les forteresses de Chotyn et de Bender. La flotte britannique a profité de cela et s’est avancée vers la mer de Marmara. Ils sont arrivés jusqu’à Yedikule et ont bombardé la rive. La flotte britannique exigea que la flotte de la Corne d’Or leur soit livrée. Grâce aux efforts de tous les hommes d’État, le sultan Selim III en tête, plus de mille canons furent stationnés sur le rivage et ont tiré sur la flotte britannique. La flotte britannique ne put résister dix jours et prit la fuite. Mais les ennemis intérieurs déclenchèrent une révolte à Istanbul, si bien qu’en 1223, le sultan fut assassiné. En 1224, la Russie a lancé une nouvelle attaque. Cette guerre

dura jusqu'à la paix de Bucarest en 1227.>] Parce qu'en 1226 (1811 apr. J.-C.), les tortures infligées par Saoud aux musulmans et ses insultes à l'encontre de l'islam atteignaient un niveau insupportable, le calife des musulmans, le sultan Mahmud II, envoya au gouverneur d'Égypte, Muhammad Alī Pacha, un ordre dans lequel il appelait à maîtriser les bandits. Au mois de Ramadan, Muhammad Alī Pacha a envoyé un corps d'armée sous le commandement de son fils Tosun Pacha depuis l'Égypte. Tosun Pacha s'empara de la ville de Yanbu, le port de Médine. Alors qu'il se rendait à Médine par la route de Judayda, une grande bataille eut lieu entre la vallée de Safrā et le détroit de Judayda au début du mois de Dhoul-Hiddja de l'année 1226, au cours de laquelle Tosun Pacha subit une défaite. Même s'il ne lui est rien arrivé, la plupart des musulmans ottomans sont décédés en tant que martyrs lors de la bataille. Muhammad Alī Pacha en fut très attristé, ce qui le poussa à se mettre en route lui-même avec un grand corps d'armée. L'armée comportait 18 canons, 3 mortiers et de nombreuses armes. Au mois de Cha'bān de l'année 1227 (1812 apr. J.-C.), ils traversèrent la vallée de Safrā et le détroit de Judayda et s'emparèrent de nombreux villages sans combattre au mois de Ramadan. Muhammad Alī Pacha agissait en effet avec beaucoup de finesse et obtenait ces succès grâce à un soutien financier. Plus précisément, Charīf Ghālib Efendi, miséricorde sur lui, lui a appris cette subtilité. À l'aide d'argent, il s'empara des villages et distribua ainsi 118.000 riyals. Si Tosun Pacha avait rencontré Charīf Ghālib Efendi comme son père, il n'aurait pas perdu une si grande armée. Charīf Ghālib Efendi était l'émir des wahhabites à La Mecque. Mais il souhaitait de tout cœur débarrasser La Mecque de ces bandits effrénés. Muhammad Alī Pacha prit également Médine à la fin du mois de Dhul-Qa'da sans verser de sang. Il fit part de ces victoires à l'Égypte afin que l'honorable calife en soit informé. En Égypte, ce triomphe fut célébré pendant trois jours et trois nuits. Les bonnes nouvelles de la victoire furent transmises à tous les pays islamiques. Muhammad Alī Pacha envoya une autre division à La Mecque par la route de Djeddah. Cette division arriva à Djidda au début du mois de Muharram 1228 et marcha en direction de La Mecque. En suivant les plans que Charīf Ghālib Efendi leur avait fait parvenir en secret, ils entrèrent sans difficulté à La Mecque. Lorsque la nouvelle se répandit à La Mecque que l'armée ottomane marchait en direction de La Mecque, les soldats de Saoud s'enfuirent dans les montagnes avec leur commandant.

En 1227, à la suite du pèlerinage, Saoud ibn Abdul'azīz se ren-

dit à Taïf, visita les lieux où le sang musulman avait été versé, puis retourna à Dar'iyya, le lieu de sédition. Lorsqu'il apprit, une fois arrivé à Dar'iyya, que Médine puis La Mecque avaient été conquises par les Ottomans, il fut abasourdi. Entretemps, l'armée ottomane marchait en direction de Taïf. Comme le despote qui s'y trouvait, Uthmān al-Mudāyiqī, avait fui avec ses soldats par peur, la ville fut prise sans combat. La bonne nouvelle fut transmise au calife islamique à Istanbul. Le sultan Mahmud II, miséricorde sur lui, fut très heureux de cette annonce de joie et remercia Allah le tout-puissant pour cette bonté. Il adressa ses remerciements à Muhammad Alī Pacha, lui envoya des cadeaux et lui ordonna de se rendre à nouveau au Hedjaz pour inspecter et contrôler les bandits.

Muhammad Ali Pacha se conforma aux ordres du sultan Mahmud et quitta à nouveau l'Égypte. Au même moment, Charīf Ghālib Efendi arrivait à Taïf avec l'armée ottomane. Ils commencèrent à traquer le cruel gouverneur Uthmān. En faisant un plan, ils réussirent à capturer ce bandit. Il fut d'abord envoyé en Égypte, puis à Istanbul. Arrivé à La Mecque, Muhammad Ali Pacha envoya Charīf Ghālib Efendi à Istanbul. Il nomma son frère Yahya ibn Mas'ūd à sa place comme émir, miséricorde sur lui. Au mois de Muharram de l'année 1229, le scélérat «**Mubārak ibn Maghyan**» fut également saisi et déporté à Istanbul. Ces deux scélérats, qui ont fait couler le sang de milliers de musulmans, ont reçu, après avoir été présentés dans les rues d'Istanbul, un châtiment bien mérité. Charīf Ghālib Efendi, qui fut l'émir de La Mecque pendant 26 ans, fut traité avec respect et affection et envoyé à Thessalonique où il prit sa retraite et mourut finalement en 1231 (1815 apr. J.-C.). Son turbé est visité à Thessalonique.

Après que les villes bénies du Hejaz furent nettoyées des scélérats, une nouvelle division fut envoyée dans le but de nettoyer les territoires jusqu'au Yémen. Muhammad Ali Pacha alla aider cette division avec sa propre armée. Ils nettoyèrent toutes ces régions et retournèrent à La Mecque. Il y resta jusqu'au mois de Rajab de l'an 1230. Il nomma son fils Hasan Pacha gouverneur de La Mecque, et rentra en Égypte. L'infâme Saoud ibn Abdul'azīz, marionnette des britanniques qui a fait couler le sang de milliers de musulmans, y compris des femmes et des enfants, mourut au milieu de l'année 1231. Son fils Abdullah ibn Saoud le remplaça. Lorsque Muhammad Alī Pacha arriva en Égypte, il envoya son fils Ibrāhīm Pacha avec une division contre Abdullah. Abdullah ibn Saoud avait auparavant conclu un accord avec Tosun Pacha, selon

lequel il obéirait aux ottomans à condition de rester émir de Dar'iyya. Mais Muhammad Ali Pacha n'a pas accepté cet accord. Ibrāhīm Pacha partit d'Égypte à la fin de l'année 1231 et arriva à Dar'iyya au début de l'année 1232. Abdullah ibn Saoud s'opposa à lui avec tous ses soldats. Après des combats très sanglants, Abdullah ibn Saoud fut finalement capturé au mois de Dhul-Qa'da de l'année 1233 (1818 apr. J.-C.). Lorsque la nouvelle de cette victoire parvint en Égypte, 100 boulets de canons furent tirés depuis la forteresse et le triomphe fut célébré pendant sept jours et sept nuits. Des drapeaux furent déployés partout, le takbīr fut proclamé sur les minarets et des invocations furent prononcées.

Muhammad Ali Pacha attachait une importance extrême au nettoyage des villes bénies d'Arabie des bandits, il s'est efforcé de réussir dans cette entreprise et a dépensé beaucoup d'or en ce sens. Aujourd'hui encore, nous constatons avec regret que le gouvernement saoudien investit encore plus d'argent et s'efforce ainsi de répandre ses fausses croyances dans le monde entier. Pour se libérer du mal d'être une personne sans madhhab, il n'y a pas d'autre solution que de lire les livres écrits par les savants «**d'ahlus-sunna**», miséricorde sur eux, et d'apprendre l'islam de la bonne manière.

Après son arrestation, Abdullah ibn Saoud fut envoyé en Égypte avec les autres tortionnaires qui ont persécuté les musulmans. Ils furent emmenés au Caire lors du mois de Muharram de l'an 1234, sous les yeux d'une immense foule de spectateurs.

Muhammad Ali Pacha réserva un accueil jovial et courtois à Abdullah ibn Saoud. Ils échangèrent le dialogue suivant:

Pacha:

— Vous avez fait beaucoup d'efforts.

Ibn Saoud:

— La guerre est une affaire de destin.

— Comment avez-vous trouvé mon fils Ibrāhīm Pacha?

— Il est très courageux, mais sa ruse est bien plus prononcée.

Nous aussi, nous avons fait beaucoup d'efforts.

— Ne sois pas triste! J'écrirai une lettre en ta faveur au calife des musulmans.

— Ce qui est mon destin se produira.

— Pourquoi portes-tu ce coffret sur toi?

— J'y ai mis des objets très précieux que mon père a retirés de la tombe du Prophète. Je vais les remettre à notre glorieux sultan.

(Sur ordre du pacha, le tiroir fut ouvert et on y vit des objets qui avaient été volés dans la Chambre de félicité. Parmi eux se trouvaient trois exemplaires du Coran extrêmement ornés et d'une valeur inestimable, 330 perles très épaisses, une grande émeraude et des chaînes en or.) Lorsque Muhammad Alī Pacha vit ces objets, il demanda:

— Les objets précieux qui ont été retirés du «**trésor prophétique**» n'étaient pas si peu nombreux. Il devrait y avoir beaucoup plus d'objets?

— Vous avez raison, mon seigneur, mais je n'ai trouvé que ces objets dans le trésor de mon père. En effet, mon père n'était pas seul lors du pillage de la «**Chambre de félicité**» prophétique. Les begs arabes, les hauts gradés de la Mecque, les agas du haram et l'émir de la Mecque, Charīf Ghālib Efendi, ont également participé au pillage. Les objets sont restés à celui qui s'en est emparé.

— Oui, c'est sans doute vrai. Nous avons trouvé beaucoup d'objets chez Charīf Ghālib Efendi, miséricorde sur lui.

(Il convient de penser que les objets trouvés chez Charīf Ghālib Efendi sont ceux que l'on cachait pour les protéger des pilliers wahhabites. Le fait que Muhammad Alī Pacha ait dit «Oui, c'est sans doute vrai» ne faisait pas référence au fait qu'il supposait que Charīf Ghālib Efendi avait pillé les objets, mais informe qu'il acceptait la raison pour laquelle il n'y avait que quelques objets.)

Après ce dialogue, Abdullah ibn Saoud a été envoyé à Istanbul avec ses complices. Ces bandits effrénés, qui ont tué des milliers de musulmans, ont été pendus devant la porte du palais de Topkapi et ont ainsi reçu un châtement bien mérité.

Ibrāhīm Pacha fit démolir la forteresse de Dar'iyya et retourna en Égypte au mois de Muharram de l'année 1235. L'un des fils de Muhammad ibn Abdulwahhāb fut également emmené en Égypte et y fut emprisonné jusqu'à la fin de sa vie.

Après Abdullah ibn Saoud, Tarkī ibn Abdullah, qui appartient à la même dynastie, est devenu le chef des wahhabites en 1240 (1824 apr. J.-C.). Son père Abdullah était l'oncle de Saoud ibn Abdul'azīz. En 1249, «**Machārī**», le fils de Saoud, assassina Tarkī et prit sa place. Le fils de Tarkī, Fayçal assassina à son tour Machārī et devint le nouveau chef des wahhabites en 1254. Fayçal voulut certes s'opposer aux soldats que Muhammad Alī Pacha envoyait à nouveau, mais il fut capturé en 1254 (1838 apr. J.-C.) par le colonel général Hurchīd Pacha, déporté en Égypte, et y fut emprisonné. Le fils de Saoud, Khālid Beg, qui se trouvait en Égypte, fut nommé

émir de Dar'iyya et fut envoyé à la ville de «**Riyad**». Khālid Beg était une personne courtoise qui avait reçu une éducation ottomane en Égypte et qui suivait la foi d'ahlus-sunna. C'est pour cette raison qu'il put rester en poste en tant qu'émir pendant un an et demi. Un homme du nom «**d'Abdullah ibn Sazyān**» se prétendant fidèle à l'Empire ottoman s'empara de nombreux villages. Il attaqua également Dar'iyya par surprise et devint l'émir de Najd. Khālid s'enfuit à La Mecque. Fayçal, qui était en prison en Égypte, s'évada et, avec l'aide d'Ibn ar-Rachīd l'émir de «**Djabal as-Samr**», se rendit au Najd et assassina Ibn Sazyān. Il jura de rester fidèle à l'Empire ottoman et fut nommé émir de Dar'iyya en 1259. Il resta fidèle à sa promesse jusqu'à sa mort en 1282 (1865 apr. J.-C.).

Fayçal eut en tout quatre fils: Abdullah, Saoud, Abdurrahmān et Muhammad Sa'īd. À la mort de Fayçal, son grand fils Abdullah fut appelé à devenir émir du Najd. Son frère Saoud lança une révolte en 1288 (1871 apr. J.-C.) avec les hommes qu'il avait recrutés à Bahreïn. Abdullah envoya alors son petit frère Muhammad Sa'īd contre Saoud. Lors de cette bataille, les soldats de Sa'īd furent dispersés. Bien que Saoud se soit laissé aller au rêve de conquérir toutes les villes du Najd, comme Abdullah était un émir de l'Empire ottoman, le major général Nāfiz Pacha, qui était l'un des commandants de la sixième armée, fut envoyé sur Saoud. Saoud fut assassiné avec ses partisans en 1291 (1874 apr. J.-C.). Ainsi, Najd retrouva le calme et la paix et tous les musulmans firent des invocations pour le calife des musulmans. Après 1306 (1888 apr. J.-C.), Muhammad ibn ar-Rachīd prit Najd et captura Abdullah.

Lorsqu'ils ont conquis le Yémen, ils ont converti au wahhabisme environ un million d'habitants barbares d'Asir, qui vivaient dans les montagnes appelées «**Sawwat**», entre Taïf et Sanaa. Muhammad Alī Pacha voulait d'abord détruire les bandits de fond en comble et a donc remis à plus tard le nettoyage de ces montagnes. En 1263, à l'époque du sultan Abdūlmecid, miséricorde sur lui, ces lieux passèrent sous l'administration et le contrôle des ottomans.

Les habitants d'Asir avaient des émirs qu'ils avaient eux-mêmes choisis et des gouverneurs désignés par les ottomans. Ils se sont rebellés contre ces gouverneurs, qui se sont comportés avec clémence, et ont considéré l'obéissance à leurs propres émirs comme un culte. À l'époque du gouverneur Kurd Mahmud Pacha, ils déclenchèrent une révolte et attaquèrent même la ville d'al-Hudaida au Yémen, mais un vent de simoun mortel souffla et les fit périr. En 1287, ils se révoltèrent à nouveau et attaquèrent une nouvelle fois la ville d'al-Hudaida, mais comme les quelques soldats

ottomans qui s’y trouvaient se battaient courageusement, ils ne purent s’emparer de la ville. Une division a alors été envoyée sous le commandement de Radīf Pacha. Grâce aux bons plans et à la coordination de Radīf Pacha et des états-majors ottomans, les repaires des bandits dans les montagnes escarpées ont été pris les uns après les autres, détruisant ainsi leurs foyers de discorde et de rébellion. En raison de la maladie de Radīf Pacha, Ghazi Ahmad Mukhtār Pacha fut envoyé dans les déserts du Yémen et les montagnes d’Asir pour le développement des populations sauvages et pour que le savoir et l’éthique islamiques s’y établissent.

La péninsule arabique est restée sous le contrôle des Ottomans depuis l’époque du conquérant de l’Égypte et premier calife turc Yavuz Sultan Selim, miséricorde sur lui, c’est-à-dire depuis 923 (1517 apr. J.-C.). Les villes y étaient certes administrées confortablement et en paix, mais les nomades ignorants des déserts et des montagnes étaient laissés sous la direction de leurs propres cheiks et émirs. Ces émirs se sont rebellés de temps en temps et la plupart d’entre eux sont devenus wahhabites. Plus tard, ils commencèrent également à attaquer les gens, à voler et à tuer les musulmans. Ils attaquaient les pèlerins sur le chemin et les assassinaient.

Lorsque les britanniques provoquèrent une rébellion en Inde en 1274 (1858 apr. J.-C.) et démantelèrent l’empire islamique qui s’y trouvait, ils déclenchèrent certes aussi une révolte à Jiddah, mais la paix put être signée grâce à la diplomatie de Nāmik Pacha, le gouverneur de La Mecque.

En 1277, tous ces émirs désobéissants et criminels furent placés sous l’obéissance et le contrôle de l’Empire ottoman.

Selon les données du livre **Mir’āt al-Haramayn**, rédigé en 1306 (1888 apr. J.-C.), 12 millions de personnes vivaient cette année-là dans la péninsule arabique. Même si ces gens sont très intelligents et compréhensifs, ils sont en même temps très incultes, pillards et assoiffés de sang. Le fait qu’ils aient suivi Saoud n’a fait qu’accroître leur brutalité.

Le grand-père de l’émir Ibn ar-Rachīd, qui a combattu aux côtés des ottomans contre les Britanniques pendant la Première Guerre mondiale, s’appelait également Ibn ar-Rachīd. Le fils de ce dernier, Alī, était l’émir de la ville de Ha’il, située au nord-est de Médine, et mourut en 1251 (1835 apr. J.-C.). Son successeur fut son fils Abdullah ar-Rachīd, qui fut alors émir pendant 13 ans. Son grand fils Tallāl, qui lui a succédé, s’est vu administrer en 1282 (1866 apr. J.-C.) par Ibn Saoud Faysal une boisson toxique à la

suite de laquelle il est devenu fou et s'est suicidé avec un pistolet. Son frère Mu'tab devint certes émir à sa place, mais deux ans plus tard, Bandar ibn Tallāl assassina son oncle Mu'tab et devint émir. Mais celui-ci fut à son tour tué par son oncle Muhammad ar-Rachīd. Muhammad prit Najd et Riyad, captura l'émir Abdullah ibn Faysal ibn Saoud et le déporta à Ha'il. Le frère d'Abdullah ibn Faysal, Abdurrahmān, et son fils Abdul'azīz s'enfuirent et trouvèrent refuge au Koweït. Muhammad ar-Rachīd décéda en 1315 (1897 apr. J.-C.). Son successeur et neveu Abdul'azīz ar-Rachīd étant un despote, ce fut l'occasion d'une nouvelle montée en puissance du wahhabisme. Les émirs de Riyad, Qasim et Burayda se mirent d'accord avec Abdul'azīz, qui se trouvait dans le village «**al-Muhannā**». Abdul'azīz ibn Abdurrahmān ibn Faysal, accompagné de douze hommes montés sur des dromadaires, arriva du Koweït à Riyad, où il entra une nuit de l'année 1319 (1901 apr. J.-C.). Il assassina Ajlān, le gouverneur d'Abdul'azīz ibn ar-Rachīd à Riyad, au cours d'un festin. Le peuple, qui en avait assez de l'injustice et de l'oppression, fit de cet homme un émir. C'est ainsi que l'État saoudien fut fondé à Riyad. Pendant trois ans, différentes batailles furent menées et Abdul'azīz ibn ar-Rachīd fut tué. En 1333 (1915 apr. J.-C.), les Ottomans se mêlèrent de cette affaire et une paix fut conclue, dans le cadre de laquelle Abdul'azīz ibn Saoud devint le gouverneur de Riyad. Plus tard, la dynastie des Rachides (Āl Rachīd) et la dynastie des Saoud (Āl Saoud) s'affrontèrent à Qasim et Abdul'azīz en sortit perdant, après quoi il se retira à Riyad.

Le 17 juin 1336 (1918 apr. J.-C.), Abdul'azīz ibn Abdurrahmān a publié un manifeste avec l'encouragement des Britanniques. En disant: «Charīf Husayn, établi à La Mecque, et ceux qui sont avec lui sont des mécréants. Je mène le djihad contre eux», il attaqua La Mecque et Taïf. Mais il n'a pas pu prendre ces villes de Charīf Husayn Pacha. En 1342 (1924 apr. J.-C.), les Britanniques ont capturé l'émir de La Mecque, Charīf Husayn ibn Alī Pacha, et l'ont déporté à Chypre. Ce pacha est décédé en 1349 (1931 apr. J.-C.) dans l'hôtel où il était enfermé. C'est ainsi qu'Abdul'azīz ibn Abdurrahmān put conquérir sans peine La Mecque et Taïf en 1924. Les soldats ottomans qui défendaient la ville de Médine contre l'émir de La Mecque, Charīf Husayn Pacha, qui s'était brouillé avec les unionistes qui s'étaient emparés de la direction de l'Empire ottoman ont été retirés du Hedjaz conformément à la trêve de Moudros le 28 février 1337 (1919 apr. J.-C.), à la suite de quoi Charīf Abdullah, le fils de Charīf Husayn Pacha, s'installa à Médine.



Lorsque son père mourut, les Britanniques le chassèrent de Médine et l'envoyèrent en exil à Amman. Bien qu'il ait fondé le Royaume de Jordanie en 1365 (1946 apr. J.-C.), il a été assassiné en 1370 (1951 apr. J.-C.) pendant la prière à la mosquée al-Aqsā par un meurtrier engagé par les Britanniques. Son successeur fut son fils Tallāl, qui, étant malade, abandonna son trône en faveur de son fils, le roi Husayn. Charīf Fayçal, deuxième fils du Charīf Husayn Pacha, fonda l'état d'Irak en 1339 (1921 apr. J.-C.). Il décéda en 1351 (1933 apr. J.-C.) et son fils Ghazi lui succéda. Lorsque ce dernier mourut à son tour en 1939, à l'âge de 21 ans, son fils Faysal II devint le roi d'Irak. Mais il fut assassiné le 14 aout 1958, à l'âge de 23 ans, lors du coup d'État militaire du colonel Qāsim. Qāsim a également été tué lors d'un second coup d'état militaire. Suite à plusieurs coups d'État, l'Irak et la Syrie passèrent aux mains du parti socialiste Baas et devinrent une colonie des Russes.

Abdul'azīz ibn Abdurrahmān a attaqué Médine à plusieurs reprises. Lors de l'attaque de 1926, il a également bombardé la tombe bénie du Messenger d'Allah, paix sur lui, mais il n'a pas pu s'emparer de la ville. Dans le journal «Son Saat», publié à Istanbul le 9 septembre 1926 (1344 de l'Hégire), on pouvait lire la nouvelle suivante:

## LE BOMBARDEMENT DE MÉDINE

Nous avons déjà évoqué le fait que le bombardement de Médine par Abdul'azīz ibn Abdurrahmān ibn Saoud a suscité la colère de la population indienne. Dans le Times of India, publié en Inde, on peut lire ce qui suit:

«Rien n'a jamais produit chez les musulmans indiens l'effet qu'a produit la nouvelle de l'attaque de Médine et les bombardements de la tombe du Prophète. Suite à cet évènement, les musulmans ont manifesté aux quatre coins de l'Inde leur profond respect envers ce lieu sacré. Cette grande tristesse ressentie par l'Inde et l'Iran aura sans doute son influence sur Ibn Saoud et l'empêchera de perpétrer des actes abjects à l'encontre des musulmans qui lui font gagner la haine de tous les pays musulmans. Les musulmans d'Inde ont fait part de ce qu'ils pensaient à Ibn Saoud d'une manière très claire.»

Les insurgés de «l'Union et Progrès» qui s'étaient emparés du gouvernement ottoman lors de la Première Guerre mondiale étaient des ignorants en religion. Ils étaient dépourvus de l'islam, de la culture musulmane et de la morale islamique. La plupart des

dirigeants étaient des francs-maçons anglais. Ils causèrent la persécution et la torture en Arabie, comme ils le firent partout dans l'empire. Les musulmans souffrirent le martyre à cause d'eux. Le peuple d'Arabie, accoutumé à la justice, à la miséricorde, à la grâce et au respect au temps du sultan Abdülhamid II, miséricorde sur lui, aimait les Turcs comme ses propres frères. Ce peuple fut ahuris devant tant de persécutions et de tortures causées par les insurgés de l'union, soi-disant progressiste. Beaucoup de membres de la famille de l'émir de La Mecque Charif Husayn ibn Alî Pacha, dont son gendre, ainsi que beaucoup de notables Arabes, succombèrent aux tortures qui leur furent infligées à Damas par Cemal Pacha.

Lorsque l'armée rebelle unioniste de Thessalonique est arrivée à Istanbul, la première chose qu'elle a faite, sur ordre du ministère des colonies de Londres, a été de détrôner le dernier calife islamique, le sultan Abdülhamid II, miséricorde sur lui, et de prendre la tête de l'État. Ainsi, les affaires de l'État sont tombées entre les mains des ennemis de l'islam élevés par les francs-maçons britanniques. Parmi les dirigeants, les scientifiques et les écrivains actifs à l'époque du calife, certains ont été jetés en prison, d'autres ont été sournoisement assassinés alors qu'ils quittaient la maison ou la mosquée. Le sultan Reşad, miséricorde sur lui, qu'ils ont nommé calife, a été utilisé par eux comme une marionnette, tout comme les députés qu'ils ont menacés de mort. Ils ont trainé le pays d'une guerre à l'autre et d'une catastrophe à l'autre. Ils ont abandonné l'islam et se sont livrés à la torture, aux plaisirs et à la débauche. Ils ont condamné à l'exil et à la potence les patriotes, les bons musulmans qui osaient dire «stop!» à ce courant qui allait à la dérive à vive allure. L'un de ces musulmans éveillés était Charif Husayn ibn Alî Pacha, miséricorde sur lui. À l'époque du sultan Abdülhamid II, miséricorde sur lui, Charif Husayn Pacha, qui occupait des postes importants à Istanbul, avait le statut de gouverneur général (Mîr al-mîrân) et servait le calife et l'État. Pour s'être opposé à ce que les unionistes plongent l'Empire dans les malheurs de la «**Première Guerre mondiale**», il fut éloigné d'Istanbul en se voyant confier la charge de «**d'émir de La Mecque**». La décision de guerre qu'Enver Pacha a fait préparer le 22 Dhul-Hiddja 1332 (29 octobre 1914) et qu'il a fait signer au sultan Reşad, miséricorde sur lui, a été appelée «**grand djihad**» (Djihad akbar) par les unionistes et a été diffusée dans tous les pays islamiques. Le malheureux sultan Reşad supposait qu'il était un vrai calife, et lorsqu'il était de temps en temps contraint de signer des ordres contraires à l'islam, il disait

à ses proches: «Mais ces gens ne m'écoutent pas du tout», exprimant ainsi qu'il était conscient des intrigues en cours.

Charîf Husayn Pacha, miséricorde sur lui, comprit que les dirigeants de l'union et progrès, dont le discours tournait autour de la religion, de la foi, du djihad avec des ennemis de la religion, entraînaient l'empire vers son démantèlement et qu'ils jouaient avec la vie de milliers de jeunes musulmans, et se rendit compte que l'égarément et la débauche dans lequel ils étaient plongés ne collaient en rien avec leurs discours. Il cherchait donc le moyen de sauver le peuple des mains de ces brigands et la patrie de ces conséquences désastreuses. Il fut informé des festivités organisées par Cemal Pacha à Damas et des assassinats de nobles membres de la dynastie des Charîf. Il fit partir son fils de La Mecque pour Damas. Lorsque Fayçal Efendi a compris que ces mauvaises choses se produisaient réellement et qu'il en a parlé à son père, Charîf Husayn Pacha n'a pas pu le supporter plus longtemps. Afin de faire connaître à tous les musulmans le vrai visage de ces événements, il publia la première déclaration le 25 Cha'bân 1334 (1916 apr. J.-C.) et la deuxième le 11 Dhul-Qa'da 1334. Les unionistes ont toutefois qualifié cet appel légitime de «**déclaration de rébellion**». Les journaux pro-unionistes écrivirent d'inimaginables et innombrables insultes à l'égard de Charîf Husayn Pacha. Et pourtant, les événements montrèrent que ce dernier avait raison. Au lieu de se laisser instruire par les déclarations de Charîf Husayn Pacha, ils le déclarèrent traître à la patrie et envoyèrent des troupes contre lui. Ils envoyèrent des régiments pour le combattre. Ils causèrent une guerre fratricide qui dura pendant des années. Beaucoup d'innocents décédèrent en tant que martyrs à cause d'eux, car ils refusèrent de céder La Mecque et Médine aux authentiques musulmans, aux fils de notre cher Prophète, paix sur lui. Comme si cela ne suffisait pas, ils perdirent ces lieux sacrés au profit des assassins de musulmans, des brigands du désert, des ignorants et des oppresseurs. De plus, les unionistes ont livré l'immense Empire ottoman à l'ennemi et ont pris la fuite. Si la guerre de libération turque n'avait pas été remportée le 30 aout 1922 (1340 de l'Hégire), alors le fait d'être turc et musulman aurait, en effet, totalement disparu. Le poignard que les Britanniques ont planté dans le traité de Sèvres allait décimer le monde musulman.

Si on lit attentivement les deux déclarations citées ci-dessous, on comprend que Charîf Husayn Pacha n'aspirait pas du tout à quelque chose comme «**l'indépendance arabe**». Il n'insistait pas sur l'appartenance raciale, mais voulait que tous les musulmans vi-

vent ensemble, fraternellement, sous le drapeau islamique. D'un côté, les journaux unionistes humilièrent la nation arabe et se moquaient d'elle en qualifiant «d'arabe» (littéralement «noir») tout ce qui était considéré comme mauvais parmi le peuple et en utilisant arabe à la place de noir, disant par exemple «cafards arabes» et «chiens arabes» à la place de cafards noirs et de chiens noirs, et répandaient cela parmi la population. D'autre part, les musulmans purs de La Mecque et de Médine croyaient que toutes les nations islamiques étaient des frères et les aimaient tous comme des frères. Mais malheureusement, cet esprit de foi et cette belle compréhension n'existaient pas chez les alliés secrets des unionistes. Alors que d'un côté ils qualifiaient ces musulmans sincères de désobéissants, de l'autre ils ne disaient absolument rien à ceux qui s'étaient effectivement révoltés, attaquaient les soldats turcs et s'approprièrent les terres ottomanes. Les unionistes, qui ont appelé à plusieurs reprises à combattre les purs musulmans de La Mecque, descendants de prophètes, ont écrit des lettres d'amitié à Abdul'azīz ibn Abdurrahmān ibn Faysal, qui s'était rebellé, en disant: «Viens à Médine avec tes soldats! Allons ensemble à La Mecque et capturons l'émir Husayn, qui s'est rebellé contre le souverain.» Abdul'azīz n'a même pas écrit de réponses à ces lettres, car il ne voulait pas que les Turcs entrent à La Mecque. Lui-même avait conclu un accord avec les Britanniques et attendait le moment où on lui donnerait le commandement de toute l'Arabie. Et c'est ce qui s'est passé. Abdul'azīz s'est alors mis d'accord avec le commandant britannique qui se trouvait à Bahreïn et, avec les armes qu'il a reçues des Britanniques, il a attaqué les villes ottomanes sur les rives du golfe Persique et a voulu les prendre. Voici comment les choses se sont passées:

Pour mettre fin aux querelles qui duraient depuis des années dans les déserts du Najd entre la tribu d'Abdul'azīz et celle d'Ibn ar-Rachīd, Faruqi Sami Pacha a été nommé gouverneur du sandjak de Qasīm. Abdul'azīz a bien planifié un attentat pour capturer Sami Pacha et les soldats turcs lors d'une attaque et les déporter à Riyad, mais les cheiks de Qasīm y ont mis un terme en disant qu'on ne pouvait pas s'en prendre à l'État. Abdul'azīz a dit à Sami Pacha: «Qasīm ne dispose pas des moyens nécessaires pour nourrir tous ces soldats. Vous allez mourir de faim. Retourne à Médine!» Sami Pacha pensa que ces paroles étaient une recommandation amicale et se retira à Médine. Lorsque les soldats se sont retirés, Abdul'azīz a abaissé le drapeau ottoman dans la forteresse de Qasīm. Après avoir pris Qasīm de cette manière, il attaqua al-

Hāssa, le centre du gouvernorat de Najd, et le prit de force aux Ottomans. Les unionistes étaient satisfaits d'Abdul'azīz et ne se mêlaient pas de ses affaires. Le réformateur de l'islam et député de Bassora Tālib an-Naqīb, en particulier, donnait à ces attaques l'apparence d'être au service de l'islam. Entretemps, Abdul'azīz a certes attaqué Ibn ar-Rachīd, mais il a subi une défaite pitoyable dans laquelle la plupart des Saoudiens ont péri. Parmi les butins de guerre récupérés sur Abdul'azīz, il y avait des armes britanniques et de nombreux chapeaux. Le fait qu'Abdul'azīz ait subi ce revers a retardé son attaque sur La Mecque et Médine. Mais sous l'incitation des Britanniques et du célèbre espion et capitaine Lawrence, il déclara la guerre au Charīf Husayn Pacha le 17 juin 1918 (1336 de l'Hégire) et attaqua La Mecque. Mais il subit une défaite et se retira alors à Najd. En 1342 (1924 apr. J.-C.), il reprit aux Britanniques La Mecque et Taïf et en 1349 (1931 apr. J.-C.) Médine. Le 23 septembre 1932 (1351 de l'Hégire), il fonda le «Royaume d'Arabie saoudite».

[Lorsque Abdul'azīz ibn Abdurrahmān est mort en 1373 (1953 apr. J.-C.), son fils Saoud a pris sa place. Cet homme de la vingtième génération de la dynastie des Saoud était en proie à ses pulsions. Il mourut en 1384 (1964 apr. J.-C.) après avoir passé sa vie dans la débauche avec des femmes, en buvant de l'alcool à Athènes, et son frère Faysal lui succéda. Ce dernier distribua partout tout l'or que lui rapportaient les pèlerins et les entreprises de pétrole, dans le but de répandre le wahhabisme. En mars 1395 (1975 apr. J.-C.), il fut assassiné par son neveu dans son palais de Riyad. Son héritier au trône fut son demi-frère Khalid, qui mourut en 1402 (1982 apr. J.-C.). Il fut remplacé par son frère Fahd, qui mourut en 1417 (1996 apr. J.-C.) dans son palais en Espagne, alors qu'il était soigné pour une paralysie qui l'empêchait de bouger.]

Bien que témoins de la trahison d'Abdul'azīz, Basrī Pacha et Fahrī Pacha, gardiens de Médine, déclarèrent Charīf Husayn Pacha et ses fils comme des insoumis, conformément aux ordres reçus par le comité de l'union et progrès. Ils contribuèrent ainsi à faire tuer des frères par des frères. Le gouverneur et commandant du Hejaz, Ghālib Pacha, possédait de solides connaissances religieuses. C'était un visionnaire et un commandant expérimenté. Il refusa de suivre les ordres des unionistes. Il effectua de nombreuses recherches et analyses, comprit que Husayn Pacha avait raison et que ses deux déclarations étaient la preuve de son amour envers la religion et le peuple. Il émit l'ordre du jour, ci-bas, pour contrer les calomnies à l'encontre de Charīf Husayn Pacha:

«Il ne faut pas douter de quoi que ce soit à propos de l'honorable émir. Il n'est absolument pas possible qu'il puisse déclencher une telle révolte. Aucune des paroles qui ont circulé à ce sujet n'est correcte. Charīf Husayn Pacha fait preuve d'une loyauté totale envers le calife des musulmans par une obéissance inconditionnelle et invoque à tout moment pour que sa vie soit longue.»

Ghālib Pacha fit également parvenir cette ordonnance à Cemal Pacha, l'un des chefs des bandits unionistes et commandant de la 4e unité, et l'envoya également à Istanbul. Dans ce document, il défendait ouvertement le fait que Charīf Husayn Pacha était un musulman sincère et qu'il avait raison dans sa cause. Malheureusement, les unionistes considéraient Charīf Husayn Pacha et ses fils comme un obstacle majeur et craignaient fortement qu'ils réveillent le peuple et mettent fin à leurs tortures et à leurs activités démesurées. Des ruses abominables ont été imaginées pour placer les fils des charīfs dans la position de rebelle. Les braves officiers turcs de Médine ont reçu l'ordre de faire la guerre, ce qui a fait couler le sang de frères pendant des années. La plupart des officiers innocents, qui ont d'abord pensé que les charīfs étaient des désobéissants, voire des traîtres, et qui ont donc ouvert le feu sur eux, ont fini par comprendre qu'ils avaient été trompés. Avec à leur tête le colonel Emin Beg, chef d'état-major de l'unité militaire, des centaines d'officiers se sont alliés et ont créé un «**comité central**». En publiant différentes déclarations, ils ont fait la lumière sur les crimes commis au Hedjaz. Ils ont déclaré: «Le commandant et ses lèche-bottes mentent. Les Arabes et les Turcs, en tant que deux nations, continueront désormais à vivre ensemble comme des frères. N'étions-nous pas déjà frères? Ne sommes-nous pas liés par l'alliance de l'Histoire et de la religion? La noble nation arabe, en acquérant son indépendance, ne pourra-t-elle jamais être notre ennemie? Si vous leur posez la question, ils diront également "non". Nous travaillerons main dans la main. Pour envoyer nos soldats au port de Yanbu, l'honorable Charīf a mis à disposition des chameaux, a fait parvenir des médicaments à nos malades et a pensé à notre agréable transport jusqu'au rivage. Peut-il y avoir une plus grande humanité que cela? Peut-il y avoir une plus grande fraternité que cela? S'il n'avait pas agi de la sorte et nous avait plutôt dit de nous rendre à pied au port de Yanbu, aurions-nous dit: "Non, nous sommes des héros, nous ne l'accepterons pas, nous voulons une automobile?" Risquer la mort à partir de maintenant sans but n'est pas de l'héroïsme. Ce texte s'adresse à ceux qui n'ont pas compris la vérité. Mais la majorité l'a comprise. Notre Prophète,

paix sur lui, en particulier, aurait-il donc approuvé cette injustice?»

Le défenseur de Médine, Fahreddīn Pacha, persistait à obéir aux ordres du gouvernement unioniste. Le matin du 10 janvier 1919 (1337 de l'Hégire), les officiers turcs encerclèrent la chambre à coucher du pacha. Lorsque son aide de camp, le lieutenant Şevket Beg, s'aperçut du vacarme, il sortit. Les miralays, les conseillers régionaux, les majors, les capitaines, les lieutenants, les fantasins sélectionnés et les gendarmes montèrent les escaliers et emmenèrent l'adjudant. Ceux qui entrèrent dans la pièce et saisirent le pacha par les poignets. Ils l'emmenèrent dehors et le firent monter dans une automobile. Il fut conduit au port de Yanbu avec deux officiers. Les officiers et les soldats étaient dans l'attente de rentrer chez eux, à Istanbul. Mais les Britanniques les ont tous déportés en Égypte, où ils sont restés prisonniers des Britanniques pendant six mois. Fahreddīn Pacha a été déporté le 5 août à Malte comme criminel de guerre, où il a été détenu pendant deux ans. Parce que ce brave commandant turc considérait que suivre les ordres insensés des unionistes était une dette envers la patrie, il resta inactif à Médine et ne trouva pas l'occasion de lutter contre les Britanniques, farouches ennemis de l'islam. Après s'être emparés du gouvernement, les unionistes ont non seulement continué à diviser le pays, mais ont également provoqué l'agonie de nombreux soldats, comme Fahreddīn Pacha, qui étaient attachés à la patrie, pendant des années dans les geôles de l'ennemi. En plus d'avoir fait couler le sang de milliers de Turcs et de musulmans innocents, en refusant de céder nos lieux sacrés tels que La Mecque et Médine aux authentiques musulmans Charīf, descendants de notre cher Prophète, ils abandonnèrent ces terres bénies à des gens qui sont les ennemis historiques des musulmans et des Turcs, et qui ont les mains tachées de sang et le cœur insensible.

***C'est Allah, et Allah seul, qui a créé les cieux  
Et qui a orné la terre, d'arbres et de fleurs harmonieux!***

***Allah existe, Il est Unique et Il est grand, partout à la fois, Il est présent,  
quoique tu fasses, Il te voit. Quoi que tu dises, Il t'entend.***

***Nous, on aime Allah et on Lui est reconnaissant.  
Jamais on ne Lui désobéit et on prie cinq fois par jour.***

***Le croyant est de bonne humeur. Personne ne se plaint de lui,  
Il ne fait de mal à personne, lui aussi est heureux.***

## TRADUCTION DE LA PREMIÈRE DÉCLARATION DE CHARIF HUSAYN PACHA

Ceux qui sont versés dans l'Histoire comprennent bien que ce sont les émirs et les dirigeants islamiques de La Mecque qui, parmi les commandants et les dirigeants musulmans, ont été les premiers à avoir prêté allégeance à «l'État ottoman suprême» afin de renforcer l'unité islamique.

Les émirs arabes ont toujours été très proches des Ottomans, car les sultans ottomans se sont efforcés de suivre et d'appliquer le noble Coran et la sunna du Messager d'Allah, et ils se sont personnellement sacrifiés dans ce sens. En 1327 (1909 apr. J.-C.), je suis même allé à la rencontre d'Arabes avec une unité militaire composée d'Arabes et je me suis efforcé, pour préserver l'honneur et la dignité de l'Empire ottoman, de mettre fin au siège «d'Abhā». L'année suivante, j'ai réitéré cette entreprise dans le même but, sous le commandement de l'un de mes fils. Comme chacun sait, je n'ai jamais renoncé à ce grand objectif.

L'émergence du «**Comité de l'union et du progrès**», leur prise en charge des préoccupations gouvernementales et leur gestion foncièrement misérable ont provoqué de nombreux troubles à l'intérieur et à l'extérieur du pays et, comme chacun sait, de nombreuses guerres, raison pour laquelle la splendeur et la puissance de l'Empire ont été ébranlées. En particulier, la participation inutile à la dernière guerre a mis l'Empire dans une situation extrêmement dangereuse. Il n'est personne qui ne reconnaisse ou ne comprenne cette situation. Il n'est donc pas nécessaire de s'y attarder.

Nous ne voulons pas que l'attachement de tous les musulmans à ce grand empire islamique se relâche ni qu'ils deviennent tristes et aient des problèmes. En exécutant les citoyens musulmans et non musulmans de ce qui reste de notre pays, en les laissant croupir dans des cachots et en les bannissant de leur pays, l'unité ottomane a été violée, ne laissant plus aucune sécurité pour les biens et la vie des gens. Les épreuves endurées par la population de cette «**terre sacrée**» après avoir participé à la dernière guerre sont telles que les gens de la classe moyenne, après avoir vendu les portes et les fenêtres de leurs maisons et tous leurs biens de consommation, ont également été contraints de vendre le bois de leurs toits.

Les unionistes ne s'arrêtèrent pas là et entreprirent de dénaturer le seul lien entre l'Empire ottoman et tous les musulmans, le



noble Coran et la sunna du Messager d'Allah. Le journal «Ictihad», publié dans la capitale de l'Empire sous les yeux des grands vizirs, de cheik al-islam et de tous les vizirs et sénateurs, ne s'est pas privé d'insulter notre Prophète par des écrits honteux, et encouragés par le fait que personne ne pouvait y mettre fin, ils ont eu la prétention de modifier des versets coraniques et ont eu l'audace de se moquer des versets relatifs au partage de l'héritage. [Cet écrit audacieux, ainsi que le fait que son auteur soit Ziya Gökalp, est mentionné dans notre livre **La voie d'ahlus-sunna**, dans la section «**Acceptez la vérité, ne faites pas confiance au discordant**», page 231.]

De plus, ils ont osé ébranler l'un des cinq piliers de l'islam, à savoir: ils ont ordonné aux soldats musulmans de «**La Mecque**», de «**Médine**» et de «**Damas**» de suspendre le jeûne du mois de ramadan, soi-disant pour ressembler aux soldats qui combattent l'armée russe. De la même manière, ils n'ont pas hésité à détruire de nombreux fondements islamiques et à exécuter eux-mêmes ou à faire exécuter par d'autres des choses qu'Allah le tout-puissant a interdites.

De même qu'ils ont privé notre éminent et majestueux sultan, miséricorde sur lui, de tous ses droits, ils ont été jusqu'à lui refuser le droit de choisir et de nommer un secrétaire en chef pour le palais. En privant le sultan ottoman de son droit de s'occuper des préoccupations des musulmans, ils ont enfreint leur propre constitution qu'ils avaient eux-mêmes adoptée et proclamée au monde. Ils ont privé le sultan ottoman des pouvoirs que la constitution lui accordait. Tous les musulmans, ainsi que les non-musulmans, sont témoins de cette attitude infâme et la détestent. Le fait que nous ayons ignoré jusqu'à aujourd'hui de telles activités qui détruisent l'islam et que nous les ayons interprétées de manière positive a servi à éviter la discorde et la désunion parmi les musulmans.

Le fait que la rumeur selon laquelle les pachas Enver, Cemal et Talat avaient pris la tête de «**l'État ottoman suprême**» se soit répandue dans tout l'Empire n'était donc pas sans fondement. Nous comprenons jour après jour ce que cela signifie vraiment. Ils font ce qu'ils veulent et font faire ce qu'ils souhaitent. Chacun a compris que leurs ordres prévalaient sur la constitution et la législation. Dans une ordonnance qu'ils ont envoyée au juge islamique du tribunal de la charia à La Mecque, il est écrit que les témoins doivent être interrogés en présence du juge et que les certificats d'irréprochabilité qui ne sont pas rédigés en présence du juge ne

doivent pas être acceptés. Ce décret supprime le certificat d'intégrité parmi les musulmans, mentionné de manière évidente dans le noble Coran.

En outre, les célèbres savants de l'islam et les citoyens arabes de haut rang, l'Émir **Umar al-Jazā'iri**, l'Émir **Ārif ach-Chahābi**, **Chafik Beg**, **al-Mu'ayyad Chukru Beg**, **Asanī**, **Abdulwahhāb**, **Tawfiq Beg**, **al-Basat**, **Abdulhamīd az-Zarāwī**, **Abdulghanī al-Arisī** et bien d'autres personnalités importantes et utiles au peuple ont été exécutés et fusillés sans procès, en violation de la loi. De nombreux foyers ont été décimés par ces directives données en état d'ivresse et d'inconscience. Admettons qu'il existe ne serait-ce qu'une petite excuse pouvant justifier ces meurtres, que même le plus impitoyable des dictateurs ne saurait commettre. Mais comment justifier les catastrophes et désastres vécus par leurs innocentes familles, par leurs femmes et leurs enfants, ainsi que le fait qu'ils aient été arrachés, éloignés, exilés de leurs foyers et de leurs patries?

Alors qu'il suffisait de tuer les chefs de famille, pour quelque raison que ce soit ou les laisser moisir en prison, pour punir leurs foyers et leurs familles, il est évident qu'il n'y a rien de logique, de juste et d'humain à vouloir en plus les faire souffrir en les déportant, loin de leur patrie. Le 160<sup>e</sup> verset de la sourate al-An'ām révèle par le sens interprétatif: **«Personne ne sera puni pour le crime d'un autre!»** Alors que ce commandement qui nous éclaire sur le chemin de la justice est manifeste, avec quelle formule peut-on concilier ces actes monstrueux? Même s'il était possible d'expliquer ce second assassinat par un motif politique en le reliant à un certain article de loi, comment peut-on alors justifier que l'on puisse spolier les biens des femmes et des enfants qui ont perdu leur chef de famille? Restons silencieux face aux plus abjects de leurs actes. Faisons fi de notre devoir qui consiste à protéger les innocents et les opprimés pour le salut du peuple et de la patrie. Mais comment expliquer que l'on ait porté atteinte à la chasteté, à l'honneur de la vertueuse fille du célèbre combattant, le brave émir **Abdulqādir al-Jazā'iri**, et que l'on ait joué avec sa dignité et son intégrité? N'ont-ils pas trouvé d'autres femmes faciles avec lesquelles s'amuser? Y a-t-il seulement quelqu'un qui ne comprenne pas les pensées et les intentions de telles personnes?

Nous avons fait part, plus haut, de certaines catastrophes connues de tous, causées par les actes illégaux, immoraux, injustes et troublants des unionistes. Je souhaite faire entendre cela à tous mes frères et sœurs croyants, ainsi qu'à l'humanité tout entière.

Quiconque lit et comprend cela donnera le jugement adéquat par sa conscience. Je ne peux non plus me garder de relater un abject et insolent épisode qui fend le cœur de tout musulman, qui montre la perception de l'islam par ce comité et son but:

Lors de la manifestation organisée par les mecquois pour faire cesser les atteintes à leur vie et à leur honneur, parmi les deux boulets de canon tirés sur ordre d'un commandant unioniste depuis la forteresse de «**Jiyād**» qui visait la «**Maison d'Allah**» (Baytullah), qui est la qibla des musulmans et la Ka'ba des croyants, l'un est tombé à un mètre de la pierre sacrée appelée «**Pierre noire**» (Hadjar al-aswad) et l'autre à trois mètres. Le «**tissu**» honorable (sutra) qui recouvrait la «**Ka'ba**» prit feu à cause de ces boulets. La population a donc été obligée d'ouvrir la porte de la Ka'ba, de monter sur la Ka'ba et d'éteindre ainsi l'incendie. Bien que les unionistes aient vu l'incendie, ils ont continué à tirer des boulets de canon sur le «**Maqām Ibrāhīm**» et la «**mosquée al-Harām**», faisant même décéder quelques musulmans en tant que martyrs. Pendant plusieurs jours, le peuple n'a pas pu entrer dans la mosquée et n'a pas pu y faire la prière. Alors qu'il est nécessaire pour les musulmans d'honorer et de respecter les mosquées et la «**Grande Ka'ba**», je laisse aux musulmans du monde entier le soin de comprendre ce qu'il en est de la foi et de la pensée de ceux qui les insultent et tentent de les détruire. Nous ne pouvons pas permettre que l'avenir de l'islam et de tous les musulmans tombe comme un jouet entre les mains des unionistes qui ont une telle pensée et une telle foi. Allah le tout-puissant a préservé les musulmans contre le fait d'être pris au dépourvu. Les musulmans du Hedjaz ont obtenu leur indépendance à la suite de leurs propres efforts et ont décidé de libérer le pays des alliés des unionistes qui se sont attaqués à cette terre de héros. Sans s'entendre avec un autre pays et sans accepter leur soutien, ils ont obtenu une indépendance totale grâce à la force de leur foi et à leur héroïsme, qui remplit des pages d'or dans l'histoire.

Nous avançons vers notre objectif sacré, qui est de nous séparer des pays qui gémissent sous l'oppression et la torture des alliés des unionistes qui se sont attaqués aux musulmans, de protéger «**la religion de l'islam**» et d'élever «**le mot de Tawhīd**». Nous devons acquérir toutes sortes de connaissances scientifiques en accord avec l'islam, construire une industrie avancée et travailler corps et âme sur la voie de la civilisation. Nous attendons de nos frères en religion de l'ensemble du monde islamique qu'ils nous soutiennent

fraternellement dans nos efforts pour remplir ce devoir et qu'ils nous aident dans ce djihad sacré.

Nous levons nos mains pour notre Seigneur sublime et Lui demandons, en l'honneur de Son noble Prophète, de nous montrer le droit chemin et de nous aider à réussir dans cette voie. Son assistance suffit pleinement pour quiconque L'implore. Il est un excellent secoureur.

25 Chaban 1334 (1916 apr. J.-C.)

L'émir de la Mecque

Charif Husayn ibn Ali

## TRADUCTION DE LA SECONDE DÉCLARATION DE CHARIF HUSAYN PACHA

Nos efforts et nos idées, exprimées dans une première déclaration en tant que peuple du Hejaz ayant décidé de passer à l'action, pourraient laisser certains intellectuels et musulmans cultivés dans le doute. C'est pourquoi j'ai jugé nécessaire de rédiger cette seconde déclaration à leur attention. Je mets en garde notre peuple en exposant de nouvelles preuves et documents.

Aucun musulman visionnaire, aucun ottoman cultivé et expérimenté, aucune personne sensée et intelligente ne consent à l'engagement de l'État ottoman dans cette guerre mondiale. Il existe deux raisons à cela :

La première est nationale. L'Empire Ottoman sort tout juste des guerres de «**Tripoli**» et des «**Balkans**». Ces guerres ont aussi bien affaibli l'Empire de manière économique et militaire, que directement son peuple, d'où il puise sa force. À peine les soldats ottomans sont-ils retournés au pays et ont-ils commencé à pourvoir à la subsistance de leur famille, qu'ils ont été de nouveau appelés à prendre les armes. Ceci est un désastre pour ce peuple. Cette guerre mondiale dans laquelle s'engagent les unionistes est incomparable avec les précédentes, tant elle est terrible et dévastatrice. Il n'est pas raisonnable d'entraîner un peuple affaibli vers une telle guerre, un tel danger, en lui imposant de lourds impôts et en le tourmentant.

La seconde raison est internationale. Le gouvernement formé par les unionistes a fait le mauvais choix en choisissant son allié

parmi les deux camps qui s'opposaient. L'Empire ottoman est un État musulman. Son territoire est large et important. Ses littoraux sont plus conséquents que ses terres. C'est pour cette raison que la dynastie ottomane, ces nobles sultans, ont presque toujours créé des alliances avec d'autres états musulmans et qui contrôlent les mers. Cette politique qui est la leur a toujours permis de triompher. Les leadeurs inexpérimentés et incultes des unionistes se sont laissés duper par les apparences ainsi que les paroles infondées et mensongères des Anglais, et ont changé cette politique des sultans ottomans, miséricorde sur eux. Ceux qui savent dissocier le bien du mal, qui possèdent une connaissance de l'histoire, ont immédiatement vu les conséquences néfastes et douloureuses de cette invraisemblable action. Ils se sont abstenus de coopérer avec les unionistes. Lorsqu'on m'a demandé mon avis par télégramme au sujet de cette désastreuse guerre, j'ai tenté de les mettre en garde en expliquant longuement mon avis et en citant comme exemple des événements historiques. Cette réponse que je leur ai envoyée par télégramme est une solide preuve qui montre à quel point je me suis évertué à préserver l'honneur de l'islam, qui prouve mes bonnes intentions et ma loyauté envers l'État.

Les conséquences amères et destructrices que nous craignons et dont nous avons fait part au début de la guerre se font désormais sentir. Aujourd'hui, les frontières de l'Empire ottoman avec l'Europe ont presque reculé jusqu'aux murs d'Istanbul. Les chefs des armées russes oppriment le peuple ottoman dans les provinces de Sivas et de Mossoul. Les Britanniques se sont emparés des provinces de Bassorah et de Bagdad. En raison de la conduite insensée de Cemal Pacha, des milliers de jeunes soldats ottomans ont été faits prisonniers dans le désert d'al-Arich. Sans aucun doute, les citoyens fidèles qui observent cette évolution douloureuse et la catastrophe dans laquelle les unionistes plongent ainsi le pays sont confrontés à deux choses:

La première est que l'Empire ottoman soit rayé de la carte du monde, c'est-à-dire qu'il soit démantelé.

La seconde est de chercher et trouver la solution pour éviter cette catastrophe, cette destruction. Je laisse le monde musulman prendre l'initiative de cette recherche, de réfléchir, de se consulter et de proposer les solutions adéquates.

Nous sommes passés à l'action de manière légitime avant que les dangers n'assiègent la patrie et ne détruisent le peuple. Si nous savions, ou seulement pensions, qu'il serait profitable à la patrie et au peuple que l'Empire ottoman continue d'être une marionnette

aux mains d'un dictateur et d'une minorité maçonnique, et qu'il serait préférable que nous restions loyaux envers ce stupide et négligeant gouvernement, alors nous n'aurions rien dit, nous n'aurions pas bougé de notre place, nous aurions enduré toute épreuve, même la mort, et aurions fait preuve de patience. Cependant, il est désormais clair comme le jour que cela ne sera d'aucune utilité et que cela ne servirait qu'à jeter de l'huile sur le feu. Comment ne pas voir que si nous suivons ce chemin qu'ils nous proposent, nous sommes sûrs à 100% d'être condamnés à vivre la même catastrophe qu'ont vécue d'autres peuples ayant suivi ce même chemin avant nous? Y a-t-il quelqu'un qui ne voit pas, ne saisit pas la façon dont les unionistes ont détruit ce puissant État en l'espace de quelques années et dévasté les musulmans et la religion islamique? L'immense empire est victime des cupidités des francs-maçons comme Enver, Cemal, Talât et leurs acolytes.

La politique permanente que les sultans ottomans ont adoptée au terme des siècles d'expériences acquises et après consultation des hauts dignitaires de l'État consiste à collaborer avec les gouvernements français et anglais. Cette politique a toujours été bénéfique pour notre État et notre peuple tout au long de l'histoire. Ce sont les dictateurs unionistes susmentionnés qui nous ont détournés de cette politique lors de cette dernière guerre.

Dorénavant, nous sommes contre la politique ignorante et stupide des unionistes ainsi que leur gestion cruelle et oppressive. Nous voyons que la patrie est entraînée vers la catastrophe et n'approuvons en aucun cas cela. Tout le monde doit comprendre que notre opposition est contre Enver, Cemal, Talât et leurs larbins. Les musulmans sont tous satisfaits de cette position légitime qui est la nôtre. Chaque citoyen nous soutient dans notre voie qui est juste. Le chef de l'État, le calife des musulmans lui-même, nous soutient de tout son cœur et en toute conscience. La preuve la plus forte de notre affirmation est que l'héritier, Yusuf Izzeddin Efendi, a été torturé et tué par les unionistes.

Je le répète: l'immense empire est victime des intentions malveillantes et des actions destructrices de ces dictateurs. Nous cherchons refuge auprès d'Allah le tout-puissant contre le mal de ces personnes. Je ne peux pas non plus m'empêcher de faire part à l'honorable peuple turc d'une mauvaise action des unionistes qui nous a alertés et poussés à agir:

Cemal Pacha, l'un des farouches leaders du Comité de l'Union et Progrès, passe à la corde qui il veut et fusille qui il veut à «**Damas**». Il a installé à Damas un pavillon de débauche où il fait

la fête avec les officiers qui sont présents sur son ordre. Il emploie comme servantes dans ce repaire de prostitution et d'alcools, des filles de hauts dignitaires musulmans, et y prône des discours qui détruisent nos sentiments nationaux et religieux. En plus d'ignorer les commandements révélés dans la sourate an-Nūr, cela ne revient-il pas également à piétiner l'honneur et la dignité des femmes turques et musulmanes? Ce comportement de Cemal Pacha ne démontre-t-il pas l'hostilité des unionistes envers l'islam?

J'ai cité certaines actions affligeantes et dévastatrices des membres du comité de l'Union et Progrès, qu'ils mettent en place selon les ordres qu'ils reçoivent du quartier général des francs-maçons [du ministère des Colonies], et qui entraînent le pays vers un désastre. J'ai écrit cela pour réveiller mes frères et sœurs en religion vivant en terre d'islam, et ainsi rendre service à mon peuple et à ma religion. J'ai souhaité faire entendre à mes concitoyens que ces unionistes n'agissent que selon les ordres qu'ils reçoivent du ministère des Colonies, qu'ils ne pensent en aucun cas au salut de notre patrie, de notre peuple et de notre religion bénie, que non seulement ils ne croient pas et ne respectent pas les commandements et les interdits religieux, mais qu'ils tentent de modifier et de corrompre ces lois sacrées. Je prie mes concitoyens de ne pas aider les unionistes dans leur démarche dévastatrice, séparatiste, égarée et abjecte. On ne doit pas obéir aux gens qui sont insoumis à Allah le tout-puissant et qui oppriment les gens. Quiconque a le pouvoir de changer le comportement de telles gens par la main, la langue et leur cœur, doit le faire! Je suis également prêt à écouter ceux qui ne comprennent pas les préjudices causés par les unionistes et qui approuvent leurs actions. Je salue ceux qui sont sur le droit chemin et dont les occupations sont bénéfiques à la société.

11 Dhul-Qa'da 1334 (1916 apr. J.-C.)

Charīf Husayn ibn Alī,

Émir de La Mecque

Les deux précédentes déclarations montrent non seulement que les intentions de Charīf Husayn Pacha sont bonnes, et que sa foi est intègre, et renseignent également sur ses mauvaises pensées et ses prises de décisions politiques néfastes. Sa plus grande erreur est qu'il n'ait pas compris que les Anglais ont attaqué l'islam tout au long de l'histoire. [Il est évident que cela est une erreur de s'engager dans une guerre contre les Anglais, qui maitrisaient les mers

et qui étaient lourdement armés. Cependant, collaborer avec ces fervents ennemis de l'islam est une erreur encore plus déroutante.] Nous comprenons par là qu'il n'est pas au courant de l'assaut que les Anglais ont lancé sur Istanbul à l'époque du Sultan Selim III, dans le but d'anéantir les ottomans et l'islam. À l'époque où il écrivait cela, les Britanniques attaquaient sauvagement les pays musulmans d'Afrique et d'Asie, ils les colonisaient et les exploitaient. Ils ont détruit les savants islamiques, les livres islamiques, le savoir islamique et l'éthique de l'islam qui s'y trouvaient. Ils ont placé des francs-maçons à certains postes de l'État en trompant le sultan ottoman Abdülmecid, miséricorde sur lui. Ainsi, ils commencèrent à corrompre la foi et les mœurs du peuple. Ce sont ces mêmes francs-maçons qui ont, lors de la Première Guerre mondiale, formé ces agents qui espionnaient pour le compte des Anglais. En agissant de manière destructrice de l'intérieur et de l'extérieur, ils ont démantelé cet immense empire. Le grand vizir Sa'ïd Halîm Pacha décrit en détail dans son livre **Inhitât-i islam** comment l'empire a péri. Parce que Charîf Husayn Pacha n'a probablement pas examiné les documents historiques, il espère à tort que le plus redoutable des ennemis de l'islam viendra en aide à l'islam. Il aurait fallu que quelqu'un d'assez puissant, comme lui, ayant compris le fléau que représentent les unionistes, neutralise Cemal Pacha à Damas, ainsi que les traîtres corrompus par les Anglais. Ainsi, cette personne aurait pu empêcher les trahisons qui ont eu lieu au front palestinien, lors de la quête du pouvoir. Il aurait pu le faire facilement. S'il l'avait fait, l'armée ottomane aurait été préservée de la défaite. Un grand État islamique hachémite aurait alors également été fondé dans la péninsule arabique, et les villes bénies de La Mecque, Médine et Jérusalem auraient fait partie de ce pays.

42. Après que le gouverneur d'Égypte, Muhammad Alî Pacha, sur ordre du calife des musulmans, le sultan Mahmud II, miséricorde sur lui, eut purgé le Hedjaz des wahhabites, les sanctuaires et turbés des nobles Compagnons, des épouses du Messenger d'Allah et des martyrs, miséricorde sur eux, furent reconstruits et la «**Mosquée du Prophète**» ainsi que la «**Chambre de félicité**» du Messenger d'Allah furent restaurées. Le sultan Abdülmecid a dépensé des quantités d'or pour leur construction, leur réparation et leur entretien. Les efforts du sultan Abdülmecid dans ce sens sont étonnamment nombreux. Nous l'avions déjà signalé à la fin du 15e article. En 1285, le sultan Abdul'azîz, miséricorde sur lui, fit reconstruire les murailles qui sont autour de Médine plus solidement. Il fit également construire une fonderie de canons, une rési-



dence gouvernementale, une prison et un arsenal. Le sultan Abdülhamid II, miséricorde sur lui, fit construire une ligne de chemin de fer de Damas à Médine. Le 19 aout 1326 (1908 apr. J.-C.), le premier train arriva à Médine. La 16e unité militaire se trouvait à La Mecque.

À l'époque du sultan Abdülhamid II, miséricorde sur lui, il y avait à La Mecque 6 mosquées avec minarets, 67 petites mosquées, 6 madrassas, 2 bibliothèques, une école secondaire, 43 écoles primaires, 2 galeries marchandes, 9 auberges, 19 tekkes, 2 hammams, 25 magasins, 3000 boutiques, un hôpital et 40 fontaines. En outre, de grandes et confortables pensions ont été construites pour les pèlerins. À l'époque de Hārūn ar-Rachīd, on avait apporté de l'eau en abondance depuis un endroit situé à trois jours de distance de La Mecque, par des canaux d'eau jusqu'à Arafāt. Mihrimah Sultan, la fille du Sultan Süleyman, fit apporter cette eau à La Mecque. À l'époque, la population de La Mecque s'élevait à 80.000 habitants.

Médine est entourée d'un mur de 30 mètres de haut, avec 40 tours et 4 portes. La Mosquée du Prophète a une longueur de 165 pas et une largeur de 130 pas. À l'angle sud-ouest de la Mosquée du Prophète, il y a des pierres de marbre et la porte «Bāb-us-salām», décorée d'inscriptions en or. À l'intérieur de la Mosquée du Prophète, dans le coin sud-est, se trouve la «**Chambre de félicité**» du Prophète (Hujra an-nabawiyya). Celui qui est tourné vers la qibla devant le mur de la qibla a à sa droite la porte Bāb-us-salām et à sa gauche la Chambre de félicité du Messager d'Allah. La Chambre de félicité est partout décorée de bijoux précieux. Les maisons de Médine, tout comme celles de La Mecque, sont faites de pierre et la plupart d'entre elles ont quatre ou cinq étages. Le Sultan Sulaymān, miséricorde sur lui, a fait construire une voie navigable de Quba à Médine. Au nord de Médine, le mont Uhud se trouve à deux heures de route. La ville comptait 10 petites mosquées, 17 madrassas, une école secondaire, 11 écoles primaires, 12 bibliothèques, 8 maisons religieuses, 932 magasins et boutiques, 4 auberges, 2 hammams et 108 pensions, et sa population était de 20.000 habitants.

Selon les dernières mesures effectuées par l'atlas intitulé **al-Mamlaka al-arabiyya as-su'ūdiyya**, imprimé en Angleterre en 1398 (1978 apr. J.-C.), la distance entre Médine et Riyad est de 1011 km, entre Médine et Taif de 535 km, entre Médine et Djeddah de 424 km, entre Médine et La Mecque 442 km, entre Médine et Tabouk 686 km, entre La Mecque et Riyad 989 km, entre La Mecque et

Taïf 88 km, entre La Mecque et Djidda 72 km, entre La Mecque et Tabouk 1133 km, entre La Mecque et Najran 898 km et entre La Mecque et le Koweït 1879 km. En se rendant de La Mecque à Taïf, on traverse Minā, Muzdalifa et la plaine d'Arafāt.

Les œuvres historiques et artistiques précieuses de La Mecque et de Médine sont démolies et détruites par les wahhabites.

Dans le livre **Mir'āt-i Madīna**, il est dit: La «**Mosquée du Prophète**» à Médine a été construite par le Messager d'Allah, paix sur lui, avec ses Compagnons, la première année après l'Hégire. Lorsqu'au mois de Rajab de la deuxième année après l'Hégire, il a été ordonné que la qibla de Jérusalem change en direction de la Ka'ba, la porte en direction de La Mecque a été fermée et une nouvelle porte a été construite du côté opposé, c'est-à-dire le côté qui fait face à Damas. Cette porte est aujourd'hui appelée «**Bāb at-tawassul**». À Médine, on a fait la prière rituelle en direction de Jérusalem pendant 16 mois. Pendant la période de la Mecque, on priait auparavant en direction de la Ka'ba et peu de temps avant l'Hégire, on ordonna d'accomplir la prière rituelle en direction de Jérusalem. Lorsque la qibla de la Mosquée du Prophète a été modifiée, le Messager d'Allah, paix sur lui, a vu la Ka'ba de ses yeux bénis et a ainsi fixé la direction de la qibla. L'endroit où le Messager d'Allah, paix sur lui, accomplissait la prière se trouve entre le minbar et la «**Chambre de félicité**» et est plus proche du minbar. Étant donné que l'exemplaire du Coran envoyé par Hajjāj à Médine était conservé dans un grand coffre, ce coffre a été placé à droite de la colonne qui se trouvait devant cet endroit. Le premier mihrab a été construit ici par Umar ibn Abdul'azīz. Lors de la restauration de la Mosquée du Prophète, après qu'elle a été incendiée pour la deuxième fois, le mihrab en marbre qui existe aujourd'hui a été construit en 888 (1483 apr. J.-C.). Mais cette fois, le mihrab en marbre a été placé un peu plus près de la Chambre de félicité. Au début, on n'avait pas construit de minbar dans la «**Mosquée du Prophète**». Le Messager d'Allah, paix sur lui, donnait son sermon debout. Plus tard, un bâton de dattes fut planté dans le sol. Plus tard encore, on construisit un minbar avec quatre marches. Le Messager d'Allah, paix sur lui, avait l'habitude de se tenir sur la troisième marche. À l'époque de Mu'āwīya, on suspendait un rideau à la porte du minbar. Du temps du Messager d'Allah, la Mosquée du Prophète avait huit piliers. Lorsqu'on a vu une nécessité religieuse d'agrandir la mosquée, le nombre de piliers a été augmenté pour atteindre 327. Dans «**Rawda mutahhara**», il y a trois rangées de piliers et dans chaque rangée, il y a quatre piliers. Une

partie de ces piliers est incluse dans les murs et les piliers visibles sont au nombre de 229. Le mur sud de la mosquée fait face à la qibla. La tonnelle dans laquelle les nobles Compagnons appelés «**ashāb as-suffa**» ont séjourné se trouve à l'extérieur du mur nord. Afin de ne pas perdre le sol de ce lieu béni, cet endroit a été surélevé d'un demi-mètre par rapport au dallage et entouré d'une grille d'un demi-mètre de haut fabriquée en bois.

Lorsque la Mosquée du Prophète a été construite, une chambre a été aménagée à côté pour chacune des «**deux épouses**» du Messager d'Allah. Avec le temps, le nombre de chambres est passé à neuf et leur hauteur de plafond était de 1,5 mètre. Les chambres étaient situées à l'est, au nord et au sud de la mosquée. Chacune de ces chambres et certaines chambres des Compagnons du Prophète avaient deux portes, l'une donnant dans la mosquée et l'autre sur la rue. La porte de la chambre d'Aïcha, qu'Allah l'agrée, qui menait à la mosquée et dans laquelle le Messager d'Allah, paix sur lui, s'attardait le plus, avait été fabriquée en bois de teck. À l'époque des quatre califes, les nobles Compagnons accouraient pour obtenir des places dans les huit chambres pour la prière du vendredi. La chambre de Fātima se trouvait juste à côté de la chambre d'Aïcha, qu'Allah les agrée, et au nord de celle-ci. Cette chambre a été intégrée dans la zone du Chabakat as-sa'āda de la Chambre de félicité. Cinq jours avant le décès du Messager d'Allah, paix sur lui, il ne laissa ouverte, parmi toutes les portes menant à la mosquée, que celle d'Abū Bakr et ferma les autres.

Le premier calife, Abū Bakr, qu'Allah l'agrée, ne trouva pas le temps d'agrandir la Mosquée du Prophète tant il était occupé par les renégats (murtadd) de la péninsule arabique.

En l'an 17 de l'Hégire, Umar, qu'Allah l'agrée, rassembla les nobles Compagnons et lut le hadith: «**La Mosquée du Prophète devra être agrandie!**» Les nobles Compagnons acceptèrent en accord, abattirent les murs nord et ouest et agrandirent la mosquée de 15 mètres. De plus, de nombreuses maisons furent rachetées et leurs terrains intégrés à la mosquée. En l'an 35 de l'Hégire, Uthmān, qu'Allah l'agrée, consulta «**Ashāb al-chūrā**», obtint le consensus des nobles Compagnons et fit abattre les murs de la qibla, du nord et de l'ouest et agrandit la mosquée de 10 mètres en largeur et de 20 mètres en longueur. Pendant ce temps, les chambres de Hafsa, de Talha ibn Abdullāh et d'Abbās furent également intégrées à la mosquée. Le calife Walīd donna à son cousin Umar ibn Abdul'azīz, qui était le gouverneur de Médine, un ordre écrit selon lequel, en 87 de l'Hégire, les chambres des épouses pures et

de Fâtima az-Zahrâ furent démolies du côté est et cet espace fut intégré à la mosquée. De cette manière, la tombe du Messenger d'Allah a été intégrée à la mosquée. Pas un seul des nobles Compagnons et pas une seule des quatre écoles juridiques et des savants de l'islam depuis 1400 ans n'a dit quelque chose contre cela. Dans la revue hebdomadaire intitulée **ad-Da'wa**, publiée par la madrassa «**al-Jāmi'a' al-islāmiyya**» à Riyad, on peut lire dans le numéro du mois de Cha'bān 1397 (1977 apr. J.-C.): «Si, dans un avenir proche, la Mosquée du Prophète est agrandie, seul le côté ouest doit l'être, mettant ainsi fin à cette grande bid'a. La grande bid'a consiste à intégrer les trois tombes dans la mosquée. Le mur est doit être remis dans son état d'origine et les tombes doivent être laissées à l'extérieur de la mosquée.» Cet extrait de la revue montre qu'ils s'opposent au consensus et se séparent de la communauté islamique. Or, les imams des quatre écoles juridiques, miséricorde sur eux, ont unanimement fait savoir que cela relève du blasphème.

Nous prions pour que le gouvernement saoudien ne se lance pas dans une entreprise aussi honteuse et ne blesse pas le cœur de tous les musulmans du monde entier. Il est souvent arrivé que certains se comportent de manière irrespectueuse envers la Chambre de félicité, mais Allah le tout-puissant a déjà puni les personnes concernées dans ce monde. Les exemples de cela sont nombreux. À la fin du livre **Mir'āt-i Madīna**, il est dit ceci: lorsqu'en 1296 (1879 apr. J.-C.), le gouverneur du Hedjaz, Hālet Pacha, arriva à Médine, le chef des serviteurs de la Chambre de félicité, Tahsin Aga, dit, pour gagner l'affection du pacha: «Veillons à ce que les femmes de votre maison visitent la Chambre de félicité. Cette occasion ne se représentera pas.» Même si le pacha était réticent, un soir, sur l'insistance de l'aga, il laissa entrer les femmes proches du pacha dans l'espace avec la grille. Mais comme il y avait parmi elles des femmes impures qui n'avaient pas fait leurs ablutions rituelles, ce manque de respect envers le Messenger d'Allah, paix sur lui, provoqua trois forts tremblements de terre à Médine le lendemain matin. La population prit peur et s'enfuit. Lorsqu'on en découvrit la raison, le pacha fut couvert de honte et retiré de Médine. Peu de temps après, il mourut et son foyer périt.» De même, ceux qui ont manqué de respect à la tombe bénie du Messenger d'Allah, paix sur lui, sont toujours devenus pitoyables et ont péri.

À l'époque de Şemseddīn Efendi, le chef des serviteurs de la Chambre de félicité du prophète, quelques malfrats iraniens venus d'Alep entrèrent une nuit dans la Mosquée du Prophète pour en

sortir les corps bénis d'Abū Bakr et d'Umar, qu'Allah les agrée, et les voler. Mais ils s'enfoncèrent tous dans le sol et disparurent ainsi. Cet évènement est relaté en détail à la fin du livre **Mir'āt-i Madīna** et dans le livre **Riyād an-nadara**.

Un scélérat du nom d'Artat, qui était le maître de la forteresse de «**Kérak**» et de ses villages, situés près de la ville de «**Naplouse**», près de Damas, fit construire de petits bateaux en 578 (1183 apr. J.-C.) pour enlever le corps de notre Prophète et le transporter dans sa patrie. Il fit amarrer ses bateaux en mer Rouge et les envoya avec 350 bandits vers la ville de «**Yanbu**», le port de Médine. Lorsque les charīfs de Médine apprirent cela, ils en informèrent Salāhuddīn al-Ayyūbī, miséricorde sur lui, qui se trouvait à Har-ran. Salāhuddīn en fut très attristé et donna un ordre au gouverneur d'Égypte, Husāmaddīn Sayf ad-Dawla, miséricorde sur lui, selon lequel Husāmaddīn envoya, sous le commandement de Lulu', des soldats qui tuèrent ou capturèrent les bandits dans un endroit proche de Médine et les déportèrent en Égypte. Cet évènement est mentionné en détail dans le livre **Rawdat al-abrār**. Ceux qui osent manquer de respect au Messager d'Allah, paix sur lui, que ce soit de son vivant ou après sa mort, seront punis par Allah le tout-puissant d'une manière très amère. Si les saoudiens, suivant leur foi corrompue et leurs pensées malveillantes, osent commettre un acte aussi vil, qu'ils sachent bien que ce jour-là sera alors la fin de leur État et de leur courant et qu'ils seront eux-mêmes gardés en mémoire comme des maudits jusqu'à la fin du monde.

[Puisque les wahhabites ne croient pas qu'Ādam, paix sur lui, est un prophète et qu'ils traitent les musulmans d'idolâtres, ils deviennent des mécréants. Voir aussi les pages 110, 111 et 130!]

***Ô amis, ô frères et sœurs!***

***La mort viendra, un jour je mourrai.***

***Je serai pris de regret,***

***Et je dirai «qu'ai-je fait».***

***Mes mains seront posées sur mes côtés,***

***Pas un mot ne sortira de ma bouche.***

***Mes œuvres me seront exposées,***

***Je verrai tout ce que j'ai fait.***

***Trois morceaux de tissus formeront mon linceul,  
Serpents et insectes dévoreront ma peau.  
Les années passeront, nul ne saura où je suis,  
Un jour, je tomberai dans l'oubli.***

***On me déposera seul, dans la tombe,  
Je ne connaîtrai ni le jour ni la nuit.  
Maitre, mon dernier espoir est en toi,  
Qu'un jour, je me livre à toi.***

## **TRADUCTION D'UNE LETTRE**

Le grand savant indien de l'islam Muhammad Ma'sūm as-Si-rhindī, miséricorde sur lui, écrit dans la 182e lettre du premier volume de son livre **Maktūbāt**:

S'attacher aux causes, les utiliser n'est pas en contradiction avec la confiance en Allah (tawakkul). Car c'est Allah le tout-puissant qui donne aux causes la force d'agir. Lorsqu'on utilise les causes, il faut savoir que leurs effets proviennent d'Allah le tout-puissant et lui faire confiance. Utiliser les causes dont on sait par expérience qu'elles sont efficaces est une preuve de tawakkul. S'attacher aux causes dont l'effet est inconnu et même inespéré serait en revanche contraire au tawakkul. Il convient, et cela est même un devoir, de s'attacher aux causes dont l'influence est certaine. Comme chacun le sait, le feu brûle. Et c'est Allah le tout-puissant qui lui donne ce pouvoir de brûler. Lorsqu'on a faim, on mange de la nourriture, des aliments. C'est Allah le tout-puissant qui attribue aux aliments leurs propriétés nourrissantes. Si on est touché par un mal alors qu'on refuse de prendre de telles causes dont l'utilité est certaine, il s'agira là d'une désobéissance envers Allah le tout-puissant. Ce serait, s'opposer à Lui. Les causes (sabab) sont divisées en trois catégories: la première est qu'il n'est pas permis d'utiliser des causes dont l'efficacité n'a pas été attestée. La seconde est qu'utiliser les causes dont on a l'expérience et dont on sait qu'elles produisent un effet utile est nécessaire (wājib) et leur omission est un péché. La troisième est qu'utiliser des causes dont l'effet est douteux n'est certes pas nécessaire, mais leur utilisation est permise. Allah le tout-puissant nous a ordonné de consulter des personnes expérimentées et compétentes avant d'entreprendre des affaires difficiles et après cela, de placer sa confiance en Allah

(tawakkul) et d'attendre le résultat de Lui. La consultation revient également à avoir recours aux causes. Ce commandement indique qu'il est wājib d'avoir recours à une cause utile et qu'il convient d'attendre l'effet de cette cause d'Allah le tout-puissant. Il n'y a pas de tawakkul pour les choses de l'au-delà, autrement dit dans les pratiques culturelles (ibādāt) et dans l'obéissance. Il nous a été commandé d'accomplir nos adorations et d'œuvrer dans cette voie. La préparation pour l'au-delà passe par la crainte et l'espoir, et non par le tawakkul. Il faut accomplir ces commandements et compter sur la miséricorde et la grâce d'Allah le tout-puissant pour que ces derniers soient acceptés et soient récompensés. Il est du devoir d'un serviteur d'accomplir les ordres et d'éviter les interdits.

Si vous demandez, y a-t-il dans notre religion un degré si élevé que l'être humain, lorsqu'il l'atteint, s'oublie lui-même et oublie tout le reste? En réponse à votre question, nous disons: Oui, dans le tasawwuf, il y a un degré appelé «fanā» (anéantissement). Lorsque quelqu'un qui s'efforce de suivre la voie du tasawwuf atteint ce degré, il s'oublie lui-même et oublie tout le reste. Mais c'est l'intérieur (bātin) de l'homme [c'est-à-dire son cœur et son âme] qui atteint le degré de «fanā et baqā». Cet état se produit dans le cœur, dans l'âme de l'homme. L'extérieur (zāhir) de l'homme [c'est-à-dire son corps et sa raison] est tenu de répondre à ses propres besoins. Même si l'être humain progresse très loin, il ne peut se défaire de cette obligation.

Si vous demandez: découvrir ce que les autres pensent, rapporter des objets perdus et le fait que les invocations soient acceptées, sont-ils des signes que l'on progresse dans la voie du tasawwuf et que l'on a atteint l'amour d'Allah le tout-puissant? Mon cher frère! Les choses que nous avons énumérées sont des choses extraordinaires. Ce sont des choses qui sont en dehors de l'habitude d'Allah le tout-puissant. Le fait que ces choses se produisent chez un individu ne prouve pas qu'il soit élevé et qu'il soit accepté. Cela peut se produire chez ceux qui possèdent l'istidrāj (la magie) et qui sont privés de la félicité. De tels phénomènes peuvent se manifester également chez des mécréants qui pratiquent l'abstinence et polissent leur âme instigatrice. Certains les obtiennent sans même pratiquer d'abstinence. Il n'est pas nécessaire de pratiquer l'abstinence pour devenir un bienaimé d'Allah, donc pour atteindre les degrés de la proximité divine. Ceux qui possèdent l'istidrāj n'ont pas besoin non plus de passer par cette pratique pour manifester des merveilles. Il en est de même pour les bienaimés d'Allah, mi-

séricorde sur eux, concernant les prodiges qu'ils réalisent. L'abstinence peut aider à augmenter leur nombre.

La plupart des bienaimés d'Allah sont préservés du péché de la vanité. Chez ceux qui atteignent le degré de fanā, il ne reste plus de vanité (oujb) ni d'ostentation (riyā). Oui, il est possible qu'ils commettent des erreurs en raison de la nature humaine. Après tout, les bienaimés d'Allah, miséricorde sur eux, ne sont pas à l'abri de commettre des erreurs. Mais ils se libèrent immédiatement de leur négligence et se repentent de leur préjudice en demandant pardon et en faisant des actes de bienfaisance.

Manger peu et dormir peu est bénéfique pour la progression sur le chemin du tasawwuf. Mais cela ne doit pas être exagéré au point de nuire au corps et à la raison. Ces choses, ainsi que l'ascèse et l'abstinence, doivent être accomplies conformément à la sunna. Si l'on devient excessif, cela devient du monachisme, mais il n'y a pas de monachisme en islam. Les dévoilements (kachf) des bienaimés d'Allah ne sont pas des illusions, mais des inspirations qui ont été introduites dans le cœur. Il ne faut pas accorder de crédit aux dévoilements qui sont le résultat de l'imagination. L'imagination et les représentations peuvent aider à comprendre les connaissances qui entrent dans le cœur. Grâce à l'imagination, le chemin entre le créateur et la créature, dont la distance est de 50.000 ans, peut être parcouru en très peu de temps. L'imagination, quant à elle, aide à comprendre facilement les connaissances internes (Ladunnī). Ces deux éléments sont d'une grande utilité sur le chemin du tasawwuf. Il a été annoncé que certaines invocations sont utiles pour les demandes mondaines. Évoquer [réciter] des noms d'Allah le tout-puissant est encore plus utile.

Il est très bon de ne pas se souvenir de son propre corps lors de l'accomplissement de la prière rituelle. Les choses qui se produisent pendant la prière rituelle sont bien plus précieuses que celles qui se produisent en dehors de la prière rituelle. Il faut bien comprendre l'importance de la prière rituelle. Il faut l'accomplir aux moments où son accomplissement est mustahabb et faire absolument attention à ses conditions et au Ta'dīl al-Arkān. [Il est nécessaire de savoir que l'on effectue la prière dans le temps, lorsqu'on commence à prier.] Dans un noble hadith, il est dit que les voiles entre Allah le tout-puissant et celui qui prie se lèvent au cours de la prière rituelle.

Vous écrivez que vous voyez les images des bienaimés d'Allah, miséricorde sur eux, dans l'Ālam al-mithāl et que vous parlez avec eux. Ce sont certes des choses positives, mais elles ne sont pas no-



tre objectif. Néanmoins comme elles ne constituent pas un préjudice pour notre objectif, ce ne sont pas non plus des choses dont il faut s'affliger.

Vous demandez s'il faut croire que Khidr, paix sur lui, est vivant ou non. Nos savants n'ont pas été unanimes à ce sujet. Certains bienaimés d'Allah, miséricorde sur eux, ont rapporté qu'ils ont vu Khidr, paix sur lui, et qu'ils lui ont parlé, mais de tels rapports ne montrent pas qu'il est en vie. Il se peut que son âme se soit manifestée sous sa forme humaine, afin d'accomplir certaines choses sous cette forme. Le fait qu'il ait été en vie à ce moment-là ne signifie pas qu'il le soit encore aujourd'hui. Dans le livre **al-Isāba fī ma'rifat as-sahāba**, de nombreux récits concernant les actes de Khidr, paix sur lui, sont répertoriés. La plupart des savants ont exprimé le fait que Khidr, paix sur lui, est décédé. S'il avait été vivant, il serait venu voir notre Prophète, aurait accompli la prière du vendredi avec lui, serait resté en sa compagnie et serait parti avec lui pour le djihad.

Les âmes des bienaimés d'Allah déjà décédés sont parfois vues avec leur image dans l'Ālam al-mithāl [sous la forme d'un être humain]. Car tout ce qui existe dans ce monde terrestre a une image dans l'Ālam al-mithāl. Même les choses immatérielles y ont des images. Ce qui se trouve dans l'Ālam al-mithāl n'est pas imaginaire. Il s'agit d'un monde qui existe réellement, tout comme ce monde matériel que nous voyons. Les âmes des bienaimés d'Allah apparaissent parfois sous la forme de leur propre corps. Et parfois, leurs âmes sans corps ni forme rejoignent les âmes des humains et s'entretiennent avec eux.

Les connaissances relatives à l'âme et à la vie dans la tombe sont très subtiles. Il ne faut pas en parler avec des suppositions et des présomptions. Il convient de croire tout simplement à ce qui a été communiqué par les nass [soit les nobles versets et les hadiths] et de ne pas trop en parler. Il faut croire aux châtiments et aux faveurs dans la tombe. Il a également été révélé que les défunts communiquent entre eux. Ils crient et gémissent à cause des châtiments de la tombe. Toutes les créatures entendent leurs hurlements, à l'exception des djinns et des êtres humains. Leur âme ne peut crier que par l'intermédiaire de leur corps.

Quel que soit le chemin que l'on parcourt dans le tasawwuf, la perfection que l'on atteint et la proximité que l'on obtient avec Allah, on ne peut libérer notre corps et notre âme de notre situation de créature. Tout autre qu'Allah le tout-puissant est hādith, c'est-à-dire une créature mortelle. Ils n'existaient pas avant d'exister. Ils

sont voués à disparaître. C'est ainsi qu'il faut croire pour être musulman. Les âmes des prophètes, paix sur eux, et celles des bienaimés d'Allah sont de cette sorte. Il est nécessaire de croire aux enseignements des savants d'ahlus-sunna et de s'y conformer si l'on veut échapper aux châtiments dans l'au-delà. Les dévoilements (kachf) et les prodiges (karāma) qui ne sont pas en accord avec ce qui est transmis dans leurs livres n'ont aucune utilité. Le but de la voie du tasawwuf est de comprendre les défauts et les tares de son âme instigatrice, de ressentir de la facilité et du plaisir en suivant les prescriptions islamiques et de se libérer de l'idolâtrie et du blasphème cachés.

Vous rapportez les bonnes conditions de vos élèves. Vous devez remercier Allah le tout-puissant pour cela. Efforcez-vous de faire en sorte que vos élèves deviennent de parfaits musulmans et obtiennent l'agrément d'Allah le tout-puissant! Faites-leur connaître les bonnes mœurs de l'islam, les règles de bienséance des savants d'ahlus-sunna, ainsi que les conditions et les traits de caractère des anciens pieux. Ne négligez pas de leur donner de bons conseils et de les exhorter. Allah le tout-puissant n'aime pas ceux qui manquent de décence et de bonne conduite. Lisez beaucoup le noble Coran. Accomplissez vos prières en accord avec les livres de fiqh [rédigés par les savants d'ahlus-sunna] et avec une crainte pieuse et prononcez la belle parole «**Lā ilāha illallāh**» à chaque occasion! Qu'Allah le tout-puissant soit miséricordieux envers nous tous et nous permette d'accomplir de bonnes œuvres qui obtiennent Son agrément. Je salue et je prie pour vous et pour ceux qui marchent sur le droit chemin et qui suivent Muhammad, paix sur lui. Comme le temps du Messager d'Allah, paix sur lui, est très lointain et que le jour du jugement approche, des innovations (bid'a) se sont répandues partout. L'obscurantisme et le mal des bid'as se sont propagés dans le monde entier. Les sunnas ont été oubliées. Les lumières des sunnas ont été voilées. Désormais, la meilleure chose à faire pour atteindre la satisfaction d'Allah le tout-puissant est de travailler pour la réapparition des sunnas oubliées, autrement dit, il faut œuvrer pour la diffusion des connaissances de l'islam. Ceux qui souhaitent se trouver auprès de Muhammad, paix sur lui, le jour du jugement dernier doivent œuvrer dans cette voie. Il a été rapporté dans un noble hadith: «**On donnera la récompense de cent martyrs à quiconque fera apparaître une de mes sunnas oubliées.**» [Ce qui signifie qu'il y a une très grande récompense dans le fait de faire apparaître une connaissance religieuse, de l'enseigner, de la diffuser.] La première chose

à faire pour faire apparaître une sunna, c'est de la pratiquer, d'abord soi-même. Ensuite, c'est de travailler pour que d'autres la pratiquent.

Vous écrivez sur la peur du dernier souffle. Il n'y a personne qui soit libéré de cette peur. À l'exception des prophètes, paix sur eux, le dernier souffle de tous les êtres humains est incertain. La bonne nouvelle d'être sauvé dans son dernier souffle ne peut être connue que par révélation. Les bons présages et les signes sont certes des précurseurs du salut dans le dernier souffle, mais ils n'expriment qu'une probabilité prépondérante. Quelle que soit la probabilité, elle ne peut pas libérer l'être humain de cette crainte, de cette affliction.

Vous dites: «Je ne considère pas mes actes de culte et d'obéissance comme dignes d'être acceptés. C'est pourquoi il y a parfois de la négligence dans les adorations.» Il nous incombe d'accomplir des actes d'adorations dans ce monde. Même si nous ne savons pas s'ils seront acceptés ou non, nous y sommes tenus. Nous devons à la fois accomplir des actes d'adoration et demander le pardon de nos manquements dans les actes d'adoration, en pleurant et en gémissant pour qu'ils soient acceptés. Cette demande de pardon et cette supplication peuvent aboutir à leur acceptation. Nous sommes des serviteurs et nous sommes chargés de remplir nos devoirs de serviteurs. Le diable maudit s'efforce de nous tromper pour nous détourner de nos devoirs de serviteurs.

Vous demandez notre attention bienveillante et notre amour à votre égard. Est-il nécessaire de le préciser? Votre amour pour nous est le résultat et la conséquence de notre amour pour vous. Les fruits et les fleurs de l'arbre proviennent tous du tronc. Il en a toujours été ainsi. Le verset 54 de la sourate al-Mā'ida dit par le sens interprétatif: «**Je les aime. Eux M'aiment aussi**», et le verset 119 dit par le sens interprétatif: «**Allah est satisfait d'eux. Eux aussi sont satisfaits d'Allah**.» Il a nommé Son propre amour et Sa satisfaction avant l'amour et la satisfaction des êtres humains.

***Une personne sans madhhab ne peut trouver toute seule le droit chemin,  
Même s'il suivait tout le monde, cela ne serait pas non plus bénin!  
Quiconque n'est pas savant en religion ne peut être un mujtahid,***

***Je souhaite Ta miséricorde, bien que je n'en sois pas digne,  
Rien n'est difficile pour Toi, ô, mon bon Allah!***

***Ta miséricorde est destinée aux pécheurs, mes défauts sont trop nombreux,***

*Je ne peux nier mes péchés, Tu connais bien ma situation,  
Me voilà traînant mes chaînes, le visage couvert d'opprobre,*

*J'espère Ta miséricorde, bien que je n'en sois pas digne,  
Rien n'est difficile pour Toi, ô mon bon Allah!*

*À présent, tout le monde est dans l'erreur, certes Tu es la vérité,  
Nul autre que Toi ne mérite d'être adoré!*

*Que peut faire l'impuissant serviteur, Tu es certes l'absolue grandeur!*

*J'espère Ta miséricorde, bien que je n'en sois pas digne,  
Rien n'est difficile pour Toi, ô mon bon Allah!*

Kādīzāda Ahmad Efendi [décédé en 1197 (1783 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, écrit dans son livre écrit en turc **Farā'id al-Fawā'id**, qui est une «**explication d'Āmantu**»: si une personne commet une bonne action et dédie, c'est-à-dire offre la récompense à un défunt quelconque, la récompense atteint le défunt. Imām at-Tabarānī, miséricorde sur lui, écrit dans son livre **al-Awsat** qu'Anas ibn Mālik, qu'Allah l'agrée, a entendu le Messager d'Allah, paix sur lui, dire ceci: «**Si quelqu'un fait une aumône pour un défunt qu'il connaît, Jibrīl, paix sur lui, présentera au défunt la récompense de cette bonne action sur un plateau de lumière. Il lui dira: "Ô habitant de cette tombe! Ton ami t'envoie ce présent, accepte-le!" Le défunt acceptera le présent et s'en réjouira. Les défunts qui n'en reçoivent pas seront attristés par cette scène.**» [Le meilleur acte de charité que l'on peut faire en l'honneur d'un défunt est d'offrir à quelqu'un le livre d'un savant d'ahlus-sunna.]

Ibn Abid-dunyā rapporte d'Amr ibn Djarīr, miséricorde sur eux: «Si quelqu'un fait des invocations ou un acte de bienfaisance pour un frère en religion décédé et qu'il offre la récompense à ce défunt, un ange apportera cette récompense à ce défunt et dira: "Ton ami Untel t'a envoyé ceci."» Dans un hadith rapporté par Imām Muslim, miséricorde sur lui, d'Abū Hurayra, qu'Allah l'agrée, il est dit: «**Quand un croyant décède, toutes ses actions prennent fin. Seuls trois de ses actes ne prennent pas fin et leurs récompenses continuent d'être inscrites dans son livre d'actes. Ces trois actes sont les sadaqas jāriyya, c'est-à-dire ses bonnes œuvres qui sont durables, ses livres bénéfiques et ses enfants vertueux qui prient pour lui.**» Les prières et les récompenses qui sont offertes aux fidèles les rejoignent. Lorsque quelqu'un se rend auprès de la tombe d'un fidèle et qu'il le salue, ce dernier l'entend, accepte ses salutations et lui répond. S'il le connaissait de son vivant, il le re-

connaîtra là aussi. Le Messager d'Allah, paix sur lui, nous a commandé de visiter les tombes et de saluer les défunts. Dans un hadith rapporté par Abdullah ibn Abbās, miséricorde sur lui, il est dit: **«Lorsque quelqu'un se rend auprès de la tombe d'un fidèle et qu'il le salue, ce dernier le reconnaît et répond à son salut.»** Un autre hadith dit: **«Lorsque quelqu'un visite la tombe de son frère en religion et s'assoit à côté, le défunt se réjouit de cela.»**

Lorsqu'un croyant prononce une prière et salutation (salawāt) pour notre Prophète, paix sur lui, un ange rapporte cette bénédiction à notre Prophète. Dans les hadiths, il est dit: **«Allah le tout-puissant possède des anges présents sur terre. Ils m'informent des salawāts que ma communauté récite pour moi»**, et **«Si quelqu'un prononce une bénédiction pour moi, sa bénédiction m'est immédiatement communiquée.»** Ces deux hadiths signifient donc: «Certains me sont communiqués par les anges et d'autres me sont immédiatement communiqués.» Il y a de nombreux hadiths qui annoncent que notre Prophète entend directement les salawāts qui sont prononcés auprès de la Chambre de félicité et qu'il répond aux salutations.

Les nobles corps des prophètes, paix sur eux, ne pourrissent pas. Beaucoup de hadiths indiquent cela. Un hadith rapporte que **«Les prophètes sont vivants dans leurs tombes.»** Certains savants ont dit que même le corps des martyrs ne se décompose pas. Imām Muhammad al-Qurtubī [décédé en 671 (1272 apr. J.-C.)], miséricorde sur lui, a dit: «Les corps des croyants qui supportent patiemment les malheurs et les soucis, et des justes qui suivent les prescriptions islamiques ne se décomposent pas.» Un corps avec lequel aucun péché n'a été commis ne se décompose pas non plus. De même, le corps des savants qui agissent conformément à leur savoir, des Hāfiz et des muezzines [qui ne commettent pas de péchés, ne sont pas égarés et n'utilisent pas de hautparleurs], ainsi que ceux des bienaimés d'Allah, miséricorde sur eux, ne se décompose pas. Il est même vrai que la terre n'a aucun effet sur leurs linceuls. Mais le corps des autres se décompose. Dans un hadith, il est dit: **«La terre cause la putréfaction des corps défunts. Seul l'os appelé le coccyx ne le sera pas.»**

Notre religion n'a pas communiqué la nature de l'âme (Rūh) de manière évidente. L'âme n'est pas matérielle et n'est pas un attribut. Mais elle existe de manière indépendante, comme la matière. Lorsque l'être humain meurt, l'âme ne disparaît pas. Elle existe de manière autonome, sans avoir besoin de matière. Elle possède également la capacité de comprendre. La destination de

l'âme n'a pas été communiquée de manière évidente. Dans l'explication du livre **Jawhara**, l'érudit malikite Ibrāhīm al-Laḡānī [décédé en 1041 (1632 apr. J.-C.)] cite différentes traditions sur ce sujet. Imām as-Suyūṭī dans son livre **Charh as-sudūr** et Ibn Qayyim al-Jawziyya écrivent: «L'âme de ceux qui sont malheureux (chaqī), c.-à-d. des mécréants, des pécheurs et des égarés est dans le tourment, alors que l'âme de ceux qui sont bienheureux, c'est-à-dire les croyants et les justes est dans les faveurs et les plaisirs. L'âme du juif est avec les âmes des juifs.» [De même, l'âme des chrétiens, des gens sans madhhabs et des mécréants sans livres sont à côté de celles de leurs semblables.] Le lieu où se trouvent les âmes qui sont tourmentées est appelé «**Sidjdjīm**» et le lieu où les délices et les plaisirs se trouvent est appelé «**Illiyūn**». Le plus haut niveau d'Il-liyyūn est appelé «**al-Mala' al-a'lā**». Les dernières paroles de notre Prophète avant son décès furent: «**Ô mon Seigneur! Pardonne-moi! Aie pitié de moi et fais-moi parvenir à ar-Rafiq al-a'lā!**» Il s'agit du degré réservé aux prophètes dont les grades sont différents de ceux des autres êtres humains. Notre Prophète, paix sur lui, a vu la nuit de son ascension (Mi'rāj) Ādam, paix sur lui, au premier ciel, Īsā et Yahyā, paix sur eux, au deuxième ciel, Yūsuf, paix sur lui, au troisième ciel, Idrīs, paix sur lui, au quatrième ciel, Hārūn, paix sur lui, au cinquième ciel, Mūsā, paix sur lui, au sixième ciel et Ibrāhīm, paix sur lui, au septième ciel. Les âmes des savants d'ahlus-sunna sont proches de celles des prophètes, paix sur eux. Dans un hadith, il est dit: «**Les âmes des martyrs sont dans l'Archul-a'lā. Quand elles le souhaitent, elles se rendent dans les lieux du Paradis qu'elles désirent et retournent ensuite à leur place.**» Dans la vie de l'au-delà, il n'y a pas de matin et de soir, ni de jour et de nuit. Le Paradis est fait de lumière (nūr). Certains martyrs n'entrent pas au Paradis, mais se trouvent au bord de la rivière appelée «**Bāriq**», située à côté du Paradis, sous des coupoles vertes. Ils reçoivent matin et soir des bienfaits du Paradis. L'expression matin et soir a été utilisée ici par analogie avec la mesure du temps dans ce monde. De telles expressions sont appelées «**kināya**» (métaphore). Une tradition dit que les âmes de tous les croyants se trouvent sous ces coupoles, et les martyrs disent: «Si seulement nos frères en religion sur terre savaient les faveurs et les grâces auxquelles nous avons droit, ils accourraient au djihad, au combat.» Dans les versets 169 et 170 de la sourate Āl Imrān, il est dit par le sens interprétatif: «**Ne dites pas de ceux qui sont tombés martyrs dans le sentier d'Allah qu'ils sont morts. Ils sont vivants et toujours pourvus de subsistances. Ils n'ont nulle crainte d'être châ-**

**tiés et ne seront pas non plus affligés par la privation des bienfaits.»** Dans le monde, si leurs corps restent sous terre, ils se décomposent et commencent à sentir mauvais. Les animaux consomment leur chair. Ceux qui voient cette situation pensent que les personnes concernées souffrent. Ils ne peuvent pas comprendre les faveurs qu’elles reçoivent. Si les martyrs sont ainsi vivants, les prophètes, paix sur eux, le sont encore plus. Car chaque prophète a le degré de martyr. Un noble hadith indique: **«Quiconque meurt pendant l’apprentissage de la science sera accueilli par Allah le tout-puissant avec le degré des Prophètes.»** Uthmān ibn Affān, qu’Allah l’agrée, a dit qu’il a entendu le Messager d’Allah dire ceci: **«Le jour du jugement dernier, les prophètes intercèderont en premier, puis les savants.»** Dans un autre hadith, il est dit: **«Ceux qui meurent à cause de la peste atteignent le rang de martyr.»** Par épidémie (Tā’ūn), on entend les maladies contagieuses comme la peste.

Les personnes à côté desquelles l’être humain se trouvera au jour de la résurrection seront aussi celles avec lesquelles il sera dans la tombe. Le jour du jugement dernier, chacun sera rassemblé au milieu des gens qu’il aimait et avec qui il vivait sur terre. Imām Ahmad ibn Hanbal [décédé en 241 (855 apr. J.-C.) à Bagdad], miséricorde sur lui, a dit: «Les âmes des croyants sont au Paradis et les âmes des mécréants sont en Enfer.» Selon certains savants, elles se trouvent dans le Jannat al-Ma’wā. Ce Paradis se trouve sous l’Archul-a’lā. L’âme de ceux qui commettent l’adultère, qui utilisent l’intérêt et spolie les biens des orphelins, ainsi que les âmes des gens sans madhhab, seront dans le tourment de l’Enfer. L’âme de ceux qui ont transgressé les droits d’autrui n’entrera pas au Paradis. Il en est de même pour les pécheurs et les oppresseurs. L’âme des bienaimés, des croyants vertueux et celle de ceux qui propagent les livres d’ahlus-sunna, miséricorde sur eux, viennent dans leur tombe et visitent leur corps. Les âmes des croyants se rendent visite entre elles. Elles discutent surtout les nuits du jeudi au vendredi. Lorsqu’un croyant décède et que son âme s’élève au ciel, les âmes des autres croyants viennent la voir pour lui demander des nouvelles de leurs proches qui sont sur terre. Les âmes de ceux qui sont morts sans avoir rédigé de testament n’obtiennent pas le droit de parler. [Le plus précieux testament est d’offrir un ouvrage d’ahlus-sunna.] L’ouvrage **Farā'id al-Fawā'id** s’achève ici.

Dans le livre **Se'âdet-i Ebediyye**, il est dit: «Pour se libérer des soucis et des malheurs, il faut souvent réciter l’Istighfār, c’est-à-dire dire souvent **“Astaghfirullāh”** (Ô mon Allah! Pardonne-moi!).»

## L'INVOCATION DU TAWHID (DE L'UNICITÉ)

**Yā Allāh! Yā Allāh! Lā ilāha illallāh Muhammadun Rasūlullāh. Yā Rahmān, yā Rahīm, yā Afuwwu yā Karīm. Fa'fu annī warhamnī yā Arhamar-Rāhimīn! Tawaffanī musliman wa-al-hiqnī bis-sālihīn. Allāhummaghfirli wa-li-ābā'ī wa-ummahātī wa-li-ābā'ī wa-ummahātī zawjatī wa-li-ajdādī wa-jaddātī wa-li-abnā'ī wa-banātī wa-li-ikhwatī wa-akhawātī wa-li-a'māmī wa-ammātī wa-li-akhwālī wa-khālātī wa-li-ustādhi Abdulkhīm al-Arwāsī wa-li-kāffatil-mu'minīna wal-mu'mināt. «Rahmatullāhi ta'ālā alayhim ajma'in.»**